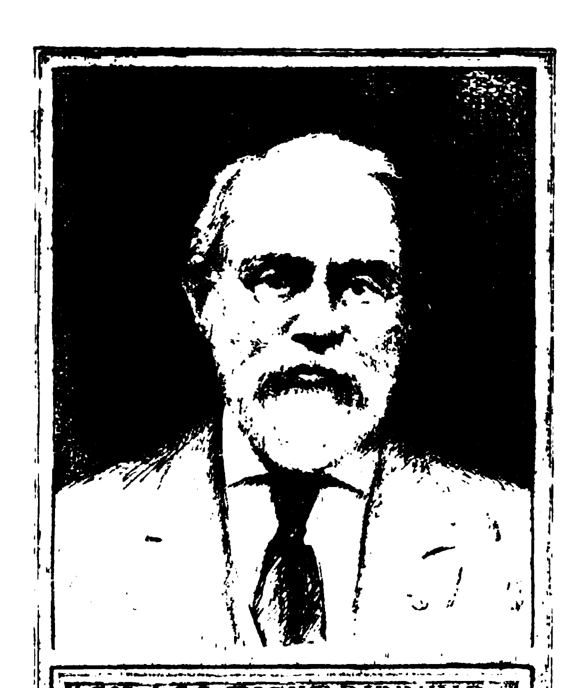
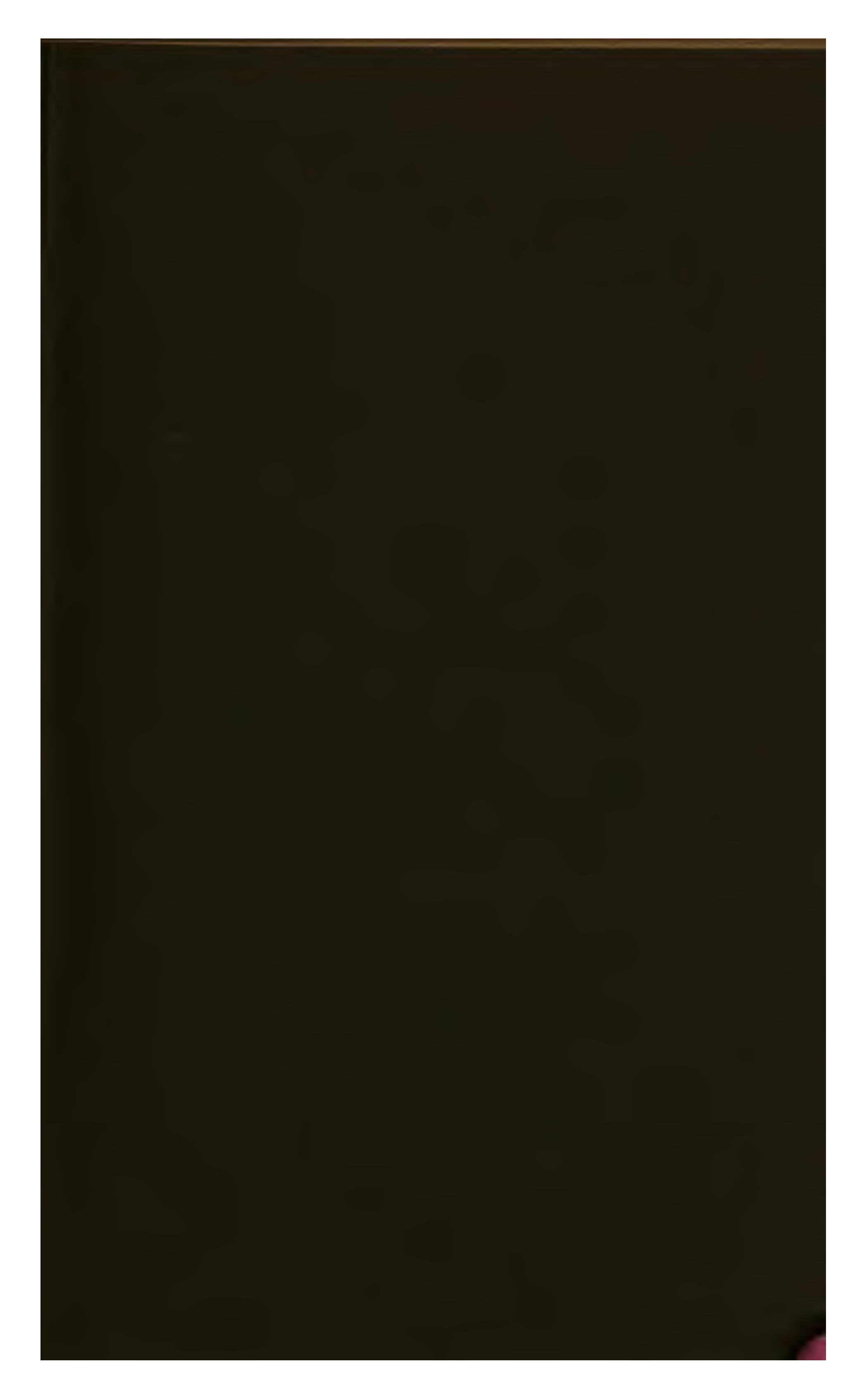








PROCÈS-VERBAUX

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

XII

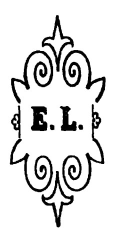
SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

PROCÈS-VERBAUX

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

XII

1903



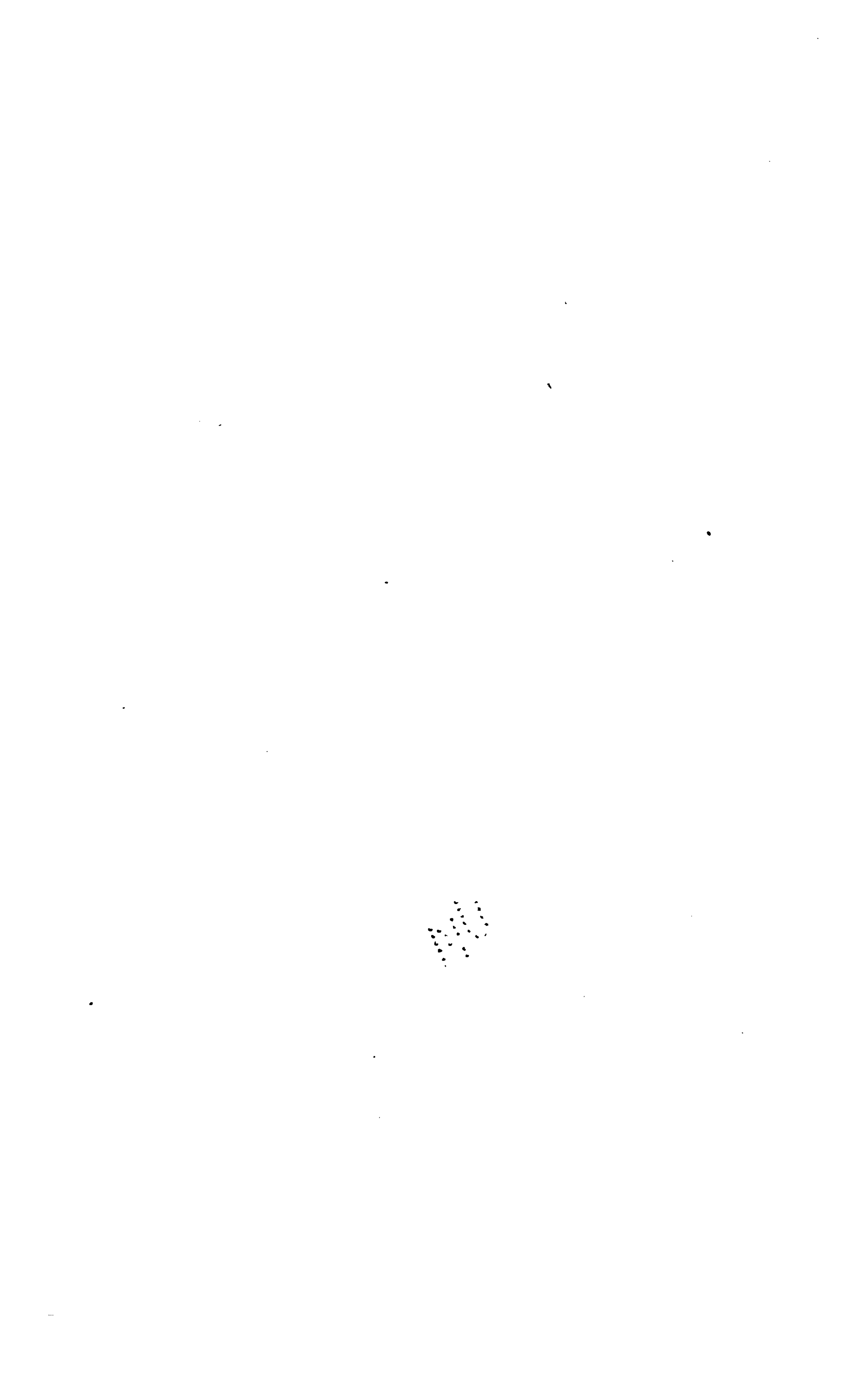


COMPIÈGNE

IMPRIMERIE E. LEVÉZIEL

9 et 11, Rue des Pâtissiers

1904



Compte Rendu des Travaux

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

Pendant l'Année 1902

Un indiscret demandait un jour à un homme politique, plus avisé que scrupuleux, ce qu'il avait fait pendant la Terreur, et l'autre se contentait de répondre : « J'ai vécu ».

Pareille réponse pourrait nous suffire, ce me semble, après les cruelles pertes qui ont frappé notre Société pendant les deux dernières années et avaient même paru à quelques-uns compromettre son existence. Le nombre de nos membres titulaires a augmenté, nos procès-verbaux prouvent qu'un grand nombre d'entre vous a fidèlement suivi nos séances et que les lectures n'ont jamais manqué. Sans doute, ici comme un peu partout, vous avez entendu presque toujours les mêmes travailleurs et à leur tête notre dévoué et infatigable président. Non content de vous continuer en son nom sa laborieuse histoire de l'hôpital Saint-Nicolas, ou de vous conter entre temps comment le pauvre ermite du Saint-Signe se vit déposséder, il a cherché partout des collaborateurs et, à défaut des vivants, a su faire parler les morts. Grâce à lui, le nom d'un de nos premiers présidents, le baron de Bicquilley, a reparu à l'ordre du jour. Nos anciens se rappellent ce travailleur infatigable explorant les caves de notre ville, se glissant dans les souterrains les plus étroits pour retrouver la trace d'anciennes substructions et déterminer l'emplacement d'édifices depuis longtemps disparus.

De tant de recherches, de tant de notes accumulées, une bien faible partie a pu être utilisée dans le premier fascicule du grand ouvrage projeté sur l'histoire de Compiègne ; le reste retrouvé dans la bibliothèque du comte de Marsy n'est qu'un amas de matériaux souvent informes, à peine dégrossis, dont votre archiviste, M. Benaut, vous faisait dernièrement l'énumération dans l'inventaire de vos archives. En secouant leur poussière, on ne saurait se défendre de cette attirante mélancolie des ruines, plus saisissante peut-être en face d'édifices ruinés avant d'être élevés et dont les matériaux gisent inutiles, car à la tristesse des ruines s'ajoute celle des efforts perdus et des espérances mortes.

Avec un zèle pieux envers la mémoire d'un de ses prédécesseurs, notre Président a voulu sauver ce qui pouvait l'être et vous a fait connaître d'intéressantes recherches sur la Tour de la Monnaie, appelée plus tard la Tour des Forges, et située à l'encoignure des rues de l'Etoile et des Lombards, en face de la Halle à la viande. Plus tard, il vous a entretenu des Foires de Compiègne, et il espère tirer d'autres communications, peut-être même publier d'importants fragments de l'œuvre manuscrite du baron de Bicquilley.

Pour contribuer à la topographie compiégnoise, MM. Fleuret et Morel nous ont entretenus de la fatale démolition de l'église Saint-Corneille, en 1806 ; ils nous ont fait connaître la mission de cet officier du génie concluant à cette destruction, sur la demande de la ville et fournissant même un plan ! Combien différente fut la conduite de notre collègue, M. Cauchemé. Quand récemment le pont de Compiègne élevé sous Louis XV est condamné à perdre son bel écusson orné des armes de France et du double collier de saint Michel et du saint Esprit, déjà mutilé par la

Révolution, il le dessine avec autant de charme que d'exactitude, et si l'original ne peut être conservé dans le musée, suivant le vœu du Président Sorel, nous en garderons précieusement l'image dans notre Bulletin. Conserver autant qu'il est en nous l'héritage historique et artistique de nos pères, n'est-ce pas le premier devoir d'une Société comme la nôtre et même sa raison d'être ? Si notre ville possède encore dans l'église Saint-Pierre-des-Minimes, son plus ancien édifice du style de transition, ne le doit-elle pas à M. de Cayrol, dont j'osais me réclamer pour couvrir mon insuffisance, lorsque jadis vous avez voulu faire de moi votre président. Plus récemment, notre Compagnie n'a-t-elle pas été assez heureuse pour faire entendre sa voix en faveur des boiseries de la chapelle Saint-Nicolas ? Si j'évoque ces souvenirs, c'est pour vous encourager à résister toujours à ces caprices de la mode qui, sous le nom d'un prétendu progrès, ne sont que les manifestations du vandalisme inhérent au cœur de l'homme. Enfant, il casse ses jouets ; devenu grand, il renverse ses monuments...

Ce besoin de changement se rencontre partout, là même où on s'y attendrait le moins et l'Eglise catholique elle-même le subit. Le chanoine Morel le constate sans cesse dans ses savantes études sur la liturgie de nos anciens diocèses. Seulement, il faut l'âme d'un clerc et la précision du savant pour s'en apercevoir. Pour lui, l'absence d'un hymne accentue le caractère sévère d'une liturgie, l'addition d'une bénédiction pontificale augmente sa solennité, la mémoire des saints locaux est un élément puissant d'originalité. Bien peu d'entre nous, avouons-le, sont capables de le suivre sur ce terrain difficile et spécial, où les vieux manuscrits sont rares et les sciences ecclésiastiques indispensables, mais où depuis longtemps il a su recueillir

l'approbation et les encouragements de savants, comme M. Léopold Delisle, le chanoine Ulysse Chevalier et Monseigneur Douais.

L'étude des livres sacrés peut aussi fournir matière à des études inattendues. Revenant sur cet évangéliaire de Noyon qui fut pour lui, il y a trente ans, le point de départ de ses études archéologiques, l'abbé Müller en étudie la ponctuation, établit sur ce point sa supériorité sur les autres manuscrits contemporains, puis signale aux commencements des versets la présence de certaines lettres ou signes négligés jusqu'ici. On peut discuter sur la forme de ces lettres et sur le sens qu'il leur attribue ; en tout cas, et c'est le point essentiel pour la conclusion qu'il en tire, ces signes sont des indications pour les différents clercs chargés de réciter l'évangile : et c'est là une preuve de la haute antiquité dans l'église de ces récits dialogués à plusieurs personnages, qui ont donné naissance aux mystères du moyen âge et par la suite au théâtre moderne. Quelles choses surprenantes sait voir un érudit sagace et patient dans un petit signe inaperçu du vulgaire : le théâtre moderne en germe sur les marges d'un évangéliaire carlovingien !

Madame Le Féron nous en fournit un autre exemple avec le testament de Mgr de Bourzac, évêque de Noyon au XVIII[e] siècle. Elle sait nous intéresser au personnage, en le rattachant à de nombreuses familles connues et ayant joué un rôle dans notre ville, comme les Le Féron. De ses dispositions testamentaires, des frais qu'entraînent ses funérailles, elle tire des renseignements qui éclairent la physionomie aujourd'hui disparue de ces prélats grands seigneurs. C'étaient, plus souvent qu'on ne croit, de saints personnages, comme ce Jean-François de la Cropte de Bourzac, grand ami du vénérable évêque d'Amiens, Mgr de la Motte. Viennent les

jours d'épreuve, ces gentilshommes inflexibles dans leur foi, sauront presque tous opposer à leurs persécuteurs l'héroïsme des martyrs.

Saint-Corneille reste toujours chez nous à l'ordre du jour. Mais tandis que le chanoine Morel, continuant le travail du Cartulaire, s'évertue à ne pas laisser passer le moindre nom de lieu sans l'identifier, M. Lambin nous parle de Saint-Corneille, le poste forestier, ancienne chapellenie dépendante de la célèbre abbaye. Comme l'an dernier, pour la ferme de l'Ortille, mais d'une façon beaucoup plus complète, notre collègue nous montre les transformations depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours, les destinations si diverses, les locataires de conditions si inégales, depuis les plus humbles jusqu'aux plus grands seigneurs, le taux toujours croissant de la redevance, et enfin les ventes qui ont fait rentrer dans le domaine de l'Etat cette enclave forestière. Travailleur consciencieux, il ne dissimule pas ses mécomptes trop fréquents dans la vie des chercheurs, les lacunes qu'il n'a pu combler, et cette loyauté est faite pour inspirer toute confiance aux nombreux promeneurs qui aimeront à relire sa petite plaquette sous les vieux chênes qui encadrent si bien le poste forestier de Saint-Corneille.

M. Dervillé a rarement de tels loisirs. Mais les gens les plus occupés sont souvent ceux qui trouvent le plus de temps pour travailler à des œuvres de surérogation. Indépendamment de tous les services qu'il rend sans bruit à votre secrétaire, il a su découvrir dans vos archives et présenter de façon fort piquante le tableau des fêtes célébrées à Compiègne, en réjouissance de la paix de Riswick. Les contemporains ne pouvaient pas deviner le motif qui rendait subitement Louis XIV si accommodant au point de lui faire accepter des conditions rejetées la veille avec tant de hauteur ; et nos pères, sans chercher les

dessous, s'amusèrent franchement de toutes ces cavalcades, banquets et feux de joie.

Toute différente est l'impression qui vous saisit, quand M. Plessier nous présente un des derniers budgets de la monarchie, résumé sous forme de tableau synoptique. A travers ces colonnes de chiffres si bien calligraphiées et ornées, on entrevoit déjà les catastrophes prochaines, car la cause de la Révolution fut avant tout financière, et plus le déficit nous semblerait insignifiant aujourd'hui, plus la tristesse s'accroît en songeant aux ruines possibles à éviter avec quelques réformes, ainsi que cela s'est produit dans le reste de l'Europe.

Pour chasser ces réflexions qui nous entraîneraient sur un terrain fort sagement défendu par le règlement, il n'est rien de tel que de voyager, et les Compiégnois ont volontiers le pied léger. Ceux qui n'ont pas osé affronter le Congrès des Sociétés savantes, pourront se donner l'illusion d'y avoir pris part en relisant le compte rendu si précis du chanoine Morel. Nous lui devons également le récit de l'excursion faite par la Société à Clermont, sous la direction de M. Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'Archéologie. Avec un tel guide, les impressions artistiques prennent toujours un caractère de précision et de logique qui aide singulièrement à en conserver le souvenir. En même temps, cette excursion nous a permis de nouer d'amicales relations avec nos nouveaux confrères de la Société de Clermont, récemment fondée dans cet arrondissement.

Ces excursions si nombreuses jadis, et dont j'espère bien voir reprendre cette année l'usage fréquent, n'ont pas seulement pour but une agréable distraction, M. l'abbé Morel vous a montré cette année encore quel résultat on en peut tirer. Nous avons été à Ravenel l'année précédente; il en a rapporté les éléments

d'une étude qui, complétée sans doute par d'autres visites solitaires, est devenue une monographie fort complète de cette intéressante église et surtout de son remarquable clocher.

Enfin, votre Secrétaire, ayant eu l'honneur de vous représenter au Congrès de la Société française d'Archéologie qui se tenait à Troyes et à Provins, vous en a présenté un compte rendu que je ne puis résumer ici, car il était déjà trop bref malgré sa longueur. Ce Congrès a pleinement réussi, mais j'ai eu le regret de n'y trouver, en fait de Compiégnois, que mon ami Raymond Chevallier.

Quelques mois plus tard, cet infatigable confrère, contraint à la vie oiseuse des eaux, s'en échappait pour revoir les lieux où s'écoula l'enfance de Jeanne d'Arc et assister dans un village à la représentation d'un Mystère de sa miraculeuse destinée. Le récit qu'il vous en fait a su vous charmer, car vous y avez retrouvé l'écho des maîtres qui ont développé parmi vous le culte de la bonne Lorraine.

Je vous disais au début de ce compte rendu de l'année 1902, que nous étions heureux de voir le nombre de nos membres se maintenir et même augmenter. C'est avec une respectueuse gratitude que je vois sur vos listes Mme Sorel conserver parmi nous un nom respecté et vénéré de tous ; c'est bien cordialement que je souhaite la bienvenue à nos nouveaux confrères : le docteur Dazincourt, les abbés Meister et Gaillard, MM. Bias, Blondeau, Levéziel et Louis de Royer : j'y trouve un réconfort précieux quand il me reste à vous signaler, hélas, tant de pertes cruelles : Monseigneur Desnoyer, ce fidèle de Jeanne d'Arc, qui lui a consacré à Orléans un musée qui porte son nom ; — M. Jules Gaget, que ses affaires ont trop souvent tenu éloigné de nous ; — M. Charles Garand, le travailleur infatigable et fécond dont le verbe coloré a si sou-

vent animé vos séances et racheté ce que l'archéologie et l'histoire peuvent avoir de trop aride pour quelques-uns ; — M. Fabre, son successeur, dans la garde du Château de Compiègne et aussi le continuateur de ses traditions d'exquise amabilité ; — M. Duvauchel, auquel ses amis vont élever un monument au milieu de cette forêt qu'il a si souvent chantée, pensée pieuse à laquelle vous avez tenu à vous associer ; — le comte Maurice de Breda, esprit cultivé et fin qu'une trop grande méfiance de lui-même à empêché de donner sa mesure.

Je croyais close cette liste funèbre, quand, avec l'année qui commence, disparaît une femme qui fut des premières à faire partie de notre Société, lorsqu'un règlement plus libéral leur en ouvrit l'entrée. Madame de Poul ne suivait pas seulement nos excursions, elle apportait à nos séances un intérêt qui me parut, je l'avoue, parfois bien méritoire. Gravement malade, elle s'y traînait encore, avec une vaillance que bien peu d'hommes auraient imitée ; recluse dans sa chambre, elle se passionnait aux récits de nos modestes travaux ; et quand la flamme de ses yeux était éteinte, son esprit, toujours aimable, semblait s'y réchauffer et s'y rajeunir.

Baron DE BONNAULT.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 1903

Présidence de M. l'abbé VATTIER, président.

MM. d'Arrentières, Bazin, Benaut, Bias, le baron de Bonnault, le comte de Breda, Brulé, Cauchemé, Colin, Daussy, le lieutenant-colonel Donau, Dubloc, Fleuret, l'abbé Humbert, Lambin, Moreau, le chanoine Morel, le chanoine Müller, Plessier, de Romiszowski, l'abbé Vattier assistent à la séance. Madame Le Féron d'Eterpigny s'excuse de ne pouvoir y prendre part.

Après la lecture du procès-verbal qui est adopté, M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages envoyés par les Sociétés correspondantes :

Académie delphinale, 1901.

Académie de Reims, vol. 106 et 110.

Société d'études des Hautes-Alpes, 1902, 3e trimestre.

Société de la Diana, avril-juin 1902.

Département de Seine-et-Oise, t. XXII.

Antiquités de l'Ouest, 1901.

Archéologie lorraine, décembre 1902.

Comité des Travaux historiques, bulletin archéologique, 1902, 1re et 2e livraisons.

Revue de l'histoire de Versailles, novembre 1901.

Musée Guimet, bibliothèque d'études, t. XIV.

Commission archéologique de Narbonne, 1903, 1er sem.

Histoire des Religions, t. XLVI, n° 2.
Société d'émulation des Vosges, année LXXVIII°.
Académie d'Amiens, année 1901.
Revue belge de Numismatique, 1891.

M. le Président signale les articles les plus intéressants et M. Plessier nous recommande tout particulièrement les travaux de l'abbé Breuil sur le Préhistorique.

Du rapport fourni par le Trésorier, il résulte que, pendant l'année 1902, les recettes se sont élevées à .... 2.958 fr.
et les dépenses à .... 3.117 fr.
mais que, grâce au reliquat de l'exercice précédent et aux diverses valeurs appartenant à la Société, son actif monte, à ce jour, au capital de.......... 22.753 fr.

L'Assemblée approuve ce compte et vote des remerciements au Trésorier et à la Commission des Finances.

Le Secrétaire présente le rapport annuel sur la Société pendant l'année 1902 ; il rappelle les communications faites par Madame Le Féron et par MM. Benaut, de Bonnault, Cauchemé, Chevallier, Dervillé, Fleuret, Lambin, Morel, Müller, Plessier et Vattier ; il est heureux de trouver notre Compagnie aussi vivante après des pertes qui semblaient compromettre son existence même, aussi n'a-t-il garde de saluer les nouveaux venus qui combleront des vides cruels.

Fidèle aux études liturgiques qui le passionnent comme prêtre et comme savant, le chanoine Morel ne pouvait manquer de nous signaler l'*Histoire du Bréviaire de*

Rouen, publiée récemment par le chanoine Collette, aumônier du lycée Corneille, et présentant de frappantes analogies avec l'ancien bréviaire de notre diocèse. Les études liturgiques, si fort en honneur au XVIe et au XVIIe siècle, fort négligées ensuite pour des causes faciles à deviner, reprises depuis un demi-siècle grâce à l'initiative de Dom Guéranger et actuellement centralisées en quelque sorte sous la haute direction du chanoine Ulysse Chevalier, ces études, dis-je, ne sont pas une simple curiosité de savant. Si, suivant le mot d'un pape du Ve siècle, la règle de notre foi découle de celle qui dicte nos prières, prouver l'antiquité de notre liturgie, c'est affirmer du même coup l'antiquité de notre symbole et confondre les novateurs.

De cette pensée, sont nées les nombreuses études que le chanoine Morel énumère, celles auxquelles il se consacre depuis tant d'années et enfin l'*Histoire du Bréviaire de Rouen*. Son auteur le suit depuis la réforme fondamentale faite au VIIIe siècle par saint Remy, frère du roi Pépin le Bref. Nous ne pouvons le suivre à notre tour, et nous nous bornerons à nous associer à ses regrets, en voyant disparaître ce qui en faisait l'originalité provinciale, lorsque le rite romain prévalut partout. Il est fâcheux que dans la rédaction du propre de chaque diocèse, on ne se soit pas inspiré des traditions les plus anciennes qui sont aussi les plus vénérables.

M. Aubrelicque vous avait donné, dans le tome Ier du Bulletin, une étude sur les *rues, hôtels et quartiers anciens de Compiègne*,

que le Président Sorel voulait reprendre et compléter. Dans ce but, il avait dépouillé divers registres de la ville, principalement ceux de la saisine, c'est-à-dire ceux qui relatent les droits de mutation payés à la ville à chaque changement. On y pourrait joindre d'autres renseignements fournis par les cens payés annuellement à la ville, pour les propriétés sur lesquelles elle conservait des droits. Un tel travail, pour être complet, exigerait le dépouillement complet de nos archives communales, sans parler des indications que l'on pourrait rencontrer dans les minutes des notaires. Finalement on pourrait dresser, comme on l'a fait pour certains quartiers de Paris, des plans sur papier transparent et réduits à la même échelle, qui permettraient de voir les transformations successives au cours des âges. C'était le rêve du président Sorel et je crains qu'il ne se réalise jamais pour notre ville.

En attendant, nous ne saurions trop remercier M. Bazin d'avoir utilisé, pour la place du Change et les environs, les matériaux recueillis par notre regretté Président, de les avoir complétés et en quelque sorte tenus à jour jusqu'à l'époque contemporaine. Chacun pourra ainsi remonter la chaîne des propriétaires qui le précèdent dans la maison qu'il occupe ou qui l'intéresse tout particulièrement.

Si, comme nous avons lieu de l'espérer, M. Bazin continue son utile travail et l'étend à toute la ville, une carte en sera le meilleur résumé et le corollaire indispensable.

M. de Breda s'était fait inscrire pour une communication, dont l'objet, laissé volontairement dans le vague, piquait d'autant

plus la curiosité de ses confrères, que par contre l'originalité de son esprit est agréablement connue.

Il n'a pas trompé notre attente et je regrette d'avoir à le résumer au lieu de vous le faire entendre de nouveau. Sa première observation est un hommage délicat au secrétaire incomparable qui fut l'âme de notre Société pendant trente ans et dont le nom ne se retrouvera plus dans nos publications. Dieu veuille que son absence n'y soit pas que trop visible. La seconde remarque, je n'ose dire critique, tant notre collègue la formule avec bonne humeur, vise le malencontreux écusson qui est censé décorer la couverture de notre Bulletin. Il constitue, pour une Société historique, une faute grave, d'autant plus impardonnable que nous avons inséré dans notre dernier Bulletin une étude de M. de Roucy sur les *Armoiries de Compiègne*, telles qu'elles doivent être représentées et que, grâce au talent de M. Cauchemé, nous avons pu joindre l'exemple au précepte. Nous n'aurons qu'à le suivre nous-mêmes et à faire passer à l'avenir sur la couverture de nos publications le dessin inséré à la page 184 du tome X. Ce sera une façon de le faire connaître, même de ceux qui respectent leurs livres, au point de ne pas les couper.

L'ordre du jour de la prochaine réunion comprendra outre la lecture de M. l'abbé Vattier, sur l'hôpital Saint-Nicolas, et celle de Mme Le Féron, sur Mgr de Bourzac, précédemment annoncées : Jeanne d'Arc, par M. l'abbé Humbert, et l'Histoire de Compiègne pendant la Ligue, par M. de Bonnault.

Le Secrétaire, Baron de BONNAULT.

L'Histoire du Bréviaire de Rouen

Par M. le chanoine A. Collette (1)

Les études liturgiques, auxquelles on revient depuis quelques années, ont été en grande faveur au XVIe siècle et au XVIIe. Les textes les plus anciens furent alors exhumés de la poussière des bibliothèques.

Des commentaires pleins d'érudition en ont fait voir la belle ordonnance. Tous les savants se sont empressés d'apporter leur pierre au majestueux édifice qu'il s'agissait d'élever à la gloire de l'église catholique.

En tête marche un chanoine de Bruges, Jacques de Pamèle, avec les deux volumes de ses *Liturgica Latinorum* publiés en 1571 et 1576. En 1642, un bénédictin de Saint-Germain-des-Prés, dom Hugues Ménard, édite le *Sacramentaire de saint Grégoire-le-Grand.* Viennent ensuite, en 1663, le cardinal Bona avec sa *Divine Psalmodie* ; en 1675, Pierre Goussainville avec *l'Antiphonaire* et *le Responsorial de saint Grégoire* ; en 1679, Jean Prévost, chanoine de Rouen, avec *le livre des*

(1) Lecture faite à la séance du 16 Janvier 1903.

Offices ecclésiastiques de l'évêque Jean d'Avranches ; en 1685, dom Mabillon avec sa *Liturgie gallicane* ; en 1686, le cardinal Joseph-Marie Tommasi avec des sacramentaires, des antiphonaires et des responsoriaux, vieux de neuf siècles ; en 1700 enfin, dom Etienne Martène avec son colossal traité des Rites Anciens de l'église romaine.

Puis tout à coup ce mouvement scientifique s'arrête ? Que se passait-il donc ? De grands bouleversements s'opéraient en France dans la liturgie. Les bréviaires et les missels subissaient une complète transformation. On semblait renier tout un passé qui pourtant n'avait pas été sans gloire, pour s'extasier devant de brillantes nouveautés. L'engouement dura un siécle et demi.

C'est vers 1840 seulement, que le restaurateur de l'abbaye de Solesmes, dom Guéranger, entreprit de réhabiliter nos vénérables textes délaissés. Ses *Institutions liturgiques* vengèrent nos missels et nos bréviaires d'autrefois de l'affront qui leur avait été fait. Les nouveautés disparurent et l'ordre ancien fut en partie rétabli. Déjà le souvenir des vieilles traditions était perdu. Chacun se mit à l'œuvre pour restaurer celles de son pays. Depuis 1890 principalement, tout une bibliothèque liturgique s'est formée. M. le chanoine Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut, professeur aux Facultés catholiques de Lyon, a déjà publié dix volumes, au nombre desquels figurent un vaste *Répertoire hymnologique*, *le Prosaire d'Annecy*, *les Ordinaires de Laon*, *le Sacramentaire*, *le Martyrologe*, *le Prosaire* et *les Ordinaires de Reims*, *le Tropaire de Montauriol*, *les Ordinaires de Bayeux*, etc. En 1893, M. l'abbé V. Dubarat, aumônier du lycée de Pau, a donné une édition savamment annotée du bréviaire de Lescar de 1541. La même année, paraissait l'*Histoire du Bréviaire*

romain de M. Pierre Batiffol, aujourd'hui recteur des Facultés catholiques de Toulouse. Nombreuses sont les monographies liturgiques présentées chaque année, au Congrès des Sociétés Savantes.

Faut-il ne voir dans cette série d'études qu'un nouvel engouement ? Le pape saint Célestin, dans une lettre adressée, en 431, aux évêques des Gaules sur l'hérésie de Pélage, formulait cet axiome : la règle de croire découle de la règle de prier : *Legem credendi statuat lex supplicandi*. C'est donc que la liturgie présente tous les caractères d'un symbole de foi. On conçoit dès lors que chaque église soit fière de montrer ses vieux livres d'office. En faisant ainsi connaître comment elle priait dans les temps les plus reculés, elle atteste quels dogmes ont toujours été les siens. N'est-ce pas la meilleure réplique qui se puisse donner aux novateurs, quand ils osent se recommander de l'antiquité? Nous ne datons pas d'hier, pouvons nous leur dire. Nos livres liturgiques du IX[e] siècle existent encore. On y peut voir la croyance de nos pères. Montrez-nous donc les livres de prières de vos ancêtres. Nous jugerons de leur religion.

C'est bien avec l'intention d'affirmer notre antique foi, que je prépare une édition des sacramentaires, pontificaux, antiphonaires, responsoriaux, etc., en usage dans notre pays depuis le IX[e] siècle.

L'*Histoire* du Bréviaire de Rouen que vient de publier M. le chanoine A. Collette, aumônier du lycée Corneille, n'a pas été rédigée dans un autre but. En décrivant les moindres transformations de ce bréviaire à travers les âges et les divers offices dont il s'est successivement enrichi, il nous fait voir de quel zèle et de quelle piété étaient animés les an-

ciens pour le service de Dieu et comment ils manifestaient leur foi. Son bel in-8° de 3:0 pages nous retrace toutes les péripéties de la liturgie romaine à Rouen, depuis la réforme opérée au VIIIe siècle, par l'évêque de Rouen, saint Rémy, frère du roi Pépin le Bref.

Pour la période antérieure au XIe siècle, il a mis largement à contribution les traités *de Officiis ecclesiasticis* et *de Ordine antiphonarii* qu'Amalaire, chorévêque de Metz, a consacré à l'office romain français de son temps. Son guide a été ensuite le *Livre des Offices* que Jean de Bayeux, évêque d'Avranches, dédia vers 1065, à saint Maurile, archevêque de Rouen. Pouvait-il puiser à une source plus pure et écouter une voix plus autorisée ?

A partir du XIIIe siècle, les documents abondent, mais c'est surtout en compulsant les bréviaires et les missels qu'on saisit sur le vif l'économie des saints offices. Aussi M. le chanoine Collette a-t-il minutieusement dépouillé tous les manuscrits ainsi que les imprimés, et constitué une bibliographie qui atteste que rien ne lui a échappé.

Rouen n'a pas su résister au vent de réforme qui souffla sur la France au XVIIIe siècle. Un bréviaire nouveau, fort bien rédigé d'ailleurs par le chanoine Robinet, lui fut donné en 1728. C'est à bon droit qu'on en vanta la grande élégance et la parfaite orthodoxie. Mais l'adopter c'était abandonner des traditions vénérables à l'égal d'un symbole de foi. De son antique liturgie, Rouen ne gardait que le cadre et le cérémonial. Le retour à la liturgie romaine sous l'épiscopat de Monseigneur de Bonnechose, a fait disparaître ces derniers vestiges du passé.

Le grand intérêt qu'offre la liturgie romaine-rouennaise antérieurement au XVIIe siècle consiste dans sa grande ressemblance,

pour ne pas dire son identité, avec les autres liturgies romaines françaises, dans le propre du temps comme dans les offices de Notre-Seigneur, de la Sainte-Vierge et des apôtres. Le reste du sanctoral est spécial au diocèse. Il n'en peut être autrement. L'analyse, si soigneusement faite par M. le chanoine Collette, du missel et du bréviaire de Rouen permet de constater que le cérémonial et les prières de la messe étaient jadis à Rouen les mêmes qu'à Beauvais, à Noyon et à Senlis, et qu'aux fêtes de Noël, de Pâques, de la Pentecôte, de l'Assomption et de la Toussaint, comme aux simples dimanches de l'année, l'office de Rouen ne présentait en regard du nôtre que des variantes sans importance. Le prosaire et l'hymnaire de Rouen renfermaient la plupart de nos textes. Son calendrier ne différait pas du nôtre, quand il s'agissait des saints qui ont fait la gloire de notre pays tout entier.

La France jouissait donc alors de l'unité liturgique. Sa liturgie était en substance la liturgie romaine, mais avec une distribution d'antiennes et de répons parfois plus rationnelle. Tout un chapitre de l'histoire du bréviaire de Rouen est consacré à relever ces particularités, dont on ne saurait contester ni la valeur ni la légitimité.

Nous souscrivons volontiers aux regrets exprimés par M. le chanoine Collette relativement aux usages anciens. Pourquoi, lorsqu'il s'est agi de rentrer dans l'ordre, en reprenant le texte liturgique romain, n'a-t-on pas demandé la conservation de certaines cérémonies, certaines coutumes qu'avaient consacrées les siècles ? Le Saint-Siège l'eût accordée sans difficulté. C'était à la liturgie romaine française qu'il fallait remonter pour constituer le propre diocésain. C'étaient les textes du XIII[e] siècle en l'honneur des saints

patrons qu'il importait de faire revivre, au lieu d'extraire des liturgies du XVIII[e] siècle les parties d'offices destinées à la célébration de leurs fêtes.

Il est à souhaiter que dans tous les diocèses de France des études, aussi consciencieuses que celle de M. le chanoine Collette, fassent la pleine lumière sur ce côté de l'histoire de l'église, pour la gloire de la religion et l'honneur de notre pays.

E. Morel.

SIMPLES OBSERVATIONS (1)

Messieurs,

N'attendez pas de moi une étude approfondie comme celles que viennent de nous faire entendre nos deux savants collègues, M. le Chanoine Morel et M. Arthur Bazin. J'avais adressé directement à M. le baron de Bonnault quelques observations : pour me punir de mon peu d'assiduité à nos séances, il m'a infligé l'humiliation de vous lire publiquement ces notes écrites au courant de la plume. J'ai accepté parce qu'elles vous prouveront que si je prends rarement part aux réunions de la Société, j'en lis du moins attentivement le Bulletin et même l'Annuaire qui le précède.

C'est en effet l'Annuaire de 1902 qui m'a suggéré la première réflexion que je viens vous soumettre. Il s'y trouve, à mon avis, une lacune qui n'avait jusqu'ici aucun inconvénient mais qu'il serait regrettable de voir se reproduire désormais.

Avant l'*état* actuel *de la Société* vous publiez la liste des présidents et vice-présidents depuis sa fondation. De la sorte, tant que durera notre association, le souvenir se perpétuera parmi ses membres d'hommes qui ont travaillé avec succès à son établissement et à sa prospérité.

Mais si cette tradition se continue telle quelle, il est un nom qui dès cette année ne figurera plus sur l'annuaire, après avoir pour ainsi dire rempli nos premiers bulletins. C'est celui de notre premier secrétaire, d'un homme qui fut pendant trente ans l'âme de notre Société, j'ai nommé le comte de Marsy.

Il semblait tellement indispensable à notre existence que je ne sais vraiment si nous aurions pu lui survivre, sans la présence parmi

(1) Lecture faite à la séance du 16 janvier 1903.

nous d'un picard devenu compiégnois par son mariage et retenu chez nous par sa nouvelle famille sans doute et les charmes de notre agréable contrée, mais beaucoup aussi par ses goûts pour les travaux historiques, surtout quand il pouvait s'y adonner en compagnie de notre ancien secrétaire. Aussi, n'y eut-il pas un moment d'hésitation, lorsqu'il fallut remplacer le comte de Marsy : le baron de Bonnault était désigné par tous les suffrages. Espérons que nous verrons encore longtemps son nom figurer sur les annuaires à l'état actuel de la Société : mais que cela ne nous empêche pas de préparer pour l'avenir la liste des anciens secrétaires en faisant figurer en regard de celui des Présidents et Vice-Présidents le nom unique de M. le comte de Marsy qui fut pendant de si longues années secrétaire de la Société.

*
* *

Le Bulletin de 1902 m'a suggéré aussi quelques observations moins graves, néanmoins je les crois dignes d'être prises en considération.

Dans une notice très intéressante, M. Francis de Roucy fait justement le procès aux artistes qui, sur des monuments municipaux, reproduisent inexactement les armoiries de Compiègne.

Il signale notamment certains lions qui semblent être moins l'emblème de la force qu'une allégorie de la fidélité dont notre vieille ville royale se vante dans sa devise.

Il appartenait à notre Société de relever ces fâcheuses incorrections : il serait à souhaiter que désormais, avant d'entreprendre un travail où les traditions et le style du passé doivent être respectés, la municipalité daignât la consulter.

Il lui appartenait aussi de joindre l'exemple à la critique et c'est ce qu'a fort bien réalisé la gravure dont M. Cauchemé a illustré le tra-

vail de M. de Roucy. L'érudit et habile dessinateur s'est ainsi réservé la part la plus difficile, si l'on en croit Destouches et son fameux vers :

« La critique est aisée et l'art est difficile. »

Tout cela est fort bien et je ne vois rien à y reprendre.

Mais quand je ferme le volume, que vois-je sur la couverture ? Ah ! M. de Roucy ! c'est sur les enseignes des marchands forains que vous allez chercher des reproductions grotesques de nos armoiries ? Mais vous n'avez donc jamais regardé la couverture de notre Bulletin? Sans doute les articles qu'il contient ont tant d'attrait et vous vous empressez si vivement de l'ouvrir que la feuille safran passe sous vos yeux trop rapidement pour faire impression sur votre rétine.

Mais maintenant que vous avez tout lu, tout savouré, peut-être même tout retenu, consacrez une seconde à l'examen du dessin qui orne (?) cette brochure.

La position de la devise au-dessus de l'écusson peut-elle se justifier? J'en doute, mais ce qui est évident pour tout le monde c'est que l'artiste trouvant suranné le lion héraldique de l'écu Compiégnois, a pris résolument le parti de le moderniser. Dans ce but, il s'est inspiré d'un tableau très à la la mode il y a une cinquantaine d'années ; il était reproduit à de nombreux exemplaires sur les devants de cheminée et s'intitulait : « Le Chien du Régiment. » Le dessinateur a seulement enlevé au caniche le bâton avec lequel il exécutait le « port d'armes », mais il lui a bien conservé sa belle attitude et a même contourné la langue de telle façon, qu'on croit lui voir la pipe à la gueule.

Enfin pour affirmer clairement son intention de rompre en visière avec les traditions moyenageuses, l'artiste s'est bien gardé de défigurer son toutou en le zébrant de ces hâ-

chures horizontales qui, dans l'art héraldique, représentent l'azur. De cette omission certainement volontaire, nous ne pouvons que le louer, car ces hiéroglyphes d'un autre âge eussent enlevé du pittoresque et de la couleur locale à ce brave barbet si franchement 1830.

Dans son genre, il n'y a pas à dire, c'est très réussi. Pour mettre les amoiries au goût du jour, on ne pouvait mieux faire : c'est tout à fait *Retour des Cendres*.

Mais nous, qui nous sommes donné pour mission de faire revivre dans leur intégrité les monuments du passé, nous ne pouvons admettre que le dessin des armoiries, qui servent en quelque sorte d'enseigne à notre œuvre, soit soumis aux caprices de la mode, comme la toilette des femmes ou la tonte des caniches.

M. de Roucy, dans la même notice, formule également une plainte au sujet de notre devise. Il paraît qu'on se permet parfois de l'abréger ou de la modifier. J'avoue n'avoir pas vu d'exemple de cette mutilation. Je sais bien que sur les mâts à oriflammes, dont on décore, aux jours de fête, les principales rues de notre ville, on fait alterner avec l'écu municipal, des cartouches portant les deux lettres R. F., mais j'avais donné à ces initiales une tout autre signification que « Regi » ou « Regno fidelissima ».

Comme conclusion de ces trop longues observations, nous demandons que dorénavant la Société donne l'exemple aux artistes désireux de reproduire les armoiries de la ville, en faisant figurer sur la couverture de son Bulletin une reproduction du dessin si artistique et si classique à la fois dont M. Cauchemé a illustré l'article de M. de Roucy, en s'inspirant des réflexions de l'auteur et des documents recueillis et mis par lui en lumière. Ce 9 janvier 1903.

Comte Jacques DE BREDA.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 20 FÉVRIER 1903

Présidence de M. l'abbé Vattier, président.

MM. Bazin, Benaut, le baron de Bonnault, Brûlé, Cauchemé, le docteur Chevallier, Raymond Chevallier, Colin, Deciry, Dubloc, Mme Le Féron d'Eterpigny, Fleuret, l'abbé Humbert, le comte de Lambertye, Lambin, le chanoine Morel, le chanoine Pihan, Plessier, de Romiszowski, de Roucy, Tabaraud et l'abbé Vattier, assistent à la séance.

Après lecture du procès-verbal qui est adopté, M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages envoyés par les Sociétés correspondantes et dont désignation suit :

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e série, tome IX, 3e trimestre 1902 ;

Bulletin de la Société d'archéologie suédoise ;

Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs, 7e année, sixième volume, 1901 ;

Bulletin et Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France, 7e série, tome 1er ;

Bulletin historique de la Société des Antiquaires de Morinie, 204e livraison ou tome XI, année 1902, 4e fascicule ;

Bibliographie namuroise, tome III, années 1880-1881 ;

Notice sur François Quesnay ;

Bulletin de la Société d'ethnographie, livraisons de janvier et mars 1897 ;

Bulletin mensuel de la Société d'archéologie lorraine, troisième année, n° 1er, janvier 1903 ;

Sont ensuite admis, comme membres titulaires de la Société :

MM. TABARAUD, conservateur du Palais de Compiègne, présenté par MM. le baron de Bonnault et Cauchemé;
BENOIT, photographe à Compiègne, présenté par MM. le baron de Bonnault et Plessier.

Le souvenir de Jeanne d'Arc est toujours vivant à Compiègne, et plusieurs de nos confrères, notamment l'ancien et regretté président Sorel, ont rendu un juste hommage à cette héroïne. Rien d'étonnant donc qu'un érudit ecclésiastique de la ville vienne à son tour lui payer son tribut, sous une forme aussi nouvelle que piquante. M. l'abbé Humbert, curé de la paroisse Saint-Germain, nous lit en effet les deux premiers actes d'un drame en vers sur Jeanne la Pucelle.

Le premier acte se passe au village de Domremy et nous montre la jeune bergère doutant encore de *ses voix*, luttant contre la douleur de quitter sa famille et son hameau, mais sacrifiant enfin ses hésitations et ses craintes au salut de sa patrie.

Le second acte se déroule à Compiègne. Nous y voyons la ville assiégée par le duc de Bourgogne, les perplexités de Guillaume de Flavy en face de ses redoutables ennemis, et l'arrivée de Jeanne qui, après une courte prière à l'église Saint-Jacques, n'hésite pas à courir à de nouveaux dangers et à sa perte. Fougueuse et vaillante, suivie

d'une poignée de braves, elle franchit bientôt le vieux pont et cette barrière fatale qui, s'abaissant devant elle au retour, doit former la première étape de son douloureux calvaire. Nous assistons enfin à sa lutte désespérée contre les bandes ennemies, et le dialogue des deux femmes qui, d'une fenêtre du palais du Gouverneur, assistent, anxieuses et impuissantes, à cette lutte dans laquelle, hélas ! succombe l'héroïsme, est vraiment des plus poignants.

Le drame est bien charpenté, les scènes, convenablement amenées ; quelques-unes de ces dernières sont d'ailleurs des plus touchantes et ont valu à M. l'abbé Humbert, d'unanimes félicitations. L'intrigue est relativement faible, pour mieux laisser ressortir le grand rôle de l'héroïne, et il règne dans tout l'ensemble un sentiment religieux associé à de véritables élans d'un patriotisme du meilleur aloi.

Nous espérons que le troisième acte, réservé pour la prochaine séance et qui doit retracer les scènes du jugement et du supplice, ne le cédera en rien aux deux premiers et ne pourra valoir que de nouveaux suffrages à l'auteur.

La douloureuse époque de la Ligue a eu ses historiens dans la plupart des villes voisines, mais rien n'a été fait jusqu'alors pour Compiègne. Notre vaillant secretaire, M. le baron de Bonnault, a donc entrepris de combler cette lacune et nous donne lecture du préambule d'une laborieuse étude sur cet intéressant sujet.

Tout d'abord, il établit le singulier contraste de Compiègne, restant constamment

fidèle à *sa vieille devise*, avec les villes voisines, qui s'engagent successivement dans le parti de la *Ligue* ; et, pour faire mieux ressortir ce contraste, il passe aujourd'hui en revue les différentes phases ou l'évolution de cette Ligue, dans Péronne, Doullens et Amiens.

Nous ne pouvons à notre regret, sans dépasser de beaucoup les limites ordinaires d'un compte rendu, suivre l'auteur dans sa remarquable dissertation sur les causes et les conséquences de ce mouvement qui, de Péronne où en fut signé l'*acte officiel*, s'étendit d'abord en Picardie, aux environs de Paris et, après « la sombre tragédie de Blois », dans la France entière. Qu'il nous suffise de reconnaître, dans cette première lecture, les prémices d'un de ces travaux d'érudition auxquels notre savant confrère est des plus heureusement préparé par ses rares aptitudes.

M. le Président lit ensuite quelques passages de son travail sur l'Hôpital Saint-Nicolas. Ces pages empruntent un intérêt particulier à l'énumération des biens et revenus de l'Hôtel-Dieu, dans la ville de Compiègne et ses environs, en 1656, et aux détails qui s'y rattachent.

Notons en passant que ce fut à la même date que la mense abbatiale de Saint-Corneille fut transférée au Val-de-Grâce et que le vieux monastère fondé par Charles le-Chauve, cessa d'être régi par un abbé.

M Bazin, poursuivant sa description des vieilles rues de Compiègne, nous retrace aujourd'hui la physionomie de la rue *Jeanne*

d'Arc, formée en grande partie de celle du *Pont* ou du *Vieux-Pont*, autrefois l'une des plus fréquentées de la cité et où se trouvait, dit notre confrère, « foison de beaux logis et de gaies hôtelleries ».

On y rencontrait, en effet, du côté gauche, en descendant vers le pont, au moins seize hôtelleries, parmi lesquelles nous citerons :

L'Hôtel du Bout du Monde, appartenant à Antoine Loisel et dont un cellier et un magasin étaient loués à la ville pour remiser les provisions de guerre, avant la construction de l'arsenal, en 1650 ;

L'Hôtel de l'Autre Monde, qui fut acheté vers cette époque par Charles Hersan, maître chirurgien et père de Marc-Antoine Hersan, professeur du roi en éloquence latine et, dans la suite, l'un des bienfaiteurs de sa ville natale.

L'Hôtel du Chêne Vert, situé au coin de la rue des Gournaux et pour l'acquisition duquel Jean-Baptiste Loudier versa, en 1768, 260 livres de droits de vente, moitié à l'abbaye de Chaalis, moitié à la ville.

L'Hôtel Notre-Dame, à l'autre encoignure de la même rue et portant, à l'angle, une niche finement sculptée, avec une statuette de la Vierge.

L'Hôtel du Barillet, la plus vaste et la plus renommée des hôtelleries de la ville.

L'enseigne représentait un écu d'azur chargé d'une épée d'argent sommée d'or et perforant un barillet, aussi d'or, avec cette devise : *Ne fault passer oultre.*

L'hôtel du Barillet fut une des rares maisons laissées intactes par le siège de 1430 et eut l'honneur d'héberger d'importants per-

sonnages dans la seconde moitié du quinzième siècle.

Enfin l'*Hôtel Saint-Nicolas*, ou *des Postes* et plus récemment *des Fleurs*, qui seul a conservé jusqu'à nos jours, sinon sa destination, du moins une partie de ses dispositions.

En remontant la rue, nous trouvons du côté opposé :

L'Hôtel de l'Ancre, probablement habité par un maître du pont.

L'Hôtel du Singe, à l'enseigne représentant un singe assis, vidant une coupe en présence de trois moines occupés à disserter et d'écoliers écoutant leur conversation.

L'Hôtel du Temps Perdu, portant pour enseigne un maître-d'école, essayant inutilement de faire lire un âne.

Et, en outre, les *Hôtels des Trois Maillets*, *de la Clef*, *des Trois Coulons* (pigeons) ; *l'Hôtel Saint-Claude*, *l'Hôtel du Coq*, etc., que nous ne pouvons que mentionner.

Parmi les maisons, citons également :

La Poissonnière, ou halle aux Poissons, qui fut restaurée à l'époque de la Renaissance et qui, occupée actuellement par une boulangerie, constitue l'une des plus intéressantes épaves du vieux Compiègne.

La Maison des Couteliers, où se trouvait sans doute le siège de la corporation de ces artisans.

La Maison des Dames de la Joie, maison de refuge des religieuses de l'Abbaye de la Joie de Sainte-Claire.

La Maison des Piliers, portée sur une suite de gros piliers, etc. etc.

Notre confrère nous donne, en terminant,

des détails circonstanciés et des plus intéressants sur *l'ancien Logis du Roi*, notamment sur la tour improprement appelée *Tour Jeanne d'Arc* (autrefois *Tour de Charles-le-Chauve*, *Tour des Anglais*, *Tour du Capitaine*, *Tour des Jacobins* et enfin *Tour du Beauregard*), et qui, après une foule de vicissitudes, mutilée par les événements et par le temps, apparaît encore aux Compiégnois comme l'un des plus imposants souvenirs de leur vieille cité.

M. Cauchemé fait passer sous les yeux de ses confrères les dessins de l'allée couverte de Saint-Etienne, ainsi que des objets recueillis dans les chambres sépulcrales, et donne quelques renseignements sur cette découverte.

Ce monument se trouve à l'extrêmité de la commune de Saint-Etienne, vers Croutoy, au-dessus d'un escarpement boisé dominant les hameaux de Martimont et de Roilaye. Sa découverte est due au hasard, et, malheureusement, l'ouvrier avait brisé presque toutes les dalles de l'entrée et de l'antichambre, lorsqu'il songea à prévenir le fermier du terrain qui, à son tour du moins, eut la bonne pensée d'en avertir immédiatement le propriétaire, M. le comte de Bertier de Sauvigny. Ce dernier en avisa aussitôt la Société historique de Compiègne ; rendez-vous fut pris pour la fouille du monument, qui mit au jour les ossements d'au moins une centaine de cadavres, ainsi que divers instruments et objets de parure se rapportant *à la dernière période de l'époque néolithique*.

M. Cauchemé remercie vivement M. Philippe, fermier à Croutoy, de son intelligente initiative, M. le comte de Bertier et les membres de la Société, MM. le baron de Bonnault, le comte Jacques de Bréda, Plessier et de Romiszowski, qui ont pu l'accompagner sur les lieux et assister aux fouilles. Il espère surtout que notre honorable confrère, M. le comte de Bertier de Sauvigny, qui s'est fait un devoir d'adresser à Paris plusieurs crânes et tous les objets provenant des sépultures, afin d'en obtenir une détermination exacte, voudra bien rédiger, à notre intention, un mémoire relatant les circonstances et les résultats de cette très intéressante découverte.

Cette longue séance est enfin levée après distribution, aux membres présents, des plan et vue de Compiègne en 1611, par J. Duviert, et fixation du prochain ordre du jour qui comprendra :

1° M. l'abbé Humbert. — *Jeanne d'Arc*, drame en vers, 3e acte.

2° M. le baron de Bonnault.— *Compiègne pendant la Ligue* ; les villes voisines (*suite*).

3° M. Bazin.— *Topographie compiégnoise* ; la Place-aux-Herbes.

4° M. l'abbé Vattier. — *L'Hôpital Saint-Nicolas* (*suite*).

Le Vice-Président, PLESSIER.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 20 MARS 1903

Présidence de M. l'abbé VATTIER, président

MM. Bazin, Benaut, Bias, Cauchemé, Collin, Daussy, Deciry, Dervillé, madame le Féron d'Eterpigny, MM. Fleuret, l'abbé Gallois, l'abbé Humbert, le comte de Lambertye, Lambin, le chanoine Marsaux, le chanoine Morel, Plessier, de Romiszowski, de Roucy, l'abbé Roy et l'abbé Vattier, assistent à la séance.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté, M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages suivants offerts par les Sociétés correspondantes :

Annales du Gâtinais ;
Bulletin historique et philologique ;
Bulletin du Comité historique et scientifique ;
Annales de l'Académie archéologique de Belgique, 5 volumes ;
Mémoires de la Société académique de l'Oise, t. XVIII, 2e p. 1902 ;
La Table des travaux du Comité archéologique de Noyon, de 1856 à 1900 : don de l'auteur, M. Brière.
Procès-verbaux de la Société archéologique de Clermont.
Bulletin de la Thiérache, t. XVIIIe.

De ce dernier ouvrage, M. le Président donne lecture d'une poésie fine et charmante

écrite en picard, sur le *Craisset*, dont l'auteur est M. de Guyencourt, poète amiénois.

On sait que le *Craisset* était une petite lampe à huile à l'usage des modestes ménages d'autrefois, qui s'est éteint pour toujours devant le pétrole.

Souvent la lampe si gentiment poétisée était accompagnée d'une petite crémaillère qui permettait de hausser ou d'abaisser le luminaire.

Ou est-che qu't'es, *crachet* de m'tayonne,
Peuv'tiot *crachet* en fer battu ?
A ch't'heur', da chés moisons, l'sais-tu ?
Ch'est l'lampe à pétrole qu'all'rayonne
Peuv'tiot *crachet* en fer battu,
Ou est-che qu't'es, *crachet* de m'tayonne ?

M. le Président fait part d'une lettre de la Société d'études de Cambrai invitant les membres de la Société à souscrire à un Recueil d'épigraphies du département du Nord. Le prix de ce travail qui formera deux volumes, s'élève à la somme de 24 fr.

Il donne ensuite lecture d'une lettre de la Société de Clermont, remerciant la Société historique du don gracieux de ses travaux.

Est ensuite admis comme membre correspondant M. E. Laurain, archiviste à Laval, présenté par MM. le chanoine Morel et Plessier.

M. Cauchemé annonce que de nouveaux objets ont été recueillis dans les fouilles de Saint-Etienne et que M. le comte de Bertier de Sauvigny se propose d'en faire un rapport à la Société.

M. de Roucy exprime le vœu suivant : 1° qu'une table des travaux de la Société soit dressée comme vient de le faire avec

succès M. Brière, pour ceux du Comité archéologique de Noyon ; 2° que le legs fait à la Société par M. le président Sorel étant accepté par M. le Préfet de l'Oise, ce serait rendre hommage à notre ancien et dévoué président, que de faire un catalogue spécial des œuvres qu'il nous a laissées, et 3° que l'établissement d'un catalogue des ouvrages offerts à la Société s'impose également et qu'il pourrait être très utilement consulté par les membres. Mais il ne se dissimule pas que ce dernier travail surtout exigerait un labeur persévérant.

M. l'abbé Humbert donne lecture du troisième acte de son drame sur Jeanne d'Arc. Nous ne reviendrons pas sur les éloges mérités par les deux premiers actes de cette pièce historique.

Ce troisième acte, qui contient d'ailleurs la partie la plus émouvante de la vie héroïque de la bonne Lorraine, a vivement frappé les auditeurs dont l'émotion se traduisit par de vifs assentiments et de nombreux bravos

Il n'en pouvait être autrement. Chacun des personnages a été traité magistralement par M. l'abbé Humbert et les beaux vers se font légion à mesure que l'on approche du dénouement fatal. En somme, ce troisième acte est le digne couronnement d'une œuvre qu'on savait déjà belle et touchante, et qui restera comme une gerbe poétique nouvelle parmi toutes celles offertes à l'héroïque Pucelle d'Orléans.

M. le chanoine Morel, qui n'oublie jamais la Société historique dans ses recherches à la Bibliothèque nationale, y a décou-

vert le rapport envoyé de Senlis au Comité du Salut public, le 7 août 1793, par les représentants du peuple Collot d'Herbois et Isoré, alors en mission dans les départements de l'Oise et de l'Aisne. Ce rapport est d'un palpitant et lugubre intérêt. Les réquisitions succèdent aux réquisitions. Les représentants se plaignent qu'on essaie de toute façon de se soustraire à leurs exigences. Aussi réclament-ils la taxation des farines et celle des grains, le recensement des récoltes et la surveillance des moissons. Injonctions aux cultivateurs de déclarer ce qu'ils possèdent, de faire battre ce qui ne l'est pas, d'envoyer leurs blés aux marchés le plus tôt possible, proclamations, exhortations, discours dans les sociétés populaires, tous les moyens sont employés par eux pour empêcher toute fraude et tout détournement.

Le recensement des fourrages ne les préoccupe pas moins. Ne fallait-il pas entretenir la cavalerie envoyée vers les forêts du Morvan? Ils constatent que le fourrage est abondant dans les districts de Compiègne et de Noyon. Mais, dans ce dernier district, la tiédeur du patriotisme leur inspire de vives inquiétudes. Il s'y fait des attroupements scandaleux et antirépublicains. C'est surtout dans la commune d'Attichy, dont le seigneur a été un La Trémoïlle, que l'effervescence est plus considérable. Le tribunal révolutionnaire en aura vite raison. Les immenses biens de la propriété nationale restent sans acquéreurs. Cette situation ne peut durer.

Par contre, l'esprit public est très bon à

Compiègne. On y prépare pour le 10 août une fête vraiment républicaine. Une charretée de rois en bois, portant la hotte, et dans la hotte tous les titres féodaux, sera brûlée au pied de l'arbre de la Liberté ; la charrette elle-même, enguirlandée de tous les signes de la tyrannie, sera pareillement livrée aux flammes.

La fête a-t-elle répondu à cette belle annonce ? Il est permis d'en douter. C'était la Terreur, cette période sanglante qui dura du 31 mai 1793 au 27 juillet 1794, exactement 422 jours. La guillotine en permanence faisait couler des ruisseaux de sang. Il y eut 2669 condamnations en quatorze mois ; et ce chiffre ne comprend pas les innombrables victimes qui périrent à Arras, Nantes, Bordeaux, Lyon, Marseille, Toulon et ailleurs.

M. A. Bazin continue la topographie Compiégnoise, par la description de la Place du Marché-aux-Herbes qui s'appelait autrefois la Cour-le-Roi ou enclos de la Coûture Charlemagne, puis Marché aux fromages.

On y voyait à l'encoignure de la rue des Neiges appelée aussi rue de la Plâtrerie, l'Hôtel du Fer-à-Cheval qui se reliait à la maison opposée par un passage couvert d'une soupente, ce qui explique pourquoi la partie du Marché-aux-Herbes s'étendant vers la Fausse-Porte a porté autrefois le nom de rue de la Soupente.

Les Halles, où s'abrita au mois d'août 1429 l'escorte de Charles VII, quand ce roi fit son entrée dans Compiègne, accompagné de Jeanne d'Arc, après le combat de Montépilloy. Là aussi s'était installée pro-

visoirement la troupe accompagnant la Pucelle d'Orléans, le 23 mai 1430. Les moulins existant sur le pont ayant été détruits par l'artillerie anglo-bourguignonne, la ville fit construire dans la grande halle deux moulins à chevaux qui servirent à approvisionner de farine les habitants assiégés jusqu à la réédification de ceux du pont. En 1429, la chambre des plaids du prevôt de la ville se tenait dans la halle, et en 1487, les officiers du roi en demandèrent au corps de ville l'abandon pour en faire l'auditoire royal, parce que celui de l'hôtel du Roi ainsi que les prisons étaient despecées (en ruines).

En 1529, la halle devint le siège du grenier à sel, et en janvier 1544, la ville décida de bailler à rente à Ferry Bessin, tonnelier, les deux corps d'hôtel appelés les Greniers à sel où jadis étaient les halles.

La maison de la Fausse-Porte appartenait en 1720 à Christophe Bruncamp, bonnetier, au coin de la rue de ce nom et de celle des Trois-Pigeons.

La maison de François-de-Paul Mathieu, doyen du chapitre de saint Clément, chapelain de la chapelle de la Sainte-Vierge en l'église Saint-Antoine, et principal du collège de Compiègne, portant le n° 4 de la place, avec double étage de caves.

La place où se trouve la maison voisine était autrefois une rue publique nommée rue de la Cour-Marée.

La maison de Nicolas Tournemente, bonnetier, se trouvait au coin, en face la rue Jeanne-d'Arc.

La maison du coutelier François Bien-

venu qui fournissait, en 1474, des dagues neuves à nos francs-archers, moyennant 14 sous pièce, était au coin de la Cour-Marée, précédemment nommée carrefour de la Cour-le-Roi.

En remontant, l'hôtel du Sauvage, nº 10, habité par Pierre Lallemand, vannier et Mariette Waultier, sa femme.

L'hôtel Sainte-Catherine, dont l'ancienne porte cochère constituait autrefois l'entrée de la Cour-le-Roi.

L'hôtel des Balances, ou de la Balance où les marchands faisaient peser leurs marchandises sur une balance étalon, moyennant une redevance, était habité, en 1456, par Thomas Waliquier, franc-archer.

La maison de Jean de Bellicour, chevaucheur de l'écurie du Roi, portant le nº 11, appartenant aujourd'hui à M. Martin, mercier. Cette maison fut vendue en 1509 par Jean Mathieu, teinturier de toiles, moyennant 100 sous tournois à Philippe Navyer, épicier à Paris, représenté par son frère Pierre Navyer, dit de Meaulx, maçon, maître des œuvres, et architecte de notre hôtel de ville en 1505.

Sur cette place, sur les échafauds des confrères de la Passion dressés devant la croix de la Cour-le-Roi, fut représentée, au mois de juillet 1464, en quatre journées, la vie de Saint-Christophe, pièce composée par Antoine Chevalet, gentilhomme du Dauphiné. En juillet 1466, on y célébra le mystère de Sainte-Jeanne, et, au mois de septembre suivant, on y joua la vie de Sainte-Virginie et de Sainte-Catherine. Le lundi 18 août 1597, on y pendit devant l'au-

ditoire royal un nommé Jacque Renouville, convaincu d'avoir volé des vases sacrés à Saint-Corneille.

Les jours de marché, la place présentait autrefois un assemblage bizarre bien digne d'inspirer le pinceau d'un artiste. C'était un amalgame confus d'échoppes branlantes, de guérites en bois, d'étalages sur tréteaux chargés pêle-mêle de légumes, de fleurs, de charcuterie et de viandes diverses, à travers lesquels nos pères zigzaguaient en tous sens, se serrant à s'étouffer, au milieu du brouhaha des cris, des rires et des voix glapissantes des vendeurs.

Cette place s'est nommée, pendant la Révolution, place de la Montagne. La municipalité y avait élevé un tertre sur lequel avait été planté un arbre de la liberté. Le 7 ventose an II, les citoyens Duret et Cardon, corroyeurs, membres de la Société populaire, invitèrent la municipalité, au nom de cette Société, à faire transporter, sur le marché aux herbes, une quantité de terre suffisante pour former un monticule, et des gazons pour le couvrir, au milieu duquel devait être planté un arbre de la liberté, « *de telle espèce qu'il soit toujours vert* ». Le 9 ventose suivant, le citoyen Beauvais, qui avait été nommé par le roi Louis XVI, maître de la poste, le 17 juillet 1789, se présenta pour offrir de prêter une voiture et deux chevaux, afin d'aider à élever la montagne que la Commune voulait faire.

Un an après, le vent ayant tourné, tout fut démoli. Le 11 ventose, le treillage environnant la montagne fut vendu aux en-

chères pour 204 livres, et les travaux d'enlèvement des terres du monticule, adjugés au rabais pour 208 livres.

Sur la proposition de M. le président, il est décidé que la prochaine séance aura lieu le vendredi 24 avril.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra :

M. de Bonnault : Compiègne pendant la Ligue (suite).

M. l'abbé Vattier : L'Hôpital Saint-Nicolas (suite).

M. Bazin : Topographie compiégnoise : La rue aux Pastoureaux (rue Solferino actuelle).

Le Vice-Secrétaire,

B.-A. Dervillé.

Les Représentants du Peuple

COLLOT D'HERBOIS & ISORÉ

en Mission dans les Départements de l'Aisne et de l'Oise (1)

Leur Rapport au Comité du Salut public

Notre bien regretté président, M. Alexandre Sorel, aurait eu seul qualité pour commenter ce document. Il vous aurait parlé savamment de la Révolution, comme il l'a fait tant de fois dans ses communications à notre Société, et surtout dans ses monographies Mon rôle sera plus modeste. Je me contenterai de vous rappeler ce que fut l'époque à laquelle a été rédigé le rapport de Collot d'Herbois et Isoré.

C'était il y a cent dix ans. Le régime de la Terreur pesait durement sur notre pays. La guillotine, partout établie en permanence, faisait couler des ruisseaux de sang. Deux mille six cent soixante-neuf condamnations à mort furent prononcées en quatorze mois. Et dans ce chiffre ne sont pas comptées les innombrables victimes de Couthon et Collot d'Herbois à Lyon, de Lebon à Arras, de

---

1. Lu à la séance de la Société Historique de Compiègne, le 20 mars 1903.

Carrier à Nantes, de Fréron à Toulon et à Marseille, de Tallien à Bordeaux. La Terreur dura 422 jours, du 31 mai 1793 au 27 juillet 1794.

Une loi, portée le 4 mai 1793, prescrivait le recensement des grains et des fourrages et leur livraison à toute réquisition. L'occasion était bonne pour persécuter et déposséder de leurs récoltes tous les gens suspects, et tous les honnêtes gens devenaient suspects. Aussi chacun se laissait-il dépouiller sans protestation. La peur énervait tous les courages, paralysait toutes les volontés. Toute résistance, d'ailleurs, était compromettante.

C'est pour veiller à l'exécution de cette loi et réchauffer le zèle des patriotes, que Collot d'Herbois et Isoré furent envoyés en mission dans notre pays. Je laisse la parole à ces deux représentants du peuple. Voici leur rapport :

Senlis, 7 août 1793.

Citoyens nos Collègues,

Nous continuons à labourer les deux départements où vous nous avez envoyés, pour en tirer des vivres et ôter à la ville de Paris les inquiétudes dont les malveillants tirent si grand parti.

Nos charrues sont des proclamations, des réquisitions, de continuelles observations pour déjouer toutes les manœuvres.

Il n'y en a pas qui n'aient été imaginées pour éluder la loi du 4 mai. Prix de transport fictifs et excessifs, épingles, pots-de-vin dans les marchés, tout cela a été continuellement mis en œuvre et jamais on ne l'a dénoncé à la Convention. La loi aurait eu partout un bon effet, si les élusions n'avaient pas été

ouvertement tolérées. Ce n'est pas le peuple qui se plaint de la loi, ce sont les accapareurs.

Il serait instant d'éviter ces maux pour la récolte présente, et vous feriez bien de proposer la taxation des farines, comme celle des grains. Il est trop tard pour ordonner le recensement de la récolte sur le champ même; mais il faudrait au moins qu'un décret ordonnât de le faire sans retard ; on achète déjà les blés en gerbe. Il serait bon aussi de contraindre tous ceux qui tiennent à ferme des biens des émigrés de payer la redevance en nature.

Nous vous avons dénoncé les complots faits pour empêcher les moissonneurs de travailler, ainsi que le danger de laisser aux cultivateurs la liberté de faire manger du blé à leurs chevaux ou bestiaux ; ce qui arrivera quand ils auront calculé le maximum des fourrages. On ne peut trop tôt décréter toutes ces mesures de précautions et de sûreté. Nous avons pris toutes celles qui dépendaient de nous. Les blés et fourrages ont été mis en réquisition dans les deux départements pour Paris et les armées du Nord seulement, tous les autres marchés ne pouvant valoir. Injonction aux cultivateurs de déclarer ce qu'ils ont, de faire battre ce qui n'est pas battu, afin que la vente puisse être effectuée et les blés mis en route promptement, proclamations, exhortations, discours dans les Sociétés populaires, tout a été par nous employé et nous en espérons le succès autant que possible ; car s'il n'y a pas véritablement disette des blés anciens, nous apercevons une sorte d'épuisement sur lequel l'excellente récolte nouvelle peut seule nous rassurer. Nous avons aussi pris des arrêtés provisoirement pour taxer la farine, mais la mesure doit être générale ; nous avons autorisé les administrations à requérir, moyennant salaire, des

bras pour battre les blés, car avant tout il faut être assuré de les avoir en grange. Nous avons aussi posé un maximum commun aux deux départements. Enfin nous avons pris toutes les précautions pour que la fraude et la malveillance ne puissent continuer leurs hostilités ; car c'est là une véritable guerre.

Nous avons songé aussi à nous pourvoir de fourrage : l'augmentation de cavalerie que vous avez envoyée vers la forêt de Morvan excitait cette prévoyance et les fourrages sont en réquisition. Nous avons observé avec satisfaction que les districts de Compiègne et de Noyon en sont assez bien pourvus.

Vous avez su que le passage des troupes qui voyageaient en poste a été retardé de cinq jours à Laon et à La Fère. De grands inconvénients auraient lieu, si on ne combinait pas les passages avec précision ; nous avons vu tous les chevaux du pays absents ; ayant été requis, ils sont restés cinq jours à ne rien faire pendant la semaine dernière ; c'était le temps de la forte moisson, vous sentez combien cela a pu être préjudiciable. Au reste le passage s'est effectué de manière à promettre un bon succès pour les mesures que vous avez prises. Les troupes étaient pleines d'ardeur, et la prise de Valenciennes n'était qu'un aiguillon de plus pour leur courage. Il est essentiel de fixer la destinée de la garnison sortie de Valenciennes.

Les routes sont couvertes de volontaires qui en faisaient partie. Nous avons donné des ordres à Compiègne, où il y en avait un certain nombre, de soigner les blessés et de fournir à leurs besoins ; mais de les retenir là jusqu'à ce qu'un décret ait prononcé sur leur destination. Nous avons mis rigoureusement en vigueur la loi sur les passeports, beaucoup trop négligée.

Nous fixerons particulièrement votre attention sur la ville de Noyon, devenue un point

très important. Vous savez qu'elle communique à des forêts qui s'étendent jusqu'à Mons, et qu'il y a dans les environs tel poste dans lequel on pourrait, avec peu de monde, intercepter la navigation de trois ou quatre rivières. Cette réflexion et les observations sur la tiédeur du patriotisme que nous avons reconnu dans le pays nous ont donné de vives inquiétudes. Nous avons disposé un travail pour que la surveillance soit confiée à de vrais patriotes. Plusieurs petits attroupements scandaleux et antirépublicains dans des communes voisines nous ont fait connaître qu'on manœuvrait sourdement. C'est surtout dans la commune d'Attichy, dont le cidevant seigneur était un La Trémoïlle, que cela s'est manifesté ; son agent était en arrestation sous cautionnement à Compiègne, ce qui ne l'empêchait pas d'intriguer ; nous l'avons fait mettre à la maison d'arrêt tout à fait. Nous avons aussi mis en arrestation un nommé Coquin, violemment soupçonné de correspondances suspectes, compromis pour distribution de faux assignats et accapareur de toutes les denrées possibles à Noyon. Nos réquisitions portent que les informations seront envoyées au Comité de la Sûreté générale de la Convention. Nous avons écrit à Charlier pour que le Comité de Législation fasse un rapport sur l'émigration de La Trémoïlle, ci-dessus cité.

La propriété de la Nation sur des biens immenses reste trop longtemps indécise. Des mesures de sûreté relativement aux prisonniers de guerre nous ont paru indispensables ; ils resteront consignés. Les citoyens qui les feront travailler en seront caution. Il y a 4.000 fusils à Soissons, qu'on remettrait en état de servir facilement, s'il y avait quelques ouvriers. On a promis d'établir à Soissons un atelier à cet effet ; cet atelier éviterait le transport à Paris.

Cela presse, occupez-vous en, tout de suite ; nous vous y invitons bien fort. Nous avons dû prononcer sur quelques faits particuliers ; des employés à la remonte des chevaux refusaient de monter la garde ou de se faire remplacer à Compiègne, en disant qu'ils faisaient un service militaire.

L'inspection des chevaux ne nous a pas paru être un tel service, et nous avons décidé qu'ils devaient ou monter la garde ou payer le remplacement. Nous avons dénoncé un inspecteur des vivres au comité des subsistances, qui a agi en conséquence.

On a arrêté à Compiègne un individu qui a été reconnu par plusieurs déposants pour être un des commandants des brigands de la Vendée. On nous a remis l'information. Si elle est telle qu'on nous l'a annoncée, nous enverrons l'individu au tribunal révolutionnaire.

L'esprit public est très bon à Compiègne. Les citoyens préparent une fête pour le 10 août, qui sera vraiment républicaine. On y verra une charretée de rois de bois dénichés ; ils auront la hotte sur le dos et dans la hotte tous les titres féodaux qui doivent être brûlés. La charrette sera guirlandée de tous les signes féodaux et la tyrannique dynastie tout entière sera brûlée au pied de l'arbre de la Liberté. La charrette elle-même le sera aussi, car, disent les patriotes, elle ne peut servir à rien après avoir traîné d'aussi mauvaise marchandise.

On se réjouit d'avance, et ce bûcher préparé semble être le présage de l'anéantissement éternel du fléau dont on fera justice.

Nous partons pour Beauvais.

Salut et fraternité.

COLLOT D'HERBOIS.

ISORÉ.

L'orginal de ce rapport, écrit de la main de Collot d'Herbois, se trouve aux Archives Nationales, sous la cote A F II, 148. Il a été publié par M. Aulart, dans le tome V (p. 500-503) des *Actes du Comité du Salut public*.

E. MOREL.

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 24 AVRIL 1903

Présidence de M. l'abbé VATTIER, président

MM. Bazin, Benoit, Bias, Brûlé, Jacques de Bréda, Dr Chevallier, Raymond Chevallier, Chouquet, Dervillé, abbé Gallois, Lambin, madame Le Féron d'Eterpigny, Plessier, de Roucy, l'abbé Vattier, assistent à la séance.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté, M. le Président pose la candidature de M. l'abbé Blanchet, curé de Marquéglise, présenté par MM. l'abbé Humbert et Benaut ; M. l'abbé Blanchet est nommé membre de la Société.

M. Laurain, nommé membre correspondant à la dernière séance, remercie de sa nomination, et offre à la Société deux brochures :

Trois naissances illustres, Saint-Louis, Charles IV, Fernel.

Le Déporté de la Mayenne.

M. de Roucy dépose sur le bureau, au nom de Mme Sorel, deux notices sur le Président Sorel.

M. le Président donne ensuite lecture de la lettre de M. Lefèvre-Pontalis, invitant les membres de la Société à assister au Congrès de la Société française d'Archéologie qui se tiendra du 16 au 24 juin prochain à Poitiers.

Il dépose ensuite les ouvrages suivants offerts par les Sociétés correspondantes :

Bulletin mensuel de la Société d'archéogie lorraine.

Mémoire de la Société historique de Pontoise, t. 24.

Bulletin des procès-verbaux de la Société d'émulation d'Abbeville.

Bulletin de la Société de l'histoire de Paris, 5 et 6 liv.

Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes, 1er trimestre 1903.

Revue de l'Histoire de Versailles et de Seine-et-Oise 1902.

Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville, t. 16, 1887; t. 17, 1889; t. 20, 1901.

Notes iconographiques sur l'exposition des Primitifs à Bruges 1902, par M. le chanoine MARSAUX.

Revue de l'histoire des Religions, t. 46.

Mémoires de l'académie de Caen, 1902.

Mémoires de la Société d'archéologie lorraine, xve volume.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 7 décembre 1902.

Bulletin de La Diana, t. 12, 1902.

M. le Président continue son étude sur le prieuré de Saint-Nicolas. Il montre quels étaient les rapports entre la révérende mère prieure et M. le prieur de Saint-Corneille, supérieur et vicaire général au nom de Mme l'abbesse du Val-des-Ecoliers. Ces rapports étaient quelquefois un peu difficiles, et on en trouve la preuve dans un certificat du curé de Saint-Antoine, I. Gioffroy, attestant que s'il a accepté de chanter la grand'messe au jour de la profession de

sœur Saint-François de Sales, c'est uniquement parce qu'elle a pris soin de son église et de sa sacristie pendant qu'il était dans le monde, et non pour empiéter sur les droits de M. le prieur. Dans une autre circonstance, Madame, comme on disait, écrit à M. le prieur qu'elle est étonnée de savoir qu'il prétend chanter lui-même la messe le lendemain, alors qu'il l'a laissée inviter quelqu'un, sans lui faire connaître son intention. Jamais on n'a agi de la sorte. Mais en général, les relations étaient cordiales.

Mme de Courcy se sentant incapable de continuer ses fonctions à cause de son grand âge, donne sa démission le 11 janvier 1677 et Mme Madeleine de la Mothe-Houdancourt est élue à sa place. Mais le souvenir de Mme de Courcy restera bien vivant au prieuré où elle a laissé tant de preuves de sa générosité.

M. le prieur profita d'un conflit avec le prieuré et avec la paroisse Saint-Clément, pour faire connaître par un acte solennel son triple droit de juridiction sur le prieuré et les paroisses et l'étendue de ce droit.

M. Bazin continue son étude sur les rues de Compiègne et arrive à la rue Solferino.

La première partie de cette rue s'appelait en l'an 1400, rue des Pastoureaux, puis rue du Perroquet et rue des Trois-Pucelles, empruntant son nom aux enseignes d'hôtelleries qui s'y trouvaient. La partie depuis la rue des Trois-Barbeaux jusqu'au Pont, était nommée rue Notre-Dame, parcequ'elle conduisait à l'église Notre-Dame, premier vocable de l'église de Saint-Corneille.

On y voyait le Moulin des Couteilles d'où la tour du Molinet avait tiré son nom.

L'hôtel des Pastoureaux qui avait donné son nom à la rue, situé au coin de la ruelle qui communique avec la rue de la Corne-de-Cerf ;

L'hôtel Saint-Jean, situé à l'autre encoignure ;

L'hôtel des Trois-Pucelles, ancien hôtel du Soleil-d'Or ;

L'hôtel du Perroquet, maison du chapelier Piron ;

L'hôtel du Soufflet-Vert, au coin de la rue des Trois-Barbeaux ;

L'hôtel de Lancry de Rimberlieu, n° 22 ;

L'hôtel du Grand-Monarque, à côté, dont l'enseigne représentait le Grand roi Soleil ;

En face, l'hôtel de la Coquille-d'Or, près de la Commanderie du Temple, maison Mauprivez-Leroy ;

L'hôtel de Seraine, de l'autre côté du Temple ;

L'hôtel du Morion, en remontant la rue ;

L'hôtel du Cochon-Mitré ;

L'hôtel du Lion-d'Or, dont l'enseigne représentait un voyageur couché ou endormi sur une bonne couche, avec ces mots : *Au lit on dort* ;

L'hôtel du Petit-Saint-Jacques ou du Petit-Vaugenlieu, avec sortie sur la rue Sainte-Marie ;

L'hôtel de l'Ange, en face des Trois-Pucelles ;

L'hôtel Saint-Hubert, tenant par derrière à l'hôtel de l'Agneau-Pascal ;

La maison du pâtissier Laurent Capeaumont, à côté, tenant par derrière à l'hôtel du Griffon-d'Argent ;

Et l'hôtel du Soleil, maison Bias, faisant le coin du marché au blé.

L'ordre du jour de la séance comprendra :

M. de BONNAULT : Compiègne pendant la Ligue ;

M. l'abbé MOREL : Compte rendu du Congrès de Bordeaux ;

M. BAZIN : Topographie compiégnoise : rue de la Sous-Préfecture ;

M. l'abbé VATTIER : Saint-Nicolas.

Le Vice-Secrétaire :

B.-A. DERVILLÉ.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 15 MAI 1903

Présidence de M. l'abbé VATTIER, président

MM. Bazin, Benaut, Benoît, le baron de Bonnault, Brulé, Cauchemé, le docteur Chevallier, Fleuret, l'abbé Gallois, Lambin, Leduc, Liénart, Mareuse, Meuraine, le chanoine Morel, Plessier, de Romizowski, de Roucy, l'abbé Vattier, assistent à la séance.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté. M. le Président dépose sur le Bureau les ouvrages suivants offerts par les Sociétés correspondantes :

Société du Hainaut, mémoires, 5e série, t. I à IX ; 6e série, t. I à III ; bulletin de 1864 et catalogue des livres de la Bibliothèque.

Société archéologique de Namur, annales 1903.

Académie royale d'archéologie de Belgique, Bulletin de 1903 et Annales, t. III.

Annales d'archéologie de Bruxelles, 1902.

Antiquaires de l'Ouest, Bulletin 1902, 4e trimestre.

Bulletin archéologique 1902, 3e livraison.

Bulletin mensuel d'archéologie lorraine, 1903, numéro 4.

La Société nomme ensuite, pour la représenter au Congrès de la Société française d'archéologie qui se tiendra cette année à Poitiers, cinq de ses membres : MM. de Bonnault, Cauchemé, le docteur Chevallier, Daussy et Plessier.

Une excursion est décidée pour le 2 juin dans la vallée de l'Automne, avec le donjon de Vez comme objectif principal. La Commission des excursions aura à en régler le détail et à prévenir les membres de la Société en temps utile.

Le chanoine Morel nous donne le compte rendu du Congrès des Sociétés savantes où il nous a représentés cette année. La réunion avait lieu à Bordeaux, elle a été nombreuse et fort intéressante. Après une description rapide de la ville, notre confrère énumère les principales communications et s'arrête principalement à celles qui ont trait à notre région ou dont les auteurs nous sont connus. C'est ainsi qu'il signale pour Reims l'étude de M. Demaison sur la construction de l'église Saint-Remi, celle de M. Depoin, le laborieux secrétaire de la Société de Pontoise, sur les comtes héréditaires d'Angoulême, celle de MM. Cozette et Leclerc sur les anciennes mesures dans le Noyonnais, et enfin les travaux de M le chanoine Pottier, président de la Société de Tarn-et-Garonne, que nous avons l'honneur de compter au nombre de nos membres correspondants, depuis sa visite à Compiègne.

Notre rapporteur, si compétent et si précis, n'éprouve d'embarras que lorsqu'il faut bien parler de ses propres travaux sur la liturgie. Heureusement, il peut alors céder la parole à la *Semaine religieuse* du diocèse de Bordeaux, où un docte chanoine rend pleine justice au grand travail de notre confrère.

Mais tous ces savants réunis à Bordeaux ne pouvaient échapper au goût du jour et

je crois que le siècle méritera d'être appelé *celui du mouvement perpétuel* Une caravane parfaitement dirigée les conduit à la frontière et leur fait visiter la petite ville de Fontarabie, une des plus pittoresques de l'Espagne, Irun et Saint-Sébastien.

M. de Bonnault continue ensuite la lecture de son travail sur la Ligue. Pour faire ressortir le rôle singulier de Compiègne resté presque seul fidèle au roi, tandis que les villes voisines ont embrassé le parti de l'Union, il montre comment la Ligue s'établit à Montdidier, Beauvais, Noyon, Senlis, Laon et Soissons. Le clergé, retenu par ses habitudes de prudence et de respect envers l'autorité établie, est loin de prendre partout l'initiative du mouvement, ainsi qu'on pourrait le supposer d'après le but officiellement poursuivi. Les villes témoignent également d'une grande répugnance à s'engager dans une association qui pourrait porter atteinte à leurs privilèges. L'ambition des Guise et les intrigues de l'Espagne ne semblent pas suffisantes pour déterminer un mouvement général, c'est le roi lui-même qui, par le crime de Blois, précipite la crise qu'il espérait conjurer.

L'heure avancée ne permettant pas d'entendre la lecture de M. Bazin sur la Topographie compiégnoise, elle est remise à la prochaine séance, ainsi que celle de M. l'abbé Vattier sur l'hôpital Saint-Nicolas.

Le Secrétaire,

Baron de Bonnault.

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

A BORDEAUX

du 14 au 18 avril 1903[1].

Bordeaux s'est étudié à surpasser Toulouse dans la brillante réception qu'il a ménagée aux délégués des Sociétés savantes. Il n'y a pas que son vin pour faire sa réputation. L'ensemble harmonieux de ses divers quartiers, la richesse architecturale et artistique de ses édifices anciens, la coquetterie de ses places, de ses promenades et de ses jardins lui assurent une célébrité de bon aloi.

Située à mi-côte sur une courbe très prononcée de la Garonne, rive gauche, la ville se présente, vue du fleuve, sous un aspect des plus imposants. Elle offre un séduisant panorama. Ses monuments de toutes les éqoques font, à juste titre, l'admiration des archéologues. Le palais Gallien, amphithéâtre du IIIe siècle, où quinze cents spectateurs pouvaient trouver place, les églises de Sainte-Croix et de Saint-Seurin, de l'époque romane, la cathédrale de Saint-André (XIIe et XIIIe siècles) et l'église de Saint-Michel (XIVe siècle), sont des édifices qu'on ne se lasse pas de revoir. Pourquoi M. Abadie, l'architecte qui s'est chargé de veiller à leur conservation, s'est-il permis des restaurations fantaisistes, au lieu de respecter les moindres détails de l'œuvre primitive ? Ce fut une tentation, il y a un demi-siècle, d'innover de la sorte. Dans notre région, M. Delforterie, d'Amiens, n'y a-t-il pas cédé plus d'une fois, au grand détriment d'édifices remarquables qu'il a défigurés ?

1 Ce compte-rendu a été lu à la séance de la Société historique du 16 mai 1903.

Il n'y a pas moins de vingt et une églises à Bordeaux. Quelques-unes sont modernes, mais toutes sont de grand caractère. La tour Pey-Berland, près de la cathédrale, et le clocher de Saint-Michel, sont des types achevés de campaniles isolés, comme on en voit en Italie.

Le Congrès s'est ouvert à l'Athénée municipal, le mardi 14 avril, sous la présidence de M. le comte Baguenault de Puchesse, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques. Il me serait impossible d'en analyser tous les travaux ; je ne citerai même que ceux dont le caractère spécial m'a frappé ou dont les auteurs vous sont connus.

M. l'abbé Arnaud d'Agnel, des Antiquaires de France et de la Statistique de Marseille, a présenté une notice sur les possessions de l'abbaye de Saint-Victor-en-Rouergue, à partir du XI[e] siècle ; M. Leroux, archiviste de la Haute-Vienne, les plus anciens titres de la cathédrale de Limoges (833-1123).

M. Joseph Depoin, secrétaire de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin, a fait lire par M. Mareuse, notre confrère, un mémoire relatif aux comtes héréditaires d'Angoulême, de Vougrin I[er] à Audouin II (869-1032. C'est un apport fort précieux à l'*Art de vérifier les dates*.

M. Louis Demaison, archiviste de la ville de Reims, a décrit les diverses phases des travaux exécutés à l'église abbatiale de Saint-Remi de Reims. Prenant pour guide Anselme, moine de Saint-Remi, il a pu donner les noms des divers constructeurs et indiquer la part qui revient à chacun d'eux. De l'édifice restauré par Hincmar, archevêque de Reims, et consacré, l'an 852, il ne subsiste rien. Les parties les plus anciennes appartiennent à la construction d'Airard, abbé de Saint-Remi, en 1005. Ce sont les piliers carrés sans ornements d'une partie du transept et les voûtes des bas-côtés en berceaux perpendiculaires aux murs latéraux. En 1039, l'œuvre est reprise par

l'abbé Thiéry. Jusqu'à sa mort, en 1045, il a eu le temps de bâtir le chœur, la nef avec ses piliers en faisceaux de forme si étrange, et la partie occidentale du croisillon nord du transept qui offre un double étage d'arcs supportés par des colonnes cylindriques épaisses et trapues, munies de chapitaux d'un style barbare. grossière imitation des chapitaux corinthiens. Hérimart met la dernière main au transept et construit les deux clochers de la façade. En 1049, l'église est prête pour la consécration, que le Pape Léon IX vient faire au mois d'octobre.

M. Léon Maître, président de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure, nous a entretenus de la crypte de Saint-Seurin de Bordeaux qu'il rattache avec raison à une époque assez rapprochée de la mort de saint Seurin (*Sanctus Severinus*) et certainement antérieure au IXe siècle. Ses voûtes en berceau, ses clavaux de pierre alternant avec des briques, le petit appareil de la maçonnerie, tout semble indiquer une parenté étroite avec les habitudes gallo-romaines.

M. Robert de Lasteyrie, membre de l'Institut, est de cet avis. M. Brutails, archiviste de la Gironde, pense, au contraire, que les dispositions et les procédés de cette crypte sont romans, et se refuse à y voir aucun détail qui permette de la faire remonter à la période latine. N'est-ce pas aller trop facilement à l'encontre des traditions et des données historiques ? Dans la crypte de Saint-Seurin, sont plusieurs sarcophages, décrits par M. de Caumont dans son Abécédaire. On y vient visiter le tombeau de saint Fort. M. Brutails affirme que saint Fort n'a jamais existé. Si l'histoire nous renseigne médiocrement sur sa vie, sa fête n'en est pas moins célébrée de temps immémorial à Bordeaux, le 16 mai.

Trois autels de l'époque mérovingienne ont été signalés dans le diocèse d'Aix, en Provence, par M. l'abbé Chaillan, de l'Académie d'Aix. Ce sont les autels de Rognes, La Gayolle et Favaric.

M. Coquelle, de la Société des Etudes histo-

riques de Paris, a présenté une notice sur les églises romanes du Vexin français. Il y a donné place à l'église de la Villetertre, au canton de Chaumont. C'est la plus complète de toutes. Elle appartient à la fin de la période romane.

M. le chanoine Pottier, correspondant de notre Société à Montauban, a rendu compte des fouilles faites sous sa direction dans l'église abbatiale de Saint-Pierre de Moissac. Ces fouilles ont mis au jour des substructions antérieures à l'église à coupoles. Notre confrère a aussi appelé notre attention sur une cloche du XIIIe siècle, appartenant à l'ancien prieuré de Degagnazès (Lot). On y lit : A ✠ Ω. MATHEVS ME FECIT. *Dum signat hoc signum, fugiat procul omne malignum tonitru. Thriumphat I H S NAZ rex judeorum*. Mathieu m'a faite. Quand cette cloche sonne, qu'elle fasse fuir bien loin tout malin tonnerre. Jésus de Nazareth, roi des Juifs, triomphe. Cette communication a fourni à M. Demaison l'occasion de signaler à Tessy, près Reims, une cloche de la même époque portant cette inscription : XPS VINCIT, XPS REGNAT, XPS IMPERAT, le Christ est vainqueur, le Christ règne, le Christ commande.

M. le chanoine Pottier a fait encore part au Congrès du résultat de ses recherches sur les communautés qui pouvaient avoir des chartes de coutumes dans la région de Tarn-et-Garonne. Il en a trouvé une centaine. Trente et une d'entre elles ont leurs textes publiés et quarante ont les leurs dans les archives. Il en est vingt-neuf dont les textes restent introuvables, bien qu'il soit prouvé qu'ils ont existé.

M. le chanoine Ferran, aumônier du lycée de Foix, a fait connaître l'existence d'une communauté juive au XIIIe siècle et au XIVe à Pamiers, sous la protection des abbés de Saint-Antonin. Philippe le Bel a chassé ces juifs du royaume en 1306. On les a rappelés en 1315. Ils furent définitivement expulsés, au nombre de cinquante-six, en 1394.

M. l'abbé Daux, de la Société archéologique de

Tarn-et-Garonne, nous a fait connaître quelles étaient les croyances et traditions populaires du Montalbanais, l'influence des sorts, les pouvoirs des sorciers, les remèdes empiriques des rebouteurs, etc.

M. l'abbé Foix, de la Société de Borda, a démontré, avec pièces à l'appui qu'Etienne de Vignoles dit Lahire, compagnon de Jeanne d'Arc, est né dans le pays d'Auribat, département des Landes, au village des Préchach, où se trouvaient la seigneurie et le château de Vignoles.

M. l'abbé Degert, de la Société historique de Gascogne, a donné lecture d'un mémoire sur la célébration du décadi à Gamarde, village des Landes, et un autre sur le budget d'un évêque gascon au moyen-âge.

MM. Cozette et Leclerc, du Comité archéologique et historique de Noyon, ont fait présenter un mémoire sur les anciennes mesures en usage dans le canton de Noyon. Nous sommes en possession, depuis longtemps, des tableaux dressés par M. Graves, sur le même sujet.

M. Quignon, de la Société académique de l'Oise, professeur au lycée de Beauvais, a fait l'histoire de l'*Ecole centrale de l'Oise*, qui a duré du 25 juillet 1796 au 30 avril 1802. Il en a montré l'organisation, au point de vue matériel, au point de vue scolaire, comme au point de vue budgétaire. Il en a même cité deux illustrations, le mathématicien Biot et le littérateur Géruzèz.

M. Henri Lorin, professeur de géographie coloniale à la Faculté des lettres et membre de l'Institut colonial de Bordeaux, a raconté les relations de Bordeaux avec Terre-Neuve sous Charles IX.

Mon étude sur la liturgie des diocèses de Beauvais, Noyon et Senlis, dont vous avez bien voulu proposer la lecture au Congrès, est venue en son temps. L'*Aquitaine*, semaine religieuse de l'archidiocèse de Bordeaux, en a donné le résumé, en y joignant une appréciation des plus flatteuses, dont je remercie du fond du cœur M. le chanoine J. Callen.

Arrêtons ici l'énumération des travaux présentés au Congrès. C'en est assez pour montrer l'intérêt qu'offrent toujours ces réunions, dans lesquelles au plaisir de retrouver des amis, venus de tous les points de la France, s'ajoute l'avantage d'entendre traiter les mêmes questions par des personnes de régions absolument différentes.

Est-il besoin de dire combien le cardinal archevêque de Bordeaux, chez qui j'ai reçu la plus généreuse et la plus cordiale hospitalité, eût été satisfait de nous voir nombreux parmi les délégués? Son Eminence ne saurait oublier ni Compiègne, ni Noyon. La Société historique, dont elle a jadis présidé les séances avec tant de charme et d'autorité, lui restera toujours chère.

Le Congrès s'est terminé par deux discours fort applaudis, l'un de M. H. Omont, de l'Institut, sur les instruments et moyens de recherches nombreux et précis que fournissent les catalogues des bibliothèques et les inventaires d'archives ; l'autre de M. Jullian, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, sur les transformations qu'a subies Bordeaux à travers les âges. M. Bizos, recteur de l'Académie, remplaçant M. le Ministre de l'Instruction publique, y a joint ses compliments et félicitations.

Je me garderai bien de passer sous silence les excursions qu'il nous a été donné de faire pendant et après le Congrès.

La première a eu lieu le mercredi 15 avril, sur la Garonne et la Dordogne, en doublant le bec d'Ambès. Quels sites enchanteurs n'avons-nous pas admirés depuis Lormont, *Laureus Mons*, en quittant Bordeaux, jusqu'à Bourg où nous avons mis pied à terre ! Quel immense panorama s'est déroulé devant nous ! Quelle variété de paysages n'avons-nous pas contemplés ! A distance nous pouvions saluer les châteaux renommés. Sous nos yeux, se trouvaient les grandes crus dont les noms sont plus célèbres que les noms de batailles.

La seconde promenade s'est faite, le samedi, de Libourne au Tertre de Fronsac, d'où la vue se

repose sur les gracieux parterres que dessinent les capricieux méandres de la Dordogne. De Fronsac, nous sommes allés à Saint-Emilion, dont nous avons visité la collégiale, couverte d'une série de coupoles, l'église souterraine, église monolithe à trois nefs, creusée dans le bloc de la montagne, avec des voûtes d'environ vingt mètres de hauteur, l'Ermitage ou grotte de Saint-Emilion, dans laquelle on montre le fauteuil du saint ermite, sa table et son lit, le tout pratiqué dans le roc. De nombreuses ruines attiraient à chaque instant notre attention. C'étaient les cloîtres de la collégiale, le palais Cardinal qu'habita le Cardinal de Sainte-Luce, neveu du pape Clément V, le couvent des Cordeliers, l'église des Dominicains, la chapelle de la Trinité, bâtie sur la grotte de Saint-Emilion, etc. Il faudrait un mois entier pour tout étudier à loisir.

Nos deux premières excursions ont été fort belles. Celle que nous avons faite à Biarritz et Saint-Sébastien a été incomparable.

Nous étions quarante à notre départ de Bordeaux, le dimanche 19 avril La messe venait d'être célébrée à notre intention à l'église de Sainte-Croix par M. l'abbé Adam, aumônier des Augustines de Valognes. M. Henri Lorin, professeur à la faculté des lettres, allait prendre la direction de la caravane. C'est justice de lui décerner le titre d'organisateur émérite ; car non seulement rien ne nous a manqué pendant les trois jours que nous devions consacrer au golfe de Gascogne et aux côtes d'Espagne, mais toute fatigue nous a été épargnée, ainsi que toute préoccupation, même celle de nos bagages. Tout a été jouissance. A un panorama splendide succédait un autre panorama plus délicieux encore. Les satisfactions d'une journée étaient toujours dépassées par celles du lendemain.

Biarritz et Bayonne ont suffi au dimanche. C'est par les chemins si pittoresques du bois de Boulogne et les promenades de la côte des Basques que nous sommes arrivés à Biarritz. Après un réconfortant déjeuner au restaurant Ritz, nous

avons parcouru la ville, admiré la rade et son phare, visité l'embouchure de l'Adour, et par Bayonne à travers la forêt gagné les sommets de la croix de Mouguerre, d'où l'on jouit d'une vue splendide sur le pays basque. La cathédrale de Bayonne, son vieux cloître et ses fortifications nous ont pris la matinée du lundi. A midi nous étions à Saint-Jean-de-Luz. De bonnes voitures nous ont permis de voir le littoral du plateau de Sainte-Barbe aux falaises que commande le fort de Socoa, et l'arrière pays. Urrugne et sa curieuse église, et la croix des Bouquets à 148 mètres d'altitude. A Socoa la falaise renferme d'immenses tables de marbre qui paraissent inclinées les unes sur les autres, comme dans un chantier. L'église d'Urrugne présente de chaque côté de la nef trois lignes de tribunes superposées où prennent place les hommes. C'est le type des églises basques. Nous nous sommes ensuite dirigés vers le château d'Abbadie, propriété de l'Institut. Nous y avons été reçus très cordialement par le P. Verschaffel, directeur de l'Observatoire. C'est à ce savant oratorien qu'un commissaire de Biarritz est venu, au commencement de mai, donner l'ordre de se dissoudre parce qu'étant son propre supérieur il formait à lui seul une congrégation. Du château d'Abbadie au cachet tout oriental, l'œil embrasse les hauteurs de la Rhune et de la Haya, la rade d'Hendaye, la côte d'Espagne, et au nord les collines qui bordent l'Adour.

Le mardi nous avons quitté Hendaye de bon matin et traversé en barque la Bidassoa pour nous rendre à Fontarabie. Le maire et l'archiviste de la province de Guipuscoa nous ont accueillis très amicalement au débarcadère. Sous leur direction, nous avons visité la vieille cité aux rues étroites et pittoresques, aux curieux toits en saillies, son église surchargée de statues et d'ornements de toute sorte, son château, forteresse formidable restaurée par Charles-Quint.

Un tramway à mules nous a conduits de Fontarabie à Irun, dont l'église nous a vivement inté-

ressés par ses richesses artistiques. On venait d'y célébrer un service funèbre. J'ai remarqué, non sans étonnement, sur le catafalque élevé dans la nef, un drap mortuaire garni d'une grande croix rouge, tant il est vrai que les usages varient selon les pays.

Saint-Sébastien était notre dernière étape. Le président de la députation provinciale de Guipuscoa, le maire, les adjoints et les représentants du lycée nous en firent les honneurs avec le plus grand empressement. Quel merveilleux spectacle s'est offert à nos regards ! La rade de Saint-Sébastien, son double golfe, ses falaises, ses vieux quartiers escaladant les premières pentes d'une colline, et la ville neuve, si fraîche et si coquette, que continuent d'élégantes villas, tout était fait pour nous charmer. Il nous a été permis de gravir les escarpements abrupts de la citadelle. L'ascension a été parfois assez rude, mais nous avons été pleinement dédommagés par une vue panoramique inoubliable. Nous avons dit adieu à Saint-Sébastien à 4 h. 20. Le lendemain, à 8 h. 1/2, nous arrivions à Paris. Le congrès et les excursions nous ont fourni de bonnes leçons d'histoire et de géographie. Nous en avons tous emporté le plus agréable souvenir.

E. Morel

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

Séance du 19 juin 1903.

Présidence de M. l'abbé Vattier, président.

La séance est ouverte à 1 heure 1/2.

Etaient présents : MM. Bazin, Benaut, Benoist, Bias, Mme Le Féron d'Eterpigny, MM. l'abbé Gallois, le chanoine Morel, le chanoine Muller, de Roucy, l'abbé Vattier.

M. le Président fait part à la Société de l'invitation adressée par M. de Bráisnes, pésident du Comité Léon Duvauchel, d'assister à l'inauguration du monument érigé par souscription dans le cimetière de Saint-Jean-aux-Bois, en l'honneur du poète picard. Cette inauguration est fixée au dimanche 21, à 4 heures du soir.

Il donne ensuite lecture de la lettre adressée par M. Alfred Béquet, président de la Société archéologique de Namur, à la Société, et invitant nos confrères à assister au Congrès de Dinant, XVIIe session des Congrès archéologiques et historiques de Belgique, qui aura lieu du 9 au 13 août.

Enfin, M. le Ministre de l'Instruction publique invite la Société à lui faire savoir le plus vite possible si elle a l'intention de prendre part à l'exposition de Saint-Louis (Etats-Unis d'Amérique), en 1904, et à lui faire connaître la liste et le titre de ses publications à partir de 1900, qu'elle destinerait à cette exposition.

M. le Président donne ensuite lecture du compte rendu de l'excursion du 2 juin, à Saint-Jean-aux-Bois, Saint-Nicolas-de-Courson, le Four-d'En-

Haut, Morienval, Lieu-Restauré et le château de Vez, à laquelle ont pris part dix membres sous la conduite de M. le Président. Dans ce compte rendu M. le Secrétaire a retracé, avec sa précision ordinaire et son humour bien connu, tous les détails de cette charmante visite. Il a surtout fait ressortir tout l'intérêt de la visite à l'église si remarquable de Morienval, tous les détails des travaux exécutés avec tant de soin sous la direction de M. Bernard, et que ce dernier a eu la complaisance de nous faire expliquer par son chef des travaux, M. Meunier, de Pierrefonds. Puis c'est le majestueux donjon de Vez, dont la restauration minutieuse est dirigée avec tant de sollicitude par le propriétaire actuel, M. Dru, architecte.

M. le Président continue ensuite la lecture de son étude sur le prieuré de Saint-Nicolas. Il raconte les débuts de la lutte entre l'évêque de Soissons et l'abbaye de Saint-Corneille et, par suite, avec le prieuré. Les intentions du Prélat sont indiquées dans des lettres du P. Boitard, de la maison de Paris, au P Doé, prieur de Saint-Corneille.

Il résume rapidement l'histoire si intéressante de la sœur Rose, de son entrée au prieuré, grâce à sa belle voix, qui prépare son admission définitive malgré la résistance de M[me] la Prieure, et de sa vie toute de dévouement, de charité ; de son zèle, pour propager la dévotion à la Sainte-Vierge, en faisant bâtir une chapelle, en son honneur, dans le jardin du prieuré, et en faisant placer sa statue au chemin de Bouquy et sur la porte d'Ardoise.

En 1702, M[me] de la Mothe-Houdancourt donne sa démission de prieure et on élit à sa place sœur Marie-Madeleine du Poncet, non sans difficulté, vu la situation fausse du prieur de Saint-Corneille obligé alors de demander l'autorisation de faire procéder à cette élection au R. P. de la Chaise, jésuite confesseur du Roi, dont on s'explique difficilement l'intervention en cette affaire qui, en droit, concernait uniquement le prieur de Saint-

Corneille, supérieur immédiat du prieuré de Saint-Nicolas.

M. Bazin continue ensuite ses études sur la topographie Compiégnoise.

Rue de la Sous-Préfecture.

Ancienne rue de la Porte-Soissons, rue de Soissons et rue des Grandes-Ecuries. On y voyait, en 1540, une maison (n° 17 aujourd'hui de la rue d'Alger) appartenant à Pierre Perlin et auparavant à Jean Soupplet.

Le numéro 5 de la rue de la Sous-Préfecture fut vendu, en 1520, à Mre Hélie de Hallus, curé de Saint-Jacques, par Mre Mathieu Ravault, curé de Rethondes, parent d'Abraham Ravault, le poète de Remy. Cet immeuble était séparé de celui portant le numéro 3 par une impasse portant le nom de passage Beaurains.

La maison de la veuve Charlot (n° 7 actuel) tenait par derrière au jardin des Arbalétriers.

La maison de Jean de Charly (n° 9), laboureur de vignes, appartenait, au xve siècle, à Jean Gressier.

La maison Croslet (n° 11) était, en 1540, à Nicole Gressier, veuve de Jean Croslet, qui déclara que ce lieu était anciennement vague et tombé en grande ruine jusqu'au 27 avril 1492, que dom Pol de Hostier, trésorier de Saint-Corneille et maître de Saint-Ladre, le bailla à titre de surcens à feu Jean Croslet.

La maison Du Bois (n° 13), appartenait à Pierre Du Bois, plâtrier, qui l'avait acquise en 1515 de Nicole Gressier, veuve de Jean Croslet. Elle était, en 1635, la propriété de Mre François de Seroux.

Ces trois maisons portant les nos 9, 11 et 13, relevaient du fief de la Grange ou des Domeliers.

La veuve Jean Douet possédait, près de la Porte de Soissons, deux maisons contiguës, portant aujourd'hui les nos 15 et 17, qui avaient été achetées, en 1516, par son mari, à Pierre Soupplet et Barbe Ouvry, sa femme.

En 1635, l'une était habitée par Mᵉ Antoine Charmolue et l'autre par Mᵉ Gilles Charmolue. Elles servirent, ainsi que celles de Mᵉ François Seroux, à loger le sieur Oxenstiern, chancelier de Suède, et sa suite, le 26 avril 1639, lorsque l'ambassadeur vint conférer avec Richelieu.

En face, la maison de Jean Descosses, plâtrier, qui fut acquise, en 1476, par dom Guérard Le Caron, de l'abbaye d'Ourscamp, le prieur de Monchy.

A côté, la maison d'Isidore Guérin, vendue, en 1591, 1.000 livres tournois à Mʳᵉ Claude Fontaine, curé-doyen de Notre-Dame de Coudun.

La maison de Séjourné (nº 16), habitée aujourd'hui par M. Rouart, appartenait, en 1769, à Marie-Léon-Charles de Séjourné, demeurant à Mantes, et Marie-Catherine Lévêque de Mauricourt, et, en 1770, à l'abbaye de Monchy-Humières.

L'Hôtel du Paon, situé à l'encoignure des rues de la Sous-Préfecture et d'Alger, comprenait les immeubles nᵒˢ 10 et 12, Garanger et Dufaux. Il était le chef-lieu du fief de la Bourse du Roi que possédaient les religieuses de l'abbaye de Royallieu.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra :

1° Un relevé de la vente des biens des églises dans l'étendue du canton actuel d'Estrées-Saint-Denis, par M. le chanoine Morel.

2° Le compte rendu du Congrès de Poitiers.

3° Topographie Compiégnoise, par M. Bazin.

4° Le Prieuré de Saint-Nicolas, par M. l'abbé Vattier.

La séance est levée à 3 h. 1/4.

EXCURSION

à Morienval, Lieu-Restauré et Vez

2 juin 1903.

Depuis bien des années, la Société historique projetait une excursion à Morienval, où elle n'était pas allée depuis 1888, et surtout à Vez, qu'elle avait visité une seule fois, en 1873. Trente ans ! Le baron de Bicquilley était alors président, le comte de Marsy rendait compte de l'excursion, mais combien reste-t-il des confrères qui y prirent part ? Cependant, malgré l'attrait de la nouveauté et l'importance de ces monuments, véritables sanctuaires archéologiques, une dizaine de membres seulement se trouvaient réunis, le 3 juin dernier, autour de notre président, M. l'abbé Vattier, et prenaient en voiture le chemin de la forêt. Par ces journées chaudes, c'est déjà un grand charme et un repos pour les yeux que ces perspectives indéfiniment vertes. Cependant, comme il faut songer aussi aux braves bêtes qui auront à fournir une longue course, nous allons multiplier les haltes toujours intéressantes, même dans les lieux les plus connus de tous.

A Saint-Jean-aux-Bois, devant la vieille porte crénelée, toute fière d'avoir conservé sa poterne et un reste de fossé, nous trouvons un enfant de Compiègne, l'abbé Sinot, heureux de nous faire les honneurs de son église. Elle s'encadre si bien sous le vieux débris de fortification qu'elle s'en sépare difficilement dans le souvenir du visiteur, et qu'elle en garde je ne sais quel air féodal, bien digne d'un édifice contemporain de Philippe-Auguste. Sur le flanc nord, près de la porte latérale, un enfeu extérieur montre sous un arco-solium le sarcophage

de pierre veuf du *gisant* dont il renferma les restes et tait le nom. A l'intérieur, on est toujours charmé par cette impression de suprême élégance qui naît de ces hautes voûtes, de ces sveltes colonnes, de ces longues fenêtres lancéolées, dont quelques-unes sont garnies de charmantes grisailles. Que ne songe-t-on à les imiter, au lieu d'enlaidir nos églises de vitraux coloriés fades ou criards !

Nous sortons par la jolie salle attenante à l'église, si bien restaurée par notre confrère Henri Bernard, et dans laquelle il me semble difficile de voir autre chose qu'une salle capitulaire. Ses deux robustes piliers, leurs chapiteaux, les nervures qui supportent la voûte nous retiendraient longtemps, si le sifflet de l'ami Raymond Chevallier ne se faisait entendre, impérieux et aigu, plus semblable à celui d'une locomotive qu'au son du cor au fond des bois.

Bientôt, nous nous arrêtons de nouveau au bord d'une clairière encadrée de toutes parts par de hautes futaies, dont les pentes voisines augmentent encore la hauteur. Dans la masse de constructions qu'offre à nos yeux le poste forestier de Saint-Nicolas-de-Courson, un haut pignon attire tout d'abord nos regards. Ses contreforts, ses traces de fenêtres ogivales, ses fines colonnettes lui donnent une ressemblance frappante avec le beau pignon de notre vieil Hôtel-Dieu en bordure sur la rue Jeanne-d'Arc. C'est l'ancienne église ou chapelle du prieuré, complètement ruinée à l'intérieur, à laquelle on a soudé un corps de logis sans style et un perron délabré, mais d'une coupe élégante. Graves ne fournit sur cet édifice que des renseignements bien incomplets ; espérons que ces restes rehaussés par l'attrait d'un site pittoresque décideront quelque jour un de nos confrères, peut-être celui qui nous a donné l'historique de l'Ortille et du poste de Saint-Corneille, à nous retracer les vicissitudes qu'a subies l'ancien prieuré de Saint-Nicolas, un des premiers ermitages du Valois.

Au Four-d'en-Haut, nous sommes arrêtés par les souvenirs industriels d'une de ces verreries si

favorisées par nos rois, qu'elles anoblissaient leurs propriétaires. Mais ce qu'on y trouve, si pittoresques que puissent être pour un artiste ces fragment d'escalier et de poivrières, ne suffit pas, si même il s'y rapporte, à reconstituer le plan de l'usine dont le souvenir seul s'est maintenu dans ce coin de la forêt.

En la quittant, nous descendons rapidement dans la vallée de l'Automne pour gagner Morienval, dont nous voyons grandir les clochers à chaque lacet du chemin. On sait que cette église, après avoir été un gros sujet de discordes entre archéologues, est maintenant l'objet d'une importante restauration. Bâtie sur un sol déclive et peu stable, ayant les fondations de son flanc droit à 7 mètres au-dessous de celles de son flanc gauche, son portail enterré et son abside élevée sur un terre-plein qu'il a fallu consolider par un mur, elle a subi les funestes effets d'une situation aussi fâcheuse, le contre-coup des guerres religieuses et la plus déplorable influence de la mode.

Laissons de côté le portail qui, pour être du xvii[e] siècle, n'en est pas moins ruiné ; négligeons même le gros clocher qui s'élève au-dessus. Coiffé d'un toit d'ardoises au lieu de la pyramide en pierre qu'il devait porter autrefois, il ne peut donner l'impression primitive. Mieux vaut en juger par les deux clochers placés de chaque côté du chœur, surtout par celui du sud. Tous deux sont romans, carrés et à quatre étages, percés de fenêtres alternativement simples et géminées, et ouvertes sous des percements successifs. Un cordon découpé en dents de scie sépare les étages ; aux angles des murs, des colonnettes atténuent gracieusement la raideur des arêtes vives ; enfin la corniche supérieure reposè sur des corbeaux ornés de masques variés.

Le chœur très large, qui séparait les deux clochers, voûté en berceau lisse, au xi[e] siècle, à fléchi, ébranlant les deux clochers. Il a fallu refaire cette voûte au xii[e] siècle et en même temps renforcer la base des clochers. Les dernières restau-

rations, exécutées avec un soin respectueux de l'œuvre primitive, permettent, au moyen d'une baie ouverte dans cette reprise, d'en juger l'épaisseur et de voir encore la construction du XIe siècle.

A l'intérieur de l'église, on a conservé également le départ de la voûte du XIe siècle au-dessous de la voûte refaite cent ans plus tard. Une autre modification importante fut apportée aussi à cette époque à l'abside, on la garnit alors d'un étroit déambulatoire pris hors de l'œuvre, et lors des travaux de restauration en cours on a pu relever un croquis de l'abside primitive. Le chevet actuel se termine par un plein en avant duquel une colonne marque la fin du chœur et se marie heureusement pour l'œil avec les fortes moulures qui bordent les deux fenêtres du chevet.

Dans la nef, dont malheureusement les voûtes ont été refaites au XVIIe siècle, on avait cru devoir rétablir des piliers carrés, quand, tout dernièrement, on a découvert sous le plâtrage qui les recouvrait, des colonnes engagées avec leurs vieux chapiteaux du XIe siècle. Non seulement, on va les conserver, mais il est question de refaire sur le même plan les piliers à peine terminés. C'est une preuve de la scrupuleuse exactitude avec laquelle cette restauration est conduite.

Tous ces détails d'architecture et d'autres non moins curieux sur les procédés de taille de la pierre usités du XIe au XIIIe siècle, nous furent si clairement indiqués par l'entrepreneur des travaux, M. Meunier, ils nous captivèrent à ce point, qu'en fidèle rapporteur, je dois avouer avoir passé un peu superficiellement devant les nombreux monuments funéraires qui peuplent cette église. L'heure du déjeuner était sonnée depuis longtemps, et les archéologues n'ont pas le privilège de digérer des pierres comme Saturne.

Glissons sur ce repas, où certain gigot commandé par notre vice-président, avec ce soin qu'il appporte aux moindres choses, se trouva, au dire de quelques-uns, être du veau, du bœuf adolescent, ou même de l'infâme porc. L'appétit du

moins et la bonne humeur furent unanimes, et la digestion aidée du bercement de la voiture aurait tout doucement conduit quelques-uns au sommeil, quand nous nous arrêtâmes devant Lieu-Restauré.

Ce nom surprend aujourd'hui, car ce n'est plus qu'une ruine qui mériterait une restauration coûteuse. De l'ancienne abbaye, il reste l'église et surtout la merveilleuse rose du pignon, ouverte au xv° siècle. Jamais gothique n'a paru plus flamboyant et cependant les vitraux ont disparu entre les mailles de pierre de cette dentelle. L'intérieur transformé en grenier à fourrage est divisé en trois nefs. Dans les deux premières travées, on distingue à peine le sommet des arcs fort aigus qui relient la nef principale aux bas côtés ; à la troisième travée qui forme transept, on voit encore dans les bas côtés de hautes colonnes réunissant sur un pilier central les nervures des voûtes. Le chœur a disparu, mais son arc de départ encore visible indique qu'il était moins élevé que la nef.

Tout en faisant le tour de ces intéressantes ruines, à demi perdues dans des bâtiments de ferme, nous apercevons, sur la hauteur, au nord de la vallée, le donjon de Vez, situé à l'angle des vallées de l'Automne et de Vandy, à l'extrémité du plateau appuyé à la forêt de Compiègne. Cette position était excellente au point de vue militaire, aussi Louis d'Orléans, le fondateur de Pierrefonds, releva-t-il également à Vez le château qui s'y trouvait déjà. Traversant l'ancienne baille, ou basse-cour, nous avons devant nous un quadrilatère formé de hautes murailles et séparé du plateau par un fossé. De ce côté, le mur est flanqué d'échauguettes et de deux petites tours défendant la porte, où l'on s'occupe actuellement de retrouver les traces de l'ancien pont-levis, afin de rétablir les choses dans leur état primitif. Les murs du quadrilatère sont moins élevés sur les autres côtés, là où l'escarpement du terrain suffit à la défense ; dans cette partie, les courtines sont protégées à l'intérieur par des échauguettes flanquantes destinées à continuer la défense après que l'ennemi

aurait pénétré dans le quadrilatère. Au point le plus faible, à l'angle nord-est, là où l'escarpement commence à peine, s'élève le donjon haut de plus de trente mètres, flanqué de tourelles, couronné de mâchicoulis, et terminé probablement par une tour de guetteur. Relié aux courtines par des ouvertures encore existantes, il l'était sans doute par un souterrain au château proprement dit situé au milieu du quadrilatère, car il est à remarquer qu'ici le donjon ne protège pas le château, mais le point faible de l'enceinte.

Dans ce donjon de six étages, où il n'y a que deux pièces par étage, on travaille actuellement à y rétablir l'escalier tel qu'il était autrefois, suivant un fragment qu'on vient de mettre au jour. Il n'y a de terminé que la salle à manger au rez-de-chaussée avec sa belle cheminée, ses tapisseries, ses buffets et sa table découpée dans un chêne contemporain de la guerre de cent ans.

Quant au château proprement dit, outre une tour en ruine du XIIe siècle que Louis d'Orléans avait respectée, il n'y a de relevé actuellement que la chapelle, charmante restitution du XVe siècle au-dessus de laquelle sera installée la bibliothèque. Le propriétaire actuel, M. Dru, a fait exécuter tous ces travaux avec autant de conscience que de goût et nous avons bien regretté de ne pouvoir apprendre de lui le plan de la reconstruction qu'il médite. Sa bibliothèque doit contenir, paraît-il, un grand nombre d'ouvrages en majeure partie relatifs au Valois et il a déjà réuni dans la chapelle de vieilles peintures et des sculptures intéressantes, Notre-Dame, Saint-Martin, etc.

Le collectionneur éclairé qu'est M. Dru ne s'est pas borné à garder pour sa seule chapelle le fruit de ses découvertes, il en a fait profiter aussi l'église du village où nous avons examiné quelques peintures plus intéressantes sans doute au point de vue iconographique que sous le rapport artistique, notamment un martyre de Saint Erasme, dont les bourreaux dévident les entrailles sur un treuil, conception effrayante qui rappelle le même sujet

traité par Nicolas Poussin et placé actuellement dans la galerie de tableaux du Vatican.

Dans cette église, il n'y a guère à signaler que le clocher roman terminé par un toit en batière et le chœur carré du gothique primitif. Peut-être est-il de saison d'ajouter que cette église garde sur les piliers de la nef les trois mots fatidiques : « Liberté, Egalité, Fraternité », qui ont éveillé tant d'espérance, fait couler tant de sang, et abouti à tant de mécomptes. Mais la politique ne saurait absorber longtemps des archéologues. Au retour, chacun revient plus volontiers sur ce qui l'a particulièrement frappé au cours de cette intéressante excursion, et, comme l'appétit vient en mangeant, nous ne sommes pas encore rentrés à Compiègne que plusieurs demandent déjà, où et quand il nous sera possible d'entreprendre une nouvelle promenade archéologique.

Baron de Bonnault.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

Séance du 17 Juillet 1903.

Présidence de M. l'abbé VATTIER, président.

La séance est ouverte à deux heures.

Etaient présents : MM. Bazin, Benaut, Cauchemé, Chevallier, Lambin, chanoine Morel, Plessier, de Roucy, Tabaraud, Vattier.

Le procès-verbal de la séance du 19 juin est lu et adopté.

M. le Président adresse, au nom de la Société, ses sincères remerciements à Mme Sorel, qui a eu l'amabilité de faire remettre à la Société les ouvrages légués par le regretté Président Sorel et qui doivent être prochainement déposés à la Bibliothèque de la ville de Compiègne.

Il adresse ensuite, au nom de la Société, toutes ses félicitations à M. Cauchemé pour la médaille d'argent que lui a décernée la Société française d'Archéologie au Congrès de Poitiers.

MM. Plessier et de Romiszowski présentent comme membre titulaire M. Restoux, commissaire-priseur, qui est admis à l'unanimité.

M. le Président dépose ensuite sur le Bureau les ouvrages suivants reçus en échange de nos publications :

1° Evangile de Boudha, traduit de l'anglais par de Milloué ;
2° Bulletin de la Société d'Archéologie Lorraine, 3e année 1903, n° 6, juin 1903 ;
3° Annales de la Société Historique et Archéologique du Gâtinais, 2e trimestre de 1903 ;
4° Bulletin de la Diana, tome XIII, n° 5 ;

5° Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France, année 1902 ;
6° Revue de l'Histoire des Religions, 24e année, tome 47, n° 1, janvier-février ;
7° Revue de l'Histoire des Religions, 24e année, tome 47, n° 2, mars-avril ;
8° Histoire du Boudhisme dans l'Inde, par H. Kern, tome deuxième ;
9° Bulletin de la Société Archéologique du Midi de la France, nouvelle série, n° 29 ;
10° Bulletin de la Société Archéologique du Midi de la France, nouvelle série, n° 30 ;
11° Annuaire de la Société d'Archéologie de Bruxelles, tome quatorzième ;
12° Annales du Musée Guimet, tome trentième, troisième partie ;
13° Bulletin d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse des Diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, 21e année, 4 livraisons (129e-132e) ;
14° Bulletin de la Société Archéologique, Historique et Scientifique de Soissons, 3e série, tome neuvième, 1899.

A propos du Bulletin de la Société de l'Histoire de France, M. le Président relève l'idée émise par M. Léopold Delisle dans son discours de la séance annuelle. Les personnages de premier rang dans l'histoire de notre pays ont eu leurs historiens, mais il y a un nombre considérable d'hommes mêlés d'une manière plus modeste à cette histoire, et qui sont peu connus. Les Sociétés locales d'histoire feraient œuvre utile en recueillant les documents qui concernent ces personnages et en publiant leurs biographies ; il fait appel à toutes les bonnes volontés.

Une autre idée, déjà réalisée pour certaines régions, c'est de recueillir, avant qu'ils ne soient entièrement tombés dans l'oubli, les usages locaux, les légendes, récits populaires, chansons, traditions, etc., etc., qui sont l'un des éléments de l'histoire du pays.

M. Morel nous entretient des propriétés dont furent dépouillés les églises et les monastères, suivant le décret du 2 novembre 1789 qui mettait les biens du clergé à la disposition de la nation. Il fut alors décidé que toutes les cures seraient dotées d'au moins 1.200 livres. C'était une sorte d'atténuation de l'injustice qui allait se commettre. Certains députés trouvaient que ce chiffre de 1.200 livres grèverait singulièrement le budget de l'Etat. Garat, qui n'était pas un clérical, leur répondit : les traitements ecclésiastiques ne seront pas pris dans le trésor de la Nation, mais sur le fonds constitué par les propriétés enlevées aux églises. Ce n'est donc pas l'État qui payera. Rien n'est plus vrai, si nous en jugeons par ce qui s'est passé sur le territoire du canton actuel d'Estrées-Saint-Denis. Il y a été vendu environ 1.869 hectares de terre, appartenant aux églises, comme en font foi les registres de ventes des biens nationaux. Ces 1.869 hectares, estimés 1.000 fr. l'hectare, produiraient aujourd'hui un million huit cent soixante-neuf mille francs (1.869.000 francs). Il y faut ajouter, d'après les mêmes registres, le produit des propriétés bâties venant des mêmes églises, s'élevant à 385.000 francs. On arrive ainsi à deux millions deux cent cinquante-quatre mille francs (2.254.000 francs). Ce capital placé en rentes 3 0/0 donnerait actuellement un revenu d'environ 68.000 francs, qui, réparti entre les treize paroisses dont se compose encore le doyenné d'Estrées, constituerait pour chacune d'elles une rente de plus de cinq mille francs.

Garat avait donc raison de dire qu'en attribuant à chaque cure 1.200 livres, on ne donnait qu'une faible part du revenu des biens confisqués. Le pape Pie VII se montra extrêmement conciliant, quand il déclara que les acquéreurs des biens ecclésiastiques ne seraient jamais troublés, dès que l'Etat consentait à faire un traitement convenable au clergé.

M. Bazin continue ensuite son étude sur la Topographie Compiégnoise.

Place de l'Hôtel-de-Ville.

Cette place, qui portait autrefois le nom de Marché au Blé, faisait partie du tour du Griffon qui s'appelait encore tour de la Truie et tour Constantin.

On y voyait : l'*Hôtel du Constantin* appartenant, en 1560, à Gilles Gambier et Radegonde Le Féron, sa femme ;

La *Maison de l'Apothicaire*, à Antoine Martin ;

L'*Hôtel du Chaudron* tenu par le tavernier Gilles Tartenson ;

L'*Hôtel du Haut-Bergeron*, ancien n° 17, démoli par l'agrandissement de la place de l'Hôtel-de-Ville ;

L'*Hôtel du Dauphin*, ancien n° 15, également démoli pour le même motif ;

La *Maison de Pascal*, à Antoine Daussy, plombier, achetée 75,000 francs par la Ville pour être démolie ;

Le *Café Laverdure*, ancien n° 14, payé 80,000 francs pour l'agrandissement de la place ;

L'*Auberge du Griffon*, ancien n° 2, à côté, tenant par devant à la rue Saint-Corneille ;

L'*Hôtel du Griffon d'argent*, situé à côté de l'*Hôtel du Soleil*, occupant l'emplacement de la librairie Bias ;

L'*Hôtel de l'Agneau Pascal*, en suivant ;

L'*Hôtel de la Truie*, à l'angle de la place au Blé et de la rue de la Heuze, où est le bâtiment des Consuls ;

La *Grande Maison de la Ville*, léguée par le bourgeois Jean Loutrel ;

La *Petite Maison de la Ville*, située lez la Cloche ; sur l'emplacement de ces deux immeubles, l'architecte Pierre Navyer, dit de Meaux, construisit, en 1505, l'Hôtel de Ville actuel ;

L'*Hôtel de la Cloche*, appartenant, en 1505, à Pol Dambryne, sergent à cheval, et devenu plus tard *Café de la Cloche* ;

L'*Arsenal*, construit sur les dépendances de l'*Hôtel de l'Image Notre-Dame*, donnant sur la

ruelle Enguerrand de Boissy, et transformé en prison, puis en caserne de gendarmerie ;

L'*Hôtel de la Bouteille* dans lequel émigra l'*Hôtel de la Cloche* tant célébré dans *Monte-Cristo* ;

L'*Hôtel de la Fontaine*, situé à côté ;

L'*Hôtel de l'Image*, n° 5, occupé aujourd'hui par le Crédit Lyonnais ;

La *Maison Ricard*, n° 24 ;

L'*Hôtel du Griffon*, bouchant l'impasse Saint-Martin ;

La *Maison de Nicolas le Coûturier*, chapelain de la chapelle Saint-Pierre, en l'Eglise Saint-Jacques, au coin de l'impasse Saint-Martin.

Et le légendaire *Café Chapuis*.

Enfin, M. l'abbé Vattier lit quelques pages de l'Histoire du Prieuré de Saint-Nicolas.

Le prieur de Saint-Corneille, après avis et autorisation de Mme l'abbesse du Val-de-Grâce, préside l'élection de la prieure qui doit remplacer Mme de la Mothe-Houdancourt, et Marie-Madeleine du Poncet est élue à la majorité. Deux ans plus tard, elle faisait à Paris une visite mystérieuse qui amenait la protestation écrite de plusieurs sœurs demandant à connaître le motif de ce voyage et les sommes d'argent emportées par Mme la Prieure. Une lettre du R. P. Jean Roch de Bourneuf à Dom Badier, prieur de Saint-Corneille, nous laisse entendre qu'il s'agissait d'une grave question de droit, concernant la permission à donner à une sœur désirant quitter la maison, et l'autorité légitime qui devait lui octroyer cette permission, et M. de Lamoignon, consulté à ce sujet, dit que ce supérieur est le prieur de Saint-Corneille. Il n'approuve pas les entreprises de M. de Soissons à cet égard.

Marie-Madeleine du Poncet meurt en 1706 et elle est remplacée par Anne de Montholon, religieuse de Notre-Dame de Meaux, qui accepte la charge et vient en prendre possession le 23 mars 1706. Son administration, pleine de sagesse, remit

l'ordre dans les finances de la maison et sut améliorer en bien des points les ressources de l'hôpital. Enfin, c'est sous son administration que l'évêque de Soissons entreprit de supprimer les droits de juridiction du prieur de Saint-Corneille pour y établir les siens ; la lutte fut énergique de part et d'autre, mais la victoire finale devait rester à Mgr Jean-Joseph.

La séance est levée à 3 heures 1/4.

LES BIENS ECCLÉSIASTIQUES

vendus nationalement

DANS LE CANTON D'ESTRÉES-SAINT-DENIS

Le 2 novembre 1789, l'Assemblée nationale décrète :

1° Que tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la nation, à la charge de pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres, sous la surveillance et d'après les instructions des provinces ;

2° Que dans les dispositions à faire pour l'entretien des ministres de la religion, il ne pourra être assuré à la dotation d'aucune cure moins de 1.200 livres par année, non compris le logement et le jardin en dépendant.

Le 13 février 1790, on supprime tous les ordres monastiques tant d'hommes que de femmes et on abolit tous les vœux religieux.

La *constitution civile* du clergé est votée le 12 juillet suivant.

Préalablement, une vive discussion s'était élevée sur la quotité du traitement des évêques et des curés.

Certains membres de l'Assemblée constituante avaient demandé que ce traitement fût des plus réduits, sous prétexte qu'il fallait alléger les charges de l'Etat. Les calculs qu'ils avaient faits de la dépense et les commentaires qu'ils y ajoutaient étaient très suggestifs.

Le député Garat, qui n'était pas un clérical, leur répondit : « Ces calculs mériteraient quelque

créance, si la nation devait fournir à ces dépenses, mais les fidèles y avaient fourni et la nation a tiré ces fonds à elle. *Ce n'est donc pas du plus pur trésor de l'Etat que les traitements seront payés.* A vrai dire, *la nation ne paye rien ici ; elle ne fait que dispenser une partie de ce qui était destiné à ce service.* Il faut conserver ce souvenir de justice ».

Garat avait raison. Les traitements ecclésiastiques ne coûtaient rien à l'Etat, puisqu'ils étaient prélevés sur les biens dont on avait dépouillé les églises et les monastères et qu'ils n'absorbaient pas d'ailleurs, il s'en faut de beaucoup, la totalité des ressources ainsi obtenues. Les registres, dans lesquels furent consignés les actes de vente des biens nationaux, en font foi. Ces registres n'ont pas été détruits. On les peut consulter aux Archives départementales, série Q.

C'est ce que j'ai fait pour les paroisses comprises dans le canton d'Estrées-Saint-Denis, dont je me suis fait l'annaliste. Les chiffres que j'y ai relevés ont leur éloquence. Ils appartiennent maintenant à l'histoire. Permettez-moi de vous les soumettre. Je tairai les noms des acquéreurs, puisqu'il est défendu « de les troubler en aucune manière ». Je passerai également sous silence les dates de vente pour être plus bref. Les prix de vente ont été tantôt dérisoires, tantôt fabuleux, quand on payait en assignats. Il n'y a donc pas lieu d'en tenir compte.

Mon énumération et mon arithmétique seront forcément arides, mais les totaux ne manqueront pas d'intérêt.

Procédons par ordre alphabétique :

Armancourt a laissé vendre sur son territoire les terres de sa cure et de son église, de la cure et de l'église de Jaux, des abbayes de Monchy-Humières et Royallieu, du prieuré de Cressonsacq et enfin de l'Hôtel-Dieu de Compiègne, au total..........	6 h. 74 a. 54 c.
Arsy, les terres de sa cure.. ...	94 66
A reporter. .	7 h. 69 a. 20 c.

Report......	7 h.	69 a.	20 c.
Canly, les terres de l'abbaye de Saint-Corneille, de la cure et de l'église de Canly, des religieuses de la Congrégation de de Versailles et des Cordeliers de Compiègne.............. ..	81	47	41
Chevrières, les terres de la Présentation de Senlis, de l'abbaye de la Victoire, de la cure et de l'église de Chevrières, de l'église Saint-Jacques de Compiègne, de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital de Compiègne	81	49	43
Estrées-Saint-Denis, les terres des Jacobins de Compiègne, de l'église d'Estrées, de l'église de Saint-Antoine de Compiègne ...	31	12	21
Francières, les terres de l'abbaye d'Ourscamp, des prieurés de Francières et d'Elincourt-Sainte-Marguerite, de la cure, de l'église et de l'école de Francières, de l'église de Remy, des églises de Saint-Jacques et Saint-Antoine de Compiègne..	120	27	98
Grand-Fresnoy, les terres de sa cure, de son église et de son prieuré, des religieuses de la Congrégation de Versailles et de la Congrégation de Compiègne..	334	15	81
Hémévillers, les terres de son prieuré et de son église, des églises de Gournay et de Rouvillers, des abbayes d'Ourscamp et de Monchy-Humières......	182	36	62
Houdancourt, les terres de son prieuré, de son église et de sa cure, du Séminaire de Senlis, et de l'église de Bazicourt	101	53	37
Jonquières, les terres de sa cure et de son église, des églises de Saint-Jacques et Saint-Antoine de Compiègne, des religieuses de Sainte-Périne, de l'Hôpital de Compiègne	11	28	08
A reporter....	901 h	40 a.	11 c.

Report.....	901 h.	10 a.	11 c.
La Chelle, les terres de son église, des abbayes de Monchy-Humieres, Ourscamp, Saint-Yved-de-Braisne, Saint-Corneille de Compiègne, de la Collégiale de Saint-Clément de Compiegne...	297 h.	03 a.	21 c.
Le Meux, les terres de son église, de l'abbaye de Saint-Yved-de-Braisne, des Minimes et de l'Hôpital de Compiègne........	11	14	21
Longueil-Sainte-Marie, les terres de son église et de sa cure, de l'église et de la cure de Verberie, de l'abbaye de Saint-Corneille, des religieuses de Sainte-Périne, de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital de Compiègne................	96	86	27
Montmartin, les terres de sa cure, de son église, de l'abbaye d'Ourscamp, de Saint-Clément de Compiègne	46	31	77
Moyvillers, les terres de sa cure et de son église, des abbayes de Châalis et de Saint-Denis......	371	23	32
Remy, les terres de sa cure et de son église, de la Charité de Remy, des églises de Saint-Jacques et de Saint-Antoine de Compiègne, de l'Hôpital de Compiègne, du Séminaire de Beauvais, de la Cathédrale de Senlis, de l'abbaye de Royallieu, de la Congrégation de Versailles	164	09	10
Rivecourt, les terres de sa cure, de son église et de son prieuré, et des Jacobins de Compiègne	35	82	45
Rucourt, les terres de sa cure et de son église, et de l'abbaye de Saint-Corneille	2	05	09
Le total des terres vendues dans les 18 paroisses, dont a été formé le canton d'Estrées-Saint-Denis, s'élève à	1.925 h.	95 a.	53 c.

	Total..	1.925 h. 95 a. 53 c.
Retranchons, si vous le voulez bien, ce qui appartenait à l'Hôtel-Dieu de Compiègne....	9 h. 30 a. 81 c.	
A l'Hôpital de Compiègne....	41 35 02	57 h. 32 a. 30 c.
Et à la Charité de Remy.....	6 66 47	
Il restera encore comme biens appartenant exclusivement aux églises........................		1.868 h. 63 a. 23 c.

On ne vendit pas que des terres dans les dix-huit paroisses qui nous occupent. Des habitations furent aussi aliénées dans chacune d'elles, sauf en celle de Rucourt.

Armancourt laissa vendre le presbytère.		3.600f	»
Arsy.............	le presbytère....	2 700	»
Canly............	le presbytère....	900	»
Chevrières........	le presbytère....	3.568	»
	l'école donnée par la maréchale de la Mothe-Houdancourt.....	4.000	»
Estrées-St-Denis..	le presbytère....	1.800	»
	une maison appartenant à l'église.	8.075	»
Francières........	la chapelle de Saint-Prix..................	1.280	»
	le presbytère.................	8.000	»
	l'école.......................	712	50
Grand-Fresnoy....	le prieuré.......	20.500	»
	le presbytère................	11.200	»
	la chapelle de Sainte-Catherine..	144	»
	deux moulins.................	12.675	»
	le pressoir...................	450	»
Hémévillers.....	la maison prieurale-presbytérale................	56.000	»
	la ferme d'Arsonval, appartenant à l'abbaye d'Ourscamp.......	3.675	»
Houdancourt......	le presbytère....	1.200	»
Jonquières........	le presbytère....	2.700	»
Lachelle..........	le presbytère....	2.412	»
	A reporter.......	145.591	50

Report..........	145.591	50
Le Meux......... le presbytère...	18 000	»
la maison vicariale.............	270	»
Longueil-Ste-Marie. la chapelle de Saint-Sulpice..................	810	»
le presbytère..................	1.350	»
une maison appartenant à l'église	4.000	»
la ferme du Bois-d'Ageux, venant de Saint-Corneille...........	145.400	»
le château de Longueil, venant de Saint-Corneille..............	20.200	»
la maison du prévôt de St-Corneille	1.200	»
Montmartin....... le presbytère....	2.380	»
le moulin d'Eparmont appartenant à l'abbaye d'Ourscamp.......	14.500	»
Moyvillers........ le presbytère...	2.850	»
la ferme du Transloy appartenant à l'abbaye de Châalis.........	10.000	»
la ferme de l'abbaye de Saint-Denis.....................	10.000	»
Remy............. le presbytère...	2.196	»
deux maisons appartenant à la fabrique...................	3.980	»
Rivecourt......... le prieuré de St-Wandrille..................	2.000	»
le presbytère..................	630	»
Total.......	385.357f	50

Récapitulons : Les terres, estimées à 1.000 francs l'hectare, formeraient la somme de.	1.868.632f	30
Les habitations ont été vendues..	385.357	50
L'addition fournit le chiffre de..	2.253.989f	80

Tel est le capital approximatif dont fut dépouillée l'Église, à la fin du XVIIIe siècle, sur le territoire du canton actuel d'Estrées-Saint-Denis. Pour connaître exactement ce que perdit alors chaque paroisse, il faudrait passer en revue tous les biens vendus, non seulement dans le département de l'Oise, mais encore ailleurs.

Le capital que je viens de donner ne peut donc être qu'approximatif. Tel qu'il est, ce capital produirait aujourd'hui en rentes sur l'Etat, 3 pour cent, achetées au pair, 67,619 fr. 70 centimes qui, répartis entre les dix-huit paroisses anciennes, fourniraient à chacune d'elles 3.756 fr. 56 centimes. Il ne se trouve plus que dix-sept églises dans le canton d'Estrées-Saint-Denis, celle de Rucourt ayant été démolie il y a deux ans. Neuf prêtres seulement y reçoivent un traitement de l'Etat. Si l'on attribuait à chacun d'eux 5,000 francs de revenu annuel, il resterait encore 22.619 francs de rente pour l'entretien des églises et des presbytères.

Pie VII fit donc preuve d'une extrême indulgence et d'un grand esprit de conciliation, quand il permit d'insérer, dans le Concordat du 15 juillet 1801, ces deux articles :

Art. XIII. — Sa Sainteté, pour le bien de la paix et l'heureux rétablissement de la religion catholique, déclare que ni Elle, ni les pontifes romains, ses successeurs, *ne troubleront en aucune manière les acquéreurs des biens ecclésiastiques* ; et conséquemment la propriété de ces biens, les revenus et les droits qui y sont inhérents resteront sans conteste entre les mains de ces acquéreurs et en celles de leurs ayants cause.

Art. XIV. — Le Gouvernement de la République française assurera un traitement convenable aux évêques et aux curés dont les diocèses et les paroisses font partie de la nouvelle circonscription.

Le souverain pontife passait ainsi l'éponge sur toutes les iniquités de la Révolution. Ses concessions parurent excessives, bien qu'elles fussent nécessaires.

Les fondations de services religieux et les autres clauses testamentaires, si soigneusement spécifiées par les bienfaiteurs des églises et des monastères, étaient par le fait anéanties. « C'est, dit Taine, une œuvre d'éducation, de bienfaisance, de religion, et

non une autre œuvre qu'ils voulaient faire. Il n'est pas permis de frustrer leur volonté légitime. Les morts ont des droits dans la société comme les vivants ; car, cette société dont jouissent les vivants, ce sont les morts qui l'ont faite, et nous ne recevons leur héritage qu'à la condition d'exécuter leur testament ».

Pie VII poussa la conciliation jusqu'à sa dernière limite. Quant au Gouvernement de la République, il ne pécha point par excès de générosité Tout était livré à son bon plaisir. Les traitements qu'il servit aux ecclésiastiques furent des plus maigres.

Ils le sont encore, contrairement à toute justice et toute équité, car les exigences de la vie ont singulièrement augmenté depuis cette époque.

E. MOREL.

NÉCROLOGIE

Obsèques de M. l'abbé Vattier

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

La Société historique, encore une fois, vient d'être cruellement éprouvée par la perte de son président en exercice, M. l'abbé Ernest-Amédée Vattier, décédé dans la nuit du lundi au mardi 8 septembre 1903.

M. l'abbé Vattier, qui disparaît à l'âge de 67 ans, était originaire de La Houssoye, canton d'Auneuil (Oise). Avant d'être appelé à Compiègne, comme aumônier du couvent de Saint-Joseph, il avait été successivement professeur à l'institution Saint-Vincent, de Senlis, curé de Saint-Léonard et de Marissel.

Ses obsèques, dont nous empruntons en partie la relation à une feuille locale (1), ont eu lieu le jeudi suivant, 10 septembre, au milieu d'une foule émue et des plus sympathiques.

« A dix heures du matin, M. l'abbé Humbert, curé de la paroisse, procédait à la levée du corps au domicile du vénéré défunt, boulevard Gambetta, n° 30.

Malgré le vœu de M. l'abbé Vattier, une personne amie avait déposé une gerbe de fleurs sur le cercueil et la Société des Anciens

(1) *Progrès de l'Oise*, numéro du 11 septembre 1903.

combattants de 1870-71 avait offert une couronne à leur camarade.

Sur le drap mortuaire figuraient la barrette et le surplis de l'aumônier.

La bannière des Anciens combattants était portée en tête du convoi par M. Delvingt, et les élèves externes du couvent, voilées de blanc, ainsi que toutes les religieuses de la ville, précédaient et formaient la haie de chaque côté du char funèbre.

Les coins du drap étaient tenus par MM. Plessier, vice-président, et le baron de Bonnault, secrétaire de la Société historique ; de Seroux, président, et Poirier, trésorier de la Société des Anciens combattants de 1870-71 ; et par les chanoines Morel, curé de Chevrières, et Toulet, archiprêtre de Clermont. »

La plupart des membres de la Société historique avaient naturellement tenu à donner, par leur présence, une dernière preuve d'estime et d'attachement à leur regretté président. Dans la nombreuse assistance, se remarquaient, en outre, des délégations de la Société de Secours aux Blessés militaires, dont l'abbé Vattier était aumônier, et de l'Association des Anciens combattants de 1870-1871.

« Le service funèbre a été célébré par M. le curé Humbert, assisté des abbés Gaillard, vicaire de Saint-Antoine, et Sinot, curé de Saint-Jean-aux-Bois.

Dans le chœur de l'église avait pris place un nombreux clergé dans lequel nous avons remarqué MM. les chanoines Letellier, aumônier du Sacré-Cœur, Dumont, secrétaire-général de l'Evêché et parent du défunt,

Pihan, curé d'Estrées-Saint-Denis, Toulet, curé de Clermont, et Müller, aumônier de l'hospice de Condé, à Chantilly.

MM. Mazeran, curé de Saint-Antoine ; Darras, curé de Pont Sainte-Maxence ; Maillet, curé de Mouy ; Draye, curé de Feuquières ; Chrétien, curé-doyen de Ressons ; Cauette, curé de Béthisy ; Yamollet, curé de Longueil-Sainte-Marie ; Choron, curé de Choisy-au-Bac ; l'abbé Cléret, professeur au Grand Séminaire ; les abbés Boucher, Pinchedez, tous les vicaires des paroisses de Compiègne et plusieurs curés du canton, etc.

A l'issue du service religieux, M. l'archiprêtre Philippet, curé de Saint-Jacques, a pris la parole pour remercier en son nom et au nom de ses collègues les nombreuses personnes qui étaient venues rendre hommage à la mémoire de M. l'abbé Vattier, en assistant aux obsèques. Il retraça la carrière sacerdotale du défunt, qui a été toute d'abnégation, et son talent historique, qui lui valut l'honneur d'être nommé président de cette Société. »

Le cercueil fut alors déposé à l'entrée de l'église, pour les dernières prières et l'absoute, donnée solennellement par M. l'archiprêtre Philippet.

Et c'est là, qu'en notre qualité de vice-président, nous avons pu rendre, dans les termes suivants, un respectueux et amical hommage à la mémoire du regretté président Vattier :

Messieurs,

La mort frappe à coups redoublés dans les rangs de la Société historique, et malheureusement elle

vise trop souvent à la tête ! A peine la tombe du toujours regretté président Sorel est-elle fermée, à peine ses cendres vénérées sont-elles refroidies, que nous devons aujourd'hui rendre le suprême hommage à son successeur immédiat, M. l'abbé Vattier !

D'autres voix plus autorisées ont dit et diront encore ce que fut le jeune abbé, dans son professorat à l'institution Saint-Vincent, le prêtre, dans deux paroisses successives, le patriote ardent, pendant l'année terrible, et l'aumônier, dans une pieuse maison qui le perd avec un vif regret. Nous n'avons pour mission, nous (et la tâche est suffisamment lourde), que de vous parler de l'érudit et du savant.

Par sa solide et forte instruction, autant que par une inclination toute naturelle, l'abbé Vattier se trouva porté, de très bonne heure, aux études historiques, et, dès l'origine, il affronta les plus ardues.

Dès 1863, en effet, au sein de cette pléïade de jeunes professeurs qui, sous l'habile et sage direction de l'abbé Magne, éleva si haut le renom de l'institution Saint-Vincent, nous le voyons collaborer aux *Recherches chronologiques sur les évêques de Senlis*, et en redresser la liste, jusqu'alors fautive ou incomplète.

Bientôt, il essaye de voler de ses propres ailes ; et *L'histoire du prieuré de Saint-Christophe*, *Les notes historiques sur la paroisse de Saint-Léonard*, paroisse qui doit recevoir aujourd'hui sa dépouille mortelle, donnent une juste mesure de son érudition croissante.

Puis, viennent successivement, dans le même esprit : *La paroisse de Courteuil avant 1800*, *Un sermon à Notre-Dame de Senlis il y a 200 ans*, etc., etc., qui servent de préludes à deux études des plus remarquables et des plus documentées. La première, intitulée modestement *Notes historiques sur le prieuré d'Acy*, ne comprend pas moins de 213 pages, grand in-8, et la seconde, ou *L'histoire de l'abbaye de la Victoire*, 233 pages du même format.

Ces brillantes monographies locales firent le plus grand honneur à leur savant auteur ; mais ni le temps ni le lieu ne nous permettent, à notre grand regret, d'en donner ici l'analyse, même succincte.

Ses aptitudes, d'ailleurs, ne furent pas exclusives ; et, comme intermèdes aux très solides travaux que nous venons d'énumérer, l'abbé Vattier rompit plusieurs lances avec un de nos bons amis, M. le comte de Maricourt, sur les questions préhistoriques, et publia, entre temps, divers écrits qui témoignent à la fois de la délicatesse et de la souplesse de son talent. Tels sont *Les reliques de Saint Vigor*, *Les sires de Vieupont*, *Les aventures de Gilot*, *La fondation de l'ordre de l'Etoile*, *Le Palatium Vernum*, et surtout l'intéressante étude sur *Les archers, arbalétriers et arquebusiers à Senlis*, lue aux grandes assises tenues en cette ville, en 1877, par la Société française d'archéologie, et « qui jette un jour nouveau sur une des plus anciennes institutions du vieux Senlis ».

Enfin, le court passage de l'abbé Vattier à la cure de Marissel, valut à la Société académique de l'Oise une remarquable *Description*, avec grande planche à l'appui, *du rétable de la Passion conservé dans l'église* de cette paroisse.

Tel était son bagage historique et littéraire, lorsque l'abbé Vattier fut appelé aux délicates fonctions d'aumônier du couvent Saint-Joseph de Cluny, à Compiègne, fonctions cadrant si bien avec son caractère sacerdotal, et qu'il se vit cordialement accueillir à la Société historique de cette ville.

Là encore, le patient annaliste eut vite trouvé sa voie, et un établissement hospitalier de notre antique cité sollicita bientôt son talent et tous ses loisirs. En même temps qu'un de nos plus érudits confrères s'occupait de l'abbaye de Saint-Corneille, l'abbé Vattier, lui, s'attachait à notre vieil Hôtel-Dieu, ou prieuré Saint-Nicolas, et en élaborait l'histoire complète.

Depuis cette époque, déjà lointaine, il a poursuivi son œuvre avec une ardeur infatigable, com-

pulsant nos anciennes chroniques, confrontant les textes, supputant les dates, en un mot, ne négligeant quoi que ce soit pour arriver à la vérité, et nous apportant, presque à chaque séance, les précieux résultats de ses longues et pénibles recherches.

C'est au milieu de ce labeur incessant que ses confrères, par leurs suffrages presque unanimes, allèrent surprendre l'abbé Vattier, pour l'élever à la présidence de la Société, voulant ainsi témoigner en quelle estime ils tenaient « la valeur de l'œuvre et le caractère sympathique de l'auteur ».

La tâche était épineuse, car de longtemps encore il sera difficile, sinon impossible, de remplacer l'incomparable Président Sorel. Notre excellent confrère, faisant violence à sa modestie, accepta cependant cette lourde succession, et l'avenir démontra bientôt que le nouveau titulaire possédait les qualités requises et justifiait, à tous égards, la confiance dont il avait été l'objet. Par son aménité, sa rare bonhomie, l'attrait qu'il sut donner aux séances, ses appréciations judicieuses et l'apport continuel de nouvelles communications, le Président Vattier ne tarda pas à assurer à la Société un regain de cette prospérité qu'elle avait connue sous son éminent prédécesseur.

Tout marchait donc à souhait : la préparation de nouvelles publications affirmait la vitalité de la Société historique et tout faisait présager que l'abbé Vattier accomplirait heureusement le cycle présidentiel, quand une recrudescence de l'affection grave qui le minait depuis longtemps se déclara subitement. Le vaillant athlète essaya bien de lutter encore, mais en vain ! Bientôt terrassé et comme annihilé par son mal implacable, il s'éteignit doucement, emportant les sympathiques et vifs regrets de tous ceux qui ont pu ou su l'apprécier, et donnant à ses proches le réconfortant exemple d'une fin digne de toute son existence, c'est-à-dire éminemment chrétienne.

Cette fin prématurée laissera surtout un vide

profond au sein de la Société historique, où l'abbé Vattier, par sa douce autorité, son travail et ses précieuses qualités, s'était justement acquis la considération et l'estime de tous.

Aussi, nous faisons-nous un devoir strict d'adresser ici, au nom de nos confrères et au nôtre, le dernier adieu à notre cher Président et d'offrir à son excellente famille, à laquelle il lègue toute une vie de travail et de probité, le faible tribut de nos légitimes regrets, ainsi que l'expression de nos cordiales et bien sympathiques condoléances..

M. le baron de Seroux, au nom des Anciens combattants de 1870-1871, s'exprima également ainsi :

MESSIEURS,

M. l'abbé Vattier était curé de Saint-Léonard quand éclata la guerre de 1870. Après nos premiers revers, ne pouvant comme tant d'autres prendre les armes et courir à la frontière, il pensa, avec juste raison, que, comme aumônier, il pourrait accomplir utilement la tâche que lui traçait son cœur de prêtre et de patriote.

Quelle noble et digne tâche, en effet, que celle de l'aumônier militaire, accompagnant les soldats, les encourageant dans les moments pénibles, apportant les dernières consolations, soit sur le champ de bataille, soit aux ambulances, à ceux tombés mortellement frappés, recevant d'eux, pour les transmettre pieusement, les suprêmes adieux adressés à la famille absente !

Le curé de Saint-Léonard sollicita donc et obtint l'autorisation et les pouvoirs nécessaires pour être attaché comme aumônier au corps d'armée du général Douay : il devait rejoindre l'armée de Châlons, alors en marche vers Sedan. Mais il ne put traverser les lignes ennemies et, après le désastre de Sedan, il dut revenir à Paris où il demeura pendant tout le siège.

Comme aumônier affecté à une division du

corps d'armée du général Ducrot, il assista aux rudes combats sur la Marne, à la bataille de Champigny et, plus tard, à celle du Bourget.

La guerre terminée, l'aumônier revint à Saint-Léonard reprendre son ministère.

Quand, en 1896, la Société des Anciens Combattants de 1870-71 fut instituée à Compiègne, l'abbé Vattier s'empressa de se faire inscrire comme membre de la Société : il voulait ainsi se rapprocher des soldats avec lesquels il avait vécu tant de longs jours de tristesse et de malheur et dont il avait partagé les souffrances et les amertumes.

Certains pourront trouver que le titre d'ancien combattant convenait peu à celui qui portait l'habit du prêtre. Ceux-là oublient ou semblent vouloir oublier que partout et toujours, en temps de paix aussi bien qu'en temps de guerre, sous la soutane du prêtre comme sous la tunique du soldat, bat un cœur également rempli des sentiments les plus vifs de dévouement, d'abnégation et de sacrifice, et qu'aumônier et soldat sont camarades et frères d'armes.

C'est ce double titre que l'abbé Vattier revendiquait le jour où il se faisait inscrire comme membre de notre Société : Et c'est au nom de tous ses membres que je salue une dernière fois la dépouille mortelle de l'excellent prêtre qui fut notre camarade et notre frère d'armes.

Enfin, après ce double et cordial hommage et l'écoulement de la foule vivement impressionnée, le corps fut transporté, par les soins des Pompes funèbres, dans le modeste cimetière de Saint-Léonard, près Senlis, pour y être inhumé dans une sépulture de famille, aux côtés des parents vénérés et au milieu de paroissiens auxquels l'ancien pasteur avait conservé, jusqu'à sa mort, la plus large part dans ses souvenirs et son affection.

L. PLESSIER.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

Séance du 20 Novembre 1903.

Présidence de M. PLESSIER, vice-président.

MM. Bazin, A. Benaut, Brulé, Cauchemé, Chevallier R., Daussy, Dervillé, comte de Lambertye, Lambin, Mme Le Féron d'Eterpigny, Moreau, chanoine Morel, Plessier, chanoine Pihan, de Romyszowski, abbé Roy, F. de Roucy, assistent à la séance.

M. de Bonnault, secrétaire, présente ses excuses de ne pouvoir assister à la séance, obligé, qu'il est, de se rendre à l'inhumation de l'abbé Dorémus, curé de Hailles (Somme).

Le vice-secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance de juillet dernier qui est adopté.

M. le Président fait part des sentiments de condoléances adressés à la Société au sujet de la mort de son dernier Président, par MM. le docteur V. Leblond, président de la Société académique de l'Oise ; Bry, président du Comité archéologique de Noyon ; J. Sévrette, président, et abbé Baudry, secrétaire de la Société archéologique et historique de Clermont.

La Société se montre très sensible aux marques de sympathie qui lui ont été exprimées dans ces douloureuses circonstances.

Puis M. Plessier prend la parole et prononce l'allocution suivante, suprême hommage au vénéré président Vattier :

« Messieurs et chers Confrères,

« C'est encore sous une bien pénible impres-

sion que nous reprenons aujourd'hui le cours de nos travaux. Un cruel et nouveau vide, en effet, s'est opéré dans nos rangs, pendant notre intersession, et nous avons, hélas ! comme il y a deux ans à peine, à déplorer la mort de notre Président en exercice, l'excellent abbé Vattier.

« Cette perte douloureuse a été vivement ressentie par la plupart d'entre vous et nous croyons être l'interprète de tous, en renouvelant ici l'expression de nos vives sympathies et de notre profonde estime envers le cher disparu.

« M. l'abbé Vattier ne vint qu'assez tard à Compiègne ; mais nous n'avons guère à nous en plaindre, car notre Compagnie put ainsi l'accueillir et le posséder dans la pleine maturité de son talent. Nos aînés le pensaient également, et le plus sagace d'entre eux, Arthur de Marsy, qui se connaissait en hommes de valeur, applaudit le premier aux gages sérieux qu'offrait notre savant confrère. Peu de temps après, d'ailleurs, la Société historique tout entière ratifiait les justes présomptions de son éminent secrétaire, en élevant l'abbé Vattier à la vice-présidence.

« C'est qu'en effet, ce dernier nous était parvenu avec de précieuses garanties littéraires et le mérite d'un travailleur acharné. Nous ne reviendrons pas sur les ouvrages d'érudition qui avaient, ailleurs, établi la solide réputation de notre regretté collègue. Qu'il nous suffise de rappeler qu'à peine entré parmi nous, il entreprit une véritable œuvre de bénédictin, en abordant l'histoire de l'ancien hôpital Saint-Nicolas. C'est là son principal titre à notre reconnaissance, et tous les amis de notre vieil Hôtel-Dieu regretteront vivement que sa mort ait interrompu cette précieuse monographie qui touchait à sa fin.

« Ainsi que le reconnaissait naguère notre savant secrétaire actuel, ce sont surtout ses efforts de patient annaliste, qui valurent ensuite à l'abbé Vattier les honneurs de la présidence, à la Société historique. Là encore, nous aimons à constater sa vigilance, son exactitude, sa

paternelle autorité et sa parfaite impartialité dans l'exercice de ses délicates fonctions. Il resta toutefois et par-dessus tout attaché à ses études de prédilection, et pas une séance ne s'écoulait sans qu'il nous lût un chapitre de son intéressant travail sur Saint-Nicolas.

« Il ne fut guère distrait de cette œuvre principale que par sa récente étude sur *L'Ermitage du Saint-Signe*, étude dont il put corriger les épreuves presque à son agonie, et que nous sommes heureux de voir figurer dans le *Bulletin* en cours d'impression.

« Tel était l'abbé Vattier, en dehors de ses absorbantes fonctions sacerdotales, lorsqu'un mal implacable lui fit sentir que ses jours pouvaient être comptés. Il vit venir la mort avec le calme et la résignation du prêtre, et la Société historique resta toujours l'objet de sa sollicitude. Une de ses dernières pensées fut pour elle, car il exprima le désir de voir un des nôtres choisir, dans sa modeste bibliothèque, deux ouvrages à notre intention, en même temps qu'il léguait au Musée de la Ville de Compiègne un tableau de prix et une montre ancienne.

« Le trop court passage de l'abbé Vattier parmi nous et sa présidence doivent donc former pour nous un précieux encouragement, en même temps qu'un noble exemple. Modestie, dévouement et labeur : telle a été sa devise pendant sa trop courte existence. La Société historique ne saurait l'oublier, et nous ne pouvons trouver de meilleur hommage à rendre à la mémoire de notre dernier et regretté Président, qu'en vous proposant, en signe de deuil, de lever simplement la séance ».

Après cette allocution écoutée respectueusement et la fixation du prochain ordre du jour, M. le Président lève la séance en signe de deuil.

L'ordre du jour de la séance de décembre comprendra :

Election du Comité d'Administration.

M. de Bonnault : Compte rendu du Congrès archéologique de Poitiers.

Lecture par M. de Caix de Saint-Aymour.

Chanoine Morel : Epigraphie du canton d'Estrées-Saint-Denis, etc.

A la suite de la séance, élection, par le Comité, du Bureau de la Société pour les années 1904 et 1905.

Le Secrétaire adjoint, Dervillé.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

Séance du 18 Décembre 1903.

Présidence de M. Plessier, vice-président.

MM. Bazin, Benaut, Benoit, Bias, le baron de Bonnault, Brulé, Cauchemé, Raymond Chevallier, Chouquet, Colin, Dervillé, Dubloc, Mme le Féron d'Eterpigny, Fleurel, l'abbé Gallois, Lambin, le comte de Lambertye, le chanoine Morel, l'archiprêtre Philippet, le chanoine Pihan, Plessier, de Romiszowski, de Roucy, Tabaraud assistent à la séance ; MM. Moreau et Restoux se font excuser.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté, M. le Président annonce que le 42e congrès des sociétés savantes se tiendra à la Sorbonne du 5 au 9 avril. Les membres chargés d'y représenter la Société seront désignés ultérieurement. Il a reçu également des Antiquaires de France une invitation au centenaire de leur Société qui aura lieu le 11 avril prochain, et il accepte d'y représenter notre Société.

Depuis notre dernière réunion, nous avons reçu les ouvrages suivants :

Académie royale d'archéologie de Belgique, bulletin 1903, et annales, 5e série T. V, livraison 2e.

Société d'archéologie de Bruxelles, annales T. XVII, livr. 1 et 2.

Société historique et archéologique de Tournay, annales, nouvelle série, T. 7.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1903, 2e livr.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section des sciences économiques, 1902.

Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise, T. XXIII.

Revue de l'histoire des religions, T. 48, juillet-août.

Société de l'histoire de Paris, bulletins.

Bulletin de la Société d'archéologie lorraine, 1903.

Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure ; tome 12, 1903.

Bulletin de la Société des Antiquaires du Centre, 1902.

Société d'Etudes de la province de Cambrai, numéros 9 et 10, 1903.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, tome 9e.

Registres des évêques de Thérouanne, 500-1553.

Annales de la Société d'émulation du département des Vosges, 1903.

Bulletin de l'Académie Delphinale, 1902.

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, 4e trim, 1903.

Bulletin de la Diana, 1903.

Revue historique et archéologique du Maine, 1903.

Le secrétaire signale les principaux articles capables d'attirer plus particulièrement notre attention.

La Société prononce l'admission des membres titulaires suivants :

Mademoiselle Deverson, présentée par MM. de Roucy et de Bonnault.

M. Pasquier, avoué à Compiègne, présenté par MM. Lequeux-Reuchin et de Roucy.

M. Raoul de Roucy, présenté par MM. de Roucy et de Bonnault.

M. Pépin Le Halleur, présenté par MM. de Bonnault et de Bréda.

Il est ensuite procédé, par les membres présents, à l'élection d'une Commission de douze membres chargée, aux termes du règlement, de nommer le bureau, pour une période de deux ans, 1904 et 1905. Sont alors nommés au scrutin secret : MM. Bazin, Benaut, baron de Bonnault, Cauchemé, Dervillé, Flamant, du Lac, comte de Lambertye, chanoine Morel, Plessier, de Roucy, de Romiszowski.

M. de Bonnault lit le compte rendu du Congrès tenu en juin dernier, à Poitiers, par la Société française d'archéologie. Il se félicite d'y avoir retrouvé les Compiégnois en plus grand nombre cette année. Les excursions ont été si nombreuses et si matinales qu'on a eu à peine le temps de visiter cette ville de Poitiers si riche en monuments anciens, surtout de l'époque romane. Les courses aux environs ne nous ont pas fait sortir davantage de cette époque. Il termine en s'excusant de la longueur de son travail, bien qu'il ait omis le compte rendu des séances, à son vif regret, car il s'expose à donner une idée fausse du congrès. Si tous les congressistes ne sont pas des savants, ce ne sont pas non plus de simples touristes, mais des travailleurs pour la plupart, ou du moins des gens qui cherchent à s'instruire.

Le chanoine Morel nous fait connaître le Recueil épigraphique qu'il a formé pour le canton d'Estrées-Saint-Denis, cherchant et relevant des inscriptions sur les pierres tombales, les cloches, les poutres et les moindres pierres saillantes des églises ; mais on n'analyse pas plus un travail de ce genre qu'un dictionnaire. On lui rend hommage en s'en servant. Aussi, serons-nous fort heureux de l'imprimer.

La séance est alors suspendue pour la nomination du bureau par la Commission des douze membres choisis en l'assemblée générale et qui étaient tous présents, sauf MM. Flamant et du Lac.

Sont nommés pour 1904 et 1905 :

Président........	MM. Plessier.
Vice-Président ...	le chanoine Morel.
Secrétaire	le baron de Bonnault.
Secrétaire-adjoint.	Dervillé.
Trésorier........	Flamant.
Archiviste	Benaut.
Archiviste-adjoint.	Cauchemé.

M. le Président lève ensuite la séance.

Le Secrétaire, Baron de Bonnault.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE POITIERS

en 1903 (1).

Le contingent compiégnois était plus nombreux, cette année, au Congrès tenu à Poitiers par la Société française d'archéologie. Outre l'organisateur indispensable, M. Raymond Chevallier, j'ai eu le plaisir d'y retrouver Mme la Perche, MM. Cauchemé, Daussy et Plessier. Ce dernier, en sa qualité de nouveau venu à ces réunions, pourrait vous rapporter des impressions plus fraîches que les miennes, car mes premières de ce genre remontent à plus de vingt-cinq ans, mais notre zélé Président, pour me punir sans doute de mes trop nombreuses absences, a profité de la dernière pour m'inscrire à l'ordre du jour, et voûs voilà condamnés à entendre un rapport que vous espériez, sans doute, esquiver cette année.

Le Congrès a duré du 16 au 23 juin, et les excursions ont été si nombreuses que ces huit jours nous ont paru trop courts pour visiter cette ville de Poitiers, si riche en monuments anciens ! Aussi chacun a-t-il dû s'ingénier pour trouver le temps de revoir tant

---

(1) Lecture faite à la Société historique de Compiègne, séance du 18 décembre 1903.

d'édifices fort bien expliqués sans doute par notre savant directeur, mais sujets à laisser des souvenirs confus, tant ils ont d'affinité entre eux, comme époque et comme style.

Après les discours d'usage qui ont ouvert le Congrès, nous avons commencé nos visites par les musées :

Musée municipal, dont la pièce capitale est due à un hasard heureux et aussi, hâtons-nous d'ajouter, au zèle de M. Richard, archiviste du département. Il était intéressant et même émouvant de l'entendre raconter, au pied de cette ravissante Minerve à la physionomie énigmatique comme une œuvre de Léonard de Vinci, comment au cours de travaux exécutés en janvier 1902, sur l'emplacement de l'ancien hôtel Lusignan, la pioche d'un ouvrier ivre avait heurté ce marbre contemporain dés Antonins. Heureuse ivresse! car la pioche n'avait fait que l'effleurer, tandis que, vigoureusement dirigée, elle pouvait à jamais briser ce chef-d'œuvre, où apparaît une inspiration grecque plus ancienne. Et notre confrère nous racontait par quels efforts de diplomatie cette trouvaille avait pu rester dans sa chère ville de Poitiers.

Musée des Antiquaires de l'Ouest, dont le rez-de-chaussée renferme une riche collection lapidaire formée dans la région, allant de l'époque romaine à la Renaissance, trop riche peut-être pour l'étroit espace où elle est plus entassée que rangée.

Dans les salles du premier étage, le champ ouvert devant les visiteurs est plus vaste encore, car il les conduit depuis l'âge de la pierre polie jusqu'à la Révolution. Mais nous

trouvons là le grand homme de Poitiers, le fouilleur du temple Saint-Jean, dont la réputation est européenne, le R. P. de la Croix, de la Compagnie de Jésus. Avec quelle verve il nous raconte ses fouilles, avec quelle complaisance il nous ouvre ses vitrines ! Quelle passion dans le récit de ses découvertes, et quelle bonhomie dans l'aveu de ses incertitudes ? Ses traits énergiques et tourmentés, ses longs cheveux emmêlés dans sa barbe inculte, feraient penser moins à un religieux qu'à un vieux chef franc, si sa parole ardente ne révélait l'apôtre. Avouons-le, dans ce compte rendu qui vise moins à être savant que sincère, pour beaucoup d'entre nous, cette personnalité si originale restera le clou du Congrès.

Un matin, nous avons parcouru la ville en quête de vieux hôtels ou de logis plus modestes appartenant presque tous au xve siècle ou à la Renaissance, comme l'hôtel Fumée avec ses charmantes colonnes torses encadrant l'un des côtés de la cour d'une sorte de cloître, ou le bel hôtel Berthelot avec ses frises de la Renaissance. Ailleurs, ce sont d'élégantes lucarnes ou une tourelle aux baies ouvertes diagonalement pour suivre le rampant de l'escalier. Enfin, le Palais de Justice nous retient longtemps, à cause de l'importance exceptionnelle de sa grande salle des plaids et de la conférence faite sur place par M. de la Ménardière, un des maîtres du barreau de Poitiers. Malgré ses savantes explications, je ne puis admirer la façon dont l'architecte du xive siècle a résolu le problème d'ouvrir une série de grandes fenêtres dans le pignon et d'y faire passer en même temps d'immenses conduits de fumée. Il me semble qu'il aurait

pu les loger entre les fenêtres, au lieu d'obstruer en partie la vitrerie. Quoiqu'il en soit, cette visite aux monuments civils a fortement intéressé les congressistes, d'autant qu'ils sont généralement de styles absolument différents de ce que nous verrons en fait d'art religieux. L'an dernier, à Troyes, presque toutes les églises appartenaient à l'époque qui s'étend de la fin du gothique à la Renaissance ; ici, nous ne sortirons guère du roman.

La tour-porche de Saint-Porchaire remonte au commencement du XIIe siècle, peut-être même à la fin du XIe. L'arc en plein cintre de la porte est supporté de chaque côté par deux colonnes, aux chapiteaux intéressants. Aux étages supérieurs les colonnes n'ont plus que des chapiteaux garnis d'un feuillage grêle, et des archivoltes décorées d'un dessin en damier. Dans sa simplicité, ce clocher est gracieux et imposant ; de plus, par sa situation, il servait de point de repère aux étrangers, nul ne l'aura oublié.

Notre-Dame-la-Grande est trop connue, son portail surtout, pour que j'en risque une description. Mais il fallait entendre M. Lefèvre-Pontalis nous le détailler avec cette précision savante que vous lui connaissez tous, ceux du moins qui l'ont eu pour guide lorsque la Société historique a fait l'excursion de Clermont. Quant à l'intérieur, il est presque impossible d'en juger tant il a été défiguré par la plus criarde des polychromies.

Moins connue est l'église Saint-Jean-de-Montierneuf, située dans un faubourg. C'est une des trop rares églises dont la date nous a été conservée par un titre de consécration encastré dans la muraille, 24 février 1096.

Mais depuis, que de mutilations, et de restaurations produisant le même résultat ! Il faut la science de M. Lefèvre-Pontalis pour retrouver la beauté du plan primitif. Attachons-nous plutôt à certains détails, des chapiteaux par exemple qui nous montrent soit des éléphants affrontés comme nous en avons remarqué jadis à Aunay en Saintonge, soit des dragons s'abreuvant dans un calice au lieu des oiseaux habituels. Saluons le beau clocher flanqué aux angles de clochetons couronnés d'écailles, et continuons notre route.

Une rapide visite dans la chapelle du lycée bâti comme beaucoup d'autres par les Jésuites, nous montre l'étonnante persistance du style dit Plantagenet en ce pays ; comme détail curieux, un retable à incrustations dans la manière de Boule et, comme annexe, une sacristie garnie de boiseries, plus intéressante que l'édifice principal.

Une autre chapelle, celle des Carmélites, possède un tombeau de femme peu commun, une abbesse reconnaissable à sa crosse, et qui remonte au XIIe siècle.

La cathédrale est un superbe édifice, à trois nefs, avec transept et chevet plat, commencé vers la fin du XIIe siècle et terminé seulement deux siècles plus tard. Nous sommes donc pour un instant complètement sortis du roman, et l'on se sent à l'aise dans ce vaisseau largement ouvert, décoré sobrement, et éclairé par de beaux vitraux. Les détails intéressants ne manquent pas ; indépendamment des vitraux, il y a de nombreuses inscriptions à déchiffrer sur les clefs de voûte, des tableaux curieux et de belles stalles en bois avec miséricordes, qui sont autant de documents pour l'histoire des mœurs et du costume.

Mais Sainte-Radegonde est tout proche, et bon nombre des nôtres sont déjà partis, attirés par la réputation de ce sanctuaire vénéré ; le tombeau de la sainte est justement l'objet d'une ardente controverse. Cette crypte est-elle du VIe siècle comme l'affirme M. Maitre ? Le P. de la Croix se refuse à rien affirmer tant qu'elle n'aura pas été fouillée, et il nous entraîne sur le théâtre célèbre de ses fouilles, au temple Saint-Jean, trop souvent décrit pour y revenir ici. C'est actuellement un vrai musée lapidaire, que complète le musée personnel du P. de la Croix, vaste hangar qui lui sert également de chambre à coucher. Chacun l'interroge, pendant que d'autres dessinent ou photographient ; les plus avisés se proposent bien d'y revenir isolément. En trouveront-ils le temps ?

*
* *

Chaque jour, c'est une excursion intéressante qu'on ne veut pas manquer et pour laquelle il faut partir de grand matin.

Parthenay nous a pris toute une journée. Cette ville, pittoresquement située, garde encore parfaitement visibles ses trois enceintes de fortification, notamment des portes avec tours à éperons. Certains quartiers ont leurs vieilles maisons à pans de bois, régal des photographes et désespoir des dessinateurs qui n'ont pas le temps de faire le moindre croquis. Quelques églises, Notre-Dame-la-Coudre, Saint-Laurent, Sainte-Croix, les Cordeliers, seul édifice gothique utilisé pour la gendarmerie, nous retiennent jusqu'au déjeuner, où notre ami de la Bouralière souhaite la bienvenue à tous, principalement aux

dames, avec une grâce bien française, j'allais dire d'ancien régime, témoignant que tête grise n'empêche pas le cœur de rester chaud.

Après le déjeuner, pour faciliter la digestion, nous allons à pied (il y a des voitures pour les paresseux) visiter l'église de Parthenay-le-Vieux, le plus bel édifice du pays, mais ne servant plus au culte. Le portail surtout retient les archéologues qui recommencent l'interminable controverse sur la signification des cavaliers de pierre placés au portail des églises de ce pays. Dans l'intérieur on nous signale une influence auvergnate facile à expliquer ici, puisque c'est l'œuvre des moines de la Chaise-Dieu.

La seconde excursion fut à Saint-Savin, dont les peintures sont célèbres grâce à Mérimée. Elles remontent au XIII[e] et même au XII[e] siècle. Quelques-unes, dans la crypte, m'ont paru plus anciennes encore. Les sujets sont empruntés à l'Apocalypse, à la vie de Jésus-Christ et à l'Ancien Testament. Eve, avant sa chute, est représentée barbue, et ensuite imberbe, comme si la privation de cet emblême de la force était réputée alors une conséquence de sa déchéance. Indépendamment de ces peintures, cette église est intéressante et fort majestueuse, qu'on la considère de la place qui s'étend devant le portail, ou de la rivière qui borde son abside.

Dans le portail on avait voulu voir des baies nécessaires à la manœuvre d'un pont-levis et on en avait conclu à une église fortifiée, mais ce sont simplement des fenêtres éclairant une salle capitulaire. L'intérieur est très élevé, les basses nefs si hautes, que la grande nef ne peut recevoir de jour direct, suivant l'usage habituel dans les églises poitevines.

Après le déjeuner nous visitons encore à Chauvigny cinq châteaux et trois églises entassés dans un espace si restreint qu'il augmente encore la confusion de ces souvenirs recueillis trop vite. Dans une chapelle castrale je dois noter cependant des vases acoustiques, et dans l'église Saint-Pierre des chapiteaux extrêmement curieux. L'un d'eux représente l'adoration des rois mages et porte cette inscription : GOFRIDUS ME FECIT. L'abside de cette église est un vrai régal pour des archéologues.

Montmorillon n'offre pas la même profusion de monuments, mais on ne peut oublier la chapelle, dite l'*octogone*, dans laquelle on avait voulu voir, soit un baptistère, soit une chapelle de Templiers, et qui doit être un ossuaire. Un oculus ouvert au milieu du sol permettait de jeter les ossements dans le charnier qui occupe tout le sous-sol du singulier édifice suffisamment décrit par son nom, l'*octogone*.

Après un déjeuner fort bien organisé, dans le Petit Séminaire de Montmorillon, par M. de Montplanet, et terminé par une brillante allocution de cet aimable amphitryon, nous allons terminer notre journée au Dorat. L'église, de la fin du XIe ou des premières années du XIIe siècle, est un monument d'aspect plus sévère encore par la nature des matériaux, le granit gris. La difficulté de le sculpter complique également la tâche de l'archéologue, quand il s'agit d'en déduire des conclusions d'âge et de style. Mais notre directeur ne se laisse pas rebuter et il a disséqué ce rude granit aussi aisément que du vergelé. Je ne puis reproduire ses savantes

dissertations, et je me contente de noter d'intéressantes traces de fortifications, particulièrement à l'abside.

Nous voici arrivés au dimanche 21. Ne croyez pas que ce fut pour nous jour de repos, mais simplement d'éparpillemont du Congrès dans toutes les directions. J'eus alors l'heureuse chance d'être admis chez le châtelain de Touffou, M. de Vergie, un sportman qui, s'étant amouraché de ces superbes ruines, au cours de ses déplacements de chasse, a eu la bonne pensée de les acheter et la fortune de les restaurer.

Le lendemain, lundi, nous avons encore à visiter trois églises, Saint-Généroux du premier quart du xe siècle, Saint-Jouin-de-Marne de la fin du xie, Airvault du xiie, églises importantes dans l'histoire de l'art sur lesquelles le guide du Congrès rédigé par mon ami de la Bouralière ne contient pas moins de dix pages, auxquelles, loin d'y pouvoir rien retrancher, je devrais plutôt ajouter, pour être exact, les nombreuses notes prises pendant les explications toujours si claires de notre directeur.

Mais j'ai pitié de vous et j'arrive à notre dernière excursion à Nouaillé. En chemin, nous traversons le champ de bataille de Maupertbuis, plus connue sous le nom de bataille de Poitiers. Les voitures s'arrêtent et sur le bord de la route nous nous groupons autour de M. Jules Lair qui, avant d'entrer à l'Institut, a été tour à tour élève à l'école des Chartes, officier d'état-major pendant la guerre de 1870, financier, historien, poëte, et qui sait relever toutes ses facultés d'une facilité de parole digne d'un avocat. Sur le

terrain, il décrit les positions anglaises et la folle ordonnance des Français s'offrant aux coups de l'ennemi, comme un troupeau s'engouffre vers l'abattoir.

A Nouaillé, le principal morceau est encore une église des XIe et XIIe siècles, mais qui a subi d'importants remaniements postérieurs. L'abbaye qu'elle desservait était fortifiée et il en reste des parties intéressantes et fort pittoresques ; aussi quelques-uns faussent compagnie aux doctes enseignements du directeur et du P. de la Croix pour dessiner une vieille porte ou même un simple tuyau de cheminée. C'est qu'il date du XIIe siècle et est, dans son genre, plus rare qu'une cathédrale !

J'ai omis à dessein les communications faites le soir dans les séances du Congrès, pour ne parler que de ce que j'ai vu. Que serait-ce s'il nous fallait redire aussi tout ce que nous avons entendu ! Je mentionnerai simplement la lumineuse dissertation faite par mon ami le marquis de Fayolle sur le clocher de Saint-Hilaire, car je m'aperçois que j'ai oublié cette église, une des plus importantes de Poitiers ; et je termine en vous disant que notre confrère, M. Cauchemé, a reçu, à la séance solennelle de clôture, une médaille d'argent pour sa description des Fouilles archéologiques exécutées dans la forêt de Compiègne, distinction qui a été vivement applaudie, comme elle le sera ici par nous tous.

Baron DE BONNAULT.

Legs de M. le Président SOREL

M. Alexandre Sorel qui, à maintes reprises, fut président de la Société historique, a voulu que sa sollicitude pour cette association qui lui était si chère, s'étendît au-delà de la tombe. Son testament, en effet, renferme la disposition suivante :

« Je donne et lègue à la Société his-
« torique de Compiègne tout ce qui,
« dans ma bibliothèque, pourra offrir
« un intérêt pour la ville de Compiè-
« gne, au point de vue de l'histoire
« locale, se rattachant non seulement à
« la ville, mais encore à l'arrondisse-
« ment, au département de l'Oise et
« aux départements voisins. »

En exécution de cette touchante volonté, nous fûmes appelés, en notre qualité de vice-président de la Société historique, M. le baron de Bonnault, en sa qualité de secrétaire, et M. F. de Roucy, comme ami particulier de la famille, à rechercher les ouvrages susceptibles de satisfaire au désir suprême

de notre ancien et vénéré président, en tenant compte de cette importante considération, spécifiée d'ailleurs verbalement par le testateur quelques heures avant sa mort, à savoir : que ces ouvrages, suivant les statuts de la Société, devant faire retour à la ville de Compiègne, ne pouvaient, avant tout, faire double emploi avec des volumes se trouvant déjà dans la bibliothèque municipale.

Notre choix, après gracieux acquiescement de Mme Sorel, s'arrêta en conséquence sur les livres, brochures, cartes et plans contenus au catalogue suivant, catalogue que nous cru devoir établir, autant pour perpétuer le souvenir du généreux donateur, que pour constater l'importance de l'apport à notre bibliothèque communale, et en faciliter l'utile consultation aux membres de la Société historique.

Décembre 1903.

L. PLESSIER.

Catalogue des livres, brochures, cartes et plans légués par Alexandre Sorel, ancien Président de la Société.

I

LIVRES ET BROCHURES

1. ABBAYE de Breteuil (abrégé de l'histoire de) écrite par F. Robert Wuyart, religieux de ce couvent, complétée et annotée par un autre religieux inconnu, de 1670 à 1710. — *Amiens*, 1883, gr. in-8, br. *Grande planche*.

2. ALMANACH du département de l'Oise, année bissextile 1792 et III° de la Liberté. — *Beauvais, Desjardins*, petit in-12, br.
Rare.

3. ALMANACH historique de la ville et du diocèse de Senlis, année 1787. — *Senlis, F. Des Rocques*, petit in-12, dem. rel. chag.
Très rare.

4. ANTIQUITEZ (les) de Soissons, recueillies de divers autheurs et croniques par Nicolas Berlette, bourgeois de la dicte ville, 1557-1582, publiées avec préface et notes par J. Plateau. — *Soissons*, 1892, in-8 br.

5. APPILLY (Louis d'). Sainte Philomène, vierge et martyre. Sa vie, ses miracles, son culte, avec une notice sur les pèlerinages d'Ars et de Sempigny et une neuvaine en son honneur, 2° *édition*. — *Paris*, 1866, in-16, br.

6. ARCHIVES de l'Oise. Série H. Ordres religieux d'hommes. Ordres religieux de femmes. Ordres militaires religieux Hospices et maladreries. — *Beauvais*, 1872, in-8 br.

7. ARCHIVES de Picardie. Histoire, littérature et beaux-arts. — *Amiens*, 1841-1842, 2 vol. in-8, demi-rel. chag.

8. ASSEMBLÉE des trois Ordres du Vermandois tenue en l'église cathédrale de Laon, le 16 mars 1789. — *S. l, ni date*, broch. petit in-8, de 29 pag.

9. BADIN et QUENTIN. Géographie départementale de la France, accompagnée de cartes spéciales. — Département de l'Oise. — *Paris*, 1847, in-12, br.

10. BARRÉ. Le Vaumain, notice historique et archéologique. — *Beauvais*, 1877, br. gr. in-8 de 51 pag. *Planches*.

11. — Notice sur le prieuré et la chapelle de Pommereux. — *Beauvais*, 1878, br. gr. in-8 de 22 pag. *Planches*.

12. — Flavacourt, notice historique et archéologique. — *Beauvais*, 1879, br. gr. in-8 de 76 pag. *Planches*.

13. — La Tour de Craoul, forteresse du XIIe siècle, à Beauvais. — *Beauvais*, 1886, br. gr. in-8 de 29 pag. *Planche*.

14. BARTHÉLEMY et de LA ROQUE. Catalogue des Gentilshommes de l'Isle-de-France, Soissonnais, Valois, Vermandois, qui ont pris part ou envoyé leur procuration aux assemblées de la noblesse pour l'élection des députés aux Etats-Généraux de 1789. — *Paris*, 1865, 2 fasc. gr. in-8, br.
Rare.

15. BEAUVAIS (pièces sur). Un vol. in-8, demi-rel. bas. et comprenant :

1° BARRAUD. Description des vitraux des hautes fenêtres du chœur de la cathédrale de Beauvais. — *Beauvais*, s. d. 39 pag.

2° — Description des vitraux des chapelles de la cathédrale de Beauvais. — *Beauvais*, 1858, 39 pag.

3° MATHON. Sépultures gallo-romaines découvertes à Beauvais. — Epingle à cheveux de l'époque mérovingienne trouvée à Marseille (Oise). — *Beauvais*, 1856, 26 pag. *Planches*.

4° — Sarcophage en plomb et bas-relief en ivoire découverts à Beauvais. — *Beauvais*, 1858, 10 pag. *Planches*.

5° — Notes descriptives de quelques vases du musée de Beauvais. — S. l ni date, 3 pag. *Planche*.

6° BRUGES. Notes sur une mître de Philippe de Dreux, conservée au musée de Beauvais. — *Beauvais*, 1857, 17 pag. *Fig*.

7° DANJOU. Notice sur Achille-Louis Gibert. — *Beauvais*, 1861, 14 pag.

8° GILBERT. Notice historique et descriptive de l'église cathédrale de Beauvais. — *Beauvais*, 1829, 11 pag. *Grande planche*.

9° GODARD-FAULTRIER. Jean Michel, évêque d'Angers, 1438-1447. 22 pag. *Portrait*.

10° PEIGNÉ-DELACOURT. Campagne de J. César contre les Bellovaques, étudiée sur le terrain. — *Beauvais*, 1860, br. 15 pag. *Grande carte*.

11° CLAUSEL de COUSSERGUES (abbé). Discours prononcé, le 4 octobre 1826, dans l'ancienne cathédrale de Beauvais, à la messe du Saint-Esprit, pour l'ouverture du Collège électoral du département de l'Oise. — *Beauvais*, 1826, 12 pag.

12° — Règlement de l'Athénée du Beauvaisis, délibéré dans la séance du 4 novembre 1844 et approuvé le 5 décembre suivant par M. le Ministre de l'Intérieur. — S. l. ni date, 16 pages.

13° GIGNOUX (Monseigneur). Notice historique sur le Sinode diocésain tenu à Beauvais, les 5, 6, 7 et 8 octobre 1852. — *Beauvais*, 1852, 77 pag.

14° Fourquet d'Hachette. Siège de Beauvais, 1472. Jeanne Fourquet surnommée Hachette, 2° *édition*. — *Paris*, 1833, 30 pag.

15° Brebion, ancien curé de Villotran. Discours à M. le Préfet de l'Oise, à M. le Maire, à M. le Président du Tribunal civil, à M. le Procureur du Roi de Beauvais. — *S. l.* ni date, 2 pag.

16° Vachette (abbé). Virgile aux bergers oublieux, églogue inédite. — *Versailles*, 1860, 16 pag.

17° Horoy. Les chemins de fer dans le département de l'Oise. — S. l, 1857, 187 pag. *Carte.*

18° Horoy. Les intérêts nouveaux de la vallée du Thérain conformes à ceux de la vallée de Bray, à ceux de la ville de Beauvais et de Clermont, de Senlis et de Crépy, à ceux de tout le département de l'Oise. — *Senlis*, 1857, 51 pag. *Cartes.*

Recueil factice formé par l'abbé J. Corblet et provenant de sa bibliothèque.

16. BERNIER (A.). Le Château de Pierrefonds, 1594. — *Paris*, 1837, 2 vol. in-8, br.

17. BERTRANDY-LACABANE et E. COÜARD. Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790. Seine-et-Oise. Archives civiles, série E., art. 5864 à 6930. — *Versailles*, 1897, gr. in-4, br.

18. BORDIER. Philippe de Remi, Sire de Beaumanoir, jurisconsulte et poëte national du Beauvaisis. — *Paris*, 1869, gr. in-8, br. *Grande carte, planche.*

Lettre autographe de l'auteur ajoutée.

19. BOUCHÉ (abbé). Notice historique sur Jouy-sous-Thelle, complétée et publiée par M. le chanoine Pihan. — *Beauvais*, 1892, in-8. br.

20. BOUTHORS. Les Usages locaux du département de la Somme. — *Amiens*, 1861, in-8, br.

21. BRÉARD (Ch.). Les Anciennes rues de Chauny. — *Paris*, 1874, in-12, br. *Grand plan.*

22. BROISSE. Recherches inédites sur la ville de Senlis, présentant un tableau synoptique des événements principaux qui se sont passés dans cette ville depuis le VIe siècle jusqu'en 1832. — *Senlis*, 1835, in-8, br.

22 *bis*. CAHIER des doléances, plaintes et remontrances du Tiers-Etat du bailliage provincial de Senlis et des bailliages secondaires de Compiègne, Pontoise, Creil, Beaumont-sur-Oise et Chambly, et mémoire sur les Etats-Provinciaux. *Senlis*, MDCCLXXXIX, in-8, br.
Très rare.

23. CAILLETTE de l'HERVILLIERS. Compiègne, sa forêt, ses alentours, études et souvenirs archéologiques suivis de documents relatifs à la vie du B. Simon, comte de Crespy et d'Amiens. — *Compiègne et Paris*, 1879, fort gr. in-8, br.

24. CALONNE (A. de). La vie Agricole sous l'ancien régime, en Picardie et en Artois. — *Paris*, 1883, in-8, br.

25. CHARPENTIER (Lé). Mélanges historiques sur Pontoise. — *Pontoise*, 1886, gr. in-8, br.

26. CHARVET (E.). L'Instruction publique à Beauvais pendant la Révolution. — *Beauvais*, 1878, br. gr. in-8 de 47 pag.

27. — Deux Menuisiers de Beauvais au XVIIIe siècle. Jean Pauchet et Pierre Lefèvre. — *Beauvais*, 1878, br. gr. in-8 de 37 pag.

28. — L'Annuaire civil de Nicolas Feuillet — Colin de Cayeux. — *Beauvais*, 1879, br. gr. in-8 de 22 pag.

29. — Les dernières années de Antoine Loisel. — *Beauvais*, 1880, br. gr. in-8 de 48 pag. *Portrait.*

30. — Recherches sur les anciens théâtres de Beauvais. — *Beauvais*, 1881, gr. in-8.

31. CHARVET (E). Recherches sur les anciens théâtres de Beauvais (note additionnelle). — *Beauvais*, 1882, br. gr. in-8 de 23 pag.

32. — La Pinte-Étalon du muid de Beauvais. — *Beauvais*, 1882, br. in-8 de 11 pag.

33. — Henri IV et le château de Bresles. — *Beauvais*, 1883, br. gr. in-8 de 12 pag.

34. — Le drapeau de Jeanne-Hachette et les armes de Beauvais. — *Beauvais*, 1885, br. gr. in-8 de 40 pag. *Planches*.

35. CLÉMENT (Mme). Histoire des fêtes civiles et religieuses, usages anciens et modernes de la Belgique méridionale et d'un grand nombre de villes de France. — *Avesnes*, 1846, fort in-8, br.

36. COMBIER (A.). La justice seigneuriale du Bailliage de Vermandois, sous l'ancien régime. — *Paris*, s. d. gr. in-8, br.

37. — Nomenclature sommaire des archives du greffe de Laon. — *Paris*, 1866, gr. in-4, br.

38. — Documents inédits pour servir à l'histoire des corps et communautés des arts et métiers du Vermandois. — *Laon*, 1872, br. in-8 de 63 pag.

39. — Documents inédits pour servir à l'histoire du culte réformé dans le Vermandois, de 1600 à 1789. — *Laon*, 1872, br. in-8 de 74 pag.

40. — Étude sur le bailliage de Vermandois et siège présidial de Laon. — *Paris et Laon*, 1874-1876, 3 vol. gr. in 8. br.

41. — Cahier du Tiers-Etat du bailliage de Laon en 1789. — *Senlis*, 1889, gr. in-8, br.

42. COMITÉ archéologique de Noyon. Compte-rendu et travaux lus à la séance publique du 9 octobre 1860. — *Noyon*, s. d. in-8, br.

43. COUARD-LUYS. Le collège de Clermont en Beauvaisis, ses origines et ses principaux, du XVIe siècle à la Révolution. — *Paris*, 1886, br. in-8 de 66 pag.

44. DAIRE (abbé). Histoire civile, ecclésiastique et littéraire du doienné de Conty, publiée d'après le manuscrit autographe par J. Garnier. — *Amiens*, MDCCCLXV, in-16, br.

45. — Histoire civile, ecclésiastique et littéraire du doienné de Picquigny, publiée d'après le manuscrit autographe par J. Garnier — *Amiens*, MDCCCLX, in-16 br. *Plan.*

46. DAUSSY (H). Histoire de la ville d'Albert (autrefois Encre), jusqu'à la Révolution de 1789. — *Albert*, 1895, in-8, br.

47. DELADREUX et PIHAN. Géographie physique et historique du département de l'Oise. — *Beauvais*, 1886, in-8, br.

48. DEMASURE (A). Antonin Loisel et son temps (1536-1617). — *Beauvais*, 1876, br. gr. in-8, de 71 pag.

49. DESCRIPTION ou abrégé historique de Compiègne avec le guide de la forêt, *s. l.* MDCCLXV, petit in-12, demi-rel. bas.

Très rare.

50. DESJARDINS (G). Histoire de la cathédrale de Beauvais. — *Beauvais, V. Pineau*, MDCCCLXV, in-4, demi-rel. veau, dos orné. *Planches.*

Exemplaire sur papier vergé.

51. DUBOS. Notice historique sur la manufacture royale de tapisseries de Beauvais. — *Beauvais*, br. in-8, de 66 pag.

52. DUBREUIL (G). Gisors et ses environs. — *Paris*, 1856, in-8, br.

53. DUFOUR (Ch). Pouillé des manuscrits composant la collection de Dom Grenier, sur la Picardie, à la bibliothèque du Roy. — *Amiens*, 1839, br. in-8 de 90 pag.

Lettre autographe de l'auteur.

54. DUJARDIN (V). Histoire du Valois. Excursions dans les forêts de Villers-Cotterêts et de Compiègne ; promenades sur les bords de l'Aisne, l'Oise et la Marne, avec deux cartes dressées par les officiers du corps d'Etat-Major. — *Céret*, 1887, in-8. br.

55. DUPONT-WHITE. Le siège de Beauvais. — *Beauvais*, 1848, gr. in-8, br. Demi-rel. veau, dos orné.

56. DOYEN. Histoire de le ville de Beauvais, depuis le XIV[e] siècle, pour faire suite à l'histoire politique, morale et religieuse de M. E. de la Fontaine. — *Beauvais*, 1842, 2 vol. in-8 ; demi-rel. veau, dos orné. *Planches*,

57. ÉTAT du Mont-de-Piété pour l'année 1788. — S. l. ni date, petit in-12. Relié veau anc., dos orné.

58. ÉTAT ecclésiastique et civil du diocèse de Soissons. — *Compiègne et Paris*, MDCCLXXXIII, fort in-8, br.
Rare et intéressant.

59. ÉTOUY, ses origines et ses anciens seigneurs. Notice sur un village du département de l'Oise. *Paris*, 1894, gr. in-8. *Planches noires et en couleur.*

60. FÊTE (La) de l'Assaut à la cathédrale de Beauvais. — *Beauvais*, 1885, br. in-8 de 22 pag.

61. FITAN (A). Notice historique sur Trie-Château. — *Méru*, 1891, br. in-8 de 23 pag.

62. FLEURY (Ed). Le département de l'Aisne en 1814, 2[e] édition. — *Laon*, 1858, fort in-8, br.

63. FONTAINE (de la). Histoire politique, morale et religieuse de Beauvais. — *Beauvais*, 1840, 2 tom. en un vol. in-8, demi-rel. veau brun, dos orné. *Planches et figures.*

64. GIGNOUX (Monseigneur Joseph-Armand), évêque de Beauvais, Noyon et Senlis. Sa vie. Ses adieux. Ses funérailles. — *Beauvais*, 1878, br. gr. in-8 de 40 pag.

65. GOMART (Ch). Études Saint-Quentinoises. — *Saint-Quentin*, 1862-1878, 5 tom. in-8; les deux premiers demi-rel. bas. en 1 vol. et les trois autres br. *Planches et figures.*

66. — Essai historique sur la ville de Ribemont et son canton. — *Saint-Quentin et divers*, 1869, fort in-8, br. *Figures et planches.*

67. GRAVES. Notice archéologique sur le déparment de l'Oise, 2e *édition.* — *Beauvais*, 1856, in-8. Demi-rel. veau, non rogné, dos orné.

68. GUETTEUR (Le) du Beauvaisis. — *Beauvais*, s. d., 3 tom. en 2 vol. in 8. Demi-rel. veau brun, dos orné.
Rare.

69. HOROY. Historique des volontaires de l'Oise. — *Paris*, 1863, in-8. Demi-rel. chag., non rogné.

70. HOUBIGANT. Notice sur le château de Sarcus, tel qu'il était lors de son achèvement et précédée d'une biographie sur Jean de Sarcus. — *Beauvais et Paris*, 1859, in-4, dem. rel. toile perc. *Planches.*

71. — Recueil des antiquités bellovaques renfermées dans son cabinet à Nogent-les-Vierges. — *Beauvais et Paris*, 1860, in-4, br. *Planches et fig.*

72. — Réponse aux critiques faites par M. O. Lacroix de deux notices sur le château de Sarcus. — *Paris*, 1860, br. in-8, de 30 pag.

73. HUMBERT (abbé). Histoire du collège de Beauvais. — *Beauvais*, s. d. br. in-8, de 43 pag.

74. JANVIER (A). Livre d'or de la municipalité Amiénoise. — *Paris*, 1893, gr. in-8, br.

75. JANVIER (A.) et BRÉARD (Ch.). Etude sur Domart-les-Ponthieu. — *Amiens*, 1898, gr. in-8. *Fig. et blasons coloriés*

76. LAVERGNE (A. de). Châteaux et ruines historiques de France (extrait) — *Chantilly*. — Broch. gr. in-8, de 10 pag. *Planche.*

77. LECOCQ (G.). Études sur le canton de Vermand. — Aubigny. — *Saint-Quentin*, 1875, br. gr. in-8, de 31 pag.

78. — Études sur le canton de Vermand. — Beauvois. — *Saint-Quentin*, 1876, br. gr. in-8, de 35 pag.

79. — Études sur le canton de Vermand — Estreilles. — *Saint-Quentin*, 1877, br. gr. in-8, de 41 pag.

80. — Études sur le canton de Vermand. — Fluquières. — *Saint-Quentin*, 1876, br. gr. in 8, de 13 pag.

81. — Études sur le canton de Vermand. — Holnon. — *Saint-Quentin*, 1875, br. gr. in-8, de 39 pag.

82. — Études sur le canton de Vermand. — Jeancourt. — *Saint-Quentin*, 1877, br. gr. in-8, de 20 pag.

83. LEDICTE-DUFLOS. Notice sur le mont de Catenoy, dit le Camp de César. — *Beauvais*, 1851, br. in-8, de 31 pag. *Planches.*

84. LEMAS (Th.). Un département pendant l'invasion, 1870-1871. — *Paris*, 1884, in-8, br

85. LEQUEUX (J. F. M.). Antiquités religieuses du diocèse de Soissons et de Laon. — *Paris*, 1859, 2 vol. in-16, br. *Planches et grav.*

86. LISTE des juges et consuls de la ville de Beauvais, suivant leurs élections, depuis la création faite par le Roi Charles IX, selon les lettres données à Lyon au mois de juin 1564, vérifiées en cour de Parlement de Paris, le 3 mai 1565. — *Beauvais*, MDCCLXVII, in-12, br. *Rare.*

87. LHUILLIER (Vve). Beauvais en 1789. — La ville, les institutions et les hommes. — *Beauvais*, 1890, br. gr. in-8, de 91 pag.

88. — Géographie physique, historique, administrative, agricole et industrielle du département de l'Oise. — *Beauvais*, 1867, in-16, br.

89. LOISEL (A.). Mémoires des Pays, Villes, Comté et Comtes, Evesché et Evesques, Pairie, Communes et Personnes de renom de Beauvais et Beauvaisis. — *Paris*, M. DC. XVII, in-4. Demi-rel. veau fauve, dos orné.
Très rare et précieux.

90. MAHU. Coup d'œil sur le siège de Beauvais, à propos d'un opuscule imprimé en 1848, s. l. ni date, gr. in-8, br.

91. MARCHAL (C.). Les ruines romaines de Champlieu (*campi locus*). — *Paris*, 1860. br. in-8. *Planches*.

92. MARICOURT (DE). Un coin de la vieille Picardie ou les arquebusiers de Senlis. — *Paris*, 1861, in-12, br. *Fig*.

93. MARNIER. Ancien coutumier inédit de Picardie. — *Paris*, 1840, in-8, br.

94. MATHON. Histoire de la ville et du château de Creil. — *Paris*, 1861, gr. in-8, cartonné. *Planches*.
Rare.

95. — La famille de Molière était originaire de Beauvais. — *Paris*, 1877, br. gr. in-8 de 13 pages. *Frontispice*.

96. — Notice sur le pilori de Beauvais, à laquelle on a joint le « Vray Pourtraict » de la ville de Beauvais. — *Beauvais*, 1876, br. gr. in-8, de 32 pages. *Planches et grand plan*.

97. MÉMOIRE sur Clermont. — *Amiens*, 1838, br. in-8, de 26 pag.

98. MISSION de Compiègne, 1817. — *Compiègne* MDCCCXVII, in 12, br.

99 NOTICE chronologique sur l'Administration municipale de la ville de Compiègne, *s. l. ni date*, in-16, br.

100. O... (le C. d'). Sur les bords de la Nonnette et de la Beuvronne. — *Dammartin*, 1886, in-8, br.

101. PÈLERINAGE de Saint-Jean-Saintine. Feu de Saint-Jean et messe de minuit. — *Compiègne*, 1881, petit in-12, br.

102. PÈLERINAGE de Saint-Sulpice au Plessis-Brion (Oise). *Compiègne*, 1882, petit in-12, br.

103. PHILIPPET (abbé G.). Biographie de M. l'abbé François-Auguste Marthe, chanoine, supérieur du Grand Séminaire, vicaire-général, et de M. l'abbé Germain-François Caffet, chanoine titulaire, avec leurs photographies. — *Beauvais* 1886, in-8, br.

104. P.... (PHILIPPET, abbé). Notice biographique sur M. Claude-Thierry Obré, évêque de Zoara, ancien vicaire-général de Beauvais. — *Beauvais*, 1882, br. gr. in-8, de 61 pag,

105. PIHAN (abbé L.), Beauvais. Sa Cathédrale. Ses principaux monuments. — *Beauvais*, 1885, in-12 carré, br.

106. PINVERT (L.). Jacques Grévin (1538-1571), étude biographique et littéraire. — *Paris*, 1899, fort vol. gr. in-8, br. *Portrait et gravures*.

107. POILLEUX (Antony). Le duché de Valois pendant les quinzième et seizième siècles. — *Soissons* et *Villers-Cotterêts*, 1842. in-8, br.
Rare.

108. POISSONNIER (J.). Histoire de l'abbaye royale d'Origny-Sainte-Benoîte, — *Saint-Quentin*, 1888, gr. in-8, br. *Fig. et planches*.

109. PONTHIEUX (N.). Le Camp de Catenoy (Oise), station de l'homme à l'époque de la pierre polie. — *Beauvais*, 1872, gr. in-8, br. *40 planches hors texte*.
Epuisé.

110. POUY (F.). Recherches sur les almanachs et calendriers historiés du XVIe au XIXe siècle. — *Amiens*, 1874, in-8, br.

111. — Mémoire pour l'histoire de la Ligue à Noyon. — *Amiens*, 1868, in-16, br.

112. PROCÈS-VERBAL de l'Assemblée générale des Trois-Etats du bailliage provincial de Senlis, tenue en l'église des R.R. P.P. Capucins de la même ville, les onze et vingt-quatre mars 1789. — *Senlis*, M.DCC. LXXXIX, in-8, br.
Rare et intéressant.

113. RECUEIL des usages locaux de l'arrondissement de Beauvais. — *Beauvais*, 1897, in-8. br.

114. RÈGLEMENT général pour l'octroi de la ville de Compiègne. — *Compiègne*, 1816, in-4, br.

115. RÈGLEMENT pour les officiers des justices royales de Chaumont-en-Vexin. — *Paris*, M. DC. LX. in-4. Rel. vélin anc.
Très rare.

116. RÉGNIER (Louis). Excursion de la Société historique de Pontoise à Chars, Bouconvilliers, Nucourt et Magny-en-Vexin. — 14 juin 1886. — *Pontoise*, 1887, br. in-8 de 41 pag. *Planches.*

117. RELATION du voyage du Roi à Compiègne, de ses revues à Paris et à Versailles et du voyage royal dans le Midi, précédée des actes relatifs à la lieutenance générale du royaume et à l'acceptation du trône. *Paris*, 1832, in-8, br.

118. RENAUD-ROSE. Jeanne Hachette et l'authenticité de son drapeau. — *Beauvais*, 1886, in-12, br.

119. RENÉ ou l'Ermite de Compiègne. — *Limoges*, s. d., in-18, br. *Fig.*

120. RENET (R.). Beauvais et le Beauvaisis dans les temps modernes. Epoque de Louis XI et de Charles-le-Téméraire. — *Beauvais*, 1898, fort vol. in-8, br. *Fig. et planches.*

121. REVUE de l'Oise, de l'Aisne et de la Somme. — *Paris*, s. d., 2 vol. in-8, demi-rel. bas. dos orné.
Titre manquant au 1er volume.

122. SABATIER (abbé). Vie des Saints du diocèse de Beauvais. — *Beauvais*, 1866, in-12, br.

123. STATUTS, ordonnances et règlements des maîtres et marchands tonneliers de la ville de Compiègne. — *Compiègne*, 1755, petit in-12. Br., couverture vel. blanc.
Très rare.

124. TALMONT (A.). Le siège de Beauvais en 1472 et Jeanne Hachette. — *Limoges*, 1887, gr. in-8, br. *Gravures.*

125. TREMBLAY (V.). Notice historique sur la ville de Beauvais et ses environs. — *Beauvais*, s. d., in-8, br.
Rare.

126. TREMBLAY (D.-J.). Tableaux de comparaison des mesures de tout genre anciennement en usage dans le département de l'Oise, avec les nouvelles mesures, 5e édition. — *Senlis* et *Beauvais*, 1823, in-12, demi-rel. bas, dos orné.
Rare.

127. VARENNE (G.). Essai sur l'œuvre de Jacques Grévin, poète de Clermont-en-Beauvaisis. — *Paris* et *Beauvais*, s. d., br. in-8 de 96 pag. *Portrait.*

128. VESLY (L. de) et FITAN. Exploration du dolmen de Trie-Château. — *Paris*, 1877, broch. in-4 de 24 pag. *Planches.*

129. VILLETTE. Histoire de l'image miraculeuse de Notre-Dame de Liesse, avec un discours préliminaire sur la vérité de cette histoire et sur l'antiquité de la chapelle de Liesse, *seconde édition*. — *Laon*, s. d., petit in-8, vélin blanc. *Planches et gravures.*
Rare.

130. VOYAGES dans les départements de la France par une Société d'artistes et de gens de lettres. - Département de l'Oise. — *Paris*, 1792, broch., in-8 de 32 pag.

131. WADDINGTON. De Petri Rami, vita scriptis, philosophia. *Parisiis*, 1848, in-8, br.

132. WARMÉ (A.-J.). Mouy et ses environs. — *Beauvais*, 1873, in-12, br.

133. WOLFF (Ed.). Souvenirs du siège de Soissons, août-septembre-octobre 1870. — *Arras*, 1872, br., in-8 de 77 pag.

II

CARTES ET PLANS

1. ANONYME. Carte des environs de Paris. — *Beauvais*. — *S. l.* ni date, in-folio, collée sur toile et pliée format in-12.

2. — Carte des environs de Paris. — *Compiègne*, — *S. l.* ni date, in-folio, collée sur toile et pliée format in-12.

3. — Carte des environs de Compiègne, reproduction zincographique de la carte de l'état-major au 20.000ᵉ. — *S. l.* ni date, in-4 pliée en quatre.

4. BUSSA et BRUÉ. Plan de la forêt de Compiègne et de ses environs, levé en 1772 par le sieur Bussa, revu et considérablement augmenté en 1820, par Brué, géographe de S. A. R. Monsieur. — *Paris, s. d.*, in-folio double collé sur toile et plié format in-8.

   Rare et supérieurement exécuté.

5. CASSINI. Cartes de la France, feuille 11ᵉ. — *Amiens*. — *S. l.* ni date, in-folio, collée sur toile et pliée format in-8 carré.

6. — Cartes de la France, feuille 2ᵉ. — *Compiègne*. — *S. l.* ni date, in-folio, collée sur toile et pliée format in-8 carré.

7. — Cartes de la France, feuille 13ᵉ. — *Noyon*. — *S. l.* ni date, in-folio, collée sur toile et pliée format in-8 carré.

8. DENIS (L.). Carte des environs de Compiègne. — *S. l.*, 1767, in-folio, collée sur toile et pliée format in-12.

   Très rare.

9. **DENIS.** Carte topographique de la forêt et des environs de Compiègne, où sont très exactement placées les nouvelles routes, avec le jardin du Roy. — *S. l.*, 1774, in-folio, pliée en quatre. *Rare.*

10. **GUÉRY** (H.). Plan de Compiègne. — *S. l.*, 1865, in-folio double, plié en huit et déchiré aux plis.

11. **PÉRINT** (Ch.). Nouveau plan de la forêt de Compiègne et de ses environs. — *Compiègne, Dubois*, s. d., in-folio, déchiré aux plis.

TABLE

Compiègne. — Impimerie du Progrès de l'Oise

PROCÈS-VERBAUX

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

XIII

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

PROCÈS-VERBAUX

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

XIII

1904

COMPIÈGNE
IMPRIMERIE DU PROGRÈS DE L'OISE
17, Rue Pierre-Sauvage, 17

1905

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

COMPTE RENDU

DE L'ANNÉE 1903 (1)

Mesdames, Messieurs,

Jeanne d'Arc garde chez nous la première place, la place d'honneur, et j'aime à commencer par elle le compte rendu annuel de vos travaux. Elle semble porter bonheur à ceux qui lui gardent un culte fidèle. Notre regretté président Sorel lui a dû son œuvre capitale et elle a valu à notre confrère, M. l'abbé Humbert, de brillants débuts qui nous le font espérer moins rare à nos réunions. A vrai dire, son drame en trois actes et en vers n'avait pas été composé à notre intention. Mais l'heure n'étant guère propice aux paisibles représentations théâtrales, quand les cœurs angoissés redoutent le vrai drame dans la vie civile et religieuse, l'abbé Humbert s'est souvenu que notre Société était une sorte d'asile fermé aux passions politiques, où l'on ne s'occupe que d'art et d'histoire, et il est venu nous lire ses vers inspirés par la foi et le patriotisme. Il n'a pas eu à le regretter, et les applaudissements inusités qu'il a recueillis lui ont montré que pour s'occuper d'histoire et d'archéologie, on n'en a pas moins au cœur autre chose que l'amour des chartes et des pierres. Que dis-je ?

---

(1) Lu à la séance du 15 janvier 1904.

ces reliques du passé ne sont-elles pas la vraie source du patriotisme !

Personne, après le premier moment de surprise passée, ne se plaindra de trouver des vers dans le *Bulletin* de notre Société historique, sauf peut-être votre Secrétaire qui cherche vainement une transition pour passer de la langue des dieux à des œuvres d'allure plus calme. Nous sommes encore sous l'impression poignante du drame qui vient de se terminer à Rouen, quand le chanoine Morel nous y ramène, non pas pour reprendre à nouveau l'examen de l'*affaire*, mais pour étudier les variations du bréviaire de Rouen, sous la conduite du chanoine Collette, aumônier du lycée Corneille, qui vient de publier une *Histoire du Bréviaire de Rouen*. Un bréviaire peut donc avoir une histoire ! Osera-t-on encore affirmer que les peuples heureux n'en ont pas. Sans doute, pour le commun des fidèles, rien ne semble moins susceptible de changements que ce recueil de prières à l'usage de prêtres dont la foi règle le symbole. Mais le chanoine Morel, continuant les traditions de Dom Guéranger et devenu l'un des meilleurs collaborateurs de l'abbé Ulysse Chevalier, nous a guidés déjà plusieurs fois sur ce difficile terrain des études liturgiques. A sa suite, nous avons entrevu leur intérêt, puisque de l'antiquité des prières découle la preuve de l'antiquité du symbole. Aussi, avec quel regret ne voit-il pas modifier ces vénérables formules dont mieux que personne il comprend la poésie. Qui le croirait ? elles ne sont pas plus que toutes choses humaines à l'abri de ce singulier tyran qu'on nomme la mode.

Descendant de ces hauteurs, et sans aucune recherche d'actualité (il la craindrait plutôt), le savant chanoine s'occupe de l'aliénation des biens du clergé par l'Assemblée nationale de 89. Fidèle à nos traditions d'histoire locale, c'est par le tableau minutieusement dressé d'un canton qu'il nous fait voir ce qui s'est passé dans le reste de la France. Le canton d'Estrées-Saint-Denis, dont

il prépare l'historique et dont il vous a fait connaître l'épigraphie, était tout indiqué. Les immeubles enlevés à l'église, dans ce seul canton, représentaient une valeur de plus de deux millions, en échange desquels la nation s'engageait à doter chaque cure d'un revenu de 1.200 livres, et il n'y en a que treize dans ce canton.

Jamais gouvernement n'a contracté un emprunt aussi avantageux, et il lui serait difficile d'y trouver un motif suffisant pour renier sa dette.

C'est sans doute au cours des recherches nécessitées par ce travail, que l'abbé Morel aura rencontré par hasard (mais il n'a eu garde d'en profiter), le curieux document qu'il nous apporte sur l'époque révolutionnaire : Le rapport au Comité du Salut public, adressé le 7 août 1793, par les représentants Collot d'Herbois et Isoré, en mission dans les départements de l'Oise et de l'Aisne.

Il s'agissait surtout d'en tirer les vivres, et les deux conventionnels se vantent de labourer les deux départements. *Labourer* est inexact et l'effet s'en ferait trop attendre ; s'ils voulaient user d'une métaphore agricole, c'est *faucher* qu'il fallait dire. Et toutes les têtes se courbaient devant eux. Cependant ils notent le mauvais esprit de Noyon et trouvent celui de Compiègne très bon. Devons-nous en être fiers ?

Je manquerais à ma tâche, si, à côté de ces graves communications, je ne plaçais pas celle du comte Jacques de Breda, car elle montre bien quelle est la variété de nos séances et elle est un précieux encouragement à ceux qui ne font rien, faute d'un grand sujet à traiter. Il est vrai que M. de Breda a mêlé à ses simples observations un grain d'humour si particulier, qu'il est peut-être plus difficile à trouver qu'un grand événement ou un grand homme encore mal connu. Nos publications ont été l'objet de ses critiques ; nous y ferons droit, et pour bien montrer que nous sommes sans rancune, nous n'aurons garde de passer ses reproches sous silence.

Plusieurs communications me jettent dans un

tout autre embarras, parce qu'elles sont incomplètes, bien qu'ayant tenu une grande place dans nos séances. Il y a d'abord un travail sur la Ligue à Compiègne, où il est question de tout autre chose que de Compiègne. Mais vous me pardonnerez quelque indulgence pour l'auteur qui a sans doute ses raisons, pour vous promener autour de son sujet avant d'entrer au vif de la matière. Il n'est pas poëte, comme l'abbé Humbert, et l'*In medias res* est un précepte qu'on ne saurait lui imposer.

M. Bazin avait également entrepris un important travail sur la topographie compiégnoise et nous avait conduits successivement, rue Jeanne-d'Arc, rue Solferino, rue de la Sous-Préfecture, place du Change, place du Marché-aux-Herbes et place de l'Hôtel-de-Ville. Nous espérions prochainement la fin de ce travail, sur lequel nous croyions pouvoir compter, puisque nous avions eu souvent l'occasion d'applaudir l'auteur et que nous l'avions aidé des nombreuses notes laissées à la Société par le président Sorel.

Nous regrettons que des convenances personnelles en aient décidé autrement, et nous espérons que les notes si importantes versées dans nos archives pourront servir également à d'autres confrères et nous valoir d'intéressants travaux.

Avec d'autres archives, celles de l'Hôtel-Dieu, l'abbé Vattier avait entrepris, depuis longtemps, l'histoire de cet établissement commencée jadis par notre premier président, M. du Lac, et je crains fort que les deux travaux n'aient le même sort. Je ne connais rien de plus triste que l'impression de tous ces efforts perdus, et notre dernier président obéissait certainement à cette pensée, aiguisée peut-être par un douloureux pressentiment, quand il s'efforçait de sauver, en la publiant, l'œuvre d'un de ces prédécesseurs, le baron de Bicquilley.

*
* *

Notre Société ne vit pas seulement, une fois par mois, dans le local officiel de nos séances. Si

bien logés que nous soyons ici, grâce à une hospitalité dont nous ne sommes pas reconnaissants seulement en parole, mais que nous savons reconnaître en donnant à la ville la plus grosse part des livres qui entrent chaque année dans sa bibliothèque, nous sommes trop de notre temps pour n'avoir pas souvent envie de voyager. N'est-il pas de bon ton d'aller à la campagne ? Nous n'attendons même pas la belle saison. Vient-on de découvrir, près de Crotoy une allée couverte dans la propriété du comte de Bertier, immédiatement plusieurs des nôtres s'y rendent malgré un temps assez rude, passent la journée au milieu des travailleurs qui fouillent les chambres sépulcrales, y retournent plusieurs fois, et M. Canchemé vous apporte des dessins exécutés avec sa précision habituelle, pour illustrer le rapport que nous attendons toujours de l'aimable propriétaire.

Les Sociétés savantes, qui jadis se réunissaient à Paris, ont pris le parti d'émigrer en province une année sur deux, sous prétexte de décentralisation. Cette année, l'honneur de recevoir tant de savants échut à Bordeaux. La distance n'a pas effrayé notre confrère l'abbé Morel, qui, tout en greffant sur le Congrès de nombreuses excursions, a trouvé le moyen de tout entendre et de nous rapporter un compte rendu fort complet.

La Société française d'archéologie a tenu aussi ses assises dans les mêmes régions, à Poitiers, et le contingent compiégnois, le plus nombreux jadis du vivant du comte de Marsy, semble prêt de remonter à son ancien chiffre. Inutile de dire qu'il se compose uniquement des membres de notre Société.

Enfin, nous avons eu notre excursion particulière, excursion de famille, si je puis dire, pour la distinguer de celles où nous sommes des invités. Morienval et Vez en étaient le but et je vous en ai donné un compte rendu. Vous me permettrez de n'y pas revenir, car aujourd'hui le côté archéologique disparaît poui moi devant le souvenir du

regretté président auprès duquel je me trouvais alors pour la dernière fois. Son successeur, M. Plessier, lui a rendu un hommage si juste et si complet qu'il me laisse peu de choses à ajouter pour graver dans vos souvenirs la physionomie de ce prêtre instruit et modeste, sans cesse éclairée d'un sourire si bienveillant et si candide, qu'on ne voyait pas la trace des désillusions de la vie et qu'on oubliait son âge et sa fragile santé. Toujours prêt à s'effacer malgré un réel mérite et d'importants travaux, il parut tout surpris, quand la sagacité de notre ancien secrétaire alla le chercher dans sa retraite pour le faire entrer dans votre Conseil, et plus tard, quand nos suffrages le portèrent à la Présidence.

Nous avons encore d'autres vides à déplorer dans les rangs de nos membres titulaires. M. Labate, appartenant à une famille depuis longtemps fixée dans votre ville, portait un vif intérêt à notre histoire locale et assistait volontiers à nos séances ; mais, spécialement porté vers les arts et peignant avec goût, il s'est trop méfié des sécheresses de la plume pour se charger de rendre ses impressions souvent ingénieuses, toujours formulées avec bonne grâce et justesse.

M. Mennechet de Barival fut aussi épris d'art sous toutes les formes, et éleva un véritable monument pour loger ses collections qui iront enrichir le musée de Saint-Quentin. Le président de Roucy, en écrivant jadis la préface d'*une chère Mémoire*, a éclairé d'un jour délicat et discret ce ménage d'artistes aujourd'hui réunis dans la mort.

Le duc de La Mothe-Houdancourt, qui vient de s'éteindre après une longue et cruelle maladie, avait noblement suivi les traditions de sa race pendant la guerre néfaste de 1870. Quand il déposa les armes, ce fut pour servir son pays par la diplomatie jusqu'au jour où des lois de proscription lui firent de la retraite un devoir d'honneur. Ceux qui l'ont connu, vous diront ce qu'était alors cet esprit fin et cultivé ; et son nom, inscrit par la gratitude d'un de nos plus savants confrères en tête d'un de

ses premiers ouvrages, rappelle les traditions de patronage que les vrais grands seigneurs ont toujours entretenues avec les écrivains à l'avantage et à l'honneur des uns et des autres.

En terminant, pour secouer ces tristes souvenirs, c'est un vrai réconfort pour moi d'adresser à nos nouveaux confrères de l'année le cordial salut d'un ancien, car voici vingt-cinq ans que j'ai l'honneur de faire partie de notre Société. C'est une longue union à laquelle je ne saurais me vanter d'avoir toujours apporté une fidélité exemplaire, elle ne m'en a pas moins valu de précieuses amitiés, et quand plusieurs m'ont été trop tôt ravies, il m'en est resté de chers souvenirs et des habitudes de travail qui aident à supporter bien des vides. Aussi, bien qu'il soit toujours délicat de parler de soi, est-ce avec l'appui d'une vieille expérience que je vous dirai à tous : Groupons-nous autour de notre Président si dévoué, ouvrons nos rangs aux nouveaux, mais resserrons nos liens de cordiale camaraderie dans un but de travail. C'est encore le meilleur emploi de la vie.

Baron de Bonnault.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

Séance du 15 janvier 1904.

Présidence de M. Plessier, président.

MM. Bazin, Benaut, Benoit, le baron de Bonnault, le docteur Chevallier, Raymond Chevallier, Colin, Daussy, Mlle Deverson, Mme Le Féron d'Eterpigny, Fleuret, Lambin, Liénard, Moreau, le chanoine Morel, le chanoine Müller, Plessier, de Romiszowski, de Roucy, Sabattier, assistent à la séance.

Se sont excusés : MM. Flamant et le chanoine Pihan.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté, le Président annonce qu'il a reçu des lettres de Mlle Deverson et de MM. Pasquier, de Roucy et Pépin le Halleur, remerciant la Société de les avoir admis comme membres titulaires.

M. le Commandant Boyer est présenté par MM. Plessier et de Bonnault, et M. le Président rappelle qu'aux termes du règlement la Société ne peut prononcer l'admission d'un nouveau membre qu'à la séance suivante.

Le Secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants envoyés par les Sociétés correspondantes.

Antiquaires de Picardie, Mémoires T. XXXIV, et Bulletin 1903, fasc. 1, 2, 3.

Académie d'Arras, Mémoires 2e série, T. XXXIV.

Tremblement de terre dans l'Oise en 1756.

Comité de Senlis, Mémoires T. V, 1902.

Comité de Noyon, Mémoires T. XVIII, et Bibliographie noyonnaise.

Société de Secours mutuels de Noyon, noces d'or, 1903.
Antiquaires du Centre, Mémoires T. XXV.
Société de l'Orléanais, Mémoires T. XXVIII, et Bulletin T. XIII, n° 177.
Société d'archéologie lorraine, 1903, décembre.
Antiquaires de France, Mettensia IV.
Société royale d'archéologie de Belgique, Bulletin de 1903, III.
Annales d'archéologie de Bruxelles, T. XVII, 3 et 4.
Bulletin historique 1903, fasc. 3.
Histoire des religions, T. XLVIII, n° 2.

M. le Président communique une lettre de l'Académie d'Arras nous invitant aux séances et excursions qu'elle projette à l'occasion de l'Exposition régionale, à partir du 11 juillet 1904. Sont alors désignés pour nous représenter : MM. Benoit, de Bonnault, R. Chevallier et Daussy. Sont également désignés pour le congrès des Sociétés savantes : MM. Morel et Plessier.

Le Président invite le Secrétaire à communiquer, en l'absence de M. Flamant, trésorier, un résumé de l'exercice financier. Il en résulte que l'actif de la Société monte à 24.000 francs, mais que les cotisations arriérées atteignent 455 francs, environ le tiers de nos ressources de ce chef. La situation n'en reste pas moins florissante et des félicitations sont votées au Trésorier et à la commission des finances.

M. Plessier, notre nouveau président, adresse ses remerciements à ses confrères, au sujet de sa récente nomination, et rappelle, avec une bonhomie charmante, qu'à la première réunion, en 1868, présidée par M. du Lac, il fit la première lecture sur la pierre Tourniche, et que c'est peut-être au souvenir d'un début aussi ancien, qu'il doit sa nomination. Mais notre président n'est pas de ceux qui avancent à l'ancienneté ; ses travaux et son zèle pour notre Société lui confèrent des droits plus sérieux, et son allocution se termine au milieu des applaudissements de ses collègues.

Le secrétaire présente alors le compte-rendu des travaux de l'année, rappelle les souvenirs des confrères disparus et souhaite aux nouveaux la bienvenue. Ouvrons nos rangs et resserrons nos liens d'amicale camaraderie en vue d'un travail commun et profitable à tous.

Le chanoine Morel continuant ses études sur le canton d'Estrées-Saint-Denis, nous retrace le douloureux tableau d'une sorte d'émeute populaire produite à Longueil-Sainte-Marie par l'enlèvement des cloches, en 1793. Pour cette besogne néfaste, deux charpentiers arrivent de Compiègne, montent au clocher, et opèrent l'enlèvement. Mais la plus grosse cloche restait ; elle sonne le tocsin, la foule s'émeut, les femmes sont au premier rang, et la municipalité de Longueil, intimidée, ne peut que constater le refus des habitants de laisser enlever leurs cloches, tant qu'on n'aurait pas infligé pareil affront à la paroisse voisine. Triste égoïsme, qu'on voudrait remplacer par un sentiment plus noble en présence d'une liberté violée ! Revenus les mains vides à Compiègne, les deux charpentiers firent leur rapport au Comité de Salut public et, dès le lendemain, ils retournaient à Longueil, accompagnés d'un membre du Comité et appuyés par des dragons. Devant la force armée, le village céda, livrant ses cloches et ceux de ses habitants qui s'étaient le plus compromis la veille par leur résistance.

A ce propos M. de Roucy donne quelques détails sur la monnaie de billon fabriquée alors et appelée *sous de cloche*.

L'ordre du jour de la prochaine réunion comprendra :

Mme le Féron d'Eterpigny : *Les Amis de Jeanne-d'Arc.*

M. le baron de Bonnault : *Les Fortifications de Compiègne, à l'époque de la Ligue*

M. l'abbé Gallois : *Les trois Enfants de Saint-Nicolas.*

Le Secrétaire : Baron de Bonnault.

ALLOCUTION

PRONONCÉE

PAR M. PLESSIER,

Président de la Société,

Dans la séance du 15 janvier 1904.

Mesdames, Messieurs et chers Confrères,

Mon premier devoir, en prenant possession de ce fauteuil de la présidence auquel m'ont appelé de trop bienveillants suffrages, est de vous témoigner ma bien vive et bien cordiale reconnaissance pour cette haute marque de sympathique confiance.

Je suis loin de posséder les qualités requises pour ces fonctions présidentielles, exercées avec tant de fruit et avec tant d'autorité par la plupart de mes prédécesseurs ; j'aurais même décliné, certes, ce périlleux honneur, et je le déclinerais encore, si je ne considérais que vous avez particulièrement voulu faire appel à un zèle et à un dévouement qui vous sont depuis bien longtemps acquis, et dont vous pouviez être d'autant plus assurés, qu'ils ne sont, en définitive, que la résultante de mes études de prédilection.

Eh bien ! Messieurs et chers confrères, espérons néanmoins, qu'à défaut des aptitudes spéciales, ce simple zèle et ce dévouement absolu, puissamment aidés d'ailleurs par l'expérience d'un vice-président émérite et le propre zèle de notre savant secrétaire, en même temps que par les saines traditions qui nous animent tous, ne laisseront pas trop péricliter le juste renom, ni surtout l'avenir de notre belle compagnie.

Mais, si ma première pensée est celle d'une profonde gratitude, la seconde se tourne instinctivement vers notre chère Société. En me reportant en arrière le plus loin possible, en novembre 1868, je revois encore, dans l'une des salles de cet hôtel de nos franchises municipales, une vingtaine de fervents amis de l'antiquité, réunis sous l'égide du plus érudit d'entr'eux et écoutant un jeune lecteur qui les entretient de l'un des plus anciens monuments de notre vieille forêt. C'était alors votre première séance effective. Le savant qui présidait aux balbutiements de la Société naissante, était notre doyen actuel, notre vénérable confrère M. du Lac, retenu chez lui par les rigueurs de la saison, mais à qui je suis doublement heureux d'envoyer, hors de cette enceinte, un salut bien cordial. Quant au jeune lecteur, il a également franchi, à l'heure actuelle, le tournant scabreux de la soixantaine, pour s'engager sur le revers le plus glissant de la colline, où tout faux pas peut devenir fatal, et c'est... votre nouveau président.

Il se trouve donc, et cette circonstance n'est peut-être pas étrangère à votre choix, que celui qui, il y a trente-cinq ans, inaugurait modestement vos travaux, est celui-là même que vous avez récemment appelé à les présider à son tour.

Le temps a marché depuis cette époque lointaine, et la jeune société, de son côté, a singulièrement grandi. Sous l'heureuse et vive impulsion de tous et notamment de son organisateur intrépide, A. de Marsy, la Société historique de Compiègne, en effet, s'est rapidement élevée au niveau de ses voisines. Par de solides travaux et l'incontestable autorité de la plupart de leurs auteurs, en même temps que par une sage administration financière, elle a pu atteindre enfin, dès 1895, sa suprême consécration et sa personnalité légale, sous forme de déclaration d'utilité publique.

C'est que Compiègne et ses environs se prêtent singulièrement aux études archéologiques. Nos sagaces confrères l'ont bien compris, et les

dix volumes du « Bulletin » parus jusqu'à ce jour, ainsi que les douze volumes de nos « Procès-Verbaux », en seraient des preuves plus que suffisantes. Mais, à ces publications courantes, vinrent s'ajouter en outre, indépendamment de la réimpression d'opuscules rares, plans, etc., concernant notre histoire locale, d'autres brillantes monographies, plus vastes ou plus spéciales.

Tels sont : *Le maréchal d'Humières et le Gouvernement de Compiègne*, par M. R. de Magnienville ; *Le Château du Fayel et ses Seigneurs*, par M. le chanoine Morel ; *Compiègne pendant l'invasion espagnole*, par M. A. Bazin ; *Les Francs-Archers de Compiègne*, par M. le baron de Bonnault, et *L'Instruction publique à Compiègne en 1789*, par M. A. Dervillé. Enfin, deux œuvres aussi importantes que remarquables, en dehors du XI[e] volume du Bulletin et du XIII[e] des Procès-Verbaux, sont en cours de publication : le *Cartulaire de Saint-Corneille*, par le savant chanoine Morel, vrai travail de bénédictin, et la *Description des fouilles archéologiques de la forêt de Compiègne*, qui a valu à son auteur, M. Cauchemé, une grande médaille d'argent au récent Congrès de Poitiers.

Tel est, à l'heure présente, avec une brillante situation financière, le bilan littéraire de la Société historique. En rendant hommage aux efforts et au travail de tous, nous pouvons donc franchement regarder en arrière et être fiers du chemin parcouru.

Toutefois, de même que noblesse, succès oblige ; et, sous peine de rétrograder, il faut suivre le mouvement ascensionnel. La mine est loin d'être épuisée, la source, d'être tarie. Il nous suffira de creuser d'autres sillons, de compulser davantage nos archives, d'évoquer une foule de documents inédits, pour faire jaillir de nouveaux et nombreux matériaux historiques. Ils le savent bien, d'ailleurs, ceux de nos vaillants confrères dont le labeur est incessant et qui trouvent une compen-

sation suffisante à leurs veilles dans la découverte de faits inconnus, de documents ignorés, susceptibles d'augmenter la valeur intrinsèque du travail qu'ils méditent ou qu'ils élaborent !

Imitons tous ces derniers, dans la mesure de nos forces et de nos aptitudes personnelles ; et, sans négliger l'importante question du recrutement, afin de combler au moins les vides cruels qui se produisent fatalement parmi nous, redoublons de zèle, de courage, de travail. C'est là le meilleur moyen, sinon le seul, de nous montrer dignes de nos devanciers et d'honorer cette belle Société, dont la prospérité doit être notre but essentiel et nous tient tant au cœur.

Enfin, Messieurs et chers confrères, permettez-moi, en terminant, de rendre, une fois de plus, un pieux hommage aux précieuses qualités de votre dernier Président, tombé au champ du labeur beaucoup avant l'âge ; nos sympathiques regrets acrompagnent sa mémoire et l'excellent abbé Vattier survivra longtemps encore, parmi nous, par ses multiples et solides travaux d'érudition.

L'ENLÈVEMENT DES CLOCHES

DE LONGUEIL-SAINTE-MARIE

en 1793[1].

Une loi, décrétée le 23 juillet 1793, permit à chaque église de conserver une cloche et prescrivit la remise des autres cloches à la Nation pour en faire des canons, destinés à la défense de la patrie.

Le 16 septembre suivant, le Comité du Salut public, siégeant à Compiègne, envoya deux maîtres charpentiers, Lemaire et Foulon, à Longueil-Sainte-Marie, pour en enlever les cloches. Les habitants de Longueil ne furent guère flattés de cette visite et encore moins de la réquisition qui la motivait. Toute la population s'émut. Un grand rassemblement se fit devant l'église. Il fut décidé qu'on ne laisserait point prendre les cloches. Les femmes se montrèrent particulièrement ardentes dans leurs protestations.

Les charpentiers et leurs aides montèrent au clocher pour accomplir leur œuvre de destruction. La grosse cloche restait libre. Elle sonna le tocsin. Le tambour donna l'alarme d'une autre manière. Les ouvriers, peu rassurés, se hâtèrent de descendre. Ce fut pour se répandre en menaces.

---

1. Lu à la Société historique, dans la séance du 15 janvier 1904.

Le maire, les membres de la Municipalité et ceux du Conseil général de la commune furent particulièrement visés. Affolés, ils se prêtèrent à tout ce qu'on exigea d'eux. Précipitamment, ils rédigèrent la délibération qui devait sauver leurs personnes et préserver leur village de la dévastation.

On voulut même les contraindre à dresser la liste des personnes les plus compromises. Le greffier allait écrire. La responsabilité d'une pareille dénonciation lui fit tomber la plume des mains.

En proie à la colère, Lemaire et Foulon, sans plus tarder, coururent à Compiègne raconter au Comité du Salut public ce qui venait de se passer à Longueil.

A dix heures du soir, le Comité siégea, prit un arrêté et le lendemain de grand matin les maîtres charpentiers retournaient à Longueil. Un délégué du Comité, Leclerc, les accompagnait. Une escouade de dragons les escortait.

A six heures du matin, la Municipalité de Longueil était en séance. Il fallut bien cette fois donner les noms des plus ardents défenseurs des cloches et remettre ces braves gens entre les mains des dragons. La terreur régnait dans le village. Personne n'osa plus se montrer. Les cloches quittèrent le clocher pour aller au district. Quand elles furent emportées, les dragons partirent à leur tour emmenant leurs prisonniers.

Nous avons exposé les faits, lisons les documents :

L'an mil sept cens quatre-ving—treize, le deuxième de la République Française une et indivisible, le seize de septembre, heure de midi, nous maire et officiers municipaux de la paroisse de Longueil-Sainte-Marie. Sont comparus devant nous les citoyens Lemaire et Foulon, maîtres charpentiers, demeurant à Compiègne, et trois compagnons, citoyens de la même ville, lesquels dits citoyens Lemaire et Foulon nous auroient représenté un extrait du registre du Comité du Salut public de Compiègne à l'effet d'une commis-

sion de démonter les closches de notre parroisse, — pour satisfaire à la loi du 23 juillet dernier, — et remetre les clefs de l'église et du clocher, ce que nous avons à l'instant fait. Mais lorsque les dits ouvriers estoient opcupé (*sic*) au travail relatif de la descente des dites closches, c'est formé devant la porte de l'église un atroupement occasionné par les fervescence fanatique de la plus part des femmes de notre commune, auquel se sont joint plusieurs habitans, qui pour s'opposer vilainement à la décente des dites closses, ont sonné une closse qui n'estoient point dessabillée, comme devant resté, et ont monté dans le clocher pour contraindre les ouvriers à quitter leurs travaux. Les ouvriers n'étoient pas encore descendus, qu'ils se sont portés jusqu'à même battre la générale, ce qui les a obligé à descendre promptement. Les dits habitans ont donné pour prétexte de leur émeute qu'ils vouloient que les cloches de Fresnoy fussent descendues avant les leurs. Pourquoi nous avons dressé le présent procès-verbal pour servir ce que de raison.

C. Claudieu, maire ; Devaux, greffier ; Palette, officier ; Fillain, officier.

* * *

Noms des personnes qui sont dans le cas d'arrestation en date du 16 septembre 1793. (La liste n'a pas été dressée.)

* * *

LIBERTÉ — ÉGALITÉ

Extrait du Registre du Comité du Salut public (Compiègne).

Séance du 16 septembre 1793, 10 heures du soir.

Le Comité du Salut public, informé que la loi relative à la descente des cloches a trouvé une opposition criminelle de la part des habitans de la

commune de Longueil-Sainte-Marie, que des femmes égarées ont provoqué une résistance coupable, que des hommes français oubliant qu'ils sont citoyens, se montrant indignes d'être républicains, ont osé outrager la patrie et la loy par des cris, des mouvemens rebelles et séditieux, a arrêté qu'à la réception du présent, la municipalité indiqueroit et dénonceroit les auteurs et fauteurs de cette rébellion et qu'hommes et femmes arrêtés à l'instant seroient amenés dans la maison d'arrêt de cette ville, que faute de ce, la municipalité demeureroit responsable de tout délit attentatoire au respect dû à la loi et à la chose publique, a nommé le citoyen Leclerc, l'un de ses membres, commissaire, à l'effet de faire procéder sur le champ à la descente des cloches et de prendre toutes mesures nécessaires pour que force demeure à la loi.

A Compiègne, le 16 septembre 1793, l'an deuxième de la République une et indivisible.

Signé : Jean-François Waquant, président; Chambon, secrétaire ; Mottez, Trézel, Depronnay, Bourgeois, commissaire.

* * *

Extrait du Registre de la Municipalité de Longueil-Sainte-Marie.

L'an mil sept cens quatre-vingt-treize, le deuxième de la République Française une et indivisible, le dix-sept septembre, six heures du matin, le maire, les membres de la Municipalité et ceux du Conseil général de la commune de Longueil-Sainte-Marie, assemblés extraordinairement en la Maison commune dudit lieu, — assisté et en présence du citoyen Leclerc, membre du Comité du Salut public, à l'effet de faire procéder sur le champ à la descente des cloches et de prendre toutes mesures nécessaires pour que force demeure à la loi, — pour délibérer sur l'extrait du Comité du Salut public de Compiègne — dont copie est de

l'autre part au présent registre — et encore sur l'émeute séditieuse et réfractaire qui a été formée hier par des hommes et femmes ci-après dénommés de ladite commune, relativement à la descente des cloches de la paroisse. Au même instant, la Municipalité, ensemble le Conseil général de la commune dudit Longueil, ont indiqués et dénoncés, ainsi qu'il suit, les hommes et femmes dudit lieu qui ont osé outrager la patrie et la loi par des cris et des mouvemens séditieux et rebelles, tels que son de cloches, battement de tambour et propos incendiaires, en s'opposant à l'exécution de la loi du 23 juillet dernier, relative à la descente des cloches :

1. Philippe Lesueur, cultivateur dudit lieu (son nom a été ensuite biffé).
2. Nicolas Becquement, cultivateur dudit lieu.
3. Nicolas Trumelet, aussi cultivateur dudit lieu.
4. Etienne Gavrelle, cultivateur.
5. Claude Thibaut, cultivateur.
6. Jacques Dusacq, l'aîné, manouvrier.
7. Louis Griset, manouvrier (biffé ensuite).
8. Martin Barblu, l'aîné (biffé).
9. Marie-Jeanne Boitel, femme de Jean-Baptiste Monnart.
10. Marie-Catherine Barblu, femme de Pierre Dumont.
11. Pierre Delacontée, fils de Jacques, vigneron.

(Après le biffage des noms, on a biffé tous les chiffres qui, d'ailleurs, ne donnaient plus qu'un faux numérotage. Restaient encore huit inculpés).

Ensuite, deux officiers municipaux, accompagnés de dragons, envoyés à cet effet par ordre du Comité du Salut public de Compiègne, se sont rendus sur le champ chez les personnes ci-dessus mentionnées, pour les mettre en état d'arrestation jusqu'au moment où elles seroient amenées dans la maison d'arrêt de Compiègne. En outre, la municipalité et le Conseil général de la commune

ensemble le commissaire nommé à l'effet de faire procéder à la descente des cloches, — dans la crainte qu'au départ des dites cloches, l'émeute séditieuse et réfractaire à la loi ne se renouvelle, — ont jugé à propos de garder les dragons jusqu'à ce qu'ils (elles) soient parties.

De tout ce que dessus, il a été dressé, comme dit est, le présent procès-verbal de leur arrestation et de leur transférence pour servir et valoir ce que de raison en temps et lieu.

> *Signé :* C. Claudieu, maire ; Cotelle, procureur de la commune ; Fillain, officier ; Antoine Fillain, le jeune ; Palette, officier ; Devaux, secrétaire greffier.

Et par suite audit procès-verbal susdaté concernant l'arrestation des hommes et femmes, dénommés de l'autre part, de la dite commune de Longueil-Sainte-Marie, relativement à la descente des cloches de la dite paroisse, — à laquelle descente ils se sont opposés violemment, — la dite suite audit procès-verbal, formant continuation d'icelui, faite les dits jour et an que dessus, — ledit Jacques Dusacq, l'aîné, manouvrier, mis en état d'arrestation comme complice de l'émeute, dont il est parlé audit procès-verbal, — ayant été amené en la maison de la commune dudit lieu, lorsqu'il fut de retour de Chevrières où il s'étoit retiré, — a dit qu'il avoit entendu dire que le bulletin de jeudi dernier faisoit mention que la descente des cloches n'avoit plus lieu et a persisté dans un autre dire qui prouve qu'il étoit monté au clocher. Il a dit aux ouvriers qui travailloient à les descendre qu'il s'opposoit formellement, comme tout le village, à la descente desdites cloches, pourquoi nous avons arrêté que cette persévérance dudit Jacques Dusacq l'aîné devoit être mentionnée, pour servir de suite au dit procès-verbal et pour prouver que bien loin que tout le village se soit rendu complice du même fait — prouvé par ses propres pa-

roles et déposé par d'autres, — c'est qu'il n'y a que les dénommés de l'autre part ainsi que lui qui se soient opposés à l'exécution de la loi.

Signé : C. Claudieu, maire ; Cotelle, procureur de la commune ; Palette, officier ; Antoine Fillain, le jeune ; Fillain, officier ; Devaux, secrétaire greffier.

Le quatre octobre 1793, furent payés, par la municipalité de Longueil-Sainte-Marie, 63 livres 10 sous à Pierre Lesueur, tant pour la dépense occasionnée par la descente des cloches que pour la rémunération des commissaires.

E. Morel.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

Séance du 19 février 1904.

Présidence de M. Plessier, président.

MM. Bazin, Benaut, de Bernoville, Bias, le baron de Bonnault, le comte de Bréda, Cauchemé, R. Chevallier, Mlle Deverson, Mme Le Féron d'Eterpigny, MM. Fleuret, l'abbé Gallois, le comte de Lambertye, Lambin, Liénart, Mareuse, le chanoine Morel, le baron de la Motte, le chanoine Pihan, Plessier, de Roucy, Sabattier, assistent à la séance. S'est excusé : M. de Romiszowski.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté, le Secrétaire dépose sur le bureau les envois reçus des Sociétés correspondantes :

Société d'études de la province de Cambrai, bulletins, 5e année, nos 7, 8, 11 et 12.
— Mémoires 1903, 1, 2, 3.
Société historique et archéologique de Pontoise, mémoires T. XXV.
Société d'émulation du Doubs, mémoires, 1902.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, mémoires, 1898-1902.
Société des Antiquaires de l'Ouest, bulletins 1903, 3e trim.
Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France, bulletins, 30e année, liv. 4.
Société archéologique de Sens, bulletin, T. XX.
Société d'études des Hautes-Alpes, bulletins 1904, 1er trim.

Cercle archéologique de Mons, annales T. XXXII.

Société d'archéologie lorraine, bulletins, janvier 1904.

Zeitschrift des Aachner geschichtsvereins, T. XXV, 1903.

Le Secrétaire signale, dans ces divers ouvrages, à l'attention de ses confrères, tout particulièrement, le très intéressant volume de Pontoise, qui renferme une classification des clochers romans et de ceux de la période de transition qui serait à imiter pour ceux de nos environs. — Une très intéressante étude sur Martial de Giac, l'un des possesseurs du château de Saint-Leu, bien digne, par sa tragique distinée, de figurer au nombre des maîtres de ce château dont le dernier fut l'infortuné duc de Bourbon, si étrangement suicidé. — Un épisode du siège de Château-Gaillard par La Hire, le fidèle compagnon de Jeanne d'Arc, et la délivrance d'un chevalier français qui, nouveau Regulus, ne veut pas sortir de prison sans que l'Anglais lui ait rendu sa parole. — Un cahier de la Noblesse de 1789 où nous relevons la signature d'Hérant que sa seigneurie de Séchelles rattache à notre pays.

Le Secrétaire recommande également dans les annales de Mons une étude sur la corporation des cuisiniers et pâtissiers de cette ville, qui pourrait fournir d'intéressantes comparaisons avec celles de nos confrères, MM. Bazin et Mauprivez. Enfin, il y a, tout particulièrement pour l'abbé Morel, des renseignements sur le Saint Suaire dans les Mémoires de la Société du Doubs, et sur les reliques transportées d'Aix à Compiègne par Charles le Chauve, dans ceux de la Société d'Aix-la-Chapelle. .

Sur la proposition du Président, la Société vote l'admission à titre de membre titulaire de :

M. le Commandant Boyer.

Sont ensuite présentés à titre de membres titulaires :

M. Delaidde, ancien notaire à Lassigny, présenté par MM. Benaut et Liénart ;
M. Louis Hugues, présenté par MM. Flamant et Plessier ;
M. le Docteur Fernique, présenté par MM. Plessier et de Romiszowski.

Et à titre de membre correspondant :

M. l'Abbé Beaudry, secrétaire de la Société archéologique et historique de Clermont, présenté par MM. Morel et Plessier.

M. Raymond Chevallier rappelle l'ouverture, au mois de juin, du Congrès que tiendra au Puy la Société française d'archéologie ; il annonce également que la même Société aura, en 1905, un Congrès à Beauvais.

Mme Le Féron a la parole pour sa communication sur *les amis de Jeanne d'Arc*. Elle explique d'abord quelle atmosphère de foi avaient créée dans notre pays des saintes comme sainte Brigitte, sainte Lidwige, sainte Colette de Corbie surtout, que Jeanne d'Arc avait pu voir. Si la foi enfante les miracles, il était judicieux d'indiquer comment elle a fait éclore l'héroïne sans égale dans l'histoire des peuples modernes. Apparaissent ensuite sous nos yeux les amis de Jeanne, Dunois, La Hire, Xaintrailles et aussi ceux plus modestes sur lesquels notre attention est plus vivement sollicitée par leur obscurité même et l'attrait d'un problème à éclaircir, ces deux femmes qui, à Orléans et à Compiègne, accueillent Jeanne d'Arc avec une tendresse fraternelle. A Orléans, c'est la femme de Jacques Le Boucher, trésorier du roi, qui lui offre un magnifique souper, où la Pucelle se contente de prendre un peu de pain et de vin, après quoi elle sort avec son hôtesse et partage son lit, suivant les mœurs patriarcales du temps. Il en fut de même à Compiègne, où Jeanne reçut

l'hospitalité de Jean Le Féron. Le Président Sorel nous avait raconté quel fut son accueil et celui de sa femme dans leur hôtel du Bœuf, mais il avait admis d'après une note du grand héraldiste, Jehan Le Féron, que cette dame Le Féron était en 1430 Marie Le Boucher, cousine-germaine du trésorier d'Orléans, et que même cette parenté avait pu dicter le choix de Jeanne d'Arc. Or, notre collègue nous apprend que cette Marie Le Boucher était morte en 1418 et enterrée aux Cordeliers, et que Jean Le Féron, remarié, avait alors pour femme Jacqueline de Cachemarcé, qui vécut jusqu'en 1440. Nous serions avides de détails sur les deux hôtesses de Jeanne, mais notre collègue a qualité pour nous dire que les honnêtes femmes n'ont pas d'histoire.

M. de Bonnault, après avoir exposé comment pendant la Ligue, Compiègne, entourée de villes ligueuses, resta, seule, fidèle au roi, examine quelle était la force de ses fortifications. Prenant comme point de départ le plan reconstitué par le Président Sorel pour le siège de 1430, il signale les améliorations plus souvent projetées que réalisées de Louis XI à Henri III. A l'aide de documents extraits des archives de Compiègne, et du plan de Jacques Duwiert, le plus rapproché comme date de l'époque de la Ligue, il suit pas à pas l'enceinte de la ville, signalant les réfections de murailles et les additions d'ouvrages défensifs, principalement devant les portes. De ce long et minutieux examen, il semble résulter que si Compiègne n'était pas une place forte de première ordre, même pour l'époque, le biographe de Charles d'Humières a exagéré sa faiblesse, pour grandir d'autant le capitaine chargé de la défendre.

Peu de saints sont plus populaires que saint Nicolas, et je crois qu'il n'est guère de société historique locale qui ne puisse le réclamer, même en se renfermant strictement dans le cadre le plus étroit. M. l'abbé Gallois avait donc tout droit de nous en parler, il l'a fait avec une science ecclésiastique qu'il serait malséant de louer, et aussi avec un goût et une connaissance de la caractéristique

des saints qui révèlent l'amateur éclairé et familier avec les pieuses légendes du moyen âge, qu'elles saillissent en relief aux tympans de nos églises ou qu'elles s'éclairent des brillantes couleurs de nos maîtres verriers. Mais hélas ! pourquoi la science a-t-elle si souvent pour résultat de démolir les légendes qui ont charmé notre enfance, et nous charment encore, plus tard, plus que nous ne voulons en convenir. Après l'étude de l'abbé Gallois que reste-t-il des trois enfants dans le saloir traditionnel ? Il veut bien nous laisser celle des trois jeunes filles que l'aumône a sauvées, mais cela ne nous console pas. Leur histoire est moins facile à raconter que celle des trois petits garçons, et ceux-ci élevés à l'état de matelots ou de pêcheurs n'auront plus le même attrait.

M. le Président lit une note de M. de Romiszowski relative à deux médailles trouvées récemment aux environs de Compiègne. L'une, en or, de Dioclétien, antérieure à la réforme monétaire opérée par cet empereur, remonte environ à l'année 285 après Jésus-Christ. L'autre est un petit bronze de Carausius, tyran de la Grande-Bretagne, frappée probablement à Boulogne antérieurement à l'année 294, époque où Constance Chlore entreprit de chasser ce tyran. Ces deux pièces sont donc à peu près contemporaines.

A la fin de la séance, la Société proclame l'admission des membres qui lui ont été présentés au début, et décide qu'on procédera ainsi à l'avenir.

L'ordre du jour de la prochaine réunion comprendra :

M. Lambin. Le poste de Saint-Nicolas-de-Courson.

M. Plessier. Introduction à la topographie de l'Oise.

Le Secrétaire, Baron de Bonnault.

NOTE

sur deux Médailles trouvées récemment dans les environs de Compiègne.

La première est une médaille d'or de Dioclétien trouvée au Francport, dont voici la description :

IMP. C. C. VAL. DIOCLETIANVS P. F. AVG, buste lauré de Dioclétien à droite ;

Rev : VICTORIA AVG. La Victoire allant à gauche et tenant une couronne et une palme.

Cette pièce, du poids de 4 grammes 80 centigrammes, très bien conservée, a ceci de particulier qu'elle n'a pas été frappée à l'époque à laquelle Dioclétien avait opéré la réforme monétaire, alors qu'il n'était pas encore maître de l'Italie, ni de la Gaule.

Son émission peut vraisemblablement être fixée à l'année 285 après Jésus-Christ, car, plus tard, cet empereur institua le monnayage de l'or à 60 pièces à la livre, et le poids des Aurei, sur lesquels la tête impériale est plus en relief, est d'environ 8 grammes.

Dioclétien (284 à 305) fut un grand réformateur, mais d'un caractère trop enclin à la dureté qui dégénéra en cruauté. Il persécuta les chrétiens deux ans avant d'abdiquer à Nicomidie, en 305.

La seconde pièce, trouvée au mont Ganelon, est un petit bronze de Carausius, tyran

de la Grande-Bretagne (ayant régné 287 à 292) :

IMP. CARAVSIVS P. F. AVG. Son buste radié est drapé à droite ;

Revers : PAX AVG. La paix debout à gauche tenant un faisceau d'épis et un sceptre droit.

Cette pièce, de fabrique assez barbare, ayant beaucoup d'analogie avec les pièces des deux Tétricus, a dû être frappée à Boulogne-sur-Mer où les émissions des monnaies de ce tyran ont été faites hâtivement comme de véritables pièces de nécessité et avec la précipitation exigée pour la solde de troupes réunies sur un seul point. On sait, en effet, qu'en 294 après Jésus-Christ, Constance Chlore fut chargé d'une expédition en Bretagne pour en chasser Carausius, et les historiens contemporains citent le fait d'un long siège de Boulogne-sur-Mer, vaillamment défendue par Silvius et constamment approvisionnée par la flotte de Carausius.

Ces deux pièces, trouvées à quelques mois d'intervalle, sont donc à peu près contemporaines et assez rares l'une et l'autre.

De Romiszowski

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

Séance du 18 mars 1904.

Présidence de M. Plessier, président.

MM. Benaut, Bias, Brulé, Cauchemé, A. Colin, Mlle Deverson, MM. Daussy, Delaidde, Dervillé, Fleuret, abbé Gallois, Lambin, Liénart, de Lambertye, Mme Le Féron d'Eterpigny, MM. Moreau, chanoine Morel, chanoine Muller, Peiffer, Plessier, de Romyzowski et de Roucy assistent à la séance.

M. le Président exprime les regrets de MM. de Bonnault et du docteur Chevallier qui s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion.

M. Dervillé, secrétaire-adjoint, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Après cette lecture, M. l'abbé Gallois fait observer qu'au nombre des *Amis de Jeanne d'Arc* dont la communication a été faite à la séance précédente par Mme Le Féron, on pourrait y adjoindre *Louis de Coutes*, seigneur de Pimprez et de Novian, qui fut page de Jeanne d'Arc. Ce chevalier, que l'on dit être né dans le Berry, guerroya contre les Anglais et fut inhumé au Mont-Renaud. M. l'abbé Gallois ajoute qu'une étude intéressante pourrait être tentée sur ce personnage qui appartient à notre région, en consultant les Archives de l'Oise et le 8e volume du Bulletin de la Société d'Orléans, dans lequel on peut lire la biographie du page de Jeanne d'Arc due à Mlle de Villaret.

M. le Président donne connaissance de lettres de MM. Beaudry, Delaidde, Dr Fernique, remerciant la Société d'avoir bien voulu les admettre au

nombre de ses membres et d'une demande présentée par la Société Académique de l'Oise et la Société des Amis des Arts portant sur une souscription de 120,000 francs destinés à l'acquisition, au profit de la ville de Beauvais, de l'hôtel Morin, et à l'installation dans cet hôtel du musée actuel et d'un nouveau musée des beaux-arts et des arts décoratifs du département de l'Oise.

La Société historique décide de contribuer à cette acquisition en souscrivant quatre parts de 250 francs, soit mille francs, remboursables par voie de tirage au sort dans l'espace de trente années.

Sur les envois reçus des Sociétés correspondantes et déposés sur le Bureau, M. le Président signale : dans le *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, des détails particulièrement intéressants sur un tombeau de l'époque néolithique exploré à Lumbres, dans le Pas-de-Calais, par M. l'abbé Collet, qui décrit le monument, les ossements, ainsi que les nombreux silex rencontrés à l'intérieur.

Dans les *Mémoires de la Société Académique de l'Oise*, tome XVIII, 3e partie, une étude très bien faite sur une période de la vie de Lamartine, sous le titre de Lamartine, garde du corps à Beauvais en 1814, par M. G. Varenne ; puis, une notice nécrologique et bibliographique de notre collègue, M. le chanoine Pihan, sur M. Charvet, ancien président de la Société académique ; et une notice historique et archéologique sur Héricourt-Saint-Samson, du canton de Formerie, par M. Hermanville, ancien instituteur de cette commune.

Au *Bulletin historique et philologique*, M. le Président signale également les recherches de M. Haillant sur les mesures anciennes des diverses régions vosgiennes ; celles de M. Thoison sur les anciennes mesures du Gâtinais, et enfin la communication de MM. Leclère et Cozette sur les mesures anciennes en usage dans le canton de Noyon. Ce dernier travail, qui présente pour nous un intérêt local, paraît extrait des ouvrages de Trem-

blay, Graves et Thorel, mais il a le mérite d'être présenté sous forme de tableaux synoptiques qui rendent les recherches plus faciles.

L'ordre du jour appelle ensuite la lecture de M. Lambin sur le *prieuré de Saint-Nicolas-de-Courson*.

A mi-chemin de Saint-Jean-aux-Bois et de Pierrefonds se trouvent les vestiges d'une ancienne abbaye de l'ordre des Bénédictins, qui portait autrefois le nom de prieuré de Saint-Nicolas-de-Courson.

Ce prieuré, situé dans un endroit des plus pittoresques, remonte aux premiers temps du christianisme, et dans les constructions actuelles se remarquent encore des traces d'architecture remontant au XII[e] siècle. L'abbaye, dont il relevait, était celle de Marmoutiers. Muldrac rapporte, à l'époque où il écrit, vers 1650, qu'il y avait alors devant le maître-autel de la chapelle un monument en pierre, mais, à ce moment, les bâtiments avaient été transformés en une ferme.

Les Bénédictins, aussitôt après avoir repris possession de ce domaine, louèrent ces locaux à un fermier, ainsi que les droits de panage qu'ils possédaient dans la forêt de Cuise, autrement dit de Compiègne.

De 1701 jusqu'à la Révolution de 1789, les Archives de l'Oise enregistrent une série de baux passés, au nom des religieux, avec divers tenanciers, dont les plus connus que nous puissions citer sont : Le Caron de Fleury, Marie de Saint-Paul et Amable Laudigeois. Le prieuré possédait également, près de Pierrefonds, notamment au terroir de Retheuil et à celui de Palenne, plusieurs pièces de terre qui complétaient heureusement ses possessions.

Le dernier prieur, au moment où les biens du clergé furent convertis en biens nationaux, se trouvait être dom Vittaux, abbé de Notre-Dame-de-Londos. Ce fut le citoyen Troussel, membre du Comité du Salut public, qui, en 1793, acquit ce domaine.

Il le revendit à la liste civile en 1816, pour le prix de cent mille francs, après y avoir toutefois apporté de sensibles améliorations. Depuis 1822, époque où furent détruits les murs de l'enclos, les bâtiments ont été appropriés pour servir de logements aux gardes forestiers et deux d'entre eux y ont leur résidence.

M. Lambin peut considérer l'accueil fait par la Société à cette étude comme un précieux encouragement dans ses recherches historiques sur la forêt de Compiègne.

M. Plessier donne lecture de la première partie de l'*Introduction historique* au *Dictionnaire topographique du département de l'Oise*, savant ouvrage composé en 1862 par Emmanuel Woillez, « l'un des hommes ,auxquels l'archéologie locale doit le plus après Graves ».

Ce travail, récompensé d'une médaille d'argent par le ministère, resta à l'état de manuscrit et fut offert, à la mort de l'auteur, par son gendre, le docteur Fourrier, à la Société historique de Compiègne.

Le travail de M. Woillez est au point de vue historique une source précieuse de renseignements. Il eût été regrettable que, faute d'une *Introduction* et d'une *Table des formes anciennes*, un document de cette importance ne fût jamais qu'un manuscrit toujours difficile à consulter. Nous avons le ferme espoir que M. Plessier et M. le chanoine Pihan, dont les hautes qualités de travail et d'érudition sont connues de tous, mèneront à bien la besogne qu'ils ont entreprise et donneront à l'œuvre de M. Woillez une forme définitive et complète. Ils auront ainsi doté l'histoire et l'archéologie d'un ouvrage de grande valeur et contribué à enrichir la collection déjà nombreuse des œuvres utiles sorties des travaux et des recherches de notre Société historique.

Madame la duchesse de La Mothe-Houdancourt, présentée par MM. le chanoine Morel et Plessier, est ensuite proclamée membre titulaire de la Société.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra :

M. le chanoine Morel : Les Ecoles religieuses du Beauvaisis et des environs.

MONOGRAPHIE

DE

SAINT-NICOLAS-DE-COURSON

(Forêt de Compiègne)

Entre le chemin de Crépy et celui de Gilocourt se trouve un poste forestier servant d'habitation à deux gardes et à leur famille ; on l'appelle Saint-Nicolas-de-Courson.

Jadis, c'était un prieuré de l'ordre des Bénédictins, prieuré qui donnait son nom à tous les bois d'alentour ; dans les anciennes chartes, ces bois portent le nom de *Foresta de Curso*.

Ce prieuré a la réputation d'être l'un des plus anciens bénéfices du Valois ; son origine est fort obscure et paraît remonter à une haute antiquité, aux premiers temps du christianisme. Situé près de la Chaussée-Brunehaut, ancienne voie romaine de Senlis à Soissons, entre Saint-Pierre-en-Chastres et Morienval, au sud-est de la ville de Compiègne, cet établissement religieux a dû commencer par une *Cella*, un ermitage habité par de pieux solitaires, par des anachorètes qui auront substitué à un temple païen un autel dédié au Dieu des chrétiens.

La tradition, jointe à quelques notions générales que nous avons recueillies de l'inspection des lieux, nous porte à croire qu'il a commencé avant la monarchie française. Rien ne ressemble plus au séjour des premiers disciples du Sauveur que sa position dans une vallée, sur le retour d'une gorge au fond d'une épaisse forêt ; il est dominé par une haute montagne couverte de bois. La vue

est bornée, à peu de distance, par d'autres collines fort raides et presque impraticables, sans voisinage, dans un terrain mouvant où la difficulté de bâtir a été grande.

Un tel lieu, sans fermeture et sans défense, dominé de toutes parts et situé sur un grand chemin, a dû nécessairement devenir la proie des partis et la retraite des vagabonds, pendant les temps de troubles. Nos perquisitions ne nous ont rien appris sur son premier état, sinon qu'il a été plusieurs fois brûlé et rétabli avant le douzième siècle, pendant les révolutions du gouvernement et les invasions des Barbares.

Les débris de l'époque romaine sont nombreux auprès de ce poste forestier. On a découvert, près de la chaussée, des médailles impériales en bronze, des poteries en terre rouge, une amphore, enfin une borne -miliaire rectangulaire dont l'inscription était fruste.

Tout récemment, on a découvert, près de Saint-Nicolas-de-Courson, les débris d'un bénitier en pierre qui portait sculpté un écusson ayant trois porcs-épics posés deux et un, sans la devise. On sait que l'ordre du Porc-Epic, dit du Camail, avait été institué par Louis de France, duc d'Orléans et de Valois, en 1303, à l'occasion du baptême de son fils aîné, Charles. Lors du mariage de Charles d'Orléans avec Marie de Clèves, en 1440, ayant reçu du duc de Bourgogne le collier de l'ordre de la Toison-d'Or, le duc d'Orléans conféra à Philippe-le-Bon l'ordre du Porc-Epic, qui portait cette devise : *Cominus et Eminus*, de près et de loin.

Cet ordre disparut sous Louis XII.

Revenons à notre histoire. Aux pieux ermites qui, les premiers, avaient sanctifié ces lieux, avaient succédé des religieux qui élevèrent une chapelle afin d'adorer le vrai Dieu, là où fut brûlé l'encens en hommage aux idoles des Lètes païens. L'invasion des Normands renversa l'humble chapelle, les ornements furent enlevés, les religieux dispersés et les sépultures furent violées.

Dès lors, l'asile de la prière ne fut plus qu'un désert, les ronces envahirent les bâtiments claustraux qui servirent de repaires aux vagabonds et aux braconniers.

Cependant, cette partie de la forêt portait si bien, par sa solitude, à la prière et à la méditation, que de nouveaux religieux, pleins de foi, vinrent relever la chapelle de ses ruines. Mais, comme ils se trouvaient réduits à un petit nombre, on réunit ce prieuré à l'abbaye de Marmoutiers. Grâce aux libéralités de la comtesse Eléonore de Vermandois, les religieux purent rebâtir une nouvelle église, qu'ils dédièrent à saint Nicolas, évêque de Myre, en Lycie, et c'est en 1185 que la dite comtesse fit présent à cette église, qu'elle nomme dans une de ses chartes Saint-Nicolas-en-Cuise, de trois mines de blé à prendre sur les moulins de Crépy.

C'est donc vers le XIII[e] siècle qu'il convient de fixer la date de la construction du prieuré, car le culte de saint Nicolas ne commença à se répandre en France qu'au XI[e] siècle. En effet, ce qui reste des constructions de cette époque rappelle, par ses ouvertures ogivales, par ses chapiteaux, le style romano-ogival.

Du reste, cet édifice religieux a subi bien des transformations. Il a été coupé, dans sa hauteur, par un plancher qui forme un étage au-dessus de la nef et du chœur. Muldrac, le chroniqueur, rapporte qu'un monument en pierre était élevé de terre devant le maître-autel de la chapelle. Il représentait la Majesté d'un roi, tenant son sceptre à la main, mais sans mémoire ni épitaphe.

Ce monument existe encore, ajoute Carlier, dans son histoire du duché de Valois, écrite au XVIII[e] siècle ; on remarque autour du cénotaphe quelques caractères d'écriture, mais effacés, et qui n'indiquent ni l'âge, ni la nature du tombeau.

A l'époque où Muldrac écrivait sa relation (XVII[e] siècle), il n'y avait plus à Saint-Nicolas-de-Courson ni prêtre, ni religieux ; ce n'était plus qu'une ferme ; une partie de l'église servait de grange au fermier. « Le chœur, la nef et les deux

bras de la croix se réunissent, dit-il, et sont appuyés à une grosse tour carrée, plus solide qu'élevée. Les bâtiments du prieuré sont environnés de cinq à six chaumières, formées des débris des anciens lieux réguliers ».

En effet, en 1632, le couvent de Saint-Nicolas avait été réuni à l'abbaye de Marmoutiers, de l'ordre de Saint-Benoît, qui possédait aussi le prieuré de Saint-Sulpice de Pierrefonds. L'abbaye y envoya une colonie de religieux, à la tête desquels elle mit un prieur. Ils desservirent la chapelle, remplirent les charges, et s'acquittèrent des obits fondés par les donateurs. Mais les Espagnols du prince de Condé, aussi bien que les soldats du duc de Mayenne, profitant de l'isolement des religieux, pillèrent et incendièrent le prieuré ; les religieux, qui avaient survécu à ces désastres, regagnèrent l'abbaye de Marmoutiers pour raconter à l'abbé que le prieuré de Saint-Nicolas n'offrait plus que des ruines.

C'est alors que les Bénédictins transformèrent en une ferme, avec des granges, les bâtiments claustraux qu'ils affermèrent à un fermier, avec les terres, et les droits de panage qu'ils possédaient dans la forêt.

Ce fut Isaac Laican, menuisier à Crépy, qui fut chargé, en 1644, de faire le devis des dépenses que nécessiterait la transformation des immeubles en bâtiments ruraux à exécuter au prieuré de Saint-Nicolas-aux-Bois. C'est en 1701 que les archives de l'Oise nous renseignent d'une manière continue sur les vicissitudes de l'occupation à bail, par divers preneurs, des édifices qui constituaient alors le domaine de Saint-Nicolas-de-Courson. Le 17 novembre de cette année, fut passé un bail général du revenu de ce prieuré, par messire Louis Charpentier, prêtre, ancien abbé et comte de Blangy-en-Artois, de l'ordre de Saint-Benoît, premier titulaire du prieuré de Saint-Nicolas-de-Courson, demeurant à Paris, rue des Gravilliers. Ce bail fut conclu pour neuf ans, après l'expiration du bail du sieur Motel, alors

receveur du prieuré, et consenti à Henry Lecaron, seigneur de Fleury, conseiller du roi, premier élu en l'élection de Compiègne, et procureur du roi au grenier à sel de Crépy, demeurant à Compiègne, pour la ferme et la recette générale du prieuré de Saint-Nicolas-de-Courson, à charge de faire célébrer une messe basse chaque semaine, et le service ordinaire, le jour de saint Nicolas, en la chapelle du prieuré, ainsi qu'il est accoutumé, et de payer les décimes ordinaires seulement, dont le bénéfice pouvait être tenu, moyennant la somme de 910 livres de fermage et 110 livres de pot-de-vin. Il résulte d'un plan d'arpentage dressé par Firmin Chandellier, arpenteur-juré à Compiègne, que Saint-Nicolas possédait, en 1726, tant en prés qu'en aulnois et terres labourables, bordures de bois, taillis, etc, une étendue de soixante-dix-neuf arpents. Cet arpentage fut complété en 1728 par le même arpenteur qui eut à procéder au lotissement de plusieurs autres pièces de terre. Le prieuré avait aussi des biens à Jaux, consistant en une pièce de terre, sise au lieu dénommé le Rhuys, et que Le Caron, fermier-général, sous-loua à un vigneron de Jaux, moyennant cent sous de fermage. Le prieur de Saint-Nicolas possédait aussi des dîmes à Jonquières que Nicolas Poisson, bourgeois de Compiègne et procureur général de messire Alexis Combes, prêtre, prieur de Saint-Nicolas de Courson, demeurant à Paris, au collège de Presle, loua à Jacques Lavieille, laboureur à Jonquières, moyennant cent quatre-vingts livres, dix-huit mines de blé, neuf mines d'avoine et cinquante-deux livres en argent à remettre au curé de Jonquières. Ce bail fut renouvelé au même fermier, par Nicolas Pinsson, procureur de messire Pierre Collet, prêtre, directeur du séminaire des Missions Etrangères, demeurant à Paris, rue du Bac, et aux mêmes charges.

Un arrêt du Conseil d'Etat, rendu en 1761, portait suspension des droits d'usage et de panage dans la forêt de Compiègne. Déjà un arrêt du 17 juin 1732 avait ordonné que les usagers qui

avaient le droit de mettre des porcs dans la forêt, seraient tenus de représenter, dans le délai de 3 mois, les titres sur lesquels ils fondaient leurs prétentions, et ce, sous peine d'une confiscation et d'une amende de 300 livres. Les Bénédictins produisirent un arrêt du Conseil, en date du 2 décembre 1673, les autorisant à prendre quarante sommes de bois dans la forêt, et à faire pâturer vingt porcs, à la glandée.

Comme fermier général des biens du Prieuré, Le Caron de Fleury fait bail de la maison, de la ferme prieurale, des jardins, héritages, terres labourables, prés, aulnois, bordures de bois, le tout contenant environ soixante-huit arpents, d'une pièce de terre située dans le fond d'Euphrase et de trois petites maisons sises hors de l'enceinte du Prieuré à Marie de Saint-Paul, veuve de Jacques Debrie, et à Simon de Saint-Paul, son fils, laboureurs à Saint-Nicolas, moyennant un fermage annuel de quatre cents livres, cent fagots, quinze livres de beurre et deux poulets vifs (1743). Ce bail fut renouvelé, aux mêmes conditions, à Louis Landigeois, marchand à Compiègne, puis à Marguerite Landigeois, veuve d'Amable Bertaut, fermier, qui devait donner, en plus de cette redevance, une paire de chapons (1754-1770).

Voici quelle fut durant le cours du dix-huitième siècle, la série des baux passés par les prieurs de Saint-Nicolas-de-Courson. Baux, par les procureurs des prieurs, de deux maisons à Saint-Nicolas-de-Courson, tenant au chemin de Villers-Cotterêts, d'un arpent de terre en chanvrière, tenant au chemin du Four-d'En-Haut, de trois arpents de terre dans le fond de Saint-Euphrase et de trois arpents de pré en la prairie de Saint-Nicolas-de-Courson ; à Louis Neveu, bûcheron audit lieu, moyennant 80 livres d'argent et six livres de beurre, 1739, 1747, 1755 et 1770 — idem, à François Comptant, bûcheron à Saint-Nicolas, qui lui succéda, moyennant 100 livres, une paire de poulets et huit livres de beurre, 1777 et 1784, d'où résulte une légère augmentation.

Baux, par les procureurs des prieurs, d'une maison à Saint-Nicolas-de-Courson, derrière l'église, d'un quartier de terre au Fond-de-Châtres, d'un arpent et demi dans le fond de Saint-Euphrase, et d'un arpent et demi dans la prairie de Saint-Nicolas-de-Courson ; à Claude Herlaut, le jeune, bûcheron, redevance stipulée 40 livres d'argent et trois livres de beurre, en 1717 ; à J.-B. Lallouette, fendeur d'échalas à Lacroix-Saint-Ouen, au même fermage 1754 et 1770 et moyennant 50 livres d'argent et trois livres de beurre en 1777.

Ce bail passa, aux mêmes conditions, à Laurent Tardu, bûcheron au Four-d'En-Haut, paroisse de Morienval, en 1783 et 1784. Signalons encore les baux faits par les procureurs des prieurs, d'un arpent et demi de pré, en la prairie de Saint-Nicolas-de-Courson, à Sulpice Bonnard, pour le prix de 18 livres en 1747 — à Pierre Bonnard, manouvrier au Four-d'En-Haut, dans la forêt de Compiègne, paroisse de Morienval, 1770 — à Marie-Anne Perdu, sa veuve, moyennant 18 livres en argent et six livres de beurre, 1778 — à Alexis et François Comptant et Sulpice Bonnard, moyennant 24 livres en argent et six livres de beurre, 1785. Mentionnons un titre nouvel délivré à François Langelé, manouvrier à Saint-Nicolas-de-Courson et consorts, de 45 sous de surcens et une obole de cens à prendre par le prieur de Saint-Nicolas sur des maisons et prés à Saint-Nicolas-de-Courson.

Saint-Nicolas-de-Courson eut pour prieur très-haut et très-puissant prince et seigneur Camille-Eugène Hercule, prince de Rohan, clerc du diocèse de Paris, chanoine de la cathédrale de Strasbourg, demeurant au collège des Jésuites ; c'est au nom de ce personnage que François de Paule Mathieu, sous-diacre du diocèse de Soissons et de la paroisse Saint-Jacques de Compiègne, fait bail avec Jean Lavieille, aux mêmes conditions.

A cet illustre prieur succéda Claude-Amable-François Robin de la Tremblaye, chevalier de

l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, du diocèse de La Rochelle, ayant pour procureur J.-B. Soucanye de Noreuil, greffier en chef de l'Election de Compiègne (1770). Puis, Jean Jacquesson, clerc tonsuré du diocèse de Châlons-sur-Marne, fut aussi prieur, et, par son procureur, ajouta aux charges des fermiers deux grands paniers à mains de pommes de reinette grosses et bien choisies. (1777). Il fut remplacé par Dom René Le Vittaux, religieux bénédictin, vicaire général de Messire le cardinal prince de Rohan, demeurant ordinairement à Paris, rue Vieille-du-Temple, et auquel l'affaire du Collier devait valoir une si peu enviable célébrité. Ce prieur loua à Antoine Blondel, laboureur et vigneron à Jonquières, toutes les dîmes que le Prieuré avait le droit de prendre dans la paroisse, aux charges ordinaires, ainsi que de faire faire toutes les menues réparations au chœur et au caveau de l'église Saint-Nicolas (1754).

Le prieuré possédait des dîmes au Plessis-Cornefroy, commune de Trumilly, qu'il afferma à différents laboureurs, moyennant de l'argent et deux paires de chapons.

A l'époque où Messire Alexis Combes était prieur de Saint-Nicolas-aux-Bois, son procureur, Jean-Louis Poirade, vicaire de l'église Saint-Antoine de Compiègne, fit faire, comme nous l'avons dit plus haut, par Firmin Chandellier, arpenteur-juré à Compiègne, l'arpentage des terres et des bois que le prieuré possédait près de Pierrefonds, savoir : au terroir de Retheuil, une pièce de 40 esseins, dont un pêcher ; en bois, au lieu dit « Au-dessus-du-Bois-Baron », une pièce de 26 esseins, à la suite de Cabarest ; au terroir de Palenne, diverses pièces de terre, près le chemin de Morienval, dans le fond du Four-Cheval, derrière la grange de Palenne, aux Carreaux, à la Croix-Saint-Clément, au Puits-Noyer ; au terroir de Pierrefonds, d'autres terres et des bois, sis au chemin du Poirier-Valeran, aux Hayettes et à la Mare-aux-Canes. Toutes ces propriétés furent affermées à des laboureurs de Retheuil, moyen-

nant des redevances en argent, quatre paires de chapons, un dindon et vingt livres de beurre (1734 et 1735).

Le dernier prieur fut Dom Vitlaux, abbé de Notre-Dame-de-Londos, nommé par l'abbé de la Chaise-Dieu à ce bénéfice qui rapportait encore douze cents livres. Mais, comme l'église et les bâtiments conventuels nécessitaient de grandes réparations, la chapelle, qui était très élevée et rectangulaire, fut démolie en 1787, et les bâtiments furent reconstruits l'année suivante.

A la Révolution, le prieuré et ses dépendances devinrent bien nationaux ; ils furent vendus au citoyen Troussel, membre du Comité du Salut public. Après avoir apporté à la maison conventuelle diverses améliorations, ce dernier revendit ce domaine, en 1816, à la Liste Civile, moyennant cent mille francs.

Les murs de l'enclos furent détruits en 1822, et les bâtiments furent appropriés pour en faire des logements de garde forestier.

Près du prieuré existait une source abondante, dont on remarque encore des vestiges, qui alimentait un assez vaste étang poissonneux, créé par les Bénédictins en 1545.

Tels sont les renseignements les plus complets et les plus exacts qu'il nous a été donné de recueillir sur Saint-Nicolas-de-Courson.

Il nous a paru intéressant de retracer l'histoire d'un site pittoresque, placé dans une partie de la forêt généralement peu connue du public.

P. Lambin.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

Séance du 15 avril 1904.

Présidence de M. PLESSIER, président.

MM. Benaut, Benoit, Raymond Chevallier, A. Colin, Mlle Deverson, MM. Deciry, Delaidde, Dervillé, Fleuret, Mme Le Féron d'Eterpigny, MM. Lambin, chanoine Morel. Plessier, chanoine Pihan, de Romyzowski et de Roucy assistent à la séance.

M. Dervillé, secrétaire-adjoint, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

M. le baron de Bonnault, secrétaire, en ce moment en voyage en Espagne, adresse à ses confrères ses regrets de ne pouvoir assister à la séance, ainsi que M. Gallois, curé d'Elincourt-Sainte-Marguerite.

M. le Président annonce qu'il a reçu deux lettres, l'une de Mme la duchesse de La Mothe-Houdancourt, remerciant la Société de l'avoir admise comme membre titulaire, et l'autre du docteur Leblond, président de la Société académique de l'Oise, qui remercie également la Société historique de sa part contributive à l'achat de l'hôtel Morin destiné à être le siège du nouveau musée de Beauvais. M. le docteur Leblond ajoute que l'inauguration de ce musée coïncidera avec le Congrès de la Société française d'Archéologie qui tiendra ses assises à Beauvais en juin 1905.

A ce propos, la Société historique exprime le

vœu que les membres de cette Société viennent, lors du Congrès, visiter la ville de Compiègne.

M. R. Chevallier dépose sur le bureau des invitations au Congrès de la Société française d'Archéologie qui tiendra sa soixante-et-onzième session au Puy (Haute-Loire), le mardi 21 juin prochain.

M. Edgard Mareuse invite aussi la Société à prendre part à l'excursion que les Amis des Arts de Seine-et-Oise se proposent de faire, le 28 avril prochain, à Saint-Sulpice de Favières.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière réunion :

Mémoires de la Société des Antiquaires de France. Année 1901, 7e série, tome deuxième.

Bulletin mensuel de la Société d'Archéologie lorraine : mars 1904.

Mémoires de l'Académie nationale de Caen. 1903.

Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique : 5e série. Tome V.

Procès-Verbaux de la Société archéologique et historique de Clermont. 1903.

Revue de l'Histoire des Religions : janvier-février 1904.

Curieuse Inscription sur une gaîne de hache, par M. Thiot.

Procès-Verbaux de la Commission municipale du Vieux Paris : année 1902 et année 1903, jusqu'en juillet.

M. le Président signale dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, un travail de M. C. Enlart, sur deux têtes de pleureurs du xve siècle, au musée de Douai, et une savante étude de M. Héron de Villefosse sur divers outils d'artisans romains, notamment sur des pieds, demi-pieds et doubles-pieds en bronze rencontrés dans les fouilles à Paris et ailleurs, et figurant dans les collections du Louvre.

Il signale aussi l'étude de M. Thiot sur la curieuse inscription dans le genre de celles, en

caractères runiques, rencontrées sur d'autres haches ou instruments préhistoriques et sur l'interprétation desquelles on est loin d'être d'accord, comme malheureusement en beaucoup de matières préhistoriques. Il est toujours bon cependant de signaler ces inscriptions, car de leur rapprochement, de leur comparaison, peut inopinément jaillir la possibilité de leur détermination.

Quant aux deux volumes de la Commission municipale du Vieux Paris, année 1902 et sept fascicules de l'année 1903, adressés par le musée Carnavalet, ce ne sont que de simples procès-verbaux, mais bourrés de faits, parfois de rapports intéressants et de nombreuses planches se rapportant aux incessantes découvertes faites dans les fouilles accidentelles ou intentionnelles du Vieux Paris. Tous les objets qui en sortent et que la Commission peut se procurer, le plus souvent à titre onéreux, sont déposés au musée Carnavalet qui constitue déjà l'une des plus belles collections que l'on puisse rencontrer.

L'ordre du jour appelle alors la lecture de l'étude de M. le chanoine Morel qui, avec sa précision habituelle, fait l'exposé de l'enseignement primaire dans les paroisses du Beauvaisis et des environs avant la Révolution. Il nous introduit dans les écoles des presbytères, nous fait passer en revue les règlements épiscopaux, assister à la création des écoles normales par les évêques. Puis il analyse les lois révolutionnaires qui ont remplacé l'enseignement donné par l'Eglise, nous retrace la restauration des écoles religieuses sous la direction du Clergé en 1825 ; enfin résume toute la législation scolaire jusqu'à nos jours.

M. Plessier donne lecture du compte-rendu des fêtes du Centenaire de la Société nationale des Antiquaires de France, auxquelles il a pris part en qualité de délégué de la Société historique de Compiègne. Cette solennité s'est déroulée le 11 avril dernier dans le grand salon carré du Palais du Louvre, au milieu d'une assistance d'élite et

des représentants des nombreuses Sociétés correspondantes, qui s'étaient empressés de répondre à l'aimable invitation de la Commission d'organisation.

Sur l'estrade on remarquait, avec les délégués du gouvernement, MM. Omont, de l'Institut ; Bayet, directeur de l'enseignement supérieur ; Heuzey ; de Barthélemy ; Valois, de l'Institut ; Kaempffen, directeur des musées nationaux ; Henry Marcel, directeur des beaux-arts ; Léopold Delisle, de la bibliothèque nationale ; Héron de Villefosse ; Croizet ; le prince Roland Bonaparte ; Lefèvre-Pontalis, etc., etc.

M. Héron de Villefosse commença la série des discours en prononçant celui du Comte Durrieu, président de la Société, retenu à la chambre par une indisposition ; puis lui succédèrent MM. Bayet et Henry Marcel.

Arrivait ensuite le tour de M. N. Valois, secrétaire de la Société, qui fit un rapport magistral sur la création, le but et les résultats de la Société des Antiquaires de France, fondée en 1804 sous le titre d'Académie Celtique et qui vit figurer au nombre de ses premiers membres le brave La Tour d'Auvergne. Ce ne fut que le 29 octobre 1813 qu'elle prit son titre actuel. En 1819, elle tint sa première séance publique et, de l'année 1829, date son organisation définitive fixant à quarante-cinq le nombre de ses membres résidants.

M. Plessier est heureux de rappeler qu'un des fondateurs primitifs de la Société fut le breton Jacques Cambry, le premier Préfet du département de l'Oise, qui a écrit de nombreux ouvrages archéologiques sur notre région ; et que, parmi les lauréats, se trouvent : M. Edgard Mareuse, membre de la Société historique de Compiègne, qui s'est vu honorer d'une médaille d'or, et M. le chanoine Müller, aumônier de l'Hospice de Condé et membre correspondant de notre Société, dont les savants travaux ont été récompensés d'une médaille d'argent.

La Société historique se joint à son président pour adresser aux deux lauréats ses bien sincères et cordiales félicitations.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra :

M. le chanoine Morel : Compte-rendu du Congrès des Sociétés savantes.

LES ÉCOLES PRIMAIRES RELIGIEUSES

du Beauvaisis,

de la Picardie et du Vermandois (1).

I

Le continuel souci qu'a l'Eglise de créer et d'entretenir des écoles vient de ce que les écoles lui sont non seulement utiles, mais nécessaires pour remplir sa mission.

Voici l'ordre du Seigneur : Allez, enseignez toutes les nations, apprenez-leur à observer tout ce que je vous ai prescrit (Matth., XXVIII, 19-20). Pour s'y conformer, la prédication telle que nous l'entendons ne suffit pas. Il n'y a guère que les adultes pour en profiter. Aux enfants, il faut des leçons plus élémentaires. Mais, de même qu'une culture particulière est nécessaire à chaque espèce de semence et que, plus la semence est délicate, plus la culture doit être soignée et protégée, de même une préparation spéciale est indispensable à la semence de la parole de Dieu et cette semence doit être mise à l'abri de toute influence malsaine. Le vice pullule. La vertu ne se développe qu'avec peine. Il est en botanique deux plantes qui se ressemblent tellement qu'on les appelle du même nom : *triticum* ; l'une est le *triticum repens*, le chiendent, l'autre le *triticum sativum*, le froment. On se garde bien de les laisser en contact.

Voilà pourquoi l'Eglise tient à avoir ses écoles distinctes, s'il ne lui est pas donné de diriger toutes

(1) Lu à la Société historique, à la séance du 15 avril 1904.

les écoles. La mentalité chrétienne est tout l'opposé de la mentalité payenne : la manière de penser, de voir, d'agir, de l'homme de bien diffère essentiellement de celle du scélérat.

Le clergé catholique a formé la France, comme les abeilles façonnent leur ruche. Le mot est de l'historien protestant Gibbon. Cette formation, à laquelle nous devons notre brillante civilisation, est l'œuvre des écoles ecclésiastiques et religieuses, des écoles épiscopales et monastiques. Le chanoine écolâtre avait le gouvernement non seulement des écoles annexes des cathédrales, mais de toutes les petites écoles du diocèse. Chaque monastère renfermait une école dans laquelle venaient recevoir l'instruction aussi bien les enfants des campagnes que les jeunes religieux.

L'église du village, elle-même, s'est longtemps appelée le moûtier. On disait le moûtier de Chevrières, le moûtier de Longueil, le moûtier de Jonquières, etc.

Plusieurs prêtres y vivaient en commun.

Le presbytère était une sorte de monastère. L'un des clercs y rédigeait les testaments et nombre d'actes de la vie civile, ce qui ne l'empêchait pas de chanter les offices avec ses confrères.

Un autre ecclésiastique y tenait école. Il en était encore ainsi à Chevrières en 1612, à Bitry en 1637, à Monchy-Humières en 1678. Mais, à la fin du XVIIe siècle, il n'y avait déjà plus assez de prêtres pour régir les écoles paroissiales. Cette fonction fut alors dévolue à des séculiers qui, en qualité de successeurs des clercs, prirent le nom de clercs laïcs.

II

L'Eglise se préoccupa non moins sérieusement d'avoir des écoles distinctes pour les filles. Nous possédons « les règlements dressés par les évêques pour apprendre aux maîtres et aux maîtresses à s'acquitter dignement de leur emploi ». « Les maîtres d'escholes, disait en 1641 Monseigneur

Augustin Potier, évêque de Beauvais, seront tenus de se trouver aux visites qui se feront par nous, nos grands vicaires, archidiacres, et doyens ruraux pour y respondre de l'acquit de leurs charges ». « Nous faisons, ajoutait la même année Monseigneur Nicolas Sanguin, évêque de Senlis, nous faisons très expresses inhibition et défense à tous les hommes d'iceluy nostre dit diocèse de tenir écolles de filles et pareillement aux femmes d'exercer les susdites fonctions à l'égard des garsons de quelque âge et condition que soient les dits enfants, et tant aux dits enfants, maîtres et maîtresses, de recevoir garsons et filles en mêmes écoles, qu'aux pères et mères ou autres, ayant charge d'iceux enfants de les envoïer à peine d'excommunication ». « Les écoles pour les garçons, disait pareillement en 1673 Monseigneur François de Clermont-Tonnerre, évêque de Noyon, seront tenues par des hommes, et celles pour les filles seulement par des femmes ou des filles de capacité et de piété reconnues, sans que les garçons et les filles puissent être réunis ensemble dans la même école, sous quelque prétexte que ce soit ». Le cardinal Toussaint de Forbin-Janson, évêque de Beauvais, tenait un langage analogue en 1699 : « Dans les lieux où il pourra y avoir des écoles distinctes, les écoles pour les garçons seront tenues par des hommes et celles des filles par des filles, veuves ou femmes de capacité et piété reconnues, sans qu'il soit permis d'envoyer ou recevoir aucun garçon dans les écoles des filles, ni aucune fille dans les écoles des garçons ».

Les maîtres pour les garçons se recrutaient toujours avec facilité. Il n'en fut pas de même des maîtresses pour les filles. Le zèle des évêques dut se surpasser dans la création d'écoles normales. Les communautés religieuses devinrent leurs principales ressources.

En 1666, le père Barré, minime, fondait à Rouen *la Congrégation des Sœurs de la Providence* ou *des Ecoles chrétiennes et charitables du saint Enfant Jésus*. Son but, en établissant

cette école normale, fut de former des institutrices pour l'instruction gratuite et l'éducation chrétienne des jeunes filles pauvres. Claude-François-de-Paule Lefebvre d'Ormesson, doyen du chapitre de Beauvais, vicaire général du cardinal de Forbin-Janson, fit venir en 1684 un essaim de religieuses de cet Institut qu'il installa en la paroisse Saint-Etienne. Beauvais eut ainsi son école normale qui prit le nom d'école des Barrettes, du nom du fondateur ; les institutrices qui en sortirent donnèrent un enseignement uniforme dans tout le diocèse.

Une Congrégation analogue à celle des Barrettes ne tarda pas à s'établir à Noyon, sous la direction du chanoine Antoine Allet et grâce à ses libéralités. Elle s'appela *Communauté des Nouvelles Catholiques de la Sainte Famille de Jésus*. Des lettres patentes leur furent accordées en 1679. Ces religieuses, elles aussi, tenaient école pour la jeunesse de leur sexe et préparaient gratuitement à la fonction d'institutrice les filles ou les veuves qui en manifestaient le désir. Ce fut le séminaire de toutes les maîtresses d'école du diocèse de Noyon.

Parmi ces maîtresses, les unes portaient l'habit religieux, les autres enseignaient sous le costume séculier.

Une troisième pépinière d'institutrices fut créée en 1708 par Madame de Valgenseuse et la marquise de Genlis, sa fille, à Beaumont-en-Beine (Aisne). Cette communauté fut transférée en 1714 à Soissons. Aussi n'est-elle connue que sous le nom de *Sœurs de l'Enfant Jésus de Soissons*. Elle a fourni des maîtresses à plus d'une école du Valois.

Notre pays ne fut pas le seul à établir des écoles normales. A Châlons-sur-Marne, dans notre voisinage, en 1672, l'évêque Félix de Vialart en fonda une qu'il confia aux dames Régentes « pour former, disaient les Statuts, des maîtresses capables d'enseigner ». Il en fut ainsi partout.

III

Grâce aux trois écoles normales, créées dans notre région, la plupart des paroisses, pour ne pas dire toutes les paroisses, furent bientôt pourvues soit d'institutrices congréganistes, soit d'institutrices séculières. Les autres communautés bien que fondées dans un autre but apportèrent également leur contribution à l'œuvre de l'enseignement et de l'éducation de la jeunesse. Des écoles furent tenues par *les Religieuses du Tiers-Ordre de Saint-François* à Beauvais, Chaumont et Cires-lès-Mello ; — par *les Ursulines* à Beauvais, Clermont, Crespy-en-Valois, Noyon ; — par *les Augustines* du couvent de la Présentation à Senlis ; — par *les Filles de la Croix* à Noyon et à Senlis. Compiègne posséda les écoles *des Filles de la Congrégation de Notre-Dame* ou religieuses du bienheureux Pierre Fourrier, celles *des Religieuses de la Visitation* et celles *des Sœurs de la Sainte Famille.*

Les Frères des Ecoles Chrétiennes furent installés à Noyon en 1718 et à Compiègne en 1739.

En 1717, l'abbé Marc-Antoine Hersan fonda de ses deniers à Compiègne une école pour les garçons et deux pour les filles, une sur la paroisse Saint-Jacques et l'autre sur la paroisse Saint-Antoine.

Notre région se trouvait donc largement pourvue d'écoles sous la haute direction des évêques et la surveillance quotidienne des curés des paroisses. De nombreuses fondations y assuraient la gratuité au moins pour les indigents. L'instruction et l'éducation y marchaient de pair au grand avantage de la civilisation chrétienne. L'église de France avait le droit d'en être fière.

Mais l'ennemi de tout bien, dont Voltaire, Rousseau, Diderot, d'Alembert s'étaient fait les porte-paroles, vit d'un œil jaloux cette marche ascensionnelle des œuvres catholiques. Leur ruine fut déci-

dée dans des conciliabules secrets. Les Welches, disait Voltaire, n'ont pas besoin de savoir lire, encore moins écrire. Les Welches, c'étaient les Français. Ainsi nous appelaient les Allemands.

De son côté La Chatolais écrivait : « Les Frères sont survenus pour achever de tout perdre : ils apprennent à lire et à écrire à des gens qui n'auraient dû apprendre qu'à dessiner et à manier la lime. Parmi les gens du peuple, il n'est presque nécessaire de savoir lire et écrire qu'à ceux qui vivent par les arts et que les arts font vivre. »

Et Voltaire lui répondait : « Je vous remercie de proscrire l'étude chez les laboureurs. »

IV

Au IVe siècle, l'empereur Julien l'apostat, qui fut, dans sa jeunesse, admis à la cléricature et remplit, dans l'église, les fonctions de lecteur, n'eut rien de plus pressé, quand il fut parvenu au pouvoir, que d'interdire aux maîtres chrétiens, à ses anciens maîtres, l'enseignement de la grammaire et de la rhétorique. Nous le savons de l'historien Ammien Marcellin.

Quatorze siècles plus tard, d'autres apostats, imitant cet exemple, s'attaquent de la même manière aux écoles catholiques.

Le 18 août 1792, l'Assemblée Nationale supprime les Congrégations religieuses. Elle décide qu'aucune partie de l'enseignement public ne leur sera confiée, mais tolère que les membres de ces Congrégations continueront à instruire la jeunesse jusqu'à l'organisation définitive des nouvelles écoles projetées. Il est, en outre, arrêté que les biens des séminaires, collèges, etc., seront vendus comme biens nationaux, sauf certaines exceptions, et qu'en attendant la vente, l'administration en sera confiée à des commissaires spéciaux. On se préoccupa aussi du traitement des maîtres et des maîtresses.

L'œuvre de treize siècles est ainsi détruite en un jour et, pour qu'il devienne impossible de la relever, on la dépouille de ses biens et l'on frappe d'incapacité toutes les personnes dévouées qui, jusque-là, s'étaient dépensées pour la faire prospérer. 35,714 élèves recevaient alors l'instruction chez les Frères des Ecoles chrétiennes.

L'Assemblée Nationale anéantit l'enseignement catholique. La Convention va inaugurer l'enseignement républicain ; mais il faut trouver de nouveaux maîtres et de nouvelles maîtresses et leur constituer un traitement convenable. Là, commencent les difficultés.

Le 12 décembre 1792 paraît un premier décret sur l'organisation des écoles primaires :

« Les écoles primaires, y est-il dit, formeront le premier degré d'instruction. On y enseignera les connaissances rigoureusement nécessaires à tous les citoyens. Les personnes chargées de l'enseignement s'appelleront instituteurs. »

La vente des biens des séminaires et collèges subissait de nombreux arrêts à cause de l'opposition qu'elle rencontrait. En outre, arrivaient de continuelles réclamations, relativement aux collèges anglais, écossais, irlandais, aux personnes qui y résidaient et aux biens qui en composaient la dotation.

Le 14 février 1793, la Convention promulgue le décret suivant :

« La loi concernant la suppression des congrégations séculières ne s'étendant pas aux établissements d'instruction publique indépendants de ces fondations, la vente des biens de ces établissements continuera à être suspendue conformément aux décrets rendus par l'Assemblée Nationale. » Elle y ajoute cet article relatif aux maîtres : « Le traitement des professeurs actuellement en exercice dans les villes au-dessous de 30,000 âmes, ne pourra être moindre de 1,000 livres ; et dans les villes au-dessus de cette population de 1,500 livres, sans néanmoins que le

maximum pour les premières villes puisse s'élever au-delà de 1,500 livres et pour les autres au-delà de 2,000 livres. »

V

Aussitôt surgirent des réclamations d'un nouveau genre. Il y avait à Lyon des écoles gratuites pour les pauvres, dites *Ecoles Saint-Charles*. Ces écoles avaient été fondées dans la seconde moitié du XVII[e] siècle par le prêtre bressan Charles Démie qui créa le *Séminaire de Saint-Charles* pour y former des instituteurs, et *la Congrégation des Filles de la charité,* vouée à l'enseignement. Trois domaines, appartenant à ces établissements, avaient été vendus à un prix élevé. Les administrations réunies des Collèges de Saint-Charles trouvèrent mauvais qu'on les empêchât de continuer la vente. Elles eurent gain de cause. La Convention Nationale, deux jours après, le 16 février 1793, suspendit l'exécution de son décret du 14, quant aux biens confisqués, et ne maintint que l'article concernant les traitements.

Le 8 mars suivant, elle coupa court à toutes les réclamations par un nouveau décret. On y lisait à l'article premier : « Les biens formant la dotation des collèges, des bourses et de tous autres établissements d'instruction publique français, sous quelque dénomination qu'ils existent, seront dès à présent vendus dans la même forme et aux mêmes conditions que les autres domaines de la République, sauf les exceptions cy-après énoncées ». L'article second concernait l'administration de ces biens, jusqu'à la vente, par les préposés de la régie des domaines nationaux.

« Les dits collèges ou établissements, ajoutait l'article troisième, cesseront de recevoir à compter de ce jour les rentes et arrérages qui pourraient leur être dûs par le Trésor public ». A l'article quatrième, il était dit que les préposés de la régie rendraient compte de leur gestion.

L'article cinquième et le sixième spécifiaient les exceptions ; les suivants ont rapport à la validité des ventes et aux traitements.

Art. 5. — Sont exceptés des dispositions contenues dans les articles 1 et 2, tous les bâtiments servant ou pouvant servir à l'usage des collèges et de tous autres établissements des deux sexes, les logements des instituteurs, professeurs et élèves, ensemble les jardins et enclos y attenant.

Art. 6. — Sont exceptés pareillement les biens de tout genre formant la dotation de tous les établissements étrangers.

Art. 7. — Toutes ventes de biens dépendant des collèges et autres établissements d'instruction publique sont validées par le présent décret. La Convention annule seulement la vente des objets réservés par l'article 5.

Art. 8. — A compter du premier janvier 1793, le payement des professeurs et instituteurs tant des collèges que de tous établissements d'instruction publique sera à la charge de la Nation.

Art. 9. — Les établissements d'instruction publique, dont les fonds ont été toujours faits par la trésorerie nationale, continueront d'être payés sur les anciens états, de la même manière, jusqu'à la nouvelle organisation.

Art. 10. — Il sera payé à chaque professeur et instituteur ce qui aura été convenu par les corps administratifs, sans néanmoins que le traitement de chacun puisse excéder, savoir : dans les villes au-dessous de 30,000 âmes, 1,500 livres, et dans les villes au-dessus de cette population, 2,000 livres.

En vertu de ce décret et malgré les exceptions qui s'y trouvent spécifiées, les ventes d'écoles allèrent leur train. Déjà les biens du Séminaire de Beauvais à Remy (45 mines de terre ou 20 hect. 52 cent.) avaient été vendus le 11 février 1791, moyennant 12,000 livres.

Ceux de la Congrégation Notre-Dame de Compiègne, au Grand-Fresnoy, furent adjugés le 11 octobre 1793, le moulin au prix de 7,000 livres

et les terres formant 94 ares 66 centiares, au prix de 1,350 livres.

Ceux du Séminaire de Senlis à Houdancourt, eurent le même sort, le 25 juillet 1794. Trois hectares 20 ares 40 centiares de terre furent donnés pour 11,200 livres, payables en assignats.

L'école de Francières, estimée, en 1790, 712 l. 10 sous, fut adjugée le 7 brumaire an IV (29 oct. 1795) pour 51,300 livres, qui furent soldées en assignats. Les 10 ares 73 cent. de terre qui lui appartenaient furent vendus le 5 messidor an V (23 juin 1797) la somme de 396 francs.

L'école de Chevrières, donnée par la maréchale de la Mothe-Houdancourt, estimée 4,000 livres, fut adjugée le 11 nivose an VIII (1er janvier 1800) au prix de 35,000 francs. Les assignats figurèrent au payement.

Nous n'avons cité que des ventes faites dans le canton d'Estrées-Saint-Denis. Il en fut partout de même.

VI

Détruire les écoles religieuses avait été une besogne facile. Les remplacer par des écoles républicaines devenait plus difficile. La Convention n'épargna pas les décrets.

Le 30 mai 1793, elle édictait :

Art. 1. — Il y aura une école dans les lieux qui ont depuis 400 jusqu'à 1,500 individus. Cette école pourra servir pour toutes les habitations moins peuplées qui ne seront pas éloignées de plus de 1,000 toises (deux kilomètres).

Art. 2. — Il y aura dans chacune de ces écoles un instituteur chargé d'enseigner aux élèves les connaissances élémentaires nécessaires aux citoyens pour exercer leurs droits, remplir leurs devoirs et administrer leurs affaires domestiques.

. . . .

Art. 4. — Les instituteurs seront chargés de

faire aux citoyens de tout âge, de l'un et de l'autre sexe, des lectures et des instructions une fois par semaine. (C'était pour remplacer les offices et les instructions du dimanche).

La nouvelle organisation des écoles figurait parmi les lois ; mais les écoles ne s'ouvraient pas ou restaient sans élèves. La Convention pensa qu'aux abords de l'hiver ses règlements seraient mieux accueillis.

Le 30 vendémiaire an II (21 octobre 1793), elle remania son décret du 30 mai précédent. Elle y disait :

Art. 1. — Il y a des premières écoles distribuées dans toute la République à raison de la population.

Art. 2. — Les enfants reçoivent dans ces écoles la première éducation physique, morale et intellectuelle, la plus propre à développer en eux les mœurs républicaines, l'amour de la Patrie et le goût du travail.

Art. 3. — Ils apprennent à parler, lire, écrire la langue française.

On leur fait connaître les traits de vertu qui honorent le plus les hommes libres, et particulièrement les traits de la Révolution française, les plus propres à leur élever l'âme et à les rendre dignes de la liberté et de l'égalité. Ils acquièrent quelques notions géographiques de la France. La connaissance des droits et des devoirs de l'homme et du citoyen est mise à leur portée par des exemples et par leur propre expérience.

On leur donne les premières notions des objets naturels qui les environnent et de l'action naturelle des éléments.

Ils s'exercent à l'usage des nombres, du compas, du niveau, des poids et mesures, du levier, de la poulie et de la mesure du temps.

On les rend souvent témoins des travaux champêtres et des ateliers. Ils y prennent part autant que leur âge le permet.

Art. 4. — Il y a une première école par com-

mune dont la population est de 400 à 1,500 habitants des deux sexes et de tout âge.

Art. 5. — Sur la demande des habitants et l'avis des corps administratifs, il peut être établi une première école dans les lieux qui n'ont pas la population exigée par l'article précédent, pourvu que cette population se trouve dans l'arrondissement de mille toises de rayon et que dans cet arrondissement il n'y ait pas d'autres écoles. »

Ce décret déterminait le nombre des écoles à établir et traçait le programme de l'enseignement, mais il restait muet sur la condition des maîtres.

Le décret du 29 frimaire an II (19 décembre 1793) combla cette lacune.

Section première.— *De l'enseignement en général.*

« Art. 1. — L'enseignement est libre.

Art. 2. — Il sera fait publiquement.

Art. 3. — Les citoyens et citoyennes qui voudront user de la liberté d'enseigner seront tenus :

1° De déclarer à la municipalité ou section de la commune qu'ils sont dans l'intention d'ouvrir une école ;

2° De désigner l'espèce de science ou art qu'ils se proposent d'enseigner ;

3° De produire un certificat de civisme et de bonnes mœurs, signé de la moitié des membres du Conseil général de la commune et par deux membres au moins du comité de surveillance de la section ou du lieu de leur domicile ou du lieu qui est le plus voisin.

Art. 4. — Les citoyens et citoyennes qui se vouent à l'instruction et à l'enseignement de quelque art ou science que ce soit, seront désignés sous le nom d'instituteurs et d'institutrices.

Section deuxième. — *De la surveillance de l'enseignement.*

. . . .

Section troisième. — *Du premier degré d'instruction.*

Art. 1. — La Convention nationale charge son comité d'instruction de lui présenter les livres élémentaires des connaissances absolument nécessaires pour former les citoyens et déclare que les premiers de ces livres sont : *les Droits de l'homme, la Constitution, le Tableau des actions héroïques et vertueuses.*

Art. 2. — Les citoyens et citoyennes qui se borneront à enseigner à lire, à écrire et les premières règles de l'arithmétique, seront tenus de se conformer dans leur enseignement aux livres élémentaires adoptés et publiés à cet effet par la Représentation nationale.

Art. 3. — Ils seront salariés par la République, à raison du nombre des élèves qui fréquenteront leurs écoles et conformément au tarif compris dans l'article suivant.

Art. 4. — Les instituteurs et institutrices qui ouvriront des écoles dans les communes de la République, quelle que soit leur population, recevront, annuellement, pour chaque enfant ou élève, savoir : l'instituteur, la somme de 20 livres ; l'institutrice, 15 livres. Les communes éloignées de plus d'une demi-lieue du domicile de l'instituteur le plus voisin et dans lesquelles, par défaut de population, il ne s'en établirait pas, pourront, d'après l'avis des directoires des districts, en choisir un. La République lui accordera un traitement annuel de 500 livres . . . .

Art. 6. — Les pères, mères, tuteurs et curateurs seront tenus d'envoyer leurs enfants ou pupilles aux écoles du premier degré d'instruction.

Art. 7. — Cet article oblige les parents et tuteurs à déclarer le nombre et l'âge de leurs enfants et à désigner l'école qu'ils auront choisie pour les faire instruire.

Art. 8. — Les enfants ne seront point admis dans les écoles avant l'âge de six ans ; ils y seront envoyés avant celui de huit.

Art. 9. — Les pères et mères, tuteurs et curateurs qui ne se conformeraient pas aux dispositions des articles 6, 7 et 8 de la présente section, seront dénoncés au tribunal de la police correctionnelle ; et si les motifs qui les auraient empêchés de se conformer à la loi ne sont pas reconnus valables, ils seront condamnés pour la première fois à une amende égale au quart de leurs contributions. »

Si l'instruction n'était pas gratuite, elle était bien laïque et obligatoire.

Le culte catholique était proscrit. On venait de placer sur les autels la déesse Raison. Joseph Humet, curé de Chevrières, songea à se faire recevoir instituteur.

Le 10 nivose an II (30 décembre 1793), il se présenta à cet effet devant le jury du district et le 10 ventose suivant (28 février 1794), il demanda et obtint de la municipalité de Chevrières une autorisation de tenir école. Le pauvre curé, après avoir accepté la constitution civile du clergé et prêté le serment exigé, cherchait encore un moyen d'échapper à la persécution et de remplir sans danger quelque fonction de son ministère.

VII

Les décrets de la Convention nationale, malgré les menaces qu'ils renfermaient, se heurtaient à des difficultés insurmontables.

Les maîtres manquaient toujours et les écoles restaient vides. Le conventionnel Grégoire constatait que sur plus de 700 districts, 67 seulement possédaient des écoles ouvertes.

Le Directoire essaya de triompher de tous les obstacles. Le 3 frimaire an IV (24 novembre 1795), il fut décidé, non plus qu'il y aurait une école dans tout village de 400 âmes, mais qu'une ou plusieurs écoles seraient établies dans chaque canton. Pour faciliter le recrutement des instituteurs, on leur fit de belles promesses. Ils devaient être logés par la République. Ils auraient un jar-

din. Ils recevraient de leurs élèves une rétribution annuelle et les municipalités ne pourraient exonérer de cette rétribution qu'un quart des enfants pour cause d'indigence. Rien n'y fit.

Le 11 frimaire an VII (1er décembre 1797), les frais de l'instruction primaire sont classés par la loi au nombre des dépenses communales. Le malaise persista.

Le 11 floréal an X (1er mai 1802), on sentit le besoin de formuler une nouvelle loi sur l'enseignement. Elle portait au titre II relatif aux écoles primaires :

Art. 2. — Une école primaire pourra appartenir à plusieurs communes à la fois, suivant la population et les localités de ces communes.

Art. 3. — Les instituteurs seront choisis par les maires et les conseils municipaux. Leur traitement se composera : 1° du logement fourni par les communes ; 2° d'une rétribution fournie par les parents et déterminée par les conseils municipaux.

Art. 4. — Les conseils municipaux exempteront de la rétribution ceux des parents qui seraient hors d'état de la payer. Cette exemption ne pourra néanmoins excéder le cinquième des enfants reçus dans les écoles primaires.

Art. 5. — Les sous-préfets seront spécialement chargés de l'organisation des écoles primaires ; ils rendront compte de leur état, une fois par mois, aux préfets.

Il en fut de cette ordonnance comme des précédentes.

Rien ne put faire sortir l'enseignement public de son marasme. Portalis se plaignait que depuis dix ans les enfants avaient été réduits au vagabondage par suite de la fermeture de la plupart des écoles.

VIII

L'Empire, à son tour, vint règlementer les écoles ; il le fit avec son absolutisme habituel. Le 17 septembre 1808, fut promulguée la loi suivante :

« A dater du premier janvier 1809, l'enseignement public dans tout l'Empire sera confié exclusivement à l'Université. Tout établissement quelconque d'instruction qui, à l'époque ci-dessus, ne serait pas muni d'un diplôme du grand Maître, cessera d'exister. »

Mais déjà, par décret du 17 mars 1808, Napoléon Ier avait agrégé l'institut des Frères des Ecoles chrétiennes à l'Université.

L'Eglise, « cette perpétuelle recommenceuse », comme l'a qualifiée l'un de ses pires ennemis, l'Eglise allait reprendre son œuvre éducatrice si brutalement interrompue par la Révolution. De nouvelles Congrégations religieuses se formèrent et l'enseignement catholique redevint en faveur.

Toutefois, c'est seulement à dater de 1825 que la plupart des Communautés enseignantes obtinrent une situation légale.

La loi du 24 mai 1825 renfermait à leur égard les dispositions suivantes :

« Aucune Congrégation religieuse de femmes ne sera autorisée qu'après que ses statuts dûment approuvés par l'évêque diocésain auront été vérifiés et enregistrés au Conseil d'Etat et en la forme requise par les bulles d'institution canonique. Ces statuts ne pourront être approuvés et enregistrés s'ils ne contiennent la clause que la Congrégation est soumise dans les choses spirituelles à la juridiction de l'Ordinaire. Après la vérification et l'enregistrement, l'autorisation sera accordée par une loi à celles des Congrégations qui n'existaient pas au 1er janvier 1825. A l'égard de celles des Congrégations qui existaient antérieurement au 1er janvier 1825, l'autorisation sera accordée par une ordonnance du roi. »

Une ordonnance du 29 février 1816 avait attribué aux évêques la surveillance des écoles. Une autre, datée du 8 avril 1824, les fit rentrer complètement sous leur autorité, en laissant à leur sagesse le choix du mode d'organisation qu'ils jugeraient le plus convenable. Monseigneur de Lesquen, évêque de Beauvais, rédigea aussitôt, pour les écoles primaires de son diocèse, un règlement qu'il rendit obligatoire le 14 septembre 1824. L'école de chaque village avait pour inspecteur né le desservant de la paroisse. Aucun maître d'école n'était admis à exercer qu'après en avoir reçu l'autorisation de l'évêque.

IX

Ce régime dura jusqu'en 1833. Une loi du 28 juin de cette année, appelée loi Guizot, du nom de son promoteur, retira aux évêques la direction de l'enseignement et créa pour les écoles l'organisation qui subsiste encore aujourd'hui.

Les maîtres et les maîtresses ne pouvaient exercer s'ils n'étaient munis d'un brevet de capacité. « L'instruction primaire élémentaire, disait la loi, comprend nécessairement l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française et du calcul, le système légal des poids et mesures. » L'instituteur remplissait à l'église les mêmes fonctions qu'auparavant. Le curé ou le pasteur faisait partie du Comité de surveillance avec le maire.

La loi Falloux des 19 janvier, 26 février et 15 mars 1850, ainsi nommée parce qu'elle fut proposée par le comte de Falloux, admit trois équivalents au brevet de capacité :

1° Ce brevet pouvait être suppléé par un certificat de stage délivré par le Conseil départemental aux personnes qui justifieraient avoir enseigné pendant trois ans au moins dans les écoles autorisées à recevoir des stagiaires.

2° Il pouvait encore être suppléé par le diplôme de bachelier, par le titre de ministre d'un des cultes reconnus par l'Etat, ou par un certificat d'admission dans une des écoles spéciales de l'Etat.

3° Enfin, les lettres d'obédience en tenaient lieu pour les institutrices appartenant à des congrégations religieuses vouées à l'enseignement et reconnues par l'Etat.

Un Conseil supérieur de l'Instruction publique remplaçait le Conseil de l'Université. L'inspection des écoles primaires appartenait de droit au maire et au curé.

En plus d'un village, la cloche de l'église continua à appeler les enfants aux heures des classes, comme au temps où les curés dirigeaient eux-mêmes les écoles.

X

A la faveur de cette loi, les écoles de filles se multiplièrent et de nouvelles congrégations se formèrent. Dans notre département, M. l'abbé Pascal Labarre, curé de Gaudechart, réunit quelques pieuses filles, sous la direction desquelles les jeunes personnes du pays reçurent l'instruction religieuse et firent l'apprentissage des travaux manuels. Cette œuvre prit de tels développements que le 11 décembre 1855, Monseigneur Gignoux l'érigea en congrégation sous le nom d'*Institut des Petites Servantes de Marie-Immaculée*. Mlle Dumontier, originaire de Breteuil (Oise), après avoir prononcé ses vœux le 2 mars 1868, sous le nom de sœur Marie-Thérèse, devint la première supérieure générale et conserva le gouvernement de la congrégation jusqu'à sa mort arrivée en 1896.

Dès le 9 janvier 1856, un décret impérial avait reconnu l'Institut à supérieure générale et lui avait ainsi donné une existence légale.

A Domfront, dans l'Oise encore, Madame Alphonse Petit, qui, à la mort de son mari en

1841, avait commencé à recueillir des malheureux en sa demeure, ne tarda pas à former une petite communauté de personnes pieuses, que Monseigneur Gignoux, en 1854, érigea en congrégation religieuse sous les auspices de la Sainte Vierge Marie, honorée dans le mystère de sa Compassion. Le gouvernement la reconnut l'année suivante et l'autorisa à supérieure locale.

Enfin, en 1859, il reconnut l'Institut comme congrégation hospitalière et enseignante à supérieure générale.

Dès lors, le nom de *Filles de la Compassion, servantes du Seigneur*, fut donné à cette pieuse famille, dont Madame Alphonse Petit était la mère et dont elle devint la supérieure générale sous le nom de Marie de la Compassion, après avoir pris elle-même l'habit de la congrégation.

En 1880, les *Filles de la Compassion* avaient cinq écoles et les *Petites Servantes de Marie-Immaculée de Gaudechart* quinze. En outre, les *Religieuses de Saint-Joseph de Cluny* en avaient douze, les *Religieuses du Sacré-Cœur de Jésus de Saint-Aubin-les-Elbeuf* soixante, les *Sœurs de la Sainte-Famille d'Amiens* quinze, les *Sœurs de la Providence de Portieux* six. Les *Religieuses de Saint-Vincent de Paul*, les *Sœurs de la Charité et Instruction chrétienne de Nevers*, les *Religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve*, les *Sœurs de la Providence de Rouen*, celles de la *Providence de Ruillé-sur-Loir*, etc., se partageaient vingt-deux autres écoles.

L'éternel ennemi de Dieu, du genre humain, de l'ordre et de la paix, ne pouvait tolérer une telle extension des écoles catholiques. Il entra de nouveau en fureur.

Un formidable orage ne tarda pas à gronder sur l'église.

Le reste est connu.

Un arrêté du 6 janvier 1881 prescrit de consulter les pères de famille sur la participation de leurs enfants à l'instruction religieuse.

Une loi du 16 juin suivant établit la gratuité

absolue de l'enseignement primaire et exige de tous les maîtres et de toutes les maîtresses le brevet de capacité, supprimant par le fait les lettres d'obédience.

Une autre du 28 mars 1882 déclare l'instruction obligatoire et retire aux curés le droit d'inspection, de surveillance, de direction, dans les écoles publiques et privées.

La loi des 30 et 31 octobre 1886 ordonne la laïcisation complète de l'enseignement et oblige les instituteurs à renoncer à toute fonction à l'église.

Enfin, la loi de 1901 *sur les Associations*, complétée par celle de 1904 sur la *Suppression des Congrégations*, achève l'œuvre.

Observons l'incroyable ironie des choses et des temps. En beaucoup d'endroits, la cloche de l'église continue à sonner l'école, pendant que, dépossédée de ses écoles, privée de ses maîtres, le plus souvent battue en brèche par l'enseignement officiel, l'Eglise est mise dans l'impossibilité d'ouvrir de nouvelles classes ; et le tout s'accomplit au nom de *la liberté*, de *l'égalité* et de *la fraternité*.

E. MOREL.

LE CENTENAIRE

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

COMPTE-RENDU (1)

Les centenaires, depuis assez longtemps, sont à l'ordre du jour ; et, tandis que les oriflammes, orchestres et appareils pompeux paraissent être les apanages obligatoires de la plupart d'entre eux, d'autres, au contraire, conservent une simplicité d'allure qui n'en rend souvent le cérémonial que plus attrayant.

Tel était le caractère de celui de la Société des Antiquaires de France, auquel vous aviez confié à votre Président la très honorable mission de vous représenter.

Cette solennité s'est déroulée, le lundi onze avril dernier, dans le grand salon carré du Louvre, qui servait ainsi de cadre merveilleux aux membres éminents de la Société, à leurs savants associés et aux représentants des nombreuses Sociétés correspondantes, qui s'étaient empressés de répondre à l'aimable invitation de la Commission d'organisation.

Une basse estrade, frangée d'or, avait été seulement dressée à l'extrémité du salon ; les

(1) Lu dans la séance du 15 avril 1904.

banquettes des salles du Louvre, rendues disponibles par la fermeture réglementaire du lundi, servaient de sièges, ainsi que deux cours latéraux de légères banquettes à dossier, laissant en pleine valeur les splendeurs picturales qui font de cette pièce l'une des plus grandioses et l'une des plus riches, sinon la plus riche du monde entier.

Sur cette estrade, avaient pris place, avec les délégués du gouvernement, la plupart des *quarante-cinq* de la Société — car, comme à la grande Académie, le nombre des membres résidants est strictement limité à la Société Nationale des Antiquaires et, de plus, circonstance aggravante, chacun de ces derniers, à l'encontre sinon à l'inverse de nos immortels, est rigoureusement astreint à la production annuelle d'un travail inédit.

Sur les banquettes, au milieu et de chaque côté de la salle, se trouvaient les membres associés, les invités et les délégués des Sociétés françaises ou étrangères, formant un groupe compact d'au moins deux cents personnes.

En l'absence de M. le comte Durrieu, retenu à la chambre par une malencontreuse grippe, M. Omont, de l'Institut, l'un des vice-présidents, présidait cette solennité. A sa droite, avaient pris place : MM. Bayet, directeur de l'enseignement supérieur, Heuzey, de Barthélemy, N. Valois, de l'Institut, et Kaempffen, directeur des musées nationaux ; à sa gauche : MM. Henry Marcel, directeur des beaux-arts, Léopold Delisle, directeur de la bibliothèque nationale, Héron de Villefosse, conservateur des Antiquités grecques et romaines, au musée du Louvre, et Croizet, de l'Institut.

En arrière étaient massés : MM. Babelon, Longnon, Perrot, de l'Institut, le prince Roland Bonaparte, Maurice Prou, comte de Baye, Blanchet, Enlart, Lefèvre-Pontalis, etc., etc.

Le discours, préparé par M. Durrieu, fut lu par M. Héron de Villefosse, qui s'acquitta de cette tâche avec une véritable *maëstria*.

Dans ce discours, le président des Antiquaires de France remercie d'abord le gouvernement d'avoir bien voulu s'associer au centenaire, en s'y faisant représenter officiellement par deux personnages des mieux qualifiés, et en permettant à la Société de se retrouver, après un siècle, dans ce palais du Louvre, où elle s'est formée en 1804.

Il démontre ensuite que la vaillante Société, depuis cette époque lointaine, ne s'est jamais écartée de son but, a constamment suivi sa voie, se souciant peu des obstacles, même des plus dangereux ; et que, restant fidèles à la devise : GLORIÆ MAJORVM, la plupart de ses membres ont rendu d'immenses services tant à l'histoire proprement dite qu'à celle des arts en général. Se renfermant enfin dans la spécialité où il excelle, M. le comte Durrieu étudie les phases de la peinture au XVe siècle, en faisant surtout ressortir les heureuses influences étrangères sur l'art français, qui s'épanouit alors avec les Jean Fouquet, les Nicolas Froment, etc., etc. : en un mot, avec nos *Primitifs*, dont l'exposition rétrospective, correspondant précisément avec le centenaire des Antiquaires, permet justement d'en admirer toutes les gracieuses merveilles.

La lecture de ce discours fut souvent coupée de sincères marques d'approbation, mais

un passage rendant pleine justice à l'heureuse collaboration de l'armée et du clergé dans les découvertes archéologiques, en a surtout été remarqué, et a donné lieu à d'unanimes et vigoureux applaudissements.

M. le Directeur de l'enseignement supérieur se lève alors et, d'une voix chaude et persuasive, prononce une allocution qui est vivement écoutée. M. Bayet, en effet, se dit doublement heureux de se trouver au centenaire, comme fonctionnaire du ministère de l'Instruction publique et comme membre, depuis près de trente années, de la Société des Antiquaires. A ce double titre, toutes ses sympathies sont acquises à cette Société, dont il retrace rapidement l'existence primitive et la féconde influence sur les études historiques et archéologiques. Il regrette toutefois que nos *Antiquités nationales* ne soient pas dotées d'une chaire spéciale d'enseignement au Collège de France, à l'égal des antiquités grecques et romaines, voire même des antiquités égyptiennes. Il ne désespère pas, si les ressources ministérielles ne permettent guère, en ce moment, de songer à ce luxe, ou plutôt à cette impérieuse nécessité, de voir bientôt un de ces Mécènes, comme il s'en trouve encore en notre chère France, fournir spontanément la dotation nécessaire à cet indispensable auxiliaire des richesses accumulées au musée spécial de ces antiquités nationales, au splendide musée de Saint-Germain-en-Laye.

A M. Bayet, succède M. Henry Marcel, directeur général des Beaux-Arts, qui, lui aussi, dans quelques phrases nettes, concises et finement ciselées, félicite la Société des

Antiquaires de France des services rendus particulièrement aux arts. Il ne voit, dans la vieille hospitalité qu'elle reçoit au Louvre, que la réciproque ou mieux une juste récompense aux recherches et aux efforts de la Société des Antiquaires, pour la détermination et l'augmentation de nos œuvres artistiques.

Avant de donner la parole à M. Valois, secrétaire de la Société, M. le Président fait connaître la longue liste des adresses et des adhésions reçues de tous les coins de la France et de l'étranger. Nous n'essaierons point de le suivre dans cette énumération homérique, dans laquelle nous trouvons une nouvelle preuve de la sympathie et de l'autorité dont jouit la Société des Antiquaires dans l'univers entier.

Enfin, avec M. Valois, nous arrivons au morceau de résistance de la journée. Son discours, ou plutôt son rapport sur la création, l'existence, le but et les résultats de la Société des Antiquaires de France, est un véritable modèle d'érudition, de netteté et de bon goût ; et nous ne pouvons mieux faire que d'emprunter l'analyse de ce morceau remarquable à l'une de nos importantes feuilles quotidiennes (1) :

Faire l'historique d'une Société savante aussi grave que la Société des Antiquaires, citer des dates, des noms, les lieux successifs où la Société a tenu séance, établir la statistique de ses membres, retracer le programme, qui a varié ou tout au moins s'est amplifié, de ses études, et tenir son public en haleine de la première à la dernière

(1) *L'Eclair*, numéro du 12 avril 1904.

ligne, tel est le tour de force que M. Valois a accompli, sans qu'il en parût le moins du monde incommodé.

Rien de plus attrayant et de plus piquant que cette « Académie celtique », tel était le titre de la Société des Antiquaires au jour de sa fondation, en 1804, alors qu'elle reportait tout aux Celtes et qu'elle considérait, le plus sérieusement et le plus consciencieusement du monde, que le bas-breton était antérieur au déluge, que les Celtes avaient tout conquis, que tout découlait d'eux et que le Druide était l'image de la puissance suprême et de l'omniscience.

La Tour d'Auvergne, le premier grenadier de France, se fit inscrire des premiers au nombre des membres de l'Académie celtique ! Et l'on vit se faire « peindre en druide » le premier de ses présidents. Ces enthousiasmes naïfs, ces utopies n'empêchèrent point l'Académie celtique de manifester sa vitalité et de poursuivre ses travaux sans interruption, dans les circonstances les plus périlleuses — que l'on soit à la veille d'Austerlitz ou au lendemain de la bataille de Brienne, les séances continuent.

C'est au Louvre qu'on lui donne d'abord l'hospitalité. Elle en est bien vite expulsée. La voici aux Petits-Augustins en 1815. La catastrophe de Waterloo ne suspend aucune de ses trois séances mensuelles. Tout se passe alors comme aujourd'hui ; c'est-à-dire que l'on cause amicalement, sans emphase, sans embarras, sans querelles.

Les membres de la Société appartiennent aux opinions les plus diverses. On y voit des francs-maçons fraternisant avec des Vendéens. C'est à Joséphine qu'a été dédié le premier volume des *Mémoires* publié en 1807 ; on dédiera plus tard les autres volumes au pouvoir existant. Ce n'est ni de la faiblesse, ni de l'intérêt ; c'est au bout du compte du nationalisme, dans le sens le plus élevé du mot.

Mais voici qu'on critique l'Académie celtique. On

lui reproche ses doctrines fondées sur des hypothèses, on lui prouve de manière irréfutable que tout le monde ne parle pas le bas-breton. Elle réfléchit et consent sagement à étendre son domaine. C'est alors que, le 29 octobre 1813, elle prend le titre de Société des Antiquaires de France. En 1819, elle tient sa première séance publique, et c'est de 1829 que date son organisation actuelle, fixant à 45 le nombre de ses membres résidants.

De même qu'elle tenait séance au moment des victoires ou des défaites de l'empire, de même elle demeura impassible durant les événements de 1830, de 1848, du coup d'Etat, du siège et de la Commune.

Pendant les Glorieuses, nous conte M. Valois, se perdit d'une façon singulière un rapport de l'un des secrétaires de la Société, rapport qui démontrait avec une évidence incontestable l'authenticité d'un manuscrit d'Alcuin, authenticité niée par des savants jaloux.

Ce rapport fut pris par des patriotes bien pensants qui en firent des bourres pour leurs fusils. C'est bien fâcheux pour le manuscrit d'Alcuin.

Et pour nous donner un témoignage de la sérénité avec laquelle se poursuivaient les travaux de la Société, pendant les plus mouvementées périodes de notre histoire, M. Valois signale les conférences de M. Egger sur les pigeons voyageurs sous les Romains, alors que les obus prussiens tombaient sur Paris en 1870.

Nous n'ajouterons, à cette brillante analyse, que quelques mots relativement à l'un des membres de cette vieille Académie celtique, offrant pour nous un souvenir et un intérêt tout particuliers.

Au nombre des premiers fondateurs, antérieurement même au brave La Tour d'Auvergne, se rencontre le nom d'un autre breton, comme lui *féru* des Celtes, et bien capable de

se faire peindre en *Druide*. C'est celui du citoyen Jacques Cambry, qui fut le premier préfet du notre département et auquel nous sommes redevables de nombreuses observations, sinon de judicieuses études archéologiques sur nos régions. Sa description de l'Oise laisse bien à désirer en la forme et au fond, mais elle est bourrée de faits précis et d'observations qui constituent, avec les ouvrages des Louvet, des Loisel, des Simon, des Daire, des Le Vasseur, etc., les véritables prolégomènes de notre histoire locale. De plus, son atlas, malgré le travers du fier magistrat de s'y prélasser, presque à chaque planche, en grand uniforme, nous retrace des monuments et des sites disparus depuis longtemps pour la plupart, mais que les amis de l'antiquité y considèrent toujours avec bonheur.

La fin du brillant rapport de M. Valois fut saluée de longs bravos et ensuite eut lieu la proclamation des médailles d'or et d'argent que la gracieuse initiative et le généreux concours de M. Ch. Ravaisson-Mollien permettaient à la Société des Antiquaires d'attribuer à de nombreux correspondants de la province ou de l'étranger.

Parmi ces lauréats, nous sommes heureux de citer, en leur adressant nos plus sincères et nos plus cordiales félicitations :

1° M. Edgar Mareuse, de Paris, membre titulaire de la Société historique de Compiègne, qui consacre presque tous ses moments aux sciences archéologiques et qui fut honoré d'une médaille d'or ;

2° M. le chanoine Müller, aumônier de

l'Hospice de Condé et membre correspondant de la Société historique, dont les multiples et savants travaux furent récompensés d'une médaille d'argent.

Enfin, cette mémorable journée se compléta ou s'acheva, le soir, par un banquet au Palais du quai d'Orsay. Près de deux cents convives s'y trouvèrent et les *toasts* y furent dignes des discours du matin, au grand salon du Louvre.

La chaleur communicative du banquet resserra davantage encore les liens de confraternité entre les Antiquaires de France et leurs nombreux invités, et chacun se retira avec les meilleures dispositions pour de nouvelles études historiques ou de nouvelles conquêtes archéologiques.

L. Plessier.

13 avril 1904.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

Séance du 20 mai 1904.

Présidence de M. Plessier, président.

MM. Benaut, Benoit, Bias, le baron de Bonnault, le comte J. de Bréda, Cauchemé, Colin, Delaidde, Dervillé, Mlle Deverson, MM. Dubloc, Lambin, Mme Le Féron d'Eterpigny, MM. les chanoines Morel, Müller et Pihan, MM. Plessier, de Romiszowski, de Roucy, l'abbé Roy, Sabattier, assistent à la séance.

Se sont excusés : MM. R. Chevallier et Peiffer.

M. le Président rappelle à la Société le Congrès que doit tenir au Puy, la Société française d'archéologie, du 21 au 28 juin. Sont alors désignés pour nous y représenter : MM. de Bonnault, Cauchemé, Chevallier et Daussy. L'année prochaine, le Congrès de la Société française d'archéologie aura lieu à Beauvais et M. le Président est heureux de porter à notre connaissance, que la visite de Compiègne et de ses environs figure au programme.

La Fédération archéologique et historique de Belgique doit également avoir un Congrès, à Mons, qui ouvrira le 30 juillet. Sont désignés pour nous y représenter : MM. Plessier et de Bonnault.

Il est procédé à la présentation de nouveaux membres titulaires :

M. l'abbé Thétard, premier vicaire à l'église Saint-Jacques, par MM. le chanoine Morel et Dervillé.

M. Félix Dubois, percepteur honoraire, à Margny, par MM. Benaut et Plessier.

M. le Baron Joseph Le Pelletier de Glatigny, par MM. de Bonnault et le chanoine Morel.

Suivant l'usage, il a été procédé, à la fin de la séance, au vote sur l'admission de ces nouveaux membres qui sont alors proclamés membres titulaires.

Nous avons reçu des Sociétés correspondantes, les ouvrages suivants :

Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, 1904, fas. IV.

Annales de la Société archéologique de Namur, T. XXIV, liv. 4ᵉ.

Bulletin des Antiquaires de France, 1903.

Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques, 1903, liv. 3ᵉ.

Société d'études de Cambrai, 1904, 3ᵉ numéro.

Société historique et archéologique de l'Orléanais. 1903, Trim. 2, 3, 4.

Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, 1904, trim 1 et 2.

Bulletin mensuel de la Société d'archéologie Lorraine, avril 1904.

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes.

Travaux de l'Academie nationale de Reims, vol 113.

Procès-Verbaux de la Commission municipale du Vieux Paris, année 1903, juillet-décembre.

Bulletin des Antiquaires de Picardie, 1903, 4ᵉ trimestre, où le Secrétaire signale à ses confrères une charmante étude de M. A. de Francqueville sur les anciennes maisons à pans de bois existant encore dans les villages de Picardie. L'auteur, qui manie aussi délicatement le crayon que la plume, fait revivre d'abord sous nos yeux la maison type, avec son mobilier inventorié jusqu'en ses moindres détails. Puis il signale, dessine et décrit les trop rares épaves de ces vieilles demeures que le temps fait disparaître chaque jour.

Le Président recommande à l'attention de ses collègues une publication de la Société académique de Laon, sur les anciennes papeteries du département de l'Aisne, par M. A. Matton.

Enfin, nous devons remercier notre confrère, M. l'abbé Marsaux, de nous avoir envoyé sa dernière plaquette sur les drames liturgiques et les mystères du moyen âge.

Suivant l'usage, il est décidé de faire prochainement une excursion archéologique ; la date du jeudi 9 juin est admise, ainsi que le projet de visiter Longpont et Septmont.

L'abbé Morel a la parole pour nous communiquer son rapport sur le Congrès des Sociétés savantes, tenu à Paris, du 5 au 9 avril dernier.

Notre confrère s'excuse de ne pouvoir nous énumérer qu'une faible partie des travaux présentés dans les diverses sections, car il ne saurait avoir le don d'ubiquité.

Je lui ferais volontiers le reproche d'être trop complet et de rendre bien difficile la rédaction de ce procès-verbal. J'aurais voulu ne m'arrêter qu'aux œuvres touchant particulièrement notre pays, présentées par des hommes que nous connaissons depuis longtemps : MM. Pilloy, l'excellent collaborateur de M. Boulanger, Depoin, de Pontoise, Cozette, de Noyon, notre confrère l'abbé Gallois, mon camarade Demaison et notre ami Louis Regnier ; mais alors même que l'abbé Morel nous parle d'autres régions, il sait trouver d'ingénieux et intéressants rapprochements. A propos de bastides ou villages créés dans le Midi, grâce à la protection bienveillante d'une abbaye, il nous signale le même fait pour Chevrières, Jonquières et Royallieu. En Bourgogne, c'est un sceau représentant un maïeur à cheval entouré de ses échevins qui lui rappelle celui appendu à notre charte de commune. Un peu partout, ce sont des études sur le rôle de l'église dans l'école, aboutissant à lui rendre justice, là où la passion ne restreint pas l'enquête à de mesquines considérations.

M. Lambin continue courageusement ses investigations à travers notre belle forêt, moins soucieux naturellement de son charme pittoresque que de ses souvenirs historiques, et s'arrête aujourd'hui à Sainte-Périne.

Malgré ses recherches, l'auteur en est réduit, au début, aux indications assez vagues de l'historien du Valois qui nous montre Sainte-Périne faisant partie du domaine de Cuise, habitée par des religieuses dont un petit essaim va se fixer à Saint-Jean-aux-Bois.

Mais tandis qu'on refusait des religieuses à Saint-Jean, la maison de Sainte-Périne était peu florissante. Ce monastère fut transféré, en 1240, à Saint-Germain de Compiègne. Dès lors les libéralités affluent tant des rois que des particuliers, pendant près d'un siècle. La guerre de cent ans met fin à cette prospérité ; les religieuses sont dispersées. Quand le calme renaît, nous les retrouvons, sans que nous sachions comment, revenues dans leur couvent de Sainte-Périne.

Elles y restent jusqu'au règne de Louis XIII où, revenues à Compiègne et installées dans l'hôtel de la Porte-Rouge, que le roi leur a donné, en 1625, elles ne tardent pas à se trouver à l'étroit.

Une humble religieuse, dont la naissance était aussi illustre que mystérieuse, put, par le crédit de son père, le fameux Bassompierre, obtenir pour elles d'être relevées de l'obédience qu'elles devaient à l'évêque de Soissons, et cet essaim volage put enfin aller se fixer aux portes de Paris.

Leur ancienne maison de la forêt, Sainte-Périne, vendue en 1626, devint la propriété de la famille le Féron jusqu'au jour où la Révolution la fit rentrer dans le domaine forestier où elle sert actuellement à loger des gardes et parfois à abriter les promeneurs attardés sur les bords de l'étang, dans l'espoir d'y voir un bat-l'eau.

M. de Bonnault étudie les finances de Compiègne pendant le dernier tiers du XVI[e] siècle, afin d'y trouver un des éléments de résistance que la ville put opposer à la Ligue qui dominait dans toutes

les villes voisines. Les comptes en recettes et en dépenses fort bien tenus et presque tous conservés rendent ce travail facile pour les deniers communs, mais la ville avait d'autres ressources, les droits sur le sel et le vin qui, ayant une affectation spéciale, formaient des comptes séparés. Ceux-ci, malheureusement, manquent presque tous.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra :

M. Plessier : Introduction à la Topographie de l'Oise.

M. de Bonnault : Compiègne pendant la Ligue : Le Corps de Ville et les diverses Juridictions.

Le Secrétaire, Baron de Bonnault.

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

A PARIS

du 5 au 9 Avril 1904.

L'ouverture du Congrès s'est faite dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence de M. Emile Levasseur, administrateur du Collège de France. Comme les années précédentes, les travaux les plus variés y ont été présentés, sans que les questions inscrites au programme aient été épuisées.

Il y a toujours grand intérêt à rapprocher et à comparer les diverses études d'un même sujet, faites dans toutes les régions de la France. Ces études s'éclairent mutuellement. Les conclusions qui en ressortent font justice de beaucoup d'idées préconçues, aussi bien en archéologie qu'en histoire.

Mon intention ne saurait être d'analyser devant vous tous les mémoires qui ont été lus et discutés. Je n'ai pu d'ailleurs en entendre qu'un petit nombre. Pour les autres, force a été de me contenter des résumés publiés au *Journal officiel*.

M. l'abbé Arnaud d'Agnel, de la *Société de statistique de Marseille*, a fait la description des fouilles exécutées aux environs de la petite ville de Sault (Vaucluse). Ces fouilles ont mis au jour des antiquités préhistoriques et romaines fort remarquables, telles que statuette de guerrier, pointes de flèches, épingles, fibules, bracelets, en bronze ; vases, lampes, colonnettes, de terre cuite ; statuettes de divinités, tête de marbre blanc très fine, bas relief en forme d'autel, etc.

Le mont Berny et Champlieu recélaient des tré–

sors du même genre dont la publication de M. Cauchemé nous permet d'apprécier toute l'importance.

M Arnaud d'Agnel a de plus entretenu le Congrès de deux reliquaires du XIIIe siècle, appartenant à l'ancienne cathédrale d'Apt (Vaucluse). « L'un de ces reliquaires, avec ses figurines informes en relief, est un article de pacotille, que fabriquaient les émailleurs limousins au XIIIe siècle. L'autre est un superbe édicule, très soigné, décoré de motifs végétaux du plus gracieux effet et de personnages entièrement émaillés ». Ces reliquaires ont-ils servi aux restes de sainte Anne? Auraient-ils contenu son chef, donné aux seigneurs de Roye au XIVe siècle et déposé ensuite dans l'abbaye d'Ourscamp? M. d'Agnel ne le dit pas. Ce serait un point à éclaircir.

D'importantes cachettes monétaires, découvertes dans la Seine-Inférieure, ont fourni à M. Léon de Vesly, de Rouen, la matière d'un mémoire savamment rédigé. Dans la forêt de Lyons, on n'a pas rencontré moins de 872 monnaies de grand bronze, allant de Vespasien à Albin. Toutes ces cachettes datent de temps troublés.

A M. Maurice Gillet, inspecteur des télégraphes à Suresnes, on doit une étude des stations néolithiques sises entre les villages de Villepreux et Chavenay près Versailles. On en a retiré une hâche polie, des pics assez grossiers, des grattoirs, etc.

M. Charles Magne, secrétaire du *Comité d'études historiques et archéologiques « La Montagne Sainte-Geneviève et ses abords »*, a traité du fer à cheval dans l'antiquité et présenté six spécimens des périodes celtique, gallo-romaine et mérovingienne, recueillis dans les fouilles faites sur la rive gauche de la Seine.

Une épée de bronze, trouvée dans la rivière d'Oise, en aval de Chauny (Aisne), a été décrite par M. Pilloy, de la *Société Académique de Saint-Quentin*, avec grande compétence et avec sa précision ordinaire.

Les portails romans du Vexin français et du Pincerais ont été, de la part de M. P. Coquelle, de la *Société des Etudes historiques de Paris*, l'objet d'une étude spéciale. Il divise ces portails en deux séries : celle du roman primitif, composé des portails à deux pieds droits, nus ou à petite imposte avec linteau souvent renforcé au centre, ou encore avec un arc de décharge très peu saillant sur un tympan uni ; et celle du roman à son apogée, qui comprend trente-cinq portails caractérisés par un jambage formé de ressauts rectangulaires ornés de colonnettes à chapiteaux variés. Les voussures sont souvent de simples tores ; parfois elles sont décorées de scènes animées. L'archivolte est ordinairement finement sculptée.

*
* *

M. le chanoine Pottier, président de la *Société Archéologique de Tarn-et-Garonne* et correspondant de notre Société historique, est venu au Congrès, les mains pleines de documents. Sous sa direction, des fouilles ont été entreprises sur l'emplacement de l'abbaye cistercienne de Grandselve, au canton de Verdun (Tarn-et-Garonne). On confond parfois cette abbaye avec l'abbaye bénédictine de la Sauve-Majeure, au diocèse de Bordeaux. Toutes les deux se sont appelées *Silva Major*, mais Grandselve a surtout porté le nom de *Grandis Silva*. Les fouilles de Grandselve ont permis de déterminer les dimensions de son église à trois nefs. Elle avait 101 mètres de long sur 20 mètres de large. Une partie du carrelage du XIII[e] siècle a revu le jour. Nous voudrions pouvoir en dire autant de l'église de Saint-Corneille.

L'an dernier, à Bordeaux, M. le chanoine Pottier apportait un certain nombre de chartes de coutumes. Cette année, il s'est occupé de la formation des bastides ou villages, dans le Midi, au XIII[e] siècle, sous la tutelle des abbés de Grandselve, et des franchises accordées alors à ces bastides. Il vous souvient que, dans notre région, plusieurs villages, notamment la Bruyère, Chevrières, Jon-

quières, Royal-Lieu, ont été l'objet de semblables faveurs.

M. le chanoine Poitier a recueilli dans son voisinage, quarante sceaux, dont il a présenté non-seulement les empreintes, mais les matrices elles-mêmes. Ce sont des sceaux d'abbayes, de prieurs, de clercs, de seigneurs, de marchands, de simples artisans, etc. Notre infatigable confrère paie donc largement son tribut à l'histoire et à l'archéologie.

Un sceau, pour nous, bien digne de remarque, est celui de la commune de Semur-en-Auxois (Côte-d'Or), dont a remis une empreinte au Congrès M. de Saint-Genis, président de la *Société des Sciences historiques et naturelles de Semur*. Ce sceau, appendu à la charte originale de franchises, donnée aux habitants de cette ville par le duc Robert II, en 1276, représente le maire à cheval avec, autour de lui, en auréole, les têtes en relief des six échevins. Il diffère peu de celui de la commune de Compiègne.

Un autre des correspondants de notre Société, M. Joseph Depoin, secrétaire de la *Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin*, s'attache, depuis quelque temps, à préciser les dates des faits et les coutumes discutables de notre histoire. Il a présenté, cette année, au Congrès un mémoire ayant pour titre : « Précisions chronologiques sur le règne de plusieurs Mérovingiens ». A l'aide de deux indications fournies, l'une par l'obituaire de Saint-Lucien de Beauvais, et l'autre par l'obituaire de la cathédrale de Limoges, il a cru pouvoir fixer au 22 novembre 595 les obsèques de Childebert II, et au 13 février 721 la mort de Chilpéric II.

Il a aussi appelé notre attention sur l'emploi du prénom Arnoul, aux IXe et Xe siècles. Le respect avec lequel paraissent avoir été traités certains prénoms, portés par la parenté de Charlemagne, notamment le prénom Arnoul, l'avait frappé. Il croit en avoir trouvé la raison dans ce fait, qu'on a, pour ainsi dire, réservé ce nom aux enfants nés d'unions irrégulières des rois de cette lignée ou

des personnages descendant par les femmes du fondateur de la dynastie.

De M. Depoin encore, nous avons eu une étude des conditions du mariage en France et en Germanie, toujours du IXe au XIe siècle. Il nous a retracé les mœurs et les usages de cette époque. Les convenances politiques amenaient souvent à fiancer des enfants au berceau. On cite des jeunes femmes nobles, mères à 13 ans. Le libre consentement était une condition essentielle. Tout mariage forcé était nul. Les vœux religieux étaient également des empêchements dirimants. Les enfants adultérins ou nés de personnes d'inégale condition n'héritaient pas. Les enfants naturels héritaient à défaut d'enfants légitimes. Ce mémoire sera lu avec grand intérêt.

* * *

M. l'abbé Proyart, chanoine et vicaire général d'Arras, a publié, en 1860, une *notice sur le Saint-Cierge ou Sainte-Chandelle d'Arras* et dressé une liste des maïeurs de la confrérie de Notre-Dame des Ardents depuis 1106. Cette notice de 68 pages a-t-elle troublé le sommeil de M. Guesnon, professeur honoraire de l'Université ? Cela semble très vraisemblable. L'existence d'une charte de mai 1201, munie jadis de six sceaux, dont cinq subsistent encore, et la reconnaissance de ce document par des notaires apostoliques l'an 1482, sur l'ordre de Sixte IV, ne l'ont pas empêché de s'inscrire en faux contre la légende. Il a donc écrit un mémoire sur les origines de la chandelle et de la confrérie des jongleurs d'Arras, dans lequel il ne craint pas de dire : « On a inventé des faits, altéré des textes, forgé des actes, simulé des approbations apostoliques, enfin, pour les besoins de la cause, systématisé l'anachronisme ». Ce jugement est dur. Est-il irréformable ? Baillet et de Launoy en ont porté bien d'autres qui n'ont guère été depuis ratifiés.

Les huit officiers laïques de l'abbaye de Saint-Loup de Troyes, dont nous a entretenus M. J.-J.

Vernier, archiviste de l'Aube, ressemblent fort aux huit barons fieffés de Saint-Corneille. C'étaient le maire ou grand maire, le cellerier, le grènetier. les deux marguilliers, le sous-maire, le premier franc sergent ou closier, et le second franc sergent ou maire de Lugères. Saint-Corneille avait son maire de Jaux. Ces officiers s'appelaient *servientes, famuli, famuli liberi*. Ils étaient à la nomination de l'abbé et recevaient de lui l'investiture. L'église abbatiale de Saint-Loup était leur paroisse, comme la paroisse ou l'autel du crucifix dans l'église de Saint-Corneille était la paroisse des barons fieffés. Parmi leurs privilèges figuraient des droits de justice. Ils étaient tenus de donner, en signe de leur liberté *in signum libertatis*, deux livres de bonne cire, pour grossir le cierge que l'on portait, chaque année, à la procession le jour de la fête de Saint-Loup. Louis de Gaya a consigné des usages analogues dans son *Histoire des huit barons fieffés de Saint-Corneille*.

M. Pagel, archiviste d'Auch, a analysé *le Livre des serments de Noyon*, manuscrit du XIV[e] siècle. Il a passé en revue les serments des officiers municipaux, des employés de la ville, des maîtres boulangers, des échevins, des bourgeois, etc.

La vénérable Jeanne d'Arc a eu, cette année encore, les honneurs du Congrès. Certains versets de forme prophétique, quatrains, tercets et autres textes relatifs à la Pucelle, inscrits sur le blanc des feuillets, en deux manuscrits de Froissart, ont piqué la curiosité de M. Germain Lefèvre-Pontalis. Il s'est appliqué à dégager le fonds de vérité qu'ils pouvaient contenir.

Un passage de la prophétie de Merlin, déjà mentionné au XII[e] siècle par le chroniqueur Geoffroi de Monmouth, l'a surtout intrigué. Il y est dit : *Capite leonis coronabitur*. Il sera couronné à la tête, c'est-à-dire au début du signe zodiacal du lion. N'y aurait-il pas là une prédiction du sacre de Reims, qui eut lieu le 17 juillet ?

Les prophéties vraies ou fausses ont toujours surexcité les imaginations. L'application de celle

de Merlin à Jeanne d'Arc prouve que la mission de notre héroïne était bien regardée comme venant du ciel.

*
* *

Le président de la *Société Académique de Laon*, M. Souchon, a dressé un état des édifices religieux non aliénés dans le département de l'Aisne, à la veille de l'application du Concordat de l'an X (1801). Il a constaté que huit ventes seulement avaient été réalisées. Il n'y eut qu'une dizaine d'églises désaffectées dans les villes. Celles des communes rurales ont toutes été conservées. M. René Worm, secrétaire général de la *Société de Sociologie de Paris*, a cru bon d'insister sur l'intérêt de cette communication. Il a même exprimé le vœu qu'en chaque département soit établie une pareille statistique. La raison qu'il en a donnée mérite d'être signalée. La liste des édifices qu'atteindra la dénonciation du Concordat, si elle a lieu, sera, nous a-t-il dit, toute préparée.

M. Paul Cozette, du *Comité Historique et Archéologique de Noyon*, nous a communiqué une enquête agricole, faite au district de Noyon, en 1788, et nous a rappelé celle de 1697, dont l'intendant Phélipeaux rédigea le procès-verbal en 1698. Il a en outre tracé le tableau de la Société populaire et républicaine de Noyon en 1790. Enfin, il a appelé l'attention de la Section de zoologie sur les mesures à prendre pour repeupler les cours d'eaux. Certains industriels, au mépris de tous les règlements, empoisonnent les eaux et font périr le poisson. La loi du 20 janvier 1902 tend à réprimer cet abus. En accordant aux Sociétés de pêche la faculté de louer des lots à l'amiable, elle leur facilite les moyens de préserver les eaux de toute pollution.

M. l'abbé Gallois, membre de notre Société, a raconté toutes les péripéties de la levée des volontaires dans la commune de Ville pendant la Révolution. L'histoire de Barthélemy Marin, interrompant ses études ecclésiastiques pour voler à la

défense de la Patrie, est particulièrement intéressante. Ses campagnes sur la Sambre et sur le Rhin, ses exploits en Egypte, où il escalada, l'un des premiers, les murs d'Alexandrie, la bravoure dont il fit preuve aux Antilles, en Prusse, en Pologne, lui valurent de flatteuses distinctions. Il reçut le brevet de colonel de la main de Napoléon, après la prise de Stralsund, sur la Baltique. Un coup de feu lui fracassa le genou à la bataille d'Essling, dans une île du Danube, en 1809. Il avait trente-six ans. Ce fut la fin de sa carrière militaire, que couronnèrent les titres de maréchal de camp et de baron de l'Empire.

M. Bordez, architecte, membre de la *Société académique de l'Oise,* a traité des taux des salaires et décrit la situation de l'industrie de l'éventail dans la commune de Sainte-Geneviève (canton de Noailles, Oise). La statistique qu'il en a fournie est instructive.

M. de Malarce, secrétaire perpétuel de la *Société des Institutions de Prévoyance de France,* a présenté un résumé historique des crises des Caisses d'épargne, de 1818 à nos jours. Il n'a pu s'empêcher de reconnaître que cette institution populaire repose avant tout sur la confiance.

Un dépouillement des archives du Clermontois, conservées au château de Chantilly, nous a été donné par M. André Lesort, archiviste de la Meuse.

« Ces archives, comme il nous l'a expliqué, ont été constituées à l'aide de documents provenant de trois sources différentes : 1° les papiers de l'administration du pays de Clermont par les princes de Condé, depuis l'époque ou le territoire leur fut donné par Louis XIV (1648) jusqu'à la Révolution, papiers saisis à l'hôtel de Condé, le 23 mars 1792 ; 2° les dossiers saisis chez leurs officiers à Varennes et Stenay, déposés aux archives des districts de Montmédy et Clermont, puis aux archives de la Meuse, et restitués en 1814 à Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé ; 3° les titres anciens provenant des cham-

bres des comptes de Bar-le-Duc et de Nancy et des archives de l'évêché de Verdun et de divers chartriers ecclésiastiques du pays, déposés à la citadelle de Metz, pour le service de la chambre des réunions, titres cédés au grand Condé par ordre de Louis XIV. Les différents triages et les diverses mutations, dont ces papiers furent l'objet, ont occasionné des pertes regrettables et la dispersion de quelques fonds, dont les éléments se retrouvent aux Archives nationales, à la Bibliothèque nationale, et aux Archives de la Meuse et de Meurthe-et-Moselle. »

M. Demaison, archiviste de la ville de Reims, nous a apporté de précieux renseignements sur les écoles ecclésiastiques du moyen-âge. Il confirme ainsi tout ce que j'ai dit moi-même sur les écoles des moûtiers ou presbytères. D'après une enquête faite en 1474 par un secrétaire de l'archevêque de Reims, dans sept villages du doyenné de Lavannes (Marne), au sujet de la réforme des clercs du diocèse, il lui a été donné de « constater que tous les villages étaient alors pourvus d'une école, et que le nombre des clercs y était considérable. Dans le village de Berru, on comptait 89 clercs, dont 73, après examen, ont été jugés suffisamment lettrés. Il y avait donc à la fin du moyen-âge une instruction assez bien organisée dans les campagnes du pays de Reims et cette constatation vient à l'appui de l'opinion de M. Siméon Luce, qui a très justement prétendu que les villages avaient conservé des maîtres, enseignant la lecture et l'écriture aux enfants, jusque dans les années les plus agitées du XIVe et du XVe siècle. » Ainsi s'est exprimé le *Journal officiel*.

A la suite de ce document, tout à la louange de l'Eglise catholique, il nous faudrait noter d'autres opinions bien différentes. Un professeur du lycée de Beauvais prétend donner comme base à la sienne une enquête faite par lui sur les écoles de l'Oise de 1816 à 1833. Pour n'en tenir aucun compte, ignore-t-il les plaintes de Portalis sur le vagabondage des enfants pendant 10 ans, et la nécessité

où se trouva l'Empire d'agréger à l'Université l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes ?

Pour juger l'enseignement de l'Eglise, cette période de 1816 à 1833 est-elle bien choisie, quand, dépossédée depuis 25 ans, elle ne fait que réorganiser ses écoles en 1816, ou mieux en 1825, pour se les voir enlever de nouveau, moins de dix ans après, en 1833 ? Loin de blâmer cette nouvelle violation du droit, l'auteur ne songe qu'à jeter le discrédit sur la victime.

Un autre a, peut-être, sans s'en douter, surenchéri sur cette étrange façon d'apprécier le passé. N'a-t-il pas eu la singulière fantaisie de nous apporter comme documents une description légèrement ridicule du local où enseignait son grand-père, et d'y joindre un tableau des punitions assez récréatives qu'il infligeait à ses élèves et des méthodes de lecture et d'écriture dont il usait ? Il aurait pu, aussi bien, nous expliquer que les livres de ce temps-là ne renfermaient pas de phototypies.

*
* *

Les dictionnaires topographiques de la France sont loin d'être tous terminés. Celui de l'Aude ne tardera pas à paraître, grâce au labeur de M. l'abbé Sabarthès. Il en a détaché pour le Congrès ce qui concerne la formation de ce département et sa division en districts, arrondissements, etc. C'est une œuvre du même genre que prépare, pour le département de l'Oise, notre actif et dévoué président.

M. Sabarthès a aussi fait un relevé des noms de baptême à Leucate, sa paroisse. Il a constaté que cinquante-huit pour cent de ces noms étaient empruntés à la liturgie diocésaine, autrement dit au calendrier du pays, et quarante-deux pour cent étaient dus à l'influence des ordres religieux.

L'épigraphie a été l'objet de trois mémoires. Les inscriptions tumulaires et campanaires de l'ancien décanat de Dun forment le lot de M. l'abbé Nicolas de la *Société archéologique Lorraine*.

Celles du canton de Grandvilliers (Oise) ont été

relevées par notre confrère, M. l'abbé Meister, curé d'Halloy. J'ai fait de même pour celles du canton d'Estrées-Saint-Denis.

Nous avons été devancés par M. Louis Régnier, d'Evreux, qui a déjà publié tous les monuments épigraphiques du canton de Chaumont-en-Vexin, nous laissant un modèle que nous nous empresserons d'imiter, tant il est remarquable par la minutieuse précision des détails et la scrupuleuse exactitude de l'annotation.

Je m'arrête, car il faut savoir se borner.

Diverses visites ont été proposées aux congressistes afin d'occuper leurs loisirs. Il était difficile, pour ne pas dire impossible, de répondre à toutes les invitations.

Le vendredi matin, sous la direction de M. Michel, de l'Institut, nous avons visité les tombeaux de l'abbaye de Saint-Denis. Je n'entreprendrai pas d'en faire la description. Ce serait recommencer le travail de M. de Guilhermy, sans avoir sa compétence. Certaines statues, comme celle de du Guesclin, sont de véritables portraits que confirment de tous points les données de l'histoire.

Les diverses écoles de sculpture sont là représentées. L'école française aussi bien que l'école italienne y offrent pour l'époque de la Renaissance des types très caractéristiques.

L'après-midi, M. Bruel, chef de section aux Archives nationales, nous a fait voir les principales curiosités de cet établissement, notamment le procès-verbal de l'Assemblée du clergé de France en 1682, l'acte de mariage de Napoléon Ier et de Marie-Louise d'Autriche, les documents les plus célèbres de la Convention nationale, les autographes de tous les personnages illustres de l'histoire de France, les pièces à conviction des procès les plus retentissants, etc., etc.

A ce même vendredi après-midi avaient été fixées la visite à l'Hôtel des Invalides des collections des plans reliefs des places de guerre, la visite des établissements et des maisons ouvrières

de Noisiel, et la visite des usines électriques du Métropolitain.

La veille, à deux heures du soir, avait eu lieu la visite à l'Hôtel des Monnaies et Médailles, quai Conti.

La séance de clôture du Congrès a été présidée par M. Bayet, directeur de l'enseignement supérieur. La doctrine des physiocrates et leur théorie de la liberté ont fait tous les frais du discours très documenté qu'a prononcé M. Esmein, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris.

C'est à Alger que se réunira l'an prochain le Congrès des Sociétés savantes.

E. Morel.

ÉTUDE SUR SAINTE-PÉRINE

(Forêt de Compiègne).

Au sud de La Brévière, et à l'ouest de Malassise, dans la forêt de Compiègne, se trouve une annexe de la maison de Cuise, l'écart de Sainte-Périne-aux-Bois, qui remonte à une haute antiquité. Ce lieu a commencé par un monastère de filles, dont on ne connaît pas l'origine, mais on sait que « ce n'est guère qu'au XIIe siècle que cette maison religieuse acquit une forme et un état fixes. »

Lors de « la fondation de l'abbaye de Saint-Jean-aux-Bois, ce monastère avait servi en premier lieu de refuge à une colonie de religieuses sorties de Sainte-Périne, où elles étaient fort à l'étroit et presque sans moyens. Lorsque ce changement se produisit, les religieuses de Sainte-Périne jouissaient en la forêt de Cuise ou de Compiègne, d'un droit d'usage que le roi Louis VI, dit le Gros, leur avait conféré » (1). Ce fut, paraît-il, sa femme, la reine Adélaïde, qui fit reconstruire la chapelle, dont on voyait encore des ruines, il y a quelques années : il subsiste encore, datant du XVe siècle environ, des fenêtres en ogive qui sont fort remarquables.

Le successeur de Louis le Gros, « Louis VII,

CARLIER. *Histoire du Duché de Valois*, Tom. II, pag. 151.

dit le Jeune, ordonna qu'on ne recevrait plus de religieuses à Saint-Jean-aux-Bois, tant que leur nombre n'aurait pas été réduit à quarante ; aussi, la plupart des personnes du sexe auxquelles on refusait l'habit à Saint-Jean-aux-Bois, durent-elles se retirer à Sainte-Périne. »

« Depuis ce règlement, jusqu'en 1240, sous le règne de Saint Louis, la communauté de Sainte-Périne fut quelquefois nombreuse, mais le plus souvent dégarnie de sujets, faute de logement et d'un revenu suffisant pour subvenir aux besoins les plus pressants. »

« Un couvent de femmes situé dans une solitude, au milieu des bois, sans clôture, sans autre secours, pour la vie, qu'un revenu très borné et mal administré, où l'on recevait presque sans choix des personnes animées d'un zèle passager pour la vie monastique, qui, souvent, ne finissaient pas leur année de noviciat ; des bâtiments resserrés et une chapelle fort étroite, tel était le tableau de la maison de Sainte-Périne, lorsque la résolution fut prise de la réformer et de la transférer ailleurs. »

« En 1240, les frères mineurs de Compiègne offrirent pour retraite aux religieuses une maison accompagnée d'un jardin avec vignoble, sise à Compiègne, dans le quartier Saint-Germain » (1). La nouvelle maison, installée sous la dénomination de Saint-Jean-des-Vignes, y suivit la même règle qu'à Saint-Jean-aux-Bois. « Après qu'on eût fait les réparations et les augmentations convenables, on y installa les religieuses dont on avait fait

(1) Carlier. Loc. cit., pag. 151.

un choix, et on leur donna une abbesse du nom d'Agnès, qui fut chargée d'y faire garder la clôture et observer la même vie monastique que précédemment. Saint Louis favorisa cette restauration de Sainte-Périne. Il accorda à cette abbaye vingt livres de rente et lui donna, en 1258, par lettres datées au mois de mars, de Royaumont, tout ce qu'il possédait à La Neuville-aux-Bois, autrement dit à Royallieu. En 1275, sous le règne de son successeur, Philippe III, dit le Hardi, Herbert ou Herboiles, bourgeois de Compiègne, fonda, par testament, un chapelain perpétuel pour desservir l'église. Herbert survécut à ce testament. C'est le même qui, dans les registres, dits olim, est appelé Herbert l'écrivain, et qui fut condamné à faire le voyage de Saint-Jacques en Galice, lui ou ses deux fils, pour avoir insulté son compatriote, Gérard le Boucher ou Carnifex » (1).

« Philippe III confirma, au mois de février 1277, les acquisitions que le couvent avait déjà faites. Signalons également d'autres lettres patentes de Philippe IV, dit le Bel, son fils et successeur, en date du mois de février 1285, qui donnent à Saint-Jean-des-Vignes l'ancienne maison de Sainte-Périne, alors nommée fief de l'Hermite, et lui concèdent deux muids de blé à prendre sur le moulin banal de Béthisy, quarante sols parisis à prélever annuellement sur la prévôté de Compiègne, et droit d'usage dans la forêt pour quarante bœufs ou vaches. Une charte du même souverain, datée de Choisy-au-Bac, en 1290, confirme les acquisitions

(1) Carlier. Loc. cit. pag. 151-152.

faites par les religieuses dans le voisinage de Thourotte. Philippe le Bel promulgua également à Vic-sur-Aisne, en novembre 1295, une autre charte destinée à sanctionner d'autres acquisitions à Choisy-au-Bac. Mentionnons un autre don fait à leur intention, sous le même règne, au mois de juin 1310, de dix arpents de bois dans la forêt de Cuise. Enfin, Philippe V, dit le Long, par ordonnance datée de La Brévière, au mois d'août 1319, assure et confirme de nouveau toutes les possessions du monastère » (1).

« Les religieuses de Sainte-Périne demeuraient encore à Saint-Germain-lès-Compiègne en 1334, ainsi qu'en fait mention à cette époque une charte de Philippe VI, dit de Valois. Cependant, un riche seigneur, dont le nom est resté inconnu, mais que l'on croit issu du sang royal, fit clore de murs l'ancienne habitation, qui avait été ruinée pendant les guerres du XIVe siècle, notamment la terrible guerre de Cent Ans. Il releva les bâtiments, les agrandit et les embellit, de manière qu'il changea ce désert en une campagne très agréable » (2).

Ce fut sous les règnes de Charles V et de Charles VI, pendant lesquels eurent lieu les guerres des Navarrais, des Mauvais Garçons et des Tard-Venus, que « la maison de Saint-Germain fut détruite et que les religieuses se dispersèrent. On les rassembla quelque temps après et on les rétablit dans leur ancien séjour, devenu plus sûr et plus

---

(1) GRAVES. *Précis statistique sur le canton de Compiegne*, pag. 166.

(2) CARLIER. Loc. cit. pag. 152.

commode par les travaux et la restauration dont nous venons de parler. Sous le règne de Louis XIII, eut lieu de nouveau leur transfert dans la ville de Compiègne. »

La maison de Saint-Jean-des-Vignes, qu'on avait réparée, fut démolie en 1591, par ordre de d'Humières, gouverneur de Compiègne, dont une des rues de notre cité porte encore le nom ; cette démolition eut pour objectif la sûreté de la ville pendant la Ligue.

En 1625, le roi Louis XIII leur fit cadeau de l'hôtel de la Porte-Rouge où l'on construisit une église.

A la même époque, « leur maison de la forêt fut vendue trois mille livres à un particulier qui, peu de temps après, par contrat du 4 janvier 1626 », rétrocéda son acquisition à un membre de la famille Le Féron, qui du nom de cette propriété prit le nom de Le Féron de l'Hermitte. La position de cette maison de plaisance est des plus gracieuses et sa situation, qui donne à la fois non loin de la route de Crépy et au tournant de la route de Lacroix-Saint-Ouen, est une des plus pittoresques que l'on puisse imaginer.

« Du moment où les religieuses furent établies à Compiègne, elles firent vœu de clôture entre les mains de l'évêque de Soissons. Mais leur séjour ne fut pas long dans cette ville, parce qu'elles y étaient trop à l'étroit. Le 10 avril 1645, l'abbesse », Charlotte de Harlay, qui avait succédé à sa sœur Anne de Harlay, morte en 1616, et qui devait conserver le gouvernement de la communauté jusqu'à sa mort, survenue en 1662, « obtint de l'évêque de Soissons la permission d'aller s'établir à

La Villette, près de Paris » (1). Cette translation eut lieu grâce à la grande influence d'une simple religieuse, Louise de Bassompierre, fille du célèbre maréchal de ce nom, aussi connu sous Louis XIII et Louis XIV par sa bravoure que par son extrême originalité ; elle et son père, fort bien en cour, grâce aussi à l'appui d'une grande dame, la princesse de Conti, vinrent à bout de la résistance opiniâtre opposée par l'évêque de Soissons, Simon le Gras, à leur départ de son diocèse. Elles se trouvaient sous l'obédience directe de cet évêque qui, de 1624 à 1656, fut à la tête du diocèse de Soissons, et sous celle plus élevée de Jean-François de Gondi, de peu édifiante mémoire, qui, de 1622 à 1654, titulaire de l'archevêché de Paris, a laissé dans l'histoire et les lettres un durable souvenir sous le nom bien connu du cardinal de Retz. N'oublions pas de rappeler que les deux abbesses de Harlay, dont nous venons de parler, faisaient partie, ainsi que Charlotte de Harlay, qui, après sa tante, et sous le même nom, dirigea de 1662 à 1688 le couvent de Sainte-Périne, de cette illustre famille de Harlay, également réputée dans les fastes de la bourgeoisie et de la magistrature, et qui, à Paris, comme à Compiègne, a vu les rues de la ville s'honorer de perpétuer sa mémoire.

Après leur transfert à Paris, les religieuses de Sainte-Périne trouvèrent à La Villette « une maison plus commode que celle de Compiègne, maison qu'elles payèrent trente-six mille livres. En 1741, elles changèrent d'habitation une dernière fois et furent réu-

(1) CARLIER. Loc. cit. pag. 152.

nies à la communauté des filles de Sainte-Geneviève de Chaillot. Depuis cette réunion, la maison de Chaillot porta le titre d'abbaye royale des chanoinesses de Sainte-Périne » [1]. A la Révolution, cette maison, convertie en lieu de retraite pour les vieillards des deux sexes, a conservé son ancien nom, mais l'emplacement en a été légèrement modifié ; elle se trouve toujours dans le même arrondissement, mais non dans le même quartier.

Quant à la maison de la forêt, devenue en 1626, comme nous l'avons dit, la propriété de la famille Le Féron, elle resta en sa possession jusqu'en 1790. On y comptait alors huit logements répartis dans la première cour, et deux dans la seconde, le tout loué à autant de fermiers et divisé en deux corps de bâtiments.

A cette époque, réuni, par suite de vente, aux possessions forestières de l'État, ce domaine fut affecté au logement d'un garde des Forêts, mais, même encore, à l'heure actuelle, une partie, celle qui fait face à la route de Lacroix-Saint-Ouen, sert de demeure à de simples particuliers. On y a également adjoint, depuis un siècle, comme dépendance, un étang fort réputé dans les annales des chasses de notre région, étang qui a maintes fois vu se dérouler sur ses bords les péripéties des prouesses cynégétiques accomplies, dans un passé encore peu éloigné, par les derniers représentants des vieilles familles qui ont jadis si brillamment marqué dans l'histoire de la France.

PAUL LAMBIN

---

(1) CARLIER. Loc. cit. pag. 152.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

Séance du 17 juin 1904.

Présidence de M. Plessier, président.

MM. Bias, Benaut, le baron de Bonnault, le commandant Boyer, Cauchemé, le Dr Chevallier, Delaidde, Mlle Deverson, MM. Dubloc, Dubois, l'abbé Gallois, Leduc, Liénard, Meuraine, les chanoines Morel et Müller, Plessier, Restoux, de Roucy, l'abbé Roy, Sabattier, assistent à la séance.

S'est excusé : M. le chanoine Pihan.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté, M. le Président annonce la mort de M. Chouquet :

« Depuis sa dernière séance, un douloureux vide s'est encore produit au sein de la Société : elle a perdu prématurément, en effet, l'un de ses membres, M. Chouquet, ancien président du Tribunal de Commerce et ancien adjoint de la Ville de Compiègne.

« Entièrement absorbé par son commerce et par ses fonctions multiples, M. Chouquet ne put suivre nos séances, comme il l'aurait tant désiré ; mais il s'intéressait vivement à nos travaux et à la prospérité de la Société historique.

« Bon, enjoué, serviable, franc et des plus dévoués : tel était notre confrère, et sa mort a été un véritable deuil public pour la Ville qui avait pu si souvent apprécier ses éminentes qualités.

« Nombre d'entre nous, d'ailleurs, lui ont rendu le suprême hommage, en assistant à ses obsèques

imposantes, mais je crois être votre interprète, en renouvelant ici toute la sincérité de nos regrets et en adressant à la famille, si éprouvée de notre excellent confrère, la cordiale expression de nos bien vives et bien sympathiques condoléances ».

Le Président fait part des lettres de remerciements qu'il a reçues de MM. Dubois, le baron Le Pelletier et l'abbé Thétard admis à la dernière séance comme membres titulaires, et annonce la présentation de MM.

Bellin, imprimeur à Montdidier, par MM. de Bonnault et Morel.

De Vorges, par M. de Bonnault et M[me] Le Féron d'Eterpigny.

Ces deux nouveaux membres sont admis à la fin de la séance comme membres titulaires.

Le Secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants et y ajoute quelques renseignements :

Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques, Section des Sciences économiques et sociales, Congrès de 1903.

Travaux de l'Académie nationale de Reims, t. 114.

La Thiérache, bulletin, t. XIX.

Bulletin archéologique de Tarn-et-Garonne, 1903, trimestres I, II, III, IV.

Bulletin mensuel d'Archéologie lorraine, mai 1904.

Société des Antiquaires de la Morinie, bulletin de 1904, 1[er] fasc.

Société de Lyon, bulletin de 1904, 1[er] trim.

Académie royale d'Archéologie de Belgique, bulletin de 1904, I.

Académie royale d'Archéologie de Belgique, annales, t. 55.

Société de Leuwarden. 1902-3 et 1903.

De MM. Dupuis et Macon, *Historique du Domaine du Commelles*.

De M. Thiot, *Casse-Tête* découvert à Chepoix.

M. de Bonnault continue son étude sur Compiègne pendant la Ligue et passe en revue la population et les divers rouages de l'administration, de la justice, des finances et de la guerre, en signalant les noms des principaux officiers retrouvés dans les archives communales.

Le chanoine Morel reprend, afin de compléter le travail de M. Lambin sur Sainte-Périne, un sujet qu'il avait étudié il y a plus de vingt ans. Tout d'abord, il fait observer fort judicieusement qu'on ne saurait admettre, sur le témoignage de Carlier, que les deux communautés de Saint-Jean-des-Vignes, près Compiègne, et de Saint-Jean-aux-Bois, dans la forêt, fussent des filles de Sainte-Périne, car à Saint-Jean-aux-Bois on suivait la règle de saint Benoît et à Saint-Jean-des-Vignes celle de saint Augustin. Plutôt que de changer de règle, des religieuses bénédictines auraient préféré se retirer dans des monastères de leur ordre, situés dans nos environs, à Soissons ou à Morienval.

En réalité, on ne connaît pas l'origine de ces monastères, et le chanoine Morel, qui n'avance rien que sur des textes précis, préfère nous en rapporter un grand nombre qui nous édifient sur les libéralités reçues par Saint-Jean-des-Vignes et sur ses démêlés avec l'évêque de Soissons. Il en tire ensuite une intéressante liste d'abbesses de Saint-Jean-des-Vignes ; puis il nous raconte, avec des dates précises, l'exode des religieuses des faubourgs de Compiègne, à Sainte-Périne, leur retour en ville, et enfin leur départ définitif pour la capitale.

M. Leduc, qui a bien voulu se charger du compte rendu de notre excursion à Septmonts et à Longpont, sait en présenter un tableau où l'humour ne nuit en rien à l'exactitude et à la précision des détails. Après nous avoir prouvé une fois de plus que l'habitude du pinceau est une excellente préparation à l'usage de la plume, il dépose soudain la sienne pour rendre hommage au secrétaire incomparable qu'était le comte de

Marsy, dont plus que personne j'ai à regretter la perte.

Avant de lever la séance, le Président offre, en ces termes, aux membres présents, le premier volume du Cartulaire de Saint-Corneille :

« Avant de faire procéder à la distribution du premier volume du cartulaire de Saint-Corneille, j'estime qu'il est de mon devoir de rendre hommage aux deux excellents confrères auxquels nous devons ce précieux ouvrage.

« M. le chanoine Morel, en préparant ce véritable travail de bénédictin, et M. le baron de Bonnault, en prenant à sa charge les frais importants de sa publication et évitant ainsi, à nos réserves financières, une très copieuse saignée, ont bien mérité de la Société historique.

« Cet ouvrage, expurgé et annoté comme il l'a été par notre érudit Vice-Président, fera certainement sensation dans le monde savant, tout en servant de précieux instrument de travail pour l'histoire de notre cité Compiégnoise.

« Je suis donc heureux de pouvoir remercier, au nom de tous, nos deux sympathiques confrères, l'un de son patient labeur et l'autre de sa gracieuse générosité, et il n'est que juste de leur associer l'imprimeur zélé, M. Bellin, qui a su si bien les seconder dans l'exécution de ce remarquable monument ».

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra :

M. Plessier. Introduction au dictionnaire topographique de l'Oise.

M. le chanoine Müller. Variétés archéologiques.

Le Secrétaire, Baron de Bonnault.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

à Septmonts et Longpont.

Voici le jour désiré... nous sommes tous réunis pour le départ... lorsqu'une bien maussade personne vient se mêler à nous : la pluie !... Que faire ?

Nous ne pouvons que l'accepter, sinon de bon cœur, du moins avec résignation.

Avec l'espérance de chasser de notre Société cette personne encombrante, nous quittons Compiègne pour Soissons, où, à notre arrivée, nous trouvons, grâce à l'organisation de notre infatigable Secrétaire et à celle de M. le docteur Chevallier, une voiture prête à nous mener rapidement à Septmonts.

En quittant Soissons, nous laissons sur notre droite les superbes restes de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes.

La route qui nous conduit à Septmonts est fort jolie malgré le temps pluvieux ; dans les montées, elle nous fait admirer la vallée de la Crise et à droite et à gauche les villages de Berzy-le-Sec et de Noyant

Nous voici à Septmonts devant l'ancienne résidence des évêques de Soissons.

Le propriétaire actuel de cette antique demeure, M. le baron d'Espeleta, nous y reçoit avec la plus grande courtoisie et se met immédiatement à notre disposition pour nous faire visiter son domaine.

Sous sa conduite, nous pouvons admirer avec la façade du château, le rez-de-chaussée où se trouvent la salle à manger revêtue de peintures murales, le salon avec sa cheminée monumentale, meublé et garni d'étoffes anciennes.

Par le grand escalier en forme de demi-fer à

cheval, nous nous retrouvons devant la façade principale.

Toujours conduits par M. d'Espeleta, nous nous dirigeons vers le donjon, au travers de ruines fleuries de rosiers grimpants.

« Il est fort gracieux ce donjon du XIVe siècle, de forme cylindrique, qui s'élève à 45 mètres de hauteur, percé de jolies fenêtres richement travaillées ».

L'aspect de ce donjon est riant, et ne présente rien de rébarbatif dans son ensemble ; il devait être plutôt un ornement mis à la disposition d'une demeure princière qu'un monument de redoutable défense.

A l'intérieur, nous y trouvons de vastes salles superposées, aux voûtes élevées, garnies de nervures gracieuses.

L'heure fâcheuse nous force à abréger notre visite et nous quittons l'ancienne résidence des évêques de Soissons, ravis des souvenirs que M. d'Espeleta a bien voulu nous laisser admirer.

A peine étions-nous entrés dans l'église de Septmonts qu'il fallut en sortir pour nous diriger à nouveau sur Soissons.

Notre retour se fait par la cathédrale, ce qui nous permet de jeter un regard à ce beau monument, rien qu'un regard, car la discipline, mêlée à une grande faim, nous empêche de descendre de voiture.

Nous sommes en retard, le temps passe, les bouchées sont mises doubles et nous voici de nouveau en chemin de fer pour Longpont.

*
* *

Par un parc merveilleux, nous faisons notre entrée dans la propriété de M. le comte de Montesquiou.

Notre visite commence par la chapelle établie dans une ancienne construction basse du XIIIe siècle, ayant servi de cellier.

Cette chapelle est actuellement convertie en église paroissiale.

Nous y admirons deux coffrets du XIIIe siècle, dont l'un contient le chef de saint Denis, enlevé au pillage de Constantinople et donné aux évêques de Soissons ; l'autre, les ossements du bienheureux Jean de Montmirail, religieux de l'abbaye.

Un arbre de Jessé, sculpté sur albâtre, du XIIIe siècle.

Deux tableaux sur bois, ainsi que le chemin de croix sur fond or attirent notre attention.

Le chemin de croix est dû au pinceau de M. de Montesquiou.

*
* *

Au moment de continuer ces lignes, la mémoire me rappelle qu'un des nôtres, le regretté comte de Marsy, a décrit Longpont.

Je me reporte à ce qu'il a si magistralement écrit; et la science, le style de l'auteur, le souvenir qu'il laissa dans notre Société, me font un devoir de m'abstenir de toute description devant celle de ce maître.

Permettez-moi de le faire revivre un instant parmi vous en lisant cette belle description, car, le lire, c'est rendre hommage à sa mémoire :

« L'abbaye de Longpont, l'une des filles de Cîteaux, fut fondée, en 1131, par Joscelin de Vierzy, et richement dotée par les rois de France et les seigneurs de la province.

« Son église, bâtie comme une expiation, par Raoul Ier, comte de Vermandois, en 1142, fut dédiée en 1227, et cent trente-deux reliques, pour la plupart rapportées de Terre-Sainte par l'évêque Jacques de Bazoches, furent déposées sous ses autels.

« Aujourd'hui, l'église est en ruines, ainsi qu'une partie des bâtiments claustraux, mais l'abbatiale, splendidement reconstruite au XVIIe siècle, sert d'habitation à M. le comte Fernand de Montesquiou.

« Vers 1810, le comte Henri de Montesquiou racheta et sauva des mains des démolisseurs ce qui avait, depuis 1793, échappé à leur vandalisme, et, pendant près de soixante-dix ans, il s'attacha à faire revivre tout ce qui pouvait être conservé des ruines de l'ancienne abbaye, utilisant un talent véritable à restaurer une partie des appartements et à les décorer de peintures d'un caractère profondément artistique.

« Longpont est aujourd'hui un musée, dans lequel, à côté des objets conservés dans l'abbaye ou recueillis aux environs, ont pris place des reliques de famille, des souvenirs de voyage.

« Parcourez les appartements du rez-de-chaussée, montez cet escalier magistral qui mène à la grande galerie et sur lequel s'ouvre la galerie dite de Louis XIII, et, partout, vous trouverez à satisfaire vos goûts d'archéologue ou d'artiste, voire même de simple curieux.

« La grande galerie du premier étage nous offre les sujets d'étude les plus variés : tableaux, vitraux, sculptures, meubles des trois derniers siècles ; chacun des anciens appartements des moines, — car, à la fin du XVIII[e] siècle, les Bernardins avaient un peu, comme les Chartreux, mais avec un confort tout différent, un petit logement spécial, — nous offre un type différent de décoration. Tentures de cuir de Cordoue, meubles italiens, suisses et flamands, chambres du plus pur style Henri II et Henri IV, salon Louis XVI, tout est complet et d'une correction rare à rencontrer.

« Mais, il est une pièce dans laquelle on n'entre pas sans émotion, c'est celle qui renferme le mobilier de campagne de Dupleix, cet héroïque gouverneur des Indes, qui voulut conquérir un empire à la France et y aurait réussi sans les basses jalousies des agents du pouvoir central, sans les calculs intéressés de la fameuse Compagnie qui voulait, non des succès, mais des trésors.

« Dans la salle à manger, nous ne savons que regarder de ces dressoirs chargés d'orfèvrerie, de porcelaines et de faïences, ou de ces dessus de

portes, dus au pinceau de Nattier, représentant, sous les figures du temps et des saisons, le marquis de Mailly et ses quatre filles. »

Que puis-je ajouter à un aussi beau récit ? Si ce n'est que, de cette salle à manger, la vue s'étend sur des terrasses superbes, dessinées à la française ; que dans le petit salon Louis XV, nombreux sont les meubles Louis XVI au style pur ; que des gravures, au dessin délicat, de ces deux époques, y ornent les murs ; que des biscuits et des saxes ont ravi nos yeux.

* * *

Nous terminons notre visite par le réfectoire et nous voici dans le parc, au milieu des restes de l'église.

Ici, la nature, légèrement maintenue par le talent des jardiniers, envahit les ruines.

Les plantes grimpantes enlacent de leurs tiges les fûts des colonnes. Les chapiteaux renversés mêlent leurs feuillages de pierre, finement sculptés, au feuillage naturel des plantes, les fleurs elles-mêmes s'épanouissent au milieu de ces belles ruines.

Sur la place, nous admirons le portail, seule partie conservée avec les contreforts de la nef.

Combien de cathédrales devaient envier cette église abbatiale, dont la longueur avait plus de cent mètres, et la longueur des transepts, plus de cinquante !

Notre visite se continue par la porte de l'enceinte de l'abbaye, porte fortifiée, du XII[e] siècle, dont la beauté et les formes gracieuses tentent nos photographes.

Avec regret nous quittons Longpont dont la silhouette charmante s'efface bientôt à nos yeux ; heureux que de tels restes soient dans les mains d'un conservateur et d'un artiste tel que M. le comte de Montesquiou.

Notre réunion ne fut pas composée d'un aussi grand nombre de personnes que nous l'aurions

désiré, mais elle fut, il est vrai, plus aimable, rehaussée par la présence de beaucoup de dames qui, malgré le mauvais temps, se montrèrent fort courageuses pour le braver.

Aussi furent-elles le charme et, permettez-moi de le dire... le soleil de notre journée.

E. Leduc.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

Séance du 15 juillet 1904.

Présidence de M. Plessier, président.

MM. le baron de Bonnault, Cauchemé, le docteur Chevallier, Colin, Mlle Deverson, MM. Lefèvre-Pontalis, les chanoines Morel et Müller, Plessier, de Roucy, assistent à la séance.

S'est excusé : M. le chanoine Pihan.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté, M. le Président fait part des remerciements de M. Bellin, admis comme membre titulaire à la dernière séance.

M. de Bonnault informe ses collègues de l'intention de M. Fournier Sarlovèze, père du maire de Compiègne et président de la Société des Amateurs, de décorer la salle du Conseil municipal de peintures représentant les principaux faits de l'histoire de Compiègne. La Société, profondément reconnaissante, charge son Secrétaire de remercier l'aimable artiste et de s'entendre avec lui pour le choix des sujets.

Le Secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, et en indique les articles particulièrement intéressants :

Musée Guimet, Conférences, 1903-1904.

Musée Guimet, Revue de l'histoire des religions, mars-avril 1904

Musée Guimet, Jubilé du Musée Guimet, 1904.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre 1904.

Société de la Diana, bulletin t. XIII, n° 8.

Société de l'Histoire de France, annuaire-bulletin, 1903.

Société archéologique du Midi, bulletin n° 31-32.

Du Dr Leblond, président de la Société académique de Beauvais, *Le Musée de Beauvais, tel qu'il doit être*.

De M. Cazalis de Fontouce, *Les cromlechs de la Cau de Ceyrac*.

M. de Bonnault donne quelques détails sur la Réunion des Sociétés savantes à Arras, où il a eu l'honneur de représenter celle de Compiègne, sur les projets de groupement des Sociétés du Nord de la France, à l'imitation de la Fédération belge, et sur les nombreuses lectures qu'il a entendues sur des sujets d'histoire et d'archéologie locales.

M. Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'archéologie, donne quelques détails sur le Congrès qui se tiendra en 1905 à Beauvais et à Compiègne. Il ouvrira le 20 juin à Beauvais, et se transportera à Compiègne le lundi 26. Le 27, la matinée sera consacrée à la visite de la ville : Hôtel-Dieu, Saint-Antoine, Hôtel de Ville, Saint-Jacques, ancienne église des Minimes et Château. L'après-midi, excursion en voiture à Saint-Jean-aux-Bois et à Morienval. Le soir, séance. Le 28, les congressistes se rendront à Ourscamp et à Noyon, où aura lieu la dislocation du Congrès.

Ces détails sont recueillis avec le plus vif intérêt, et M. le Président, après avoir remercié M. Lefèvre-Pontalis d'avoir bien voulu joindre au Congrès de Beauvais, le déplacement à Compiègne, l'assure de son dévouement et de celui de tous les membres de notre Société.

M. le chanoine Müller a la parole pour une de ces communications dont il a malheureusement le monopole, moins lecture que causerie, où il déploie toute la verve d'un esprit que la plus accablante chaleur ne saurait alourdir. Au cours de ses visites archéologiques, il a relevé sur les registres de catholicité, principalement à Pont-Sainte-

Maxence, un certain nombre de signatures figurées par le principal outil ou objet professionnel. Ainsi pour les bouchers, un couperet; pour les ouvriers travaillant le chanvre, un instrument destiné à le broyer et appelé en picard une *makoire* ; pour les charpentiers, une cognée ; pour les mariniers, une ancre ; pour les couvreurs, une petite enclume à tailler les ardoises ; pour les jardiniers, une bêche ; pour les vitriers, un diamant ; pour les cordonniers, une petite croix inscrite dans un ovale où nous avions pensé reconnaître une boucle de soulier, mais le même emblème est adopté par les messagers. Il en est d'autres qui, naturellement, sont d'une interprétation douteuse. Mais le chanoine Müller a trouvé une voie, qui, suivie à travers d'autres registres, et embellie par des reproductions exactes, pourrait conduire à un résultat fort piquant.

M. de Bonnault lit le compte-rendu du Congrès du Puy où il représentait la Société historique de Compiègne. Après s'être excusé d'avoir à le faire en présence de celui qui l'a si bien dirigé, il affirme que ce Congrès a laissé les meilleurs souvenirs aux membres de la Société qui ont pu y prendre part.

M. Plessier continue la lecture de l'introduction qui doit, avec les tables, mériter la publication du Dictionnaire topographique de l'Oise, composé jadis par M. Woillez, dont on vous a naguère signalé l'importance et l'utilité. Il en est arrivé à l'étude des voies navigables, l'Ourcq, l'Aisne, l'Oise et les divers canaux qui facilitent le commerce dans notre département. On reconnaît, dans la précision de ce tableau, l'ancien agent des Ponts et Chaussées.

Vient ensuite un examen des chemins gaulois, romains et francs. Mais, en réalité, depuis l'époque romaine, il faut descendre jusqu'à Sully et Colbert, pour voir nos voies de communications reprendre un essor qui ne s'arrêtera plus jusqu'à l'établissement des chemins de fer qui en semblent le couronnement.

Après la géographie physique, arrive naturelle-

ment la géographie politique. Elle commence par les sept peuplades répandues sur le sol de notre contrée, peuplades dont les noms deviendront plus tard les noms de nos principales villes, quelques-uns d'une identification facile et incontestée, quelques autres présentant un problème plus difficile, compliqué encore par l'amour-propre local.

Laissant de côté pour le moment les divisions ecclésiastiques, l'auteur continue son travail par le tableau des divisions de l'ancienne monarchie en généralités et élections, indiquant ce qu'il faut réclamer aux généralités de Paris, d'Amiens et de Soissons (cette dernière créée en 1595), pour reconstituer ce qui formera plus tard le département de l'Oise. Un tableau de ce département dans son état actuel termine forcément ce grand travail. Un dernier trait achèvera de faire connaître avec quelle conscience il a été établi. M. Plessier, tout en recourant aux documents officiels, s'est bien gardé de les accepter sans contrôle. Pour la population notamment, les chiffres relevés canton par canton donnent, pour les arrondissements, des totaux bien différents de ceux imprimés par l'Administration.

La prochaine séance ne devant avoir lieu qu'au mois de novembre, il n'y a pas lieu de régler dès maintenant son ordre du jour.

Le Secrétaire, Baron DE BONNAULT.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DU PUY [1]

Chaque année, nos pères les Gaulois se réunissaient aux environs de Lyon pour célébrer, le premier août, la fête du dieu Lug. On peut en croire M. de Villefosse, et admettre les détails qu'il nous donne, car il est l'homme de France qui connaît le mieux ces époques lointaines, et volontiers on oublierait qu'il est le représentant du ministre de l'instruction publique pour ne voir en lui que le porte parole de nos vieux ancêtres gallo-romains. Comme eux, nous dit-il, nous avons aussi l'habitude de nous assembler chaque année, mais la date est un peu avancée, le lieu de la réunion varie et le dieu Lug est remplacé par une vieille déesse l'archéologie, dont le culte n'est cependant pas fort ancien.

Cette année, le rendez-vous était donné au Puy, et la réputation de cette contrée avait largement compensé son éloignement, car le nombre des congressistes avait encore augmenté. Les notabilités locales, appartenant à l'administration et aux sociétés savantes, n'étaient pas moins nombreuses, sympathiques et exceptionnellement généreuses. Après un discours de bienvenue prononcé par le maire,

---

(1) **Rapport présenté à la Société historique de Compiègne, à la séance du 15 juillet 1904.**

notre directeur. M. Lefèvre-Pontalis, avec cette précision dont il a le secret, a apprécié l'intensité du mouvement archéologique dans le Velay, résumé la situation générale de la Société et rappelé le souvenir des confrères disparus, en y mêlant, comme une consolation et un encouragement. celui de ceux qui, à des titres divers, se sont signalés cette année par leur travaux ou par les récompenses qu'ils ont obtenues. Tour à tour MM. de la Batie, président de la Société académique, et Noël Thiollier, auteur d'un ouvrage monumental sur l'architecture romane dans le Velay, se sont fait applaudir en célébrant leur pays et en nous traçant à grands traits une histoire de l'art dans le Velay. N'imaginez pas cependant quelque éloge exagéré, sans fondement comme sans critique. Noël Thiollier a été à trop bonne école chez son père d'abord et ensuite à l'école des Chartes. Ne serait-ce pas mal servir le pays où il va être notre guide, à la fois imprimé et vivant ? Aussi convient-il sans réticence que la sculpture y est médiocre, moins par la faute des artistes que par la nature de la pierre rebelle aux délicatesses du ciseau.

Au sortir de cette première réunion, les archéologues, venus des quatre coins de la France et aussi de la Belgique et de l'Angleterre, réunis en petits groupes, heureux de revoir de vieux amis et de demander des nouvelles des absents, se répandent par la ville, admirant de ci de là un vieux logis ou une pittoresque perspective ; quelques-uns s'attardent et pourraient s'égarer, sans la complaisance de leurs confrères indigènes ; tous se retrouvent au musée Crozatier, désireux de

profiter de l'expérience et des observations des spécialistes.

Chacun peut trouver ici à s'instruire au gré de ses préférences. Tâchons d'entrer dans la salle du fond où sont groupées les sculptures et les inscriptions romaines afin de recueillir les observations de M. de Villefosse, et d'admirer principalement de superbes bas-reliefs représentant des scènes de chasse.

Pour ceux qui rêvent d'une antiquité plus reculée, la salle voisine offrira des collections préhistoriques. Mon rôle de rapporteur impartial m'oblige à reconnaître que l'attraction est plus vive encore pour une collection de sculptures du haut Moyen Age, colonnes et chapiteaux qui vont de la fin du xe siècle à la fin du xiie, et qui proviennent pour la plupart de la cathédrale du Puy. Il y a bien quelques moulages et il serait d'une bonne administration d'employer des étiquettes de couleurs différentes, ainsi que cela se pratique en Allemagne.

Pour bien voir la salle du mobilier, il faudra y revenir, en compagnie d'un petit groupe de connaisseurs, alors que l'aimable conservateur de ce musée, M. Giron, pourra nous en ouvrir les vitrines et nous laisser examiner à l'aise, petites châsses, — émaux, — pièces d'orfèvrerie à destination inconnue ou contestée, — statuettes infiniment précieuses en marbre blanc, comme le *moine pleurant* qu'on dirait enlevé aux tombeaux des ducs de Bourgogne, l'admirable bas-relief des *religieuses groupées autour de leur abbesse*, ou le simple *masque funèbre* trouvé dans la rue des Tables ; — un superbe olifant d'ivoire d'un travail oriental à côté du coffre de

Jean de Bourbon ; — une importante collection numismatique, et isolé dans une vitrine, le résultat d'une trouvaille unique, qu'on pourrait appeler la trousse d'un oculiste antique. Malgré leur finesse relative, ces instruments vous donnent froid aux yeux.

Au premier étage, il y a naturellement une collection de peintures dont les envois de l'Etat forment malheureusement la plus grosse part. Je ne sais quelle règle a dicté ces choix, mais ils pourraient servir d'arguments aux esprits chagrins qui considèrent l'art et l'administration comme des époux mal assortis, peu faits pour une union féconde. Mieux vaut s'arrêter dans l'escalier, à examiner les reproductions d'anciennes peintures murales du pays faites par M. Giron. Elles sont forcément d'une valeur inégale, mais leur ensemble présente un grand intérêt et l'on ne saurait trop féliciter l'artiste qui n'a reculé devant aucun effort pour nous conserver le souvenir de tant d'œuvres souvent invisibles et presque toutes destinées à disparaître.

Il ne pouvait être question de continuer la visite de la ville encore moins d'entreprendre celle de la cathédrale dont la haute silhouette attire sans cesse les regards, dominée cependant par la statue de la Vierge. On sait qu'elle a été coulée avec des canons pris à Sébastopol ; mais par une aberration inexplicable, on l'a peinte en jaune d'ocre. En lui donnant ainsi l'apparence d'une terre cuite, on lui a enlevé cet air de force, le plus indispensable élément de beauté pour une œuvre aussi colossale.

Le soir, nous nous réunissions de nouveau dans la salle qui a servi à l'ouverture du

Congrès, et il en sera ainsi tous les jours malgré des journées de douze heures passées en excursions aux environs du Puy ! J'avoue qu'il faut alors un certain courage pour écouter sans défaillance des lectures généralement fort bien faites, mais pas toujours aussi bien lues, sur des sujets qui demandent presque tous la vue de plans et de dessins. Mais les auditeurs vaincus par le sommeil peuvent se consoler, ils retrouveront ces lectures dans le prochain volume du Congrès. Contentons-nous d'admirer le courage et la constance des membres du Bureau.



Dès le lendemain de notre arrivée, le mercredi 22 juin, les excursions commençaient, la première en voiture, à sept heures du matin ! Mais nul ne songe à se plaindre, car ce pays pittoresque double l'intérêt de nos visites archéologiques. C'est le cadre qui relève le prix du tableau, et a peut-être pour quelques-uns plus de charme que lui.

La Rochelambert, notre première visite, est un petit castel du XVI[e] siècle, collé contre le rocher dans une gorge sauvage et étroite. L'espace manquait au point qu'il faut arriver de côté, et que, dans la salle des gardes, la roche noire et abrupte forme la paroi du fond. Dans cette singulière construction, il ne saurait y avoir de fenêtres que d'un côté, et l'inconvénient est négligeable tant le corps de logis est étroit. Aussi, s'élève-t-il à trois étages reliés par un escalier placé dans une tourelle centrale terminée par un toit en poivrière. Mesdemoiselles de La Rochelambert, qui habitent toute l'année cette étrange

demeure, nous en laissent librement parcourir les moindres recoins, examinant ici des bibelots de toutes natures, notant là les portraits de leurs ancêtres, tandis que quelques-uns évoquent le souvenir de George Sand qui, dans *Jean de la Roche*, a donné de ce château une description aussi précise que vivante.

Descendus à pied au fond de la gorge, après avoir admiré la silhouette de la Rochelambert tout en gravissant le versant opposé, nous retrouvons nos voitures qui nous ont bientôt conduits à Saint-Paulien, capitale religieuse du Velay jusqu'au VIIe siècle où le siège épiscopal fut transféré au Puy. Ce n'est plus qu'un modeste village, où les congressistes doivent s'éparpiller dans divers hôtels pour trouver leur pâture.

Le rassemblement se fait tout naturellement devant l'église, où les fumeurs ont tout le loisir de s'attarder, car l'intérieur ne vaut pas le chevet. La disposition paire des chapelles et les incrustations appliquées autour des absidioles rappellent le style auvergnat. Les deux grosses tours, manifestement élevées après coup au-dessus de ces absidioles, donnent à l'édifice un caractère défensif et reportent la pensée vers l'époque des guerres religieuses qui motivèrent cette addition. Le portail, avec son clocher tellement remanié qu'il semble neuf, offre moins d'intérêt. En tous cas, il ne semble pas exciter le nôtre autant que l'inscription encastrée dans le flanc nord, l'enfeu ouvert dans le mur extérieur de l'abside et surtout, sur la place voisine, cet étrange amas de pierres cubiques, évidées en plein ceintre sur leurs quatre faces, posées

les unes sur les autres au nombre de trois et surmontées d'une croix. Hâtons-nous d'ajouter que la première pierre est seule ancienne. Elle garde dans ce pays le nom de *pierre à tuer les bœufs*, et a pu servir d'autel. Aurait-il été élevé là pour supplanter, en le purifiant, le souvenir des sacrifices sanglants des païens. L'Eglise a eu souvent de ces conciliantes adresses vis-à-vis des populations nouvellement converties.

Mieux vaut abandonner ces rêveries, pour entendre la discussion engagée dans l'intérieur de l'église. Formée d'une seule nef démesurément large pour sa hauteur, elle désoriante les habitués des églises du Nord. Mais ce n'est là, parait-il, qu'une transformation d'un édifice primitivement à trois nefs qui ont disparu en même temps que le déambulatoire du chœur, accident qui semble s'être reproduit souvent dans ce pays, ainsi que nous aurons à le constater plus d'une fois.

Plus heureuse, l'église de Polignac a conservé son ancienne voûte en berceau plein ceintre, et elle le doit peut-être à un artifice qui a porté assez haut les voûtes en berceau des bas côtés, pour leur permettre de contrebuter efficacement la voûte centrale. Pour obtenir ce résultat, on n'a pas craint de faire reposer les doubleaux des bas côtés sur des piliers surhaussés qui sont d'un effet médiocre

Il y aurait bien des observations à faire, sur des traces de reprises découvertes, au niveau de la dernière travée avant les absidioles, par notre ami du Ranquet ; mais à Polignac, c'est surtout le château qui nous sollicite.

Il occupe tout le sommet d'un plateau aux

pentes tellement abruptes qu'elles défiaient toute tentative d'escalade et qu'il était inutile de les couronner de hautes murailles et de construire plusieurs enceintes. Il suffisait d'élever un mur percé de meurtrières et de suivre exactement la forme du rocher. Cependant on multiplia les portes, six je crois, par lesquelles on doit passer avant de parvenir dans cette enceinte. Là, il faut le coup d'œil de notre savant directenr pour se reconnaître dans cet amoncellement de ruines d'époques bien diverses, puisqu'elles vont du XIIe au XVIIe siècle et que les ronces, qui les ont envahies, en rendent l'approche difficile. Seul debout, sur le versant nord, se dresse le donjon, fortement taluté à sa base, haut de plus de 20 mètres, mais tellement réparé tout nouvellement, aux frais de la famille de Polignac, qu'extérieurement il semble neuf. Quand on y pénètre, on voit que l'enveloppe seule a été reprise car on distingne nettement ses trois étages, la baie ronde et centrale qui permettait de monter les provisions et les projectiles, et enfin les cheminées. L'une d'elles a conservé de hauts jambages, dont les moulures accusent nettement le commencement du XVe siècle ; or, on sait que le donjon fut construit de 1385 à 1421. Ce serait donc presque un contemporain de notre château de Pierrefonds, mais il paraît plus âgé et la chose est toute naturelle si l'on tient compte de la distance qui séparait une province reculée comme le Velay, de notre riche Valois, apanage du premier prince du sang.

Ces réflexions ne sont pas pour diminuer l'incomparable beauté de ce pays, de cette ville du Puy surtout, vue de la route de Poli-

gnac. Tous ces rochers couronnés d'églises, qui surgissent du fond de ce cirque ceint de toutes parts par de hautes montagnes, forment un panorama inoubliable et qu'on ne saurait confondre avec ces vues générales de villes qui, d'ordinaire, se ressemblent toutes.

*
* *

L'excursion du jeudi à la Chaise-Dieu a été incontestablement le clou du Congrès. La ville du Puy ne serait pas ce qu'elle est, qu'il vaudrait la peine d'y venir pour aller à la Chaise-Dieu, et maintenant on y arrive en chemin de fer.

Cette abbaye célèbre fut fondée en 1043, mais elle doit sa splendeur à un de ses fils, le moine Pierre Rogier, devenu pape sous le nom de Clément VI (1342-1352) et à un neveu de celui-ci, également moine à la Chaise-Dieu et élevé sur la chaire de saint Pierre en 1370, sous le nom de Grégoire XI.

Heureusement, les comptes de la construction de 1344 à 1347 ont été retrouvés au Vatican et publiés par M. Faucon. Sans cela, on serait fort exposé à se tromper et à rajeunir singulièrement cet édifice conçu au milieu du XIV[e] siècle par l'architecte Hugues Morel. Sans doute, M. Pontalis nous rappelle fort à propos qu'à Saint-Urbain de Troyes, on avait déjà abandonné les chapiteaux, au sommet des piliers qui recueillent directement les nervures des voûtes. Malgré cet exemple, la plupart d'entre nous seraient fort tentés de rajeunir d'un siècle cette église de la Chaise-Dieu, élevée dans un pays réputé en retard sur le Nord de la France. L'interruption des travaux à la mort de Clément VI

et la reprise sous son neveu Grégoire XI sont également confirmées par des différences signalées dans les premières travées de la nef. Les bas côtés surprennent par leur hauteur ; mais, pour amener ces voûtes, grandes et petites, au même niveau, il a fallu sur les doubleaux des bas côtés élever de petits murs d'un effet peu gracieux. L'impression générale, que je dois me borner à noter, est celle de la grandeur, mais d'une grandeur un peu lourde et triste. Deux choses contribuent à aggraver ce sentiment, l'érection au xve siècle d'un jubé qui rompt les grandes lignes de la nef, ainsi qu'on l'éprouve dans les églises espagnoles, et la disparition de l'ancienne polychromie, suffisamment visible pour être incontestable, mais remplacée en fait par une pierre sombre et froide.

Ce chœur des moines, pour lequel j'éprouve quelques remords de m'être montré sévère, a, comme les coro espagnols, bien des excuses à faire valoir. Indépendamment du service qu'il rendait aux religieux en les protégeant contre le froid, il garde à l'extérieur une curieuse peinture connue sous le nom de Danse des Morts. Comme l'a fort judicieusement expliqué le marquis de Fayolle, ce n'est pas une danse et ce n'est peut-être pas davantage une peinture. L'artiste fort habile a simplement dessiné, d'un trait net et juste, une série de personnages représentant toutes les classes sociales, et placé à côté de chacun d'eux l'inévitable mort auquel nul ne saurait échapper. Seuls, les attributs de la mort se modifient, s'atténuent, pour mieux s'harmoniser avec le personnage. Il y a là une suprême preuve de tact, dont la Camarde est peu

coutumière et où notre spirituel collègue veut voir la preuve d'une œuvre bien française.

M. de Villefosse complète ces explications par de curieux rapprochements avec des vases grecs sur lesquels il signale des scènes analogues, mais dont il fait ressortir la pensée philosophique toute païenne. La présence de la mort à côté des divers personnages n'est pas dans l'intention de l'artiste un rappel à des préoccupations sérieuses. Loin de là, sa philosophie épicurienne se réduit à envisager sans effroi une transformation inévitable et à ne rappeler le terme de la vie que pour nous presser d'en jouir.

A l'intérieur, au-dessus des stalles en bois sculptées, les murs nus sont couverts d'une série de tapisseries reproduisant les principaux traits de la vie du Sauveur prédits par les scènes correspondantes de l'Ancien Testament. Sans doute, ces stalles ne peuvent entrer en comparaison avec celles d'Amiens, mais avec leurs chapiteaux ornés d'un double rang de feuillage, elles accusent bien nettement le xv[e] siècle, et les stalles de cette époque sont assez rares pour être signalées. Quant aux tapisseries dont quelques pièces ont été réparées aux Gobelins, dont un sujet figure à l'exposition des Primitifs, je me bornerai à dire que tout le monde les croyait flamandes, et que même certain amateur belge osait préciser et indiquer Audenarde, quand une note de M. Guiffrey, directeur des Gobelins, est venu les revendiquer comme une œuvre française exécutée par des ouvriers de Lyon.

Au centre du chœur, le tombeau du pape Clément VI, tout mutilé qu'il ait été par les

protestants, garde une valeur considérable qu'il doit aux liens étroits existant entre l'artiste et son modèle. Tous deux étaient limousins, et M. Fage, en revendiquant cette œuvre à l'honneur de sa province, a expliqué qu'on pouvait lui attribuer la valeur d'un portrait.

Je laisse forcément de côté d'autres tombeaux et d'intéressantes remarques sur le cloître, les bâtiments conventuels, la tour Clémentine et même l'extérieur de l'église, dont chacun s'entretient en revenant au Puy.

*
* *

Le vendredi 24, nous n'avons fait le matin qu'une petite course avant le déjeuner pour visiter une seule église de campagne, Chamalières, simplement pour nous mettre en appétit, avant d'attaquer le gros morceau que sera, cette après-midi, la cathédrale du Puy.

Mais Chamalières, qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme également célèbre des environs de Clermont-Ferrand, est une église chère aux archéologues et aux architectes, une des rares où ils se rencontrent sans s'invectiver. Il est vrai qu'elle a été réparée par M. Nodet, notre collègue.

Cette église est de la fin du XI[e] ou du commencement du XII[e] siècle, avec quelques parties postérieures. Elle passe pour une des mieux conservées de la région. Cependant, elle ne saurait être donnée comme un spécimen de l'architecture locale. Par exemple, les voûtes de ses bas côtés peu élevées ne contrebutent pas la grande nef. De plus, la voûte du chœur a été complètement remaniée, puisque le déambulatoire a disparu.

De moindres problèmes ne sont pas moins intéressants. Le bénitier de cette église est célèbre. Chacun se doutait aisément que ce n'est pas pour faire un bénitier qu'on avait sculpté ce fût orné de quatre personnages, des prophètes sans doute, dont David reconnaissable à sa harpe. Notre collègue des Forts a clairement démontré que c'était une ancienne colonne d'angle du cloître. Quelques-uns ont exercé leur sagacité sur d'autres fragments ornés encore de vieilles peintures qui doivent provenir d'un autel ou d'anciens tombeaux, peut-être même d'un autel renfermant le corps du saint sous lequel les pèlerins passaient en s'y frottant, par dévotion.

Notre-Dame du Puy est bien la digne cathédrale de cette étrange ville. Au sommet d'un interminable escalier apparaît cette façade blanche et noire, comme celle d'une église d'Italie, comprenant trois corps et trois étages couronnés par des frontons isolés. Quand on a franchi les trois grandes arcades du rez-de-chaussée, on continue de monter, mais la voûte de cet escalier supporte le pavé de la cathédrale, si bien que pour ne pas y entrer, comme on sortirait d'un puits, il faut prendre sur la gauche, gagner le cloître et entrer ainsi de plein pied dans l'église par le milieu.

Ces détails peu archéologiques me semblent indispensables pour faire comprendre comment, même avec de bons plans, il est assez difficile de s'orienter dans cette église compliquée d'une foule d'annexes, cloîtres, chapelle des morts, musée religieux, trésor, sacristie, bâtiment des mâchicoulis, hôpital,

chapelle Saint-Jean, sans parler du clocher et des nombreuses portes. Aussi je renonce à vous en donner ici une description fort bien faite par M. Thiollier, et complétée par les savantes critiques de M. Pontalis. Je préfère me contenter de quelques observations portant sur des détails et plus exposées à se perdre dans l'oubli.

Le *Cloître*, par lequel on débute d'ordinaire, joint à l'intérêt de ses constructions successives réduites par M. Thiollier à un siècle, de la fin du XIe siècle à celle du XIIe, celui plus attrayant de ses chapiteaux. Plusieurs ont été remplacés ; quelques originaux sont au musée, en compagnie des moulages exécutés sur ceux laissés en place.

A côté, la *Salle des Morts*, probablement l'ancienne salle capitulaire, voûtée en berceau brisé, et malheureusement assez mal éclairée, renferme une belle fresque du XIIIe siècle représentant un Christ en croix. Quelques têtes émergent du mur dégradé avec une énergie superbe. A l'étage supérieur, on nous montre une belle cheminée romane, d'une jolie forme ronde, que M. de Brive a fait reproduire pour son château de Bouzols, et plus haut encore d'autres restes de peinture sur lesquels M. Giron nous donne d'intéressantes interprétations. Finalement, on tombe d'accord pour les attribuer au XIVe siècle. Plus anciennes seraient celles du transept nord, à l'étage supérieur, là où l'on a installé un orgue bien gênant. Ces formes allongées, ces lignes sévères, tout cet ensemble qu'on eût qualifié jadis de bysantin, semble se rapporter au XIIe siècle, et c'est justement à cette époque que M. Pontalis fait remonter cette partie de la cathédrale.

Dans la *Sacristie*, il nous faut mentionner également une fort belle peinture sur bois, portant les armes du chanoine Odin, à trois fasces de sable, de gueules et d'or, qui aurait été attaché à l'évêque Jean de Bourbon, ambassadeur de Louis XI auprès du Saint-Siège. Cette peinture représente le Christ mort sur les genoux de sa mère, entre la Madeleine et Saint-Jean, derrière lesquels quatre femmes profilent des têtes charmantes, tandis que derrière la Vierge, au centre, deux anges tiennent les instruments de la passion : clous, éponge, lance, fouet, colonne. Ce panneau aurait été digne de figurer à l'exposition des Primitifs.

Les peintures les plus célèbres de la cathédrale du Puy sont les fameux *Arts libéraux*, fragments de fresques représentant la musique, la grammaire, la rhétorique, la logique, mis en lumière par Mérimé, et qu'on attribue à la fin du xv[e] siècle. Mon ami, le marquis de Fayolle, qui les a habilement discutés sur place, se retrouvant quelques jours plus tard avec moi à l'exposition des Primitifs, se montrait fortement impressionné des remarques faites devant nous par un des meilleurs critiques d'art, M. Hulin de Loo, auteur du Catalogue critique de l'exposition de Bruges. Il nous signalait une étroite parenté entre ces fresques du Puy et les œuvres du maître de Moulins, auquel il a voulu rendre un état civil certain, en faisant de lui Jehan Perréal.

Le *Musée religieux*, sous l'autorité de l'administration diocésaine, renferme des objets intéressants et surtout la célèbre bible de Théodulphe, du ix[e] siècle, sur velin



pourpre, citée par M. Delisle comme le plus magnifique monument calligraphique du temps de Charlemagne. Il me semble cependant que c'est oublier celle d'Abbeville, de la même époque.

Le *Bâtiment des Mâchicoulis*, dont le nom seul trahit l'aspect et la destination, est une forteresse commencée à l'époque romane, surélevée à diverses époques et terminée par de curieux mâchicoulis qui naissent dans l'épaisseur des contre forts et se prolongent sur des consoles formées de plusieurs assises en encorbellement. Ils rappellent l'étrange situation de l'évêque en lutte avec les puissants vicomtes de Polignac et la commune grandissante.

La *Chapelle Saint Jean* peut être considérée comme une annexe de l'église, car jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, elle a servi d'unique baptistère aux paroisses du Puy. Cet édifice rectangulaire, terminé par cinq absidioles prises dans l'épaisseur des murs, était jadis voûté en trois parties, une première travée par une voûte en berceau, une seconde par une coupole, et la troisième, l'abside, par une voûte en cul de four.

*
* *

Samedi 25. — Trois heures de chemin de fer pour aller à Brioude, autant pour en revenir ; c'est long, au retour surtout, car à l'aller nous nous sommes arrêtés deux heures à Chanteuges. Cette abbaye était une fille adoptive de la Chaise-Dieu, qui menaçait de mal tourner, avant d'être rattachée à cette abbaye célèbre. Nous y retrouvons également les armes de l'abbé J. de Senectaire. Les trois nefs, sans chœur ni transept, se termi-

nent par trois absides, et leurs voûtes ont été remaniées. L'intérêt se concentre sur les chapiteaux ornés d'animaux et de personnages. Sur l'autel, on déploie une belle étoffe orientale et l'on expose une sorte de reliquaire qui est un coffret d'autant plus rare qu'il est d'origine purement civile, avec d'intéressantes gravures sur cuivre doré, notamment un tournoi : travail attribué par le plus grand nombre au XIVe siècle.

L'extérieur de l'église est intéressant ; le flanc sud garde la trace de fortifications, et l'abside a été couronnée d'un hourdage en pierre porté sur des corbeaux d'une forme singulière, un rond sous un petit dé légèrement saillant.

Sur la face opposée, la masse des congressistes a peine à tenir dans l'élégante chapelle construite au début du XVIe siècle par l'abbé Jacques de Senectaire, et fait le désespoir des photographes qui voudraient relever ces sculptures délicates.

L'église de Brioude est un édifice d'une importance capitale, mais les voûtes ayant été fortement relevées au XIVe siècle, l'église semble maintenant trop étroite. De plus, un demi siècle au moins sépare le carré du transept et le déambulatoire, du bas de la nef, partie plus ancienne qui possède, chose rare, un narthex. Autre singularité, dans le bras du transept, on remarque une tribune comme à Notre-Dame du Puy.

M. Pontalis nous fait, avec sa clarté habituelle, la genèse de cette église au milieu d'un bruit assourdissant d'indigènes plus curieux qu'intelligents, et presque tous chaussés de sabots ! Enfin, M. de Fayolle attire notre attention sur un tableau placé dans le tran-

sept, dont le coloris et l'expression énigmatique des figures font songer naturellement aux Milanais. Il croit pouvoir l'attribuer à André Jobbo, plus connu sous le nom de *del Solari*, élève de Gaudenzio Ferrari.

*
* *

Le dimanche était jour réservé aux excursions individuelles et bon nombre de congressistes infatigables n'ont pas manqué d'aller voir quelque nouvelle église ou les innombrables beautés pittoresques de la région. D'autres, plus modérés, et j'étais du nombre, se sont contentés de revoir la cathédrale et le musée.

On me pardonnera de passer légèrement sur la visite de la Voûte-sur-Loire, château fort bien situé sur un rocher dominant la Loire, mais presque entièrement reconstruit, et de laisser à de plus vaillants le récit de la dernière visite au Puy, notamment de l'ascension à la chapelle Saint-Michel, sur la pointe du pic d'Aiguilhe, que j'ai dû me contenter d'admirer d'en bas et de revoir avec mes souvenirs.

*
* *

J'ai pu, du moins, faire la dernière excursion, le mardi 28, au château de Bouzols, restauré par le comte de Brive, depuis plus de 20 ans, avec une affection touchante, qui va jusqu'à écarter toute main étrangère. La mère la plus tendre n'aurait pas plus de délicatesse !

Et cependant il s'agit d'un rude donjon en roche noirâtre, si peu taillée qu'elle semble toute hérissée. En l'examinant de plus près, on s'aperçoit qu'il ne s'agit pas d'un donjon dans le sens habituel de réduit suprême mé-

nagé dans un château plus grand, dont il protège le point faible. Ce qu'on appelle le donjon de Bouzols est un petit château, dont les divisions intérieures sont encore visibles, et auquel plus tard on a fait des additions qui constituent le château actuel ; plus tard encore, quand on habitait à la fois le donjon et le château, on a ouvert de grandes baies dans ce que je continue à appeler improprement le donjon.

Sans avoir le temps d'examiner, comme elles le méritent, les intéressantes collections d'objets locaux, principalement de bijoux, réunis par le comte de Brive, nous remontons en voiture pour nous élever à travers un pays admirable jusqu'au Monastier. Avec leur sens habituel des beautés de la nature, les moines ne pouvaient manquer de bâtir en ce lieu, où une belle église et le nom même du bourg rappellent leur souvenir à la gratitude de la postérité. Ces moines étaient en même temps de puissants agents de transmission artistique, aussi nous signale-t-on dans l'église de fortes influences bourguignonnes, notamment la différence considérable de hauteur entre les voûtes des bas côtés et celles de la nef principale.

Depuis, toutes ces voûtes ont été couvertes par un comble unique, qui se traduit par un seul pignon assez laid au sommet du grand portail roman divisé en trois corps et destiné vraisemblablement à recevoir primitivement trois couronnements distincts.

A l'intérieur, les chapiteaux, comme toujours, accaparent les lorgnettes. Plusieurs représentent des bœufs accouplés, et comme attendant le joug. Ce serait un souvenir des

services rendus par ces animaux lors de la construction de l'église.

La population, plus respectueuse qu'à Brioude, a cependant envahi l'église au point qu'il est parfois difficile d'arriver jusqu'à la chapelle où est exposé le buste de saint Chaffre. Le corps est en bois, recouvert de lames d'argent ; la tête, de même métal repoussé au marteau, a un grand caractère, malgré des fautes grossières de modelé, notamment dans la bouche et le menton, qui pourraient, s'ils étaient exacts, servir d'argument en faveur de nos origines simiennes. Les ornements dorés autour du cou sont fort curieux et cette œuvre semble bien appartenir au XII[e] siècle, ainsi que l'avait indiqué Dideron.

Il reste quelques menues curiosités à visiter encore dans ce bourg de Monastier, mais les congressistes commencent à se débander. Quelques-uns sont partis pour coucher dans la montagne et assister de là-haut au lever du soleil ; le plus grand nombre furette dans les maisons, espérant y trouver quelques bibelots à rapporter, comme souvenir de voyage. Le long séjour des moines avait rendu ce pays particulièrement riche autrefois, mais il y a longtemps que les brocanteurs ont tout raflé. Cependant, un brave gendarme occupe ses loisirs à réunir une collection numismatique, qui fait surtout honneur à la moralité des habitants.

La descente sur le Puy abonde en panoramas vastes et superbes, variant à chaque détour de la route. Bouzols, perché comme un nid d'aigle, reste longtemps en vue, et on ne s'arrête à Coubon devant un portail roman complètement refait en 1840, que pour lais-

ser des loisirs aux photographes et aux dames qui s'initient au travail des dentellières..

La Tour sera notre dernière étape ; un tout petit manoir resserré, étranglé, mais orné d'une délicieuse porte du XVe siècle et d'un mur tout couvert de gros clous et de gros boulets ; le tout sculpté en pierre, comme on n'en voit guère qu'en Espagne, à *la Casa de las conchas* de Salamanque, ou mieux à celle de *los picos* de Ségovie.

A l'intérieur, de belles cheminées en pierre, des portes en bois sculptées, une table et un coffre Renaissance, même un ingénieux porte-manteau Louis XVI excitent les convoitises des collectionneurs, ou tout au moins stimulent le crayon de nos artistes.

La journée a été charmante, et le soleil se couche superbe. Cependant, une ombre passe sur tous, en sentant que nous touchons au terme de notre réunion. Nous n'entendrons plus les explications si complètes et si sûres de notre guide Noël Thiollier, les rapprochements ingénieux et les classifications si précises de notre directeur Pontalis, les appréciations artistiques de Fayolle ou les réminiscences classiques de Villefosse, et même... le sifflet bien connu de Chevallier, qui, depuis bien des années, a ramené dans le droit chemin tant d'archéologues égarés, avant que Mareuse ait voulu lui donner l'éclat dangereux de l'or. En voilà pour un an... et Dieu veuille que nous nous retrouvions tous à Beauvais et à Compiègne.

Baron de BONNAULT.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

Séance du 18 novembre 1904.

Présidence de M. Plessier, président.

MM. Benaut, le baron de Bonnault, Cauchemé, le docteur Chevallier, Colin, Daussy, Delaidde, Mlle Deverson, MM. Fleuret, l'abbé Gallois, Lambin, Moreau, le chanoine Morel, Plessier, de Roucy, l'abbé Roy, assistent à la séance.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté, M. le Président annonce que le Congrès des Sociétés savantes de 1905 se tiendra à Alger et que le 29e Congrès des Sociétés des Beaux-Arts des départements aura lieu à Paris. Il dépose le programme et le règlement sur le bureau.

Il annonce que M. Alfred Evillot, avocat à la Cour d'appel de Paris, est présenté comme membre titulaire par MM. Daussy et de Bonnault. Il sera, suivant l'usage, statué sur cette présentation à la fin de la séance.

Le Secrétaire dépose sur le bureau une partie des ouvrages reçus depuis la dernière séance, et donne quelques indications sur quelques-uns d'entre eux :

Bulletin de l'Académie delphinale, 1903.

Bulletin de la Société archéologique historique et scientifique de Soissons, 1900.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1904, 1re liv.

Bulletin historique et archéologique, 1903, Nos 3 et 4.

Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, 1904, trim. 3 et 4.

Société des Antiquaires de l'Ouest, bulletins 1903, 4e trim. *Mémoires* 1903.

Annales de la Société de lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, T. XVIIIe, 1903.

Commission des Antiquités et des Arts (Seine-Inférieure), T. XXIVe.

Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, 1904, liv. 3.

Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes, 1904, 3e trimestre.

Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, en 1904, discours de MM. Esmein et Bayet.

Bulletin mensuel de la Société d'archéologie lorraine, juin et juillet 1904.

Bulletin de la Diana, T. XIV, no 1.

Société nationale des Antiquaires de France. Centenaire, journée du 11 avril 1904.

L'homme préhistorique : revue, juillet 1904.

L. Thiot. — *La station et l'atelier préhistorique de Saint-Just*, près Beauvais.

Société des Antiquaires de la Morinie, bulletin historique 1904, fasc. 2e.

Abbé Gallois — *La commune de Ville pendant la Révolution*.

Des remerciements sont adressés à notre confrère.

Le Secrétaire communique deux lettres de M. Martin, bibliothécaire-archiviste à Tournus, demandant communication d'une pierre tombale ronde qu'on lui avait signalée dans une église de Compiègne. A ce propos il a envoyé un spécimen de ces pierres tombales, en forme de sceau, comme il en a relevé plusieurs à Tournus ; mais aucun des membres présents ne connaît de pierre tombale analogue, ni à Compiègne, ni dans les environs.

Le Secrétaire croit devoir dire quelques mots d'une conférence faite dernièrement à Paris, par le commandeur Marucchi, sur les catacombes, puisque

le même sujet traité à Compiègne par le baron Kanzler n'a pas laissé la Société historique indifférente. Après un aperçu général et des projections reproduisant les peintures et les sculptures les plus remarquables, M. Marucchi raconte les découvertes qu'il a faites, en descendant, le 18 février dernier, dans les catacombes de Commodilla, où nul n'avait pénétré depuis le VIe siècle. Aussi a-t-il retrouvé les tombes intactes, avec les inscriptions, les peintures et même les menus objets tels que monnaies, lampes, fibules, dont les chrétiens se servaient pour marquer les tombes et pouvoir les reconnaître même en l'absence de toute inscription. D'ingénieuses déductions lui permettent d'y retrouver la trace de saint Paul, et il espère pouvoir bientôt achever cette démonstration comme il l'a fait pour saint Pierre, dans les catacombes de Sainte-Priscile.

La Société s'entretient ensuite de la tour dite de Jeanne d'Arc. Les projets qui la menacent, soulèvent l'opinion à Compiègne, ont trouvé un écho dans un journal de Paris, et ne peuvent nulle part causer autant d'émotion qu'à la Société historique. Aussi est-elle résolue à faire pour sa conservation tout ce qui dépendra d'elle. Un de ses membres est désigné pour s'entendre, à ce sujet, avec la Municipalité.

M. de Bonnault lit un travail de M. le vicomte de Caix de Saint-Aymour, membre correspondant, sur les troubles auxquels le château de Pierrefonds n'a donné que trop de force à la fin du XVIe siècle et qui ont motivé son démentellement au siècle suivant, pour cause de sécurité publique.

Notre correspondant a trouvé aux Archives nationales un petit mémoire rédigé en 1618 par un prieur de Pierrefonds et portant au crayon cette mention bien faite pour exciter le zèle d'un paléographe : « Reconnu comme illisible ». C'est ce mémoire qui nous est adressé, enrichi de nombreuses notes.

Sans doute on peut trouver que le bon prieur donne trop d'importance aux déprédations causées

à son prieuré par les gens de guerre des deux partis, et l'on pourrait désirer plus de précision. Il n'en fournit pas moins des indications précieuses et dignes d'être contrôlées.

Après la mort du duc de Guise, dès le commencement de janvier 1589, le château tombe aux mains des ligueurs. D'Humières et d'Epernon l'assiègent inutilement et sont blessés. Le premier maréchal de Biron et Henri IV en personne échouent également. En octobre 1592, Rieux, devenu gouverneur de Laon, abandonne le commandement du château à Gouy d'Arcy.

En 1594, Rieux, fait prisonnier au commencement de janvier, est pendu à Compiègne le 11 mars, et quelques mois plus tard, Gouy d'Arcy se voit enlever le château de Pierrefonds, qui, finalement, est remis entre les mains de d'Estrées, sous l'autorité du roi

Mais le 10 août 1595, la forteresse est prise par les Espagnols, qui la gardent jusqu'au 29 octobre de la même année. Depuis, d'Estrées et son fils s'y succèdent comme gouverneurs jusqu'au jour où les troubles, qui marquèrent tristement la minorité de Louis XIII, nécessitèrent une nouvelle intervention de l'autorité royale.

Le duc d'Angoulême, bâtard de Charles IX et de Marie Touchet, qui sortait de prison et tenait à témoigner de sa fidélité, emporte le château, après un siège de quelques jours, le 2 avril 1617.

La royauté donnant alors satisfaction aux vieilles plaintes des villes voisines, ordonne la destruction d'une forteresse qui prêtait aux factieux un appui dangereux.

Cette communication enrichie de minutieuses notes est accueillie avec un vif intérêt, et, en attendant qu'elle puisse figurer dans notre Bulletin, le Secrétaire est chargé de transmettre à l'auteur nos remerciements.

Avant de lever la séance. il est voté sur l'admission de M. Alfred Evilliot, qui est admis à l'unanimité.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra :

M le chanoine MARSAUX. Documents tirés des Archives de Saint-Antoine

M. le chanoine MOREL. La Révolution et le serment à la constitution civile du clergé.

M. COLIN. Un édit de Henri II sur la vente du gibier de la forêt de Compiègne.

Baron de BONNAULT. Compiègne pendant la Ligue (suite).

Le Secrétaire, Baron de BONNAULT.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

Séance du 16 décembre 1904.

Présidence de M. PLESSIER, président.

MM. Benaut, Bias, le baron de Bonnault, Brière, Raymond Chevallier, Colin, Delaidde, Mlle Deverson, MM. Dubloc, Evillot, Mme le Féron d'Eterpigny, MM. Fleuret, Lambin, Leduc, le chanoine Marsaux, Moreau, le chanoine Müller, Peiffer, Plessier, de Roucy assistent à la séance.

S'est excusé M. le chanoine Morel.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté, M. Fleuret communique quelques documents tirés des archives, à titre de confirmation et de complément du travail de notre confrère le vicomte de Caix de Saint-Aymour, sur le château de Pierrefonds. Ils lui serviront d'appendice lors de sa publication.

Le Président nous apprend que sur sa demande, M. le Préfet de l'Oise a bien voulu mettre à la disposition de la Société historique, tous les volumes actuellement parus de l'Inventaire des archives de l'Oise. Les membres de la Société sont particulièrement heureux de posséder cet indispensable instrument de travail, qu'ils voudraient voir bientôt achevé, et en remercient M. le Préfet.

Le Secrétaire dépose sur le bureau les publications suivantes, en attirant surtout l'attention sur celles d'un intérêt local :

Bulletin historique et philologique, 1903, n°s 3 et 4.

Mémoires des Antiquaires du Centre, 1903.

Annales de la Société d'émulation des Vosges, 1904.

Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, 1904.

Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.

Congrès archéologique de Troyes et Provins en 1902.

Bulletin des Antiquaires de Picardie, 1904, 1er trim.

Mémoires de la Société historique et archéologique de Clermont, 1904, fas. 1er.

Comité archéologique et historique de Noyon, T. XIX.

Commission municipale du Vieux Paris, 1903.

Annales de l'Académie royale d'archéologie de Bruxelles, 5e série, t. VI, livr. 1 et 2.

Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, Bulletin, 5e série, t. VI, livr. 1 et 2, 1904, 2.

Société d'archéologie de Bruxelles, Annuaire, 1904.

Société d'archéologie de Bruxelles, Annales, t. XVIII, livr. 3 et 4.

Mémoires de la Société des sciences, arts et lettres du Hainaut, 6e série, t. V.

Antiquités du Nord. Stockholm, 1898-99 et 1901-02.

De notre confrère, M. le vicaire général Marsaux :

1° *Notes iconographiques sur la Sainte Vierge* ;

2° *Ampoule de Saint-Mennas* ;

3° *Notes historiques sur la paroisse d'Hondainville* ;

4° *Fers à hosties.*

De M. Thiot : *Casse-tête découvert à Chepoix.*

Sont alors présentés à titre de membres titulaires :

M. Marcel Pillon, par MM. Plessier et de Bonnault.

M. Charles de Salverte, par MM. Plessier et de Bonnault.

M. Sabattier, par MM. Colin et de Roucy.

A la fin de la séance, ils sont admis par un vote unanime de l'assemblée.

En même temps, le titre de membre correspondant est accordé à M. de Romiszowski, que nous avons vu à regret s'éloigner de notre ville, mais qui promet de se rappeler à notre souvenir par l'envoi de communications.

M. le chanoine Marsaux a dépouillé pour nous, aux archives de l'Oise, un registre des délibérations de la fabrique de Saint-Antoine, allant de 1764 à 1786, et c'est le résumé de ses découvertes qu'il vient nous apporter. Aucun ordre, aucun lien n'est possible dans un tel travail, mais c'est une mine de renseignements précieux. Nous prenons ainsi connaissance des noms de plusieurs chapelles complètement tombés en oubli, comme celui de Saint-Gond, dont le chanoine Müller nous conte aussitôt la curieuse légende. La récente suppression du jubé cause également une perturbation dans les places assignées aux confrères du Saint-Sacrement. Des travaux, des procès, des fondations occupent surtout l'attention des marguilliers ; un chantre est payé à l'année 150 livres, et un sermon 3 livres. Nous ne donnons pas d'autres exemples des renseignements curieux qu'on trouvera dans ces notes, puisque nous devons les publier.

M. le chanoine Morel n'ayant pu venir à la séance, le Secrétaire s'est chargé de lire son travail sur Mgr de la Rochefoucauld et la Constitution civile du clergé. Après avoir brièvement rappelé le vote de l'Assemblée, la protestation des évêques de France, les hésitations et la capitulation du malheureux Louis XVI, bientôt suivies de la condamnation formulée par le pape Pie VI, notre confrère oppose au ferme courage de l'évêque la Rochefoucauld, les défaillances d'une partie de son clergé et les lâchetés de l'enseignement qui se donnait alors au séminaire de Beauvais.

Mais bientôt les illusions ne sont plus permises, les rétractations se multiplient, grossissant le troupeau fidèle où brille au premier rang, Dom Barry, jadis prieur, maintenant curé de Saint-Leu.

Monseigneur de la Rochefoucauld fut massacré aux Carmes, à côté de son frère, évêque de Saintes ; l'évêque constitutionnel, député régicide et prêtre marié, finit dans l'exil et la misère. Sans qu'on sache comment il avait pu traverser la Terreur, Dom Barry revint ensuite paisiblement reprendre sa cure de Saint-Leu.

M. Colin, qui est chasseur, a su découvrir une ordonnance d'Henri II, datée de 1559, l'année même de sa mort, et destinée à réprimer le braconnage. Ses prescriptions si sages pourraient être remises en vigueur, et c'est doublement un sujet d'actualité dans une ville comme Compiègne où la chasse tient une place prépondérante. Le roi considère que le braconnage écarte du travail honnête, et conduit bien souvent au crime. Pour le combattre, il faut en restreindre le profit en interdisant toute vente cachée et en fixant des prix modérés. A ce propos, notons que le héron, qui n'est plus guère comestible, est coté le même prix que le lièvre.

Même sous la monarchie réputée absolue, les édits des rois n'étaient pas toujours observés. si nous en jugeons par le besoin d'en faire sans cesse de nouveaux, pour le même objet. Aussi notre collègue a pu en citer sept autres sur la même matière, avant la Révolution.

Et peut-être serait-il besoin de formuler un nouvel arrêt, ou du moins d'exécuter les anciens !

L'ordre du jour de la prochaine réunion comprendra :

Le compte-rendu annuel du Secrétaire ;

Le rapport financier du Trésorier ;

La Ligue à Compiègne, suite.

Le Secrétaire, Baron de Bonnault.

Monseigneur de La Rochefoucauld

ET

LA CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ[1]

Il est dans l'histoire des pages particulièrement tristes. De ce nombre sont celles qui relatent l'organisation du schisme en France et l'établissement d'une église nationale à la fin du XVIIIe siècle.

C'est le 17 juin 1790, qué l'ensemble du projet de loi relatif à la Constitution civile du clergé fut soumis au vote de l'Assemblée nationale et adopté. Par lettre du 10 juillet, le Souverain Pontife fit savoir au roi de France qu'en ratifier les dispositions, c'était aller au schisme. Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux, garde des sceaux de France, rassura maladroitement Louis XVI et la Constitution civile devint loi de l'Etat, le 24 août. Mais le 30 octobre, parut l'*Exposition des principes de la Constitution civile du Clergé* avec la signature de trente évêques de l'Assemblée nationale. Cent quatre autres évêques de France s'empressèrent d'adhérer aux conclusions de ce mémoire. C'était la condamnation de la loi.

L'Assemblée nationale n'en persista pas moins à demander qu'elle fût mise à exécu-

1. Lu à la Société historique de Compiègne, à la séance du 16 décembre 1904.

tion. Louis XVI résista. Le 27 novembre, fut déclarée obligatoire la prestation de serment à la Constitution civile du clergé. Le roi maintint encore un mois son veto. Enfin, le 26 décembre, il céda et signa le décret. Le clergé eut huit jours pour s'y conformer, sous peine de perdre ses titres, ses pensions, voire même ses droits civils. On ne parlait pas encore de prison et de guillotine. Le 4 janvier 1791 fut le dernier délai. Sur trois cents ecclésiastiques faisant partie de l'Assemblée nationale, quatre-vingts seulement prêtèrent le serment.

Le 10 mars, Pie VI manifesta l'intention de condamner la Constitution civile du clergé. Le bref renfermant la condamnation ne fut publié que le 13 avril. A tous les prêtres qui avaient prêté le serment, il fut enjoint de le rétracter dans l'espace de quarante jours, sous menace de suspense.

Monseigneur François Joseph de La Rochefoucauld, évêque de Beauvais, avait refusé le serment. Aussi, fut-il considéré comme démissionnaire et remplacé, le 26 février 1791, par un malheureux prêtre, député aux Etats généraux, Jean-Baptiste Massieu, curé de Cergy, châtellenie de Pontoise, diocèse de Rouen, qui prit le titre d'évêque constitutionnel de l'Oise. Un trop grand nombre de curés du diocèse de Beauvais prêtèrent, hélas ! sans scrupule, le serment schismatique. L'approbation qu'avait donnée malgré lui le roi très chrétien à la Constitution civile du clergé avait suffi à tranquilliser leur conscience. N'enseignait-on pas d'ailleurs au Séminaire de Beauvais que la soumission était permise, pour éviter de plus grands maux. Monsei-

gneur de La Rochefoucauld en fut profondément attristé. Les papiers saisis à son domicile à Paris, lors de son arrestation, en font foi. Ces papiers sont aujourd'hui aux Archives nationales sous la cote W 251. Il s'y trouve un mémoire de seize pages portant ce titre : *Principes en faveur de la Constitution civile du Clergé de France, enseignés au Séminaire de Beauvais sous l'autorité de M.* LOSIER, *supérieur, et de M.* MAUGET, *professeur*. A la suite de cet écrit figure la note suivante : « M. Mauget est l'auteur de cette production (chacun pourra facilement la qualifier après une simple lecture). Elle a été écrite sous sa dictée. En outre, à l'œuvre on connaîtra l'ouvrier ».

Il s'en faut de beaucoup que tous les ecclésiastiques aient sympathisé avec l'évêque constitutionnel. La lettre suivante de Dom Barry, moine bénédictin, curé de Saint-Leu-d'Esserent, à Monseigneur de La Rochefoucauld, est à cet égard fort suggestive :

A Saint-Leu, ce premier juin 1791.

C'est avec une grande satisfaction, Monseigneur, que j'apprends les dispositions où sont plusieurs de mes confrères de se rétracter. M. le curé de Précy, que j'ay eu l'honneur de voir avant-hier, m'a communiqué ses sentiments, dont vous aurés lieu d'être content. Vous devés recevoir par la même voie que la mienne une lettre de sa part. La réponse que vous ferés ne contribuera pas peu à en déterminer d'autres. Le dernier bref de sa Sainteté, quand il paraîtra, ferat ouvrir les yeux à bien des personnes qui ont paru vivre dans un sommeil léthargique à l'égard des vrais principes.

Parmi ceux que je puis connoître ne pas vouloir connoître l'intrus, sont :

MM. les curés de Boran,
— de Preci,
— de Villers-sous-Saint-Leu,
— de Thiverni,
— de Saint-Maximin,
— de Villers-Saint-Paul,
— de Monchy-Saint-Eloi,
— de Cramoisy,
— de Mello,
— de La Mollay.

J'ay engagé M. le curé de Thiverni à vous aller rendre ses devoirs la semaine prochaine. Il m'a témoigné beaucoup d'empressement à le faire. Vous le mettrés sur les voies et il vous dirat tout ce qu'il peut sçavoir. Vous m'avés marqué dans votre dernière lettre que si je n'avois pas assés d'huile, vous m'en procureriés encore. Je crois que je seroy obligé d'accepter vos offres. J'attent avec empressement les exemplaires du 2e bref pour avoir le plaisir de les distribuer et de faire revenir au bercail les brebis qui s'en étoint écartés.

Je prendroy la liberté de vous instruire de tout ce que je pourroy découvrir dans la suite.

J'ay l'honneur d'être, Monseigneur, avec les sentiments de la plus parfaite vénération,

Votre très humble
et obéissant serviteur,

BARRY,
Curé de Saint-Leu.

M. le curé de Précy a-t-il envoyé sa lettre à Monseigneur l'Evêque de Beauvais ? Nous ne l'avons pas vue à côté de celle de Dom Barry. Par contre, la rétractation de M. le curé de Sainte-Geneviève (canton de Noailles),

écrite le 18 juillet 1791, nous a été conservée, mais elle n'est pas signée.

Un an plus tard, Monseigneur de La Rochefoucauld fut emprisonné, puis massacré aux Carmes le 2 septembre 1792, à côté de son frère, évêque de Saintes.

Jean-Baptiste Massieu vota la mort de Louis XVI sans sursis et sans appel. Envoyé en mission dans les Ardennes, en 1793, il y épousa Mademoiselle Lécolé, fille du maire de Givet, et se démit de ses fonctions ecclésiastiques. Archiviste du Ministère de la Guerre pendant quelque temps, il fut, en 1797, nommé professeur à l'École centrale de Versailles. Atteint par la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, ce défroqué haineux et sectaire dut se réfugier à Bruxelles. Il y mourut à soixante-quinze ans dans la misère la plus profonde, le 6 juin 1818.

Quant à Dom Barry, nous dit M. le chanoine Müller, nous ne savons comment il a traversé la Terreur, mais il ne tarda pas à reprendre possession de sa cure de Saint-Leu-d'Esserent.

E. MOREL.

LE BRACONNAGE

ET LA VENTE DU GIBIER[1]

On sait de quelle façon draconienne la chasse au moyen-âge était protégée, pour ne pas dire interdite au plus grand nombre, et l'on se souvient du cruel traitement infligé par le roi Richard Cœur-de-Lion à un pauvre paysan chez lequel il avait trouvé un faucon, — si noble oiseau ne pouvant pas être en la possession d'un vilain ! — Malgré ces rigueurs, le chasseur et même le braconnier semblaient peu respecter les règlements de police et même le roi, sur les domaines duquel ils ne craignaient pas de s'aventurer.

Pour combattre le braconnage, il semble qu'on ait voulu recourir, au XVI[e] siècle, à des procédés moins violents et plus sûrs, arrêter la fraude en supprimant ses profits. A ce point de vue, l'ordonnance d'Henri II nous semble intéressante à reproduire, car elle inaugure une méthode nouvelle, plus pratique et plus moderne.

Le 5 janvier 1559, l'année même de sa mort, Henri II rendit l'ordonnance suivante :

Désirant pourvoir au dommage qui provient du délaissement que fait le menu peuple de vaquer à son labourage, arts et autres exercices et négo-

---

(1) Lecture faite à la Société historique à la séance du 16 décembre 1904.

ciations licites et utiles, pour s'appliquer aux dites chasses ; et en considération aussi de ce que, pour cet effet, ils font du jour la nuit, et de la nuit le jour, pour obvier d'être appréhendés en leurs méfaits, et pour cette occasion ils sont souvent armés et en compagnie, qui est cause que souvent ils commettent plusieurs meurtres et larcins, et que le meilleur moyen de leur faire quitter et délaisser les dites chasses, et retourner à leur labourage, est de leur ôter l'espérance du profit des dites chasses, nous avons dit, statué et ordonné qu'iceux rôtisseurs, pâtissiers, poulaillers, et autres de cette qualité, vendeurs ou revendeurs, ne pourront dorénavant vendre aucune perdrix, perdreaux, lièvres, levrauts ne hérons, sinon en plein marché, et plus haut prix que douze deniers tournois chacune perdrix, et en semblable le héron et le lièvre, et de six tournois de chacun perdreau, et en semblable le levraut et le héronneau, soit directement ou indirectement, sous peine de dix livres tournois d'amende pour chacune des dites pièces d'icelui gibier qu'ils auraient vendues, dont un tiers au profit d'icelui ou ceux qui auront relevé ladite vente et achat, etc.

Il est inutile d'insister sur la sagesse de ce règlement, qui définit très judicieusement les mauvaises habitudes développées par le braconnage, voit en lui une cause de ruine pour l'Etat et un danger pour la sûreté publique. Pour combattre ce fléau, il ne vise pas directement les braconniers, mais ceux qui les font vivre ; enfin, il est intéressant de noter les prix fixés pour les différents gibiers et de relever le fait de coter le héron au même taux que le lièvre.

Cependant, ce règlement ne paraît pas avoir obtenu le résultat désiré, car il fallut en promulguer d'autres sur le même objet, en 1656, 1658, 1659, 1668 ; il en existe un

surtout très détaillé, sous la date du 17 avril 1674, par lequel il est défendu à tous les marchands forains, rôtisseurs, lardeurs et autres, d'acheter, de vendre, ni exposer aucun lièvre depuis le premier jour de carême de chaque année, à peine de confiscation et d'amende.

L'ordonnance du 21 janvier 1715 et celle du 3 août 1760 défendent à toutes personnes de vendre ou acheter du gibier ailleurs que dans les marchés à ce destinés, à peine d'emprisonnement, de confiscation du gibier et de 500 francs d'amende, dont moitié ainsi que le gibier confisqué appartiendront au dénonciateur, ou à ceux qui auront fait la saisie ou procuré l'emprisonnement des contrevenants.

Différents arrêts de la Table de marbre, jugeant au souverain, ont consacré les mêmes principes.

L'Assemblée nationale, par décrets du 11 août 1789 et 30 avril 1790, attribua à tout propriétaire le droit de détruire, sur ses possessions seulement, toute espèce de gibier, « sauf à se conformer aux lois de police qui pourront être faites relativement à la sûreté publique. »

C'était reconnaître que le gibier est une propriété, et qu'il appartient exclusivement à celui sur le terrain duquel il se trouve.

Toute propriété étant confiée à la garde publique, le braconnier qui la viole commet un véritable délit, un vol manifeste, et se place dans la catégorie des gens que la loi recherche et punit.

En 1817, le braconnage est porté si loin qu'on pourrait le considérer comme une

profession, puisque, indépendamment de ce qu'il favorise l'oisiveté et le vagabondage, il fournit à ceux qui s'y livrent un moyen d'existence, par la vente, dans toutes les saisons, du fruit de leurs rapines. Comment se faisait-il qu'au moment où la confiance, l'ordre et la sécurité renaissaient avec la paix, le gibier fût la seule chose dérobée dont il était permis de trafiquer impunément.

Les citations qu'on pourrait faire sur cette matière seraient interminables et prouveraient que ce que les gouvernements ont fait à différentes époques pour régulariser la vente du gibier, et les soins qu'ils se sont donnés pour y parvenir, n'avaient d'autres motifs que d'arrêter les désordres résultant du braconnage, de prévenir les meurtres et larcins qui en étaient la suite, et de rendre à l'agriculture les bras dont le vagabondage des braconniers lui faisait éprouver la privation.

L'expérience confirme de plus en plus cette opinion, que le braconnage, en effet, est une sorte d'abus qu'un gouvernement sage doit proscrire.

A. COLIN.

TABLE



Compiègne. — Imp. du Progrès de l'Oise

PROCÈS-VERBAUX

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

XIV

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

COMPTE RENDU
Pour l'année 1904 [1].

Messieurs et chers confrères,

Si les peuples heureux n'ont pas d'histoire, je pourrais passer cette année sous silence, car notre Société si cruellement frappée, depuis que j'ai l'honneur d'être votre secrétaire, me semble avoir été particulièrement favorisée en 1904. Mais votre règlement m'impose ce compte rendu annuel et peut-être me reprocheriez-vous de me dérober quand je n'ai à vous offrir qu'un tableau quelque peu monotone, mais consolant.

Douze nouveaux confrères sont venus grossir nos rangs et combler bien au delà les vides causés par le cours naturel des choses. Quelques-uns de ces vides ne sont même pas absolus : ainsi M. de Romiszowski, en se retirant dans son cher pays d'Autun, où l'antique Bibracte lui réserve sans doute quelques heureuses trouvailles, veut bien rester membre correspondant et nous promettre des communications sur les découvertes que ses loisirs lui permettront.

---

1. Lu à la séance du 20 janvier 1905.

Vos finances sont également prospères, ainsi qu'en témoignera tout à l'heure le rapport de votre Commission. Aussi pourrons-nous vous donner bientôt le volume annuel des *Procès-verbaux* et un nouveau *Bulletin* enrichi de nombreuses planches. Ce sera, avec le tome premier du *Cartulaire de Saint-Corneille* distribué depuis quelques mois, une preuve de notre activité.

Cette preuve, vous la trouverez surtout en relisant nos procès-verbaux, et peut-être est-il fâcheux que celui qui les a rédigés soit appelé à les faire passer de nouveau sous vos yeux. Il est du moins plus à l'aise pour reconnaître qu'ils ne rendent pas dans leur sécheresse obligatoire tout le charme de vos séances. Ceux-là seuls qui les suivent assidûment peuvent apprécier l'agrément de se retrouver entre amis partageant les mêmes goûts, d'écouter une lecture pas toujours attrayante de tous points j'en conviens, d'entendre les observations du Président, d'y mêler les leurs et finalement de sortir d'ici plus instruits et plus désireux de travailler. N'est-il pas inestimable de pouvoir s'arracher ainsi aux préoccupations parfois sombres de l'heure présente, pour se plonger dans l'étude désintéressée du passé, sorte de bain à l'eau de Jouvence d'où l'on sort rajeuni et meilleur.

Aussi n'est-ce que comme jalons destinés à guider votre mémoire que je rappellerai les principales lectures faites cette année.

*
* *

Au moyen âge, le monde des travailleurs, du plus humble artisan à l'artiste le plus

habile et au plus riche bourgeois, était réparti et comme enrégimenté en un certain nombre de corporations et de confréries.

Chacune avait son chef, son patron, sa bannière, sa chapelle à l'église et aussi ses fêtes, même ses banquets.

Si nous vivions encore en ces âges lointains, nous posséderions tout cela et j'imagine que les créateurs de notre Société n'auraient pas hésité longtemps sur ce choix de notre patronne. Jeanne d'Arc eut été choisie et acclamée avant que l'église l'eut reconnue vénérable. Chaque année, son éloge eut été de règle, ainsi que cela se pratiquait pour la Sainte-Vierge dans les confréries du Puy, chez nos voisins d'Abbeville et d'Amiens. Or, je remarque que, sans qu'il ait été besoin de l'inscrire dans notre règlement, il ne se passe pas d'année où Jeanne d'Arc soit oubliée. Cette fois, l'hommage est plus délicat, car il lui est adressé par une plume féminine. Mme Le Féron, dont le nom est inséparable du souvenir de l'hospitalité que Jeanne reçut à Compiègne, a bien voulu jeter un nouveau jour sur les personnes qui eurent l'honneur de recevoir l'héroïne. Après le Président Sorel si documenté sur la question, elle a pu rectifier le nom de la dame Le Féron qui la reçut sous son toit et même dans son lit. C'était Jacqueline de Cachemarcé et non Marie Le Boucher, morte en 1418 et enterrée aux Cordeliers.

Je vantais tout à l'heure l'heureux régime sous lequel nous vivons ici, régime de la communauté étendue aux acquets que chacun peut faire dans les connaissances de tous. M. l'abbé Gallois veut bien m'en donner une

preuve nouvelle. Mme Le Féron n'avait pas terminé sa lecture sur les amis de Jeanne d'Arc, qu'il nous en signalait un nouveau, Louis le Coûtre, seigneur de Pimprez, page de Jeanne d'Arc, espérant qu'un de nos confrères ira l'exhumer de son tombeau à la chartreuse du Mont Renaud pour le faire revivre dans un de nos Bulletins.

C'est ce qu'a fait le même abbé Gallois avec une physionomie bien connue, celle du bon saint Nicolas. En est-il de plus populaire ? Mais sait-on pourquoi on le représente avec trois jeunes enfants dans un baquet ? Il court là-dessus une horrible légende qui semble une version christianisée de celle de l'ogre. Eh bien ! il paraît qu'il faut y renoncer et y voir tout simplement trois matelots dans une barque. Voilà les enfants rassurés, mais seront-ils reconnaissants d'avoir perdu une terreur qui les effrayait juste assez pour les intéresser.

Le chanoine Morel ne va pas chercher aussi loin ses sujets d'études, et pour ne pas être tenté de nous donner de trop copieuses citations latines, il se cantonne cette année sur les confins de la Révolution. Qu'a-t-elle fait pour l'instruction des enfants dans le diocèse de Beauvais ? Nul mieux que notre collègue n'était préparé à traiter cette question. Avec sa méthode précise, il montre par des faits les résultats obtenus par l'Eglise quand elle agissait seule, la situation après dix ans de troubles, la difficulté à rétablir l'ordre, et il laisse le lecteur tirer la conclusion.

L'enlèvement des cloches à Longueil est un simple épisode dans un temps où les

coups de foudre se succèdent sans interruption, mais, raconté d'après des documents indiscutables, il intéresse, parce qu'il met en lumière les dessous de l'âme humaine : l'indignation de ces braves gens quand on veut briser des traditions respectables, la jalousie bien campagnarde du clocher voisin, et finalement le lâche respect des abus de la force, quand ils se masquent des apparences de la légalité.

La constitution civile du clergé et le serment qui coupe en deux camps ennemis le troupeau et les pasteurs est un des points saillants de la Révolution. Le chanoine Morel n'a pas eu la prétention de le traiter en quelques pages, mais il a apporté des éléments locaux à ce grand procès jugé depuis longtemps, mais sur lequel on ne se lassera pas d'écrire parce que les deux adversaires ne désarmeront jamais.

⁂

Vous plaît-il de quitter ces hauteurs et de respirer une atmosphère moins orageuse ? M. Lambin vous convie à reprendre avec lui le chemin de la forêt Ensemble, nous nous arrêtons à Sainte-Périne, sur le bord de cet étang si paisible quand la chasse à courre n'y ramène pas le pauvre cerf aux abois.

Quelques constructions, si enfouies sous le lierre que l'aspect pittoresque prime complètement l'intérêt archéologique, nous rappellent que ce poste forestier fut jadis une maison de religieuses. En écoutant leur histoire, leurs déménagements successifs entre la forêt, Compiègne et Paris, nous apprendrons qu'on ne trouve pas la paix en ce

monde, irait-on la chercher même dans le cloître. On y rencontrerait plutôt matière à roman avec cette novice, fille d'un maréchal de France et d'une princesse de Lorraine, oubliée par son père, Bassompierre, retrouvée par son frère, dédaigneuse des promesses du monde et ne demandant qu'à finir ses jours dans l'oubli.

Respectons sa volonté et passons notre chemin. Un peu plus loin, à Saint-Nicolas-de-Courson, M. Lambin nous arrête de nouveau pour interroger les vieux débris si bien encadrés par la frondaison des grands hêtres. Ce serait un des plus anciens prieurés du Valois, dépendant de celui de Pierrefonds, abandonné à cause de son isolement qui en faisait une proie impossible à défendre contre les gens de guerre, et même en temps de paix contre les vulgaires maraudeurs. Réduit à l'état de simple ferme, la Révolution s'en empare pour le vendre à un particulier et la Restauration le fait rentrer dans le domaine forestier.

Tandis que M. Lambin compulse laborieusement de vieux livres pour écrire ainsi l'histoire de la forêt, son parent, M. Colin, voit surtout en elle ce qu'apprécie particulièrement tout bon Compiégnois, la chasse. Il vous a donné jadis le tableau des héca tombes impériales et ces chiffres ont suffi à exciter d'ardentes convoitises. Peut-être vous dira-t-il comment se préparaient de telles prouesses.

Avant de tomber sous le plomb royal, impérial ou présidentiel, le qualificatif importe peu au gibier, il doit échapper à un autre ennemi, moins noble peut-être, mais aussi adroit et quotidien, le braconnier. Il fut de

tous les temps, et l'on sait avec quelle rudesse il était traité alors que la chasse était réputée privilège de la noblesse. Une ordonnance d'Henri II nous montre un mode de répression plus habile, et, je crois, plus efficace. On cherche dès lors à diminuer le braconnage en tarissant ses profits. La vente du gibier est soigneusement réglementée. Cependant, tant d'autres ordonnances suivirent, sur le même sujet, qu'il en faut conclure à l'impuissance du pouvoir absolu, en face d'une passion vieille comme l'humanité.

Il est bien rare de parcourir notre belle forêt sans pousser jusqu'à Pierrefonds; cette fois, nous y serons attirés par un de nos membres correspondants, le vicomte de Caix de Saint-Aymour, qui a retrouvé, aux archives nationales, un fragment de journal rédigé en 1618 par un prieur de Pierrefonds. Le bon religieux ne songe guère à nous décrire la silhouette imposante de la forteresse avant qu'elle eût été éventrée par Richelieu. Il ne voit en elle qu'un dangereux point d'appui pour tous les révoltés et ennemis, ligueurs ou espagnols, qui pillèrent son prieuré; et ce n'est pas lui qui blâmerait, par amour de l'art, l'inflexible cardinal. Les hommes de cette génération avaient trop souffert des guerres de Religion, dont j'ai entrepris de vous tracer le tableau restreint aux limites de notre ville.

*
* *

Il n'est pas besoin d'événements aussi graves pour motiver d'intéressants travaux, et à ceux de nos confrères qui dissimulent leur paresse sous le vain prétexte qu'ils man-

quent de sujet, je dois signaler surtout les communications des chanoines Müller et Marsaux.

Passant par Pont-Sainte-Maxence, le chanoine Müller s'avise de feuilleter de vieux registres de catholicité ; il remarque, en guise de signature des parrains, d'étranges hiéroglyphes, remonte à la profession des personnages et a vite reconnu que chacun a voulu représenter l'outil professionnel. D'autres registres viennent heureusement corroborer sa remarque et il en résulte tout un symbolisme des métiers présenté avec cette verve ingénieuse, qui n'est pas, je l'avoue, d'un exemple aussi facile à suivre.

Retenu par d'absorbantes fonctions, le chanoine Marsaux n'a plus autant de loisirs pour aller à la découverte. C'est à Beauvais, dans les archives de l'Oise, qu'il consulte un registre des marguilliers de Saint-Antoine de Compiègne au XVIII[e] siècle, et il songe aussitôt à nous en apporter les renseignements les plus intéressants.

*
* *

Comme tous les ans, notre vie s'est prolongée en dehors de nos séances, et il faut ajouter ici le chapitre des relations extérieures. Quelques-uns d'entre vous, dont plusieurs dames, ont fait à Septmonts et Longpont une visite dont M. Leduc vous a retracé le charme avec autant d'humour que d'exactitude. Nous étions moins nombreux au Congrès tenu au Puy par la Société française d'Archéologie, mais les Compiégnois y tenaient encore un rang bien supérieur à l'importance de notre ville. Au Congrès des

Sociétés savantes, nous n'avions pour nous représenter que le chanoine Morel, mais c'est bien le cas de dire :

Non numerantur sed ponderantur.

Avec un chanoine n'est-il pas convenable de parler latin, même pour dire des choses fort honnêtes.

A Arras où vous étiez invités, j'ai eu l'honneur de vous représenter, et notre Président, M. Plessier, s'est acquitté du même soin a Mons, auprès de nos vieux amis de Belgique, comme il l'avait fait au centenaire de la Société des Antiquaires de France. Cette fête de la doyenne de nos Sociétés archéologiques a laissé un profond souvenir à tous ceux qui ont pu y assister et le compte rendu de notre Président a doublé nos regrets. Sortant de son rôle de rapporteur, il a rappelé fort à propos que l'Académie celtique, comme elle s'appelait alors, avait compté parmi ses fondateurs, un breton, féru des Celtes comme La Tour d'Auvergne et bien capable de se faire également peindre en druide, Jacques Cambry, premier préfet de l'Oise, auquel nous devons une précieuse description du département. M. Plessier a qualité pour l'apprécier ainsi, puisqu'il a bien voulu se charger de donner au *Dictionnaire topographique de l'Oise*, laissé manuscrit par M. Woillez, une introduction et des tables qui permettront de le publier.

Ecrire une introduction, rédiger une table, cela peut sembler une mince besogne à quiconque ne s'est jamais attelé à pareil labeur. En fait, c'est le travail tout entier qu'il faut reviser et je souhaite que notre Président

puisse trouver le loisir de le mener à bonne fin, tout en s'occupant de notre Société avec le zèle incessant qu'il lui consacre chaque jour. Mais, malgré mon désir de lui rendre justice, ce sont là, entre Président et Secrétaire, affaires de ménage sur lesquelles il ne faut pas s'appesantir ; et puisque Conrart était, dit-on, le modèle des secrétaires, nous devons sur ce point

Imiter de Conrart le silence prudent.

Baron de Bonnault.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

Séance du 20 janvier 1905.

Présidence de M. Plessier, président.

MM. Benaut, le baron de Bonnault, le comte J. de Bréda, Cauchemé, R. Chevallier, Delaidde, Dubloc, Evilliot, Mme Le Féron d'Eterpigny, MM. Fleuret, Lambin, l'abbé Martin, le chanoine Morel, le chanoine Müller, le chanoine Pihan, Plessier, de Romiszowski, de Roucy, G. Sabatier, Sabattier, assistent à la séance.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté, le Secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages envoyés par les Sociétés correspondantes :

Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, bulletin t. 30, livr. 6, et t. 31, livr. 4.
Comité archéologique, 1904, livr. 2.
Comité historique, 1904, livr. 2.
Société des Antiquaires de France, Mettensia IV.
Académie d'Amiens, 1903.
Antiquaires de la Morinie, 1904, fasc. 3.
Société du département du Nord, 1900 : 1 et 2.
Société lorraine, bulletins mensuels de septembre, octobre, novembre 1904.
Revue de l'Histoire de Versailles, 1903.
Bulletin des Antiquaires de l'Ouest, 1904 : 2 et 3.
Société française d'Archéologique, Congrès de Poitiers en 1903.

Bulletin de la Société de Lyon, avril-septembre 1904.
Société archéologique du Midi, n° 33.
Société des Hautes-Alpes. bulletin 1904, trim. 4.
Académie royale d'Archéologie de Belgique, annales t. VI, n° 3, et bulletin de 1904.
Société archéologique de Stockholm.

Dans ces publications, nous devons signaler surtout : Dans le *Comité archéologique*, les pierres tombales rondes de M. Martin, qui nous avait demandé des éclaircissements ; dans les *Antiquaires de la Morinie*, la tombe d'un évêque de Saint-Omer retrouvée à l'abbaye de Selincourt (Somme) ; plusieurs articles, aussi intéressants que bien écrits, dans l'*Histoire de Versailles ;* dans *les Antiquaires de l'Ouest*, les fouilles du R. P. de la Croix, dans les terrains où fut découverte la fameuse Minerve de Poitiers ; le volume du Congrès tenu à Poitiers, illustré avec un luxe de planches inusité jusqu'ici ; dans le *Bulletin de Lyon*, un curieux pèlerinage à Lorette ; dans les annales et bulletin de l'*Académie de Belgique*, un livre de raison et de curieux paris à Anvers.

M. de Bonnault communique la correspondance qu'il a échangée avec M. de Villefosse, conservateur des antiquités grecques et romaines du musée du Louvre, au sujet d'un bas-relief célèbre chez les mythographes gaulois, et connu sous le nom de stèle de Compiègne. Il serait intéressant de la comparer avec un buste barbu accompagné de deux oiseaux, récemment découvert à Alise-Sainte-Reine. Malheureusement la stèle de Compiègne, découverte autrefois par M. de Roucy et reproduite par M. Cauchemé dans les Fouilles archéologiques, fasc. I, pl. IX, a été transportée au musée de Saint-Germain.

Le Président sollicitera l'envoi d'un moulage pour le musée de la Ville et M. de Villefosse s'offre d'appuyer sa demande.

Le Secrétaire présente le rapport annuel sur l'état de la Société, ses travaux, et les divers

congrès et réunions savantes auxquels elle a pris part en 1904. La situation est satisfaisante, de nouveaux membres ont comblé, et au-delà, les vides que nous avons le regret de constater ; deux volumes, le Bulletin et les Procès-Verbaux vont être distribués prochainement et nos séances, régulièrement suivies, ont été remplies par des communications intéressantes, dont nous avons plaisir à citer les auteurs.

Le rapport financier est également favorable. Nos ressources, tant en capital anciennement accumulé qu'en cotisations courantes, dépassent 25,000 francs. Aussi la Société s'empresse d'adresser ses félicitations au Trésorier et à la Commission des finances.

Une place étant vacante dans le Conseil des douze membres chargés de l'administration de la Société, par suite du départ de M. de Romiszowski, les membres présents nomment M. Moreau.

Le Président termine la première partie de la séance par les paroles suivantes :

Messieurs et chers Confrères,

« Je crois être votre interprète, en remerciant cordialement, au nom de tous, notre érudit Secrétaire et notre zélé Trésorier de leurs excellents comptes rendus.

« Ces documents démontrent péremptoirement que, grâce à la prudente sagesse et aux travaux de nos devanciers, la Société historique se trouve dans une situation des plus prospères. Nous ne pouvons que nous en féliciter sincèrement, à tous égards ; et, dédaignant certaines appréciations au moins malveillantes, nous montrer dignes de nos aînés, en les suivant, avec une nouvelle ardeur, dans la double voie du travail et d'une sage gestion.

« En adressant un souvenir ému aux confrères que la mort impitoyable ou des circonstances impérieuses nous ont ravis, je suis heureux de saluer amicalement, à mon tour, les nombreuses

recrues — et surtout les jeunes — qui, l'an dernier, n'ont pas craint de venir grossir nos rangs.

« Enfin, puisque nous sommes spécialement en la saison des vœux, permettez-moi d'émettre celui de voir se développer davantage encore, parmi nous, le goût et l'habitude du travail. Il n'est pas donné à beaucoup, je le sais, de produire des plats de résistance comme *le Maréchal d'Humières*, *les Francs-Archers*, *le major Othenin* et, en dernier lieu, *le Cartulaire de Saint-Corneille* ; mais la plupart d'entre nous peuvent aborder les travaux de moindre importance, ou hors-d'œuvre que réclament notre *Bulletin* et nos volumes de *Procès-Verbaux*, et tous peuvent à la rigueur, pratiquant « l'art d'accommoder les restes », nous servir d'anciens reliefs, en ayant soin, toutefois, d'en indiquer la provenance exacte, pour ménager au besoin la susceptibilité d'autrui, et d'en varier la sauce, pour les rendre plus savoureux et plus digestifs. »

M. de Bonnault continue la lecture de son travail sur Compiègne pendant le Ligue, ou plutôt pendant les guerres de religion qui ont précédé la Ligue et qui, ayant eu à Compiègne des effets moins désastreux, n'ont pas fait sentir aux Compiègnois le besoin de chercher, dans la Ligue, un remède contre les faiblesses du pouvoir royal.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra :

M. Lambin : Saint-Jean-aux-Bois.

M. Plessier : Trois parrainages illustres.

Le Secrétaire, Baron de Bonnault.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

Séance du 17 février 1905.

Présidence de M. Plessier, président.

MM. Benaut, le baron de Bonnault, le commandant Boyer, le docteur Chevallier, Colin, Daussy, Delaidde, Dervillé, Mlle Deverson, MM. Evilliot, Fleuret, Fournier Sarlovèze, Mme le Féron d'Éterpigny, MM Leduc, Lambin, Moreau, le chanoine Morel, Plessier, Sabatier, assistent à la séance.

Se sont excusés, MM. R. Chevallier, Peiffer, le chanoine Pihan, Sabattier.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté, le Président fait part de la décision du Conseil municipal qui assure la conservation du fragment de fortification, à l'angle de la rue de la Sous-Préfecture, dit le Bastion de la Vierge, contre lequel porta le principal effort des Anglais lors du siège illustré par le dévouement de Jeanne d'Arc et l'héroïque défense des Compiégnois. La Société, soucieuse des souvenirs historiques de la ville, adresse ses remerciements au Conseil municipal et charge son Secrétaire d'en faire mention au procès-verbal.

Le Président communique également une lettre de M. Salomon Reinach qui annonce l'envoi, au musée de Compiègne, du moulage de la stèle *dite de Compiègne*, dont il a été question à la dernière séance.

Le Secrétaire lit une lettre de M. R. Chevallier au sujet du prochain congrès que tiendra dans notre région la Société française d'archéologie. L'excursion faite aux environs de Compiègne sera

probablement modifiée. La visite de Morienval comprendra également celle de Vez et de Lieu-Restauré, au lieu de Saint-Jean-aux-Bois. La souscription au congrès est portée à 15 francs, tandis que la cotisation annuelle des membres de la Société française d'archéologie reste fixée à 10 francs. Il y a donc tout avantage à faire partie de la Société.

Le Secrétaire dépose sur le bureau les livres reçus depuis la dernière réunion :

Antiquaires de France, mémoires 1902.

Antiquaires de Picardie, bulletin 1904, trim. 2 et 3.

Bulletin d'archéologie lorraine, décembre 1904 et janvier 1905.

Bulletin de la Société de l'Orléanais, 1er et 2e trim. 1904.

Bulletin de la Diana, avril-juin 1904.

Académie de Caen, mémoires 1904.

Antiquaires de la Morinie, Regestes des évêques de Thérouanne, t. I, fasc. 3.

Zeitschrift des aachener geschichtsvereins, 1904.

De notre collègue, M. le chanoine Müller : *Quelques remarques nouvelles sur l'Évangéliaire de la Cathédrale de Noyon* au point de vue de la paléographie et de la déclamation liturgique.

Inventaire Poulet-Féret, de Noyon, en 1591.

Le Secrétaire signale, dans le Bulletin de l'Orléanais, un état des objets déposés au Musée de Saint-Germain, provenant du Loiret. Ne serait-il pas utile de suivre cet exemple et de relever dans ce même Musée les pièces de provenance compiégnoise ? On sait quelle riche moisson avaient donnée les fouilles si bien dirigées par M. de Roucy. Après avoir perdu ces objets envoyés au musée de Saint-Germain, il nous serait utile d'en posséder l'énumération. L'exemple de la *Stèle de Compiègne* l'a montré dernièrement.

Sont présentés à titre de membres titulaires :

Mme DEBLANGY, 38, rue Carnot, par MM. Benaut et Evilliot.

M. GAILLARD, 6, rue des Domeliers, par MM. Chevallier et de Roucy.

M. GUYNEMER, 100, rue Saint-Lazare, par MM. de Bonnault et de Failly.

A la fin de la séance, l'Assemblée vote leur admission.

M. Lambin lit une étude sur Saint-Jean-aux-Bois, qui forme une suite naturelle à celles qu'il nous a déjà données sur différents postes de la forêt.

Des renseignements géographiques et statistiques sur cette commune, ses différents noms, les écarts qu'elle renferme, précèdent l'historique de l'ancienne villa mérovingienne devenue, au XIe siècle, propriété ecclésiastique, par la libéralité de Philippe Ier. C'est encore à la reine Adélaïde qu'il faudrait attribuer l'établissement, dans cette maison, d'une communauté de religieuses. Elle se chargea des travaux nécessaires et fit commencer l'église, laissant à son fils, Louis VII, le soin d'achever son œuvre et de la doter. L'exemple des libéralités royales fut suivi par les seigneurs de Pierrefonds, et le nombre des postulantes fut tel qu'une ordonnance royale de 1175 dut limiter à 40 le nombre des religieuses.

Plus que les faveurs des rois et des grands, plus même que les privilèges concédés par les papes, l'arrivée du corps de sainte Euphrosine contribua à la célébrité du monastère. Aussi la légende qui rapporte cette translation de reliques s'est-elle embellie des circonstances miraculeuses qu'on retrouve dans ces sortes de voyages, et Saint-Jean-aux-Bois devint un pèlerinage très fréquenté.

Cependant, la forêt semblait un asile peu sûr pour des religieuses. Sous le gouvernement de leur 35e abbesse, Gabrielle de Laupesbine, elles

obtinrent d'échanger leur couvent contre celui de Royal-Lieu qui était un monastère d'hommes, 26 mars 1634. On pourrait plutôt s'étonner qu'elles aient attendu aussi longtemps et traversé tant de jours troublés. Mais le calme n'était pas alors aussi parfaitement rétabli qu'on pourrait le croire, car, en 1652, le noviciat installé à Saint-Jean-aux-Bois fut pillé. La maison ne fit plus que végéter pour être définitivement fermée en 1760, à la suite d'un crime commis dans l'intérieur du couvent.

Rattachée à l'abbaye de Saint-Léger-de-Soissons, la maison de Saint-Jean-aux-Bois ne reçut dès lors qu'un seul religieux qui, avec le titre de prieur, remplissait les fonctions de curé.

M. Lambin nous décrit ensuite le petit village de Saint-Jean, ses restes de fortification, l'église et la salle capitulaire récemment restaurée par notre collègue M. Bernard. Il énumère ensuite les diverses propriétés de l'abbaye principalement d'après des titres du XVIIIe siècle. Il termine par quelques indications sur les écarts compris actuellement dans la commune de Saint-Jean-aux-Bois, Malassise, la Brevière, la Muette, etc.

M. Plessier nous avait annoncé *trois parrainages illustres*, il nous en apporte cinq, mais il y aurait mauvaise grâce à le chicaner sur ce point. Les parrain et marraine du premier et du quatrième furent Louis XIV et Anne d'Autriche, sa mère. Dans ces actes de la paroisse Saint-Jacques, dont le château dépendait, le roi est qualifié Louis de Bourbon, nom qu'on n'a pas coutume de lui donner et qui, à cette époque, désigne habituellement le grand Condé.

Le premier filleul est le fils d'un officier de la maison du roi, Mathieu Maresse, personnage peu important qui devait cet honneur à l'affection dont on récompensait son zèle et ses services. Mais le Président nous intéresse à lui, en le rattachant à plusieurs familles du pays, comme les Le Caron, les Esmangart et les Bosquillon de Bouchoir. L'autre filleul ne dut cette faveur qu'à l'em-

pressement témoigné d'ordinaire aux nouveaux convertis. C'était un juif nommé Tahil, qui, avec la flexibilité de sa race, ne devait pas en rester là dans ses changements de religion. Tous deux reçurent le nom de Louis.

En 1753, les parrain et marraine furent le Dauphin, père de Louis XVI, et sa sœur Elisabeth, duchesse de Parme. Il s'agissait cette fois du descendant d'une famille bien connue dans le pays. Ce parrainage illustre ne devait pas lui porter bonheur. Le 5 juillet 1794, Louis, Marthe, marquis de Gouy d'Arsy, mourait sur l'échafaud, à l'âge de 41 ans, victime des lâches délations de Collot d'Herbois.

Le troisième parrainage est si récent et si connu que M. Plessier ne fait que l'indiquer : il s'agit du fils du marquis de Montebello, alors ambassadeur à Saint-Pétersbourg, auquel le Tzar voulut donner un témoignage d'affectueuse sympathie qui, de l'ambassadeur, rejaillissait sur le pays qu'il représentait.

Le cinquième et dernier est peut-être le plus original, en tous cas le plus intéressant pour l'historien, car il soulève un problème difficile à résoudre Il s'agit, cette fois, d'un baptême protestant, aussi n'est-il plus possible de produire le document authentique, et faut-il nous contenter de l'affirmation de Le Grain, l'auteur de la Décade. Pendant le prêche, auquel Henri IV assistait à Compiègne, il aurait servi de parrain au fils d'un simple paysan. L'auteur ajoute que ce prêche faisait fort mauvais effet. Or, nous pouvons, sur ce point, confirmer son exactitude.

Le matin du dimanche 19 mai 1591, un prêche fut tenu à l'hôtel des Rats, en présence d'Henri IV, et l'annaliste Picart ajoute que les assistants étaient presque tous des étrangers et que les Compiégnois, forts mécontents, auraient murmuré, si la présence du roi ne les eut contraints au silence « mordans leurs lèvres ».

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra :

Le chanoine Morel. — Les Vitraux de Chevrières.

Le baron de Bonnault. — Compiègne pendant la Ligue (suite).

Le Secrétaire, Baron de Bonnault.

CHRONIQUE

DE

SAINT-JEAN-AU-BOIS

(Forêt de Compiègne)

S'il est, dans la forêt de Compiègne, un lieu particulièrement aimé des touristes, et qui, surtout pendant la belle saison, sert de but de promenade et de villégiature pour les personnes désireuses de goûter un repos qui ne risque pas d'être interrompu par les fâcheux et les importuns, c'est assurément la commune de Saint-Jean-au-Bois. Située non loin de la route de Crépy, à l'extrémité du chemin des Meuniers, qui vient aboutir à cette route, à l'angle également d'une voie qui se jette dans la chaussée du Volerbeau, menant directement au village de Vieux-Moulin, cette commune se trouve être à 10 kilomètres de Compiègne, à 5 kilomètres de Pierrefonds ; cet emplacement, bien qu'il y manque la joyeuse agitation de la locomotive, est donc des plus favorables pour le citadin, aussi bien que pour le campagnard, avides de calme et de bien-être. Cette commune, assise aux pieds des Grands-Monts, a porté successivement les noms de Saint-Jean-de-Cuise, La Solitude, en 1794, et enfin définitivement celui de Saint-Jean-au-Bois (*Sanctus Joannes in bosco*). Ses premières appellations, dans la basse latinité du moyen-âge, furent *Domus Cuisiæ, Domus Cotiæ, Domus Regis, Domus de Nemore.* Elle

borde la limite méridionale de la forêt de Compiègne, entre Saint-Sauveur et Lacroix-Saint-Ouen à l'ouest, Compiègne et Vieux-Moulin au nord, Pierrefonds à l'est, Morienval et Orrouy au sud. D'après le dernier recensement, celui de 1901, la population totale se monte à 492 habitants. Elle a pour dépendances les hameaux de la Brévière et de Malassise et les écarts de la Muette, la Landeblin, Sainte-Périne, qui constituent des postes forestiers. Sa contenance territoriale, à raison de sa vaste étendue, n'est guère moindre de 3.760 hectares, soit exactement de 3.759 hectares 70 ares. « La limite de la commune est formée, au nord, par une seule ligne droite, résultant de la route de la Mariolle ; à l'est, par les routes de la Héronnière et de la Fontaine-aux-Porchers ; au sud, où elle montre plusieurs saillants et rentrants, elle est déterminée par les routes de Saint-Nicolas-de-Courson, de la Garenne, d'Aucourt, du Pont-Cardon, de la Landeblin, de Morienval, des Grès-Saint-Jean, de Bourbon, de Diane et des Princesses ; à l'ouest, elle est représentée par la route de Champlieu, sur un seul alignement »

« Le territoire forme une plaine légèrement inclinée vers le sud, s'arrêtant au pied des Grands-Monts et couverte de bois ; quelques parties défrichées pour l'emplacement des lieux bâtis, de terres et de prés, équivalent au plus à la quarante-septième partie de la contenance. Le village est à peu près central ; il comprend une cinquantaine de maisons, dont beaucoup sont renfermées dans l'enceinte circulaire de l'ancienne abbaye. » (1)

De même qu'un certain nombre de communes du canton de Compiègne, Saint-Jean-au-Bois n'a cessé de croître et d'augmenter d'importance pendant toute la durée du XIXe siècle. Sa population,

---

(1) Graves. *Précis statistique sur le canton de Compiègne*, pag. 161.

qui n'atteignait que 404 habitants en 1850, en comptait 88 de plus lors du dernier dénombrement. Il faut attribuer cet heureux résultat, qui contraste avec la diminution ordinaire qui attriste trop souvent les campagnes, à l'attrait si puissant exercé par la forêt sur les âmes paisibles qui ne se lassent pas de goûter ses charmes profonds, et aussi à l'industrie de nombre d'habitants, employés comme bûcherons par les marchands de bois des alentours, dont le commerce est des plus prospères. Hâtons-nous d'ajouter que les mœurs de cette heureuse population sont des plus douces et que, dans son sein, le vol et les autres délits sont, pour ainsi dire, inconnus.

« Saint-Jean-au-Bois est le lieu où était située la maison royale de Cuise, si célèbre sous la première et sous la deuxième races, et qu'on a cru, pendant longtemps, avoir existé à Cuise-la-Motte, canton d'Attichy, et même à Compiègne. »

« Carlier assure (*Histoire du Duché du Valois*, tome 1, page 32), que cet endroit a été le premier défriché dans l'immense forêt de Cuise ; il ajoute que la maison de Cuise, tenait, avec celle de Nanteuil, le premier rang par son ancienneté et l'étendue de son domaine. Grégoire de Tours, l'illustre historien du moyen âge, rapporte que Clotaire Ier, roi de Soissons, chassant en 560, autour de la maison de Cuise, y fut pris de la maladie dont il mourut, au château de Choisy-au-Bac. Le roi Eudes y réunit, en 890, les évêques et les grands vassaux du royaume. En 1060, Philippe Ier, qui était venu présider à la dédicace de l'église Saint-Adrien, à Béthisy, fit don au chapitre collégial de cette église, de la villa de la maison royale de Cuise, qui déjà tombait en ruines. » (1)

« Louis VI, dit le Gros, confirma cette donation en 1108. Les rois abandonnèrent aux chanoines les bâtiments du château, de sorte que, quand ils venaient chasser, ils s'arrêtaient à La Brevière, où

(1) Graves. Loc. cit. pag. 161-162.

ils possédaient un palais. Pendant près de cinquante ans, jusqu'en 1152, les chanoines conservèrent la maison de Cuise, transformée en métairie. Ils firent alors un échange de ce domaine avec la veuve de Louis le Gros, la reine Adélaïde, mère de Louis VII, dit le Jeune. Elle leur donna des rentes, et cinq mesures de terres, sises à Béthisy. Le roi adhéra aussitôt à cette donation, et l'évêque de Soissons, qui était alors Ausculphe de Pierrefonds, y donna sur le champ son consentement. La reine Adélaïde séjournait volontiers dans ce palais qu'elle changea bientôt en un monastère de religieuses. »

« Déjà, il existait, près de la maison de Cuise, une communauté de filles, dite de Sainte-Périne, fort nombreuse et trop à l'étroit dans les bâtiments qu'elles occupaient. La reine les installa dans le château de Cuise. Elle leur abandonna la chapelle, et y fit construire des dortoirs, rebâtir une partie de l'église, et élever la tour qui sert de clocher. On y mit des vitraux de grisailles, comme à Longpont. Avant de mourir, elle pria son fils, le roi Louis VII, de prendre soin de l'achèvement du monastère, qu'elle venait de fonder, et de pourvoir à la subsistance des religieuses qu'elle y avait établies. »

« Le roi lui accorda la dîme du pain et du vin qui se consommaient, pendant son séjour aux palais de Compiègne, de La Brevière et de Béthisy, en vertu d'une charte datée de 1155. » (1)

« Les seigneurs de Pierrefonds firent aussi des libéralités au monastère, en rentes et en fonds de terre, à condition cependant que ces biens et la plupart des possessions de cette maison relèveraient de leur châtellenie. »

« Dès qu'on vit le roi et les seigneurs de Pierrefonds accorder leur protection au nouveau monas-

---

(1) Coët. *Notice historique et statistique sur les communes de l'arrondissement de Compiègne*, pag. 70-71.

tère, un grand nombre de personnes du sexe vinrent de toutes parts à Saint-Jean-aux-Bois, demander à entrer en religion. L'on reçut les premières qui se présentèrent. Lorsqu'on se fût aperçu que cette dévotion dégénérait en un concours qui multipliait les charges du monastère au-delà de ses revenus, le roi rendit une ordonnanee, par laquelle il enjoignit à l'abbesse de Saint-Jean-aux-Bois de ne recevoir aucune novice avant que le nombre des religieuses n'eût été réduit à quarante. Cette ordonnance est de l'an 1175. »

« On éleva dans l'église trois autels consacrés à saint Jean-Baptiste, patron de la chapelle du château, à saint Quentin et à sainte Marguerite. »

« Le roi Philippe-Auguste accorda aux religieuses la même protection que son père. »

« On a une charte de ce prince, datée de 1180, par laquelle il leur donne à perpétuité la dîme du pain et du vin du château de Choisy et de sa maison de Pierrefonds. »

« La première abbesse, à qui fut confié le gouvernement de Saint-Jean-au-Bois, s'appelait Rosceline. Les papes lui adressèrent plusieurs bulles, et le roi Louis VII promulgua différentes ordonnances concernant les constitutions de sa communauté. Le pape Alexandre III la qualifie abbesse de Saint-Jean-Baptiste de la maison du Roi, dans une bulle datée de 1175. Les évêques de Soissons lui adressèrent plusieurs chartes relatives aux affaires de sa maison. »

« Deux évêques de Noyon, Renaud et Etienne, lui firent parvenir des gratifications et des fonds pour l'entretien et l'habillement de ces religieuses. Elle eut beaucoup de part à un évènement mémorable qui rendit la communauté célèbre dès sa première origine. C'est sous son gouvernement que furent transférées dans son abbaye les reliques de sainte Euphrosine rapportées de la Terre-Sainte par le roi Louis VII. » (1) « On n'est pas d'accord

(1) Carlier. *Histoire du Valois*, tom. 1er, pag. 501-502.

sur les circonstances qui ont précédé et accompagné la translation en France des reliques de sainte Euphrosine. Les uns prétendent que ces reliques furent conservées dans la ville d'Alexandrie jusqu'à l'époque de la Croisade à laquelle prit part Louis VII : que ce prince, ayant obtenu des chrétiens de cette ville le corps de la sainte, le fit transporter en France. D'autres avancent que le corps de sainte Euphrosine fut d'abord transféré d'Alexandrie à Rome et que le roi le reçut du Pape en présent, un onzième jour du mois de février. »

« Les sentiments sont également partagés touchant les circonstances qui ont fait passer ces reliques aux mains des religieuses de Saint-Jean-au-Bois Les uns assurent que l'abbesse Rosceline demanda au roi Louis VII la châsse de la sainte, et que ce prince la lui accorda. D'autres racontent, ainsi qu'il suit, l'histoire de la translation des reliques, du Palais-du-Roi à Saint-Jean. Le Roi avait primitivement destiné cette châsse à une église qu'il faisait bâtir à Reims. Lorsque cette église fut achevée, il fit remettre cette châsse à des envoyés de cette église, qui se chargèrent de la conduire avec la décence et les honneurs convenables. Les députés déposèrent le corps de sainte Euphrosine sur une voiture qu'ils avaient préparée et prirent la route de Reims par la chaussée Brunehaut, le seul chemin public de la contrée où l'on pût voyager commodément. »

« Les conducteurs arrivèrent la nuit assez près de Saint-Jean-au-Bois. L'abbesse Rosceline eut, dit-on, révélation du passage de ces reliques ; on ajoute même que, du moment où la voiture entra sur la partie du territoire de Saint-Jean-au-Bois, que la chaussée traverse, les cloches sonnèrent toutes seules, c'est-à-dire qu'on ne vit, sous le clocher, personne qui les sonnait. »

« Rosceline fit inviter les conducteurs à venir prendre quelque repos dans son monastère ; ce qu'ils acceptèrent. Ils avaient laissé la voiture sur le grand chemin, où ils se proposaient de retour-

ner, après quelques heures de délassement. Mais Rosceline usa de tant d'insistance auprès des voyageurs pour les engager à passer la nuit au couvent, que ceux-ci ne purent se dérober à la politesse de son procédé. L'abbesse envoya deux novices au chariot, avec ordre de prendre les reliques et de les apporter dans l'église du monastère Ses ordres furent ponctuellement exécutés. »

« L'hospitalité exercée par Rosceline avec un si grand zèle partait d'un principe d'intérêt et d'un désir ardent d'acquérir la propriété des reliques, à quelque prix que ce fût. »

« Soit qu'elle fût d'avance assurée du consentement du roi, soit qu'elle eût gagné les conducteurs, les reliques de sainte Euphrosine demeurèrent définitivement dans l'église de Saint-Jean-au-Bois, où il s'établit un pèlerinage qui s'est soutenu par la dévotion des fidèles jusqu'en 1634, année où les religieuses furent transférées à Royallieu. » (1)

On célèbre encore à Saint-Jean-au-Bois la fête de sainte Euphrosine, le dimanche après la Quasimodo, écrivait en 1764, le savant auteur de l'*Histoire du Duché de Valois*, le père Carlier, prieur d'Andresy. On rendait encore le même jour, à cette époque, à cette sainte, un culte bien plus solennel à Royallieu, et on y allait en pèlerinage pour guérir les fièvres intermittentes. Avant la translation des reliques à Saint-Jean-au-Bois, cette fête avait lieu le 11 février.

L'abbesse Rosceline parvint à un âge très avancé. Elle était encore, en 1190, à la tête du monastère de Saint-Jean-au-Bois. La religieuse qui lui succéda et qui fut la deuxième abbesse, du nom de Pétronille, obtint de Philippe-Auguste, en 1194, confirmation des privilèges concédés par ses prédécesseurs.

Le petit-fils de ce monarque, « saint Louis, a daté de Crépy-en-Valois, au mois d'octobre 1260, une charte en faveur de Saint-Jean-en-Cuise ».

---

(1) Carlier. Loc. cit. pag. 504-505.

Mentionnons, en passant, la troisième abbesse, Hildéarde de Verberie, sur laquelle les chroniques du temps restent muettes.

A la louange de la cinquième abbesse, Odette d'Offémont, nous pouvons citer la reconstruction du campanile de l'église, en 1273.

« Autres lettres de Philippe le Bel, données à Choisy, en faveur des religieuses de Saint-Jean. »

« Lettres pareilles de Philippe V, dit de Valois, en 1334 ; ce prince se trouvait alors à l'abbaye d'Ourscamp. »

« On compte trente-cinq abbesses, jusqu'à Gabrielle de Laubespine, sous le gouvernement de laquelle le monastère fut transféré à Royallieu en 1634 Plusieurs d'entre elles appartenaient à de vieilles familles de Picardie ; relevons les noms de Marie de Marle en 1425, Marie de Billy en 1449, Renée de Mailly en 1551. » (1)

Les religieuses de Saint-Jean-au-Bois sollicitaient depuis plusieurs années la permission d'être transférées dans un lieu plus sûr que leur emplacement au milieu d'une forêt. Après avoir cherché dans les villes voisines une retraite convenable, on proposa le tempérament de transférer les religieux de Royallieu à Saint-Jean-au-Bois, et de les faire remplacer à Royallieu par les religieuses de Saint-Jean. L'échange fut accepté de part et d'autre et exécuté en 1634.

Qu'on nous permette, à ce propos, une légère digression, qui, du reste, se rapporte à notre sujet d'une manière assez directe.

La maison de Royallieu portait originairement le nom de La Neuville-aux-Bois. Nos rois l'avaient fondée auprès de Compiègne comme un rendez-vous de chasse. En 1308, Philippe le Bel plaça dans cette maison vingt profès de l'ordre du Val-des-Ecoliers. Ce prince les déclara ses chapelains et leur assura un fonds pour subsister. Les rois Philippe le Long et Philippe de Valois perfectionnèrent cet établissement. Ils abandonnèrent

(1) Graves. Loc. cit. pag. 162.

aux religieux toute la maison de La Neuville avec ses dépendances.

Cette communauté souffrit beaucoup pendant les guerres de religion ; la maison fut même pillée plusieurs fois ; mais les religieux, grâce à la protection des rois, purent toujours réparer leurs pertes.

Le premier supérieur, qui gouverna cette maison, se nommait Jean Desgranges. Il prenait la qualité de prieur et d'aumônier du roi. Il était profès de la maison de Sainte-Catherine de la Couture, à Paris ; cette rue, appelée par corruption de langage, rue Culture-Sainte-Catherine, est aujourd'hui la rue de Sévigné, près de la Bastille. Ce prieur vivait entre 1303 et 1308, et il eut dix-neuf successeurs réguliers, jusqu'à René Le Caron qui mourut en 1626. Après le décès de ce dernier, le roi plaça un économe dans Royallieu et donna ensuite le prieuré en commende à René Le Clerc, évêque de Glandèves, qui avait présidé au transfert des moines de Royallieu à Saint-Jean. Cet évêque possédait encore ce bénéfice, lorsque le changement dont il est ici question fut proposé. Il y donna son consentement et souscrivit à une sorte de permutation avec la dame Gabrielle de Laubespine qui fut ainsi la dernière abbesse de Saint-Jean-au-Bois. Cet écrit porte la date du 26 mars 1634. L'abbesse, installée à Royallieu en 1636, gouverna la communauté jusqu'en 1662. Les deux communautés conservèrent leurs biens respectifs et changèrent seulement d'habitation. Ajoutons, pour finir l'histoire de ce changement, que l'évêque de Glandèves, dont il est question, céda sa commende en 1644, à son neveu, Louis Leclerc. Viennent après lui, Christophe de Briolet, Renaud de Briolet, abbé de Saint-Serge d'Angers, Théophile de Rosset, après lequel les revenus de la commende furent réunis à la mense abbatiale de Royallieu.

Reportons maintenant notre esprit au sort qui attendait les religieux transférés à Saint-Jean-au-Bois. Ils adoptèrent la règle de la Congrégation de

France, ce qui leur valut un différend avec leur prieur commendataire. Ce différend fut terminé par un accord du 27 août 1649. On établit alors à Saint-Jean-au-Bois un noviciat afin sans doute que, dans le calme de la solitude, les jeunes religieux fussent moins distraits. Ce noviciat subsista jusqu'en 1652. En cette dernière année, un détachement de l'armée des maréchaux de Turenne et de la Ferté-Sénectère pilla la maison et détruisit une partie des lieux réguliers, avec ce qui restait encore de l'ancien palais de Cuise. En 1659, il n'y avait plus que trois religieux de Sainte-Geneviève, sans compter quelques infirmes qui venaient là pour se rétablir.

La communauté de Saint-Jean-au-Bois ne subsista plus longtemps après 1760; elle fut alors supprimée à la suite d'un évènement tragique. « Un assassinat ayant été commis dans l'intérieur du couvent, un arrêt du Parlement, rendu l'année suivante, de concert avec l'évêque de Soissons, unit la communauté à l'abbaye de Saint-Léger de Soissons, ordre de Sainte-Geneviève, et statua qu'un religieux serait placé à Saint-Jean, avec le titre de prieur-curé. L'abbé de Saint-Léger eut la collation de ce nouveau bénéfice. » (1)

Plusieurs de nos rois ont pris plaisir à occuper, par intervalles, les restes de l'ancien château de Cuise. Ainsi les tablettes de cire de Philippe le Bel nous apprennent que ce prince arriva à Saint-Jean-au-Bois le 17 octobre 1308 et y séjourna jusqu'au 25 du même mois. En 1304, il avait réuni à cette abbaye la chapelle de l'Ermite qui venait de devenir vacante par la démission du chapelain Jean de Clavisé, à la charge d'une messe anniversaire qui devait être célébrée par les religieuses après sa mort. L'acte de réunion est daté du bois de Vincennes, le 4 juin.

Le monument, sans contredit le plus remarquable de Saint-Jean-au-Bois, est l'église paroissiale

---

(1) Graves. Loc. cit. pag. 162-163.

qui est classée au nombre des monuments historiques et dont la conservation est d'un grand intérêt au point de vue de l'art.

On y accède par un pont-levis très ancien, placé sur un fossé ; il reste la muraille d'enceinte. La porte d'entrée, couronnée de mâchicoulis, était flanquée, au XVIIe siècle, de deux tourelles, dont l'une subsiste encore en totalité. Débouchant alors sur une grande cour, garnie de maisons, le touriste contemple avec ravissement cet édifice, de beaucoup supérieur à l'importance de la commune. « Cette construction, dans le style romano-ogival, commencée vers 1152, par la reine Adélaïde, ne fut achevée qu'à la fin du douzième siècle. Elle a 38 mètres de longueur, 8 de largeur, et est surtout remarquable par la hardiesse de ses voûtes, élevées de 15 mètres au-dessus du sol, par la légèreté et l'élégance des deux colonnes du transept ; chaque colonne est isolée, svelte, et ornée de chapiteaux à feuillages contournés. Le chœur est éclairé par trois ogives simples, étroites, dont l'intermédiaire est plus élevée. Il y a des restes de vitraux, des carreaux émaillés et des peintures murales. Une autre construction, attenante à l'église, probablement la salle capitulaire, est du style roman le plus pur » (1) et n'a été que tout récemment restaurée.

On remarque, accolé à l'église, un tombeau en pierre qui, ouvert le 14 juillet 1817, laissa voir un caveau qui contenait un squelette et les vestiges d'un cercueil en bois. Les ossements paraissaient avoir appartenu à une femme âgée de quarante ans. L'hypothèse tendant à faire considérer cette sépulture comme celle de la reine Adélaïde, est contredite malheureusement par la vérité des faits historiques. Adélaïde était inhumée dans l'église du monastère de Montmartre, où l'on voyait son épitaphe.

« On voit, dans le transept sud la pierre tombale

(1) Graves, loc. cit. pag. 163, et Coët, loc. cit. pag 94.

de Diane Clausse, trente-troisième abbesse de la Communauté, et on y lit cette inscription » (1) :

Ici repose le corps de très-respectable madame Diane
Abbesse de St-Jean-aux-Bois qui après l'avoir gouverné
l'espace de vingt-cinq ans avec un esprit
de paix et de douceur, est expirée au grand regret
de cette communauté le 19e juin 1627.
Priez Dieu pour le repos de son ame.

Avant de compléter cette étude par une description sommaire des hameaux et des dépendances de la commune de Saint-Jean-au-Bois, il nous reste à dire un mot des possessions de l'abbaye, ainsi que des baux relatifs à ces possessions, tels qu'il nous a été donné d'en avoir connaissance. Ces baux sont relatifs uniquement à la période qui comprend le dix-huitième siècle.

L'origine de ces biens remonte au XIVe siècle, au 28 février 1394, pour parler plus exactement ; ce jour-là, « Gille de Verrine, abbesse de Saint-Jean-au-Bois, reconnaissait avoir reçu du duc d'Orléans, par l'intermédiaire de Pierre de la Porte, grènetier du château de Crépy, la redevance annuelle de deux sacs de blé, dus par les moulins de Crépy. Cette abbesse était encore à la tête du monastère le 28 janvier 1413. Les religieuses de Saint-Jean-au-Bois possédaient alors, en plusieurs pièces, vingt journaux de terre sis à la Motte-d'Arvillers, à Bouchoir (Somme), et à Guerbigny, près le chemin de Roye ; ces biens avaient été achetés, au mois de juin 1350, au maire d'Erches, Arnoul, et à sa femme, Erembourg, moyennant le prix de 160 livres. » (2)

Environ cent ans après, nous trouvons trace d'une transaction passée le 29 août 1444 entre Pierre Le Maire et Robert de Kerromp, gardes des sceaux royaux à Compiègne, entre les gouverneurs et attournés de ladite ville, et religieuse sœur Marie de Marle, abbesse de Saint-Jean-au-Bois.

(1) Graves. Loc. cit. pag. 161.
(2) Coët. Loc. cit. pag. 91.

Aux termes de cette transaction, l'abbesse qui avait le droit de prendre chaque année, au jour de saint Jean, un muid de blé, mesure de Paris, sur le minage de Compiègne, consent, à cause des guerres qui ont détruit ledit minage, à ne recevoir pendant quatre ans que le quart de ladite rente. Douce et clémente envers les pauvres gens, elle abandonne également plusieurs arrérages qui restaient dus.

Nous devons ensuite franchir une période de plus de deux cents ans pour retrouver les traces des domaines et des propriétés de l'abbaye de Saint-Jean, ainsi que les noms des fermiers, tels que nous les ont transmis les Archives de l'Oise.

Nous relevons tout d'abord, « le 11 octobre 1666, un procès-verbal d'arpentage de terres, sises tant à Malassise qu'à Saint-Jean, le mesurage ayant été opéré par Guillaume Crespin, arpenteur-juré, à raison de 22 pieds pour verge, 12 pouces pour pied et 100 perches pour arpent ». Dans la série chronologique, viennent ensuite les « baux des terres de Trosly, passés au profit de Jean Bruflant, en 1687, de Marguerite Vuarin, 1720 et 1726, et de Jacques Fillion, en 1752 ».

Nous allons maintenant énumérer les différents contrats successivement passés par le prieur de Saint-Jean, au nom de l'abbaye avec les occupants des terres appartenant à la communauté.

« 1720-1766. Baux. Par le prieur claustral de Saint-Jean-au-Bois, le R. P. Louis Auger, prêtre, chanoine régulier de Saint-Augustin, de la congrégation de France, prieur et procureur fondé de pouvoir et député de la communauté de l'abbaye royale de Saint-Louis de Royallieu, transférée à Saint-Jean : d'une maison avec jardin et dépendances, sise en la basse-cour de l'abbaye, au profit de Marguerite Jouriaux, 12 février 1720 ; — d'une autre maison avec ses dépendances, à Saint-Jean-au-Bois, au profit d'Etienne Sénéchal, même jour ; — de la ferme de la basse-cour, au profit de Jacques Perdu, le 25 juin 1720 ; — du moulin de Saint-Jean-au-Bois, avec les terres en dépen-

bail au profit de Louis Le[illegible], 24 décembre 1730 ; — d'autres [illegible] au profit de Jean [illegible], Jean Vasseur, Marie Deschamps et de Jean-Baptiste [illegible], de Jacques [illegible], 1733, de Marie Denis, Louis Deschamps et Antoinette Denis, de [illegible] de La Fontaine, de Jean Censier, 1735, de François Deschamps, de Pierre Deschamps et [illegible] en 1737, etc. »

« 1736-1758. [illegible] bail par les religieux [illegible] de Saint-Jean-au-Bois, de plusieurs pièces de terre, sises à [illegible], au profit de Claude Vaillant, [illegible] de 80 livres et 2 [illegible], 23 mars 1736 ; — de [illegible] pièces de terre au [illegible] au profit de Claude Vaillant et de [illegible], 1738 et 1748, puis de [illegible], veuve de Claude Vaillant, 1758. »

« 1736-[illegible] de [illegible] et de [illegible]. Bail par le [illegible] de Saint-Jean-au-Bois, au [illegible] [illegible] chanoine [illegible] de Saint-[illegible] de Soissons [illegible] 24 mai 17[illegible] [illegible] au profit de [illegible] 1752. »

« 1738 [illegible] Bail [illegible] deux [illegible] 1753 [illegible] et [illegible] »

« 1738-17[illegible] Bail des terres [illegible] Saint-Jean-au-Bois, [illegible] Pierre [illegible]

1745 et 1752. Reconnaissance souscrite par Pierre Macré, qui s'engage à payer annuellement au prieuré une redevance de neuf mines d'avoine par mine de terre, 1752. » (1)

Nous aurons parachevé cette étude en disant quelques mots des écarts, hameaux et dépendances qui complètent la commune de Saint-Jean-au-Bois. Nous trouvons d'abord « Malassise, ou La Malassise, hameau de quinze maisons environ, situé sur le rû des Planchettes, au nord-ouest de Saint-Jean, et dans une prairie. C'était autrefois une seigneurie distincte, relevant de l'abbaye de Royallieu, qui concéda un terrain pour l'établissement d'un moulin aujourd'hui détruit. Il n'y eut, pendant longtemps, que la seule maison du moulin. Les autres habitations ont été construites depuis 1789 ».

« Au nord-ouest de Malassise est le hameau de La Brévière *(Bruiera)*, sur la route de Compiègne à Crépy. Il comprend quarante feux. Annexe de la maison royale de Cuise, il prit quelque importance quand celle-ci eut été convertie en monastère. Les rois y eurent un château qui tenait à la route de Morienval et qui est entièrement détruit depuis plusieurs siècles ; l'emplacement est recouvert d'une vieille futaie de hêtre. Louis VII, par une charte datée de Compiègne en 1177 (2), accorda divers privilèges à la ville de La Brévière. Philippe le Long y résidait au mois d'août 1319 ; l'ordonnance, portant suppression de la commune de Compiègne, est datée de ce lieu, ainsi qu'un autre acte de Charles le Bel, concernant La Croix-Saint-Ouen. On voit, dans le recueil des ordonnances, des lettres de Charles VI, données à

---

(1) Inventaire sommaire des Archives de l'Oise antérieures à 1790. Série H, tom. 1er, pag. 248.

(2) D'après le chanoine Morel, la charte de Louis VII, de l'année 1177, se rapporterait à Bruyère, dépendance du Meux, et non à La Brevière, forêt de Compiègne (voir le procès-verbal de la séance du 17 mars 1905).

Compiègne, au mois d'août 1381, et portant confirmation des privilèges accordés, en 1177, aux habitants de La Brevière, par Louis le Jeune (1) ».

Ce village a quadruplé depuis 1789. Il appartenait à la généralité de Paris, tandis que Saint-Jean ressortait de celle de Soissons. Dans les environs, « le parquet de la Landeblin forme un écart entre Saint-Jean, Saint-Pierre et Vaudrampont, du canton de Crépy. Il a été bâti pour parquer des cerfs, sous le règne de Louis XV. Tout près de là, se trouve un autre écart, du nom de la Maison-Bleue.» Il y a encore à citer un poste forestier appelé « La Muette, jadis nommé Bruyères. C'est un ancien rendez-vous de chasse, à trois kilomètres au nord-ouest de Saint-Jean, sur la route de la Mariolle. Les bâtiments en ont été construits sous le règne de Louis XIII, ainsi que l'indiquait une inscription en lettres dorées, sur une plaque de marbre bleu, qui était placée au-dessus de la porte d'entrée » :

Du règne de Louis XIII, Roy de France et de Navarre,
Et de l'ordonnance de messire Dominique de Ligny,
Chevallier seigneur de Marcilly Conseiller du Roy
En son Conseil d'Estat et Grand-Maitre des Eaues
Et Forestz de France, Ceste Muette fut batie par
Lexprès Commandement de Sa Majesté pour la
Conservation de ses Plaisirs en la forestz de
Cuyse-Les-Compiègne, L'an 1643.

« Près de là se trouvait la mare Beauval, ainsi appelée du nom d'un officier des chasses, qui l'avait fait établir et empoissonner ; elle avait près de cent mètres de longueur. »

Pendant le XVIII[e] siècle, « on a recueilli, à plusieurs reprises, près de La Muette, des haches de bronze ; on a cru qu'il y avait eu là une fabrique de ces armes. On voyait autrefois, près de la route Beauval, une croix dédiée à sainte Euphrosine. »

« La tradition rapporte que les reliques de la sainte s'arrêtèrent là lors de leur translation à Saint-Jean et qu'il s'y fit depuis, pendant longtemps, des miracles. »

(1) Graves. Loc. cit. pag. 165.

« On découvrit, en 1816, au lieu dit le Pont-Cardon, à la limite de Saint-Jean, vers Saint-Nicolas-de-Courson des ruines considérables avec des médailles qui indiquaient leur origine romaine. On en retira, vers l'année 1823, quantité de pierres, de grandes tuiles, de vases de couleurs diverses. On a recueilli aussi de grandes tuiles et des poteries au Longpont, près du carrefour de l'Hermitte, au sud de La Brévière. Il y a aussi de nombreux vestiges de constructions dans la garde de la Michelette, autour de La Brévière, de Sainte-Périne et de Malassise ; on y a également retrouvé des puits et des restes de fours à chaux ». (1)

N'oublions pas de mentionner les moulins à blé et à huile de faine, qui fonctionnaient encore à Saint-Jean-au-Bois en 1850 ; ils s'approvisionnaient dans l'arrondissement de Compiègne et, depuis, ont totalement disparu.

De nos jours, comme nous l'avons dit plus haut, la population, essentiellement laborieuse et pacifique, se compose principalement de bûcherons. Pendant la belle saison, la grande armée de Parisiens et de touristes se partage entre cette commune et celle de Vieux-Moulin, qui, elle, a l'avantage des communications par la voie ferrée. Il y a peu de temps demeurait là un des membres les plus distingués de la Société historique de Compiègne, Léon Duvauchel, le délicat auteur de la *Moussière* et des *Poèmes de Picardie*, dont on voit la remarquable sépulture dans le cimetière attenant à l'église. C'est sous l'évocation de sa mémoire regrettée que nous plaçons cette étude.

P. Lambin.

(1) Graves. Loc. cit. pag. 167-168.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

Séance du 17 mars 1905.

Présidence de M. Plessier, président.

MM. Benaut, le baron de Bonnault, Boyer, Cauchemé, Mme Deblangy, Mlle Deverson, MM. Delaidde, Dervillé, Dubloc, Evillot, Mme le Féron d'Eterpigny, MM. Fleuret, l'abbé Gallois, Guynemer, Lambin, Mareuse, Moreau, les chanoines Morel et Pihan, Plessier, Restoux, de Roucy, membres titulaires, MM. les chanoines Marsaux et Müller, membres correspondants, assistent à la séance.

Se sont excusés : MM. Raymond Chevallier et Gabriel Sabatier.

Depuis la dernière réunion la Société a reçu les publications suivantes :

Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, T. LVI, livr. 4
Bulletin 1904.
Bulletin de la Société littéraire de Lyon.
Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie, 1905.
Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1903.
Bulletin de la Diana, T. XIV, n° 3.

M. le Président annonce l'arrivée du moulage de la *stèle dite de Compiègne*, qu'il a pu obtenir de M. Salomon Reinach, conservateur du musée de Saint-Germain. Des remerciements sont votés à M. Salomon Reinach, et la stèle sera placée au

musée. Le Président rappelle que le congrès des Sociétés savantes se tiendra, cette année, à Alger, et qu'il est urgent de s'occuper d'assurer le logement des membres de la Société française d'archéologie qui viendront à Compiègne au mois de juin. La Commission des excursions voudra bien s'en charger.

M. le capitaine Louis de France, présenté par MM. le général vicomte de France et le commandant Boyer, est nommé membre titulaire.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. le chanoine Morel présente quelques observations relatives à la lecture de M. Lambin sur Saint-Jean-au-Bois.

Le diplôme du roi Louis VII donné, en 1177, au village de *Bruaria* ne se rapporte pas à la Brevière, forêt de Compiègne, ainsi qu'on pourrait le croire d'après une note marginale insérée dans les Ordonnances des rois de France T. VI, p. 620, mais au hameau de Bruyère, dépendance du Meux, L'étymologie s'y oppose et surtout l'intervention d'Aubert de Fayel qui n'avait aucun droit dans la forêt, tandis qu'il possédait les deux tiers du village du Meux, d'après les titres du prieuré de Saint-Wandrille de Rivecourt. Son approbation était donc indispensable à l'octroi des faveurs royales.

Graves s'est également trompé en disant que c'est de la Brevière que sont datées les lettres de Philippe-le-Long qui ont transformé la commune de Compiègne en prévôté. Ces lettres ont été « données à Germigny-sur-Marne, l'an de grâce mil trois cens et dis et neuf, ou mois de septembre. »

M. le chanoine Marsaux, qui ne nous oublie pas dans ses recherches aux archives de l'Oise, nous en rapporte aujourd'hui des projets de fêtes de l'époque révolutionnaire relatives l'une à Barra et Viala, l'autre à l'Etre Suprême. Ce sujet a déjà été traité par MM. Sorel et Dervillé, d'après les procès-verbaux conservés aux archives de la Ville. La comparaison avec le projet primitif montre qu'on dut le

réduire singulièrement, malheureusement sans se débarrasser de cette phraséologie déclamatoire qui rend si fatiguante la lecture des documents de cette époque.

M. le chanoine Morel fait passer sous nos yeux de grandes photographies des vitraux de Chevrières exécutées par notre collègue, M. Meuraine, et nous en donne un commentaire fort complet. Les renseignements hagiographiques les plus précis éclairent sa description qui va du côté de l'Évangile à celui de l'Epître :

1° Fenêtre à deux meneaux consacrée à l'histoire de saint Pierre ; Vocation de saint Pierre et de saint André, fort remarquable. — Délivrance de saint Pierre par un ange. — Résurrection de Tabithe. — Flagellation de saint Pierre, suivant les apocryphes — Crucifiement. — Décolation de saint Paul.

2° Fenêtre à un meneau représentant la vie de saint Vast ; sa naissance, son sacre, son arrivée à Arras, la légende de l'Ours, la mort du saint.

3° Fenêtre, de l'abside, sans meneau : La Crucifixion et la Résurrection de Jésus-Christ.

4° Fenêtre à un meneau : Sainte Trinité, fort remarquable. — Baptême de Jésus-Christ. — Assomption de la Vierge.

5° Fenêtre, dont les vitraux détruits représentaient, dit-on, les Litanies de la sainte Vierge.

Ces vitraux, du XVIe siècle, sont malheureusement fort réparés. Beaucoup possèdent des dates, des inscriptions, des blasons qui permettent d'indiquer les donateurs. Resterait à en déterminer les auteurs. La générosité du chapitre de Beauvais peut faire supposer qu'il s'est adressé à des artistes de cette ville. Le soleil et la lune qui semblent représentés, la lune avec une tête d'homme et le soleil avec des traits féminins, pourraient peut-être indiquer une provenance allemande ou flamande, puisque dans ces langues les deux astres ont un genre opposé à celui qui leur est attribué en français.

M. de Bonnault continue sa lecture sur Compiègne à l'époque des guerres de religion. En vue de reconnaître les causes qui ont déterminé cette ville à tenir, pendant la Ligue, une ligne de conduite toute différente de celle suivie par ses voisines, il insiste sur la situation privilégiée de Compiègne qui a relativement peu souffert. Pendant le règne de Henri III jusqu'à la mort du duc de Guise, il ne trouve à signaler que deux tentatives pour surprendre la ville, quelques contributions d'hommes au siège de la Fère et d'incessantes demandes d'argent pour le Trésor royal toujours à sec. Si la tâche de l'historien est plus ingrate, un habitant de Compiègne ne saurait s'en plaindre. Les fréquentes visites de personnages illustres rompent la monotonie de cette vie provinciale, et rattachent l'histoire de la petite ville à celle du royaume. Des questions moins relevées, mais capitales pour la cité, mettent en lumière le dévouement et l'habileté de ses administrateurs, quand il faut lutter contre la peste ou envoyer Seroux, l'un des attournés, négocier avec le roi un achat de grains aussi avantageux pour les habitants que pour les finances de la ville.

En raison des solennités de la semaine sainte, la Société décide de tenir sa prochaine réunion le second vendredi d'avril.

L'ordre du jour comprendra :

Le chanoine MOREL. — Les tapisseries de Saint-Corneille.

M. PLESSIER. — Sépultures à JAUX.

Le Secrétaire : Baron DE BONNAULT.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

Séance du 14 avril 1905.

Présidence de M. Plessier, président.

MM. Benaut, Bias, A. Colin, Mme Deblangy, Mlle Deverson, MM. Delaidde, Dervillé, Evilliot, Mme Le Féron d'Eterpigny, MM. Fleuret, l'abbé Gallois, Leduc, Liénart, le chanoine Morel, Plessier, de Roucy, Sabattier, l'abbé Thétard, membres titulaires, assistent à la séance

M. le Vice-Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

M. le Président dépose sur le bureau les diverses publications adressées à la Société depuis la dernière réunion. Ces ouvrages sont :

Mémoires de la Société Académique de l'Oise, tome 19e, 1904.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trim. 1904.

Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes, 1er trim. 1905.

Bulletin de la Diana, oct.-déc. 1904.

Bulletin de l'Académie Royale d'archéologie de Belgique, 1905.

Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, 1904.

Bulletin de la Société d'archéologie lorraine, mars 1905.

Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, 1er trim. 1905.

Conférences faites au musée Guimet en 1903-1904.

Revue de l'histoire des religions, nov.-déc. 1904.

Revue historique et archéologique du Maine, 1[er] sem. 1904.

Le Culte et les fêtes d'Adonis-Thammouz dans l'Orient Antique.

Le Népal, étude historique d'un royaume hindou, par Sylvain Lévi.

M. le Président signale les renseignements plus particulièrement intéressants pour nous fournis par ces publications, notamment dans les *Mémoires de la Société Académique de l'Oise* : une étude très documentée sur le conventionnel Jean-Pierre Danjou, père du magistrat qui fut, pendant de longues années, président de la Société Académique ; l'épigraphie du canton de Grandvilliers, par notre confrère, M. l'abbé Meister, travail lu, l'an dernier, à la réunion des sociétés savantes à la Sorbonne ; et enfin, les notes, avec photogravures à l'appui, de M. Bénard, sur la découverte et les fouilles d'un dolmen à Champignolles. Pareille aubaine nous échut l'an dernier ; mais moins heureuse que sa sœur aînée de Beauvais, la Société historique attend toujours que l'envoi de renseignements précis sur les crânes et divers ossements communiqués au *Museum* permette à notre excellent confrère, M. le comte de Bertier, de nous donner semblable travail sur le dolmen de Saint-Etienne.

Dans la *Revue du Maine*, entre autres études, un travail très important de M. G. Fleury sur les portails romans du XII[e] siècle et sur leur iconographie s'appliquant surtout au midi de la France. Cette étude, accompagnée de très nombreuses planches photographiques, présente une infinité de détails typiques et peut être lue ou consultée avec beaucoup de fruit par tous ceux qui s'intéressent particulièrement à l'architecture romane.

M. le Président rappelle à la Société le Congrès que doit tenir, du 20 au 28 juin prochain, à Beauvais, Compiègne et Noyon, la Société française d'archéologie.

MM. Plessier, le chanoine Morel, de Bonnault, de Roucy, l'abbé Thétard, Delaidde, Meuraine, Leduc et Mme Le Féron d'Eterpigny sont délégués pour représenter la Société historique.

M. le chanoine Morel qui, en vue du *Cartulaire de Saint-Corneille*, a pris la peine de compulser tous les mémoires de dom Gillesson, y a trouvé une description des tapisseries qui ornaient le chœur de l'église abbatiale. C'est la description même, donnée par le savant bénédictin, qu'il nous apporte.

Il y avait à droite six tapisseries reproduisant la vie et le martyre de saint Corneille. La première représentait le couronnement de saint Corneille après son élévation au Souverain Pontificat en 1251 ; la seconde, sa comparution devant l'empereur Dèce, qui l'envoya en exil pour le punir de son zèle apostolique ; la troisième, son rappel et son emprisonnement par le même empereur qui ne pouvait souffrir les visites que le saint Pape recevait dans son exil à Centum-Celles, aujourd'hui Civita-Vecchia ; la quatrième, la guérison miraculeuse qu'obtint par l'entremise de saint Corneille, Salustia, femme du centurion Céréalis, malade depuis cinq ans ; la cinquième, l'interrogatoire de saint Corneille, dans le temple de Tellus, sa flagellation avec des lanières garnies de pomb et enfin sa condamnation à mort ; la sixième, la décapitation de saint Corneille, pour avoir craché au visage du dieu Mars, au lieu de lui offrir de l'encens.

A gauche, six autres tapisseries étaient consacrées à la vie de saint Cyprien. La première représentait son élévation à l'épiscopat après son élection à Carthage ; la seconde, ses visites aux malades et aux pestiférés ; la troisième, sa comparution devant Aspasius Paternus, proconsul d'Afrique, qui l'envoie en exil à Curubi pour avoir refusé d'adorer les dieux des empereurs Valérien et Gallien ; la quatrième, son retour de Curubi et sa condamnation à mort par le nouveau proconsul d'Afrique Galère-Maxime ; la cinquième, le mar-

tyre de saint Cyprien qui fut décapité dans une plaine à quatre milles de Carthage ; la sixième, la translation à Compiègne des reliques de saint Corneille et saint Cyprien que deux évêques portent sur leurs épaules dans l'église de Saint-Corneille, en présence de Charles le Chauve, de son fils Louis le Bègue, d'un nombreux clergé et de toute la population.

Des inscriptions latines expliquaient le sujet de chaque tapisserie. Celle de la translation des reliques n'en avait pas. Une tapisserie spéciale donnait en latin la légende suivante : « Charles le Chauve, fils de Louis le Débonnaire, petit-fils de Charlemagne, empereur des Romains et roi des Francs, vers l'an 875, ayant bâti dans la ville de Compiègne qu'il appela *Carlopole* une basilique en l'honneur d'abord de la Sainte Vierge, puis des saints martyrs Corneille et Cyprien, dont il avait rapporté de Rome les corps que lui avait donnés le Pape Jean VIII, l'enrichit de nombreux domaines, y plaça cent clercs pour y servir nuit et jour ; mais 275 ans après, ces clercs se livraient à de telles intempérances que Louis VII le Jeune, l'an 1150, la quinzième année de son règne, d'accord avec le Pape Eugène III, expulsa du monastère ces personnages scandaleux et les remplaça par des bénédictins ».

Toutes ces tapisseries avaient 2 mètres 20 centimètres de largeur sur 1 mètre 60 centimètres de hauteur.

Les deux sièges de l'abbé de Saint-Corneille étaient aussi décorés de tapisseries. Saint Corneille était représenté au trône voisin de l'autel et saint Cyprien au siège placé à l'entrée du chœur.

Tous ces riches ornements étaient dus au grand aumônier de France, Jacques Amyot, le traducteur de Plutarque, qui fut abbé commandataire de Saint-Corneille de 1564 à 1588 et occupa le siège épiscopal d'Auxerre de 1571 à 1593. Que sont-ils devenus ? On se le demandera sans doute longtemps encore.

M. Plessier donne ensuite lecture d'un curieux

manuscrit offert à la Société historique, en 1877, par l'auteur, M. le marquis Louis de Laincel. Dans cette thèse historique qui a pour titre : « *Leçons de patriotisme. Le Siège de Compiègne* : *1430.* », l'auteur se montre partisan convaincu de la non trahison de Guillaume de Flavy, gouverneur de Compiègne, à l'égard de Jeanne d'Arc.

Après avoir compulsé les mémoires ou chroniques des auteurs de l'époque, tels que Remy Lefèvre, d'Abbeville ; Enguerrand de Monstrelet, « toujours bourguignon de cœur et d'âme » ; maistre Nicolle Gilles, Perceval de Cagny, natif du pays beauvoisin, etc., il ne trouve pas la moindre trace qui puisse laisser croire à la trahison du gouverneur de Compiègne. « Certes, considéré par de certains côtés et surtout si l'on regarde à sa vie privée, Guillaume de Flavy ne peut guère attirer à lui beaucoup de sympathies, mais une observation suffit pour nous mettre dans le cas de rappeler ce qu'il fit à l'occasion du siège de Compiègne et même de prendre sa défense quant à l'accusation dont il a été l'objet. D'ailleurs, il importe de noter en passant, que ce n'est point du vivant de ce capitaine que s'élevèrent les voix qui l'ont incriminé, mais après sa mort ; et les morts, on le sait, ne peuvent attaquer personne en diffamation ».

« Si, poussé par la jalousie, par la cupidité, ou pour tout autre motif, Guillaume de Flavy avait réellement trahi et vendu Jeanne d'Arc ; si dans le but de la perdre, il avait donné des ordres afin que l'on fermât une barrière uniquement pour empêcher la vaillante Pucelle de rentrer dans la ville, n'aurait-il pas fallu que ce gouverneur trouvât des gens aveuglément disposés à lui obéir et à devenir ainsi ses complices ? Or, parmi les habitants de Compiègne, pas plus que chez les autres Français venus pour défendre la ville, à en juger par la façon dont les uns et les autres se sont comportés après cet événement, est-il permis de supposer qu'il s'en fût trouvé un seul d'assez infâme pour se prêter à de telles vues ? »

Si l'on ose accuser Guillaume de Flavy d'avoir livré Jeanne d'Arc aux Anglais et aux Bourguignons, pourquoi fait-il lever le siège de Compiègne à ces mêmes ennemis après une défense héroïque de six mois ? Et lorsqu'on verra la Pucelle comparaître devant ses juges à Rouen, elle-même ne portera aucun jugement désobligeant sur la conduite de de Flavy à son égard.

Telle est l'œuvre historique que M. Plessier a bien voulu faire connaître à la Société et qui semble digne, à tous égards, de prendre place dans ses prochaines publications.

Une discussion s'engage ensuite, dans laquelle plusieurs membres rappellent l'opinion émise sur Guillaume de Flavy par des historiens plus modernes, notamment par le Président Sorel. Ce dernier lave également la mémoire du gouverneur de Compiègne de toute trahison, mais en reprochant à ce capitaine de n'avoir pas fait tout son possible, soit à l'aide de son artillerie, soit par une action combinée avec les attaques successives de Jeanne d'Arc, pour empêcher la jonction des Anglais avec les détachements ennemis de Coudun et de Margny, et assurer ainsi la retraite de la malheureuse héroïne !

La séance est enfin levée après fixation du prochain ordre du jour, qui comprendra :

1° M. Dervillé. — Etudes sur la période révolutionnaire à Compiègne ;

2° M. Plessier. — Notes sur d'anciennes sépultures à Jaux.

Le Vice-Secrétaire, B.-A. Dervillé.

LE SIÈGE DE COMPIÈGNE

EN 1430 (1)

En présence des ouvrages excellents et si complets de M. Quicherat, de M. Wallon et de tant d'autres historiens qui se sont occupés de Jeanne d'Arc, il devient absolument inutile de toucher même à un seul épisode de la grande épopée qui, commencée à Domremy avec bonheur, eut à Rouen un dénouement si lamentable !

Toutefois, après s'être appesantis sur la catastrophe de la grande guerrière tombant au pouvoir des ennemis sous les murs de Compiègne, les historiens n'accordent, en général, qu'une mention insuffisante au siège de cette ville, qui fut continué durant plus de six mois après la prise de l'héroïne, et dont l'issue fut heureuse pour la France entière. Or, si Compiègne ne devint pas la proie des ennemis, ce fut grâce à la persistance dans la bravoure dont firent preuve, en cette circonstance, tous les habitants de cette ville, tous, y compris les femmes.

Il est en outre une tradition dont l'inexactitude ou plutôt la fausseté mérite d'être démontrée. Il s'agit d'une accusation qui s'est insinuée dans

---

(1) Ce travail a été offert, par l'auteur, à la Société historique en 1877, mais aucune lecture ne paraît en avoir été faite alors. Nous avons donc cru devoir réparer cet oubli regrettable, en donnant connaissance de cette intéressante étude, dans la séance d'avril dernier, et en l'insérant dans le volume des procès-verbaux de l'année 1905. — (Note du Président).

l'histoire et qui y a pris de telles racines, que l'en extirper aujourd'hui n'est plus œuvre facile.

Ouvrons, à propos de Compiègne, le *Guide des Environs de Paris*, nous y rencontrerons, recueillie et affirmée, cette accusation qui n'aurait jamais dû être formulée ou reproduite sans de solides preuves à l'appui.

On dit que l'héroïne fut faite prisonnière par suite de la *trahison* de Guillaume de Flavy, qui était alors gouverneur de Compiègne, et cette tradition, bien que n'ayant pas le sens commun, s'est propagée au point qu'on la retrouve même en de menus livres destinés par leurs auteurs à devenir populaires.

Certes, considéré par de certains côtés et surtout si l'on regarde à sa vie privée, Guillaume de Flavy ne peut attirer à lui beaucoup de sympathies, mais une observation suffit pour nous mettre dans le cas de rappeler ce qu'il fit à l'occasion du siège de Compiègne et même de prendre sa défense quant à l'accusation dont il a été l'objet. D'ailleurs, il importe de noter en passant que ce n'est point du vivant de ce capitaine que s'elevèrent les voix qui l'ont incriminé, mais après sa mort; et les morts, on le sait, ne peuvent attaquer personne en diffamation.

Acceptée comme vraie, la croyance en une trahison de la part de Flavy ne serait-elle pas faite pour unir à perpétuité le nom de la ville de Compiègne à la partie la plus triste d'un évènement déjà si douloureux par lui-même? La ville ne se trouverait-elle pas comme implicitement mêlée de complicité dans une accusation dont justice aurait dû être faite depuis longtemps?

Si poussé en effet par la jalousie, par la cupidité, ou par tout autre motif, Guillaume de Flavy avait réellement *trahi* et *vendu* Jeanne d'Arc; si dans le but de la perdre, il avait donné des ordres, afin que l'on fermât une barrière uniquement pour empêcher la vaillante Pucelle de rentrer dans la ville, n'aurait-il pas fallu que ce gouverneur trouvât des gens aveuglément disposés à lui obéir et à

devenir ses complices ? Or, parmi les habitants de Compiègne, pas plus que chez les autres Français venus pour défendre la ville, à en juger par la façon dont les uns et les autres se sont comportés après cet événement, est-il permis de supposer qu'il s'en fût trouvé un seul d'assez infâme pour se prêter à de telles vues ?

Eh bien, non !

Non, pas un d'entre eux n'eût été capable d'obéir à un ordre aussi odieux. Il paraît infiniment plus vraisemblable qu'il faisait à peu près nuit lorsque rentrèrent dans la ville les troupes qui, ce jour-là, avaient fait une sortie ; et puis, il est une circonstance qui, constatée par les historiens, suffirait à elle seule pour expliquer de quelle façon un tel malheur devint possible. Tous les chroniqueurs du temps ne sont-ils pas unanimes pour affirmer que la rentrée des troupes s'effectua dans le plus grand désordre et qu'autour de la porte de la ville se pressait, tumultueuse, une foule de fuyards. Rien de moins surprenant qu'en de telles conditions une barrière ait pu être fermée, soit par mégarde, soit pour empêcher les ennemis de pénétrer dans la place à la faveur d'un pareil désarroi ; quoi de plus naturel qu'aux premiers moments, au milieu du trouble et du tumulte, on ne se soit point avisé, sinon trop tard, que la vaillante Pucelle était restée en arrière ?

Il faisait presque nuit, avons-nous dit. D'après Remy Lefèvre, d'Abbeville, conseiller du duc de Bourgogne, qui, vers 1460, écrivit des mémoires ou chroniques que M. Quicherat a cités, Jeanne d'Arc avait exécuté sa sortie à deux heures après-midi ; comment aurait-il pu se faire par conséquent que, lorsqu'elle retournait vers Compiègne avec sa troupe, après de violents combats, la nuit ne fût pas à peu près venue ?

Il en est aussi qui ont été jusqu'à affirmer que Jeanne seule avait été faite prisonnière. Or, cette allégation est absolument contredite par la plupart des chroniqueurs et tout d'abord par Enguerrand

de Monstrelet qui dit textuellement : « Avec elle « fut (sic) prins Pothon (1) et aucuns autres ».

Hélas ! pourquoi faut-il que dans tous les désastres militaires, quels qu'ils soient et à toutes les époques, apparaisse constamment l'accusation de *trahison*, dirigée contre celui qui commandait quand un malheur s'est accompli ? Un bouc émissaire sur lequel Israël puisse faire peser ses propres fautes, ou simplement celles d'un malheureux hasard, est-il donc indispensable pour expliquer un fatal désastre ?

Mais n'oublions pas que notre but est, avant tout, de nous occuper ici, pour la remettre en lumière, de la conduite des habitants de Compiègne, qui, bien qu'ils n'eussent plus, pour les soutenir, la grande guerrière venue à leur secours, purent conserver leur ville à la France.

Le récit d'un siège qui fut aussi long que mémorable, ne saurait trouver place dans notre travail, avec tous ses détails. Une esquisse peut suffire et voici donc le fragment d'une page des *Femmes illustres de la France,* livre publié en 1866 par MM. Tranchant et Jules Ladinier. Ensuite, nous verrons leurs affirmations confirmées par des récits contemporains, ou du moins presque contemporains.

« En 1430, le duc de Bourgogne, renforcé par « les comtes d'Huntington et d'Arondel, assiégeait « Compiègne des deux côtés de l'Oise. Le 24 octo- « bre, le comte de Vendôme, le maréchal de « Boussac et Pothon de Xaintrailles arrivèrent « avec un petit corps de gens d'élite, à travers la « forêt, et tombèrent sur les quartiers des assié- « geants.

« En même temps, tous les habitants de la ville « s'élancèrent hors des murs et assaillirent avec « furie les bastilles ou petites forteresses picardes

(1) Il s'agit là de Pothon dit le *Bourguignon* et non de Pothon de Xaintrailles.

« et bourguignonnes. Deux ou trois de ces postes « furent emportés avec un grand carnage. Les « femmes et les filles qui avaient suivi leurs maris « ou leurs pères, se distinguèrent par leur intré- « pidité et contribuèrent beaucoup au succès de « cette attaque. Les troupes de secours et les gens « de Compiègne se rejoignirent victorieux au mi- « lieu des lignes ennemies. »

Enguerrand de Monstrelet qui, dans sa *Chronique*, reste toujours bourguignon de cœur et d'âme, ne peut pas s'empêcher de raconter d'une façon élogieuse des faits qui dénotent un patriotisme dont les preuves, à cette époque, furent données à Compiègne comme dans toute la France. Ainsi, à propos de la bastille dressée du côté de la porte Pierrefonds, il dit qu'à cet assaut Guillaume de Flavy « éloit venu en grande diligence et que fier « et hardiment il y induisoit les gens à faire tout « devoir. Avec lui, ajoute-t-il, estoient hommes et « femmes qui, sans s'espargner villainement en tous « périls, s'avançoient à gréver leurs adversaires, » lesquels se défendoient très vaillamment et par « long espace. Finalement, dit-il d'un ton chagrin, « ladicte bastille fut prinse par vive force d'armes, « malgré les deffendeurs et sans remède furent « mis à mort dedans huit vingt hommes de guerre, « les aultres furent tous prins et menez prestement « dans Compiègne. »

Avant de faire à Monstrelet d'autres emprunts, nous croyons devoir transcrire textuellement un récit abrégé de ce siège, qui se trouve dans les *Annales et Chroniques de France*, par maistre Nicolle Gilles, imprimées sur la correction du seigneur Denis Sauvage, de Fontenailles-en-Brie, en 1557, en prenant ce récit seulement à partir de la prise de Jeanne d'Arc : « Le siège fust devant « la dicte ville de Compiègne bien l'espace de six « mois et estoient les François de dedans en « grande nécessité de vivres. Un escuyer, nommé « Jomet du Tilloy, s'alla mettre dedans la dicte « ville, accompagné de quatre-vingts ou cent

« hommes, dont ceux de la ville se resjouirent, et « moult vaillamment se comporta le dict Jomet. « Après, fut faicte une armée de mil et cinq cents « combattants pour aller secourir la dicte ville, et « en eurent la charge le comte de Vendôme et le « mareschal de Boussac. Si y allèrent et vigou- « reusement d'arrivée ils frappèrent sur les Anglois « et les Bourguignons qui tenoient le siège, et « entrèrent dedans leurs fortifications qui estoient « faictes à grands fossez, palliz et pieulx, et plu- « sieurs bastilles, et là eut de grands faicts d'armes « et en tuèrent moult les François, dont plusieurs « Anglois se reculèrent par dessus un pont qu'ils « avoient fait à travers de la rivière d'Oise.

« A l'heure qu'ils se combattirent, ceulx de « dedans la ville assaillirent une bastille que « lesdicts Anglois et Bourguignons avoient faicte « devant la porte, où avoit bien cinq cents Picards « de la compagnie de Jean de Luxembourg qui « tous furent mis à mort en la place, et pour ce « que la nuict estoit venue, convint aux dicts « comte et maréchal eulx mettre dedans la ville. « Toute cette nuict les Anglois, Picards et Bour- « guignons se deslogèrent et s'en allèrent qui s'en « peut aller, sans ordonnance et en grand désar- « roy, les uns en Normandie, les autres en Picar- « die, et abandonnèrent trois grosses bombardes « et plusieurs canons et aultres artilleries et « grand quantité de vin, vivres et aultres biens. « Dedans ladicte ville estoit Philippe de Gamaches, « abbé de Saint-Pharon de Meaux; lequel, comme « on disoit, fut cause de tenir la ville si longue- « ment contre les Anglois. Aussi se comporta « vaillamment Guillaume de Flavy, capitaine « d'icelle ville. Durant ledict siège avoit été faict « certain appointement pour traiter paix, et par y « celuy estoit accordé que ladicte ville de Com- « piègne seroit mise es mains du duc de Bourgo- « gne, parce que c'estoit passage de rivière, afin « que ce duc peust aller et venir de ses païs à Paris « et ailleurs pour besongner au faict du traicté et « pour ceste cause ledict duc estoit venu à Noyon.

« Mais pour quelque mandement que le roy feit « audict de Flavy, il ne voulut point bailler ladicte « ville audict duc de Bourgogne, sachant qu'il ne « seroit bien au Roy ny au royaume, et estoit la « ville et passage bien gardés pour entretenir toutes « les aultres qui estoient en l'obéissance du Roy ».

Que voilà de fort singulières façons d'agir pour un homme que l'on a qualifié de traître au roi et qui, dit-on, aurait vendu Compiègne, en même temps que Jeanne d'Arc et par le même marché !

M. Escuyer, qui a écrit une *Histoire de Compiègne* qui mériterait d'être publiée au moins en abrégé, dit qu'au moment où la Pucelle venait de tomber entre les mains des ennemis, toutes les cloches de Compiègne furent mises en branle pour aviser ceux qui pourraient combattre, du péril où la guerrière se trouvait et les appeler à son secours. Par malheur, il était trop tard. Monstrelet lui-même raconte que les Français étaient rentrés dans la ville *moult dolans et courroucés, ayant par espécial grand desplaisance pour la prinse de la Pucelle.*

Avec des hommes consternés et démoralisés qui, sans doute, s'attendaient à ce que l'ennemi, encouragé par sa capture, livrerait immédiatement assaut à la ville, comment eut-on pu raisonnablement songer à une sortie ayant pour but la délivrance de l'illustre prisonnière. Heureusement les ennemis, rassurés par cette prise et comptant, par conséquent, avoir bientôt raison de Compiègne, ne songèrent d'abord, au contraire, qu'à se réjouir et à fêter leur victoire. Les violents cris de joie poussés par cette soldatesque, le bruit de leurs tambours et de leurs fanfares qui, sans doute arrivaient jusqu'aux défenseurs de la Ville, n'étaient-ils pas faits pour amoindrir le courage de ces derniers et pour leur ôter la pensée d'une sortie ? Franchement, le chef de ces hommes eût-il été écouté, s'il avait voulu, pour essayer de sauver Jeanne d'Arc, entraîner hors des murs de Compiègne ceux qui venaient d'y rentrer tout émus et

en désordre, et même ceux qui, du haut des remparts, venaient d'être témoins de leur insuccès ?

M. Escuyer fait en outre observer, avec juste raison, que durant les longs interrogatoires subis par la victime de Cauchon et des Anglais, jamais celle-ci ne dit un mot, pas un seul, qui pût inculper ni Flavy, ni aucun autre de ses compagnons d'armes. Aucun des nombreux témoins appelés ne dit rien qui fût susceptible de fournir un indice d'une odieuse trahison. Il est néanmoins vraisemblable que si quelqu'un de ces Anglais que Flavy avait empêchés de s'emparer de Compiègne, avait cru pouvoir se venger de ce gouverneur en l'incriminant, il n'en aurait pas laissé perdre l'occasion.

Ensuite, le même historien cite Cambry qui, dans sa *Description du département de l'Oise*, a prétendu que les habitants de Compiègne, désespérés, attribuant à la trahison de ce gouverneur la prise de l'héroïne, « l'avaient pendu aux murailles de leur ville ».

On sait ce qu'il faut penser d'une sottise aussi peu véridique. Cambry appuyait son assertion sur un vieux tableau vermoulu qu'il n'avait pas vu, mais qu'on lui avait dit avoir existé autrefois dans l'Hôtel de Ville de Compiègne et qui représentait ce fait ! Et c'est d'après des témoignages aussi peu sûrs qu'il jette la flétrissure à un capitaine français ; il n'a pas vu lui-même le tableau qui représentait vraisemblablement quelque autre point de l'histoire de Compiègne, mais il en a entendu parler, et cela suffit pour lancer dans un livre un mensonge, ou plutôt une odieuse calomnie ?...

M. Quicherat, au tome quatrième de son excellent ouvrage sur les *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, a réuni les témoignages des chroniqueurs et des historiens du XVe siècle. En tête figure Perceval de Cagny, natif du Pays de Beauvoisin, serviteur du duc d'Alençon, qui écrivit son récit en 1436, à peine cinq ans après le drame horrible de Rouen. Ce Perceval dit que le capitaine de la place, voyant une grande

multitude de Bourguignons et d'Anglais prête à envahir la ville, craignit la perte de cette place et fit lever la herse, fermant ainsi la porte de la ville. Les choses s'étant ainsi passées, qui, raisonnablement, pourrait en faire un crime à Guillaume de Flavy ? Etait-il, oui ou non, chargé de la garde de la ville ? S'il eût voulu tenter de sauver l'héroïne en ne fermant pas la porte, ne risquait-il pas de perdre à la fois et la ville et Jeanne d'Arc.

Perceval de Cagny ajoute : « Et ainsi demoura « la Pucelle enfermée dehors et poy de ses gens « avecques elle ». Donc, encore une fois, parmi ceux qui furent faits prisonniers avec elle, comment est-il possible de présumer qu'aucun n'eût accusé Flavy plus tard, ne fut-ce que pour se venger de l'acte dont il aurait été victime !

Nous venons de voir Cambry énonçant une infâme fausseté, c'est-à-dire la pendaison de Flavy par les Compiégnois, d'après une vieille peinture qu'il n'avait pas vue : voici un autre témoignage qui, selon nous, n'a pas de bases plus sérieuses.

Dans le recueil de documents formé par M. Quicherat, se trouve un long extrait du *Mirouer des Femmes vertueuses*, contenant ensemble l'histoire de *Griselidis* qui figure avec honneur parmi les contes de Perrault, et puis celle de *Jehanne-la-Pucelle*. Ce que cette histoire de Jeanne d'Arc présente de plus remarquable, fait observer M. Quicherat, c'est une anecdote relative à la catastrophe de Compiègne. L'auteur anonyme de ce récit prétend tenir ce qu'il raconte de deux vieillards de cette ville, interrogés par lui en 1498. L'un de ces personnages était alors âgé de 98 ans, et l'autre de 86 ; et tous deux affirmaient avoir été présents en l'église de Saint-Jacques lorque Jeanne y serait venue, s'y serait confessée, y aurait communié, puis, la messe terminée, se retirant près de l'un des piliers de cette église, aurait annoncé à une centaine d'enfants qui se

seraient amassés autour d'elle, que *vendue et trahie, bientôt elle serait livrée à mort.*

Sérieusement, peut-on se figurer la grande guerrière qui avait dirigé des armées et commandé des troupes françaises, entourée de gamins curieux et s'adressant gravement à eux pour énoncer de telles prédictions ? Et c'est uniquement d'après le témoignage de deux vieillards que leur âge merveilleux, au moment de leur confidence tardive, permet aisément de comparer aux jeunes auditeurs d'antan, que l'auteur du *Mirouer des Femmes vertueuses* assurait que Flavy avait *vendu* la Pucelle à Jean de Luxembourg ! Et c'est aussi d'après ce même récit qui, lorsqu'on le lit, fait plutôt l'effet d'une légende ou mieux d'un conte de bonne femme, que Belleforest dans sa *Chronique des neuf Roys Charles*, Jean Boucher et tant d'autres après eux, y compris le grave Mézeray, ont propagé une accusation aussi odieuse contre Guillaume de Flavy !...

M. Henri Martin, cependant, a dit avec raison dans son *Histoire de France*, à propos de cette accusation : « Il fallait à l'opinion populaire une « victime expiatoire pour l'abandon de la Pucelle, « on lui jeta le gouverneur de Compiègne ; il « semble naturel d'admettre qu'un démon ait trahi « un ange. Plus tard, les historiens, faute d'une « connaissance suffisante des faits et des intérêts « du temps, ne comprirent pas que quelque oppo- « sition qu'il y eut entre les vertus de Jeanne et « les vices de Flavy, celui-ci avait les mêmes « ennemis que l'héroïne et qu'il ne pouvait la « trahir sans se perdre lui-même. » Il est certain, en effet, que Flavy ne pouvait s'attendre qu'au mauvais vouloir et aux sourdes *trahisons* de ceux qui avaient osé conseiller au roi de livrer Compiègne au duc de Bourgogne. Il avait, lui, la lourde responsabilité du gouvernement de cette ville, et la conserver au roi qui lui en avait confié la garde, était donc de son devoir et de son intérêt. Or, pour cette conservation, est-ce que la présence de la Pucelle et sa réputation n'étaient pas de précieux auxiliaires ?...

Mais laissons enfin, une fois pour toutes, une accusation aussi peu fondée, qui ne repose sur aucun témoignage sérieux, et occupons-nous plutôt encore de la façon dont les habitants de Compiègne surent agir en d'aussi tristes circonstances.

Dans le récit très complet qu'il a fait du siège qu'avait si vaillamment subi sa ville adoptive, M. Escuyer ne pouvait omettre ce qui leur faisait honneur ; il cite Pierre Crin qui s'en fut à travers la forêt pour chercher des secours auprès du roi de France et qui put enfin ramener heureusement dans la ville un convoi de vivres et y apporter de l'argent ; il dit que Guillaume de Flavy, lui aussi, était allé, en bravant des dangers de tout genre, pour requérir d'autres secours, lorsque ceux qu'avait obtenus Pierre Crin eurent été épuisés. Enfin, après avoir raconté l'effet produit par l'arrivée de Xaintrailles et l'attaque de la bastille située auprès de la porte de Pierrefonds, il dit que les vainqueurs aussitôt après la prise de cette fortification, coururent vers une autre qui se trouvait près de la route de Soissons et d'une tour dite des Oziers dont il ne reste plus de traces. « Des renforts sont envoyés de la ville ; tout y est soldat « en ce grand jour ; les hommes s'y portent avec « un courage intrépide, les femmes même veulent « avoir part à l'expulsion de l'ennemi commun et « font paraître une résolution fort au-dessus de « leur sexe. Le gouverneur, Guillaume de Flavy, « anime tout par ses paroles et plus encore par « son exemple, il se couvre de gloire. Cette « seconde bastille est enlevée avec la même rapi- « dité que l'autre ».

Quelques pages auparavant, l'auteur représentait les soldats et les bourgeois enfermés dans Compiègne assiégé, comme des *spectres ambulants,* tant la famine y sévissait. Mais il ne paraît cependant pas que cette disette eût rendu incapables de tout acte d'énergie les défenseurs de la ville, puisque Monstrelet raconte que dans les mines et les approches creusées par l'ordre de

Jean de Luxembourg, plusieurs des assiégeants furent *navrés* par les assiégés ; d'après lui, hommes et femmes rivalisaient d'ardeur et de zèle pour la défense de la place.

Voici, toujours d'après le même chroniqueur, ce qui se passa après le départ ou plutôt la fuite des Anglais et des Bourguignons, après l'arrivée des Français et la prise des bastilles : « Quelle liesse « ils menèrent, dit-il, ils feirent incontinent rédifier « le pont de dessus l'Oise (1) et issirent à grande « puissance de la dicte ville, chevauchans à esten- « dars déployés, par plusieurs compagnies, cou- « rans en divers lieux et le ramenant des fuyards « qu'ils trouvèrent, meirent à l'espée. Leurs « ennemys eurent grand paour, si qu'à peine les « osoient attendre. Et tous les villages et chas- « teaux, le Pont-Sainte-Maxence, Longueil-Sainte- « Marie, le chastel de Guermegil, Ressons-sur- « le-Mas, etc., se rendirent à eux et ils y laissèrent « partout garnison ».

D'autres s'étaient dirigés vers Royallieu où ils avaient trouvé de quoi faire bombance. Ils ne s'en firent pas faute, et largement ils mirent à profit les vivres et le vin abandonnés par les Anglais. Ensuite et une fois bien restaurés, pour se mettre à l'abri de l'éventualité d'un retour offensif de la part des ennemis et pour prévenir de nouvelles incursions, ils s'en allèrent rompre le pont situé près de Venette.

Voilà donc Compiègne enfin délivré de ses souffrances et de ses appréhensions, mais n'est-ce pas le cas de rappeler ce qui advint de Jeanne d'Arc, après qu'elle eut été faite prisonnière.

Tandis qu'elle était renfermée dans le château de Beaurevoir où elle séjourna durant quatre mois, on s'acharnait à lui donner sur l'issue du siège de Compiègne les nouvelles les plus désolantes. On lui assurait que cette ville allait être prise et que

---

(1) Ce pont fut tout au moins hâtivement reconstitué au moyen de bateaux.

sans exception, tous les habitants en seraient passés au fil de l'épée. Ces propos affligeaient l'héroïne au-delà de toute expression et c'est alors qu'elle disait : « Qu'elle aimait mieux mourir que vivre « après une telle destruction de bonnes gens ». Puis, dans son trouble, elle invoquait sainte Marguerite et sainte Catherine. « Comment lairra « (laissera) Dieu, disait-elle encore, mourir ces « bonnes gens de Compiègne qui ont été et sont « si loyaux à leur seigneur ! »

Désespérée, elle tenta de s'évader en s'élançant du haut de la tour où elle se trouvait prisonnière. A ses voix qui lui assuraient que Dieu viendrait en aide à ceux de Compiègne, Jeanne répondait que « si Dieu aidait à ceux de Compiègne, elle y vou- « lait être ! » Par malheur, en tombant, elle se blessa grièvement et resta évanouie au pied de cette funeste tour ; ses gardiens l'y retrouvèrent et l'on sait ce qui s'en suivit.

Marquis DE LAINCEL.

Mars 1877.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

Séance du 19 mai 1905.

Présidence de M. Plessier, président.

MM. Benaut, Cauchemé, Colin, docteur Chevallier, Mme Deblangy, Mlle Deverson, MM. Delaidde, Dervillé, Evilliot, Fleuret, Gaillard, Lambin, Lara, Moreau, chanoine Morel, Plessier, de Roucy, Sabattier, abbé Thétard, membres titulaires et chanoine Müller, membre correspondant, assistaient à la séance.

Se sont excusés M. le baron de Bonnault et M. Raymond Chevallier.

M. le vice-secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

M. le Président annonce que M. Sibien, architecte à Paris, 14, rue du Quatre-Septembre, et à Clairoix (Oise), est présenté comme membre titulaire par MM. de Roucy et Lara. Il sera, suivant l'usage, statué sur cette présentation à la fin de la séance.

Il donne lecture d'une lettre de M. le docteur Leblond, président de la Société Académique de l'Oise, invitant la Société historique de Compiègne à prendre part au Congrès d'archéologie qui se tiendra au chef-lieu du département le 20 juin prochain.

A ce sujet, M. le Président est heureux d'annoncer qu'à la date de ce jour plus de 160 adhérents se sont déjà fait inscrire.

Sur la demande de projets d'excursions, la Société décide que cette question sera remise après la tenue du Congrès de Beauvais.

M. Lambin présente une pièce de monnaie trou-

vée dans un jardin près du pont de Soissons. D'après M. le chanoine Müller, cette pièce serait un jeton du xve siècle.

Les ouvrages reçus depuis la dernière séance sont déposés sur le Bureau.

Ce sont :

Le Musée de Beauvais, par le docteur Leblond, 1905.

Esquisse historique sur le Château de Vincennes, par l'abbé de Laval.

Revue historique et archéologique du Maine, 2e semestre 1904.

Bulletin de la Société de l'histoire de Paris, 1re livraison 1905.

Cartulaire du chapitre de Sens, par l'abbé Eugène Chartraire.

Mémoires de la Société nationale académique de Cherbourg, 1904-05.

Bulletin de la Société archéologique de Sens, année 1904.

Société archéologique et historique de l'Orléanais, 1904.

Mémoires de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin, 1904.

Cartulaire de la Chartreuse du Val de Sainte-Aldegonde, par Justin de Pas.

Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, année 1905.

Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie, 1904.

Bulletin archéologique et historique de la Société de Tarn-et-Garonne, année 1904, 4 fascicules.

Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie du Vimeu, 1905, etc., et le programme des questions présentées au concours de 1905 par la *Société des Sciences, Arts et Lettres du Hainaut.*

M. Plessier signale dans les *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais* : 1° Un travail très étendu et très documenté de M. A. Breton sur la juridiction consulaire à

Orléans, contenant à la fin la liste complète des juges et consuls depuis leur institution, en 1564 ; celles des greffiers connus, des agréés, huissiers-audienciers, etc. Pareille étude, on s'en souvient, a longtemps figuré à l'ordre du jour de la Société historique, et nous regrettons une fois de plus que ce travail, entrepris par un confrère qui possède toutes les aptitudes et les éléments nécessaires, n'ait pu être mené à bonne fin jusqu'ici, car, à Compiègne, la juridiction consulaire remonte sensiblement à la même date, soit au mois d'août 1565 ; 2° Une notice sur les déesses-mères d'Orléans, à l'époque gallo-romaine, et dont les figures peuvent être rapprochées de celles de la forêt de Compiègne ; 3° Une note très intéressante de M. E. Jarry, sur la maison de Jeanne d'Arc à Orléans, formant un véritable pendant au travail du président Sorel sur les séjours de Jeanne d'Arc à Compiègne ;

Dans le *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, un travail important dû à M. le commandant Delaval sur les anciennes fortifications de Montauban et le siège de 1621, et une belle étude de M le chanoine Pottier sur le trésor du l'ancienne église de Montpezat, avec nombreuses photographies représentant le reliquaire des Anges, une châsse émaillée du XIIIe siècle, un sac brodé du XIVe et un coffret de mariage du XVe ;

Dans la chronique des archives, extraites du *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, un rapport de M. E. Roussel, archiviste de l'Oise, mentionnant pour 1902-1903 : le classement dans la série B, des documents sur les bailliages de Beauvais et de Clermont, convocations, assemblées, élections et cahiers de 1789 ; dans la série E, des fonds du duché de Fitz-James et du marquisat de Mouy ; dans la série L., des fonds des Sociétés populaires et Comités de surveillance ;

Dans les *Mémoires de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin*, une

savante étude de M. L. Passy, sur les Origines de Gisors, les curieuses recherches étymologiques sur le nom de cette ville, et une description, par M. Patte, du dolmen de Champignolles dont il a été question, à la dernière séance, à propos des *Mémoires de la Société académique de l'Oise*, et qui, en raison de sa proximité du Vexin, intéresse également la Société de Pontoise.

Des remercîments sont adressés à M. le docteur Leblond pour le don de sa notice sur le Musée de Beauvais et à M. Sabattier, professeur d'horticulture à Compiègne, pour l'offre à la Société d'une étude très détaillée de M. l'abbé de Laval sur le château de Vincennes.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le baron de Bonnault, secrétaire de la Société historique, en voyage en Italie. Cette lettre est datée de Rome « la seule ville, suivant son expression, où l'étranger ne se sente pas dépaysé ». C'est le récit de l'inauguration faite, le 27 avril dernier, de la catacombe de *Commodilla*, située à peu de distance de la grande basilique de Saint-Paul, hors des murs de Rome, cérémonie à laquelle assista M. de Bonnault, grâce à l'amabilité du baron Kanzler, membre correspondant de la Société.

Des travaux récents ont mis à jour un emplacement à peu près rectangulaire long d'environ quinze mètres et large de quatre, avec un renfoncement à l'extrémité renfermant un tombeau double et ouvert, et une petite abside. Puis, à droite, sur la partie latérale, une autre absidiole.

Tous les archéologues paraissent reconnaître dans le tombeau signalé celui de *saint Félix*, prêtre, et d'un humble inconnu désigné par le martyrologe sous le nom de *sanctus Adauctus*, qui trouvèrent la mort, en 305, durant la persécution de Dioclétien.

Puis, M. de Bonnault donne la description des fresques mises à jour et signale entre autres celle qui montre la Vierge assise portant sur ses genoux l'enfant Jésus, ayant à sa gauche saint

Félix et à sa droite saint Adauctus qui lui présente une femme nommée Turtura, fresque d'une conservation parfaite. La Vierge surtout est un morceau admirable : « C'est une des plus belles peintures byzantines que l'on connaisse. »

La plus grande partie de la catacombe de *Commodilla* reste à fouiller, et il est permis d'espérer que les prochaines explorations justifiant les renseignements fournis par les itinéraires des pèlerins amèneront la découverte de précieux souvenirs de saint Paul dont le tombeau est peu éloigné.

De concert avec le Président, la Société est heureuse d'adresser tous ses remercîments au sympathique Secrétaire pour son intéressante communication.

M. Dervillé donne lecture d'un passage de manuscrit qui pourrait être intitulé « Relation du voyage de Louis XV à Compiègne, en 1764 ». C'est la description d'une procession solennelle à travers les rues de la ville, à laquelle assistèrent le roi et la famille royale. Toutes les rues étaient garnies de tentures ; la place de l'Hôtel-de-Ville surtout était remarquable par sa décoration. On avait fait venir du garde-meuble de Versailles quantité de magnifiques tapisseries dont les noms sont donnés par le manuscrit. Une des séries, représentant l'histoire d'Esther et d'Assuérus, fait aujourd'hui l'ornement du Palais de Compiègne.

Ensuite, M. Dervillé communique un incident survenu en 1798 entre l'Administration municipale et une troupe lyrique installée à Compiègne. D'abord, délibération prise par l'Administration pour faire percevoir sur les billets d'entrée le droit des pauvres et nomination à ce poste de l'un des employés de ses bureaux ; nouvelle délibération étendant à tous ses employés, à tour de rôle, la fonction de percepteur de ce droit chaque fois qu'il y aura spectacle ; puis, interdiction à la troupe de jouer la pièce ayant pour titre « Le Prévenu d'émigration ou les Trois Clefs », parce que cette pièce est « loin de manifester des principes répu-

blicains », et confiscation du manuscrit incriminé; série de délibérations afin de forcer les artistes à l'observation exacte du calendrier républicain et à n'apporter aucun retard dans l'ouverture du spectacle annoncé; enfin paix entre l'Administration et les artistes qui, par la suite, prêtent leur concours à la célébration des fêtes nationales à Compiègne.

M. Plessier donne une description très complète de quelques objets provenant d'anciennes sépultures du territoire de Jaux, mis à jour en 1891 et qui font aujourd'hui partie de sa collection. C'est un petit vase en terre noirâtre et assez fine, ne présentant d'autre ornementation que quatre stries à peu près équidistantes ; une contre-plaque en bronze argenté et le ferret qui se trouvait à l'extrémité libre de la ceinture, et une espèce de petite fibule ou broche, sans aucune argenture, mais ornée sur la face d'une série de petits cercles marqués au centre d'un creux. Ces objets furent trouvés dans un sarcophage creusé en forme d'auge, beaucoup plus étroit au pied qu'à la tête et contenant un squelette presque réduit en poussière, ayant les pieds tournés vers l'est.

M. Plessier continue en faisant part des fouilles faites sous sa direction à l'endroit même où eut lieu la découverte du premier sarcophage.

Cet endroit se trouve dans la plaine qui s'étend au-dessus de Jaux vers Jonquières, au bord du chemin de Dizocourt à Varanval, au lieu dit « les Gravillers ».

Les nouvelles recherches n'amenèrent aucune trace importante de mobilier funéraire, mais il n'est pas téméraire cependant de conclure à l'existence, sur ce point, d'un ancien champ de repos à l'usage des populations ayant occupé les emplacements des Tartres, Dizocourt, Varanval, etc., vers la dernière période Carolingienne, soit à la fin du huitième siècle ou au commencement du neuvième.

Enfin, il est procédé à l'admission, à l'unanimité, de M. Sibien, en qualité de membre titulaire,

et à la fixation de l'ordre du jour de la prochaine séance, qui comprendra :

1° M. le chanoine Morel. — Une lettre du XI[e] siècle relative à Roscelin, chanoine de Saint-Corneille.

2° M. Bazin. — Compiègne sous Louis XI.

Le Vice-Secrétaire, B.-A. Dervillé.

INAUGURATION

DE LA

CATACOMBE DE COMMODILLA[1]

Rome est la seule ville où l'étranger ne se sente pas dépaysé. C'est dire qu'elle appartient à tout le monde et, à ce titre, il me semble permis de vous entretenir de la belle cérémonie à laquelle je viens d'assister dans la catacombe de Commodilla, grâce à l'amabilité du baron Kanzler, un de nos membres correspondants. Nul de vous n'a oublié l'honneur qu'il fit à notre ville en commençant par elle la série de ses remarquables conférences sur les catacombes, et quelques-uns d'entre nous sont allés à Paris, en novembre dernier, pour entendre le professeur Marucchi exposer, à la Salle de Géographie, les dernières découvertes faites au cimetière de Commodilla.

Jeudi dernier, 27 avril, a eu lieu l'inauguration solennelle de cette catacombe, située comme toutes les autres hors des murs de Rome, à une faible distance de la grande basilique de Saint-Paul et de la route d'Ostie, dans la vigne de M. Giuseppe Serafini, bordée par la voie des Sette Chiese.

---

1. Lettre adressée de Rome par M. le baron de Bonnault, secrétaire de la Société historique, et lue par M. le Président dans la séance du 19 mai 1905.

Grâce aux itinéraires de pèlerins des VIIIe et IXe siècles, on connaissait à peu près exactement son emplacement. Un des plus célèbres archéologues du XVIIIe siècle, Boldetti, y était descendu en 1720, mais quand il revint quelques jours plus tard pour compléter ses observations, un éboulement fortuit le força à y renoncer, et nul depuis n'avait osé s'y risquer. Depuis lors, quelques trous béants au milieu d'une vigne rappelaient seuls la catacombe qu'elle cachait.

Les travaux, commencés il y a deux ans environ par la Commission d'archéologie sacrée, ne tardèrent pas à amener d'importantes découvertes. En janvier 1904, le baron Kanzler pénétrait le premier dans la crypte des martyrs, transformée en une petite basilique et ornée de peintures et d'inscriptions par les papes saint Damase (366), saint Sirice (384) et saint Jean I (523). L'éminent archéologue nous a profondément impressionnés en nous traduisant son émotion, lorsqu'il retrouva, après douze siècles, ces peintures inconnues et fraîches encore sous la terre qui les protégeait.

C'est dans cette petite basilique souterraine qu'eut lieu la fête du 27 avril et qu'une messe fut dite, pour la première fois, après un intervalle de plus de mille ans !

Imaginez un rectangle assez irrégulier, long de douze à quinze mètres et large de quatre. A l'extrémité, en face de l'escalier qui y descend, un renfoncement abrite un tombeau double et ouvert. A côté, à droite, une petite abside occupe le reste de cette paroi de quatre mètres au plus ; à droite encore, sur la partie latérale, une autre absidiole est taillée dans le tuf, faisant face à un étroit couloir qui conduit également dans cette petite basilique. Pour parer à l'éboulement des terres, il a fallu élever une voûte en briques, mais on a ménagé une ouverture au centre, qui laisse passer les rayons du soleil de midi. Pour la circonstance, les murs latéraux en tuf brun sont ornés de feuillage et de couronnes de fleurs ; de longues palmes se dressent dans les angles, le tombeau double du fond

est garni d'une jonchée de fleurs blanches et rouges. Entre les deux absidioles un petit autel est dressé, sobrement orné d'une croix byzantine et de six chandeliers de bronze comme les autels primitifs. Mgr de Waal, président des *Cultores Martyrum*, célèbre la messe, en faisant face aux assistants, suivant l'ancien usage liturgique. Autour de lui, les clercs du Collège germano-hongrois exécutent de nombreux morceaux de chant purement grégorien. Si leur accent guttural est parfois un peu rude pour des oreilles françaises, leurs robes rouges s'harmonisent parfaitement avec le caractère de cette fête des martyrs.

Tous les archéologues s'accordent, en effet, à reconnaître dans le tombeau couvert de fleurs, celui de saint Félix, prêtre, qui mourut en 305, durant la persécution de Dioclétien. Pendant qu'on le conduisait au martyre, un inconnu se présenta, et, s'affirmant hautement chrétien, recueillit avec lui la palme de triomphe. Faute de savoir son nom, le martyrologe l'appelle *Sanctus Adauctus*, le saint adjoint ou ajouté par Dieu. Tous deux furent déposés dans le cimetière de Commodilla, *in uno loco*, c'est-à-dire soit dans le même tombeau double, comme l'affirme M. Marucchi, soit simplement dans la même chambre cimetériale, suivant l'opinion de Mgr Wilpert. Quant à Commodilla, propriétaire du cimetière, on sait seulement que c'était une riche matrone romaine, dont le nom n'est pas autrement connu.

Une peinture assez dégradée représente les deux saints au-dessus du tombeau et entre eux sainte Merita, dont la tombe est le sujet d'une discussion encore pendante et trop longue pour la rapporter ici. Mieux vaut nous attacher aux diverses peintures qui font de ce sanctuaire, un des plus intéressants retrouvés jusqu'ici dans les catacombes.

C'est d'abord à gauche, en débouchant de l'escalier, une théorie de saints rangés à droite et à gauche du Sauveur. Le Christ est sans nimbe cru-

cifer, suivant la règle des peintures fort anciennes ; à sa gauche saint Paul tient à la main le rouleau des épîtres, puis viennent saint Félix et saint Etienne ; à droite on reconnaît successivement saint Pierre avec son type traditionnel, un saint à demi-effacé et sainte Merita. Les noms sont inscrits en latin à côté des personnages représentés au tiers de nature L'œil exercé de Mgr Wilpert a reconnu dans ce tableau la remise des clefs à saint Pierre et chacun aujourd'hui l'y distingue facilement. Ce sujet n'avait jamais été retrouvé jusqu'ici parmi les peintures des catacombes, et il est inutile d'insister sur son importance dogmatique.

Du même côté, en nous rapprochant du fond, une autre fresque nous montre la Vierge assise, ayant à sa gauche saint Félix et à sa droite saint Adauctus qui lui présente une femme nommée Turtura. Ici la conservation est parfaite et la Vierge surtout est un morceau admirable. Vêtue d'un long manteau sombre qui l'enveloppe tout entière et ne laisse apercevoir que ses pieds chaussés de pourpre et l'étroite coiffe blanche qui serre la tête, la Vierge est assise dans un fauteuil à dos rond et doré, aux bras droits constellés de perles et de cabochons. On dirait une impératrice bysantine. L'enfant Jésus, qu'elle porte sur ses genoux, est vêtu de drap d'or et tient à la main une lettre scellée, sans doute le placet de Turtura. Une longue inscription métrique nous renseigne sur les vertus de cette veuve, qui mérita bien son nom de Tourterelle par sa fidélité inviolable à la mémoire de son époux et à laquelle son fils a voulu rendre cet hommage. Ces personnages sont représentés grandeur demi-nature, de face, les yeux énormes, le nez long et droit, la bouche petite. C'est une des plus belles peintures bysantines que l'on connaisse.

Sans doute, on avait déjà découvert des madones plus anciennes, aux catacombes de Domitilla et surtout de Priscilla où la Vierge est du commencement du deuxième siècle, mais rien n'égale la

majesté de la vierge de Commodilla, et l'on y voit nettement indiquée l'intercession des saints en faveur des fidèles. C'est le premier type de ces innombrables tableaux de donateurs accompagnés de leurs patrons, tels que se sont plu à les représenter les vieux maîtres flamands et italiens.

On s'accorde à reporter à un siècle plus tard, c'est-à-dire au VIIe, la fresque placée entre le tombe du fond et l'absidiole. Elle représente saint Luc, tenant dans son sac ses instruments de chirurgie. De nombreux grafittes mordent sur cette fresque ; il ne faut pas trop le regretter, car ils témoignent de la vénération des pèlerins pour les saints enterrés en ce lieu : saint Félix, saint Adauctus, sainte Merita. Quelques-uns même émanent de prêtres qui se disent attachés au service de la petite basilique qui leur était consacrée sur le lieu de leur sépulture.

Le sol de cette basilique est littéralement pavé de tombeaux attestant l'antique et pieux désir des chrétiens de reposer près des corps des martyrs, leurs intercesseurs auprès de Dieu. Mais avec la foule qui s'y presse aujourd'hui, ce n'est pas le moment de les examiner. Parcourons plutôt les galeries déjà déblayées, où l'après-midi une procession aux flambeaux évoquait le souvenir des mystères sacrés célébrés jadis aux catacombes.

Dans quelques parties on a déjà reconnu trois étages de galeries comptant parfois jusqu'à onze *loculi* ou tombes superposées. Un tiers à peine est fermé par des plaques ornées d'inscriptions. Pour les autres, les chrétiens se contentaient, afin de reconnaître leurs morts, de sceller quelque fragment de verre, de poterie, de marbre, ou bien encore des coquillages et même des boutons.

Une disposition assez singulière mérite d'être signalée ; c'est l'établissement de puits carrés, dont les parois sont complètement garnies de *loculi*, On enterrait les morts en commençant par le fond. et l'on distingue encore la trace des barres de bois auxquelles on attachait des cordes pour descendre les cadavres. Les puits étaient ensuite remblayés

au fur et à mesure, et pour ces morts doublement ensevelis et condamnés à un éternel oubli, on supprimait naturellement toute inscription.

Dans les galeries établies suivant l'usage habituel, on n'a pas jusqu'ici retrouvé d'arco-solium, mais plusieurs tombes, en forme de cercueil, disposées le petit côté en avant formé d'une plaque de marbre, avec peinture sur le fronton triangulaire. Le symbolisme des peintures et des gravures est trop connu pour qu'il y ait lieu d'y revenir. L'aimable directeur des fouilles, M. Bevignani, nous fait remarquer cependant la fréquence du monogramme du Christ sous les deux formes PX enlacés et P simplement barré.

J'ai déjà dépassé les bornes d'une lettre et je ne puis entrer dans de plus amples détails et rapporter ici toutes les conjectures vraisemblables ou ingénieuses que j'ai entendu émettre. La plus grande partie de la catacombe reste à fouiller, et il y a lieu d'espérer que les prochaines découvertes, justifiant les renseignements fournis par les itinéraires de pèlerins, feront reconnaître de précieux souvenirs de saint Paul, dont le tombeau est peu éloigné. Commodilla fournirait ainsi, pour le grand apôtre des Gentils, un pendant à ce que Priscilla a donné pour saint Pierre.

Je ne saurais mieux terminer que par les paroles qui ont servi de conclusion à la belle conférence du baron Kanzler : « Si nous discutons « encore sur l'emplacement du tombeau de tel ou « tel saint, nous avons pu affirmer l'existence de « ces martyrs inconnus jusqu'ici, et la messe qui « vient d'être célébrée en leur honneur est identique à la dernière qui ait été dite ici, il y a plus « de mille ans. C'est pour les enfants de la grande « famille catholique, à laquelle nous appartenons, « un titre de noblesse dont nous sommes juste- « ment fiers ».

Baron DE BONNAULT.

Rome, 1er mai 1905.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

Séance du 16 juin 1905.

Présidence de M. Plessier, président.

MM. Bazin, Bellin, Benaut, le baron de Bonnault, R. Chevallier, Collin, Mme Deblangy, Mlle Deverson, MM. Daussy, Delaidde, Dervillé, Evilliot, Fleuret, Lambin, Leduc, Moreau, le chanoine Morel, Peiffer, Plessier, le comte du Puget, Restoux, de Roucy, Sabatier assistent à la séance.

S'est excusé : M. de Salverte.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté, M. le Président annonce que M. l'abbé Mazéas, curé de Coudun, est présenté par MM. Martin et Morel comme membre titulaire de la Société, et qu'il sera voté sur son admission à la fin de la séance.

Les envois des Sociétés correspondantes sont :

Bulletin de la Diana, janvier-mars 1905.

Revue de l'histoire de Versailles, les quatre fascicules de 1904.

Académie royale d'archéologie de Bruxelles, 1905, T. II.

Revue de l'histoire des Religions, 1905, 1 et 2.

Bulletin de la Société d'archéologie lorraine, mars 1905.

Académie de Reims, 1903-1904.

Comité archéologique de Senlis, 1903.

Bulletin mensuel de la Société du Vimeu, 1905, livraison 2e.

Le Président donne quelques renseignements sur le prochain Congrès de la Société française d'archéologie. Les membres arriveront à Compiègne le

lundi 26 et seront reçus le soir à l'Hôtel de Ville par la Municipalité et la Société historique. La visite de la Ville aura lieu dans la matinée du lendemain, MM. les curés de Saint-Jacques et de Saint-Antoine, ainsi que MM. Bénard et Tabaraud, architecte et conservateur du Palais, en seront informés.

Le chanoine Morel lit un travail sur Roscelin, personnage dont le nom est aussi célèbre que ses œuvres sont peu connues. D'origine bretonne, il fut chanoine de Saint-Corneille et a gardé, dans l'histoire, le nom de Roscelin de Compiègne. Ses correspondants lui reconnaissent un esprit sagace et une brillante éloquence, mais ils lui souhaiteraient une intelligence plus réservée. Roscelin, en effet, ne tarda pas à effrayer ses contemporains par de dangereuses théories en des matières qui touchaient à la foi et particulièrement au mystère de la Trinité. Il voulut se couvrir des plus hautes autorités, et cite Lanfranc, archevêque de Cantorbery, et saint Anselme, abbé du Bec-Hellouin.

L'évêque de Cantorbery était mort, mais l'abbé du Bec, au retour d'un voyage en Angleterre peu de temps après la mort de Guillaume-le-Conquérant, c'est-à-dire vers 1088 ou 1089, entreprit contre Roscelin une vigoureuse campagne. Il le signale comme un hérétique dans une lettre adressée à Foulques de Dammartin, évêque de Beauvais. Un concile, réuni à Soissons en 1092, condamne les doctrines du chanoine de Compiègne. Celui-ci dut se rétracter, par crainte du peuple qui menaçait de le tuer. Mais cette conversion n'était pas sincère. Il recommence à répandre ses erreurs dans des publications clandestines. Réfugié en Angleterre, il exploite contre saint Anselme l'animosité du roi Guillaume-le-Roux, mais après la réconciliation de ce prince avec cet illustre prélat, Roscelin se voit chassé également d'Angleterre. Sans asile et sans ressources, il s'adresse alors à saint Yves, évêque de Chartres, qu'il avait connu abbé de Saint-Quentin-lez-Beauvais. La réponse du saint évêque est pleine de charité chrétienne, mais

elle engage fermement Roscelin à se soumettre. Loin d'en profiter, le malheureux hérétique aigri par l'infortune se répand en injures contre les plus saints et les plus illustres personnages de son temps : l'évêque de Paris, le fondateur de Fontevrault Pierre de l'Arbrisel, son ancien disciple Abailard. Son langage, où l'on trouve déjà les violences et les grossièretés de Luther, n'est pas toujours facile à traduire en français. Tel fut le triste personnage qui reste dans l'histoire le chef des nominalistes, en face de Guillaume de Champeaux, chef des réalistes, avec Abailard comme porte-drapeau d'une doctrine intermédiaire, funeste querelle bien oubliée aujourd'hui qui agita violemment le Moyen-Age jusqu'à la Réforme.

M. Bazin commence la lecture d'un important travail sur Compiègne pendant le règne de Louis XI. Son premier chapitre s'étend de la retraite de Louis encore dauphin chez le duc de Bourgogne jusqu'à son avénement au trône. Le grand intérêt de cette étude vient de l'emploi presque exclusif de documents inédits tirés de nos registres communaux, notamment du compte CC. 21, qui s'étend de la saint Jean-Baptiste 1460, à pareille date de 1463. Aussi les questions financières y tiennent-elles le premier rang A l'avénement d'un nouveau monarque, il importe de faire confirmer les privilèges de la ville, et lorsqu'il s'agit de débattre de tels intérêts avec un prince aussi intéressé et aussi rusé que l'était Louis XI, nos magistrats doivent faire preuve d'une diplomatie habile, appuyée sur de nombreux présents. Fort heureusement, les dernières années du règne de Charles VII ont laissé nos finances dans une situation prospère, et les libéralités de la ville pouvaient s'étendre également à des malheureux et à des exilés dont on n'avait rien à attendre, notamment à de pauvres Grecs sauvés de Constantinople, après la prise de cette ville par les Turcs.

La récente étude que l'auteur a faite de la topographie compiégnoise, lui permet de vivifier son

récit en remettant les faits dans leur cadre. A la suite de chaque événement qu'il rapporte, il lui est facile d'indiquer la maison qui en fut le théâtre.

M. de Roucy ayant remarqué près du portail sud de la cathédrale d'Amiens un bas-relief représentant des marchands empilant dans des sacs des boules de waide, précieuse matière colorante dont l'emploi précéda celui de l'indigo, notre confrère, qui est également un botaniste distingué, nous apporte un échantillon de cette plante, *Isatis tinctoria*, qui, bien dédaignée aujourd'hui, fit jadis la fortune de l'industrie amiénoise.

A la fin de la séance, M. l'abbé Mazéas est nommé membre titulaire de la Société.

L'ordre du jour de la prochaine réunion comprendra :

M. Bazin. *Compiègne sous Louis XI* (suite).

Baron de Bonnault. *Compte rendu du Congrès archéologique tenu à Beauvais et Compiègne.*

Le Secrétaire, Baron de Bonnault.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

Séance du 21 Juillet 1905.

Présidence de M. Plessier, président.

MM. Bazin, baron de Bonnault, commandant Boyer, Dr Chevallier, R. Chevallier, Mme Deblangy, Mlle Deverson, Dervillé, de La Motte, capitaine de France, Fleuret, Lambin, chanoine Morel, chanoine Müller, Plessier, F. de Roucy et abbé Thétard, assistent à la séance.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté, M le Président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, offerts par les Sociétés correspondantes :

Bulletin mensuel de la Société d'Archéologie lorraine, juin 1905 ;

Bulletin de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, 1905 ;

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, 2e trimestre 1905 ;

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre 1905 ;

Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Vimeu, 1905 ;

Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs, 1903-04 ;

Annales de la Société archéologique de Namur, 1905 ;

Annuaire de la Société d'Archéologie de Bruxelles, 1905 ;

Revue de l'Histoire des Religions, 1904, t. Ier, IIe et IIIe ;

Annuaire-Bulletin de la Société d'Histoire de France, 1904 ;

Epigraphie du canton de Grandvilliers, de M. l'abbé Meister ;

Procès-verbaux de la Société archéologique et historique de Clermont, 1904.

M. le Président signale l'*Epigraphie du canton de Grandvilliers*, due à M. l'abbé Meister, notre collègue : étude intéressante et très complète, donnant de nombreux renseignements biographiques sur une foule de personnages locaux et sur les fondeurs des cloches du canton de Grandvilliers.

Il recommande aussi, dans les *Procès-verbaux de la Société de Clermont*, sous le titre de « Promenade archéologique », le compte rendu de l'excursion annuelle de la Société qui constitue une étude très intéressante et en même temps très savante des localités situées autour du plateau de Liancourt. Les églises, notamment, y sont étudiées avec un soin et des détails particuliers ; et ce travail fait grand honneur au zélé secrétaire de la Société archéologique et historique de Clermont, M. l'abbé Beaudry, que nous avons le plaisir de compter au nombre de nos correspondants.

M. le Président annonce la perte faite depuis la dernière séance par la Société, par suite de la mort de M. Jules Briatte, officier de la Légion d'honneur, président honoraire de la Cour des Comptes.

La Société se joint à M. Plessier pour exprimer à la famille de M. Briatte, la cordiale expression de ses bien vives et respectueuses condoléances.

M. le Président procède à la présentation, comme membre titulaire, de M. Moritz, directeur de la filature d'Ourscamp, présenté par MM. R. Chevallier et Plessier ;

Comme membres correspondants, de MM. le docteur Leblond, président de la Société académique de l'Oise, et Bry, président du Comité archéologique de Noyon, présentés par MM. de Bonnault et Plessier.

Après ces présentations, M. R. Chevallier exprime l'espoir, qu'à la suite du Congrès tenu à Beauvais, bon nombre de membres de la Société historique tiendront à se faire inscrire à la Société française d'archéologie.

Puis, M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Halinbourg, conseiller général de l'Oise, demandant à la Société de vouloir bien contribuer à l'utilisation des ruines du théâtre romain de Champlieu pour des représentations artistiques. Dans sa dernière session, le Conseil général votait, à cet effet, une somme de 100 francs ; la Société académique de l'Oise s'est fait inscrire pour 50 francs, et celle de Senlis pour 25. La Société décide de s'associer à cette œuvre et vote également une somme de 50 francs ; mais en même temps elle exprime le vœu qu'on veuille bien préserver les sculptures exposées, jusqu'alors, à toutes les intempéries, et qu'on fasse le nécessaire pour la continuation des fouilles.

M. de Bonnault lit un rapport très substantiel sur le Congrès de la Société d'archéologie française qui vient de tenir ses assises à Beauvais et Compiègne. L'ouverture du Congrès se fit dans la grande salle de l'Hôtel de Ville de Beauvais, le 20 juin dernier, sous la présidence de M. Lefèvre-Pontalis, d'un grand nombre de notabilités, de délégués anglais, belge et suisse, et en présence de M. de Villefosse, délégué du ministre de l'Instruction publique, de M. le vicomte de Ghellinck, délégué du gouvernement belge, de M. le Préfet de l'Oise, de Monseigneur l'Evêque de Beauvais, etc., etc. La séance s'est terminée par la communication de deux pièces très rares tirées du riche cabinet de M. le comte de Troussures : « La Tentation de saint Antoine », peinture sur verre, et un ivoire fort ancien représentant deux des premiers évêques de Beauvais. La fin de cette première journée fut employée à la visite du Musée, par trop resserré, où les collections, faute de place, sont entassées pêle-mêle, et de l'église Saint-Etienne, aux vieilles peintures sur bois et aux magnifiques verrières.

Le 21 fut consacré à la visite de l'église de Marissel, au clocher du XII[e] siècle et au riche retable si bien décrit par l'abbé Vattier. Dans l'église d'Allonne, les congressistes purent admirer deux charmantes statuettes du XIV[e] siècle : la Sainte-Vierge et l'ange Gabriel. Le retour à Beauvais se fit par la maladrerie de Saint-Lazare, du XII[e] siècle, actuellement convertie en ferme L'après-midi, les excursionnistes visitèrent l'église de Bury dont les fonts baptismaux remontent au XII[e] siècle, celle de Cambronne et la croix mutilée du cimetière, l'Hôtel de Ville et l'église de Saint-Samson de Clermont.

Le 22, excursion à Trie-Château, dont le château, entièrement démoli, fut habité par J.-J. Rousseau ; à Gisors, où les congressistes, sous la conduite de M. Régnier, admirèrent les ruines du donjon et l'église, qui date de la Renaissance ; à l'église Saint-Hildevert, de Gournay, qu'on peut faire remonter au XII[e] siècle, et retour à Beauvais, après visite de la vieille église et de la charmante chapelle de Saint-Germer. La journée du 23 fut tout entière consacrée à la visite des monuments de Beauvais : la cathédrale, la Basse-Œuvre, le Palais de Justice, l'ancien évêché, le palais épiscopal, sans oublier la manufacture nationale de tapisseries ; et celle du 24, à l'excursion de Senlis. Le lendemain, jour de repos, les congressistes pouvaient assister à la Fête de l'Assaut, fête annuelle donnée en l'honneur de l'intrépide Jeanne Hachette.

Le 26, on se mit en route pour Compiègne où les congressistes n'arrivèrent qu'après avoir visité les églises de Nogent-les-Vierges, de Villers Saint-Paul, de Saint-Leu-d'Esserent, de Montataire et l'ancien château du baron de Condé, c'est-à-dire très tard, mais où ils recevront à l'Hôtel de Ville l'accueil le plus cordial de la part de la Municipalité et de la Société historique.

Toute la matinée du 27 fut consacrée à Compiègne et l'après-midi à la vallée de l'Automne : Eméville, Vez, Lieu-Restauré, Fresnoy-la-Rivière et Morienval ; la matinée du 28 fut occupée à Ours-

camp et l'après-midi à Noyon, où le Congrès prenait fin, après huit jours de séances laborieuses et d'excursions des plus intéressantes.

Au nombre des travaux communiqués, citons ceux du chanoine Morel, sur les vitraux de Chevrières, et de l'abbé Meister, sur les fonts baptismaux du canton de Grandvilliers, etc.

En terminant, M. de Bonnault rappelle que, parmi les lauréats, la Société historique compte les chanoines Marsaux, Morel et Müller, M. Henri Bernard, architecte, M. L. Régnier, M. l'abbé Meister, M. l'abbé Beaudry, dont les savants travaux ont été récompensés de médailles de vermeil ou d'argent.

M. le Président, au nom de la Société, est heureux de renouveler aux lauréats ses plus cordiales félicitations et ses plus sincères compliments.

Notre confrère, M. Bazin, continue ensuite la lecture de son travail sur Compiègne de 1464 à 1466. La Ville eut à loger trente lances fournies et pour aider les habitants à supporter ce logis, il fut décidé qu'on leur donnerait seize sous par mois pour chaque lance, outre l'ordonnance du roi. Comme il n'y avait pas d'argent pour réparer les fortifications, il était tout naturel de demander au roi une part sur ses aides. On alla donc le trouver à Saumur, à Paris, à Montreuil-sur-Mer : peine inutile, il ne voulut rien accorder. De nouveau, on retourne à Paris « cuidant y trouver le roy », mais il était parti à Orléans. Le délégué Pierre de Ruissel s'y rend, et à la façon de l'historien Philippe de Comines, nous retrace un très amusant tableau de la scène qui se passe en présence de Louis XI, du duc de Bourbon, de l'archevêque de Bordeaux, de l'évêque de Narbonne, de celui d'Evreux, le fameux Jean la Balue, du comte de Dammartin, grand maître d'hôtel de France, du seigneur de Chatillon, d'Etienne Thiébault, du comte de Warwick et du chancelier Jouvenel des Ursins. En même temps qu'on apprend la formation de la ligue du Bien public, un incendie éclate à l'Hôtel

de Ville qui est en partie détruit. On répare les fortifications pour résister à l'armée du comte de Charolais, on fait de la poudre à canon et à coulevrine, on hisse des bombardes sur les tours. Le comte ne s'arrête pas devant Compiègne et va devant Paris où a lieu la bataille indécise de Montlhéry. Ensuite, c'est la prise de Pont-Sainte-Maxence, son démantèlement, dont les matériaux accordés par le roi permirent à la Ville de réparer le palis de bois situé au-devant du *pont Radigues*. Le comte entra dans Compiègne avec toute son artillerie et fut reçu avec solennité. Il s'en retourna dans ses Etats en passant l'Oise dans un bac, au lieu dit Belle-Rive. L'armée des Bourguignons fit perdre beaucoup d'argent à la Ville sur ses revenus des fermes, de l'issue des vins, de la chaussée, du mesurage et de la clergie de la prévôté de Margny.

A la fin de la séance, la Société proclame l'admission de M. Moritz, en qualité de membre titulaire, et de MM. le docteur Leblond et Bry, comme membres correspondants.

La prochaine séance ne devant être tenue qu'au mois de novembre, il n'y a pas lieu de régler dès maintenant son ordre du jour.

Le Vice-Secrétaire, B.-A. Dervillé.

SOUVENIRS

DU

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE BEAUVAIS[1]

On aurait pu croire qu'un congrès archéologique tenu dans l'Oise manquerait d'attrait pour nous, car il n'avait pas celui de l'inconnu. Mais nos compatriotes s'y sont retrouvés aussi nombreux que les années précédentes. Avec raison ils ont jugé qu'on ne connaît jamais assez sa province, *la petite patrie*, et que la connaître c'est l'aimer ! Je suis sûr qu'ils ont été récompensés de leur démarche par des découvertes inattendues. Visiter une ville, un monument, le livre à la main, quand il a été composé, pour Beauvais par l'abbé Pihan, ou pour Senlis par l'abbé Müller, c'est mieux que de se contenter du guide banal des touristes ; mais quelle différence quand on se trouve en compagnie d'amis passionnés pour les mêmes découvertes, aussi soucieux d'entendre les savantes dissertations de M. Lefèvre-Pontalis que

---

(1) Lecture faite à la Société historique de Compiègne, séance du 21 Juillet 1905.

d'apporter chacun leur part d'observation, je dirais volontiers leur petite pierre, pour reconstituer l'édifice primitif, fixer son âge, déterminer les transformations qu'il a subies. L'attrait est d'autant plus vif que le problème est plus compliqué, et de là vient sans doute que les monuments qui passionnent l'archéologue ne sont pas toujours les plus importants et les plus beaux. Pour lui, l'église de Morienval passera peut-être avant la cathédrale de Beauvais, et c'est en cela qu'il diffère de l'artiste, sans qu'on soit en droit de le blâmer ou de l'estimer moins.

*
* *

Le Congrès s'est ouvert à Beauvais, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, le mardi 20 juin. Aux murs, des peintures modernes de Diogène Maillard nous retracent les fastes glorieux de la cité de Jeanne Hachette, dont on aperçoit la statue au milieu de la grande place. Là, quelques vieilles maisons retiennent les congressistes flaneurs, pendant que le bureau se garnit de notabilités civiles et religieuses, de membres de l'Institut et de délégués étrangers, anglais, belge et suisse

Nous entendons successivement M. Hucher, maire de Beauvais ; le docteur Leblond, président de la Société académique de l'Oise ; M. de Villefosse, délégué du ministre de l'Instruction publique ; Sa Grandeur Monseigneur Douais ; le vicomte de Ghellinck, délégué du gouvernement belge, et M. Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'archéologie.

L'éloge de l'archéologie et du pays qu'on va visiter forme naturellement le thème de

ces discours, à travers lesquels perce l'inquiétude, plus ou moins voilée mais comprise par tous, qu'inspire le sort réservé à nos monuments religieux.

Parmi ces innombrables églises romanes, gothiques, ou même de la Renaissance, qui font la joie des artistes et des archéologues, un quart à peine est *classé* et cette formule administrative est loin de leur assurer les réparations les plus urgentes ! Elle ne peut que défendre ces monuments privilégiés contre des restaurations maladroites. Mais les autres, que deviendront-ils? Pour tous, ne sera-ce pas une véritable mutilation que d'être enlevés à la foi qui les a enfantés, aux fidèles qui les conservent, aux cérémonies qui les vivifient ?

Ne va-t-on pas tuer ainsi l'âme même de ces vieux édifices, car ces pierres ont une âme dont la vie est indispensable à leur beauté. Pour le comprendre, il suffit d'avoir visité quelque antique cathédrale de Hollande ou d'Allemagne transformée en temple luthérien ou calviniste avec ses autels nus, ses niches veuves de statues, son chœur inutile, sa nef trop vaste garnie de cloisons et de banquettes autour de la chaire, où le pasteur n'est plus qu'un conférencier.

Le visiteur le plus prosaïque ne saurait s'y tromper ; une inexprimable tristesse le saisit, et nul ne ressent l'impression grandiose qui arrête l'homme le moins religieux au seuil de nos grandes cathédrales.

Dans ce pays de l'Ile-de-France, où notre génie national a donné sa floraison la plus riche, la perte qui nous menace semble plus cruelle qu'en toute autre province, et chacun

songe à quelque petite église rurale qui était un véritable bijou et tout aussi justement un écrin. Statues de pierre ou de bois, peinturés, vitraux, orfèvreries, broderies ; tous ces témoins de notre royauté artistique ne vont-ils pas s'éparpiller dans les collections étrangères ? Aussi est-ce de tout cœur que chacun adhère à la belle lettre adressée par notre directeur à M. le Ministre de l'Instruction publique, pour lui demander de protéger le plus beau fleuron de notre couronne nationale.

Avant de quitter la salle des séances, l'architecte chargé de la restauration de l'église Saint-Etienne expose la découverte qu'il vient d'y faire d'anciens thermes gallo-romains, et M. le comte de Troussures fait passer sous nos yeux deux pièces tirées de son riche cabinet : un ivoire qu'il estime fort ancien et qui représente deux des premiers évêques de Beauvais et surtout une peinture sur verre églomisé. Mon ami le marquis de Fayolle qui, au Congrès d'Abbeville, en 1893, a eu la bonne fortune de signaler semblable rareté en l'église de Saint-Vulfran, se charge d'expliquer la technique de ces ouvrages et de faire ressortir la beauté de celui-ci. On sait qu'il s'agit d'une peinture exécutée à l'envers d'une vitre, avec application de feuilles d'or, et que ces ouvrages, usités surtout au XVIe siècle, ont pris dans la langue des collectionneurs un nom formé avec celui d'un artiste habile, Glomy, qui vivait au XVIIIe siècle (1).

---

(1) Voir *Le Glossaire archéologique* de Gay, au mot églomisé.

Le tableau du comte de Troussures est de dimensions exceptionnelles et la vitre d'une seule pièce, au lieu d'être formée comme à Abbeville de petits morceaux réunis par des plombs ; le sujet, *La Tentation de Saint-Antoine*, est traité à la manière allemande et les ors réservés donnent à toute cette peinture un éclat comparable à celui des broderies en or nué. Nous devions retrouver une autre pièce de même travail au musée, beaucoup moins belle, mais bonne à signaler ; elle fait ressortir celle de M. de Troussures et ces ouvrages sont fort rares.

Le musée de Beauvais ne répond pas à l'importance de la ville, encore moins à la réputation des amateurs d'art que cette ville a possédés de tous temps. Cela doit tenir à l'insuffisance des locaux, qui donne aux collections l'aspect peu engageant d'un magasin de bric-à-brac. On est peu disposé à donner, quand on songe en quel fouillis iront se perdre les objets réunis avec tant d'amour et tant de peine ! Mais je touche à un sujet brûlant. N'insistons pas et contentons-nous de noter :

Le mercure barbu, découvert à Marissel en 1695, demi-rond de bosse encadré sous un fronton triangulaire, où figure une inscription qu'on s'étonne de ne pas trouver à sa place habituelle, sur le socle de la statue, et que l'œil exercé de M. de Villefosse a jugée fort douteuse.

Une tête de Christ couronné d'épines, d'une douleur poignante, épave d'un *Ecce homo*, bien que la bouche déprimée semble marquée des stigmates de la mort.

d'Allonne qui n'est guère plus éloignée, ont toutes deux un clocher du XIIe siècle, un chœur à chevet droit du XIIIe, une nef et un portail du XVIe siècle.

A Marissel, nous sommes surtout attirés par ce rétable si bien décrit par notre regretté président l'abbé Vattier. Il l'a comparé à ceux de Lafraye, Rochy-Condé et Haudivilliers que nous n'avons pas vus, et l'on pourrait également y joindre ceux que nous connaissons à Thourotte et à Maignelay. Sous une architecture encore gothique, le costume des personnages indique la Renaissance, la facture trahit une influence flamande et peut-être leur trouverait-on une origine commune. Le rétable de Marissel a perdu ses volets tandis que celui de Maignelay a conservé les siens, mais à Marissel il existe une prédelle sculptée, postérieure d'un siècle, c'est-à-dire du XVIIe, représentant le Christ et les apôtres à mi-corps.

On peut négliger le rétable d'Allonne, mais on y admire deux charmantes statuettes du XIVe siècle, en marbre : l'ange Gabriel et la Sainte Vierge, l'ange frisé et charmant, d'un style plus banal et moins noble que la Vierge, à laquelle il a porté le message divin.

La maladrerie de Saint-Lazare, bien que convertie en ferme, a vivement excité la curiosité des congressistes. Ces édifices sont rares. L'église, coupée par des cloisons, pour l'utilité du fermier, remonte au XIIe siècle. Le tympan de la porte, décoré de compartiments piqués comme pour recevoir une décoration de couleur, le linteau en pierres curieusement appareillées, les gros tores de l'archivolte, les fenêtres en plein-cintre, les

corniches composées d'arcatures, les corbeaux à figures grimaçantes annoncent bien le XIIe siècle. Cependant, le clocher central a reçu, après coup, une voûte d'ogive, et le chevet droit, deux absidioles au XIIIe siècle.

Comme je l'ai dit, l'intérêt se porte surtout sur les bâtiments civils, à cause de leur rareté. Un vaste bâtiment terminé par deux pignons aigus, a dû servir au rez-de-chaussée de réfectoire et au-dessus de dortoir. Un autre, de même aspect extérieur, est encore divisé à l'intérieur par deux rangées de piliers supportant des arcs en tiers-point, au-dessus desquels apparaît une belle charpente. Pour faciliter la rentrée des récoltes, chaque pignon de cette belle grange est percé d'une porte charretière placée sur le côté.

L'après-midi, Bury, Cambronne, Clermont nous retiennent tour à tour. Ces deux villages possèdent de belles églises à chevet plat des XIIe et XIIIe siècles, mais leurs voûtes ont été ajoutées après coup. On peut presque l'affirmer rien que d'après l'absence des formerets, et on voit la trace de cette opération délicate dans les tailloirs mutilés. A Bury, il faut noter les fonts baptismaux, de forme octogone, avec quatre colonnes aux angles plus un tableau flamand des rois mages. Les fonts de Cambronne ne sont que du XVIe siècle, mais ils présentent cette particularité fréquente en Picardie d'une petite cuvette accolée à la grande. J'aime mieux la croix du cimetière, si mutilée soit-elle, avec son pupitre en pierre au bas du fût, pour recevoir le livre de l'officiant pendant la procession.

L'église de Clermont, Saint-Samson, ne saurait rivaliser avec celles de ces modestes villages, sauf pour les vitraux. Je parle des anciens : l'arbre de Jessé, la légende des saints Crépin et Crépinien ; car pour les modernes, un motif, qui n'a rien d'archéologique, peut seul nous arrêter dans cette chapelle Saint-Louis où je retrouve la sépulture du célèbre Charondas et d'une trentaine de Bosquillon, ses parents. Et encore, aurait-on pu blasonner avec moins de fantaisie les armoiries de ces deux familles.

Clermont nous a plu surtout pour son Hôtel de Ville et sa position pittoresque. L'Hôtel de Ville a été presque entièrement refait par M. Salmersheim, mais de nombreux témoins sont là pour inspirer confiance et l'on peut en sûreté admirer sa charmante tourelle qui semble une lanterne colossale au sommet du grand pignon.

*
* *

Jeudi 22. — Il faut être à la gare vers 6 heures du matin pour profiter du train spécial qui doit nous conduire à Trie-Château. Eglise tellement restaurée, que j'y laisse les savants pour revoir une jolie petite façade de maison romane qu'on nomme l'*Auditoire*. Nous sommes dans le pays qu'habita Rousseau. Il ne reste rien du château, mais notre cher président Sorel lui a consacré un article inséré après sa mort dans notre bulletin ; et mon esprit, mon cœur surtout s'égare bien loin des discussions archéologiques.

Elles reprennent plus ardentes que jamais en arrivant à Gisors. Cette place forte fut

jadis un grand sujet de querelles entre les rois de France et d'Angleterre ; aujourd'hui, c'est le fief incontesté de notre ami Régnier, et malheur à l'architecte qui oserait y toucher.

Pontalis lui-même le reconnaît et lui cède la parole et le soin de nous conduire. A peine pouvons-nous stationner un instant sur le pont où la vierge dorée rappelle le grave péril couru par Philippe-Auguste, ou essayer une interprétation délicate des grossières allégories figurées sur la maison de bois du Fossé-aux-Tanneurs ; Régnier nous conduit au château en telle hâte, que nous semblons monter à l'assaut. Il nous montre les agrandissements successifs autour du donjon qui, à cheval sur l'enceinte, finit par en occuper le centre, les progrès de l'art de la fortification, les tours ouvertes à la gorge reliées par des courtines bien postérieures, mais antérieures cependant à l'artillerie. Seule, l'entrée du donjon soulève quelque difficulté et l'on tombe d'accord pour la supprimer. On y accédait par le premier étage, au moyen d'un escalier de bois facile à supprimer en temps de siège.

Le château a fait tort à l'église, qu'il a fallu voir trop vite, et c'est dommage, car la Renaissance y a laissé de charmantes sculptures et d'éblouissants vitraux.

Après un déjeuner à Gournay, dans un hôtel somptueux, digne d'une ville d'eau à la mode, et que nous devons, paraît-il, au passage des automobiles, nous allons visiter l'église Saint-Hildevert. Mauvaise préparation !

L'église a perdu quelque peu de sa très

haute antiquité dans l'esprit des archéologues; elle remonterait encore cependant au XIIe siècle et la nef serait même de la première moitié, le chœur de la seconde, avec des additions au XIIIe et au XIVe siècle. Ici encore les grandes voûtes ont été établies après coup, en réunissant deux travées, pour lancer des voûtes sexpartites qui ont entraîné des suppressions de colonnes, ou du moins de graves mutilations.

Si la chaleur, la fatigue et la digestion d'un bon déjeuner trop longtemps attendu ont endormi quelques congressistes, dont votre secrétaire, tous se réveillent en mettant pied à terre à Saint-Germer.

L'église est trop connue pour qu'il y ait à en parler longuement, et l'on trouverait dans le guide du congrès des détails assez précis pour se donner à peu de frais des airs savants. Je me bornerai donc à signaler un singulier mode de construction que Pontalis nous a fait toucher du doigt, en introduisant une règle entre les colonnettes et les piliers qu'elles cantonnent. Une assise sur deux n'est pas reliée au massif central. C'est un procédé hâtif, économique, mais médiocre ; en tous cas, l'église menace ruine au point que le curé a dû l'abandonner pour se réfugier dans la charmante sainte chapelle qui lui fait suite. Si dans la grande église certains détails vous choquent, comme les baies rectangulaires ouvertes au-dessus du triforium, il est impossible de ne pas être saisi d'admiration devant cette surprenante chasse de verre, où les parties pleines sont réduites à un minimum tel qu'il ne semble pas réalisable avec d'autres matériaux que le métal.

Mais je crois bien que nul d'entre nous n'aurait osé faire honneur au XIIIe siècle d'une œuvre que l'épanouissement de l'art gothique semble rajeunir d'un siècle. Il ne faut pas oublier que nous sommes dans le pays où cet art est né et s'est le plus rapidement développé.

*
* *

Vendredi 23. — Nous restons à Beauvais pour nous reposer de la grande journée d'hier... en visitant la ville ; et c'est fort heureux, car j'ai connu des congrès où ce qu'on avait le moins visité, c'est la ville dans laquelle ils se tenaient.

Procédant chronologiquement, nous commençons par la Basse-Œuvre. La date de cet édifice en est le point de vue le plus intéressant.

Un petit appareil cubique avec addition de briques, des fenêtres en plein centre encore fort larges et sans ébrasement, quelques pierres ornées de dessins géométriques, de petites figurines rapportées on ne sait d'où, une croix ancrée dans le haut du pignon ; à l'intérieur, des piles cruciformes dont l'usage remonte à l'époque carolingienne et point de voûte : tels sont les pauvres éléments avec lesquels il faut dater cet édifice, reconstruit pour une grande partie. Cependant la majorité des archéologues opine pour le XIe siècle.

Ce vénérable débris aurait disparu, si la cathédrale avait pu être achevée ; pareille éventualité n'est plus à redouter. Tout ce qu'on peut souhaiter se borne à la conservation de ce qui existe.

Peu d'édifices ont été aussi malheureux. Commencé en 1247, le chœur de la cathédrale s'écroulait pour la seconde fois en 1284, c'est alors qu'on doublait les piles et que, forcément, on donnait aux arcs une forme plus aigüe. Les travaux interrompus pendant un siècle et demi, par suite des guerres et de l'occupation anglaise, n'étaient repris qu'au XVI[e] siècle et alors, au lieu de construire la nef, on élevait, sur le carré du transept une flèche qui, faute d'être contrebutée, s'écroulait cinq ans après, en 1573. Cette triste histoire est écrite sur les pierres qui ont gardé le style de chaque époque et l'empreinte des différents architectes, mais il faut, pour la bien lire, l'œil exercé de notre directeur.

Le temps nous manque, malheureusement, pour faire une étude analogue sur les verrières, les tapisseries, les ornements sacerdotaux et bien d'autres objets qui garnissent cette cathédrale.

Nos compagnons sont déjà repartis pour l'ancien évêché, le palais de justice actuel, dont les grosses tours d'entrée auraient pu difficilement être conservées si la cathédrale avait été achevée. Elles datent cependant de 1305, époque à laquelle on n'avait pas renoncé à terminer la cathédrale. Après avoir franchi la double herse, on découvre le palais construit au XVI[e] siècle sur l'enceinte romaine. Rien à voir à l'intérieur, tandis qne le plus aimable accueil nous attend au palais épiscopal, où, indépendamment des anciennes tapisseries qui l'ornent depuis longtemps, Mgr Douais a réuni des peintures rapportées d'Italie, des émaux,

des bois sculptés, des manuscrits et quantité de bibelots précieux, où se trahit le goût du savant et de l'archéologue.

Un congrès à Beauvais ne se comprendrait pas sans une visite à la manufacture de tapisseries. Elle date de 1664, mais on faisait, à Beauvais, des tapisseries depuis une époque beaucoup plus ancienne, et c'est sans doute le motif qui détermina Colbert à choisir cette ville, trois ans avant la fondation des Gobelins. Le travail est le même, car haute ou basse lisse ne désigne que la disposition du métier, verticale ou horizontale. L'œuvre qui en sort est la même et, malgré l'affirmation des prétendus connaisseurs, il n'y a guère moyen de la reconnaître, quand elle est achevée. Un petit musée de modèles, dû en grande partie à l'initiative de M. Badin, l'aimable directeur actuel, termine agréablement cette visite. Quelles humiliantes réflexions il suggère sur les variations du goût ? L'esthétique a-t-elle des lois, comme l'affirment les critiques savants, ou se borne-t-elle à codifier les caprices de la mode ?

Le reste de la journée, en dehors des séances, a été employé à une intéressante promenade à travers les rues de la ville, en quête des vieilles maisons de bois. La grande place n'a plus que celle bien connue des Trois-Piliers ; mais de nombreux pignons, sans valeur artistique, dessinent encore à l'entour une ligne pittoresque amusante à voir à distance. Dans les rues voisines on trouve, çà et là, une façade ou du moins un fragment curieux, mais plus d'ensemble digne d'arrêter un artiste. Beaucoup de ces

rues possédaient un canal aujourd'hui recouvert d'un trottoir trop large. Les enseignes des marchands, les couleurs criardes des badigeonneurs contribuent également à altérer leur caractère. Cependant Beauvais reste une des villes de France les plus riches en vieilles maisons de bois.

∴

Samedi 24. — Une journée entière pour visiter Senlis, en partant de grand matin et en revenant à Beauvais par Clermont ! .. Sans doute, on ne pouvait faire autrement, mais tant de peine rend exigeant pour les curiosités qu'on visite et l'impression s'en ressent.

On débute par l'abbaye de Saint-Vincent, où tout est si neuf que des archéologues peuvent se demander ce qu'ils viennent y voir. L'église est cependant du XIIe siècle et son clocher un des plus anciens après celui de Rhuis. Saint-Pierre et Saint-Frambourg sont également de belles églises, mais transformées en marché et en magasin. A Saint-Pierre, on remarque des parties des XIIIe, XVe et XVIe siècle. Sa forte déviation remet sur le tapis la vieille question de la déviation des églises. L'idée du symbolisme semble aujourd'hui écartée. Cependant M. Brutails fait observer que cette déviation se produit toujours au même point. Le portail est charmant et n'est pas sans analogie avec celui de Saint-Antoine de Compiègne.

Saint-Frambourg, au contraire, a une remarquable unité, une simplicité merveilleuse et d'excellentes proportions. Quatre voûtes d'ogives sexpartites recouvrent sa nef

unique, où de belles fenêtres et la grande rose du portail, trop grande même à mon sens, versent abondamment la lumière.

Malgré leur incontestable beauté, ces églises vous laissent quelque peu indifférent, et ce sentiment mal défini doit tenir à leur abandon. Tout autre est celui qu'inspire la cathédrale, et si l'impression reste faible, la cause est différente. A part la flèche, qui est une pure merveille, l'œuvre du XII[e] et du XIII[e] siècle est trop voilée sous les additions du XVI[e] ; on l'en dégage avec trop de peine, et les œuvres architecturales ne donnent une impression forte que lorsqu'elles sont simples et claires.

Les ruines du château adossé au mur romain de la cité, forment de jolis points de vue au milieu des jardins de M. Turquet de la Boisserie Profitant de son aimable accueil, chacun s'y promène à sa fantaisie, cherchant ce qui peut davantage l'intéresser.

Les plus courageux poussent jusqu'aux arènes, tandis que les gens d'humeur sédentaire se cantonnent dans le musée.

*
* *

Dimanche 25. — Suivant un excellent usage, rien ne figure au programme en ce jour de repos marqué par le Seigneur, ce qui n'empêche pas les intrépides d'organiser des excursions supplémentaires. Retenu par l'hospitalité du docteur Leblond, qui ne met pas précisément ses convives au régime du docteur Sangrado, je me suis jugé incapable d'apprécier la bibliothèque du comte de Troussures que je devais aller voir, et j'ai terminé ma journée à la fête de *l'Assaut*,

donnée en l'honneur de Jeanne Hachette. Les jeunes filles, naturellement, y tiennent la première place ; elles arrivent en deux processions conduites, d'un côté de la place, par l'évêque et son clergé revêtus de leurs plus beaux ornements, de l'autre, par des fonctionnaires en habits noirs. Puis, tandis que les deux processions restent ainsi face à face, les jeunes filles viennent successivement mettre le feu aux deux canons qui, seuls, confondent leurs détonations une heure durant.

*
* *

Lundi 26 — Nous quittons Beauvais définitivement ce matin, pour continuer le congrès à Compiègne. Mais avant le déjeuner, nous visitons encore deux églises, Nogent-les-Vierges et Villers-Saint-Paul, ainsi que l'ancienne propriété de M. Houbigant qui sauva un fragment du château de Sarcus.

Vous me permettrez de passer sous silence cette visite intéressante qui a été pour vous l'objet d'une récente excursion. Après le déjeuner à Creil, aussi long que médiocre, nous nous trouvons en retard pour visiter l'église et le château de Montataire, et nous arrivons à Saint-Leu-d'Esserent à l'heure où il faudrait en partir. Mais des archéologues ne sauraient consentir à sacrifier une aussi belle église. Mieux vaut prendre sur le dîner et prier le maire de Compiègne de retarder la réception qui nous attend à l'Hôtel de Ville. Nous visiterons ainsi à fond cette merveilleuse église, nous pourrons profiter des lumineuses explications du directeur, parcourir les galeries hautes et même le cloître du

prieuré, jusqu'au moment où nous sommes expulsés par un propriétaire peu sociable. Accident bien rare et d'autant plus sensible que nous venons de trouver au château de Montataire un accueil tout différent, chez un anglais. Il est vrai que celui-ci est le neveu et l'héritier de l'aimable baron de Condé.

Le soir, les congressistes se trouvaient réunis dans les jolis salons de notre Hôtel de Ville, trop étroits pour contenir la foule des amis venus pour leur faire fête. Le maire, M. Fournier Sarlovèze, avec son aisance et sa bonne grâce habituelles, souhaite à tous la bienvenue ; notre président, M. Plessier, saluant ensuite les nombreux membres du Congrès, avoue modestement que les églises de notre ville n'ont pas une valeur architecturale comparable à celle des cathédrales de Beauvais, Senlis et Noyon, mais il conseille fort judicieusement de ne pas négliger leur mobilier, celui du château, les boiseries de l'Hôtel-Dieu, les collections du musée. Il ne faut pas s'attacher uniquement à la cage, quand elle renferme des oiseaux charmants et rares.

*
* *

Mardi 27. — Rendez-vous était donné à l'Hôtel de Ville pour la visite de nos monuments, mais le temps est si limité que forcément chacun va où l'entraînent ses prédilections. Les uns s'attardent au musée, d'autres visitent au galop l'Hôtel-Dieu, Saint-Antoine, Saint-Jacques, sans oublier les restes de Saint-Corneille. Ceux-ci restent aux Minimes à discuter l'âge de notre plus antique monument. Ceux-là parcourent les salles du palais, où le conservateur nous fait le meilleur accueil.

Je ne crois pas possible de rappeler ici les remarques que j'ai pu recueillir, ce serait allonger un récit qui doit avant tout donner l'impression d'une course vertigineuse. Mais rassurez-vous et croyez-en un vieil habitué de ces congrès : chacun des congressistes emporte de Compiègne, hôtes et monuments, un excellent souvenir et nul ne donnera un démenti au vieux proverbe dont vous êtes justement fiers.

L'après-midi était réservé à la visite de Morienval. Mais avant d'attaquer ce morceau capital pour les archéologues, nous faisons quelques arrêts à Eméville, dont le clocher se termine par quatre pignons et a conservé également ses quatre gargouilles d'angle ; à Vez, qui possède une église et un château, objets de notre dernière excursion avec l'abbé Vattier ; à Lieu-Restauré, dont la rose flamboyante attire tous les regards. L'église encombrée par un matériel de culture est bien intéressante. Dans le bras du transept sud, un gros pilier rappelle une disposition analogue à Saint-Jean-au-Bois et l'on y remarque la trace d'un escalier qui communiquait avec les dortoirs de l'abbaye. Fresnoy-la-Rivière est notre dernier arrêt dans cette jolie vallée de l'Automne. Nous y trouvons de beaux vitraux et une clôture en bois avec médaillons de la Renaissance.

Enfin nous arrivons à Morienval. Chacun se serre auprès de M. Lefèvre-Pontalis qui, plus que jamais, est là sur son terrain, expose l'origine de l'église, ses transformations, sa restauration, les points certains, ceux probables ou douteux. En marge de l'article qu'il a écrit pour nous, les notes s'accumulent et

maintenant qu'avec tous ces matériaux il faudrait vous donner un résumé de dix lignes, je préfère vous renvoyer au guide du congrès.

*
* *

Mercredi 28. — Ourscamp a occupé notre matinée; la belle façade du XVIIIe siècle avec son ours monumental, les ruines si pittoresques de l'église, la salle dite des Morts surtout ont charmé les congressistes qui n'ont pas été insensibles à une collation offerte fort gracieusement par le directeur de la filature.

La désignation de salle des Morts est certainement impropre. Faut-il y voir l'infirmerie de l'abbaye? Il me semble que les proportions seraient trop vastes pour cet usage, et j'aimerais mieux en faire une salle réservée aux pèlerins, que les abbayes accueillaient toujours si libéralement, et qui étaient nombreux en ce pays. Ils ont même laissé des héritiers jusqu'en ces derniers temps, dont j'ai pu retrouver la trace et vous conter les aventures.

A Noyon, nous sommes l'objet du plus aimable accueil de la part de nos confrères du Comité archéologique, qui profitent de la présence du Congrès pour célébrer son cinquantenaire La réunion a lieu dans la belle salle capitulaire et une médaille commémorative, remise à chacun de nous, en fixe le souvenir.

Le déjeuner nous réunit une dernière fois pour les toasts d'adieu. Mais le congrès n'est pas fini et il se termine dignement à la cathédrale dont M. Pontalis a publié l'histoire dans la Revue de l'école des Chartes.

Je n'aurai pas l'outrecuidance d'en parler après lui, mais je signalerai simplement ce

qui donne à cette cathédrale un charme unique entre toutes nos églises françaises. Elle n'est pas, comme les autres, isolée au milieu d'une place, *dégagée* entre des rues banales, sans lien avec ses entours. Le palais épiscopal n'est plus qu'une ruine, mais il reste la salle capitulaire, le cloître, la librairie des chanoines, charmante maison de bois du XVI[e] siècle; et sur la place du parvis, les maisons des chanoines alignent en demi-cercle leurs portes monumentales, aux gros piliers coiffés de leurs bonnets carrés. Il faudrait aller en Angleterre pour retrouver une cathédrale ainsi placée dans son vieux cadre, encore entourée de ses dépendances. L'aspect général de cette ville de Noyon, quelque peu solennel et froid, complète cette impression d'ancien régime ecclésiastique, et Ernest Daudet ne pouvait choisir un meilleur cadre pour son roman des Deux Evêques.

*
* *

Ce récit trop long serait cependant par trop incomplet, si je ne mentionnais pas au moins les travaux qui nous touchent plus particulièrement par leur objet ou par la personnalité de leurs auteurs.

Notre confrère le comte de Caix de Saint-Aymour a étudié un temple découvert dans la forêt d'Hallatte. Il pense qu'il était dédié à Mercure, et les nombreux ex-voto qu'on y a découverts prouvent qu'on invoquait ce dieu pour obtenir la guérison des hommes et même des animaux.

M. Georges Durand, l'auteur de la belle monographie de la cathédrale d'Amiens, nous a entretenus de la persistance du style gothi

que dans le département de la Somme. Protégé peut-être par la réputation de l'incomparable cathédrale, il était encore employé pendant le premier tiers du XVIIIe siècle.

Le chanoine Morel a communiqué aux congressistes son étude si précise sur les vitraux de Chevrières et les a entretenus également d'un certain nombre de pierres tombales des environs.

Un autre de nos membres titulaires, M. l'abbé Meister, a étudié les fonts baptismaux du canton de Grandvilliers et une vierge polychrome du XVe siècle.

M. des Forts a décrit d'une façon élégante et précise trois pièces de tapisserie, données à l'abbaye de Saint-Martin-au-Bois par l'abbé de Baudreuil, au commencement du XVIe siècle. L'une est conservée chez un de ses parents, qui porte également le nom de Baudreuil; il a découvert l'autre à l'Exposition des Primitifs et la troisième ne nous est plus connue que par un dessin de Gaignières.

De belles projections données par M. Martin-Sabon ont fait passer sous nos yeux les principaux monuments du pays, ravivant des souvenirs, causant des regrets, ménageant aussi des déceptions, car ces photographies sont si habilement prises et agrandies, qu'il vaut mieux parfois ne pas aller voir la nature.

En terminant, il me reste à rappeler que parmi les lauréats de la Société, nous comptons bon nombre de nos membres, les chanoines Marsaux, Morel et Müller, l'abbé Meister et l'architecte Henri Bernard, et je suis sûr que tous vous aurez applaudi à ces choix.

Baron DE BONNAULT

DISCOURS

Prononcé à l'Hôtel de Ville de Compiègne,

Lors de la réception du Congrès de la Société française d'archéologie,

Le 26 Juin 1905.

MESDAMES, MESSIEURS,

C'est un grand honneur pour la Société historique — et en particulier pour son Président — d'avoir à vous souhaiter aujourd'hui la plus cordiale bienvenue dans la bonne ville de Compiègne.

Notre joie, toutefois, n'est pas sans mélange et sans amertume, car votre présence, en nous causant la plus douce satisfaction, provoque instinctivement un retour en arrière et nous rappelle, à tous, des pertes cruelles et bien douloureuses !

Arthur de Marsy et Alexandre Sorel, pour ne citer que les plus éminents, manquent, en effet, à notre fête de famille ; ils reposent, depuis déjà quelque temps, à l'orée de notre belle forêt, dans cet enclos funèbre, vers lequel nous vous convions à tourner un instant votre pensée.

Arthur de Marsy, auquel le savant délégué du Ministère, M. Héron de Villefosse, accordait un souvenir des plus émus à la séance d'ouverture de votre Congrès actuel, restera pour tous l'un des plus vaillants champions de l'Archéologie. Par son habile direction, ses vastes connaissances, il imprima une forte impulsion à la Société française ; il en marqua l'une des plus glorieuses étapes, en

même temps qu'il fut, pour nous, le promoteur, le principal fondateur et l'âme de la Société historique de Compiègne.

Quant au Président Sorel, l'un des plus assidus de vos brillants Congrès, il contribua puissamment aussi, par ses savantes investigations et ses nombreux travaux, à la prospérité de notre modeste Compagnie.

A ce double titre, les uns et les autres, nous ne saurions donc trop rendre hommage à leur mémoire, ni trop les regretter, en les proposant comme rares modèles à ceux qui les suivent dans la carrière archéologique.

Après ce faible tribut de reconnaissance et de légitimes regrets, permettez-nous, Messieurs et chers confrères, de remercier le digne continuateur des de Caumont, des Palustre et des de Marsy, d'avoir bien voulu inscrire notre ville au programme du Congrès de 1905, et vous tous, d'être venus, en si grand nombre, demander à Compiègne sa légendaire hospitalité.

A part son gracieux hôtel de ville, qu'une restauration plus complète transformerait en véritable bijou, Compiègne, cependant, ne saurait retenir votre attention par des monuments comparables à ceux dont la masse imposante, la hardiesse et l'élégance ont excité votre admiration dans vos courses d'hier, ou qui vous attendent dans celles de demain. Deux églises en exercice et une troisième, plus ancienne, plus pure de style, transformée en gymnase communal ; un château, plus recommandable par sa décoration intérieure et la richesse de son mobilier, que par ses caractères architectoniques ; quelques cloîtres d'une abbaye royale éventrée par la création d'une rue dans l'axe de sa collégiale ; une tour vénérable, aux trois quarts ruinée par le temps et les hommes ; un pont, à peu près complètement défiguré par des ..... *améliorations* successives ; quelques restes d'une enceinte jadis imposante, et enfin une porte — long passage voûté souterrainement —

dont l'entrée, vers la plaine, reste typique par ses demi-tours engagées, les coulisses de sa herse, etc., tandis que, du côté de la ville, sa façade et son fronton conservent les plus gracieux ornements de l'époque Henri II et ces chiffres enlacés qui ont si longtemps exercé la sagacité des savants : tels sont, à peu près, les seuls éléments que notre ville puisse offrir à vos études et à vos méditations.

Néanmoins, si nous pénétrons dans la plupart de ces édifices, si nous en examinons l'intérieur, l'intérêt qu'ils présentent ne tarde guère à grandir et à se préciser.

L'escalier d'honneur de l'Hôtel de Ville. ses salons officiels, son musée municipal, dû en grande partie à un généreux enfant de la cité, se montrent absolument dignes de l'écrin qui les renferme. Le chœur de Saint-Antoine, ses fonts baptismaux, ses précieux débris de vitraux anciens et sa Vierge harmonieuse ; le vaisseau de Saint-Jacques, ainsi que la vieille église des Minimes, que sa nudité permet de mieux apprécier, ne semblent pas trop indignes de ces savantes dissertations, dont votre vaillant Directeur paraît avoir le monopole, sinon le véritable secret.

Au château, une foule de merveilles vous attendent ; et il faudrait des journées entières pour en étudier les bronzes, les marbres, les nombreuses peintures et surtout ces suites splendides de tapisseries, faisant le plus grand honneur à l'art français.

Enfin, ajoutez à tout cela que Compiègne est par excellence la ville des souvenirs ; que tous nos rois ou empereurs et la plupart des souverains étrangers en ont foulé le sol ; que chaque page de son histoire correspond, pour ainsi dire, à chacune des phases des grandes annales françaises ; que son modeste territoire fait partie intégrante du berceau de notre belle France, et que de maints endroits de la vieille forêt de Cuise surgissent des preuves flagrantes de la puissance des arts à toutes les époques : et vous pourrez augurer, dès maintenant, des solides attraits

offerts par Compiègne et ses environs, à votre impérieux désir de voir et étudier tout ce qui se rattache à nos gloires nationales.

Encore une fois, Mesdames et Messieurs, merci donc, à toutes et à tous, d'avoir bien voulu faire escale à Compiègne et en parcourir les alentours.

Votre attente, nous l'espérons fermement, ne sera pas déçue ; et la visite de nos modestes monuments, l'examen de leurs richesses intérieures, dont l'étude et l'appréciation, selon nous, sont loin d'être incompatibles avec l'archéologie pure, vous dédommageront amplement de vos peines et de vos fatigues.

Puisse chacun de vous, après nous avoir quittés, formuler cette promesse ultime de la bonne Lorraine :

« Je iray revoir mes bons amys de Compiengne ».

Ou ce propos flatteur :

« Oncques ne sort de Compiengne »,
« Qui volontiers n'y reviengne ».

C'est là notre meilleur vœu et notre plus cher désir.

L. Plessier

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

Séance du 17 novembre 1905.

Présidence de M. PLESSIER, président.

MM. Bazin, Benaut, le baron de Bonnault, Bry, le docteur Chevallier, Raymond Chevallier, Mme Deblangy, Mlle Deverson, MM. Delaidde, Dervillé, Fleuret, l'abbé Gallois, Lara, Leduc, le baron Creusé de Lesser, Mareuse, les chanoines Marsaux, Morel, Müller et Pihan, Plessier, l'abbé Thétard, assistent à la séance.

Se sont excusés : MM. Pépin le Halleur, Peiffer et de Roucy.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté, M. le Président annonce la mort de deux de nos collègues : MM Baudoüin et Chovet. Il rappelle que si M. Chovet, longtemps maire de Compiègne et sénateur de l'Oise, a été trop absorbé par ses multiples fonctions pour prendre part à nos séances, il a toujours témoigné de sa sympathie pour nos travaux. Avant d'être notre collègue, il nous a aidés à élever une statue à Jeanne d'Arc ; maintes fois, il a reçu avec une grande amabilité les Sociétés étrangères qui venaient nous rendre visite ; enfin, son concours a permis de conserver à la Ville les artistiques boiseries de l'ancien Hôtel-Dieu.

Le Président annonce que le Congrès des Sociétés savantes se tiendra cette année à la Sorbonne, et celui des Sociétés savantes des Beaux-Arts des Départements au lieu habituel de ses séances. Enfin, un Congrès d'archéologie préhistorique doit avoir lieu à Monaco, du 16 au 21 avril 1906.

Une lettre de notre collègue, M. Peiffer, inspecteur des Eaux et Forêts, nous apprend qu'il a pu faire classer, parmi les monuments historiques, Saint-Pierre, Sainte-Périne et Saint-Nicolas. De vifs remerciements lui sont adressés.

M. Bry, président du Comité archéologique de Noyon, remercie la Société de l'avoir nommé membre correspondant et lui offre le jeton frappé à l'occasion du cinquantenaire de la Société de Noyon.

Après avoir déposé sur le bureau les ouvrages suivants :

Bulletin et *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, 7e série, tome IV.

Notice-Etude sur une statère découverte à Bury, par A. Houlé. Hommage de l'auteur.

Liste des Membres du Comité des Travaux historiques et scientifiques.

Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles, tome XIX, 1re et 2e livraisons.

Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, 32e année, 2e et 3e livraisons.

Bulletin de la Diana, tome XIV, n° 6.

Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Vimeu, 1905, nos 4 et 5.

Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, 1905, 2e et 3e trim.

Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie, 1905, 2e fascicule.

Bulletin de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, 1905, 1er, 2e et 3e trim.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1904, 4e trim., et 1905, 1er et 2e trim.

Annales de la Société d'Emulation du Département des Vosges, 1905.

Bulletin de l'Académie Delphinale, 1904.

Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, 5e série, tome VII, 1re, 2e et 3e livraisons.

Bulletin de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, 1905, 4e livraison.

Bulletin de la Commission historique du Département du Nord, 1904.
Autour du Plateau de Liancourt, par A. Beaudry. Hommage de l'auteur.
Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques, 1904, 3e livraison, 1905, 1re livraison.
Mémoires de la Société des Sciences, Arts et Lettres du Hainaut, 1904.
Revue de l'Histoire des Religions, tome LI, n° 3, tome LII, n° 1.
Bulletin et *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, années 1904 et 1905, 2e trim.
Bulletin de la Société d'Archéologie lorraine, 1905, nos 7, 8, 9 et 10.
La Thiérache, tome XX.
Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes, 1905, 3e trim.
Discours prononcés par MM. Héron de Villefosse et Stéphane Gsell, à la Séance générale du Congrès des Sociétés savantes, à Alger, en 1905.
Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, tome XIII, 2e livraison.
Rapport sur le Congrès archéologique de France, tenu au Puy en 1904, par le vicomte de Ghellinck Værnewyck. Hommage de l'auteur.
Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, 25e volume.

M. le Président attire notre attention sur le *Bulletin de la Commission historique du département du Nord* qui contient un travail fort intéressant sur les souterrains-refuges, dénommés de diverses manières, dont on trouverait également de nombreux exemples à citer dans notre pays. Ce volume renferme également un inventaire méthodique des monuments et des objets d'art conservés dans les églises, hospices, etc. C'est un bon exemple à suivre.

Il cite également dans le *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest*, une étude fort complète de M. de La Bouralière sur l'Imprimerie à Poitiers ;

dans celui du *Hainaut* une comparaison entre le wallon du pays de Mons et le vieux français ; dans celui des *Vosges* un travail sur la formation des noms des lieux ; dans celui de *Seine-et-Oise* le culte des fontaines ; dans *les Annales du Musée Guimet* le culte du serpent en Egypte, sujet qui, depuis plusieurs années, captive toute l'attention d'un de nos confrères. Enfin, il signale le rapport de M. Reinach sur le menhir du canton de Marolles, dont il a eu l'occasion de parler dès 1877.

M. le chanoine Marsaux ne s'est pas contenté, comme tout le monde, de retourner à Champlieu pour voir les ruines romaines, sur lesquelles des projets de fêtes, à l'instar de celles d'Orange, ramènent l'attention ; il ne néglige pas l'église en ruine de l'ancien prieuré des Bénédictins. Après nous avoir décrit son portail roman et le flanc nord de l'édifice orné d'arquettes à l'intérieur, il restitue la lecture de l'inscription en l'honneur de Marie plus belle que la rose ! Puis, fouillant les archives de l'Oise, il nous conte la triste histoire du modeste prieuré enrichi par les libéralités de la comtesse Eléonore en 1194, dépendant d'abord de l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand de Soissons, attribué au XVIIe siècle aux bénédictins anglais du faubourg Saint-Jacques de Paris. Quelques procès, un entr'autres avec le curé d'Orrouy, jaloux de maintenir ses droits, ne troublent guère la vie paisible qu'on mène dans ce modeste prieuré. Objet d'un pèlerinage, il reçoit la visite de nombreuses femmes, principalement de celles qui ont espoir de postérité, et leur reconnaissance y laisse de délicates offrandes. Aussi quand la Révolution chasse les pieux habitants du prieuré et met les vases sacrés à l'encan, notre confrère relève la vente de ses devants d'autel brodés, *antependium*, qu'il recherche avec tant de soin et décrit avec une maîtrise consommée.

M. Bazin continue son étude sur Compiègne sous Louis XI, d'après les registres de la ville, pendant le triennal de la Saint-Jean-Baptiste 1466 à la

Saint-Jean-Baptiste 1469, pour lequel le corps de ville vient d'être renouvelé. Plusieurs des locataires de la ville changent également, et il n'y a pas là seulement une source de renseignements sur les anciennes familles compiégnoises. Une paix relative permet à la ville de louer une partie des fossés de son enceinte, et le rez-de-chaussée des tours, puisqu'on n'a pas besoin d'y monter la garde. Cependant de nombreux gens de guerre viennent tenir garnison à Compiègne. Le connétable de Saint-Pol y a placé dix lances, Dammartin veut renchérir sur lui et nous en a envoyé vingt autres.

La ville proteste, dépêche auprès du connétable à Rouen et du roi à Bourges, et finalement obtient gain de cause contre Dammartin. Plus tard, elle voudra recommencer le même jeu, quand le connétable lui imposera le logement de trente lances, mais le roi inflexible répondra, qu'il ne peut rien changer aux ordres de son connétable.

Ces gens d'armes sont une lourde charge pour les habitants, malgré ce qu'ils touchent et du roi et de la ville. Leur indiscipline est telle que, pour les empêcher de traverser l'Oise et d'aller piller les campagnes, il est ordonné de couler toutes les barques.

Une autre source de dépenses vient des innombrables présents, qu'il faut faire aux officiers susceptibles d'appuyer les demandes et d'obtenir les faveurs royales. Aux grands personnages, qui ne font que traverser la ville, on ne manque jamais d'offrir du vin, des confitures, parfois même un dîner chez quelque tavernier en renom. Cependant, Louis XI, fidèle à ses habitudes de simplicité et d'économie, se contente de loger chez le bourgeois Morlière, qui y gagne le titre d'écuyer, la charge de valet de chambre du roi et celle de garde de la forêt de Cuise.

La peste, si fréquente jadis, décime la population et la réduit d'autant plus, que bon nombre d'habitants épouvantés quittent la ville sans esprit de retour. Aussi l'ancienne taille devient-elle trop lourde pour cette cité amoindrie.

Les fermes des divers revenus données en adjudication pour trois ans doivent finalement être réduites, puisque les fermiers sont hors d'état de tenir leurs engagements

Au milieu de ces détails qui ne regardent que la vie de la cité, il en est d'autres qui se rattachent à l'histoire générale du royaume : La nomination de trois délégués aux Etats-Généraux de Tours qui aideront Louis XI à se dégager vis-à-vis de son frère, en lui prêtant la force nouvelle de l'opinion publique.— La joie du monarque à l'annonce de ses succès en Bretagne, qui se traduit par la création de la chapelle sur la porte de Pierrefonds.— L'envoi dérisoire des francs-archers au secours des Liégeois révoltés, ou bien encore les allées et venues motivées par la funeste entrevue de Péronne.

M. de Bonnault fait connaître le livre de M. Pierre Champion sur Guillaume de Flavy, capitaine de Compiègne. C'est moins un compte rendu de l'ouvrage, qui a obtenu l'assentiment des professeurs de l'Ecole des Chartes, qu'une rapide analyse du personnage déjà étudié par le Président Sorel dans ses rapports avec Jeanne d'Arc, mais que M. Champion nous montre avec plus de détails au début de sa carrière et à la fin de sa vie.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra :

M. Bazin. — Compiègne sous Louis XI, suite.

M. de Bonnault. — Compiègne pendant la Ligue, suite.

Le Secrétaire, Baron de Bonnault.

PAROLES

Prononcées dans la Séance du 17 Novembre,

A l'occasion de la mort de M. A. CHOVET.

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Pendant nos vacances, un douloureux vide s'est encore produit dans nos rangs, par la mort inattendue de M. Alphonse Chovet, Sénateur de l'Oise, ancien Conseiller général, ancien Maire de Compiègne et Membre titulaire de la Société historique.

A ce dernier titre, je crois donc être votre interprète à tous, en adressant à la mémoire d'un éminent confrère, quelques mots de suprême hommage.

Enfant de Compiègne et véritablement fils de ses œuvres, Alphonse Chovet avait une profonde affection pour sa Ville natale et s'intéressait vivement à toutes ses institutions. La Société historique, par conséquent, ne pouvait le laisser indifférent. Il vint parmi nous en 1895 ; et, si ses loisirs lui ont rarement permis de suivre nos séances et de prendre une part effective à nos travaux, nous ne saurions néanmoins oublier les preuves de bienveillant intérêt et d'aimable sollicitude qu'il nous donna, notamment en trois circonstances mémorables : la première fois, en aidant puissamment, sans être cependant encore des nôtres, à la réussite d'un

projet dont la Société historique avait généreusement pris l'initiative, à l'érection, sur la place de l'Hôtel de Ville, d'une statue à notre vaillante Jeanne d'Arc ; la seconde, en usant de sa légitime influence sur le Conseil municipal et auprès de l'Administration supérieure, pour faire conserver à Compiègne les superbes boiseries sculptées de la chapelle de l'ancien Hôtel-Dieu ; et la troisième enfin, en faisant, cette fois avec nous, le plus gracieux accueil à une délégation de la Société d'archéologie de Bruxelles, lors de sa visite à Compiègne et aux environs.

Son ultime pensée fut d'ailleurs celle d'un sage. En bannissant des bords de sa tombe les discours officiels, toujours pompeux et souvent trompeurs, il a voulu laisser entièrement à l'avenir le soin de porter un jugement impartial sur les actes d'une vie bien remplie, mais hélas ! trop soudainement brisée. C'est pourquoi, respectueux à notre tour des dernières volontés de notre excellent confrère, nous bornerons-nous, ici, à lui rendre un simple témoignage de sincère estime et de bien cordial souvenir, en transmettant à sa famille, si cruellement éprouvée, la respectueuse expression de nos plus vifs regrets et de nos plus sympathiques condoléances.

PLESSIER

GUILLAUME DE FLAVY (1)

Guillaume de Flavy est surtout connu pour le rôle qu'il a joué comme gouverneur de Compiègne, lors de la prise de Jeanne d'Arc, rôle assez louche pour piquer la curiosité des historiens et laisser libre carrière à l'imagination des romanciers. La publication des *Mémoires de Mathieu d'Escouchy*, par M. de Beaucourt, a révélé sa fin misérable et tragique, qui a pu paraître le châtiment d'une vie souillée par bien des crimes. Cependant l'idée d'une trahison proprement dite à l'égard de la Pucelle semble généralement abandonnée, notamment par le Président Sorel, qui se refuse toutefois à innocenter Flavy dans ses aspirations intimes et dans sa conduite militaire pendant cette funeste sortie.

Le personnage reste donc fort intéressant, et nous autres Compiégnois surtout, nous devons être reconnaissants à un jeune archiviste, M. Pierre Champion, de l'avoir choisi pour sujet de thèse à sa sortie de l'Ecole des Chartes. Elle vient de paraître, enrichie de planches photographiques et de tables, en un élégant volume de 305 pages, sans compter 19 pages d'introduction, à la librairie de M. Honoré Champion, son père, que connais-

(1) Séance de la Société historique du 17 novembre 1905.

sent tous les fervents de l'histoire de France et les curieux de raretés locales.

Suivant un usage très fréquent autrefois et qui ne manque pas d'utilité, cette monographie de Guillaume de Flavy a un sous-titre :

Contribution à l'histoire de Jeanne d'Arc ;

Et à l'étude de la vie militaire et privée au XV[e] *siècle.*

Ce sous-titre est à retenir, car il donne un avant-goût très juste du double intérêt de l'ouvrage, et le second, d'ordre plus modeste, n'est pas moindre que le premier.

Guillaume de Flavy était de vieille noblesse picarde. Des sceaux du XIII[e] siècle nous montrent cette famille en possession de la seigneurie de Flavy-le-Martel, village situé actuellement dans l'arrondissement de Saint-Quentin.

Le grand-père de Guillaume, Pierre de Flavy, suivit le parti de Charles V contre le roi de Navarre. Il épousa Marie de Bazantin.

Son père Raoul fut également au service du roi de France et nous le trouvons en 1386 dans l'ost réunie pour une descente en Angleterre et en 1392 dans le rassemblement qui se forme au Mans, en vue d'une expédition en Bretagne. Il épousa Blanche de Nesle, fille de Jean, seigneur d'Offémont, et d'Adde de Mailly. De cette union naquirent six fils, dont le second, Guillaume, vers 1398. Nous avons donc affaire à une famille de vieille noblesse du pays par ses origines et ses alliances. Ajoutons que son sang se mêlera plus tard à celui d'autres familles plus illus-

tres encore et que Charles de Humières, le célèbre capitaine de Compiègne pendant la Ligue, descendait des Flavy. Mais pour être un indigène, Guillaume de Flavy ne différera guère des aventuriers étrangers qui pillent le pays depuis un siècle.

La légendaire ignorance des gens de guerre commençait à se dissiper. Le jeune Guillaume fut envoyé à l'Université de Paris, il fut gradué ; et Sorel va jusqu'à dire qu'il eut le grade de clerc en habit et tonsure ! Il l'eut vite oublié et après avoir suivi quelque temps Regnault de Chartres dans ses ambassades à Rome, en Savoie et en Angleterre, il se tourna vers le métier des armes qui convenait mieux à sa nature, et où la protection du fougueux archevêque de Reims ne devait pas lui manquer davantage. Ils étaient parents ou du moins alliés, puisque Blanche de Nesle, sa mère, épousa Hector de Chartres, père de Regnault. Aussi, Guillaume suivit-il toujours le parti de Charles VII, tandis que plusieurs de ses frères, obéissant sans doute à des intérêts territoriaux, s'engageaient au service du duc de Bourgogne. De pareilles divisions dans les familles n'étaient pas rares à une époque où l'on jugeait prudent et utile d'avoir un pied dans chaque camp.

D'après M. Champion, Guillaume de Flavy se signale pour la première fois en 1417, à l'escalade du Mont Sainte-Catherine, citadelle qui domine Rouen et dont la prise entraîne la reddition de la ville. Il avait 19 ans, et l'on a peine à comprendre comment il avait pu déjà faire tant de choses : suivre les cours de l'Université et accompagner Regnault de Chartres dans ses multiples ambassades.

Pendant cinq années, de 1417 à 1422, à travers la Normandie, la Picardie et l'Ile-de-France, il prend part à de nombreuses expéditions contre les Anglais et les Bourguignons. Beaucoup sont hardiment menées, quelques-unes heureuses au début ; mais peu liées et mal soutenues, elles aboutissent à l'effondrement de la cause royale, marqué surtout par la bataille de Mons en-Vimeu, où Guillaume fut laissé pour mort, et par la prise de Meaux par les Anglais.

Quand il n'y a plus rien à tenter en Picardie, Guillaume passe dans cette région de l'Argonne où quelques places tiennent encore pour le Dauphin, à cette extrémité du royaume de France d'où viendra le salut, en la personne de la vierge de Domremy. Les hommes de la trempe de Guillaume de Flavy sont toujours rares. Il est investi de la charge de capitaine de Beaumont en Argonne.

Cependant, quand Luxembourg vint attaquer cette place, Guillaume n'était pas à son poste, il suivait alors le Dauphin et se trouvait près de lui, à Orléans.

En trois jours de chevauchée, il regagne Beaumont et se jette dans la place qui allait capituler. Aucun secours ne lui arrive du Dauphin et, malgré sa bravoure et son esprit fécond en ruses de toutes sortes, il est bientôt réduit à se rendre, mais avec les honneurs de la guerre et en emportant tous ses biens, fin mai 1427. Il se saisit alors d'une autre place, la Neuville-sur-Meuse, s'y fortifie et de là pille impitoyablement tout ce pays d'alentour jusqu'à ce que, débusqué de cette dernière retraite, il soit contraint à licencier ses gens d'armes et à demander un sauf-

conduit pour regagner le logis paternel, à Liancourt-en-Santerre.

Il ne sort de sa retraite que lorsque la fortune de Charles VII, subitement relevée par Jeanne d'Arc, rouvre la voie à son activité et à son ambition.

Pendant la marche sur Reims, les villes s'empressent de rentrer sous l'autorité royale. Cependant Compiègne, sommée de se soumettre, hésite de prendre un parti. Les bourgeois se révoltent contre le gouverneur bourguignon Raoul de Hallus. Pour les calmer, Philippe le Bon remplace Hallus par le seigneur d'Offémont, mais il est inexact de dire qu'il vint à Compiègne pour le remplacer (1). Cette concession ne suffit pas. Guillaume de Flavy venu chez son frère, à Choisy, dirige le parti français et conduit la députation compiégnoise auprès de Charles VII. Il amène au sacre de Reims trois ou quatre cents gentilhommes portant les couleurs royales blanche et verte. Aussi n'est-il pas étonnant de le voir investi de la charge de gouverneur de Compiègne, quand la ville ouvre ses portes au roi. La Trémouille en a le titre, mais Flavy en exerce les fonctions, suivant le vœu des habitants. C'est lui qui, avec les attournés, reçoit Charles VII et Jeanne d'Arc, à leur entrée dans Compiègne, le 18 août 1429.

Quelques jours plus tard, Charles VII, mal conseillé, signe avec Philippe le Bon une trêve qui enraie le mouvement royaliste suscité par le prestige de Jeanne d'Arc et le sacre de Reims. Au vain espoir de détacher

(1) Champion. *Guillaume de Flavy*, p. 21.

le duc de Bourgogne de l'alliance anglaise, Charles VII sacrifie les villes qui s'offrent à lui. Bientôt même il ira jusqu'à ordonner aux habitants de Compiègne d'ouvrir leurs portes aux Bourguignons. Regnault de Chartres vient en personne leur exposer qu'il ne s'agit que d'une occupation temporaire. Nos pères, se souvenant des maux passés, refusent d'obéir et se montrent plus royalistes que le roi. Flavy lui-même conseillait de céder. Cependant on ne saurait l'accuser de coupables calculs, car une lettre de Regnault de Chartres aux habitants de Reims, nous le montre refusant l'or Bourguignon qui s'offrait à lui, en échange de Compiègne, sous la forme d'un riche mariage (1). Philippe le Bon en conçut un tel dépit, qu'il en prit prétexte pour rompre la trêve et qu'il jura d'occuper Compiègne par la force.

Son armée donne la main aux troupes d'Henri VI qui vient de débarquer à Calais, le 23 avril 1430, enlève Choisy et commence le mémorable siège de 1430.

Jeanne d'Arc, prévenue à Crépy, retourne aussitôt à Compiègne et, chevauchant toute la nuit, arrive le matin du 23 mai.

Le Président Sorel a décrit minutieusement les fortifications de Compiègne et les positions des assiégeants, il a donné un récit si exact de la funeste sortie du 23 mai, qu'il a laissé peu de choses à ajouter au nouvel historien de Guillaume de Flavy. Cependant il lui reproche de s'être borné aux documents compiégnois et d'avoir négligé notamment

(1) Id., p. 33.

la *Chronique anonyme des Cordeliers* et les comptes bourguignons de Lille. Or Sorel cite la chronique anonyme p. 119 et il a donné tout un compte de dépenses du duc de Bourgogne devant Compiègne, tiré des archives de Lille. Je lui reprocherais plutôt d'avoir accepté la date de 1509 pour le plan reproduit par Lambert de Ballyhier et Pélassis de l'Ousle. Il suffit de le comparer avec celui de J. Duwiert de 1611, pour voir que le prétendu plan de 1509 lui est certainement postérieur.

M. Champion place le vieux pont en amont du pont actuel (1). C'est une erreur matérielle facile à rectifier et il accepte sans discussion la date du 23 mai donnée par la lettre du duc de Bourgogne aux habitants de Saint-Quentin. C'était l'avis de Sorel, mais il convenait peut-être d'indiquer comme lui les raisons qui avaient conduit à une conclusion différente, des historiens comme Vallet de Viriville, Wallon et Marius Sepet. Enfin il rejette toute idée de trahison de la part de Guillaume de Flavy. Un chapitre spécial est consacré à cette question capitale (2) Mais la discussion ne porte que sur l'ancienneté des sources, et finalement il conclut qu'une trahison de Flavy aurait laissé des traces dans les comptes bourguignons, comme celle de Guichard Bournel, capitaine de Soissons. Ce n'est qu'une preuve négative.

Mais il ne suffit pas d'innocenter Flavy d'un honteux marché avec l'étranger. C'est surtout de ses relations avec Regnault de

(1) Id., p. 13.
(2) Id., p. 281-286.

Chartres qu'il faudrait le laver, et de tout ce qu'elles éveillent d'affreux soupçons, quand on connaît la joie féroce avec laquelle l'archevêque de Reims apprit la capture de l'héroïne. Il me semble certain que la réserve gardée par Jeanne d'Arc depuis qu'elle considérait sa mission comme terminée, laisse à Flavy toute la responsabilité de cette dangereuse sortie, dont il se désintéresse ensuite complètement. Il ne fait pas tirer le canon pour arrêter la marche des Anglais, qui, de Venette à Margny, se présentent de flanc. Il n'envoie pas un homme d'arme au secours de l'héroïne qui se débat à quelques pas de la tête du pont.

Pour l'honneur militaire de Flavy, sa meilleure défense sera toujours sa conduite courageuse pendant le siège qui va suivre ; mais son courage même rend plus suspecte l'inaction dont il a usé à l'égard de Jeanne d'Arc, et le silence absolu gardé à son endroit par les registres de la ville semble un parti pris de laisser dans l'oubli cette tragique aventure.

Par contre, nous pouvons suivre tous les détails du siège et connaître les noms des principaux défenseurs de Compiègne. Ce qu'on s'explique moins, c'est le motif qui retint pendant deux mois les assiégeants sur la rive droite de l'Oise, sans autre objectif que d'enlever le boulevard du Pont, alors qu'en franchissant la rivière ils auraient coupé les communications de l'assiégé avec le dehors et trouvé des points d'attaque plus faciles. Quand ils s'y décidèrent, ils élevèrent une bastille en face de la porte de Pierrefonds, et M. Champion affirme qu'elle ne

fut jamais achevée (1) : en tous cas, elle résista faiblement quand le comte de Vendôme vint délivrer la ville, 26 octobre.

L'heureux Flavy est alors tout puissant ; il rançonne ou pille à son gré toutes les villes voisines, jusqu'au jour où le connétable de Richemont fait sentir sa rude main. Il arrive à Compiègne le 8 décembre 1436, accompagné du chancelier et du maréchal de Rieux, et fait mettre Flavy en prison. Quand il en sort, il trouve moyen de reprendre par la force son gouvernement de Compiègne, appuyé par les habitants qui ne veulent pas souffrir un capitaine choisi par le roi, au mépris de leurs privilèges. L'annaliste Picard nous apprend que Richemond lui-même doit céder et reconnaître pour légitime la fonction reprise par Flavy. Dès lors il se croit tout permis et ayant attiré Pierre de Rieux à Compiègne dans un véritable guet-apens, il se saisit de sa personne et ne craint pas de garder en prison un maréchal de France pendant huit mois. Le roi est impuissant, et il faut que les parents de Rieux apportent sa rançon ; ils arrivèrent le jour de son enterrement. Pour satisfaire la justice, un des serviteurs de Flavy eut la tête tranchée, mais le vrai coupable reçut, en 1441, ses lettres de rémission. A cette époque, il prêtait au roi 20.000 écus et son artillerie pour assiéger Pontoise.

Sur ces mœurs étranges le livre de M. Champion abonde en documents curieux et les notes ne sont pas moins intéressantes que le texte.

(1) Id. p. 53.

L'épisode du mariage de Flavy forme le dernier chapitre du livre. Il commence comme un roman assez banal et se termine comme un drame. Flavy épouse sur le tard une toute jeune fille d'une naissance fort obscure, à cause de ses grands biens, maltraite cette enfant et est tuée par elle et son amant. Cette Blanche d Overbreuc, dame de Nesles et vicomtesse d'Acy, était d'origine assez mêlée. Si sa mère Anne de Francières était d'une noble famille, bien connue à Compiègne, Robert d'Overbreuc, son père, était un paysan boulonnais dont on a peine à comprendre la fortune

A la mort du dernier vicomte d'Acy Guyot la Personne, en novembre 1435, Overbreuc n'a-t-il pas l'audace de se présenter comme son héritier et n'est-il pas tenu pour tel, sans autre titre que d'avoir été assez riche pour payer les droits !

On comprend mieux qu'une telle conduite lui ait attiré de nombreux procès et que pour s'assurer un protecteur puissant, il ait accordé la main de sa fille à Guillaume de Flavy : mais du même coup il s'était donné un bourreau. Guillaume sut habilement se débarrasser de tous ceux qui pouvaient réclamer une part d'héritage, puis fatigué de payer à ses beaux parents une rente de 300 livres, il leur fit la vie si cruelle qu'Anne de Francières mourut de chagrin. Comme ce vieux paysan d'Overbreuc avait la vie plus dure et menaçait de se plaindre au roi, Guillaume le fit jeter en prison, où il mourut de faim. Un tel homme ne pouvait être qu'un mari exécrable. Vieux, podagre, avare et dissolu, il froissait sans cesse la jeune femme

qui, rencontrant sur sa route le jeune capitaine Pierre de Louvain, envoyé en garnison à Noyon en 1445, noua bientôt avec lui une liaison coupable. On sait le reste et comment le vieux Flavy fut assassiné dans son château de Nesles-en-Tardenois, le 9 mars 1449. L'émotion que cette mort produisit à Compiègne a laissé des traces dans nos registres, et j'ai eu l'occasion d'indiquer, dans l'historique de nos Francs-Archers, comment ils furent convoqués pour maintenir l'ordre et assurer la sécurité de la ville.

La justice intervint, mais poursuivit faiblement les deux amants. La victime était peu recommandable, et les coupables riches et puissants. Ils finirent par obtenir des lettres de rémission et se marièrent. Leur union ne fut pas heureuse. La famille de Flavy n'avait pas pardonné. Pierre de Louvain fut attaqué, le 15 juin 1464, sur la route de Compiègne à Berzy, et Raoul de Flavy lui coupa la gorge. La même année, Blanche se remariait pour la troisième fois avec un maître des requêtes de l'hôtel du roi, Pierre Puy. En but à la haine des Flavy et des Louvain maintenant ligués contre elle, Blanche n'osait plus sortir de sa maison, et sa triste existence se prolongea jusqu'au début du XVI[e] siècle.

Le procès motivé par la mort de Flavy, heureusement retrouvé aux Archives nationales par M. Champion, lui a fourni les détails les plus curieux sur la vie intime du ménage de Flavy, les brutalités du mari, les intrigues amoureuses de la femme, le rôle de l'amant et de différents serviteurs, notamment du barbier-médecin, et enfin sur l'as-

sassinat qu'on essaie d'abord de dissimuler sous une maladie et que finalement on se décide à exécuter brutalement. Et cependant l'auteur ne nous dit pas tout ce qu'il sait, car il se réserve de nous donner un jour la vie de Blanche d'Overbreuc (1).

Espérons que ce sera bientôt.

B[on] DE BONNAULT.

(1) Introduction, p. XVII, note 4.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

Séance du 15 Décembre 1905.

Présidence de M. Plessier, président

MM. Bazin, Benaut, Benoit, le baron de Bonnault, le comte de Bréda, Raymond Chevallier. Mme Deblangy, Mlle Deverson, MM. Dervillé, Delaidde, Evilliot, Mme Le Féron, MM. Fleuret, les chanoines Morel, Müller et Pihan, Plessier, le comte du Puget, de Roucy, l'abbé Thétard, assistent à la séance.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté, le Président dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Bulletin du Vimeu, 1905, n° 6.
Revue Mabillon, 1905, nos 1 et 2.
Bulletin d'Archéologie lorraine, novembre 1905.
Bulletin de l'Histoire de Paris, 31e année, n° 6.
Bulletin de la Société de l'Orléanais, 1er trimestre 1905.
Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes.
Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre, 1904,
Bulletin de la Société académique de Laon, t. 31.
Annales de la Société de Tournay, t. 8.
Annales de la Société de Namur, t. 26, 1re p.
Guillaume de Flavy, capitaine de Compiègne, par M. Pierre Champion, offert par l'auteur, auquel la Société historique adresse ses remerciements.

M. le chanoine Müller nous communique une petite plaque émaillée qui, par sa forme, semble provenir d'un reliquaire, et, pense-t-il, d'un reliquaire de Noyon. Mais il n'a pu trouver dans les annales et les inventaires de cette église aucune confirmation de cette supposition. Cet émail champlevé, avec des colorations, blanche, bleue, verte et rouge, paraît un travail limousin du XIIIe siècle.

Le même membre fait ensuite passer sous nos yeux un fragment de poterie ancienne provenant de Silly-le-Long. Il attire notre attention sur la décoration composée de feuilles de lierre, de paons et de croix, tous symboles chrétiens presque inconnus sur les poteries de cette époque. Il demande qu'on lui signale les exemples analogues qu'on pourrait rencontrer.

M. Bazin continue sa lecture sur Compiègne pendant le règne de Louis XI. Il parcourt nos registres pendant les années 1472-1475 et fait ample moisson de documents fort précieux pour notre histoire locale. La lutte avec le duc de Bourgogne, entrée dans sa phase aiguë, captive l'attention. Le sac de Nesle, le siège de Beauvais ont leur contre-coup à Compiègne, qui reçoit les ambassadeurs chargés de rétablir la paix. D'autres visiteurs sont bien faits pour piquer notre curiosité. C'est le sinistre compère Tristan l'Hermite, ou cette dame Catherine qui se dit fille du roi, sans doute pour être mieux traitée. Mais nos pères devaient savoir, mieux que nous, que Louis XI n'avait pas de fille de ce nom.

M. de Bonnault, reprenant ses études sur la Ligue, montre les désastreux effets du meurtre des Guise. La révolte est partout, sauf à Compiègne, maintenue dans le devoir par le bon esprit des habitants et l'énergie de son gouverneur, Charles de Humières. Mais au début, manquant d'hommes et d'argent, il n'éprouve guère que des échecs, à Chaulnes, à Pierrefonds, à Grandfresnoy. Cependant, nos gens s'aguerrissent par de petites courses incessantes, et l'ennemi, qui nous enserre

dans un cercle de forteresses, n'ose pas nous attaquer.

M. le chanoine Morel présente le travail qu'il destine au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne : *Les Testaments à Compiègne et aux environs, du* XIVe *au* XIXe *siècle.*

Malgré un édit rendu en 1490 par le roi Charles VIII pour évincer les notaires impériaux, apostoliques ou épiscopaux, les curés et leurs vicaires continuèrent de recevoir des testaments, témoins celui de 1539 devant le curé d'Antilly, le registre des testaments de la paroisse d'Attichy de 1554 à 1572, et de nombreux testaments relevés par D. Bertheau. Aussi les rituels de Beauvais 1513, de Senlis 1526, et de Noyon 1561, renferment-ils le formulaire presque identique de ces testaments. Une ordonnance de Louis XV, d'août 1735, maintient ce privilège aux seuls curés, et l'on juge utile de réimprimer en français ce même formulaire légèrement simplifié, à Senlis, en 1764. Ce privilège des curés dura jusqu'à la Révolution.

En l'absence du trésorier, M. le Président fait connaître l'état de nos finances, qui est satisfaisant et mérite le vote de remerciements à la Commission.

Suivant le règlement qui prescrit l'élection d'un Conseil d'administration de douze membres, sont nommés pour deux ans, 1906 et 1907 :

MM. Bazin.
Benaut.
Baron de Bonnault.
Cauchemé.
Dervillé.
Flamant.

MM. Du Lac.
Cte de Lambertye.
Chanoine Morel.
Moreau.
Plessier.
De Roucy.

A l'issue de la séance, les membres de ce Conseil administratif nomment le Bureau et les

Commissions spéciales qui restent ainsi constitués pour les années 1906 et 1907 :

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ :

Président	MM. Plessier.
Vice-Président	le chanoine Morel.
Secrétaire...........	le baron de Bonnault.
Secrétaire-Adjoint...	Dervillé.
Trésorier	Flamant.
Archiviste	Benaut.
Archiviste-Adjoint ..	Cauchemé.

COMMISSION DES FINANCES :

MM. Bazin, comte de Lambertye, Moreau.

COMMISSION DES PUBLICATIONS :

MM. Cauchemé, F. de Roucy, Moreau.

COMMISSION DES EXCURSIONS :

MM. Chevallier (Docteur), Raymond Chevallier, F. de Roucy.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra :

M. le baron de BONNAULT. Compte rendu de l'année 1905.

M. BAZIN. Compiègne sous Louis XI, suite.

Le Secrétaire : Baron DE BONNAULT.

TABLE

Compiègne. – Imp. du « Progrès de l'Oise »

PROCÈS-VERBAUX

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

XV

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

PROCÈS-VERBAUX

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

XV

1906

COMPIÈGNE

IMPRIMERIE DU PROGRÈS DE L'OISE

17, Rue Pierre-Sauvage, 17

1907

COMPTE RENDU

DES

Travaux de la Société historique

pendant l'année 1905.

A notre dernière séance, en rédigeant l'ordre du jour, il n'avait pas été question du rapport annuel, et j'espérais, je l'avoue, vous épargner cette lecture monotone, comme une redite de nos procès-verbaux et pénible, comme un examen de conscience. J'avais compté sans la vigilance de notre zélé président. Armé du règlement, il m'a eu vite démontré que c'était là un exercice fort salutaire pour le bon fonctionnement de notre Société. Que ne m'a-t-il donné en même temps le fil mystérieux qui me permettra de coudre, sans trop de disparate, tous ces morceaux d'histoire ou d'archéologie qui représentent notre labeur d'une année.

A défaut de ce fil d'Ariane, le plus simple n'est-il pas de suivre l'ordre chronologique, qui place justement au premier rang le laborieux confrère qui est l'honneur de notre Société. Qu'il se rassure, je ne le nommerai pas.

Suivant son goût particulier pour les époques lointaines et les études ardues, il nous présente le portrait d'un homme, dont le nom est intimement uni à celui de notre

ville et presque aussi connu que sa vie et ses œuvres sont ignorées, Roscelin de Compiègne, breton d'origine, chanoine de Saint-Corneille au XIe siècle. Théologien suspect, polémiste violent, ami peu délicat, il intéresse surtout par les grands hommes qu'il coudoie et qui ont peu à se louer de lui. Cette querelle des réalistes et des nominaux, qui tient une si grande place en sa vie et pendant tout le moyen âge est si oubliée aujourd'hui que nous avons peine à en comprendre l'intérêt. Peut-être avons-nous tort de ne pas y reconnaître le germe des grandes hérésies qui vont briser l'unité chrétienne de l'Europe.

Il nous faut ensuite franchir bien des années, même des siècles, pour arriver à l'époque où remontent nos archives d'une façon continue, et nous occuper encore de ce célèbre siège de 1430, sur lequel, sans doute, le dernier mot ne sera jamais dit. Cette fois notre président, si soucieux de recruter de nouveaux membres, a su faire parler un mort, le marquis de Laincel. Son travail offert à la Société historique, en 1877, était resté enfoui jusqu'ici dans nos archives. C'est un plaidoyer bien écrit et même éloquent, en faveur de Guillaume de Flavy accusé d'avoir livré la Pucelle aux Anglo-Bourguignons. L'auteur réfute sans grande peine l'idée d'une trahison caractérisée moyennant une somme d'argent. Il s'appuie surtout sur le courage déployé par Flavy pendant le siège de quatre mois, et sur son intérêt à conserver la ville. Enfin, il va jusqu'à rendre l'honneur de la ville solidaire de celui de son gouverneur. Le procédé ne manque pas d'adresse

vis-à-vis d'un auditoire compiégnois, mais il est d'un avocat plutôt que d'un historien. Le président Sorel, qui fut l'un et l'autre, étayait plus solidement son argumentation, et fouillait plus consciencieusement le terrain qu'il avait choisi, pour élever son monument à Jeanne d'Arc.

Aussi un nouvel historien de Guillaume de Flavy, M Pierre Champion, malgré tout le luxe d'un érudition formée aux plus savantes méthodes, n'a pu apporter d'éclaircissements importants au Siège de Compiègne et à la Prise de Jeanne d'Arc. Son livre sur Guillaume de Flavy, fort intéressant du reste, est surtout neuf dans les parties où il nous dépeint la vie de *partisan* au début du xve siècle, soit quand le jeune Guillaume cherche fortune en Picardie, en Normandie, et jusqu'en cette région de l'Argonne où la fidélité française est aussi méritoire qu'isolée ; soit lorsqu'après la levée du siège de Compiègne, Guillauume de Flavy, victorieux, presque célèbre et tout puissant, pille et rançonne à son gré toutes les villes voisines. Pour le mater il ne faut pas moins que la rude main du connétable de Richemont. Et encore Flavy se tire de ses griffes, sort de prison, reprend son gouvernement et, suprême raffinement de vengeance, retient à son tour en prison, un parent du connétable, un maréchal de France, Pierre de Rieux, jusqu'à ce qu'il y meure de misère. La fin de cette vie étrange devient un drame terrible comme la tragédie antique. Vieux, Flavy s'est marié par cupidité avec une toute jeune femme, fort riche. Mort des beaux parents, adultère de l'épouse, assassi-

nat du mari de complicité avec l'amant assassiné à son tour, tous ces crimes font étrangement ressortir cette menue figure de femme, que la présence d'un troisième mari ne suffit pas à rassurer contre tant de vengeances liguées contre elle.

Pendant que le drame fait place aux interminables procès qui en sont la conséquence, la France change de maître. A Charles VII, succède Louis XI, et c'est son règne qu'étudie M. Bazin d'après les registres de la Ville, principalement les délibérations et les comptes.

Ce prince peu sympathique n'en reste pas moins un de nos grands rois. L'unité de la France se constitue et se consolide grâce à l'habileté du rusé monarque et aussi, il faut l'avouer, grâce à son heureuse fortune de survivre à ses rivaux. De ces grands événements, on trouve l'écho bien affaibli dans les délibérations d'une petite ville comme la nôtre. Mais l'histoire, telle qu'on la pratique aujourd'hui, n'est plus cette sèche énumération de batailles et de traités de paix, où les seuls personnages admis à figurer étaient les rois, les généraux, à peine quelques ministres. On veut connaître le revers de la médaille, ce qu'il en coûtait au menu peuple d'argent, de privations et de sang pour obtenir le résultat qu'on se bornait jadis à admirer ou à blâmer en bloc. Cette curiosité intelligente est légitime et on ne peut mieux la satisfaire qu'en interrogeant les vieux livres de compte où le clerc de la Ville se montre un témoin d'autant plus véridique, qu'il n'a jamais pensé à faire œuvre d'historien. Ceux qui

fouillent les registres, comme d'autres font le bois, y trouvent un intérêt passionnant, et je suis certain de ne pas être démenti par mon laborieux confrère M. Bazin. La difficulté et les ennuis ne commencent que quand, pour mettre en œuvre cette masse de documents il faut bien se résoudre à faire un choix et à abandonner une partie de ses richesses.

J'en parle par expérience et je vous entends me répéter la phrase classique : *Vous êtes orfèvre, M. Josse !* Hélas, que ne suis-je orfèvre pour vous offrir bientôt, artistement ciselé, le tableau de la Ligue à Compiègne, qui est depuis si longtemps sur le métier.

Heureusement que pour vous faire prendre patience, de zélés confrères nous offrent çà et là quelques feuilles d'histoire détachées.

M. Plessier nous montre nos rois servant de parrains à Compiègne, et le premier est ce bon Henri IV faisant cet honneur au fils d'un simple paysan. Malheureusement à cette cérémonie le parrain et le filleul sont protestants, il n'y a donc pas à en rechercher l'acte authentique.

Plus tard, le jeune Louis XIV, en compagnie de sa mère, témoigne ainsi de la gratitude royale envers un officier de sa maison, ou de la sollicitude avec laquelle on poursuit la conversion des infidèles.

Le Juif, qui en fut l'objet, ne persévéra point. Heureux si cet exemple avait appris au monarque qu'il ne faut pas trop peser sur les consciences, même pour les convertir.

Sous Louis XV, nous retrouvons auprès

des fonts baptismaux, le Dauphin et sa sœur Elisabeth, duchesse de Parme. Mais il s'agit d'un enfant de très noble famille. Le fait n'est pas pour nous surprendre.

Suivons plutôt M. Dervillé qui nous convie à une grande procession où doivent assister précisément le roi Louis XV et la famille royale. Elle n'a pas encore été fauchée par la mort, car nous sommes en 1764. La fête est superbe, les rues décorées de tentures, la place de l'Hôtel de Ville surtout, avec les merveilleux gobelins qu'on a fait venir du garde-meubles de Versailles et qui forment la série des Esther, si justement admirée aujourd'hui au château de Compiègne.

Quelques années plus tard, d'autres fêtes se préparent, bien différentes, d'un caractère nettement révolutionnaire, en l'honneur de l'Etre suprême et des héros du jour, Barra et Viala. Comme pour accentuer encore ce qu'un tel contraste a de piquant, elles nous sont commentées par un prêtre, M. le chanoine Marsaux.

Puis, M. Dervillé, qui, en compagnie du président Sorel, nous avait jadis entretenus des fêtes de la Révolution, revient sur cette période pour nous signaler une contestation survenue entre l'administration municipale et une troupe de comédiens. A l'éternelle question du droit des pauvres vient se joindre, pour compliquer le débat, le sujet même de la pièce annoncée : *Le Prévenu d'émigration*, qui ne semble pas dans les idées du jour. Au nom de la liberté, Anastasie (c'est ainsi que de mon temps on appelait la censure) confisque le manuscrit et exige l'observation rigoureuse du calendrier républi-

cain, qui, après six ans, tombe déjà en désuétude, en 1798.

Nous arrivons ainsi à la fin du XVIIIe siècle, terme habituel de nos études, suivant un règlement fort sage qui veut les soustraire aux passions politiques et leur assurer la première qualité de l'historien, l'impartialité.

D'autres travaux échappent à toute classification chronologique, comme l'étude du chanoine Morel sur le rôle des curés dans la confection des testaments concurremment avec les notaires, ou bien encore la chronique de Saint-Jean-au-Bois par M. Lambin, qui remonte jusqu'aux premiers temps de la monarchie et suit jusqu'à nos jours le sort de cette charmante retraite, où les religieux sont remplacés par les touristes.

* * *

Bien que nous portions seulement le titre de Société historique, l'archéologie n'a pas été négligée. M. Plessier vous a entretenus des tombeaux découverts à Jaux et dont le mobilier funéraire a enrichi sa collection. M. le chanoine Müller vous a fait connaître des fragments de poterie décorée d'emblèmes chrétiens, fort rares à une époque aussi reculée. M. Lambin n'a pas négligé de vous soumettre un jeton trouvé à Compiègne et attribué au XVe siècle. L'abbé Morel vous a présenté des photographies des vitraux de Chevrières fort bien exécutées par notre confrère M. Meuraine, qui vous ont permis de suivre son commentaire aussi complet que précis. Je n'aurai pas l'outrecuidance de louer sa science hagiographique, mais je puis

bien redire que son travail présenté au Congrès de Beauvais a été apprécié comme il le méritait par des juges compétents.

Une autre fois, il nous a donné la description des tapisseries qui ornaient le chœur de l'église abbatiale de Saint-Corneille. C'est un emprunt qu'il a fait à D. Gilleson, le savant bénédictin. Entre confrères il n'y pas à se gêner. Cette description nous renseigne admirablement, sur le nombre et la grandeur des pièces, les sujets empruntés à la vie des saints Corneille et Cyprien, et le nom du donateur, le savant helléniste Amyot, qui fut abbé de Saint-Corneille. Mais nous voudrions savoir de quel atelier sortaient ces tapisseries, flamandes sans doute, et surtout ce qu'elles sont devenues.

M. l'abbé Marsaux qui ne nous oublie pas, malgré ses multiples occupations, a rédigé pour nous une monographie du Prieuré de Champlieu qui prendra place dans notre prochain Bulletin. Une description fort claire des ruines de l'église lui a donné l'occasion de rectifier une mauvaise lecture de Graves et d'exposer la tradition bénédictine relative à la Vierge à l'Epine. L'historien de ce modeste prieuré nous retrace les changements de religieux qu'il a subis, sa prospérité due à un pèlerinage très fréquenté, et enfin sa ruine causée par la Révolution. L'amateur délicat, qu'est le chanoine Marsaux, se retrouve avec ses prédilections pour les fines broderies, quand il énumère les beaux ornements sacrés, notamment un antependium polychrome et une robe de la Vierge, vendus a l'encan.

*
* *

Nous n'avons fait, cette année, aucune de

ces excursions qui sont de tradition chez nous et nous ont valu le contingent de nos collègues les plus gracieuses. Il ne faut pas croire cependant que, dérogeant à notre réputation de voyageurs, nous sommes restés sédentaires. Moi-même, je vous ai envoyé de Rome le récit de l'inauguration d'une catacombe nouvellement découverte, et le bienveillant accueil fait à cette simple lettre d'un touriste m'a montré, que vous parler des choses de Rome, ce n'était pas sortir du cadre de nos travaux. Si l'on disait jadis que tout homme civilisé a pour patrie la sienne et puis la France ; pour toute âme, je ne dis pas chrétienne, mais simplement élevée, Rome n'est-elle pas une patrie ?

Notre grande excuse à l'absence de toute excursion historique, c'est que bon nombre d'entre vous ont voulu prendre part au Congrès que tenait cette année la Société française d'archéologie à Beauvais et à Compiègne. Votre secrétaire a eu l'honneur de rédiger pour les membres du Congrès le guide descriptif des principaux monuments de notre ville et de vous présenter ensuite le compte rendu de ce Congrès. Sans doute le temps accordé à Compiègne a été trop court. Comme l'a fait entendre notre président, avec une modestie qui n'était pas sans malice, notre ville n'avait pas à offrir aux congressistes des édifices comparables à ceux dont ils venaient d'admirer la masse imposante, la hardiesse ou l'élégance. Mais il ne faut pas se contenter de regarder la carcasse extérieure ou, passez-moi le mot, la cage ; il y a aussi l'oiseau. Et il en est de précieux et de charmants, non seulement dans notre

musée, mais au château, dans nos églises et dans cette chapelle Saint-Nicolas dont nous sommes si heureux d'avoir conservé les boiseries, en grande partie grâce à M. Chovet qui, entre tant de titres que je n'ai pas à énumérer ici, était notre collègue

Le président a rappelé son souvenir ainsi que celui de M. Briatte, ancien conseiller à la cour des comptes. A ces pertes causées par la mort et à quelques autres motivées par des circonstances diverses, j'ai l'agréable mission d'opposer sept nouveaux membres titulaires reçus au cours de cette année, et puisque nous sommes encore dans le mois des vœux, faut-il souhaiter de retrouver en eux les sept sages de la Grèce ? Ils m'en voudraient d'abuser trop aisément de tout ce que ce nombre sept emporte d'idée fatidique légèrement démodée. Demandons-leur de triom pher simplement d'une modestie trop grande et peut être d'une légère paresse, afin qu'ils viennent renforcer le bataillon des travailleurs. Et qu'ainsi, vous ne soyez pas condamnés à entendre perpétuellement les mêmes mots grincer sous la même plume.

Baron DE BONNAULT.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

Séance du 19 janvier 1906.

Présidence de M. PLESSIER, président.

MM. Bazin, Benaut, Benoit, le baron de Bonnault, Brulé, Colin, Mme Deblangy, Mlle Deverson, MM. Delaidde, Lambin, le baron de La Motte, les chanoines Morel, Müller et Pihan, le comte du Puget, Plessier, de Romiszowski, de Roucy et l'abbé Roy assistent à la séance.

Se sont excusés : MM. Raymond Chevallier, Mareuse et de Salverte.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté, le Secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Pouillé de l'ancien diocèse de Noyon, publié par l'abbé Chrétien, sous les auspices du Comité de Noyon, premier fascicule : doyennés de Noyon et de Chauny.

Bulletin historique et philologique, année 1904, nos 3 et 4, avec une notice ancienne et la reproduction d'une miniature de Jeanne d'Arc à cheval.

Mémoires de la Société de Pontoise et du Vexin, T. XXVI, fascicule 2e, avec une note sur Marie Stuart dame d'Etrépagny, par M. le comte le Couteulx.

Bulletin mensuel de la Société du Vimeu, 1905, n° 7.

Bulletin des Antiquaires de la Morinie, 1905, fascicule 3.

Mémoires de l'Académie de Caen 1905, avec une étude sur la vie universitaire au XVIe siècle et

un fragment de lettre de Voltaire en anglais, le plus intéressant qui ait été retrouvé depuis la publication faite en 1856 par M. de Cayrol.

Annales de la Société du Gâtinais, 1905, 4e trimestre, avec un extrait des minutes des notaires de Fontainebleau où je relève le nom singulier NICOLAS DU PONT DE COMPIÈGNE, chef de la volière du château

Bulletin de la Diana, T. XIV, n° 7.

Annales de la Société de Tournai, nouvelle série, T. 9, avec des Ex-libris du pays.

Musée Guimet, Revue de l'histoire des religions 1905, septembre-octobre, et Histoire du Népal.

M. THIOT nous offre *L'Œuvre scientifique et historique du docteur Baudon*, et M. le chanoine MARSAUX, la 3e série de ses *Variétés archéologiques*.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. le Président demande la nomination des membres chargés de représenter la Société au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne. Sont désignés : MM. Bazin, Colin, Morel et Plessier.

Le Président communique une lettre du directeur de la Société française d'archéologie demandant aux membres de la Société historique de Compiègne de s'associer à un vœu en faveur de la conservation des monuments religieux de la France, depuis les cathédrales jusqu'aux simples calvaires placés sur les chemins, également précieux pour leur valeur artistique et les souvenirs qui s'y rattachent. Ce vœu est signé par tous les membres présents.

Sont présentés à titre de membres titulaires de la Société :

MM. DU CREST, capitaine au 54e d'infanterie, 15, rue du Petit-Canal, par MM. le capitaine de France et le baron de Bonnault.

Le docteur LOIN, par MM. Plessier et de Roncy.

Ils sont admis, à la suite d'un vote émis à la fin de la séance.

Le Secrétaire présente le rapport annuel sur les travaux et l'état de la Société. Il rappelle les communications faites par MM. Bazin, de Bonnault, Dervillé, Lambin, Marsaux, Morel, Müller, Plessier; il se félicite de l'acquisition de sept nouveaux membres, cette année, et souhaite que leur zèle apporte plus de variété à nos lectures.

M. Bazin continue son étude sur Compiègne pendant le règne de Louis XI jusqu'à la mort du duc de Bourgogne. Nos registres reflètent fidèlement le tableau de cette orageuse époque; nos francs archers sont sans cesse en mouvement, la ville doit fournir de nombreux secours aux armées, les ambassadeurs traversent notre ville, la saisie des papiers du ministre portugais, écrits en langue portugaise et que personne à Compiègne ne peut comprendre, occupe fort l'opinion et suscite toutes sortes de craintes. La mort du duc de Bourgogne clot cette première partie du drame, le roi va recueillir le fruit de sa politique patiente.

M. Colin présente une petite clé en fer trouvée au poste de Saint-Corneille, qui semble un travail du XVIe siècle. D'après M. de Roucy, ce n'est pas une véritable clé, mais un petit instrument destiné à agir sur le loquet d'une porte et qu'il appelle *vertevelle,* mais le mot désigne plus ordinairement les anneaux dans lesquels glisse le verrou d'une porte.

M. de Bonnault attire l'attention sur un tableau du château, qui est attribué à Simon Verelst et qui représenterait Mlle de Fontanges, maîtresse de Louis XIV. Des doutes sur cette attribution ont été formulés par M. Villot qui, prudemment, se borne à intituler cette toile : *Portrait de femme.* M. Advieille, s'appuyant sur un portrait authentique de la favorite, découvert au musée de Madrid, affirme que le portrait de Compiègne ne peut convenir à Mlle de Fontanges, et M. Lemoine, bibliothécaire du ministère de la guerre, croyait y voir celui de Louise de Kéroualle, duchesse de Portsmouth, maîtresse de Charles II.

Grâce à l'obligeance de notre confrère, M. Benoit,

nous avons sous les yeux une belle photographie du portrait de Compiègne, et M. de Bonnault montre également une photographie d'un portrait de la duchesse de Portsmouth, appartenant au comte de Bourbon-Lignères, et considéré comme authentique.

La plupart de nos confrères sont frappés de la ressemblance entre ces deux portraits, fort différents tous deux de celui donné par Forneron, dans son histoire de Louise de Kéroualle. Mais tous ces portraits de femmes du XVIIe siècle ont un tel air de famille, qu'il est difficile de se prononcer d'une façon absolue.

M. de Bonnault continue sa lecture sur Compiègne pendant la Ligue. Après une période d'efforts, souvent infructueux, Humières prend une part importante à la victoire de Senlis et s'empare successivement de tous les châteaux occupés par les Ligueurs aux environs de Compiègne. Libre de ses mouvements, il menace Paris et entrevoit la pacification prochaine de toute la Picardie, quand le poignard de Jacques Clément fait passer la couronne sur la tête d'un roi huguenot et rend à la Ligue une vigueur nouvelle.

La séance est ensuite levée après la remise, aux membres présents, du tome XIV des Procès-Verbaux, Rapports, etc., de la Société historique et la fixation de l'ordre du jour de la séance de février, qui comprendra :

M. Plessier : Note sur une épée à traverse ou garde damasquinée en or ;

M. Bazin : Compiègne sous Louis XI (suite).

Le Secrétaire, Baron de Bonnault.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

Séance du 16 février 1906.

Présidence de M. Plessier, président.

MM. Bazin, Benaut, le baron de Bonnault, Cauchemé, Colin, du Crest, Mme Deblangy, Mme Deverson, MM. Delaidde, Dubloc, Evillot, Mme Le Féron d'Eterpigny, MM. de France, Lambin, Moreau, les chanoines Morel, Müller et Pihan, Plessier, l'abbé Roy, assistent à la séance.

Se sont excusés : MM. le docteur Chevallier et Mareuse.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté, le Secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus des Sociétés correspondantes :

Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques, section des sciences économiques et sociales, année 1904.

Congrès des Sociétés savantes de 1904.

Bulletin archéologique, 1905. 2e livraison.

Société de Paris et de l'Ile-de-France, bulletin de 1905, liv. 4.

Bulletin d'Archéologie lorraine, décembre 1905.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1903. 3e trim.

Bulletin de la Société de la Drôme, janvier 1906.

Société de Leuwarde, 1903-1904.

Commission municipale du Vieux Paris, 1898, 1899, 1900, 1901.

Sont alors présentés, à titre de membres titulaires :

MM. CORNAILLE-PASSET, 8, rue de l'Arquebuse, à Saint-Quentin, par MM. Plessier et le baron de Bonnault ;

Et PIERRE SOMMIER, 33, rue Saint-Lazare, par MM. Moreau et Dubloc.

Ils sont admis par un vote émis, suivant l'usage, à la fin de la séance.

M. Plessier présente une épée découverte à Condren, canton de Chauny (Aisne), par suite d'un dragage opéré dans le vieux lit de l'Oise. Cette épée en fer possède une lame à deux tranchants longue de 0m532, large de 0m044 et épaisse de 0m006 à la base, légèrement rétrécie et amincie vers la pointe, sans arête ni gouttière.

Les quillons courts et trapus sont particulièrement soignés et l'on y distingue encore une série de postes damasquinées en or. La poignée et le pommeau font malheureusement défaut ; il ne reste que la soie percée d'un seul trou, ce qui indique que la poignée devait être assujettie par emboîtement, disposition qui a amené sa perte.

Après avoir décrit cette épée, M. Plessier entreprend d'en déterminer l'origine. Il écarte toute provenance gauloise. Les épées gauloises sont en bronze ou en fer, beaucoup plus longues, et de forme bien différente pour celles en bronze, rappelant la feuille de sauge. Il complète sa démonstration en mettant sous nos yeux une belle épée gauloise tirée de sa collection.

Puis, passant en revue les divers échantillons d'épée, romaine, gallo-romaine, mérovingienne et carlovingienne, il conclut, en s'appuyant surtout sur la pureté du dessin qui orne la garde, à une épée probablement romaine et même à une épée ayant appartenu à un chef. Son hypothèse semble fortifiée par la position même de Condren, sur la grande voie romaine de Reims à Saint-Quentin. La fréquentation de ce passage de l'Oise est encore attestée par deux autres objets découverts en même temps que cette épée : une élégante spatule en bronze, et une petite stèle en pierre qui montre,

sous une arcature, deux personnages debout, un homme et une femme, dont la signification est obscurcie par les ravages de l'eau et du temps.

Des dessins, dus au crayon habile de notre confrère, M. Cauchemé, éclairent cette intéressante communication.

M. Bazin reprend sa lecture sur Compiègne pendant le règne de Louis XI, au moment où le roi débarrassé de son rival bourguignon entreprend de rattacher à la France ses vastes domaines. Il ne lui suffit pas de s'être emparé d'Arras, il en change le nom et prétend en renouveler également la population, par un recrutement forcé dans les villes de la vieille France. Les Compiégnois, peu soucieux de s'expatrier, finissent par s'exonérer de ce singulier impôt, grâce à l'influence du gouverneur de la Bastille, Philippe Luillier, et, pour lui témoigner de leur reconnaissance, décident de lui offrir un lanier, sorte de faucon. L'oiseau rare reste introuvable pendant plus d'une année et quand enfin on parvient à le lui envoyer, le porteur ne peut le remettre en mains propres et se trouve frustré du pourboire attendu.

Nos francs archers sont perpétuellement en campagne. Envoyés en Bourgogne, ils ne sont donc pas responsables de l'échec de Guinegate, 7 août 1479. Il est inexact que Louis XI les ait supprimés immédiatement après cette affaire malheureuse. Ce prince était trop avisé pour détruire avant d'avoir remplacé. Le 1er janvier suivant, le capitaine des francs archers se rencontre à Compiègne avec les commissaires des Suisses dans l'hôtel de Jean Bucquet.

Mais ces étrangers ne devaient pas tarder à prendre leur place. Louis XI préfère ne demander à son peuple que de l'argent, des vivres, des munitions de guerre, tout au plus des pionniers. A ses demandes incessantes, la ville oppose toujours le même procédé évasif : le tableau de sa misère poussé au noir et la mise en jeu des influences qui se font ensuite payer par de nombreux présents.

Pour rompre la monotonie de ces petites affai-

res, arrive à Compiègne le légat du pape Sixte IV, envoyé comme médiateur entre Louis XI et Maximilien. La réception fut magnifique et le récit en est fort curieux. Dans la précipitation on oublia le dais, mais le légat parut satisfait de l'empressement du clergé et des magistrats, des compliments et des présents, vieux vin, douze torches, six flambeaux et deux muids d'avoine. On n'en aurait pas donné davantage à la mule du pape !

Sa médiation échoua. Maximilien se défiait du prélat qu'il suspectait de partialité envers la France. C'était cependant le futur pape Jules II qui sera un de nos plus redoutables adversaires. Louis XI était alors à Pont de l'Arche, tout occupé à former ses nouveaux soldats sous la direction des Suisses, à l'ombre des gibets dressés aux quatre coins du camp pour enseigner l'obéissance. Nul ne voulait la paix.

M. le chanoine Müller ajoute quelques observations aux renseignements qu'il a donnés à la dernière séance sur le fragment de poterie décorée d'emblèmes chrétiens.

L'ordre du jour de la prochaine réunion comprendra :

M. le chanoine Muller. — Observations sur l'épée de Condren.

Mme le Féron. — Un inventaire de lingère au XVIIIe siècle.

M. le chanoine Morel. — Election épiscopale dans la province de Reims au XIIIe siècle.

Baron de Bonnault. — Les débuts du règne d'Henri IV.

Le Secrétaire, Baron de Bonnault.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

Séance du 16 mars 1906.

Présidence de M. Plessier, président.

MM. Bazin, Benant, Bias, le baron de Bonnault, le comte de Bréda, Cauchemé, Mme Deblangy, Mlle Deverson, Mme Le Féron d'Eterpigny, MM. Fleuret, de France, le baron de la Motte, Mareuse, les chanoines Morel, Müller, Piban et Philippet, Plessier, le comte du Puget, Restoux, de Roucy, Sonnier, l'abbé Thétard assistent à la séance.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté, le secrétaire dépose sur le Bureau les ouvrages reçus des Sociétés correspondantes :

Antiquaires de Picardie, cartulaire du chapitre de la cathédrale d'Amiens, fasc. 2e.
Antiquaires de la Morinie, bulletin de 1905, fasc. 4e.
Société Académique de l'Oise, T. XIX, 2e partie.
Bulletin de l'Orléanais, 1905, 2e et 3e trim.
Mémoires de l'Académie d'Arras, 1904.
Congrès d'Arras, juillet 1904.
Bulletin de la Société littéraire de Lyon, 1905, 4e trim.
Société d'archéologie Lorraine, bulletins de janvier et février 1906.
Mémoires de la Société d'archéologie de Rambouillet, T. XVIII.
Société des Hautes-Alpes, 1905, 1er trim.
Antiquaires de France, Mettensia IV.
Revue préhistorique, 1906, n° 1.

Revue Mabillon, février 1906, contenant un compte rendu du premier volume du cartulaire de Saint-Corneille publié par l'abbé Morel.

Société historique de l'Institut grand ducal de Luxembourg, vol. L.

Revue d'Aix-la-Chapelle, 1905.

Notes d'épigraphie latine, don du docteur Leblond, auquel la Société adresse tous ses remerciements.

L'abbé Müller présente quelques observations au sujet de l'épée de Condren, décrite par M. Plessier, spécialement sur les quillons, damasquinés en or ; à ce propos, il fait passer sous nos yeux le dessin d'un sabre du XVe siècle, richement damasquiné et d'origine orientale.

M. de Bonnault apporte une épée gauloise en bronze, trouvée dans l'Oise, près de Pont-Sainte-Maxence. Graves la signale comme une pièce fort curieuse appartenant à M. de Cayrol. Sa petite-fille, la vicomtesse de la Motte-Rouge, veut bien l'offrir au musée de Compiègne et la Société historique, toujours soucieuse du patrimoine artistique de la ville, adresse ses remerciements à la généreuse donatrice

M. Plessier remercie ses confrères de leur empressement à lui fournir de nouveaux éléments de comparaison avec l'épée qu'il a étudiée et sur laquelle il se réserve de donner un travail plus complet.

Madame le Féron, qui nous avait annoncé un *inventaire de lingerie à la fin du XVIIIe siècle*, se croit obligée de s'excuser sur la modestie du sujet et l'intérêt qu'elle prend à relire de vieux papiers. Personne n'a songé à s'en plaindre, en l'entendant évoquer, avec une touchante émotion, l'image de ces vieux logis d'autrefois, où le rouet figure à la place d'honneur aussi bien dans la cuisine que dans le salon : modeste rouet de la servante qui file en soignant son rôt, rouet en bois de rose, de la belle dame, qui charme ainsi sa solitude. Avec quel orgueil satisfait nos

grand'mères entassaient alors les piles de linge dans leurs armoires, linge fait avec le fil filé au logis et doublement cher, car il témoignait de la fortune de la maison et de la vigilance de celle qui la dirigeait. Aussi dans cette demeure de M. Magon de Boisgarein, où Mme le Féron retrouve tant de souvenirs de famille, nous comptons 100 nappes, 166 douzaines de serviettes, 144 paires de draps, sans parler du linge spécial à chaque chambre et des nombreuses pièces de toile encore inutilisées. Les circonstances permettront-elles de l'employer, car nous sommes en pleine Terreur, mai 1793 ?

L'abbé Morel s'excuse, lui aussi, de nous avoir annoncé une *Election d'évêque au XIII[e] siècle* qui n'eut pas lieu. Il doit se contenter de nous lire une lettre écrite par le doyen du chapitre de Laon, le 5 décembre 1271, dans laquelle celui-ci convoque les chanoines pour le 26 janvier, afin de remplacer Geoffroy de Beaumont, mort le 22 novembre précédent. Sans qu'on sache pourquoi, l'élection n'eut pas lieu et le siège resta vacant jusqu'en 1278. Cependant, les recherches de notre confrère n'ont pas été vaines, car elles lui permettent de rectifier plusieurs dates, relatives à Geoffroy de Beaumont, données par les Bénédictins.

M. de Bonnault, continuant l'Histoire de Compiègne pendant la Ligue, retrace les débuts du règne d'Henri IV. Notre gouverneur Charles de Humières est des premiers à le reconnaître pour roi, et des plus ardents à le servir.

Aussi, le Béarnais n'hésite pas à confier à notre ville la garde du cercueil d'Henri III. La cérémonie des funérailles racontée par un témoin oculaire rectifie sur plusieurs points les Mémoires les plus accrédités. Mais Humières n'est pas homme à s'attarder en de pompeuses cérémonies, il recommence ses courses incessantes autour de la ville ; puis, emporté par son dévouement, il va rejoindre le roi, trop tard pour assister aux glorieux combats d'Arques. Cette armée de secours précipite la retraite de Mayenne et la réunion de tous ces royalistes autour du roi victorieux est une scène émouvante qu'on voudrait avoir vécue.

Mais pendant l'absence de Humières, Compiègne risque d'être enlevé par surprise. Une femme jette l'alarme, et le chevalier d'Aumale, venu tout d'une traite d'Amiens à Noyon et de Noyon à Compiègne, est contraint de battre en retraite, poursuivi par les boulets d'une de nos pièces, appelée *Chasse-Ligue*. Cependant, les Compiégnois ne seront rassurés qu'en voyant le brave Humières rentrer dans leurs murs.

L'ordre du jour de la prochaine réunion comprendra :

M. Bazin : Compiègne sous Louis XI.

Le Secrétaire, Baron de Bonnault.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

Séance du 20 avril 1906.

Présidence de M. Plessier, président.

MM. Bazin, Benaut, le baron de Bonnault, Cauchemé, le docteur Chevallier, Daussy, Delaidde, Mlle Deverson, MM. Evilliot, Fleuret, Leduc, Plessier assistent à la séance.

Se sont excusés : M. R. Chevallier, et les chanoines Morel et Pihan.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté, le Secrétaire dépose sur le bureau les envois des Sociétés correspondantes :

Société des Antiquaires de Picardie, Picardie historique et monumentale ; Album archéologique (14e livraison).

Société d'Etudes de la Province de Cambrai, Bulletin, 6e et 7e années (1904 et 1905) ; Mémoires, tom. IX et X.

Archives de la France monastique, Revue Mabillon, 1re année, n° 3

Revue de l'Histoire de Versailles et de Seine-et-Oise, 7e année, fasc. I-IV.

Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, 1er trimestre de 1906.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, nouvelle série, nos 34 et 35.

Bulletin historique et philologique, année 1905, nos 1 et 2.

Annales de la Société archéologique de Namur, tom. 25e, 2e livraison.

Académie royale d'Archéologie de Belgique, Bulletin, 1905, V ; Annales, 5e série, tom. VII, 4e livraison.

Bulletin de la Société d'Archéologie lorraine, 6e année 1906, n° 3, mars 1906.

Société d'Emulation d'Abbeville, Bulletin trimestriel, 1903, 1904 et 1905 ; Mémoires, 4e série, tom. V, 1re partie ; Table générale des Publications.

Travaux de l'Académie nationale de Reims, 117e volume, année 1904-1905, tom 1 et 2.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras, 2e série, tom. XXXVI.

Bulletin de la Société départementale d'Archéologie et de Statistique de la Drôme, 157e livraison, avril 1906.

Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, 32e année, 5e livraison.

Le Secrétaire signale dans ces nombreux ouvrages les articles plus particulièrement intéressants pour nous.

La *Revue Mabillon* renferme une étude sur le dépôt du cœur de la reine Anne d'Autriche dans l'abbaye du Val-de-Grâce, abbaye qui fut enrichie des dépouilles de Saint-Corneille. L'auteur s'attache surtout à innocenter la reine de toute intrigue avec Buckingham, base du roman inventé par Voltaire sous le nom du Masque de Fer.

Dans la *Revue du Midi de la France*, un menu de dîner offert aux capitouls de Toulouse peut rivaliser avec celui d'un souper de Louis XV publié dans nos *Pièces rares*. Le nombre de plats atteint la centaine, et l'on a peine à croire à la sobriété si vantée des gens du Midi ! Il est vrai qu'on avait soin de remettre à chaque convive des sacs en fort papier, qui leur permettaient d'emporter les reliefs du festin, qu'ils se réservaient d'apprécier le lendemain.

Le *Bulletin historique et philologique* renferme un règlement de police pour la ville de Laon à la fin du moyen âge, intéressant à consulter, car

ses prescriptions ne doivent pas sensiblement s'écarter de celles observées à Compiègne à la même époque.

De même, l'*Académie de Reims* nous donne un volume entier sur la Léproserie de Reims, du XII[e] au XVII[e] siècle. Nous avions aussi une maison de saint Lazare, dont il ne nous reste plus qu'un nom de rue et un dessin recueilli par notre regretté collègue, M. Mauprivez.

Après de nombreux documents sur l'histoire et les possessions de la Léproserie de Reims, le chapitre consacré à la vie des Lépreux est particulièrement intéressant, et d'une rédaction difficile, car on admirera la grande liberté laissée à ces malheureux, autant qu'elle ne faisait courir aucun risque de répandre la contagion au dehors. L'inspecteur était au XV[e] siècle un compiégnois célèbre, le chroniqueur Mathieu d'Escouchy, originaire de Picardie, mais fixé à Compiègne par d'importantes fonctions.

Enfin, nous devons signaler aux amateurs d'histoire moderne, presque contemporaine, le tableau du *Pas-de-Calais pendant les Cent Jours*, par le comte de Hauteclocque. Dans un cadre restreint, on trouvera là bien des détails d'une exactitude indiscutable qui donnent une appréciation plus juste de cette folle équipée, objet de travaux brillants et passionnés.

Entre toutes, la Société des Antiquaires de Picardie se distingue par l'importance de ses envois et le Secrétaire est chargé de l'en remercier.

Le Président rappelle que la Société française d'Archéologie tiendra son prochain Congrès du 22 au 30 mai, à Carcassonne, Narbonne et Perpignan. Sont désignés pour y représenter la Société historique : MM. de Bonnault, Chevallier, Daussy et Leduc.

La Société décide également de prendre part à la souscription ouverte par la Société d'Emulation d'Abbeville, en vue d'élever une statue à Boucher de Perthes, le fondateur de la science préhistorique.

Sur l'initiative de plusieurs membres, le Président promet de demander à la Municipalité de Compiègne le classement complet de nos archives communales. Le remarquable travail exécuté par M. de l'Epinois a laissé de côté de volumineux dossiers qui réclament un inventaire méthodique. Si les finances de la Ville lui permettent cette dépense, la Société historique serait heureuse d'y contribuer.

M. Bazin continue son intéressante étude sur Compiègne sous Louis XI. Durant les trois dernières années de ce prince, nous voyons se reproduire les mauvais procédés financiers usités à cette époque, et qu'on aurait pu croire disparus pendant une période réputée heureuse. La taille est mal payée et l'on n'y trouve pas d'autre remède que de mettre en prison plusieurs notables, bien qu'ils eussent complètement acquitté leur cote part.

L'impôt ne dispense pas des réquisitions en nature ; elles sont continuelles pour l'artillerie, la subsistance de l'armée, les montres des Suisses. Le cruel hiver de 1481 ajoute à la misère générale. Mais ce qui semble le plus dur aux Compiégnois, c'est l'obligation d'envoyer cinq habitants à Franchise, l'ancienne ville d'Arras que le roi a débaptisée et dont il veut également changer la population. Nous avons vu qu'à force de démarches, ils avaient pu s'en exempter et de quel singulier cadeau ils avaient reconnu ce signalé service ; mais Louis XI ne se gêne guère pour renier sa parole et cinq compiégnois sont finalement obligés d'aller demeurer à Arras, où ils seront entretenus aux frais de Compiègne. La ville, pour se décharger de cette obligation, verse 600 livres à Nicolas Chappellain, châtelain d'Arras. Celui-ci empoche l'argent et néglige de rien donner aux pauvres émigrés, d'où réclamations et procès...

Heureusement on ne tarde pas à voir arriver à Compiègne les ambassadeurs bourguignons, en grand équipage. Ils n'ont pas moins de 80 chevaux et viennent pour traiter du mariage de la fille de

Marie de Bourgogne, la princesse Marguerite, avec le dauphin. La paix est bientôt conclue à Arras, nos émigrés vont revenir, après un an d'absence, pour prendre part, Dieu sait avec quelle ardeur, aux réjouissances qui saluent la proclamation de la paix.

Louis XI décline rapidement, usé avant l'âge; il est à peine sexagénaire, et les pèlerinages et les reliques ne lui rendent ni la santé ni la vie.

Notre laborieux confrère, qui n'a dissimulé aucune des misères de ce règne, conclut cependant en lui rendant justice. Il en est peu qui aient autant contribué à la grandeur de la France.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra :

M. Bazin. — Les limites et l'état de l'élection de Compiègne au xvi[e] siècle;

M. le Chanoine Morel. — Compte-rendu du congrès des Sociétés Savantes à la Sorbonne.

Le Secrétaire, Baron de Bonnault.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

Séance du 18 mai 1906.

Présidence de M. PLESSIER, président.

MM. Bazin, Benaut, le baron de Bonnault, Cauchemé, le docteur Chevalier, Daussy, Delaidde, Dervillé, Mlle Deverson, Mmes Deblangy, Le Féron d'Eterpigny, MM. Fleuret, Lambin, le chanoine Morel, Plessier, Restoux, de Roucy, l'abbé Roy, Sonnier, assistent à la séance.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté, le Secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus de nos Sociétés correspondantes :

Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, t. XI (3e série), 1901-1902.

Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, 1905.

Annales du Musée Guimet. Revue de l'Histoire des Religions, 26e année, t. LII, n° 23, et 27e année, t. LIII, n° 1.

— Conférences faites au Musée Guimet, t. XVII.

— Les Livres sacrés du Cambodge, 1re partie.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e série, t. X, 4e trimestre de 1905.

Revue historique et archéologique du Maine, t. 57e, 1er semestre de 1905.

Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie, 3e trimestre de 1905

Procès-verbaux et Communications diverses de la Société archéologique et historique de Clermont (Oise), 1905.

Antiquarisk Tidskrift för Sverige.

Bulletin mensuel de la Société d'Archéologie lorraine, [illegible] année, 19[illegible], n° 4, avril 190[illegible].

M. le Président expose que la Société historique et archéologique de Saint-Malo demande à entrer avec nous en relation d'échange de publications. Cette proposition est acceptée.

L'Académie d'Amiens sollicite notre souscription en vue d'élever une statue à Jules Verne. Les membres présents, tout en rendant justice au talent du fécond et merveilleux romancier, le jugent d'un genre trop différent de nos travaux pour pouvoir s'associer à cette manifestation au nom de la Société historique.

La Société historique de Dunkerque nous invite à prendre part à la réunion extraordinaire qu'elle doit tenir en juillet 1907, et nous envoie le programme des questions à traiter.

M. Ernest Desmarest, habitant à Compiègne, 38, place du Change, est présenté par MM. de Bonnault et Dauvy.

A la suite d'un vote émis à la fin de la séance, M. Desmarest est nommé membre titulaire.

M. le Président annonce la mort de MM. Harlé d'Ophove, ancien conseiller général de l'Oise, et Villemont, beau-frère du regretté Président Sorel, et se fait l'interprète de nos sentiments de douloureuse condoléance.

L'abbé Morel, toujours fidèle aux Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, nous en présente le compte rendu. Sa longue pratique de ces réunions les lui fait juger moins bien remplies cette année, comme si des préoccupations d'un autre ordre avaient nui aux travaux historiques. Il y eut même certain jour une sorte de grève, et il fallut lever la séance faute de communications.

Cependant, la liste des travaux, telle que nous la donne l'abbé Morel, est encore respectable. Voici l'abbé Fournier avec ses livres liturgiques de la Morinie sur lesquels il poursuit des travaux

analogues à ceux de notre rapporteur, pour le diocèse de Beauvais.

L'abbé Meister, notre collègue, étudie le nécrologe de l'abbaye royale du Moncel, afin d'en éclaircir l'histoire.

M. Quignon, qui fut tout dernièrement secrétaire du Congrès archéologique tenu à Beauvais, compare le *Livre velu*, qui appartient au comte de Troussure avec un autre cartulaire conservé dans la Bibliothèque de Beauvais. Il signale les fautes des scribes et s'attache surtout à la célèbre journée du siège de Beauvais, 27 juin 1472, dite journée des Bourguignons.

A l'occasion d'un travail du même auteur, sur la valeur des baux et l'importance des redevances au moyen âge, l'abbé Morel signale le danger de ces évaluations basées sur des denrées qui, ayant augmenté de valeur d'une façon bien différente, conduisent à des conclusions également justes et inconciliables.

Par contre, il trouve exagérés les scrupules de M. Jacques Soyer qui, pour quelques fautes de rédaction, conclut à la fausseté des pièces qu'il signale.

M. Joseph Depoin, correspondant de notre Société, rectifie la chronologie des évêques de Paris entre 768 et 1138.

Le docteur Leblond, président de la Société académique de l'Oise, donne le catalogue des monnaies gauloises trouvées dans l'arrondissement de Clermont.

M. Demaison, de Reims, apporte un nouvel argument en faveur de la polychromie des statues gallo-romaines, et Charles Magne fait connaître 83 noms des potiers de la même époque.

Nous ne pouvons signaler d'autres travaux fort importants, mais se rapportant à des contrées éloignées de la nôtre, et nous terminerons cette énumération en rappelant que l'abbé Morel a présenté l'étude sur *les testaments reçus par des ecclésiastiques* qu'il nous avait communiquée à l'une de nos dernières séances.

M. Bazin nous fait connaître *les limites et l'état de l'élection de Compiègne au XVI[e] siècle*, d'après une pièce inédite tirée des archives de la ville. Pour éviter une augmentation d'impôt motivée par le mauvais état des finances du royaume, en 1563, les attournés de Compiègne établissent : 1° Combien cette élection est de petite étendue, comprenant seulement, outre la ville de Compiègne, 40 ou 50 villages et hameaux répartis entre les deux doyennés de Béthisy et de Coudun ; 2° dans quel état de misère sont tombés les habitants par suite des mauvaises récoltes, des guerres et principalement du désastre de Saint-Quentin.

Resserrée entre les élections de Clermont, de Noyon et de Soissons, cette élection ne pouvait s'étendre, et conserva ses étroites limites, ainsi qu'on peut s'en convaincre en consultant, à la Bibliothèque nationale, une carte manuscrite, dressée à la fin du XVII[e] siècle pour l'intendant de la généralité de Paris, Phelippeaux. Mais ce qui est à noter à l'époque qui nous occupe, c'est que les attournés, pour faire connaître au roi les limites de l'élection de Compiègne, en sont encore à invoquer le témoignage des habitants des villages voisins.

L'état de l'élection de Compiègne nous apparaît sous les couleurs les plus sombres. Les terres sont de médiocre qualité, la forêt de Cuise, qui fera plus tard la fortune de Compiègne, n'est qu'une source de misères à cause du gibier et des lois restrictives apportées à son exploitation. Les habitants ne trouvent plus à s'y employer et le bois est plus cher à Compiègne que partout ailleurs. Enfin, la guerre, les dévastations des soldats, des nôtres autant que des ennemis, ont réduit les habitants à un complet découragement.

Mais dans cette seconde partie, il est bon de n'accepter un tel tableau que sous réserve. Nos magistrats en étaient coutumiers, à chaque nouvelle taxe, qui n'était levée d'ordinaire qu'après une assez forte décharge.

Peut-être même la couronne demandait-elle

plus qu'elle ne comptaît obtenir. Ici, il serait intéressant de savoir quel fut le résultat de l'enquête si habilement conduite par nos attournés.

M. Bazin, qui a su si bien piquer notre curiosité, tiendra sans doute à la satisfaire, et je souhaite que nos comptes, qu'il a si souvent fouillés avec succès, lui fournissent bientôt la réponse.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra :

M. Plessier : Un dernier mot sur la trouvaille de Condren.

Compte rendu du Congrès archéologique de Carcassonne et de Perpignan.

Le Secrétaire, Baron de Bonnault.

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

A LA SORBONNE

du 17 au 21 Avril 1906[1].

Faut-il juger de l'importance du Congrès des Sociétés savantes par les travaux inscrits à l'ordre du jour de ses séances ? Le nombre chaque année plus restreint de ces travaux atteste que ces réunions se ressentent, elles aussi, du malaise qu'éprouve notre pays au point de vue religieux et social.

Les communications historiques furent si peu abondantes, le mercredi soir, qu'il a fallu lever la séance longtemps avant l'heure habituelle.

Il a été cependant présenté au Congrès, des études fort intéressantes. Je ne veux appeler votre attention que sur les mémoires ayant pour auteurs des archéologues de notre région, ou dont les noms nous sont familiers.

M. l'abbé Fournier, aumônier du Lycée de Saint-Omer, a fait pour les livres liturgiques de la Morinie des recherches analogues à celles que j'ai publiées moi-même sur les diocèses de Beauvais, Noyon et Senlis. Il a successivement passé en revue le bréviaire d'Arras, édité en 1517 et 1595, le missel

---

1. Lu à la séance de la Société historique, le 18 mai 1906.

d'Arras de 1491, 1508 et 1517, le rituel d'Arras imprimé par Jacques Kerver en 1563, les quatre éditions du bréviaire de Thérouanne, la malheureuse ville si barbarement rasée par Charles-Quint, éditions portant les dates de 1488, 1507, 1530 et 1542, les trois éditions de son missel 1516, 1518, 1523, le bréviaire imprimé en 1514 pour la collégiale de Saint-Pierre d'Aire-sur-la-Lys et les deux bréviaires de Notre-Dame de Saint-Omer, parus en 1518 et 1550.

Il est constaté une fois de plus que l'imprimerie a multiplié les bréviaires et les missels au xvie siècle, et que les mêmes artistes se sont ingéniés à rivaliser, pour le texte et les enluminures, avec les calligraphes d'autrefois. On ne trouve rien de mieux aujourd'hui que de reproduire ces éditions.

M. l'abbé Louis Meister, curé d'Halloy, près Grandvilliers, m'a chargé d'entretenir, en son nom, le Congrès, d'un nécrologe, ou registre mortuaire de l'abbaye de Saint-Jean-Baptiste du Moncel, près Pont-Sainte-Maxence. Il y a dans ce nécrologe, que garde en son cabinet M. Paul Corpet, de précieux renseignements pour éclairer plus d'un point obscur de l'histoire du célèbre monastère, fondé par Philippe le Bel en 1309.

Pour mon propre compte, j'ai exposé le rôle joué par les ecclésiastiques dans la rédaction des contrats et surtout des testaments. Vous avez jugé mes notes dignes de figurer au Congrès. Je vous remercie de cette flatteuse appréciation.

M. G.-Hector Quignon, professeur au Lycée de Beauvais, a décrit le *Livre velu*, autrement dit le cartulaire de la ville de Beauvais,

dont le premier rédacteur paraît être Jean de Hez, clerc de la commune (1390-1408).

Ce cartulaire appartient à M. le comte de Troussures, qui ouvre si libéralement aux travailleurs les trésors de sa bibliothèque. La ville de Beauvais en possède une copie, faite en 1513.

M. Quignon a parlé longuement des variantes qui existent entre les deux textes, voire même des erreurs, dues au scribe de 1513. Son étonnement à coup sûr ne diminuerait pas, si on lui mettait sous les yeux des chartes rédigées, ou mieux transcrites, dans le même mois, pour le même contrat, mais par des scribes différents qui, tout en se servant des mêmes mots, leur donnaient une orthographe, j'oserai même dire, une physionomie différente.

M. Quignon s'est arrêté spécialement à la journée du 27 juin 1472, dite la journée des Bourguignons, qu'il appelle avec raison la page capitale du *Livre velu*. Cette page renferme deux narrations juxtaposées, venant de deux rédacteurs différents, mais contemporains et, par conséquent, témoins des évènements. La première de ces narrations « est un récit détaillé, précis; la seconde une oraison d'action de grâces ». Ainsi s'est exprimé M. Quignon, et il a donné la photographie de la page mise en cause, afin qu'on remarque bien « les deux mains que dénonce la graphie différente. »

M. Aulard, lorsqu'il s'agit de l'histoire de la Révolution, ne manque pas de dire qu'il faut savoir faire un choix parmi les documents de l'époque. M. Quignon semble aussi nous inviter à faire un choix parmi les narra-

tions du xve siècle. Nous nous garderons bien de le suivre dans ses distinctions. Chaque narrateur a eu la prétention de nous renseigner. Le premier nous a détaillé la matérialité du fait. Le second nous en a donné la philosophie. L'un a complété l'autre. Le premier n'avait pas tout dit. Le second s'en est aperçu et a réparé l'omission. Voilà toute l'histoire. N'oublions pas qu'il s'agit de deux contemporains.

M. Quignon a, en outre, donné au Congrès un tableau des baux de la ferme de l'Hôtel-Dieu, près Beauvais.

Les économistes s'évertuent à faire des rapprochements entre les redevances en nature du moyen-âge et les redevances en argent du xviiie siècle. Leurs raisonnements seraient concluants, si les denrées, les objets de consommation, avaient toujours suivi une progression uniforme dans leur évaluation. Le pouvoir de l'argent s'en déduirait facilement. Mais, tandis que certains produits, dispendieux autrefois, se livrent maintenant à bas prix, d'autres, qu'on obtenait jadis à de bonnes conditions, sont actuellement fort coûteux.

Nous possédons de nombreux baux des domaines de Saint-Corneille, du xve siècle à la Révolution. Je ne me sens nullement disposé à en aligner les redevances, si ce n'est à titre de simple curiosité. Je craindrais trop de me tromper, si je cherchais à en tirer quelque argument précis.

Si M. Quignon tend à l'éclectisme dans l'emploi des documents historiques, M. Jacques Soyer, archiviste du Loiret, soupçonne facilement les pièces d'être fausses, quand

elles n'ont pas la forme soignée qu'aimaient les calligraphes d'autrefois. Il nous a apporté une bulle du pape Pascal II (1099-1118), confirmant à l'abbaye bénédictine de Marmoutiers-les-Tours la possession de l'église de Saint-Martin-au-Val. Saint Ives, évêque de Chartres, notre compatriote, aurait consenti à ce que cette église fût donnée aux moines, pour répondre aux désirs d'Adèle, comtesse de Blois, qui, de concert avec ses fils Guillaume et Thibaud, voulait ainsi pourvoir au repos de l'âme de son mari, Etienne, mort en 1102. L'écriture de la bulle imite assez celle de la chancellerie de Pascal II. M. Soyer le reconnaît. Mais contrairement à l'usage, l'adresse et le salut ne sont point en capitales; ils sont en minuscules, comme le reste de la pièce. On n'y trouve ni souscription du pape, ni date de lieu, ni date de temps.

Les bénédictins de Marmoutiers n'auraient-ils pas fabriqué cette bulle pour vaincre les résistances de l'évêque de Chartres, Geoffroy, qui se résignait difficilement à laisser passer un riche établissement de son diocèse sous la dépendance d'une puissante abbaye tourangelle, tenant au Saint-Siège sans intermédiaire *sine medio*, comme l'abbaye de Saint-Corneille? Cette bulle n'était elle pas destinée à faire croire que l'union de Saint-Martin-au-Val, à Marmoutiers, avait été décidée par le célèbre canoniste saint Ives et par Adèle, fille de Guillaume le Conquérant, et qu'elle avait été approuvée, déjà depuis longtemps, par les papes, qu'en un mot elle était irrévocable? M. Delisle ne s'est pas rangé à l'avis de M. Soyer. La pièce

est contemporaine du pontificat de Pascal II, si l'on en croit ses caractères intrinsèques. Elle mérite donc d'être soumise à un nouvel examen.

M. Joseph Depoin, de Pontoise, correspondant de notre Société, a exercé sa patience sur un essai chronologique des évêques de Paris, de 768 à 1138. Il a mis à profit les nécrologes et d'autres documents, pour préciser davantage la date des décès.

M. le docteur Leblond, président de la Société académique de l'Oise, a donné le catalogue des monnaies gauloises trouvées dans l'arrondissement de Clermont. En outre, à la Section des Sciences médicales et d'hygiène, il a lu une étude sur les pollutions des nappes souterraines. Après avoir montré la constitution géologique du sol de Beauvais et les causes d'infection, il a abordé la question des égouts à créer dans cette ville, en usant des nouveaux procédés d'épuration.

A propos de deux statuettes gallo-romaines de la collection de M. Chauvet, trouvées à Ruffec (Charente), et dont l'une porte des traces d'un enduit rouge brun, M. Demaison, archiviste à Reims, a signalé au Musée de Reims deux petites statuettes, conservant des traces de peinture, et une tête provenant d'une stèle, sur laquelle on voit des restes de couleur. Ce sont là des éléments pour étudier la polychromie en Gaule à l'époque romaine.

M. Jadard, bibliothécaire de la ville de Reims, a raconté l'émotion causée à Reims par la mort d'Henri IV, du 15 mai au 24 juin 1610.

M. Charles Magne, du Comité d'études

historiques et archéologiques de la Montagne Sainte-Geneviève, a vivement intéressé son auditoire, en faisant l'inventaire des noms et marques de potiers, inscrits sur les objets de l'époque gallo-romaine, découverts dans les fouilles parisiennes.

Jusqu'ici le *Corpus inscriptionum latinarum* comportait 288 noms ou marques. M. Magne en a apporté 83 autres, dont 72 empreintes inédites pour Paris.

M. l'abbé Arnaud d'Agnel, qui prépare une grande histoire de l'abbaye Saint-Victor de Marseille, nous fait prendre patience en nous décrivant les fortifications de ce monastère, son armement et sa garde, du XIIe au XVIe siècle. Nous lui devons encore une notice sur la cathédrale d'Embrun.

Comme il n'est pas dans mon intention de parcourir toutes les régions de la France avec les membres du Congrès, j'arrête là mon énumération de leurs communications. Il en est deux toutefois que je me reprocherais de ne pas vous signaler.

La première est de M. Babelon, conservateur des monnaies et médailles à la Bibliothèque nationale. Avec sa haute compétence, il nous a entretenus des pièces gravées du moyen-âge.

La seconde est de M. Eugène Lefèvre-Pontalis sur la méthode à suivre dans la rédaction d'une monographie d'église. Il faut savoir gré au savant directeur de la Société française d'Archéologie de son insistance à nous recommander l'étude des voûtes et des profils, et à nous signaler les inconvénients des descriptions qui suivent l'ordre chrono-

logique, ou qui embrassent à la fois le dedans et le dehors de l'édifice, par étage.

Si le Congrès des Sociétés savantes offre un grand attrait dans la variété de ses travaux, les études particulières y trouvent de sérieux avantages dans l'échange qu'y font leurs auteurs de leurs vues et de leurs appréciations.

E. MOREL.

ÉTAT ET LIMITES

DE

L'ÉLECTION DE COMPIÈGNE

AU XVIᴱ SIÈCLE

(Archives municipales. C. C. 133. Pièce 5.)

Après l'édit d'Amboise du 19 mars 1563, où les réformés obtinrent le libre exercice de leur religion, à part certaines restrictions, le trésor royal se trouvait dans une situation déplorable. La dépense de l'année courante était estimée à dix-sept millions, la recette à deux millions et demi. Pour payer les soldes arriérées des reitres et des lansquenets de l'armée de Condé que la reine-mère Catherine de Médicis était impatiente de renvoyer en Allemagne, le parlement de Paris laissa enregistrer, le 17 mai, un édit qui autorisait la vente de biens ecclésiastiques jusqu'à concurrence de cent mille écus de rente [1]. Les tailles en outre allaient être forcément augmentées. Dans cette prévision, les attournés gouverneurs de Compiègne, par l'intermédiaire des élus Nicolas de Hénault et Martin le Caron, demandèrent au roi Charles IX la permission de faire eux-mêmes une enquête sur l'élection de cette ville. Ils étaient persuadés que cette information produite en

1. *Histoire des Français*, par de Sismondi, T. XVIII, f° 318.

temps opportun ne serait pas favorable à une surcharge d'impôts. Le roi fit droit à leur requête le 23 juillet, en leur octroyant des lettres patentes qui furent envoyées par monseigneur Grolier, seigneur d'Aiguisy, trésorier de France et général des finances. Le 28 suivant, jour où le comte de Warwick qui occupait le Havre avec une garnison de six mille anglais, offrit de livrer cette place au connétable de Montmorency, des témoins furent cités et entendus par les deux élus sus-nommés, en la présence du procureur du roi, Simon Louvet. Les frais de convocation furent taxés à la somme de sept livres trente-quatre sous, et les dépositions recueillies par Jacques Charmolue, greffier de l'élection.

Les comparants que nous allons présenter commencent par délimiter cette juridiction dont les bornes étaient fixées d'une façon assez bizarre. Jehan le Caron, laboureur, âgé de 68 à 70 ans, demeurant au hameau de la Patinerie, depuis plus de cinquante années; Eutrope Caron, praticien, âgé de 60 ans, né à Remy où il a toujours résidé; Pierre Mangnier, vigneron, âgé de 55 ans, habitant le même village depuis vingt ou trente ans, natif de Conchy-les-Pots, et Laurens Bourgeois, boucher, âgé de 50 ans, originaire de Remy, où il a continuellement fait élection de domicile, affirment, après serment par eux « solempnellement fait, la main pour ce mise au pect », que ce village, malgré sa distance de Compiègne de deux petites lieues seulement, fait partie de l'élection de Clermont-en-Beauvaisis, comme tous les autres villages situés au-delà, hormis Francières et Montmartin qui sont de l'élection de Compiègne.

Jehan Lardé, écuyer, né et demeurant à Béthancourt-sur-Oise, paroisse de Cambronne, âgé de 48 ans, dit que ce village est à deux lieues de Compiègne et de l'élection de Noyon. Joachim Lardé, laboureur à Machemont, âgé de 50 ans, affirme être natif de Cambronne, qu'il a quitté depuis dix ans pour aller demeurer à Machemont, également compris dans l'élection de Noyon et distant de Compiègne de deux lieues. Barthélemy de Mézières, lieutenant du bailli et garde de la justice de Machemont, sait aussi que ce village dans lequel il est né en 1506, et réside habituellement, appartient à l'élection de Noyon, que ses habitants sont du ressort de Compiègne où ils vont plaider par devant le prévôt de la châtellenie de Thourotte, en son siège établi dans cette ville.

Jehan Collezy, âgé de 53 ans, né à Noyon, greffier et receveur de la terre et seigneurie de Choisy-au-Bac, y demeurant depuis cinquante-et-un ans; Jehan de Rocquencourt, dit de Margny, laboureur, âgé de 34 ans, né à Clairoix, habitant aussi Choisy depuis vingt-sept ans, déposent que ce pays situé à une petite lieue de Compiègne est de l'élection de Soissons, de même que les villages circonvoisins et au delà. Noël Godde, âgé de 46 ans, laboureur, dit que Thourotte où il demeure est à deux petites lieues de Compiègne et fait partie de l'élection de Soissons.

Le lendemain, Pierre de Candas, âgé de 78 ans, chevalier, ancien homme d'armes des ordonnances du roi, en la compagnie de monseigneur de Fay, domicilié à Maressons[1] de-

1. Ancien hameau de la paroisse de Jaux.

puis quarante ans; messire Jehan Vallé, prêtre, âgé de 70 ans, habitant ordinairement Jaux, Compiègne et Noë Saint-Martin, affirment que ces communes sont de l'élection de Compiègne. Ensuite viennent : Jacques de Barthélemy[1], écuyer, seigneur de Bienville, âgé de 60 ans, demeurant à Compiègne; dom Yves de Focouanberge[2], prêtre, religieux et prieur du prieuré de Monchy-le-Perreux, âgé de 58 ans, né à Pimprez, qui est du ressort de la prévôté de Compiègne où il réside depuis douze ans, et messire Marin Lescot, prêtre, curé de Monchy où il est né en 1490, et qu'il habite depuis le temps de ses études.

Tous ces témoins tracent un désolant tableau des calamités publiques qui ont frappé nos populations : famines, pestes, orages, inondations, pillages de gens de guerre, incendies, froids rigoureux et impôts excessifs, par dessus le marché. Il ne faisait pas bon de vivre à cette époque. L'élection de Compiègne, assurent-ils pour l'avoir ouï dire par leurs ancêtres, est de petite étendue, en raison de ce que les élections voisines se prolongent jusqu'à une ou deux lieues de cette ville, savoir : celle de Noyon à Thourotte, Cambronne, Béthancourt, Machemont, et celle de Clermont à Remy. Outre la ville et les faubourgs, elle consiste

1. Bienville est la patrie de Charles de Barthélemy, historiographe de France, seigneur de Bienville, et fils de Jacques de Barthelemy. Il mourut à Paris en 1641.

2. Il demeurait alors en la rue de Soissons, aujourd'hui rue de la Sous-Prefecture dans la maison portant le numero 18, acquise en juin 1476, de Jean le Mercier, dit Descosse, par dom Guérard le Caron, de l'abbaye d'Ourscamp, prieur de Monchy.

en deux doyennés seulement, Béthisy et Coudun, en quarante ou cinquante villages et hameaux dont une partie comprenant la Motte, Vieux-Moulin, l'Ortille, la Brevière, l'Hermite[1], Malassise, Lacroix-Saint-Ouen, Saint-Corneille-au-Bois, Giromesnil, est enclavée dans la forêt de Cuise, et l'autre partie composée de Morienval, Gillocourt, Orrouy, Béthisy et Verberie, est assise au couvert de ladite forêt.

Les habitants de ces villages n'ont d'autres ressources pour vivre que de « boquillonner » et façonner le bois provenant des coupes faites tous les ans par le roi, parce que leur territoire ne comporte aucune terre labourable. Mais depuis six mois, Me Dreux du Vinier, lieutenant de la table de marbre[2], réforma-

1. Le 4 mai 1755, les abbesses et religieuses de Royallieu faisaient bail pour neuf années à Gilles Tourneur, manouvrier, demeurant à la Brevière, paroisse de Saint-Jean-aux-Bois, d'une pièce de pré contenant huit arpents, sise en la forêt de Compiègne, vulgairement appelée le « Pré du petit l'Hermite, » moyennant 72 livres de redevance annuelle. (*Archives de l'Oise.* — Série H. — Abbaye de Royallieu.)

2. Nom donné à trois juridictions qui siégeaient au palais. La grande salle où elles s'assemblaient était occupée par une grande table de marbre destinée aux banquets royaux. Les juges se plaçaient autour de cette table. Les trois juridictions de la table de marbre étaient : 1° la connétablie et maréchaussée de France ; 2° l'amirauté ; 3° la réformation des eaux et forêts. Cette dernière était la plus considérable par le nombre et l'importance des causes. On l'appelait spécialement : *Chambre de la Table de marbre*. Elle se composait d'un président à mortier, d'un nombre déterminé de conseillers de la grande chambre, auxquels se joignaient les magistrats attachés particulièrement à cette juridiction. La table de marbre fut détruite par un incendie du palais en 1618 ; mais les trois juridic-

teur de la forêt de Cuise, et Me Jehan Foulle, président de Bretagne, leur ont interdit d'acheter ce bois, allant même jusqu'à leur défendre, sous peine de confiscation, d'avoir chez eux des chevaux, charrettes, chariots, harnais pour le transporter comme auparavant à la rivière et en tirer profit. Ne pouvant plus gagner leur vie par suite de cette prohibition, les villageois, déjà fort peu nombreux, seront obligés d'abandonner leurs maisons ou bien de vagabonder et de rester oisifs, au grand préjudice des autres habitants de cette élection qui devront payer les tailles de ceux demeurant en la forêt.

Les villages qui y sont enclavés ne possèdent pas de terres labourables ou du moins bien peu, et en si petite quantité que cela ne vient en considération. Dans ceux situés à l'entour, il n'existe que quelques terres sablonneuses, des vignobles de peu d'importance, des marais et pâturages dont les « ablais[1] », fruits et raisins, sont presque entièrement « dégastés » et mangés tous les ans par les bêtes sauvages, tant rousses que noires de la forêt, malgré la surveillance exercée. Le tout rapporte si peu qu'on aimerait mieux

---

tions qui siégeaient a l'entour n'en conservèrent pas moins leur premier nom jusqu'en 1790. C'était autour de cette table que se réunissaient, à diverses fêtes de l'année, les clercs du palais, dits *clercs de la basoche*, pour y représenter des scènes bouffonnes ou satiriques nommées *sotties, farces ou moralités (Dictionnaire Bescherelle.)*

1 « Ablais » signifiait anciennement blés, grains qui sont en terre, proprement les fruits de la terre « ablayée ou emblavée ». On trouve dans le Coutumier général divers passages où « ablais » signifient blés sur pied.

avoir une mine de terre en d'autres pays, que six mines près de ces villages. Dans le doyenné de Coudun, le territoire consiste en quelques terres labourables de nature sablonneuse ne produisant que petit blé méteil, en marécages, bocages, côteaux où se trouvent des vignobles sujets à être gelés et ne donnant que des vins fort légers.

Compiègne dont l'élection[1] a toujours été plus que les autres surchargée et opprimée de tailles et subsides, ne possède ni siège présidial ou épiscopal qui, à l'exemple des villes voisines, permette de faire « grande trafficque » et de s'enrichir. Elle éprouve plus de dommage que de profit de sa proximité avec la forêt de Cuise, dite de Compiègne, qui est fort grande, maintenant qu'elle ne jouit plus comme du temps « du roi Louis douzième et François, premier de ce nom, » des droits d'usage consistant à prendre « à charrettes et chevaux, bois mort et mort bois, vert gisant et sec pour le chauffage. » Non seulement elle pourvoit à l'existence de deux couvents mendiants, mais encore beaucoup de pauvres étrangers s'y réfugient, les uns gagnant leur vie à aller « quérir en la forêt pour la vendre, une hottée ou collée de bois », sans permission, les autres à tendre la main et à se faire nourrir par les gens aisés de la ville.

Elle ne retire non plus aucun avantage de la rivière d'Oise par laquelle les marchands font transporter à Paris pour le négocier tout le bois provenant de la forêt, ce qui fait que les Compiégnois le paient beaucoup plus

1. L'élection de Compiègne était enclavée dans celles de Soissons, Noyon, Clermont et Senlis.

cher. En outre elle ne possède pas de route permettant de passer d'une ville à une autre, si ce n'est le chemin de Paris à Noyon, qui, longeant la forêt, conduit jusqu'au bac de Choisy où se trouvent des hôtelleries pour loger les voyageurs[1]. Aussi l'élection de Compiègne ne peut être comparée comme force, puissance et étendue à celles de Noyon, Clermont et Soissons ; cette dernière devrait même supporter, pour le moins, plus de deux tiers de charges qu'elle.

Puis c'est une soldatesque effrénée qui, au lieu de protéger les habitants, les traite en ennemis. En l'an 1557, l'armée du roi Henri II avait campé dans les faubourgs de notre ville pendant sept à huit mois[2] pour tenir tête aux Anglo Espagnols, qui, après la prise de Saint-Quentin par le duc de Savoie[3], Philibert

---

1. Lors de l'institution des maîtrises des eaux et forêts par Philippe de Valois, on établit à Choisy le chef-lieu de la maîtrise de Laigue, ce qui lui donna quelque importance. On y comptait alors quinze cents maisons, c'est à peine s'il y a actuellement huit cent cinquante habitants (Léon Ewig).

2. Parmi les déposants, les uns disent cinq à six mois, les autres six à sept mois ; mais la majorité opine pour sept à huit mois.

3. Henri II envoya dans les Pays-Bas une armée commandée par de Montmorency. Cette dernière fut complètement vaincue à Saint-Quentin par le duc de Savoie qui commandait les Anglo-Espagnols et laissa son général au pouvoir de l'ennemi (10 août 1557). Saint-Quentin défendue par l'amiral Gaspard de Coligny, gouverneur de Picardie, fut prise d'assaut le 27 août ; Ham le fut le 12 septembre, puis Noyon et Chauny. La défense de Saint-Quentin permit au roi d'organiser des secours, et au duc de Guise de revenir du royaume de Naples où le duc d'Albe l'avait tenu en

Emmanuel, occupaient Noyon et « voltigeaient » dans les villages d'Elincourt, Chevincourt, Marest et Longueil-sous-Thourotte, éloignés de Compiègne de deux lieues seulement. Pendant ce temps, les pauvres pays situés à cinq lieues à la ronde ont été contraints de loger et nourrir la gendarmerie du camp, les reitres allemands, les écossais [1], les gens de cheval et de pied qui, ordinairement, prenaient, pillaient, ravissaient et emportaient dans leurs chariots et charrettes tous les « ablais » grains, foins, avoines, bestiaux, meubles qu'ils pouvaient trouver, sans rien payer. Ces gens de guerre démolissaient aussi les maisons et granges pour en faire du bois de chauffage ; ils opprimaient grandement les villageois qui se ressentent encore maintenant des pertes et maux endurés, à tel point que la plupart de leurs demeures sont inhabitées et en ruines, que leurs biens sont diminués de plus des trois quarts, qu'il serait fort malaisé de trouver dans toute l'élection six laboureurs pouvant subsister sans vendre ou engager leurs héritages, et que la plupart

échec. Ce général sauva la France, en effrayant les Espagnols et en surprenant Calais emporté en huit jours, en plein hiver, après une occupation de deux cent onze ans. (1347-1558.)

1. On cessait presque absolument de faire marcher les légions des provinces, et depuis quelque temps les reîtres ou cavaliers allemands, désignés aussi sous le nom de pistoliers, et les Ecossais alliés des Français, parce que leur reine régente était mere de Marie Stuart et sœur des ducs de Guise, remplaçaient dans les armées ces compagnies de gendarmerie française qui, auparavant, avaient passé pour si supérieures à celles de toute autre nation.

d'entre eux ont vendu leurs meubles et immeubles pour vivre jusqu'aujourd'hui.

A ce fléau est venu s'ajouter une série de mauvaises récoltes. Depuis trois ans, les terres labourables et vignobles ont « si mal fait leur debvoir de rapporter », que l'on n'a même pas recueilli et dépouillé soit en grains ou en vins la valeur des labours, semences, amendements et façons des vignes. Pour cette raison, plusieurs laboureurs, censiviers et admodiateurs ne pouvant plus payer leurs redevances, ont été obligés, les uns de négocier leurs biens et tout ce qu'ils possédaient pour s'acquitter envers leurs maitres et avoir de quoi se nourrir, les autres de laisser leurs terres en « riez » (friche), leurs maisons et granges en ruines, « se rendant absents et fuitifs » hors de l'élection, comme ont fait quatre ou cinq laboureurs de Monchy. A présent presque toutes les fermes sont inhabitées, et les terres qui en dépendent incultes ; aussi personne ne se présente pour les reprendre, sinon à moitié de ce que l'on payait habituellement ou autre vil prix. Au village de Montmartin près de Remy, les terrains sont abandonnés et ne trouvent même pas d'amateurs.

Partout la misère est excessive, on couche sur la mousse et la paille ; cette année, la plupart des habitants n'ont vécu que de pain d'orge, d'avoine et de son dont la cuisson se faisait difficilement, la moitié de leurs fours ayant été démolis par les gens de guerre : de plus ceux qui pouvaient en avoir n'en mangeaient point à tous les repas et « moins que leur sou ».

Le désastre fut complété par la malice du temps, par la grêle, la gelée, de grands orages

suivis de pluies continuelles qui se sont abattus il y a trois ans sur les villages de l'élection situés à côté de la rivière d'Oise, gâtant les « ablais », grains et vignobles, emportant les toitures des maisons et granges, arrachant les arbres, notamment à Monchy-le-Perreux, Baugy, Lachelle, Coudun, Antheuil, Villers-sur-Coudun, Vignemont, Verberie, Rhuys, Noé-Saint-Martin et Remy.

Comme si ce n'était pas suffisant, une sorte d'herbe appelée « vescheron[1] » a poussé dans les champs en 1562, surmontant les blés et empêchant leur croissance. Les laboureurs n'ayant pu recueillir que le fourrage, il en est résulté une grande cherté des grains provoquant une misère générale. Celle-ci fut cause que depuis deux ans jusqu'à présent, « règnent, courent et pullulent » tant à Compiègne que dans les villages environnants plusieurs maladies contagieuses et pestilentielles qui ont fait mourir un grand nombre d'habitants, « voire quasi un quart », et rendu leurs pauvres enfants orphelins.

Pour comble d'infortune, les gens de guerre venant des garnisons de Metz à Calais et de Calais à Metz passent et repassent chaque jour par les villages de cette élection, « y vivent sans discrétion, » et emportent tout ce qui leur convient, sans payer leurs hôtes. Quand ils sont sur leur départ, ils réquisitionnent pour leur transport des chevaux que les laboureurs sont obligés de leur racheter à prix d'argent, s'ils ne veulent les voir emmener à tout jamais. Il y a quinze jours encore, Antheuil, Vignemont et Villers-sur-Coudun

1. Ou vesceron, fausse vesce ou vesce sauvage.

[illegible]

[illegible] onze livres. [illegible] les frais [illegible] muids [illegible] de Paris, [illegible] encore été requi- [illegible] Caudebec [illegible] sur la ville de [illegible] et des gages des officiers. Ce qui a tenement incom-

---

1 Chef lieu de canton, arrondissement d'Yvetot, situé pres de Rouen assiegee par l'armee royale,

modé et appauvri les villageois qu'une grande partie d'entre eux se sont réfugiés en d'autres élections moins chargées, comme ont fait onze ou douze personnes de Monchy-le-Perreux.

Les déposants s'accordent à conclure « qu'il s'en faut de beaucoup que notre ville ait la puissance et la richesse qu'elle possédait avant le camp de 1557, que ses biens sont diminués de moitié, que chez elle et dans ses faubourgs ne se trouvera entre six ou huit ung homme ou mesnaige qui soit pour porter aucune charge qui puisse venir en considération pour supporter les autres, tellement que de longtemps les habitants de cette élection ne seront restaurés et remis pour vivre sans mendier et être subvenus. »

A. BAZIN.

---

le 28 septembre 1562. Cette armée commandée par le roi de Navarre, lieutenant-général du royaume comprenait seize mille hommes d'infanterie et deux mille chevaux. Montgommery, que le prince de Condé avait chargé de la défense de Rouen avait sous ses ordres huit cents vieux soldats, outre les bourgeois. Le 9 octobre, il lui arriva encore un renfort de cinq cents Anglais sur un vaisseau qui avait forcé l'estacade a Caudebec.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

Séance du 15 juin 1906.

Présidence de M. Plessier, président.

MM. Bazin, Benaut, Bias, baron de Bonnault, Cauchemé, le docteur Chevallier, Collin, Daussy, Delaidde, Dervillé, Desmarest, Mme Deblangy, le Féron d'Eterpigny, MM. Fleuret, Lambin, Lara, Leduc, le baron de la Motte, le chanoine Morel, Peiffer, Plessier, le comte du Paget, de Roucy, de Trémisot, assistent à la séance.

Sont excusés : MM. Raymond Chevallier et le chanoine Marsaux.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté, les ouvrages suivants sont déposés sur le bureau :

Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, tome 13e.

Bulletin de la Société archéologique de Sens, tome 21, 2e fasc., année 1905.

Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques, année 1905, 3e livraison.

Revue historique et archéologique du Maine, tome 58, année 1905.

Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, tome 19, 1905.

Archives de la France monastique, Revue Mabillon, 2e année, no 1, mai 1906.

Block-Notes d'une française autour du Monde, par Mme Deblangy (don de l'auteur).

Le Secrétaire remercie tout particulièrement Madame Debacq, de son intéressant volume, *Block-Notes d'une Française au tour du Monde* écrit au courant de la plume, avec une originalité piquante et une constante bonne humeur. Cet ouvrage peut instruire et les amusera, d'autres lecteurs que ses petits-enfants, auxquels leur aimable grand'mère l'a dédié.

M. le Président nous annonce la mort de notre confrère le général vicomte de France, aux obsèques duquel il a représenté notre Société. Tous les membres s'associent aux sentiments de condoléance qu'il exprime à la famille de notre regretté confrère et particulièrement à son fils, le capitaine de France, notre collègue.

M. Daussy présente le compte rendu du Congrès tenu par la Société française d'archéologie à Carcassonne, Narbonne et Perpignan, du 22 au 31 mai dernier. Il y représentait notre Société en compagnie de MM. Raymond Chevallier et Leduc, et les impressions qu'il a recueillies doivent augmenter les regrets de ceux qui n'ont pu prendre part à cette réunion.

Son récit fort précis suit les congressistes à Carcassonne dans la cité et dans la ville, à Rieux, à Cannes, à l'abbaye de Fontfroide, à Narbonne, à Alet, à Guillan, à Arles-sur-Tech, à Elne, à Perpignan, à Prades, à Saint-Michel de Cuxa, à Villefranche et à Corneilla-de-Conflans, où ils se séparent en se donnant rendez-vous pour l'année prochaine à Avallon.

Le clou de ce Congrès parait bien avoir été la cité de Carcassonne avec sa quadruple enceinte romaine, wisigothe, française de Saint-Louis et de Philippe le Hardi, et aussi sa vieille cathédrale Saint-Nazaire, moitié romane, moitié gothique.

Cependant, M. Daussy n'oublie pas de nous indiquer le style et les particularités les plus curieuses des moindres monuments. Il ne néglige pas non plus les beautés naturelles, et je lui en sais gré, car il prouve ainsi que les archéologues ne sont pas des esprits exclusifs, uniquement cantonnés dans la recherche des vieilles pierres.

M. Lambin, soucieux de tout ce qui touche à l'histoire de Compiègne, a tiré du bel ouvrage du marquis de Ségur sur le maréchal de Luxembourg, le curieux épisode du « Jardin-Renard ».

Le théâtre de cette folle équipée est à Paris, mais elle a été préparée à Compiègne ; c'est de Compiègne, qu'est parti le jeune Boutteville, comme on appelait alors le futur maréchal duc de Luxembourg, en compagnie du marquis de Jarzi, du duc de Candale et de quelques autres. Malgré l'avis de la reine, qui les laissa partir pour Paris sans autre précaution que la puérile recommandation d'être bien sages, ces fougueux *Mazarins* se rendirent à Paris pour y défier les frondeurs. Ils choisirent le rendez-vous habituel du monde élégant, l'extrémité du Jardin des Tuileries qui forme actuellement la place de la Concorde, et où un certain Renard, ancien laquais de l'évêque de Beauvais, avait installé un restaurant et toutes sortes d'attractions, d'où le nom de Jardin-Renard.

Dès le lendemain de leur arrivée, le soir du 17 juin 1649, les Mazarins s'y rendirent, mais n'ayant trouvé personne pour leur tenir tête, ils se contentèrent de boire force rasades à la santé du cardinal.

Le jour suivant, pendant qu'ils étaient à table au nombre d'une dizaine, ils furent provoqués par Beaujon qui, non content de les insulter, renversa le couvert. Une bagarre s'en suivit où, heureusement, on fit moins usage des épées que des plats lancés en guise de projectiles. Seuls, Boutteville et Candale se servirent d'une épée, mais ils la remirent au fourreau sur la déclaration de Beaufort qui rendait justice à leur mérite.

Cette aventure grotesque fut connue la nuit même à Compiègne, et, grossie par l'esprit de parti, devint un attentat à la majesté royale, le prélude d'une nouvelle Saint-Barthélemy.

Contrairement à toutes prévisions, nul duel ne s'en suivit, mais le retour du roi à Paris en fut retardé, au grand dommage du commerce parisien et du prestige du pouvoir royal.

M. de Bonnault donne un compte rendu des fêtes qui viennent d'avoir lieu à Rome pour la canonisation des Carmélites de Compiègne.

La première histoire des Carmélites martyres, qui ait été rédigée suivant les règles d'une critique rigoureuse, est l'œuvre du Président Sorel, et elle a paru dans notre Bulletin.

C'est à ce titre que votre Secrétaire représentait la Société historique pendant ces fêtes qui consacrent le prestige de notre ville et lui assurent de glorieuses protectrices.

M. Plessier nous entretient à nouveau de l'épée de Condren, et bien que son opinion personnelle n'ait point varié, avec une impartialité bien rare chez un archéologue, il nous fait connaître le résultat de son enquête auprès des savants les mieux qualifiés pour dater cette arme fort intéressante.

L'abbé Müller la reporte pour le moins au IXe siècle, et descend même jusqu'au XIIe.

M. Salomon Reinach opte pour une basse époque carolingienne.

M. Viollier, conservateur-adjoint du Musée de Zurich, la compare avec deux autres épées de cette collection, et conclut pour le haut moyen-âge.

Mais, sans discuter la justesse de sa comparaison, les épées qu'il signale ont des dimensions beaucoup plus considérables que la nôtre.

Par contre, le comte de Rochebrune maintient son opinion en faveur de l'époque romaine ou gallo-romaine, et MM. de Saint-Venant et Costa de Beauregard adoptent entièrement cet avis, en s'appuyant surtout sur le caractère de la décoration employée pour la garde.

Enfin, l'abbé Breuil, qui a tout particulièrement étudié les armes trouvées dans notre région, déclare que cette arme ne peut appartenir qu'à l'époque gallo-romaine.

On voit que c'est un véritable *referendum* archéologique que notre président a organisé autour de sa précieuse trouvaille, et si les divergeances de tant de savants, qui flottent entre le IVe et le XIIe siècle sont une bonne leçon de mo-

destie pour ceux qui sont volontiers trop affirmatifs dans leurs appréciations, le zèle qu'a déployé M. Plessier dans sa recherche de la vérité, n'est pas un exemple moins utile à imiter.

Avant de lever la séance, le Président entretient la Société d'un projet d'excursion. Les environs de Beaumont et de L'Isle-Adam sont choisis et la date sera probablement fixée au jeudi 28 juin Mais la Commission des excursions en décidera e. un avis positif sera alors envoyé.

Le Secrétaire, Baron de Bonnault.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

de Carcassonne,

Narbonne et Perpignan,

22-31 MAI 1906 (1).

Carcassonne. — Peu de villes donnent une impression d'admiration du Moyen-Age comme l'ancienne cité de Carcassonne.

C'est un grand village, avec ses rues et ses maisons sur une colline, enfermé dans une double enceinte de tours et de murailles, aujourd'hui dégagées et ressuscitées par le grand restaurateur, Viollet-le-Duc.

Avec quelle admiration on se promène dans les *lices*, c'est-à-dire dans l'espace compris entre les deux enceintes, d'où l'on jouit de l'évocation du passé et en même temps des splendides horizons qui se déroulent devant les yeux.

Facilement, on distingue les parties construites par les Romains et ensuite par les Visigoths ; les premières, par leurs gros blocs de pierre grossièrement équarris et posés à sec, les secondes, par des assises beaucoup plus petites, entremêlées d'assises de briques.

Saint Louis, après avoir compris l'importance d'une telle forteresse, résolut de la reconstruire entièrement.

Il fit l'immense circuit de l'enceinte exté-

---

(1) Lu dans la séance de la Société historique du 15 juin 1906.

rieure, mais n'eut pas le temps d'achever son œuvre. C'est son fils, Philippe le Hardi, qui fit construire et terminer les superbes tours et les courtines avec leurs belles pierres à bossage, encore visibles aujourd'hui.

On admire surtout les multiples combinaisons des moyens de défense employés pour déjouer toutes les attaques possibles avant l'invention de l'artillerie, et nécessités par les conditions de la guerre du Moyen-Age.

Le village existe encore comme autrefois, enfermé dans sa formidable enceinte, avec son millier d'habitants, presque tous ouvriers.

Il y a peu de maisons intéressantes ; mais il est un monument remarquable : c'est la cathédrale, aujourd'hui église paroissiale de Saint-Nazaire.

Le portail est roman, la nef de même style ; le chœur, garni de 20 belles statues, et les transepts construits dans la bonne période ogivale, rappellent nos belles églises du Nord. Au pied de la cité, coule l'Aude, sous la forme d'un torrent impétueux.

Un pont ancien et un pont moderne relient la Cité à la ville de Carcassonne, dans laquelle les fortifications démolies, comme dans presque toutes les villes du Midi, sont remplacées par de larges boulevards, plantés de hauts et touffus platanes qui modèrent la chaleur du Midi. Nous avons visité deux églises : la cathédrale, appelée Saint-Michel, et la deuxième, Saint-Vincent.

Elles sont construites sur le même plan et, comme beaucoup d'églises du Midi, ont une seule et très large nef centrale, une abside percée de longues et étroites fenêtres, deux

absidioles beaucoup plus basses; l'espace compris entre les contreforts forme une sorte de transept.

Ces deux églises sont de la moitié du XIVe siècle.

Rieux. — Rieux possède une très curieuse église du commencement du XIIe siècle, en rotonde, à sept pans, et fort bien conservée; elle est enveloppée de bas-côtés offrant la même disposition, mais à quatorze pans.

La coupole est formée de sept pans coupés s'effaçant à moitié de la hauteur.

Elle repose sur quatre piliers alternant avec des colonnes reliées par des arcs en plein cintre et dont les chapiteaux sont très curieux.

Malheurensement, cette église est complètement engagée dans les maisons et peu visible à l'extérieur.

Caunes. — A côté, la petite ville de Caunes, au fond d'une étroite vallée, est groupée autour de vastes bâtiments d'une abbaye dont la chapelle, remarquable édifice du XIIIe siècle, est devenue l'église paroissiale.

Deux clochers carrés de l'époque romane s'élèvent à l'extrémité des deux croisillons.

Pour entrer dans l'église, on descend quinze marches par un porche saillant, de forme carrée, avec une coupole à nervures.

La porte s'ouvre sous trois épaisses voussures, reposant sur six colonnes à chapiteaux représentant des scènes de l'Evangile.

On voit sur l'autel deux belles statues en marbre de Carrare, représentant deux anges

adorateurs, exécutées par deux grands sculpteurs italiens : Borronini et Donatello.

A Caunes, on exploite de très belles carrières de marbre rouge.

L'église Saint-Hilaire, œuvre du XIIIe siècle, est très bien conservée.

Elle comprend une nef unique de trois travées voûtées d'ogive : un transept avec deux absidioles et le chœur voûté en cul de four.

On remarque un très beau sarcophage en marbre sculpté, du XIIe siècle, et une crosse en ivoire, très ancienne, passant pour avoir appartenu à saint Hilaire, qui vivait au VIe siècle. En tout cas, c'est une des plus vieilles crosses que l'on connaisse.

A côté, un cloître remarquable du XIVe siècle.

Fontfroide. — L'abbaye de Fontfroide, à deux lieues de Narbonne, s'élève dans le fond d'une petite vallée. Habitée encore par des religieux Cisterciens il y a quelques années, ceux-ci viennent d'en être chassés. Ils travaillaient la terre et faisaient du vin.

L'église est du XIIe siècle, avec une seule et grande nef. divisée en cinq travées voûtées en berceau brisé. Le transept est voûté d'ogive comme le chœur. Un beau cloître est attenant à l'église ; il est recouvert d'un dallage posé à plat, pour ne pas intercepter les jours des fenêtres de l'église.

Cette couverture servait aussi de promenoir.

Narbonne. — Notre rendez-vous est fixé devant l'Hôtel de Ville. Ce monument, à grande allure, est un reste du Palais archi-

épiscopal et il évoque, par ses tours puissantes, l'idée du palais des papes à Avignon.

Entre les deux tours principales, Violet le Duc a logé la façade de l'Hôtel de Ville.

La cathédrale est dédiée à saint Just. On avait rêvé de faire de cette cathédrale un des plus grands édifices de France ; le chœur seul fut achevé, comme à Beauvais.

C'est une merveille d'élégance. Peu d'églises ont une aussi superbe envolée : la voûte mesure 40 mètres de hauteur.

Elle date de la fin du XIII[e] siècle et elle rappelle les plus belles constructions du Nord de la France.

Une autre église, dépendant d'un prieuré de Bénédictins et datant également du XIII[e] siècle, s'appelle l'église de Lamourier ; elle sert aujourd'hui de musée lapidaire.

Elle n'a encore qu'une seule nef et n'est pas voûtée. Des doubleaux isolés supportent directement la charpente qui est, par conséquent, apparente dans l'église.

La porte, romane, est assez remarquable.

Un des doubleaux s'est écroulé quelques jours après notre visite. Ce très regrettable accident, qui pouvait avoir de graves conséquences, aurait dû être évité, car il était facile à prévoir.

Le musée renferme de remarquables monuments en marbre, presque tous sculptés : des sarcophages romains et un païen, des autels où l'on sacrifiait des taureaux, des piédestaux, des chapiteaux, etc. ; on voit, sculptées sur ces pierres, une foule de scènes de la vie civile, religieuse et militaire.

Toutes ces pièces, au nombre de treize cents environ, proviennent des remparts du

v[e] siècle, qui avaient été construits, en grande partie, avec les matériaux fournis par la démolition d'un temple de marbre dédié à Jupiter, d'un amphithéâtre et d'un capitole.

J'ai omis de dire qu'à l'Hôtel de Ville existe un autre musée, où l'on admire deux belles mosaïques romaines trouvées dans Narbonne, ainsi que trois statues romaines, représentant un Silène, un torse d'enfant et un Hercule.

Alet. — L'église d'Alet malheureusement a été détruite en grande partie par la chute de son clocher; le chœur seul, presque intact, témoigne de la beauté de ce monument du XII[e] siècle.

D Alet, nous prenons le chemin de fer qui nous amène à Quillan pour déjeuner et jouir de la vue des Pyrénées dans lesquelles nous pénétrons.

Après y avoir fait la halte obligatoire, nous sommes conduits en voiture à la gare d'Axat. Pendant tout ce parcours, nous cotoyons le torrent de l'Aude enserré si étroitement dans des rochers très élevés, que la route même souvent a été empruntée à ces rochers, et nous jouissons d'un coup d'œil grandiose et saisissant, agrémenté d'un soleil radieux.

A Axat, nous reprenons le train pour Arles-sur-Tech, où nous arrivons bientôt, après avoir franchi un pont du XIV[e] siècle. Cet ouvrage remarquable, terminé vers 1341, mesure 45[m]45 d'ouverture et 22[m]30 de flèche.

Arles-sur-Tech. — L'abbaye d'Arles-sur-Tech est un ancien monastère de bénédictins.

L'église appartient au type des édifices provençaux dont la nef centrale est mal

éclairée par des fenêtres percées à travers la voûte.

Elle fut achevée en 1157 ; la façade est relevée d'arcatures lombardes et le clocher est une tour carrée.

Dans cette église, nous admirons deux bustes reliquaires en argent de saint Abdon, 1425, et saint Sennem, 1440, œuvres d'un orfèvre de Perpignan.

Le cloître, 1261-1303, fut construit par l'abbé Raimond Desbach ; il a la forme d'un quadrilatère irrégulier, avec arcades en arc brisé ; les tailloirs et les socles sont communs aux colonnettes jumelles, mais la poussée de la charpente en a quelque peu détruit l'harmonie.

D'Arles-sur-Tech, nous nous dirigeons en voiture à Amélie les-Bains, et, après y avoir admiré les gorges du torrent, nous déjeunons dans l'établissement thermal, où le meilleur accueil nous attendait.

Elne. — On y voit les restes des ancieunes tours sarrasines et des hauts remparts, encore debout sur bien des points

L'église, à la masse imposante, est bâtie sur les restes de l'ancienne forteresse de Constantin et nommée Héléna, du nom de la mère du premier empereur romain, d'où est venu le nom d'Elne.

Cette cathédrale, datant de 1069, a été bien dévastée, mais non défigurée, par suite des tâtonnements et des retouches successives, et ses arcades romanes de pierres sombres imposent toujours la vénération.

Malheureusement, notre visite a dû être très écourtée, l'extrême chaleur du dehors

contrastant trop avec la grande fraîcheur de cette église et ne permettant d'y passer que quelques instants.

A côté de l'église, se trouve peut-être le plus beau cloître que nous ait laissé l'époque romane. Il fut commencé vers 1175 et restauré vers 1285, après la prise d'Elne par les troupes de Philippe le Hardi. C'est pourquoi on y rencontre du gothique dans la restauration qui a suivi cette guerre. On y remarque trois belles pierres tombales, datant de 1186, 1202 et 1203.

Ce cloître, construit en luxueux marbre blanc, veiné de noir, communique avec l'église par une très jolie porte de style ogival primaire et témoigne à la fois d'une grande piété et de beaucoup de fantaisie chez les artistes qui l'ont établi.

Perpignan. — La route et le chemin de fer traversent, avant d'arriver à Perpignan, des jardins merveilleux, établis sur un sol très fertile.

La ville, dont on démolit les fortifications, a aussi beaucoup perdu de son pittoresque. Cependant, elle est encore très animée avec ses belles promenades plantées de superbes platanes.

Arago fut un de ses plus illustres enfants et sa statue se trouve sur la place principale.

L'art n'a qu'une part assez restreinte dans les constructions. Place de guerre avant tout, où l'espace était avarement mesuré, la ville de Perpignan ne put se doter de ces édifices qui font l'orgueil de ses voisines.

Cependant, elle montre encore quelques

nobles demeures, notamment la Bourse, appelée par les habitants « la loge de mer », qui fut élevée en 1489, agrandie en 1540, et qui sert aujourd'hui d'Hôtel de Ville.

Un autre monument intéressant est le « Castillet », construit vers 1340 ; il a été agrandi et fortifié par Louis XI, qui en fit une petite citadelle destinée à défendre la ville et qui servait en même temps de porte d'entrée.

La cathédrale de Perpignan, dédiée à saint Jean, n'a qu'une seule nef, mais les murs élevés entre les chapelles forment de puissants contreforts qui ont permis de donner à cette nef une largeur de 18m30.

Sa façade vient d'être très bien restaurée. Les premières pierres en furent posées en 1324, mais elle ne fut complètement achevée qu'en 1509.

L'église Saint-Dominique et l'église des Carmes, à laquelle est attenant un cloître, sont aujourd'hui occupées par le génie militaire et servent de magasins d'artillerie. Elles sont également à une seule nef, très large, couverte d'une charpente apparente sur arcs transversaux, et assez bien conservées.

Au dehors de la ville, se trouve un château-fort, ancienne demeure des rois de Majorque, et servant actuellement à loger les deux régiments de la garnison.

Nous y sommes conduits très obligeamment par le commandant du génie.

Les habitants l'appellent aujourd'hui la « Citadelle » et sa construction offre un mélange curieux de l'art roman primitif, de l'art arabe et de l'art ogival.

Elle fut commencée en 1285 ; Louis XI fit

augmenter considérablement ses moyens de défense, et Vauban l'enveloppa de lourdes murailles.

La chapelle attire surtout notre attention. Elle est à deux étages et date de la création du château. La porte d'entrée, de style gothique, a été construite par assises alternées de marbre rouge et blanc.

La porte d'entrée de la citadelle a été également reconstruite en 1577.

Les congressistes ne sauraient oublier l'accueil et les aimables attentions que leur réservait Perpignan. Leur visite à la cathédrale fut saluée par les grandes orgues et des choristes ; et, la veille de leur départ, la Municipalité, après une réception toute cordiale et aubades à l'Hôtel de Ville, fit illuminer en leur honneur le vieux « Castillet » de la ville.

Prades. — En quittant Perpignan, nous arrivons à Prades pour repartir, après avoir jeté un coup d'œil sur les restes d'un cloître devenu établissement thermal.

Nous arrivons à Saint-Michel-de-Cuxa, où l'église, à moitié démolie, était flanquée de deux clochers, dont l'un s'est écroulé pendant l'hiver de 1838.

L'après-midi, nous visitons Villefranche-de-Conflent.

L'église possède deux nefs inégales voûtées en berceau brisé avec arcades et dans chaque nef donnent accès des portes particulières qui sont intéressantes toutes deux.

Tout près, en voiture, nous nous rendons à Corneille-de-Conflent.

L'église romane est très simple avec voûte

en berceau brisé, sans doubleaux. L'autel est posé sur colonnettes et sur rétable de 1345.

Le portail est remarquable, ainsi que la porte qui possède encore ses riches pentures anciennes.

Ici, tout le village était réuni sur la place de l'Eglise, où il nous attendait avec la musique... composée de « trois musiciens ».

Durant cette dernière journée, en Pyrénées, nous avons admiré tout à la fois le génie des hommes et les grandioses beautés de la nature.

Maintenant et ici le Congrès se dissout, à notre grand regret ; et tous, en se disant au revoir, se donnent rendez-vous pour l'an prochain à Avallon.

Je ne saurais clore ce rapport sans dire grand merci à notre distingué maître, M. Lefèvre-Pontalis, qui, tout le temps, conférencier érudit et charmant, s'est dépensé pour tous avec une très grande bienveillance.

Et aussi, à notre aimable collègue, M. R. Chevallier, qui, comme d'ordinaire, n'a jamais compté ni avec ses fatigues, ni avec ses multiples ennuis.

PAUL DAUSSY.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

Séance du 17 juillet 1906.

Présidence de M. PLESSIER, président.

MM. Benaut, le baron de Bonnault, Cauchemé, Desmarest Mme Deblangy, Mlle Deverson, MM. Evilliot, Fleuret, Moreau, le chanoine Morel, Plessier, Restoux, de Roucy, assistent à la séance.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté, M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, envoyés par les sociétés correspondantes :

Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, t. XXXIII, 1905, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest (2e série), t. X, 1er trimestre 1906.

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, 25e année (3e série), n° 18, 2e trimestre 1906.

Bulletin de la Diana, t. XIV, n° 8.

Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, 33e année, 1re livraison.

Bulletin historique de la Société des Antiquaires de Morinie, 55e année, 217e livraison, t. XI, 1906, 1er fascicule.

Bulletin de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, janvier-février-mars 1906.

Bulletin mensuel de la Société d'archéologie lorraine, 6e année, 1906, nos 5 et 6, mai et juin 1906.

Bulletin de la Société royale d'archéologie de Belgique, 1906.

Annales de la Société royale d'archéologie de Belgique (5e série), t. VIII, 1re livraison.

Annuaire de la Société d'archéologie de Bruxelles, 1906, t XVII.

Mémoires de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hénaut (6e série), t. VII, 57e volume.

Publications de la Société des Antiquités et d'Histoire de la Frise (Hollande).

Parmi ces publications, nous pouvons signaler, comme intéressant plus particulièrement nos études, savoir :

1° Dans le *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, un travail très documenté de M. l'abbé Galabert, sur « Les Ecoles d'autrefois dans le pays de Tarn-et-Garonne ».

2° Dans le *Bulletin de la Diana*, une note sur une remarquable hache-marteau, à double tranchant et à trou cylindrique d'emmanchement, trouvée à Précieu (Loire).

Ce type, généralement en matière schisteuse, assez rare et surtout très gracieux de forme, a été également rencontré dans les départements de l'Oise et de la Somme et l'on en voit un bel exemplaire au musée de Picardie, à Amiens.

3° Dans le *Bulletin de la Société littéraire, etc., de Lyon*, quelques remarques curieuses concernant « Les caractéristiques de l'accent Lyonnais ».

Et 4° enfin, dans les *Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique*, un très intéressant compte rendu du Congrès archéologique de 1905 — Beauvais-Gisors-Senlis-Compiègne-Noyon — par M. le comte de Ghellinck.

L'étendue du travail, les soins donnés à sa rédaction ainsi qu'à son illustration, témoignent du plaisir de nos voisins à suivre les Congrès français et, en même temps, de la grande attention et du vif intérêt qu'ils apportent dans l'étude de nos antiquités nationales.

M. le Président communique le programme du Congrès archéologique organisé pour le mois d'août par la Fédération des Sociétés belges, auquel nous sommes invités. Il signale l'intérêt de ces excursions qui auront lieu, en grande partie sur le territoire français, notamment à Laon et aux environs.

M. le chanoine Müller n'ayant pu venir à la réunion nous apporter le compte rendu de la dernière excursion à l'Isle-Adam et aux environs, dont il avait bien voulu se charger, M. Plessier fait passer sous nos yeux les photographies offertes à la Société par M[lle] Chevallier, et témoigne aux organisateurs de cette excursion très réussie toute la gratitude des membres qui ont pu y prendre part.

M. de Bonnault continue son étude sur la Ligue à Compiègne, à la fin de 1589 et au commencement de 1590 entre les batailles d'Arques et d'Ivry, victoires glorieuses pour Henri IV, mais qui lui donnent l'auréole de la gloire sans lui assurer la couronne. Les ligueurs vaincus repoussent obstinément le roi huguenot. Vainement, chez nous, les habitants consentent aux plus lourds sacrifices et Humières multiplie autour de Compiègne ses vaillantes chevauchées L'obstacle, qui sépare le roi et ses sujets catholiques, est d'un ordre trop élevé pour être renversé à coups d'épée, et le succès même, en faisant oublier au roi ses promesses de conversion, semble retarder la pacification du royaume.

On procède alors à la distribution, aux membres présents, du 3[me] fascicule des « Fouilles de la forêt de Compiègne », récemment paru, et la séance est ensuite levée. Mais, suivant l'usage, la prochaine réunion ne devant avoir lieu qu'au mois de novembre, il n'est pas procédé à la fixation d'un ordre du jour aussi éloigné.

Le Secrétaire, Baron DE BONNAULT.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

Séance du 16 novembre 1906.

Présidence de M. Plessier, président.

MM. A. Bazin, Benaut, Brulé, Cauchemé, le docteur Chevallier, R. Chevallier, Mme Deblangy, Mlle Deverson, Daussy, Delaidde, Dervillé, Desmarest, Fleuret, l'abbé Gallois, Mme Le Féron d'Eterpigny, Lambin, le chanoine Morel, le chanoine Pihan, Plessier, de Roucy et Sonnier assistaient à la séance.

Se sont excusés : M. le baron de Bonnault, en voyage, et M. le chanoine Müller, indisposé.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté, M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages envoyés par les sociétés correspondantes et dont la nomenclature suit :

Mémoires de le Société archéologique et historique de l'Orléanais, tom. 30.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e série, tom. 10, 2e trim. de 1906.

Bulletin et Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, tom. 29 (de la 2e série), année 1905.

Bulletin et Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, Atlas.

Procès-verbaux de la Commission du vieux Paris, année 1905, nos 7, 8, 9 et annexe ; 1906, nos 1, 2, 3, 4, 5 et annexe.

Annales du Musée Guimet, bibliothèque d'études, tom. 12.

Revue de l'Histoire des religions, 27e année, tom. 53, nos 2 et 3, et tom. 54, no 1.

Conférences faites au Musée Guimet, bibliothèque de vulgarisation, tom. 18 et 19.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section des sciences économiques et sociales. Congrès des sociétés savantes de 1905, tenu à Alger.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section des sciences économiques et sociales. Bulletin historique et scientifique, année 1905, n°s 3 et 4.

Discours prononcés à la séance générale du Congrès des sociétés savantes, le 21 avril 1906, par MM. Armand Brette et Poincaré.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section des sciences économiques et sociales, année 1905.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tom. XIV, n°s 183 et 184.

Encore Louis Descoute, le pseudo-page de la Pucelle, par la comtesse-chanoinesse Amicée de Villaret (don de l'auteur).

Marque de verriers sur un barillet gallo-romain trouvé à Beauvais, par le Dr Leblond (don de l'auteur).

Revue Mabillon, 2e année, n° 2, août 1906

Mémoires de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin, tom. 27, 1er fasc.

Bulletin de la Société de Paris et de l'Ile-de-France, 33e année, 2e livraison.

Revue historique et archéologique du Maine, tom. 59, année 1906, 1er sem.

Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes, 25e année, 3e série, n° 19, 3e trim. 1906.

Mémoires de l'Académie des Sciences, etc. d'Amiens, tom. 52, année 1905.

Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1905, 4e trim., et année 1906, 1er et 2e trim.

Conférences des Rosati Picards, tom. 20 et 21.

Bulletin de la Société d'archéologie Lorraine, 6e année, n°s 7, 8-9 et 10.

Bulletin et Mémoires de la Société nationale

des Antiquaires de France, 7e série, tom. 5, mémoires 1904-1905.

Bulletin de l'Académie Delphinale, 4e série, tom 19, 1905.

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, année 1906 (octobre), 139e livraison.

Bulletin de la Société littéraire, etc., de Lyon, avril-septembre 1906.

Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie, 55e année, 218e livraison, tom XI, année 1906, 2e fasc.

Bulletin de la Société d'Emulation d'Abbeville, 1906, nos 1 et 2.

Bulletin de la Diana, tom. XV, no 1.

Bulletin de la Société historique régionale de Villers-Cotterets, 1905.

Exégèse et astrologie, à propos d'un ouvrage inédit de Pierre d'Ailly, par M. l'abbé J.-Ph. Beigne.

M. le Président annonce que le 45e Congrès des sociétés savantes se tiendra le 2 avril 1907, à Montpellier, et la 31e session des sociétés savantes des Beaux-Arts des départements, à l'école des Beaux-Arts, du 21 au 24 mai 1907.

Le dépôt des manuscrits, pour le Congrès de Montpellier, devra être fait avant le 7 janvier prochain et ceux destinés à la session des Beaux-Arts devront être envoyés avant le 15 février 1907.

M. le Président fait part de la perte faite par la Société, depuis sa dernière séance, par suite de la mort de M. Espivent de la Villesboisnet, chevalier de la Légion d'honneur, ancien capitaine d'état-major. La Société se joint à M. Plessier pour exprimer à la famille de M. Espivent de la Villesboisnet, la cordiale expression de ses bien vives et respectueuses condoléances.

M. le Président procède à la présentation, comme membre titulaire, de M. Fromageot, avocat à la Cour d'appel de Paris, présenté par MM. A. Bazin et Plessier.

M. Raymond Chevallier exprime l'espoir de voir les membres de la Société historique s'unir à ceux de la Société française d'archéologie et prendre part à l'inauguration du médaillon de M. le comte de Marsy. Cette cérémonie intime aura lieu le lundi 26 novembre.

M. Bazin poursuit le cours de son Histoire de Compiègne au xv° siècle et aborde le règne de Charles VIII, un enfant de 13 ans, qui, en faisant part du décès de son père, promet à notre Ville de lui conserver ses franchises et privilèges. Mais sa sœur, Anne de Beaujeu, une femme énergique, gouverne à sa place, et lorsque le prince d'Orange obtient la restitution de ses biens en Bourgogne, c'est elle qu'il va remercier à Paris, en passant par Compiègne avec deux cents hommes d'armes à cheval. C'est encore à cette dame que le nouveau bailli de Senlis s'empresse d'aller tirer sa révérence, après avoir prêté serment en la Cour du Parlement au sujet de son office. Il revient installer Laurens le Caron, son lieutenant, à Compiègne et nos pères en profitent pour lui offrir un repas superbe.

Les choses iraient bien sans le duc d'Orléans, qui veut être régent, et réclame la convocation des Etats-Généraux qui, réunis à Tours, ne nomment pas de régent et laissent la tutelle du jeune prince à sa sœur : d'où révolte du duc d'Orléans, qui sort en armes de Paris avec plusieurs seigneurs de ses amis.

De son côté, la Ville a aussi des ennuis au sujet de la confirmation de ses privilèges. Il faut tout le crédit du capitaine Guiot Pot pour triompher des résistances ; toutefois la paperasserie des bureaux ne perd pas ses droits et chacun tire à soi les écus de la Ville.

C'est ensuite l'entrée de la princesse d'Orange, accompagnée de la fille du duc de Gand, que l'on dit être fiancée au duc d'Alençon ; celle du capitaine Blosset, bailli de Caen, du sire des Querdes, lieutenant-général en Picardie, et l'envoi de cinq pots de vin de Beaune au seigneur de Moulins,

capitaine d'une grande compagnie de gens de guerre logés à Venette, qui y commettent de grands dégâts.

Rien de ce qui touche à la bonne chère n'est indifférent aux visiteurs ordinaires ou extraordinaires de notre bonne ville, sans en excepter les frères prêcheurs. Le cordelier Anthoine, qui tous les jours prêche dans le couvent de son ordre, se fait servir de copieux repas par le valet de la Ville, Jehan Landigois, et, après cinq semaines d'un excellent régime, il va continuer sa prédication, dans les mêmes conditions, à Verberie et à Pont-Sainte-Maxence.

On offre également du poisson à la duchesse d'Orléans qui va rejoindre son mari à Alençon ; au bâtard de Vaudemont et à Durand-Fardet, maître d'hôtel du roi, qui font chez nous le logement de cinquante lances fournies avec des archers. Le capitaine Guiot Pot croit débarrasser la ville de ces gens d'armes aux dépens de Noyon, où ils vont tenir garnison. Peine inutile, le bailli de Caen survient avec trente lances fournies et l'on offre du vin à leur capitaine, de même qu'au bailli de Saint-Pierre-le-Moûtier, à Guérin le Groing et au bâtard de Bourbon.

Cette fois, la situation se gâte ; le duc d'Orléans ayant rassemblé au pays de Beauvaisis un grand nombre de troupes avec lesquelles il s'est retiré à Beaugency, la ville, à l'exemple de celles de Beauvais, Senlis et Soissons, décide que les portes du Pont, de Pierrefonds et de Paris seront gardées la nuit par deux habitants, par quatre pendant le jour. Mais l'alerte est de courte durée ; le duc Louis, assiégé dans Beaugency par le sire de la Trémoille, général de l'armée royale, est de rechef réduit à se soumettre.

Puis M. le Président donne la parole à M. le chanoine Morel pour la lecture du rapport de M. le chanoine Müller sur l'excursion archéologique faite par la Société historique, le 28 juin dernier.

La première étape fut l'église de Boran, édifice de la fin du XIIe siècle. Le portail date du XIIIe. Le

clocher, à gauche de la façade, qu'une tradition attribue à tort aux Anglais, remonte à 1540. Les excursionnistes admirèrent surtout les fonts baptismaux, en forme de vaisseau, et la grande verrière de la Passion, de 1535.

Le chanoine Müller rappelle qu'il existait autrefois à Boran un prieuré de Bénédictines relevant, primitivement, de l'abbaye du Paraclet. Louvet et Afforty ont laissé des détails intéressants sur ce prieuré.

De Boran, les excursionnistes se rendirent à Royaumont pour visiter les restes importants de l'abbaye fondée par Saint-Louis en 1228. Le cloître, la salle du chapitre où le pieux roi prenait part aux exercices religieux, le réfectoire, la chambre de Saint-Louis, les dalles funéraires, etc., examinés tour à tour, attestent la grandeur de ce monument.

Puis en route pour Viarmes, dans l'église duquel les excursionnistes remarquent surtout un autel en marbre rouge, épave de l'abbaye de Royaumont, et ensuite à Saint-Martin-du-Tertre, « où la Pierre-Turquoise nous appelait comme par un charme », dit M. le chanoine Müller. C'est à Saint-Martin-du-Tertre que Claude Chappe fit, le 12 juillet 1792, une expérience solennelle de télégraphie en présence de Daunou, Lakanal, etc. De là, les excursionnistes gagnèrent Beaumont et visitèrent l'église fièrement campée en haut de la ville, en face des restes de l'ancien château des puissants comtes de Beaumont, monument remarquable par sa largeur divisée en cinq nefs, avec clocher du XVIe siècle. A l'intérieur de ce vaisseau, M. le chanoine Müller signale surtout les bases de piliers avec animaux, les beaux chapiteaux, et dans le bas-côté de droite, le monument funéraire de l'abbé Longue-Epée, curé de Beaumont en 1789.

Après le déjeuner, les excursionnistes se rendent à l'Isle-Adam. L'église, de la Renaissance, fut édifiée par les soins de Louis de Villiers, évêque de Beauvais. Le portail, de 1537, est attribué à

Jean Bullant. A l'intérieur, la caravane, conduite par le curé de la paroisse, put admirer la tribune aux panneaux style Henri II, les fonts baptismaux, la chaire, travail flamand du XVIe siècle, le monument funéraire du prince de Conti, le retable en pierre sculptée de 1558, les stalles du chœur, si bien décrites par le chanoine Marsaux, etc.

Enfin l'excursion arrive à son point terminus, Champagne, l'une de ses principales attractions. L'église est un des monuments les plus intéressants de la région : on sait que l'Etat a consacré depuis longtemps des sommes très importantes à la réparation, surtout du chœur et de l'abside.

Retour à Beaumont et ensuite à Compiègne, où la caravane rentre bien fatiguée, mais heureuse quand même d'adresser ses remerciements aux membres de la Commission spéciale pour l'organisation si bien entendue de cette belle excursion dans la vallée de l'Oise.

En fin de séance, la Société proclame, à l'unanimité, l'admission de M. Fromageot, en qualité de membre titulaire.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra :

M. le chanoine Morel : Les calendriers du XIIIe au XVIe siècle.

A. Bazin : Compiègne sous Charles VIII (suite).

Le Vice-Secrétaire B.-A. Dervillé.

EXCURSION

DANS LA VALLÉE DE L'OISE

à Boran, Royaumont, Beaumont, l'Isle-Adam et Champagne.

Le 28 juin, comme il avait été décidé, la Société historique de Compiègne accomplit son excursion, j'allais dire sou pèlerinage archéologique annuel. L'itinéraire avait été très heureusement tracé : il permettait de voir aisément quelques spécimens typiques parmi ces monuments, transition, XIIIe siècle et Renaissance, que l'Oise arrose délicieusement entre Précy et l'Isle-Adam.

I. *Boran* fut notre première halte. L'église est un édifice de la fin du XIIe siècle, à triple nef de cinq travées, auquel les XVe et XVIe siècles ont ajouté leurs agrandissements et décors. Il existe peu d'églises qui aient conservé « dans la sincérité de la vérité » leur forme originelle.

La nef centrale est partagée dans sa longueur par des arcades maîtresses en tiers point dont les claveaux ont leur arête simplement abattue. Ces arcades reposent sur des piliers monocylindriques dont les chapiteaux à larges feuilles, retombant sans effort ou terminées en bouquet, montrent une

sculpture grasse et robuste ; le tailloir, informé par l'arc qu'il supporte, a ses coins abattus aussi. De petites fenêtres en cintre surhaussé chevauchent les piliers, laissant glisser de haut un jour adouci.

Les excursionnistes analysaient avec attention ces caractères de l'époque transitionnelle qui terminait le XIIe siècle de Louis VI et de Louis VII et conduisait notre roman très sage et affiné de l'Ile-de-France aux perfections du style ogival. L'Hôtel-Dieu de Gallande à Senlis, Saint-Gervais de Pontpoint, Bornel, montrent ces détails d'une architecture qui ne manquait point de charme dans son élégante simplicité.

Le clocher s'élève à gauche de la façade. Une tradition attribue ses étages supérieurs, je ne sais pourquoi, aux Anglais. Quoi qu'il en soit, il est d'une silhouette et d'une ornementation agréables avec ses niches ornées d'une gerbe et de raisins, double symbole de l'aliment du corps et de l'âme, et sa pyramide escortée de clochetons.

La voûte du rez-de-chaussée, sur laquelle ce clocher se hausse, attire l'œil par un cul-de-lampe (XIIIe siècle) représentant trois têtes fondues ensemble, image naïve plus que liturgique du mystère de la Sainte-Trinité (1), et aussi par quelques restes de statues que l'abbé Demouy, curé de la paroisse, a découverts et sauvés avec sollicitude.

L'édicule obèse, à pans et toit hérissé de crochets, qui flanque l'angle du midi de la façade, appartient au XIIIe siècle finissant.

---

(1) Voir aussi à Estrées-Saint-Denis.

Cet ancien baptistère mériterait un meilleur sort que celui qui lui est aujourd'hui infligé : les pompes, les cadrans d'horloge et les hospitalités de nuit sont des fléaux pour beaucoup d'églises.

Les excursionnistes jetèrent un coup d'œil sur le mobilier sacré suivant : les fonts sur plan octogone allongé avec chapelet de rosettes piquées dans la gorge supérieure, XIII[e] siècle ; stalle du XV[e] siècle, dont la joue montre, en demi-bosse, une sorte de Jessé dormant ; statue en bois de saint Adrien, vêtu du costume militaire de l'époque (XV[e] siècle), et portant une enclume, tandis qu'un lion sommeille à ses pieds ; autre statue de la Vierge du XVII[e] ou XVIII[e] siècle, et surtout une grande verrière de la Passion, datée de 1535. Cette représentation, que le XVI[e] siècle aimait à dresser devant l'autel des Saints-Mystères, est d'un dessin lourd ; les physionomies tendent au trivial ; la couleur manque de transparence, mais son ensemble est dramatique.

Il existait autrefois à Boran un prieuré de Bénédictines, sous le vocable de saint Martin, lequel relevait primitivement de l'abbaye du Paraclet. Louvet, le vieil historien du Beauvaisis, et notre Afforty nous ont conservé plus d'une mention intéressante sur ce prieuré : 1173, Julienne et Hildeburge de Beaumont, religieuses... ; 1190, Philippe de Beaumont attribue au prieuré des bénéfices sur le moulin de Persan et la grange, c'est-à-dire la ferme de Belléglise ; 1217, legs testamentaire de Philippe de Dreux « pour acheter des revenus qui serviront à chausser les religieuses » ; 1228, vente de la grange

de Cuimont « *De Cocto Monte* » à saint Louis... ; 1298, Philippe le Bel accorde la dîme du pain et du vin qui se consommaient au château d'Asnières. Tout ce passé s'écroula en 1793.

Un reçu qu'Afforty nous a conservé, est ainsi formulé :

« Reçu par moy, souscript chevalier de Borrency, maistre d'hôtel ordinaire de Monsieur, frère du Roy, de M. Paul de Cornouaille, advocat, la somme de 650 liv. t. de rente à moy constituée par le seigneur de Rasso, par contract du 27e juin 1572. Carnel ».

Ce Carnel, probablement Gui, fils de Jean Carnel, avait épousé Marie, fille de Guillaume de Saint-Simon. Graves nous a conservé l'épitaphe d'un Anthoine Karnel, chevalier, fils de Guy de Karnel, 1599.

Vautier, le canonnier historien de Senlis, rapporte dans ses Mémoires que l'évêque Rose « avait, le dimanche 27 janvier 1597, à sa suite deux docteurs, l'un nommé le Bel, enfant de Boran, qui fit la prédication au matin » (1).

II. *Morancy*. — L'édifice carré que nous avons aperçu sur notre droite, avant d'atteindre Boran, sur la crête de ce monticule crayeux qui semble surveiller le passage de l'Oise, a conservé son ancien nom de Morancy.

---

(1) Voir encore sur Boran : Afforty : XIV, 501, 810, 813 ; Graves : *Statistique du canton de Neuilly-en-Thelle*, pag. 39-43 ; l'abbé Duclos : *Hist. de Royaumont*, t. I, 239, 434 ; t. II, 705.

Le bâtiment principal forme un vaste carré, défendu et desservi, à l'angle qui regarde la rivière et Précy, par une tour indépendante et éclairé entr'autres, au premier étage, par des baies carrées géminées que couronne un oculus et circonscrit l'ébrasement en tiers-point de la muraille ; et au-dessus par des baies carrées simples. Les étages divers sont indiqués au dehors par des moulures d'un beau profil. L'on notera des bancs ménagés dans les épaisseurs des murs ; des modillons en quart de cercle ; un chambranle de cheminée, le tout d'un grave et fier style du XIII[e] siècle.

On connaît l'opinion qui place au Lys, en face de Boran, le *Litanobriga* ou pont sur l'Oise des anciens géographes.

III. *Royaumont.* — La distance qui, de Boran à Royaumont, est courte, fut abrégée encore, ce semble, par les échanges d'observations que provoquaient les monuments, les agréments « des terrains », comme les choisissaient de préférence les Cistriens, « séparés de l'habitation des hommes..., plantés de forêts et entrecoupés d'eaux, pour faire des moulins », et aussi les souvenirs vivants des personnages illustres qui ont consacré ces lieux par les prodiges de leur sainteté.

Voici bientôt, sur la fraîche lisière de la forêt du Lys, les restes majestueux de l'abbaye que Saint Louis lui-même « enflammé », dit Guillaume de Nangis, « d'un juvénile et chaste amour » pour les ordres religieux, avait fondée en 1228, au lieu dit Cuimont (1). Il nous fut aisé, grâce à la bien-

(1) Afforty, XV, 563, *Charte de Fondation.*

veillante autorisation de M. Gouin, de visiter avec le loisir et le recueillement que ces grands objets réclament, le vaste cloître ; la salle du chapitre où le bienheureux Louis assistait à genoux sur le « feurre », aux exercices monastiques ; le réfectoire, dont une ligne de colonnes très fines aide à soutenir la voûte d'ogives, avec sa belle chaire ménagée dans l'épaisseur de la muraille ; la chambre de Saint Louis. De l'église elle-même où ont reposé sous des dalles de liais gravé ou de bronze à effigies d'émail Limousin, les enfants de Saint Louis et de Marguerite de Provence, Blanche, Jean et Philippe, surnommé Dagobert, et tant d'autres, il n'est demeuré qu'une longue muraille latérale entrecoupée par des faisceaux de colonnettes, quelques bases d'un faire puissant et un morceau d'escalier, qui attestent la grandeur du monument et l'esprit de destruction de la race révolutionnaire.

Quant au mausolée magnifique que Coysevox avait élevé dans l'église de l'abbaye au comte d'Harcourt-Lorraine, il décore aujourd'hui l'église d'Asnières.

Le château, dit l'abbé Duclos, est l'œuvre de l'architecte A. Masson et du sculpteur F. Masson, son frère, qui se sont inspirés du goût florentin.

IV. *Viarmes.* — Il fallut arracher la caravane savante aux éveils incessants de nouvelles curiosités et rappeler que le programme de la journée était chargé. L'église de Viarmes où l'on surprend çà et là des témoins des XIIe et XIIIe siècles, au milieu des reconstructions de la renaissance, a recueilli

une épave de Royaumont, c'est un autel en marbre rouge que nous allons saluer. Les jeunes élèves en archéologie trouvent une occasion de satisfaire, en faisant une visite au boulanger, aux réclamations d'un estomac que le grand air du matin et la promenade avaient déjà creusé, « *latrare naturam* », aurait dit Lucrèce...

Viarmes me rappelle « Pierre de Chambly, sire de Wiarmes, chevallier et chambellan du Roy ».

.Les armes de ces Chambly, que l'on trouve sur un sceau de 1294 (Bib. nat.) et sur une grande pierre tombale à Royaumont, montrent trois coquilles d'or sur champ de gueules.

V. *Saint-Martin-du-Tertre et Pierre-Turquaise ou Turquoise.* — Voici les escarpements qui ont mérité au pays que nous atteignons bientôt son nom de Saint-Martin-du-Tertre, qu'il portait déjà en 1153. L'abbé Duclos rappelle que Claude Chappe fit à Saint-Martin-du-Tertre, le 12 juillet 1792, une expérience *solennelle* de télégraphie, en présence des commissaires Daunou, Lakanal ; que Thiers y vint chercher « un silence studieux ». Après avoir tourné par des « grimpettes » dépavées entre des murs gris constellés de *sedum* dorés, ou des jardins pittoresques, nous atteignons la forêt de *Carnelle*, où la Pierre-Turquaise nous appelait comme par un charme.

Un étrange sentiment de curiosité s'empare de l'esprit devant ce monument d'une époque reculée à l'extrême, où une civilisation rudimentaire encore, mais déjà

féconde en progrès, construisait des cités lacustres, polissait le silex et travaillait l'argile, nouait quelques vagues relations commerciales, construisait des hypogées pour y placer les morts après les avoir décharnés, amassait sur ces *allées couvertes* les collines artificielles dites *tumuli*, bref, faisait bénéficier notre département lui-même, à Borest, à Chamant, à Séry ; à Rethondes, à Saint-Pierre-les-Bitry, à Saint-Etienne-les-Pierrefonds ; à Abbécourt, à Trie-Château et à Villers-Saint-Sépulcre, des trésors d'expériences pratiques que des races venues de l'Asie importaient à travers l'Europe (1).

VI. *Beaumont.* — L'égise de Beaumont domine fièrement par-dessus quelques rues tortueuses et sales, le cours de l'Oise. C'est un édifice d'importance, qui mériterait une étude prolongée ; nous ne pouvons, hélas ! lui accorder qu'une visite hâtive.

Façade et portail simples, mais trahissant dans leur composition et sculpture un art délicat. Cinq nefs, terminées par un avant-chœur et chœur à pans droits. Bases du clocher primitif au bas-côté du nord.

Les excursionnistes notèrent surtout la coupe de la nef centrale. En bas, les grosses colonnes monocylindriques qui reçoivent les arcades maîtresses, portent sur les tailloirs de leurs chapiteaux, une trinité de colonnettes qui gagnent le niveau du sol du triforium, où elles se rattachent au cordon de la

(1) *Mémoires de la Société historique de Pontoise*, t. I. — *Notice sur la Pierre-Turquaise*, par M. l'abbé Grimot.

muraille par des anneaux ou bagues, et atteignent l'imposte pour recevoir les retombées des arcs doubleaux, diagonaux et formerets. Cette disposition se rencontre fréquemment aux débuts du XIII[e] siècle, dans nos pays : à Notre-Dame de Paris, à Royaumont (autrefois), à Ver. Le triforium, malheureusement aveugle, est formé de trois ouvertures en arc brisé, que soutiennent deux paires de colonnes jumelles, et circonscrit l'arc doubleau. Cette disposition est d'un grand effet décoratif.

La sculpture de toute cette partie de l'édifice a toutes les qualités de ce grand art de l'Ile-de-France, qui associe dans la reproduction stylisée de la nature végétale une composition pleine de verve et une rare habileté de ciseau. L'art roman a gardé quelques-unes de ses positions à ces bases où des monstres grimaçants, des sauriens servent de griffes sur les angles vides de la base.

L'avant-chœur, à double travée, est recouvert par une voûte sexpartite. A remarquer que les arcatures du sanctuaire sont des hors-d'œuvre modernes.

Quant à la tour du beffroi, elle appartient aux débuts du XVI[e] siècle. Son couronnement, galerie à jour, dôme en calotte octogone à double voûte et lanterne terminale, avec vases, dauphins, oiseaux, est un travail ingénieux.

Une course rapide au-dessus de l'hôtel où nous allons prendre un déjeuner certes bien mérité, permit aux excursionnistes de saluer quelques restes insignifiants de l'ancien château des comtes de Beaumont. L'on pourra

consulter pour leur succession, Afforty (1), Douet d'Arcq, le Cartulaire de Saint-Leu-d'Esserent.

VII. *L'Isle-Adam.* — L'Isle-Adam doit son nom composé à sa situation sur la rivière d'Oise et à l'un de ses seigneurs du XIe siècle, Adam, père de l'échanson Anseau.

« L'église a été construite », a écrit le Secrétaire de la Société historique de Pontoise (2), « par les soins de Louis de Villiers, évêque de Beauvais. Elle fut édifiée le 20 août 1499 : elle n'a été achevée qu'en 1567. Le portail, de 1537, est très probablement une œuvre du célèbre Bullant ».

Les excursionnistes, après avoir admiré quelques arabesques délicates du portail, ont étudié successivement, sous la conduite très charitable de M. le curé de la paroisse : la chaire, les stalles du chœur qui proviennent de l'église Saint-Seurin de Bordeaux (XVe siècle), et ont été décrites avec une science agréable par le chanoine Marsaux (3) ; le retable de 1558, qui orne la chapelle du patron Saint Godegrand, le médaillon du dernier Conti.

Nous n'abrégeons qu'à regret cette visite, qui ajoute à nos données sur l'œuvre de la Renaissance dans nos pays de l'Oise.

---

(1) T. XIV, 92, 105, 810 et suiv. — T. XV, 799. — T. XVI, 103, 156, 474 et suiv.

(2) *Mémoires de la Société historique de Pontoise*, etc. T. VIII, p. 6.

(3) *Mémoires de la Société historique de Pontoise*. T. XIII, p. 33.

VIII. *Champagne.* — Après avoir salué d'un regard l'église de *Jouy-le-Comte*, édifice des XIIe, XIIIe XIVe, et XVIe siècles, que surmonte un beau clocher à modillons du XIIe siècle et à grandes ouvertures géminées moins anciennes, et traversé des campagnes accidentées, nous voyons tout à coup à notre droite se dresser la belle silhouette de l'église de Champagne.

Ce monument exquis montre ce plan qui rappelle la tradition romane à côté des recherches de l'art nouveau : nef à six travées que longent deux collatéraux ; avant-chœur que le clocher surmonte avec l'idée symbolique peut-être de fanal sacré ; chœur carré ; bras de croix troués vers l'est, pour fournir une double abside semi-circulaire.

Malgré les proportions exiguës de l'édifice, car la nef ne mesure pas plus de 30 mètres de longueur sur 13 à 14 de largeur, cet ensemble a fort grand air, à cause de la disposition ingénieuse et de l'harmonie des parties. Nos architectes d'alors se montraient aussi soucieux de la perfection dans une église de village, que dans une cathédrale.

Les piliers et les arcades maîtresses de Champagne sont conçus comme ceux de Beaumont, selon une formule que l'on rencontre partout dans nos pays ; mais l'étage supérieur se développe à chaque travée sous l'arc formeret qui les réunit, en trois arcatures aveugles à sommet trilobé, formant panneau, que couronne une rose ajourée à six lobes. Cette pondération de pleins et de trouées de lumière, qui appartient aux premières années du XIIIe siècle, est combiné avec un goût très pur. La grande rose qui est

ouverte au-dessus du portail ajoute encore à la luminosité de l'édifice.

Le carré de l'intertransept a été refait à la fin du XV[e] siècle. C'est alors que l'arc triomphal reçut, pour retenir la croix qu'il était d'usage de suspendre entre la nef et le chœur, l'arche de panneaux, de dentelures et de feuilles frisées qui arrêta notre curiosité. Les chapiteaux d'à côté, où l'imagination un peu espiègle du temps a représenté des têtes grimaçantes, des buveurs, des monstres, etc , laissent voir, au milieu de ces caprices, un écusson qui aidera peut-être à découvrir le bienfaiteur qui fit exécuter les travaux. Cet écusson, que traverse une crosse, porte un dextrochère avec fanon.

N'y a-t-il pas là un souvenir des Villiers de l'Isle-Adam ?

Le chœur, qui est percé aussi d'une rose, a conservé dans ses chapiteaux quelques témoins de l'édifice antérieur, auquel appartient la double chapelle absidale à cul-de-four et petites baies simples. L'église d'Anvers a gardé aussi, à son côté nord-est, une abside semblable (1130).

Le clocher soulève plus d'un problème chronologique. Je suis porté à croire que ses étages improportionnés et trop ambitieux, appartiennent à deux époques.

Les distinctions sont subtiles à établir, je l'avoue ; mais l'archéologue, qui n'a que fort rarement des documents écrits pour dater les objets de ses études, est obligé, s'il veut coordonner les chapitres de ses études, d'analyser minutieusement le profil d'une moulure, la forme d'un arc, la flore sculpturale.

Les excursionnistes ont regardé successivement, sous la direction de M. le Curé de Champagne : une Vierge un peu solennelle du XIII[e] siècle, qui est dressée contre le tympan d'un porche du XVI[e] siècle, au nord ; les fonts, du XIV[e] siècle, et une statue de la Vierge, style Louis XV, drapée avec une coquetterie un peu mondaine. Je soulignerai surtout un témoin d'un usage ancien que j'ai rencontré, notamment à Plailly : c'est, sur la courbe des piliers, des représentations peintes des apôtres portant chacun une croix, souvenir et attestation de la consécration de l'église qui rappelle le texte de l'apôtre : « *Super fundamenta apostatorum* ». La Jérusalem terrestre est bâtie sur les apôtres, comme sur autant de pierres de fondation.

***

Allons, archéologues, il faut partir et regagner Beaumont, d'où le train doit nous ramener chacun à notre gîte.

A peine ce train a-t-il quitté la station, que nous apercevons à notre gauche le clocher très intéressant de l'église de *Bruyères*. Il appartient au XII[e] siècle, et mériterait comme le reste de l'église elle-même, plus qu'une mention.

Bientôt le roulis du wagon et la fatigue des marches sous un soleil brûlant nous amenèrent à un demi-sommeil où, pour ma part, je m'ingéniais à synthétiser nos visions de la journée. N'était-ce pas l'histoire glorieuse de la pierre, refuge de l'homme contre les fauves de l'époque du silex, hypogée funéraire des cadavres des grands chefs, temple du sacrifice, dans nos pays

surtout, me disais-je, avec la moitié de mon esprit qui ne dormait pas tout à fait ; de la pierre robuste et en même temps docile qui, plus tard, a servi, entre les mains des « *latho-mi* » et des sculpteurs, à l'expression d'un art parfait qui discipline la fougue de l'imagination, sacrifie l'exubérance des détails à l'harmonie de l'ensemble, plane entre le vague flou et indéterminé de l'idéal et la copie brutale du réel ; bref, traduit sensiblement, par la montée des lignes, par la cadence des proportions, par la représentation du sensible, les sentiments les plus nobles de l'âme.

Le Chanoine, E. MULLER.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

Séance du 21 décembre 1906.

Présidence de M. PLESSIER, président.

MM. Benaut, le baron de Bonnault, Chevallier, Mme Deblangy, Mlle Deverson, MM. Dervillé, Desmarest, Fromageot, Fleuret, Lambin, Leduc, les chanoines Morel et Pihan, Plessier, de Roucy, assistent à la séance.

Excusé : M. de Salvérte.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté M. le Président fait part de la mort de M. Cazin, président honoraire du Tribunal de Compiègne, et adresse à sa famille l'expression de nos douloureuses condoléances.

Il rappelle que l'inauguration du médaillon placé sur la tombe du comte de Marsy a eu lieu le 26 novembre.

Ce témoignage de gratitude envers le principal fondateur de notre Société, dont il resta pendant plus de trente ans le dévoué secrétaire, peut paraître bien tardif. Mais les innombrables services rendus par ce savant à tant de Sociétés diverses, obligeaient de réclamer des concours multiples. Les bonnes volontés n'ont pas manqué, mais pour les coordonner, il a fallu tout le dévouement des promoteurs de cette entreprise. Parmi eux, il n'est que juste de signaler M. Raymond Chevallier, dont l'activité et l'intelligence sont toujours prêtes à rendre service. Deux de nos confrères, M. l'archiprêtre Philippet et M. le président Plessier, ont rappelé plus particulièrement le dévouement du comte de Marsy envers l'église Saint-

Jacques et la Société historique. Ces discours, reproduits par la presse locale, doivent trouver place dans le volume de nos procès-verbaux.

La nouvelle *Société d'Etudes historiques et scientifiques du département de l'Oise*, établie à Beauvais, sollicite l'échange de nos publications et nous adresse ses trois premiers fascicules Il lui sera envoyé le prochain Bulletin, à titre de remerciements; mais ayant déjà à envoyer à Beauvais trois exemplaires de nos publications, notre tirage restreint ne nous permet pas d'en augmenter le nombre.

Le Président dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Piette (E.), *Fibules pléistocènes* (Ext. de *la Revue préhistorique*, 1re année 1906, n° 1, Paris, 1906, in-8°.

Piette (E.). *Etudes d'ethnographie préhistorique*. Le chevêtre et la domestication des animaux aux temps pléistocènes. (Ext. de l'*Anthropologie*, t. XVII, janvier-avril 1906), Paris 1906, in-8°.

Piette (E.) *Déplacement des Glaces polaires et grandes extensions des Glaciers*. Saint-Quentin 1906, in-8°.

Société française d'archéologie, *Guide du Congrès de Carcassonne en 1906*, par MM J. de Lahondès, L. Serbat, P. Thiers et A. Brutail. Caen 1906, in-8°.

Conférence des Rosati Picards XXII. L'architecture religieuse et civile en Picardie. Résumé historique lu à la séance du 15 juin 1906, par G. Durand. Cayeux-sur-Mer, 1906 in-8°.

Conférences des Rosati Picards, XXIII, *Pus ed bruit que d'mau*, saynète picarde, par Louis Seurvat, précédée d'un rapport d'Ern. Heren. Cayeux-sur-Mer, 1906 in-8°

Bulletin de la Société d'Etudes historiques et scientifiques de l'Oise, t. 1, 1905, trois premières livraisons, in-8°.

Edouard Piette (1827-1906), in-8°.

Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France. 32e an. 6e liv. Paris 1905, in-8°, et 33e an. 3e liv Paris 1906.

Bulletin mensuel de la Société d'Archéologie Lorraine et du Musée historique lorrain, n° 11, Novembre 1906 Nancy, 1906, in-8°.

Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, 1906, II. Anvers 1906, in-8°.

Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet XIX. Versailles, 1906, in-8°.

Société archéologique et historique de l'Orléanais Bulletin XIV, n° 185. Paris et Orléans 1906 in-8°.

Procès-verbaux des Séances de la Société française de numismatique, 1905.

Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs, 7e sér., 9e vol. 1905. Besançon 1906, in-8°.

Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles. Mémoires, rapports et documents, t. XX, an. 1906, liv. I et II. Bruxelles, 1906, in-8°.

Bulletin de la Société archéologique et historique de Clermont-de-l'Oise, an. 1906. Abbeville 1906, in 8°.

Annales de la Société historique et archéologique de Tournai. Nouv. sér. t. 10, 1re et 2e part. Tournai, 1905-1906, in-8°.

Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre, t. XXIX, 1905. Bourges, 1906, in-8°.

Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, LVIII, 5e t., VIII, 2e liv. Anvers 1906, in-8°.

Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, 2e et 3e trim. de 1906. Fontainebleau, 1906, in-8°.

Annuaire Bulletin de la Société de l'Histoire de France, an. 1905. Paris 1905, in-8°.

Ville de Paris, *Commission municipale du vieux Paris*, an. 1905. Procès-verbaux. Paris. 1906, in-4°.

Le Secrétaire signale plus particulièrement les intéressantes recherches archéologiques du docteur Parmentier à Clermont et à Noroy (*Société de Clermont*), les détails donnés par M Guiffrey sur les Tapisseries étendues aux Gobelins pour la visite de la dauphine Marie-Antoinette en 1773, détails qui se rapportent à plusieurs tapisseries du château de Compiègne (*Bulletin de la Société de Paris et de l'Ile de France*). — L'inventaire sommaire de la collection Bucquet-aux-Cousteaux, comprenant 95 volumes de documents manuscrits et imprimés sur Beauvais et le Beauvaisis légués à la Bibliothèque de Beauvais par M. l'abbé Renet et analysés par M. le docteur Leblond. C'est là, pour les amateurs d'histoire locale, une mine d'une valeur inestimable, et dans leur gratitude, ils hésiteront entre le généreux donateur et le travailleur courageux qui aura facilité leurs recherches.

M. le chanoine Morel nous donne la primeur d'une lecture destinée au Congrès des Sociétés Savantes, sur *les Calendriers perpétuels de Beauvais, Noyon et Senlis du XIII° au XVI° siècle*. Il explique d'abord comment nos ancêtres tiraient de ces calendriers perpétuels la même utilité que nous de nos calendriers annuels, au moyen des indications suivantes réparties en trois colonnes : 1° le nombre d'or qui permet de déterminer le rang de l'année courante dans un cycle de 19 ans ; 2° la lettre dominicale qui fait connaître les dimanches, ainsi qu'on en use encore aujourd'hui dans nos calendriers dits perpétuels ; 3° la répartition du mois en calendes, ides et nones, de longueur variable, compliquée encore par cette singulière habitude de compter par avance : ainsi, le premier jour d'un mois s'appelant les calendes de tel mois et les derniers jours de ce mois portant un numéro décroissant avant les calendes du mois suivant.

De nombreux procédés mnémotechniques aident le lecteur à se rappeler la longueur des différentes parties du mois, la liste des fêtes, principalement

la date de Pâques qui sert de base à la répartition des fêtes mobiles.

Dans le choix des saints inscrits sur ce calendrier destiné à notre région, notre confrère reconnaît avec justesse l'influence déjà prépondérante de Paris. Ainsi il observe que saint Lucien n'est pas mentionné et qu'à la date du 16 janvier, saint Antoine, si populaire depuis, est remplacé par saint Sulpice.

Il énumère également nombre de renseignements relatifs aux prescriptions de l'église et à celles de l'hygiène telle qu'on l'entendait alors, avec son interminable cortège de saignées et de purgations témoignant d'une vigueur de constitution que nous ne connaissons plus.

La Société applaudit cette lecture remplie d'érudition et d'humour et décide qu'elle sera présentée au Congrès des Sociétés Savantes.

M. de Bonnault extrait de son travail sur la Ligue à Compiègne le récit des persécutions endurées par l'evêque de Beauvais, Nicolas Fumée. Chassé de sa ville épiscopale, enlevé de force de son château de Bresles, conduit en prison à Noyon, maltraité par les ligueurs, malgré l'intervention de Mayenne, il parvient à s'échapper la nuit, caché dans un bateau chargé de légumes, et débarque enfin à Compiègne. qui a le grand honneur de servir d'asile à tous les proscrits, qu'ils viennent de Senlis comme le bailli d'Humeroles, de Montdidier comme les membres de l'élection, de Soissons comme l'abbesse Catherine de Bourbon, ou enfin de Beauvais et de Noyon comme le malheureux évêque fugitif.

M. Fleuret nous donne lecture du travail entrepris par M. Bazin, sur le règne de Charles VIII, d'après les registres de la Ville pendant les deux années 1486-1487. Nous retrouvons le détail des nombreux présents, principalement en vin, offerts aux hôtes les plus illustres, comme la dame de Beaujeu et le connétable de Bourbon, et aussi aux moindres personnages dont il importe de reconnaître les services ou de payer la complaisante influence. C'est ainsi qu'on abreuve largement le

Cordelier dont on vient de goûter l'éloquence, ou qu'on réchauffe le zèle de ceux qui peuvent décider de l'issue des procès. Ces derniers sont nombreux avec les religieux de Saint-Corneille, avec les religieuses de Montmartre, avec le chapelain de Notre-Dame de Liesse, tous créanciers de la Ville, et aussi avec de moindres personnages qui refusent de payer leurs impôts. C'est à qui trouvera quelque motif d'exemption. L'un se réclamait de son titre de canonnier de la Ville et montrait son bras amputé devant Arras. Un autre se disait archer ou monnayeur du roi. Jean Morlière, fils de l'hôte de Louis XI, parce que le roi reconnaissait son hospitalité en l'appelant *mon compère*, se croyait gentilhomme ! Enfin, il fallait défendre les privilèges de la Ville, l'existence du port aux vins, qui était une de ses meilleures sources de revenu, surtout s'opposer aux exigences insupportables des gens de guerre.

Au-dessus de ces menus faits qui forment le fonds assez monotone de notre vie administrative, se détachent quelques évenements plus importants : l'inquiétude causée par l'empereur Maximilien, qui, après avoir pris Thérouane, menace, dit-on, Saint-Quentin ; la nouvelle de la prochaine entrée du roi Charles VIII et l'émotion produite par la fuite du duc d'Orléans en Bretagne. Les succès de Maximilien se changèrent bientôt en défaite, et les intrigues du duc d'Orléans ne donneront leur résultat que plus tard. A l'époque qui nous occupe, il ne faut retenir que l'entrée du roi le mardi 20 septembre 1486, et remercier M. Bazin des nombreux détails qu'il nous donne.

La séance est ensuite levée, après fixation du prochain ordre du jour, qui comprendra :

1° La reddition et l'approbation des comptes de l'année 1906 ;

2° Le compte rendu des travaux de la Société historique en 1906 ;

3° M. Bazin. Compiègne sous Charles VIII (suite).

Le Secrétaire : Baron de Bonnault.

DISCOURS

Prononcé à l'Inauguration du Médaillon en bronze du Comte de MARSY,

AU CIMETIÈRE DU NORD, A COMPIÈGNE

Le 26 novembre 1906.

Mesdames, Messieurs,

L'expression, ou plutôt la manifestation de la reconnaissance, sous toutes ses formes, est l'une des principales prerogatives de nos compagnies d'études ; et la Sociéte française d'archéologie ne pouvait l'oublier à l'égard de l'un de ses plus distingués directeurs, le comte de Marsy. Elle a donc tenu à lui rendre un suprême témoignage d'estime et de gratitude, en rappelant aux yeux de tous, les traits de celui dont elle déplore encore la perte douloureuse.

La Société historique de Compiègne avait les meilleures raisons d'applaudir à cette œuvre méritoire. et ses membres, de leur côté, ne pouvaient qu'y souscrire de grand cœur

Nous ne saurions trop rappeler, en effet, tout ce que la Société historique doit à cet homme de bien par excellence. C'est lui qui en fut le promoteur, et, par suite, le protecteur naturel. Aussi éclairé que désintéressé, il sut, par sa science profonde, ses connaissances variées, sa grande ténacité, son dévouement absolu, ainsi que par un constant et salutaire exemple, donner à nos modestes travaux cette impulsion qui tend à leur assurer une place honorable, parmi ceux des

sociétés locales. Privé trop tôt des siens et des douces joies du foyer, le comte de Marsy, dès l'origine, considéra notre Société comme une véritable fille adoptive ; et nous pouvons affirmer que lorsque, plus tard, il dut sacrifier une large part de son activité, de son temps et de son labeur à notre grande sœur aînée, la Société française d'archéologie, la Société historique de Compiègne n'en resta pas moins sa benjamine.

Comme le faisait observer notre arrière-prédécesseur, au jour des obsèques, tout désignait Arthur de Marsy pour la direction de notre Compagnie. Néanmoins, sa grande modestie et surtout le désir d'être plus utile s'accordèrent toujours à n'en faire que la cheville ouvrière, à demeurer au vrai poste du travail et du combat, dans les simples fonctions de secrétaire, mais de « secrétaire incomparable ». Et ce zèle, cette ardeur, ce dévouement ne se démentirent que lorsque, après plus de trente ans d'un labeur acharné, le vigoureux athlète s'affaissa soudain, terrassé par une émotion poignante et par un mal foudroyant !

Ces motifs, certes, étaient plus que suffisants pour exciter notre gratitude, notre émulation, et amener la plupart de nos confrères à concourir efficacement, par leur obole, à la réalisation d'une pieuse et touchante pensée.

Merci donc cordialement, au nom de la Société historique, à ceux qui en ont eu l'heureuse initiative, à ceux qui ont si bien aidé à son exécution, et à vous tous qui n'avez pas hésité à franchir de grandes distances, ou quitter de graves occupations, pour consacrer ce suprême hommage à la mémoire du regretté comte de Marsy.

Quant à nous, une obligation plus étroite doit désormais nous incomber : celle de veiller sur la sépulture de notre bienfaiteur, sépulture qui nous sera plus chère encore, par le précieux médaillon qui la couronne.

La Société historique ne faillira point à ce pieux devoir ; et si, jusqu'alors, l'affection d'une seconde



